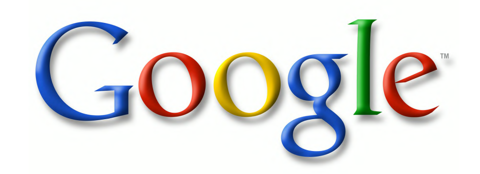
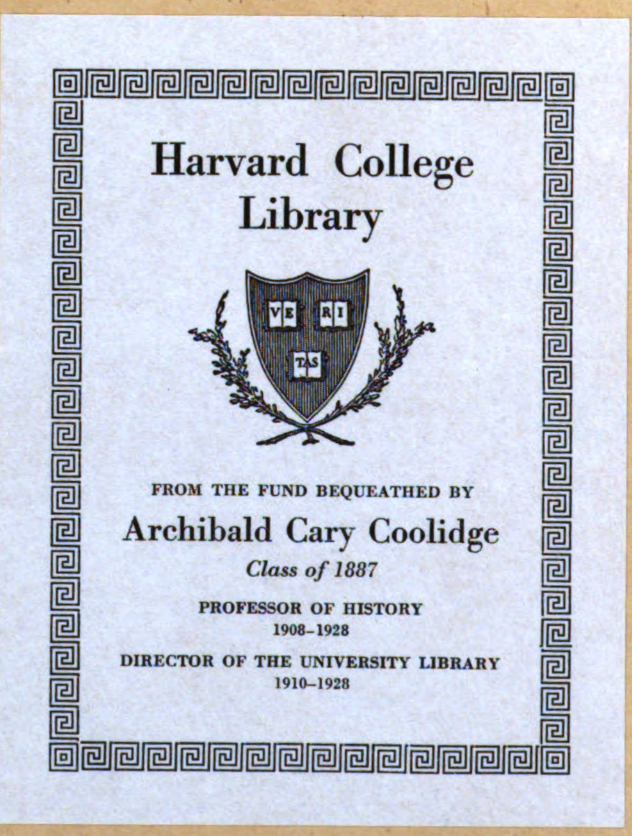





Harvard College
Library
VE RI
TAS
FROM THE FUND BEQUEATHED BY
Archibald Cary Coolidge
Class of 1887
PROFESSOR OF HISTORY
1908–1928
DIRECTOR OF THE UNIVERSITY LIBRARY
1910–1928

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

D'AGRICULTURE, SCIENCES & ARTS

D'ANGERS

ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS

Fondée en 1685

Cinquième Série

TOME V

ANNÉE 1902

ANGERS

GERMAIN & G. GRASSIN, IMPRIMEURS - LIBRAIRES

40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1902

Siège de la Société : Boulevard du Roi René, 85

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

D'AGRICULTURE, SCIENCES & ARTS

D'ANGERS

ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS

Fondée en 1685

Cinquième Série

TOME V

ANNÉE 1902

ANGERS

GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES

40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1902

déployée depuis le XVIe siècle jusqu'à la Révolution, la
et

LE

SACRE D'ANGERS

Par toute l'Europe on prise
Le beau Sacre d'Angers,
Pour l'honneur que l'Église,
Avec les séculiers,
Rendent au très auguste
Sacrement de l'autel,
Pour l'aliment des justes
Pain descendu du ciel.

Ainsi chantait, il y a trois cents ans, dans un de ses noëls les plus curieux, notre naïf Urbain Renard. Après lui, nombre d'auteurs ont célébré en vers et en prose, avec plus de talent, mais non plus de cœur, cette belle fête du *Sacre*, c'est-à-dire du Saint-Sacrement, et surtout la procession qui y tenait la plus grande place : grandiose acte de foi qui fut longtemps l'une des gloires de notre cité, et qui lui valait naguère encore l'honneur d'être le siège du Congrès eucharistique.

C'est cette pompe solennelle dont nous nous proposons de retracer l'historique.

Nous examinerons d'abord l'origine de la procession du Sacre à Angers, le but de son institution et le choix du lieu où elle s'est toujours rendue.

Nous dirons ensuite la pompe extraordinaire qu'elle a déployée depuis le XVI[e] siècle jusqu'à la Révolution, la

célébrité qu'elle s'est dès lors acquise et les abus inévitables auxquels elle a donné lieu.

Nous verrons enfin dans quelles conditions elle a été rétablie par le zèle de nos Évêques et dignement continuée jusqu'à nos jours.

I

Ce n'est pas seulement du xvie siècle, comme l'a écrit un inconnu en marge d'un document de cette époque (1), que date notre Sacre. Depuis longtemps l'Église d'Angers portait processionnellement le Saint-Sacrement dans le but spécial de protester contre l'hérésie de Bérenger, avec le concours réuni du clergé et du peuple, en suivant le même itinéraire pour se rendre au même tertre Saint-Laurent.

Mais à quelle époque ce pieux usage a-t-il pris naissance ? Quelques auteurs le font remonter au commencement du xiie, voire même à la fin du xie siècle. Cette opinion est-elle soutenable? est-elle plausible? est-elle fondée ?

Plusieurs objectent qu'on n'a pas pu faire de processions en l'honneur du Saint-Sacrement avant l'institution de la Fête-Dieu par Urbain IV, en 1264. Mais, comme le remarque Grandet (2), il est certain que dès le xie siècle, et même auparavant, on portait processionnellement le Saint-Sacrement le dimanche des Rameaux, dans tout l'ordre de Saint-Benoît. Les Angevins purent dès lors voir observer cette cérémonie dans les trois abbayes béné-

(1) Bibl. mun., mss. 641. — Recueil de pièces concernant le clergé, etc., n° 4. — Arch. mun. BB 15, fol. 143.

(2) J. Grandet, *Considérations et pratiques de piété... pour honorer Jésus-Christ au Saint-Sacrement* (Bibl. mun. Supplément de Théologie, p. 199 et suiv.). — Cité en *Semaine Religieuse d'Angers*, 1901, p. 604, 605.

dictines de Saint-Aubin, de Saint-Serge et de Saint-Nicolas. Que fallait-il pour transporter dans la rue ce qui se passait dans le cloître, et rendre publique la procession ? Un motif d'ordre public, tel que le fournit malheureusement à la foi de nos pères le scandale produit par l'hérésie de Bérenger (1050-1080).

Aussi est-ce l'opinion commune des auteurs, consignée dans les actes officiels du chapitre (1), que la procession du Sacre a été instituée à Angers en réparation de cet outrage fait à la sainte Eucharistie. Ainsi l'ont répété tous nos historiographes angevins, Rangeard, Thorode, Pocquet de Livonnière au xviiie, Lehoreau, Grandet, Éveillon, Hiret, Louvet, Bruneau de Tartifume, etc., au xviie.

Or, observe judicieusement Grandet (2), est-il admissible qu'on ait attendu, pour faire cette solennelle protestation, l'espace de deux cents ans, et que cette procession réparatrice n'ait commencé qu'à la fin du xiiie ou même au début du xive siècle ?...

Un tel délai est peu vraisemblable. Aussi plusieurs des auteurs cités plus haut croient-ils que l'institution du Sacre d'Angers touche aux temps de Bérenger (3), que la procession, notamment, fut d'abord établie à Angers, et

(1) Cf. Louvet, *Journal* (*Revue d'Anjou*, 1855, t. I, p. 60 et 61). — Avant la Révolution, dit Berthe, on voyait à Saint-Maurice un tableau qui représentait Bérenger, assistant, vêtu en chanoine, mais la corde au cou et un flambeau à la main, à la procession du Sacre, en réparation de son hérésie. (Mss. 896, p. 87.)

(2) J. Grandet, *loc. cit.* (*Semaine religieuse*, 1901, p. 604).

(3) « ..... et moy, *conformément à tous les bons auteurs*, écrivait Lehoreau à la fin du xviie siècle, je la crois (la procession du Sacre) la plus ancienne du monde chrétien..... L'ignorant Ménard (Claude Ménard, 1574-1652) en son chap. 1, p. 30 (*Berengerii memoria retractata*, mss. 803) est digne de compassion, mettant cette procession 176 ans après la mort de Bérenger. Cette procession commença dans l'onzième siècle. » (Lehoreau, *Cérémonial*, t. II, p. 152 et suiv.)

que le pape Urbain IV ne fit qu'étendre à toute l'Église une solennité déjà célébrée dans notre diocèse (Cf. Grégoire de Valence, S. J. « *De Christi præsentia in Eucharistia*, lib. I, cap. 6 », cité par Grandet dans ses « *Considérations et pratiques de piété.... pour honorer Jésus-Christ au Saint-Sacrement* (1) ».

Mais ce qui donne le plus de poids à cette opinion et la rend vraiment plausible, ce sont les déclarations réitérées des chanoines de l'Église d'Angers, dans la lutte trop fameuse qu'ils soutinrent contre l'évêque Miron, au début du XVII[e] siècle. « Il y avait plus de *cinq cents ans*, « prétendaient-ils en 1614, que laditte procession avait « été instituée, faicte et continuée d'année en année, et « que le dict jour ils avaient, et leurs prédécesseurs, tou- « jours porté le précieulx corps de Dieu en laditte église « (du Ronceray), et icelluy mis reposer sur le grand « autel de laditte église du Ronceray, et que durant qu'il « y estoit, ils entroient dans le dict chœur (des Reli- « gieuses), pour chanter et dire le service accoustumé et

(1) Voici les paroles que Grandet attribue au P. Grégoire de Valence : « A tempore Berengarii, qui vehementius oppugnare sacram Eucharistiam cœpit, aucta est in Ecclesia divinitùs religio ergo illam, et culta multo magis quam antea ; nam sub id tempus circumferri etiam a christiano populo cum summa pompa et celebritate cœpit in memoria Christi ingressûs in Hierusalem triumphantis, sicut olim etiam circumferebatur arca Dei, quæ et ipsa fecit sacramenti figura : et, quod observatione dignum est, putatur hæc pompa usurpari cœpisse primum Andegavi, ubi Berengarius ille fuerat archidiaconus, in eaque urbe dicitur etiam hodie esse illa pompa celeberrima si usquam alibi, neque multo post Urbanus quartus pontifiex, ad rei majorem celebritatem, solemne festum corporis Christi instituit et plurimis gratiis ornavit. »

Voir aussi le P. Cellot, dans son poème intitulé *Mauritiados andegavensis* libri III (La Flèche, 1628), où il s'exprime ainsi :

« . . . tu *prima* verendi
Grande magisterium *Sacri* dabis.... »

et en marge : « Andegavensis ecclesia solemnis supplicationis in honorem augustissimi sacramenti *auctor et princeps*. »

« passer ensemble, tout le clergé, au travers dudict chœur « pour porter le précieulx corps de Dieu au cymetière de « Sainct-Laurent, au lieu faict et destiné pour y reposer, « *comme appert par leur ordinaire* (cérémonial), dont ils « ont fait extraict, la teneur duquel s'ensuit... (1). »

Suit une mention de l'erreur, de la réfutation, condamnation et rétractation de l'archidiacre d'Angers :

« En mémoire de laquelle confession et recognaissance, « poursuit l'extrait, les habitants de la ville d'Angers ont « coustume de cellébrer le jour du Saint-Sacrement, *tous* « *les ans depuis ledict temps*, font et ont continué de « faire une procession, la plus solennelle qu'en aulcune « ville de France. »

Le soir du même jour, les chanoines sont, s'il est possible, plus explicites encore, et déclarent aux magistrats « qu'ils observeraient à leur pouvoir ce qui estoit escript « et porté par leur livre de leur ordinaire, *escript en par-* « *chemin avec la main*, lequel estoit dans ledict reves- « tiaire, gardé et observé *il y avoit plus de cinq cents* « *ans* (2). »

De leur côté, en 1623, les représentants du Présidial et du corps de ville, réunis chez le gouverneur du Bellay, déclarent que « le dict sieur Évêque (Miron) ne pouvoit « luy seul, de son autorité et puissance changer (l'an- « cienne coustume), sans l'auctorité de Notre Sainct Père « le Pape, du Roy et du consentement de tous les catho- « liques, à l'imitation de laquelle procession elle avoit esté « establie par tout le royaulme de France, mesme par « touste la chrestienté... (3) »

Pareilles affirmations seraient sans réplique, si elles ne semblaient exagérées pour les besoins de la cause : ce qui le fait craindre, c'est que le chanoine Jacques Éveillon,

(1) Louvet, *Journal* (*Revne d'Anjou*, 1855, t. I, p. 60, 61).
(2) Louvet, *Journal* (*loc. cit.*. p. 63).
(3) Louvet, *Journal* (*Revue d'Anjou*, 1855, t. II, p. 300).

chargé par le chapitre de défendre les droits de l'Église d'Angers aux yeux du public et de tous les chapitres de France, ne dit rien d'une origine aussi antique, ni dans son libelle contre Miron (1624) (1), ni dans son savant ouvrage *De processionibus*, où cependant il décrit le Sacre d'Angers (2).

Ce silence et les déclarations conformes de Brossier, secrétaire du chapitre au XVIIIe siècle (3), réduisent les affirmations des chanoines à n'être que l'écho, peut-être trop sonore, d'une tradition très respectable, mais insuffisamment fondée.

Quels sont, du moins, les documents authentiques à l'aide desquels nous pourrions approximativement déterminer l'origine de la procession du Sacre?

Nous allons les parcourir rapidement en remontant depuis la proposition faite au chapitre de la cathédrale par le maire Jean Cadu (18 may 1513), en vue de donner plus de solennité au Sacre d'Angers, et d'y assurer le bon ordre désirable (4).

Ces renseignements nous présenteront, dans leur ensemble, tous les caractères essentiels de notre procession.

En 1498, le chapitre décrète la révision de son ancien cérémonial et confère avec MM. de l'Hôtel-de-Ville sur l'ordre et la forme à donner à la procession du Sacre et spécialement sur le port des grosses torches (5). C'est le prélude de l'acte de Jean Cadu.

(1) J. Éveillon, *Défense du Chapitre de l'Église d'Angers* (Bibl. mun. Hist., 3320).

(2) J. Éveillon, *De processionibus ecclesiasticis*, p. 266, 267 (Bibl. mun. Hist., 3513).

(3) G. Brossier, *Ami du Secrétaire*, t. II, p. 25 (Bibl. mun., mss. 656). — *Revue de l'Anjou*, 1901, *Une légende*, par L. Bourgain (tirage à part, p. 9).

(4) Arch. mun., BB 15, fol. 143.

(5) G. Brossier, *Ami du Secrétaire*, p. 538.

En 1487, le roi Charles VIII assiste à la procession du Sacre, puis, en chape, à l'office qui suit (1).

En 1465, une conclusion capitulaire du 12 juin nous montre le Saint-Sacrement porté sur un brancard par l'Évêque et le Doyen du chapitre (2).

En 1432-33, le compte d'un humble dépensier de l'hôpital Saint-Jean nous révèle l'usage où étaient les gens de la procession de prendre aux environs du tertre Saint-Laurent quelque réfection (3).

En 1409, comme l'atteste une curieuse épitaphe en vers de huit pieds, que nous donnons en note (4), Pierre du Fay élève, ou plutôt relève, la chaire située au pied du reposoir, d'où l'on prêchait la foule pendant la station.

Puis nous entrons dans le XIV[e] siècle, où les comptes de

(1) Voir plus bas, p. 28.

(2) G. Brossier, *loc. cit.*, p. 537.

(3) Arch. dép., Hôtel-Dieu, E 35, citation de C. Port à la table; malheureusement l'indication du *folio* est fautive.

(4) Voici cette épitaphe, gravée en lettres gothiques sur une pierre d'ardoise scellée à la chaire. Nous la donnons d'après Péan de la Tuillerie (Voir en Bruneau de Tartifume de légères variantes, *la Trinité*, mss. 871, t. II, p. 62). C'est la chaire qui parle.

Dessoubs moy gist Pierre de Fay
Qui ne fust pas homme hay.
Natif estoit de ceste ville,
Secrétaire du Roy de Sicile,
Qui XXVIII ans n'avoit de l'âge,
Quand la mort de luy prist hommage (*)
Il trespassa j'en suis bien membre, (**)
Le cinquiesme jour de Septembre,
En l'an mil quatre cent et neuf
Pour luy je fus faict tout de neuf,
Et m'ordonna en cestuy lieu
Pour y prescher au nom de Dieu.
. . . .

(*) Var. Quand mort de luy print son péage (BRUNEAU).
(**) *Membre* ou *remembre* de *memor*.

fabrique de la Cathédrale, de 1369-70 et de 1388-89, mentionnent le modeste salaire assigné aux douze hommes qui ont alternativement porté en procession les *six* torches des corps de métiers, depuis la cathédrale jusque *ad tubam beati Laurentii*, témoignage doublement précieux que nous exploiterons tout à l'heure (1).

En 1367, nous assistons, sur la foi de Thorode et des registres qu'il avait sous la main, au *fêtage* ou repas auquel prenaient part, au retour de la procession, entre la grand'messe et les secondes vêpres, l'Évêque et tout le personnel de la Cathédrale (2).

En 1339, une conclusion capitulaire, en date du mercredi après la Saint-Martin d'hiver, assigne quarante sous de gaignage aux chapelains, clercs et enfants de chœur, qui auraient consciencieusement assisté à toutes les parties de l'office, *procession comprise* (3).

Enfin, des actes de 1330 et de 1327 mentionnent non seulement la fête « de la consécration du corps de Notre-Seigneur », mais datent leurs conclusions à partir de ce jour, comme pour en faire mieux ressortir l'importance : *die dominica*, *die mercurii*, *die sabbati*, *post consecrationem* ou *post festum consecrationis corporis Christi* (4).

Est-il téméraire de remonter plus haut? Une remarque intéressante, faite au dernier Congrès eucharistique par M. de Farcy, nous en donne le droit. Un inventaire des reliques et joyaux du chapitre de la Cathédrale, daté de 1286, mentionne une coupe d'argent doré, couverte, pour porter le corps de Jésus-Christ : *item cupa cooperta,*

(1) Thorode, *Notice de la ville d'Angers*, p. 422 et suiv. (Bibl. mun., mss 879).

(2) Thorode, *loc. cit.*

(3) *Registre capitulaire de l'Église d'Angers*, p. 342 (Bibl. mun., mss. 653, p. 342). — Brossier, *Ami du Secrétaire*, t. II, p. 538.

(4) Brossier, *loc. cit.*, p. 537. — *Semaine religieuse d'Angers*, 1901, p. 601.

argentea aurata, ad portandum corpus Christi. Cette coupe n'est pas la *pyxis* dont on se servait pour le transport du Saint-Viatique, mais un vase spécial employé pour porter solennellement le Saint-Sacrement. Où et comment ? Sans doute, en procession. — Voir Reg. capit. de l'Église d'Angers. Bibl. mun. mss. 653, p. 318.

Est-ce tout, et ne pouvons-nous atteindre aux temps voisins de Bérenger ?

Peut-être y réussirons-nous en déterminant l'âge de la chapelle qui servait de reposoir à la procession du Sacre.

Ce monument, détruit à la Révolution, était situé au milieu du cimetière de Saint-Laurent, à vingt ou vingt-cinq mètres au sud de l'édicule actuel. Il était de forme octogone, muni aux angles de faisceaux de colonnes, qui supportaient un toit pyramidal. Cette chapelle comprenait deux étages : celui du bas, clos de murs, n'était éclairé que par quelques lucarnes, tandis que l'étage supérieur était formé de huit arcades à plein cintre, dont cinq ouvertes laissaient largement pénétrer l'air et la lumière ; sous l'arcade qui regardait le midi, une pierre entaillée servait de support au Saint-Sacrement, que l'on y exposait sous un dais le jour de la Fête-Dieu. L'intérieur était voûté en forme de dôme. L'ensemble pouvait avoir dix mètres de hauteur et sept mètres de diamètre à l'intérieur. Le dessin qu'en donne Bruneau de Tartifume (1) et les chapiteaux et bases de colonnes recueillis sur place, en 1849, par Godard-Faultrier et transportés au musée Saint-Jean, trahissent le roman du XIe ou XIIe siècle.

Cette chapelle, que Thorode seul appelle *chapelle de Saint-Geoffroi* (2), était, dès le XVe siècle, consacrée à

(1) Bruneau de Tartifume, *la Trinité* (Bibl. mun., mss. 871, t. II, p. 73 et suiv.). — Cf. Berthe, mss. 896, p. 37, et Ballain, mss. 867, p. 637. — Voir enfin Godard-Faultrier (*Mém. Soc. agric.*, 1849, t. II, p. 222 et suiv.).

(2) Thorode, *Notice* (mss. 879, p. 398).



Notre-Dame de Pitié; car, le 18 février 1508, Barthélemy du Fay et son épouse y fondent « une chapelle perpétuelle » ou service religieux, *en l'église et chapelle de Notre-Dame de Pitié* (1).

Mais des textes authentiques s'accordent avec le style de la chapelle pour en faire remonter l'origine au moins au début du XIIe siècle. En effet, les registres capitulaires du XIVe au XVIIIe siècle, témoignent que la procession du Sacre se rendait *ad tubam Sancti-Laurentii* (2). Seul, le cérémonial de 1498, ou plutôt la copie que nous en donne Grandet, écrit *ad tumbam in Tertro Sancti-Laurentii*. Comme d'ailleurs c'était bien à la chapelle de Notre-Dame de Pitié qu'on portait et exposait le Saint-Sacrement, nul doute que ce mot *tubam* ne désigne cette chapelle elle-même. Cette conclusion est confirmée par l'emploi du même mot *tuba* ou *tube* pour désigner,

(1) *Testament de E. du Fay*; Arch. dép., E, 2333. — Grandet, *Notre-Dame Angevine*, f. 282 et suiv., mss 621.

Dans l'étage inférieur de la chapelle se trouvaient, à la fin du XVIIIe siècle, deux autels : l'un, vers l'est, dédié à *Notre-Dame de Pitié ;* suivant une tradition respectable, c'est de là que viendrait le groupe de Notre-Dame de Pitié, si vénéré du peuple, à la Cathédrale, dans la chapelle des fonts baptismaux. Ce qui est certain, c'est que ce groupe n'existait pas à la Cathédrale au temps de la Révolution. L'autre autel était dédié à saint Laurent. Ce saint était naturellement honoré dans l'église de ce nom, située à l'extrémité du Tertre. Mais, au printemps de 1779, « la couverture et charpente du clocher et du chœur, dit Thorode, furent enlevées et détruites », sans doute par le mauvais temps. On transporta, pour lors, au moins la statue du saint dans la chapelle de Notre-Dame de Pitié, où se firent le pèlerinage et le service religieux qui avaient lieu le jour de sa fête. Thorode, mss. 879, p. 397.

(2) Voir ces divers textes et ceux qui suivent, dans le savant et décisif article publié par M. de Farcy, en la *Semaine religieuse d'Angers*, 1901, p. 782 et suiv. — Grandet, comme tous les auteurs angevins depuis la fin du XVIe siècle, croyait que *tubam* était syncopé pour *tumbam*. « Dans ladite chaire (près de la chapelle), écrit Bruneau, *la Trinité*, p. 66, est la *tombe* sur laquelle le pape Calixte monta pour donner la divine pasture au peuple... »

au XIV[e] et au XV[e] siècle, la *lanterne* ou *clocher central* de la cathédrale de Cambrai, et par un texte du registre censif du Ronceray, de 1385 et 1386, où l'on mentionne « la *tube* ou *tubbe* (et non pas *tombe*) joignant à la maison de la chappellenie, » au tertre Saint-Laurent. Or, il est question de ce monument dès l'an 1119, dans la charte de consécration de l'autel du Ronceray, où on lit qu'après cette cérémonie, le pape Calixte II *tubam quæ est in cemeterio Sancti-Laurentii*, *ascendit*. Notre chapelle remonte donc bien, pour le moins, au commencement du XII[e] siècle.

Mais quelle en était la première destination? Elle était trop grande pour une *lanterne des morts*; sa forme singulière, qui, dit Grandet, « n'a rien de semblable en France ni peut-être dans toute la chrétienté » (1), et qui se prêtait si naturellement à l'usage qu'on en faisait le jour du Sacre, le langage du chapitre qui dit « ce lieu faict et destiné pour y reposer » le Saint-Sacrement, l'opinion reçue au temps de Louvet (2), tout ferait croire qu'elle a été construite exprès pour recevoir le Saint-Sacrement, ce qui ferait bien remonter la procession du Sacre aux temps voisins de Bérenger.

Et maintenant, pourquoi se rendre au tertre Saint-Laurent, et cela, en passant par le chœur du Ronceray?

Une tradition, trop récente pour inspirer confiance (3),

(1) Grandet, cité par *Semaine religieuse d'Angers*, 1901, p. 628.

(2) Louvet, *Journal* (*Revue d'Anjou*, 1855, t. I, p. 60 et t. II, p. 312).

(3) A la vérité, Hiret, docteur en théologie (1562-1620), curé de la Trinité, puis de Challain, a écrit dans ses *Antiquités d'Anjou*, (1618), p. 194 : « Berengarius, archidiacre en l'église d'Angers, en l'an 1041, *prescha* contre le Saint-Sacrement : depuis on a fait feste du Sacre à Angers avec grandes pompes et dit-on qu'il n'est Sacre qu'à Angers. » Mais Thorode reproche à Hiret d'être peu exact. Brossier, autre secrétaire du chapitre, n'a pas plus de confiance en

suppose que Bérenger prêcha ses erreurs au Tertre (1), soit dans l'église de Saint-Laurent, depuis longtemps ruinée, mais qui fut élevée, en 1073, sept ans avant la dernière condamnation de l'hérésiarque, soit dans le cimetière qui y confinait.

Il nous paraît plus naturel d'assigner pour cause à l'itinéraire suivi par la procession les relations étroites qui, malgré quelques différends, unirent jadis le Ronceray au chapitre de la Cathédrale. Ainsi les religieuses assistaient à la sépulture des chanoines, qui, en retour, prenaient part, en chape, à l'enterrement de l'abbesse. Aux jours de grande fête, les religieuses venaient prendre place au chœur de la Cathédrale, en face du chapitre, et celui-ci prêtait, en revanche, à l'abbaye sa musique pour certaines cérémonies importantes (2).

Qu'on joigne à ce motif la convenance du lieu, d'où l'on apercevait toute la ville et qui faisait bénéficier la Doutre du passage de la procession, et l'on trouvera inutile de faire prêcher Bérenger au Tertre pour expliquer le trajet et la station adoptés par l'Église d'Angers.

lui, et à son tour C. Port l'accuse de manquer de critique. *Dict. hist.*, II, p. 360.

(1) Godard-Faultrier, *Mém. Soc. agric.*, 1849, t. II, p. 228. — C. Port, *Dict. hist. de Maine-et-Loire*, introduction, p. XLVIII. — Mgr Freppel, *Œuv. orat.*, III, p. 219.

(2) Thorode, *Notice de la ville d'Angers*, édition annotée, par M. l'abbé Longin. Note de la p. 280, 281 (Angers, Germain et G. Grassin, 1897).

II

Il est temps d'aborder la période la plus glorieuse de l'histoire du Sacre, du XVI[e] siècle à la fin du XVIII[e].

C'est, comme nous l'avons dit plus haut, la convention passée à perpétuité entre la ville et le chapitre de la cathédrale, par les soins du maire *Jehan Cadu* (18 mai 1513), qui valut à notre procession son originalité et sa splendeur en y introduisant d'office les hommes de tous les corps d'état, et en fixant l'ordre que devaient suivre les artisans, les marchands, les « gens de robe longue », les grosses torches avec les maîtres compagnons, les officiers royaux, les maire, échevins et tout le corps de ville (1).

A la réserve des grosses torches, qui, sans doute pour ne pas entraver la marche, furent plus tard portées en tête de la procession, l'ordre prescrit par la convention de 1513 fut, dans ses grandes lignes, maintenu jusqu'à la Révolution.

Nous n'avons pas le dessein de décrire par le menu un cortège dont on a maintes fois retracé les détails, depuis Éveillon et Cl. Ménard jusqu'à M. de Farcy au Congrès eucharistique (2). Pour ne pas tronquer notre travail,

(1) Arch. mun, BB 15, fol, 143. — Dumesnil, mss. 658, p. 87.

Le texte original de l'arrêté municipal reconnaît que « la feste du Saint-Sacrement est d'ancienneté solennisée honorablement en ceste ville d'Angiers ».

Nous tenons à remercier ici le R. P. Ubald, capucin de la résidence d'Angers, de la complaisance avec laquelle il s'est mis à notre disposition pour déchiffrer ce document, dont l'écriture, en forme de *minute de notaire*, est si difficile à lire.

(2) Voir, entre autres auteurs, Éveillon, *De processionibus ecclesiasticis*, 1641, p. 274 (Bibl. mun., Hist. 3513). — L. Cellot, S. J., *Mauritiados Andegavensis* lib. III, 1628, p. 103-113 (Lettr. 1596). — Cl. Ménard, *Beringerii archidiaconi Andegavensis memoria retractata,* 1645, mss. 803. — Lehoreau, *Cérémonial,* t. II, p. 152

nous nous bornerons donc à reproduire ici la description rapide qu'en a faite Mgr Mathieu dans sa lettre pastorale du 14 avril 1894, à l'occasion des processions de la Fête-Dieu, et nous y joindrons quelques notes explicatives.

« Vous n'ignorez pas, N. T. C. F., que dans toute la France on fêtait alors (avant la Révolution), le Corps de Notre-Seigneur, non point le dimanche, comme de nos jours, mais le jeudi qui suit la Trinité. Dès cinq heures du matin, les chanoines de Saint-Maurice chantaient l'office de Prime, puis une première grand'messe suivie de Tierce (1). A six heures précises, sur l'ordre du juge de police, commençait le défilé des douze torches qu'on avait apportées la veille au soir dans la nef de la Cathédrale. Ces torches, espèce de tours carrées, ornées de colonnes, de festons, de corniches, au-dessus desquelles on plaçait des vases de fleurs et des girandoles de lumières, étaient devenues si pesantes au XVIIIe siècle, qu'il fallait quatorze et même seize hommes pour porter chacune d'elles. Au dedans, des « histoires » de l'Ancien et du Nouveau Testament étaient représentées par des figures de cire, de grandeur naturelle, qu'on variait tous les ans. Ces sortes de monuments étaient fabriqués et payés par les corps de métiers, qui en étaient très fiers (2).

et suiv., rédigé en 1715. — Grandet, *Considérations et pratiques de piété...*, etc. 1716 (Bibl. mun., *Supp. théol.*). — Berthe, mss. 896, t. I, p. 93 (XIXe siècle). — *Semaine religieuse* de 1863-64, p. 495. — Mgr Mathieu, *Lettre pastorale du 14 avril 1894.* — Chanoine Portais, *l'abbé Gruget* (1896), p. 90 et suiv.

(1) Cette première grand'messe avait été « fondée par le chanoine Saupier, le 26 may 1600, par un don de 400 livres tournois, pour acheter à cette fin une rente de 32 livres » (Brossier, *Ami du Secrétaire*, p. 540).

(2) On a cru que c'est le roi René qui donna l'idée de ces curieuses machines, dont les fêtes du Sacre de Provence lui avaient inspiré le goût. Il se peut qu'il en ait introduit l'usage à Angers, et même que

« Quand Mgr Lepelletier voulut les supprimer, au commencement du XVIIIe siècle, pour épargner aux ouvriers des dépenses qu'il jugeait excessives, il y eut, de la part des artisans, de telles récriminations, qu'il dut maintenir l'usage.

« Il y avait la torche des boulangers, des bateliers, des savetiers, des portefaix, des bahutiers, des cordiers, des corroyeurs, des selliers, des tanneurs, des cordonniers, des poissonniers et des bouchers.

« Après la torche des bouchers marchait un *crieur de patenôtres*, portant un chapelet au cou et, au haut de sa torche, une sonnette qu'il agitait de distance en distance.

« Ensuite venaient, dans un ordre minutieusement réglé, tous les corps de métiers, le *chapeau au poing*. Lehoreau, maire-chapelain de l'église d'Angers, compte *quatre-vingt-quatre* professions différentes, qu'il énumère dans son

de là cet usage se soit répandu en dehors de l'Anjou ; mais, ce qui est certain, c'est que l'on portait des constructions du même genre, en plusieurs autres villes, le jour de la Fête-Dieu.

On peut voir quelques dessins de ces grosses torches soit au musée Saint-Jean, soit dans *Berthe*, mss. 896, t. I, p. 88, ou dans *Ballain*, mss. 867, p. 591. On en trouve aussi, dans les combles de l'Évêché, des reproductions en cire, données au musée diocésain, par Mgr Barbier de Montault.

Le déplacement de ces encombrantes machines n'était pas sans inconvénient. Le 10 juin 1529, la statue de saint Maurice, qui ornait le pilier placé jadis au milieu dn portail de la Cathédrale, fut brisée par la torche des bouchers (Brossier, *Ami du Secrétaire*, p. 738).

En 1745, on fit pire encore. Pour faciliter le passage des grosses torches, on abattit le pilier lui-même, avec les statues du XVe siècle qu'il portait, et l'on enleva huit des statues d'apôtres qui, depuis le XIIIe siècle, décoraient la frise du portail. On songea même, en 1774, à réunir en une seule les deux arcades centrales du narthex. Mais ce ne fut qu'en 1806 que, malgré les instances de Mgr Montault, on abattit, au lieu de le restaurer, non seulement le milieu, mais le narthex tout entier, dont l'absence dépare, d'une manière si regrettable, le bas de la façade de Saint-Maurice (Voir *Répert. archéol.* de 1865, p. 210, et de 1866, p. 280).

Cérémonial (1). Les absents, qui n'avaient pas une excuse légitime, étaient punis d'une amende.

« Derrière ces corporations d'artisans, s'avançaient les gens de professions libérales : les administrateurs des hôpitaux, les employés de la Monnaie, les juges et consuls des marchands, en robes de cérémonie; les notaires, en robes d'avocats, avec leurs clercs pour porte-queue; les basochiens et les clercs de velours, les greffiers, les avocats et les médecins, en robes noires, l'Université, les juges des Traites, les présidents, les lieutenants, les élus et les officiers du Grenier à sel, avec les présidents, juges, lieutenants, assesseurs et conseillers à la Prévôté; les maire, échevins et officiers du corps de ville, avec les officiers de la judicature, de la sénéchaussée et siège présidial (2).

« Tous les habitants payant maîtrise et faisant partie d'un art ou métier, tous les fonctionnaires et personnes en charge étaient tenus de porter un cierge à la main. Ce cierge, long de *trois mètres*, était formé d'un bâton de bois blanc, cannelé à mi-hauteur et recouvert de cire blanche. Un de ces cierges se trouve à notre musée diocésain (3).

(1) Ces professions étaient réparties suivant leur nature en cinq *ordres* ou groupes distincts. Le premier était peu homogène; mais le second réunissait les artisans du bâtiment; le troisième, ceux qui travaillaient le fer; le quatrième, ceux qui s'occupaient du linge et des vêtements, le cinquième concernait l'alimentation. L'ordre suivant, qui comprenait les professions libérales, commençait néanmoins par les *marchands*.

(2) Le présidial et le maire étaient en robe rouge. Le présidial et le corps de ville prenaient place, avant la procession, dans le chœur de la Cathédrale, le premier à droite et le second à gauche, et ne partaient que sur l'invitation du grand chantre.

(3) Autrefois tous les cierges portés en procession étaient allumés, ce qui justifiait le vers cité par Grandet (*Considérations et pratiques de piété..... pour honorer J.-C. au Saint-Sacrement*).

« *sacrâ populus processit ab aulâ,*
Totaque et undantes accendunt agmina ceras. »

Mais, remarque Berthe (Mss. 896, t. I, p. 93) « à cause des taches on ne les allumait plus ». (Cf. Blordier-Langlois, *Angers et l'Anjou sous le régime municipal,* p. 196.)

« En tête de chacun de ces groupes, le plus jeune de la Communauté portait un *guidòn* attaché au sommet d'une torche, sur lequel était peint le patron ou l'insigne du corps. Les poissonniers, par exemple, avaient un filet plein de gros poissons (1); les meuniers, un moulin à vent; les couvreurs, un clocher sur lequel grimpaient des figures en cire, etc.

« Le corps de ville était précédé de tambours et de trompettes.

« Chaque corps pouvait se faire précéder de telle ou telle symphonie qu'il lui plaisait de choisir.

« La maréchaussée défilait à cheval (2). Le régiment de cavalerie d'Angers, parfois celui de Saumur, venaient se mêler à la maréchaussée, qui, souvent, tenant à briller seule, ne permettait pas à la troupe de se joindre au cortège. Alors, les cavaliers non inscrits au cérémonial se contentaient d'attendre le Saint-Sacrement, pour lui présenter les armes.

« Après les laïques, venaient les religieux (3), précédés

(1) Suivant le comte de Quatrebarbes (*Histoire de René d'Anjou*), c'est le roi René qui aurait accordé aux pêcheurs le privilège de porter à la procession du Sacre ce guidon d'un genre spécial. « C'était, écrit Blordier-Langlois (*Angers et l'Anjou sous le régime municipal*, p. 196), une torche monstre, si pesante qu'un homme très vigoureux avait peine à la porter entre ses bras, appuyée sur une serviette nouée à ses épaules. Un cercle, qui couronnait cette machine, faisait voir diverses sortes de poissons suspendus : c'était, dit-on, une invention du roi René; elle marchait en cadence au son de trois ménétriers, qui jouaient une gigue aussi composée par le prince. » Après la procession, cette torche était déposée dans l'église de la Trinité, devant le jubé, où elle restait toute l'année.

(2) Lehoreau et les autres auteurs ne font marcher la maréchaussée qu'à la fin du cortège, ce qui semble plus rationnel.

(3) Tous les groupes de laïques comprenaient ensemble plusieurs milliers de personnes. Éveillon, en 1624, parle de 4.000 torches. Berthe donne le même chiffre pour la fin du XVIII[e] siècle; mais le même, ailleurs, en compte 16.000 ! Ce qui augmentait encore le cortège, c'est que beaucoup de « gens à robe longue » étaient obligés,

de leurs croix, que portaient des moines en dalmatiques, entourés d'acolytes en aubes.

« Puis les chanoines des *neuf* chapitres secondaires de la ville (1), en chapes, avec leur cortège de croix, de porte-croix, de bedeaux, d'acolytes couronnés de fleurs, d'évangéliaires, etc.

« C'était enfin le tour du chapitre de Saint-Maurice, avec ses chapelains en chapes et en chasubles, ses appariteurs, ses *dignitaires* en dalmatiques (2), et ses dix enfants de chœur couronnés de fleurs. Le doyen, en robe rouge, prenait une chasuble comme l'Évêque : l'un et l'autre portaient en même temps, sur leurs épaules, le *soleil* où était renfermé le Saint-Sacrement (3). Derrière le clergé marchaient MM. les Gouverneurs et lieutenants de la pro-

au moins à la fin du XVIIIe siècle, d'être accompagnés de leurs porte-queue; tels les magistrats et chanoines.

Les Religieux comprenaient les Capucins, les Minimes, les Récollets de la Baumette et d'Angers, les Cordeliers, les Jacobins, les Augustins et les Carmes. Les Bénédictins, du moins ceux de Saint-Aubin, faisaient, ce jour-là même, leur procession autour de leurs cloîtres.

(1) Celui de la Trinité à part, puis, deux à deux, ceux de Saint-Maimbœuf et de Saint-Maurille, de Saint-Julien et de Saint-Pierre, les chanoines réguliers de Toussaint avec les prêtres de l'hôpital Saint-Jean; enfin les chapitres royaux de Saint-Martin et de Saint-Laud.

(2) Ou, comme l'on disait, « les *dignités* », en robe rouge, en réparation de l'herésie de Bérenger, pour marquer, dit Lemaire (*Droit des évêques*, t. II, p. 533, cité par Rangeard, *Hist. de l'Univ. d'Angers*, t. II, p. 59), qu'elles sont prêtes à verser leur sang pour la défense de la vérité que cet archidiacre a combattue; et même avant 1574, tous les chanoines de la Cathédrale usaient de ce privilège.

(3) « Cette belle grande custode, recognoissable, de si loing qu'on la voit, par sa grandeur et par la forme singulière dont elle est composée : une croix d'or supportée de deux grands angelots d'argent doré, dans laquelle il y a, enchâssée, une pièce notable de la croix de Nostre Seigneur, et sur la poincte, un beau soleil d'or contenant la saincte Hostie. » (Eveillon, *Défense du chapitre*, p. 12.)

vince, ville et château, entourés de leurs gardes, et le prévôt provincial, suivi de ses archers, qui fermait le cortège.

« Le défilé commençait à six heures du matin ; mais il y avait une telle foule d'artisans de toutes sortes, et toutes ces corporations étaient si jalouses de leur rang que le juge de police ne parvenait que très lentement à dégager, dans l'ordre voulu, la nef et les abords de la Cathédrale. Il fallait *trois* heures pour cette opération, et *neuf* heures sonnaient au clocher de Saint-Maurice, quand l'Évêque sortait de l'église. Il marchait sous un dais, en portant, avec le doyen, le brancard richement orné où reposait la sainte hostie.

« Les chants se mêlaient au bruit des musiques, qui précédaient les corps de métiers. La procession suivait la rue de l'Évêché, la rue Baudrière, le pont, la rue de la Trinité, où certains groupes se rangeaient (1) pour laisser

On y renfermait, pour la procession, deux hosties consacrées, parce qu'une seule eût vacillé dans le vase qui la contenait.

Pour la manière de porter le brancard auquel était fixé l'ostensoir, voir le frontispice du « *Mauritiados* », du P. Cellot (Bib. mun. Lett. 1596.)

(1) Du moins les grosses torches, qui, au lieu d'entrer dans l'église du Ronceray, vont se placer de front dans la rue de la Censerie, devant la grande porte de l'église, ou bien au bas de la montée des Forges. Le reste du cortège, y compris toutes les compagnies d'arts et métiers, traversait le chœur des Religieuses. Ce chœur, autant que nous pouvons nous en rendre compte, occupait, non le chevet de l'église, mais la petite nef du nord, du côté du couvent ; cette nef s'ouvrait par deux portes sur la nef centrale. (Voir le plan des églises du Ronceray et de la Trinité, dans le très intéressant ouvrage intitulé « *Notre-Dame du Ronceray* ». Angers, Lecoq, 1895, p. 96.)

C'est pour cette circonstance que les religieuses du Ronceray tendaient dans leur église, sur le passage de la procession, ces onze tapisseries, de trois tableaux chacune, qui représentaient les figures de l'Eucharistie, son institution et les principaux miracles auxquels elle a donné lieu ; elles avaient été données, sous l'abbesse Isabelle de la Jaille (1503-1518), par la « doyenne et dame de chambre »,

passer, dans la rue de la Censerie, le reste du cortège, qui entrait un moment dans l'église du Ronceray : les sœurs et le clergé chantaient quelques motets au Saint-Sacrement. Sur tout le parcours, dit Lehoreau, « les rues sont « tapissées des deux côtés et couvertes, au-dessus, de « toiles cousues les unes aux autres ». Et le bénédictin Roger, dans son *Histoire d'Anjou* : « Les rues par où « passe la procession doivent être tendues et parées de « riches tapisseries et couvertes, en haut, de lineux ou « linges blancs très propres et nets (1). »

« En sortant du Ronceray, le cortège se rend au Tertre ; au passage, les musiques et symphonies qui sont sur le rempart saluent le Saint-Sacrement ; l'on expose la monstrance (2) sous l'un des arceaux de la chapelle de Notre-Dame de Pitié, ornée de tapisseries et de cierges blancs. Après quelques motets, les dignités quittent leurs chapes pour aller prendre quelque réfection (3) ; car il est près

Louise Le Roux. Cette magnifique série, unique en son genre, vendue au commencement du siècle pour la somme de 1.200 francs aux châtelains de Serrant, passa de là au château du Plessis-Macé, où toutes les pièces en furent vendues, en 1888, avec le reste du mobilier, au prix de 42.160 francs ! (Cf. *Notre-Dame du Ronceray*, p. 177), et Barbier de Montault, *Revue de l'Anjou*, nouv. série, t. XVIII, p. 1.)

(1) Aux XVIe et XVIIe siècles, on dut obliger les huguenots de tendre leurs maisons sur le passage de la procession (Arch. mun., BB, 31, f. 254 ; 96, f. 6).

(2) La monstrance, c'est-à-dire l'ostensoir.

(3) L'usage de ce repas, auquel fait allusion le compte du dépensier de l'hôpital Saint-Jean (1432-1433), ne fut d'abord pas général. Ainsi Louvet (*Revue d'Anjou*, 1855, t. II, p. 312), se scandalise de ce que, en 1623, profitant de l'absence de l'évêque Miron, MM. du Présidial ont laissé les gouverneurs, les juges et consuls, et nombre d'assistants entendre le sermon du Tertre, et s'en sont allés déjeûner, entraînant par leur exemple bon nombre d'habitants. Mais, à la fin du XVIIe siècle, on est moins sévère et, une fois le Saint-Sacrement exposé, on éteint les torches, sauf les deux falots de rigueur, on quitte les chapes et les ornements, et « chacun se retire où bon lui semble » (Lehoreau). Au XVIIIe siècle, « le clergé régulier et séculier, les prêtres mêmes du Séminaire de Saint-Sulpice, ne s'interdisent

de midi et tout ce monde est en cérémonies depuis cinq heures du matin.

« La foule se groupe devant la chapelle du reposoir du Tertre, autour d'une chaire en pierre, rebâtie en 1409, sur la tombe de Pierre du Fay (1). . . . .

. . . .

Le prédicateur de l'octave du Saint-Sacrement à la Cathédrale monte sur cette chaire et fait un sermon (2).

pas ce soulagement, » remarque la « Réponse des Compagnies de la ville d'Angers au mémoire de M. l'Évêque (Jean de Vaugiraud) ». Mme l'Abbesse du Ronceray, écrit Berthe, ainsi que les riches propriétaires du Tertre, se faisaient un plaisir d'héberger les différents corps du clergé et des administrations, qui avaient soin d'envoyer dès la veille des dîners froids pour ce repas.

(1) Cette chaire, rapporte un témoin oculaire cité par Godard-Faultrier (*Mém. Soc. Agric.*, 6e vol., p. 223), avait environ deux mètres d'élévation, et l'on y accédait par un escalier de trois marches. M. le chanoine Ménard se rappelle avoir joué, enfant, dans les restes de cette chaire, qui subsistèrent sans doute jusqu'aux travaux de nivellement de 1849.

Mgr Mathieu ajoute ici : « Il paraît bien que dès le XIe siècle, une « chaire en pierre existait déjà au même endroit de ce cimetière; car « c'est là que prêcha le Pape Calixte II, après avoir consacré en 1119 « l'église du Ronceray : *Papa vero postea tumbam, quæ est in* « *cæmeterio sancti Laurentii, ascendit, ibique populo verbo Domini* « *paulo refecto,* etc. » Mgr Mathieu se trompe, après Mgr Freppel, en supposant que c'est d'une première chaire, élevée au même lieu, que prêcha Calixte II. Le mot *tumbam* du texte allégué est substitué au mot *tubam* du texte original, conservé par Marchegay (Bibl. mun. Hist. 3.458) et, avant lui, par Thorode, et le sens en a été victorieusement rétabli par M. de Farcy (*Sem. rel.* 1901, p. 782), comme nous l'avons dit plus haut, p. 14-15.

(2) Une toile tendue au-dessus de la chaire du Tertre abritait le prédicateur contre le soleil ou la pluie. C'était en effet, jusqu'à la fin du XVIIe siècle, le prédicateur de l'octave du Saint-Sacrement qui ouvrait la station en prêchant au Tertre le jour de la procession. Il devait être choisi, ou du moins agréé par le chapitre, qui n'admettait que des orateurs renommés. C'est ainsi que furent admis à parler en ces circonstances le célèbre Père Joseph (l'Eminence grise), en 1607 et en 1608, avec tant de succès, écrit Lepré-Balain (*Vie du Père Joseph,* liv. II, ch. XXX), que les membres du présidial, pour venir

« Ensuite, la procession revient à Saint-Maurice, par le même chemin et dans le même ordre que précédemment (1). Mais le Saint-Sacrement, au retour, est porté, non plus par l'Évêque et le doyen, mais par deux autres dignitaires. Alors l'Évêque chante une messe pontificale très solennelle. Cette messe ne commence guère avant trois heures. En 1717, elle se termina à quatre heures et demie du soir. La messe achevée, l'Évêque, TOUJOURS A JEUN, entonne *Sexte*, qui se termine ordinairement vers cinq heures du soir. »

« A cinq heures doit commencer *None*; mais « on « donne le temps à l'Évêque, au doyen, comme à tout le « chœur fatigué, de se raffraischir, dit Lehoreau, car rien « n'est plus fatiguant que ce jour (2). »

l'entendre à la cathédrale, suspendirent leurs travaux. Grandet, curé de Sainte-Croix, l'historiographe bien connu, sollicita, par l'entremise de l'évêque H. Arnauld, et obtint l'autorisation de prêcher cette octave en 1691. Mais, remarque Lehoreau, comme, en prêchant une heure en plein air devant une grande foule, l'orateur était souvent incommodé pour tout le reste de la station, on choisit, à partir de 1698, un prédicateur spécial pour parler au Tertre.

(1) Sans toutefois repasser par l'église du Ronceray; de plus les prêtres de l'hôpital Saint-Jean retournent directement chez eux, et le clergé de la Trinité s'arrête pareillement en cette église après avoir salué le Saint-Sacrement.

De retour à la Cathédrale, les compagnies séculières se retirent par la porte latérale et par les cloîtres, tandis que les communautés régulières et les chapitres occupent la nef.

(2) C'est alors qu'avait lieu le *fêtage*, ou festin, dont Thorode a constaté l'usage dès le XIVe siècle. Mais, comme il l'observe, ce repas, plus ou moins bruyant, donné en présence de l'évêque, juste entre la grand'messe et les vêpres, parut peu convenable au chapitre, qui le réduisit à une simple *potation* (collation) servie au *revestiaire*, et composée de pain, de vin, de cerises et autres fruits de saison. Encore la potation elle-même fut-elle supprimée par conclusion du 11 juillet 1565, au moins pour les officiers subalternes, et remplacée par une distribution d'argent, faite à tous ceux de l'église d'Angers qui ont assisté au service de ce jour. Les chanoines, ajoute malicieusement Lehoreau, « reçoivent chacun 4 livres 5 sous, pour s'être fatigués à entendre chanter les pauvres choristes d'office ».

« Après None, l'évêque entonne les secondes vêpres, suivies des complies (1).

« En 1716, il était près de huit heures quand on finit « *complies*, à cause des contestes des compagnies laïques « pour la marche. »

« Madame de Sévigné admirait beaucoup l'énergie dont faisait preuve, en cette rude journée, le vieil évêque Henri Arnaud. Elle écrivait, le 8 juillet 1685 : « Mon fils m'a « conté des merveilles de M. d'Angers ; il a quatre-vingt-« huit ans : il porta le Saint-Sacrement sur ses épaules, « le jour de la fête ; la procession est d'un grand quart de « lieue ; il chanta tout de suite la grand'messe et ne « mangea qu'à quatre heures. Tout le monde était en « admiration du miracle visible qui le soutient : *forza « non ha, ma l'animo non manca* ; tous les ans, c'est un « nouveau prodige. »

En résumé, la procession se composait :

1° Des douze grosses torches aux formes si pittoresques et si intéressantes ;

2° Des compagnies laïques comprenant, groupées en cinq ou six ordres, sous leurs guidons et leurs *torches* respectives, 70 ou 80 corporations d'artisans et de marchands ; les gens de professions libérales, officiers publics et magistrats de toute nature, spécialement le présidial et le corps de ville, tous munis d'une longue torche ;

3° Du clergé, c'est-à-dire des religieux, des chapitres secondaires, épiscopaux, réguliers ou royaux, enfin, du

(1) Entre vêpres et complies, l'évêque donnait la bénédiction du Saint-Sacrement, qu'on voilait ensuite, ou même qu'on renfermait dans le petit tabernacle. Enfin, après complies, avait encore lieu le salut des grosses torches (c'est-à-dire, sans doute, la révérence que les porteurs venaient faire devant le sanctuaire comme au moment de partir en procession). Ces machines étaient ensuite reportées chez l'entrepreneur pour être dégarnies, et de là emmenées à la chapelle Saint-Eutrope.

chapitre de la Cathédrale, à la suite duquel s'avançait, porté sous un dais et sur un brancard, par l'évêque et le grand doyen, le Très Saint-Sacrement, auquel s'adressaient tous ces hommages ;

4° Enfin, s'ils étaient là, suivaient le gouverneur et le lieutenant de la province, puis la maréchaussée, et une foule immense qui se faisait gloire de grossir ce magnifique cortège.

A diverses reprises, d'illustres personnages, de passage à Angers, se firent un devoir de prendre part ou du moins d'assister, dans quelque endroit favorable, à notre procession.

En 1487, c'est *Charles VIII*, qui suit à pied, avec toute sa cour, le Saint-Sacrement, « ce dont le peuple fust très joyeux et content et le réclamait fort pour le sieur et roy en disant : « Vive le Roy ! (1). »

A son tour, en 1518, au rapport de Bourdigné, *François Ier*, étant arrivé à Angers le dimanche qui suit la Fête-Dieu, entendit vanter la beauté de notre Sacre et exprima le désir d'en être le témoin. Pour satisfaire sa pieuse curiosité, on déploya, le jour de l'octave, mais seulement autour de la cité, toute la pompe de la procession générale. Le roi fournit lui-même un dais magnifique, que soutenaient quatre princes de sa suite. Le Saint-Sacrement était porté par l'abbé de la Roë, évêque de Saint-Pol-de-Léon, et par le maître-école d'Angers. Derrière marchaient à pied le roi, la reine et toute la cour, qui furent charmés d'un si bel ordre, de la musique et des décorations (2).

Le jeudi 18 juin 1620, c'est *Marie de Médicis*, qui,

(1) G. Oudin, *Journal*. (*Revue d'Anjou*, 1852, t. II, p. 65 et 66.) Nous remercions ici M. de Farcy d'avoir bien voulu nous faire remarquer cet intéressant détail.

(2) Bourdigné, *Chroniques*, p. 324.

pendant son séjour à Angers, veut jouir du merveilleux spectacle. Le corps de ville met à sa disposition le logis *Aveline*, près de la fontaine Pied-Boulet, d'où la reine peut admirer, au retour, les grosses torches et tout le cortège, et recevoir au passage la harangue de toutes les compagnies (1).

Enfin, le 10 juin 1632, le prince de *Condé*, arrivé de la veille, peut de ce même endroit voir se dérouler toute la procession (2).

On comprend qu'une telle solennité attirât la foule de tous les environs et même de toutes les provinces voisines, et il n'est pas exagéré de porter à 20 ou 30.000 le nombre des étrangers accourus à la fête (3). « Durant les octaves du Sacre, dit Bruneau de Tartifume, il n'y a à Angers que réjouissances, bonnes chères, promenades, accueils et démonstrations de bonne volonté, faictes à ceux qu'on appelle *cousins du Sacre* », c'est-à-dire aux parents et amis que l'on invitait à la fête (4). Les habitants des rues Baudrière et des Ponts dressaient des estrades dans leurs boutiques, et l'on ne voyait aux portes et aux fenêtres que toilettes fraîches et brillantes, dont la coquetterie effarouchait nos graves chanoines. Aussi disait-on que, pour voir de belles cérémonies, il fallait assister à la Fête-Dieu d'Angers, aux Rogations de Poitiers et à la Mairie (installation du maire) de la Rochelle. L'attraction était si vive que les jeunes filles faisaient promettre à leurs fiancés, et même stipuler dans le contrat de mariage, qu'ils les mèneraient au Sacre d'Angers (5).

(1) Louvet, *Journal* (*Revue d'Anjou,* 1855, t. II, p. 16).
(2) Id., 1856, t. II, p. 342.
(3) Cf. Louvet, *Journal* (*Revue d'Anjou*, 1856, t. II, p. 162). — Eveillon, *Défense du chapitre*, p. 10. — Maupoint, *Vie de Mgr Montault*, p. 223.
(4) Berthe remarque que l'ancien Sacre attirait, en outre, des *filous* de tous les pays.
(5) Blordier-Langlois, *Angers et l'Anjou avant 1789*, p. 198. —

Mais, dans les affaires humaines, les plus belles choses ont leur fâcheux côté. Il n'est donc pas surprenant que notre procession ait donné lieu, dans le cours des siècles, à quelques inconvénients, à certains désordres, à de regrettables abus.

Parfois c'est le mauvais temps qui contrariait la fête. En 1474 et en 1576, les ponts étant rompus par la tempête, la procession, au lieu d'aller au cimetière de Saint-Laurent, se rend à Saint-Michel du Tertre (1).

En 1692, la même raison empêche les grosses torches de s'aventurer sur la passerelle en bois jetée sur les piles demeurées intactes.

En 1717, une averse disperse la procession; la bourrasque enlève et déchire le dais sur les ponts, et la pluie, pénétrant dans la custode de l'ostensoir, endommage les saintes espèces, qu'il faut consommer le dimanche suivant (2).

Mais les incidents les plus regrettables ne viennent point des éléments.

En 1590, on se plaint que « depuis quelque temps la « plus grande partie des habitants de la ville, même des « officiers de justice ordinaire, de l'élection, des aydes et « des traites, jeunes marchands et aultres, se sont « *licenciés* (permis) de se retirer de la procession géné« ralle... Pour à quoy obvier et remettre la ditte pro« cession en sa première splendeur et honneur, et faire « cesser les troubles qui interviennent par chacun an, a « été ordonné (par le présidial) que tous les habitants de « cette ville, chefs de ménage, de quelque qualité et « condition qu'ils soient, bazochiens et clercs de mar« chands, seront tenus se trouver à laditte procession et

F. Grille, *Le Sacre d'Angers de 1802*. (Bib. mun., Lettres, 1675, note de la p. 31.)

(1) Lehoreau, *Cérémonial*, t. II. — Dumesnil, mss. 658, p. 87.

(2) Lehoreau, *Cérémonial*.

« y assister avec torches ardentes, en habits décents, « selon leur qualité et vacation, et prendre le rang et « l'ordre qui leur sera baillé, suivant le règlement cy-« après, etc., etc., à peine de 600 sols d'amende pour « les défaillants, au bénéfice des pauvres de l'Hôtel-« Dieu (1). »

D'autres fois ce sont des batteries, comme en 1569, entre les clercs des marchands et les bazochiens, qui, n'ayant point de symphonie, réclament, au retour de la procession, les viollons et les haultbois des clercs susdits (2).

Du reste, ces instruments de musique donnaient parfois lieu à des désordres encore plus inconvenants. Une curieuse ordonnance de l'Évêque *Claude de Rueil*, datée du 15 avril 1642, nous apprend que quelques jeunes musiciens se permettaient de suspendre la marche de la procession pour jouer des *aubades* sous les yeux et en l'honneur de certaines personnes, ce que l'Évêque interdit sous peine d'excommunication (3).

Un peu plus tard, un abus moins grave donne lieu à Louis XIV de signaler sa foi et de faire sentir son autorité. Instruit que, depuis plusieurs années, les officiers de justice marchaient à la procession la tête couverte, le roi très chrétien envoie une lettre de cachet aux Maire et Échevins de la ville d'Angers, où il dit avoir peine à croire à un abus contraire à la coutume de tout le royaume. « Nous-même, ajoute Sa Majesté, demeurons découvert « à la procession de la Fête-Dieu où nous nous trouvons « en personne, comme à une cérémonie où l'on ne peut

(1) Dumesnil, mss. 657.

(2) Louvet, *Journal* (*Revue d'Anjou*, 1854, t. I, p. 296).

(3) *Statuts du diocèse d'Angers*, MDCLXXX, pp. 415-416. — Grandet, *Pratiques de piété*, p. 231. — Poncet de la Rivière, au commencement de son épiscopat, fut obligé de renouveler les mêmes défenses.



« être qu'avec un très grand respect. C'est pourquoi « nous vous faisons cette lettre pour vous mander et « ordonner très expressément que vous ayez, en toutes « les processions où le Saint-Sacrement sera porté, à les « suivre en corps, tête nue et découverte, afin que, à « votre exemple, un chacun fasse le semblable. (1) » (Versailles, 14 juin 1677).

Nous voudrions passer sous silence des incidents qui, malgré les bonnes intentions de ceux qui les occasionnèrent, troublèrent le bon ordre de la procession et contristèrent les fidèles. Nous voulons parler de la querelle survenue entre l'évêque *Miron* et le chapitre, uni aux corps constitués, au sujet du passage de la procession à travers le chœur du Ronceray. Du moins nous tâcherons d'être bref, renvoyant ceux qu'intéresseraient ces pénibles disputes, au *Journal de Louvet* (2) et au *Mercure français* de 1625.

En 1612, Miron, faisant la visite de l'abbaye du Ronceray, avait cru devoir, sans consulter le chapitre, interdire aux religieuses d'ouvrir à l'avenir les portes de leur chœur aux processions rendues publiques, et spécialement « de sortir de leur chœur durant la station (de la « procession du Sacre) pour s'aller placer parmy le peuple, « comme elles faisaient auparavant, ny en tout d'ouvrir « alors ledict chœur, sous prétexte d'y donner place aux « chanoines, à cause de la licence que plusieurs prenaient « d'y entrer et dans leurs aultres lieux réguliers, mesmes « de laisser la procession pour aller déjeuner ou dixner « dans ledict monastère ». En même temps, l'évêque défendait à quiconque, sous peine d'excommunication, d'entrer dans le chœur de ces Dames.

Le 5 juin 1613, Miron se rendait au présidial pour faire accepter cette mesure ; mais, après trois heures de discus-

(1) Grandet, *Pratiques de piété*, p. 231.
(2) *Revue d'Anjou*, 1855 et 1856, *passim*.

sion, il consent à permettre au clergé de suivre l'ancienne coutume.

Mais en 1614, l'abbesse, la vertueuse Simonne de Maillé, oppose la défense de son évêque et refuse d'ouvrir le chœur des religieuses. Fort de la décision prise par le présidial, d'accord avec le chapitre et le gouverneur, le lieutenant général et le juge de la prévôté font venir des menuisiers et des serruriers et forcer les portes pour permettre à MM. de l'église d'Angers de passer.

En 1615, au mépris d'un arrêt du Parlement de Paris, Miron persiste dans ses défenses et fait approuver sa conduite par l'assemblée générale du clergé de France. Mais la procession a lieu comme par le passé, et Miron, nommé sur ces entrefaites à l'Archevêché de Lyon, résigne son siège en faveur de *Fouquet de la Varenne*, qui laissa subsister les anciens usages.

Mais, en 1622, Miron redevint évêque d'Angers. Plus irrité que jamais contre son chapitre, il avait entrepris de transférer son siège à l'église Saint-Pierre, d'où il voulait, en 1623, faire partir la procession du Sacre. Puis, se ravisant, il autorise l'abbesse du Ronceray à ouvrir le chœur, si le gouverneur ou la police l'y forçait, et lui-même s'en va présider la procession à Saint-Aubin des Ponts-de-Cé.

En 1624, en dépit d'un quatrième arrêt du parlement, qui condamnait les contrevenants à 1.000 livres d'amende, Miron maintient ses arrêts et ses censures et, s'étant fait apporter de l'église des Cordeliers une hostie consacrée et un dais de Saint-Maurille, il traverse presque seul la Cathédrale et s'avance à la suite du clergé. Vainement le chapitre sort à son tour, avec le magnifique ostensoir d'usage; le Gouverneur, *manu militari*, force les chanoines à rentrer en désordre à l'église, et la procession, respectant les censures de l'Évêque, se contente de traverser la grande nef du Ronceray.

En 1625, pour éviter un nouveau scandale, les magistrats, firent défiler le cortège, non par l'église, mais par la rue voisine.

En 1626, un moyen terme tranche la difficulté. Sur le conseil de l'évêque, l'abbesse avait fait construire, au-dessus du chœur ordinaire des religieuses, un oratoire ou *jubé*, où elles pouvaient désormais, le jour du Sacre, se retirer et chanter en l'honneur du Saint-Sacrement le motet d'usage. La procession eut donc enfin lieu sans fâcheux incident, à la joie des fidèles, heureux de voir réconciliés l'évêque et le chapitre.

Au XVIII[e] siècle, un autre évêque, plus sage que le fougueux Miron, *Jean de Vaugirauld* (1731-1758), essaya vainement de réformer un autre abus et d'abréger la durée excessive de la procession, qui obligeait le prélat à demeurer à jeun jusqu'à cinq heures du soir (1). Il eût voulu hâter le départ des divers groupes du cortège et supprimer les repas qui, au Tertre, retardaient le retour. Mais vainement il obtint du roi deux ordonnances à cet effet (18 février 1739 et 27 mars 1740). Ses plaintes, et les mesures un peu radicales qu'il employa, ne firent qu'aigrir l'esprit des corps d'état et compagnies, qui obtinrent du roi le maintien des anciens usages. L'évêque, enfin, dut se contenter d'un règlement, nouveau seulement pour la forme (2 janvier 1742), et qui ne changea rien, dit Thorode, ni à l'ordre, ni à la brièveté de la cérémonie.

La procession, avec sa longueur et sa solennité accoutumées, continua ainsi d'exister jusqu'à la Révolution. En 1790, écrit Berthe (2), les différentes corporations industrielles, trouvant trop onéreux les frais de construction des grosses torches, demandèrent et obtinrent de la municipalité que ces dépenses fussent supportées par tous les

(1) Dumesnil, mss. 657, pp. 283 et suiv. — mss. 658, p. 893.
(2) Berthe, mss. 896, t. I, p. 93.

habitants. Mais, ajoute le chroniqueur, en l'année suivante, elles furent supprimées. Berthe se trompe. En 1791, par une ordonnance lue en conseil municipal le 14 juin, MM. de la section de police « invitent les bons citoyens à « assister à la procession du Très Saint-Sacrement, le « jour de la Fête-Dieu, » où les grosses torches figurent encore (1).

Mais cette procession, sans doute la dernière du siècle, présidée par le clergé constitutionnel, ne pouvait qu'affliger les fidèles et leur faire regretter la beauté du culte légitime. Aussi, bien que le Sacre ne dût jamais recouvrer dans notre cité toute son antique splendeur, est-ce avec la plus vive émotion qu'après dix ans de persécution, les Angevins purent, à l'aurore du XIXe siècle, voir le Dieu de l'hostie, si longtemps proscrit, reparaître en triomphe au milieu d'eux.

III

C'est en 1802, sans doute le dimanche 20 juin, conformément à l'indult apostolique du 9 avril précédent, que fut de nouveau célébrée, après dix ans d'interruption, la solennité de la Fête-Dieu. Bien qu'installé depuis quinze jours à peine, l'évêque *Montault*, s'étant fait rendre compte des cérémonies de l'ancien Sacre d'Angers, s'empressa d'en rétablir l'usage avec tout l'éclat que permettaient les circonstances.

Comme autrefois, le pieux cortège s'achemina vers la paroisse de la Trinité. S'il faut en croire un poème burlesque de François Grille (2), la procession aurait

(1) Arch. mun. Registre des délibérations de la municipalité (1790-1792). Séances du 14 juin et du 26 avril 1791. — Dans la séance du 11 novembre 1791, la municipalité reconnaît les droits du Sr Gaultier, entrepreneur des grosses torches portées en 1791.

(2) F. Grille, *Sacre d'Angers de 1802*. (Bibl. mun. Lettres, 1675.)

poursuivi jusqu'au tertre Saint-Laurent, où il nous représente l'ostensoir posé

sur un autel postiche,

sous un reposoir dressé

Au milieu des débris d'un temple fatidique,

c'est-à-dire de l'ancienne chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, détruite à la Révolution. Mais le poème auquel nous empruntons ce détail, mêle tant de fictions grotesques à quelques traits curieux, qu'on ne peut faire fond sur son autorité. L'abbé Maupoint, dans sa vie de Mgr Montault, rapporte « qu'on se rendit processionnellement à l'église « de la Trinité (1) ». Les *Affiches d'Angers* de 1804, racontent que « M. l'Évêque d'Angers porta lui-même le « Saint-Sacrement jusqu'à cette église ». Le cérémonial, rédigé sur l'ordre de l'évêque par le chanoine Gain, en 1807, assigne à la procession la même station. Victor Pavie, dans une curieuse étude rétrospective sur les *processions et foires d'Angers*, raconte que, dans son enfance, vers 1818, on faisait halte à l'église de la Trinité, où se donnait la bénédiction (2).

Les arrêtés de police qui, chaque année, ont pour but d'assurer la propreté et la liberté des rues traversées par le cortège, ne mentionnent que celles qui conduisent de la Cathédrale à la Trinité. Enfin, dans les notes ajoutées par François Grille à son poème du Sacre, et publiées, avec ses vers, en 1846, l'auteur dit formellement que la procession, « qui allait autrefois jusque sur le Tertre, « s'arrête à présent à la Trinité ». Il en fut ainsi, comme nous le verrons, jusqu'en 1850.

On s'appliqua d'abord à reproduire, le moins imparfaitement possible, la physionomie de l'ancien Sacre. Les représentants des anciennes corporations précèdent le

(1) Abbé Maupoint, *Vie de Mgr Montault*, p. 225.

(2) Victor Pavie, *Processions et foires d'Angers*. (*Mém. Soc. agric.*, 1886, p. 53.)

clergé, une torche à la main. Suivent les paroisses de la ville, qui remplacent les chapitres épiscopaux et royaux : seule, en tête, la paroisse de Sainte-Thérèse, puis, deux à deux, celles de Saint-Jacques et de Saint-Joseph, de Notre-Dame et de Saint-Laud, de la Trinité et de Saint-Serge. Alors s'avance le clergé de la Cathédrale ; sous le dais, le premier grand-vicaire et l'Évêque, en chasubles, portent, sur un riche brancard, le Saint-Sacrement ; suivent les chanoines.

On se rend en cet ordre à l'église de la Trinité, où l'ostensoir est déposé sur le grand autel. L'évêque, après avoir changé d'ornements, donne la bénédiction du Saint-Sacrement, lequel est ensuite reconduit processionnellement à la Cathédrale, porté cette fois par le second vicaire général et un chanoine. Au retour, l'Évêque chante la grand'messe, comme autrefois : mais le sermon d'usage n'est donné qu'à l'issue des vêpres (1).

Les autorités civiles et militaires concoururent, comme jadis, à l'éclat de la fête, et se firent un devoir de prendre place dans le cortège.

Le 3 juin 1804, rapportent les *Affiches d'Angers*, la procession fut rehaussée par la présence du préfet Nardon, du général Girardon et du colonel de gendarmerie Noireau, des cours judiciaires et de toutes les autorités civiles et militaires. La garde nationale entourait le cortège, que précédait la musique militaire.

Sous la Restauration, les pouvoirs publics montrèrent plus de zèle encore.

Dès 1816, le maire *de Villemorge* invite, six jours à l'avance, les habitants des rues de l'Évêché, Baudrière et Bourgeoise, à joindre aux tapisseries et ornements dont ils décorent ordinairement le devant de leurs maisons, des toiles tendues d'un côté de la rue à l'autre, ainsi que

(1) Bibl. de l'Évêché. Chanoine *Gain*, cérémonial.

cela se pratiquait, dit-il, avant la Révolution. Le jour de la fête, de nombreux détachements de la garde nationale, de la garde royale, de la légion de Maine-et-Loire et de la gendarmerie faisaient escorte au Saint-Sacrement, que portait, dit le journal, « Mgr l'Évêque avec l'un de ses grands-vicaires ».

Mais un article du « *Maine-et-Loire* », intitulé « les dimanches 6 et 13 juin », nous porte à croire qu'en 1830 l'effervescence populaire fit supprimer la procession. « Et « le spectacle qui, *le jour de la Fête-Dieu*, attire une si « grande affluence, était-ce bien la peine de nous l'en- « lever?... », écrit l'auteur de l'article.

Le gouvernement de Juillet laissa néanmoins subsister cette démonstration extérieure du culte. Le maire, *Joûbert-Bonnaire*, annonça même, par arrêté du 2 juin 1831, qu'à défaut de l'artillerie de la ligne, celle de la garde nationale ferait, pendant la durée de la procession, les trois salves prescrites par le décret du 24 messidor an XII, vieil usage qui datait au moins du XVIIe siècle (1).

(1) *Journal de Maine-et-Loire.* — Cf. Arch. mun. BB 96, fol. 78. Nous croyons intéressant de donner ici d'après Dalloz (*Jurisprudence générale*, édition 1856, t. XXXVI, p 369), le texte du décret du 24 messidor an XII (13 juillet 1804), relatif aux processions du Saint-Sacrement : on verra combien, au lendemain de la Révolution, ce décret fait honneur à la foi du législateur.

Des honneurs civils et militaires. — Saint-Sacrement.

Art. 4 « Aux processions du Saint-Sacrement, les troupes seront mises en bataille sur les places où la procession devra passer. Le poste d'honneur sera à la droite de la porte de l'église par laquelle la procession sortira. Le régiment d'infanterie qui portera le premier numéro prendra la droite; celui qui portera le second, la gauche; les autres régiments se formeront ensuite alternativement à droite et à gauche ; les régiments d'artillerie à pied occuperont le centre de l'infanterie. Les troupes à cheval viendront après l'infanterie. Les carabiniers prendront la droite, puis les cuirassiers, ensuite les dragons, chasseurs et hussards. Les régiments d'artillerie à cheval occuperont le centre des troupes à cheval. La gendarmerie marchera à pied entre les fonctionnaires publics et les assistants. Deux compagnies de grenadiers escorteront le Saint-Sacrement; elles mar-

Pendant toute la première moitié du XIX[e], on continua de porter en procession quelques-uns des anciens *chefs-d'œuvre* qui, jadis, précédaient et annonçaient chaque corps de métier. La torche des pêcheurs parut même jusque vers 1860, et assez longtemps celui qui en était chargé dansait, en la portant, la « gigue » composée par le bon roi René. Du reste, à l'instar des anciennes corporations, on vit presque toujours figurer quelques représentants de la classe ouvrière. Mais ce qui caractérisa de bonne heure la procession moderne, c'est qu'au lieu d'être, comme autrefois, uniquement composée d'hommes, toute la première partie du cortège était formée des religieuses de la ville et du personnel des écoles, enfants des Frères et des institutions laïques, élèves du Petit-Séminaire et du Lycée, de l'École normale et de celle des Arts-et-Métiers.

Les décorations ne contribuaient pas moins que la variété du cortège à l'éclat de la fête. Jusque sous le second Empire, les rues Baudrière, Bourgeoise et Beaurepaire, ne formaient qu'une allée couverte, enguirlandée et jonchée de fleurs. Les ponts étaient garnis d'arceaux, de banderoles et d'oriflammes. En 1848, l'architecte *Heulin* préludait aux gracieux édifices du Tertre par un portail gothique, qui dressait au-dessus de la Maine ses élégants clochetons (1).

cheront en file, à droite et à gauche du dais. A défaut de grenadiers, une escorte sera fournie par l'artillerie ou par les fusiliers, et, à défaut de ceux-ci, par des compagnies d'élite des troupes à cheval, qui feront le service à pied. La compagnie du régiment portant le premier numéro occupera la droite du dais; celle du second, la gauche. Les officiers resteront à la tête des files. Les sous-officiers et soldats porteront le fusil sur le bras droit.

« Art. 5. L'artillerie fera trois salves pendant le temps que durera la procession, et mettra en bataille sur les places ce qui ne sera pas nécessaire pour la manœuvre du canon. »

(1) *Journal de Maine-et-Loire* du 29 juin 1848.

Le 18 mai 1850, Mgr *Angebault* nomma une Commission chargée d'aviser aux moyens de donner à la procession le plus d'éclat possible. Tout d'abord on résolut d'en poursuivre le trajet jusqu'au Tertre Saint-Laurent, où elle avait si longtemps fait station. Dès cette année, deux magnifiques reposoirs furent élevés, l'un sur la place de la Laiterie, et le second au Tertre : celui-ci dessiné en style gothique, par Heulin, atteignait une hauteur d'environ 25 mètres, et se terminait par une flèche élancée. En 1856, secondé par le zèle intelligent de M. l'abbé Gardais, alors vicaire de la Cathédrale, il construisit, en style du XIIIe siècle, un portique à deux clochers, tout orné de buis, de roses et de mousse (1), que l'on voulut revoir au Champ-de-Mars, le jour du petit sacre. Il avait coûté 10.000 francs. Ces reposoirs furent, avec quelques modifications, remontés jusqu'en 1867, où ils furent remplacés, sous l'habile direction de M. *de Farcy*, par un édifice romano-byzantin, que ’on admira quatre années de suite.

Sous l'épiscopat de Mgr Angebault, la procession du Sacre fut marquée de quelques incidents dont il convient de parler.

En 1848, la Fête-Dieu avait lieu le 25 juin, au moment même où sombrait la monarchie de Juillet. La procession n'était pas encore rentrée lorsque l'on entendit battre la générale ; quelques heures après, la garde nationale était réunie au Champ-de-Mars et, en apprenant que Paris était sur le point de tomber aux mains des insurgés, de généreux volontaires s'embarquaient pour aller délivrer la capitale.

En 1858, la procession allongea sa marche par les rues

(1) On peut en voir une lithographie de Lacoste aîné, dans une galerie de l'Externat Saint-Maurille.

Lyonnaise et Vauvert, mais revint par la Censerie. On était alors au 6 juin, c'est-à-dire précisément au jour anniversaire de ce dimanche, dans l'octave du Sacre où François Ier était entré dans nos murs. Cette coïncidence donna lieu à une fête splendide : le soir même, à la nuit tombante et à la lueur des torches, comme au temps de Bourdigné, on figurait la réception du roi au château d'Angers (1). Le lendemain se déroulait sur nos boulevards une des plus belles cavalcades du siècle.

En 1859, autre rapprochement dont le contre-coup ne fut pas aussi heureux. On venait d'apprendre la nouvelle de la victoire de Solférino, remportée deux jours auparavant. Les esprits étaient tout exaltés de ce récent triomphe, lorsque la vue du magnifique drapeau blanc, porté par un élève du Petit-Séminaire (2), provoqua la fureur d'un ouvrier, qui se rua sur cet innocent emblème. On eut facilement raison de l'agresseur, mais le drapeau ne reparut plus.

En 1868, un événement plus regrettable, dont il est inutile de rappeler ici les détails, détermina la Cour à s'abstenir de suivre en corps notre procession (3). L'année suivante, une escorte de 200 des meilleurs chrétiens de la ville suppléa à l'absence des corps constitués. Mgr Angebault portait le Saint-Sacrement pour la dernière fois. Il mourut quelques mois après, dans sa quatre-vingtième année (4).

Avec Mgr *Freppel* on vit reparaître, mais en costume civil, la plupart des magistrats et des fonctionnaires. Au Tertre Saint-Laurent, d'importants travaux de nivelle-

(1) C'est Parage-Farran qui représentait François Ier. — Voir sur tous ces détails le « *Maine-et-Loire* » du temps.

(2) Voir abbé Houtin, *Notice historique sur le Petit-Séminaire Mongazon.* (*Semaine religieuse*, 1900, p. 926.)

(3) Abbé Gillet, *Vie de Mgr Angebault*, pp. 448 et suiv.

(4) *Semaine religieuse* d'Angers.

ment entrepris par la ville, en 1871-1872, obligèrent à dresser sur la petite place voisine une partie seulement du reposoir précédent. Un nouveau plan fut adopté en 1873; il consistait en un édifice à huit faces, surmonté d'une flèche; M. de Farcy le remonta trois années de suite et le fit servir, en dernier lieu, le 8 septembre 1875, au couronnement de Notre-Dame des Gardes. Mais, dès 1874, on décida d'élever sur le Tertre un monument plus stable que les éphémères et coûteuses constructions érigées depuis longtemps. Reprenant une idée émise par la *Revue d'Anjou* (1) et le *Répertoire archéologique* (2), et déjà chère à Mgr Angebault, Mgr Freppel voulut relever la chapelle de Notre-Dame de Pitié, l'antique *tuba* où prêcha Calixte II (3). Mais les plans de la voirie s'opposant à une reconstruction sur place, l'Évêque acquit, à 25 mètres plus au nord, le terrain où l'architecte Dusouchay éleva l'élégant *ciborium* que l'on admire aujourd'hui. Les travaux commencés en 1876, et un instant interrompus, étaient, en 1878, assez avancés pour qu'on y donnât la bénédiction du Très Saint-Sacrement (4). Le jour de Pâques 1891, à la clôture de la mission donnée dans toute la ville, par les Pères Rédemptoristes, on érigea, dans l'intérieur de cette chapelle, la croix commémorative. Malheureusement, faute de fonds suffisants, le gracieux édicule est demeuré inachevé.

Malheureusement aussi, à mesure que le commerce désertait le bas de la ville pour refluer vers le centre,

(1) *Revue d'Anjou*, avril, de 1860 et 1866.

(2) *Répertoire archéologique* de 1860, p. 198.

(3) Mgr Freppel, *Œuvres pastorales*, t. III. — *Allocution pour l'érection d'un monument au Tertre Saint-Laurent*, prononcée dans l'église du *Corpus Domini*, aujourd'hui chapelle de l'Externat Saint-Maurille.

(4) En 1876 et 1877, on avait dû improviser un reposoir en forme de dais, sur le soubassement de la chapelle en construction.

disparaissaient, dans plusieurs des rues traversées par la procession, les gracieuses et riches décorations qui donnaient à tout ce quartier une physionomie si originale.

Dans le but de suppléer à l'initiative privée, Mgr *Mathieu*, par sa lettre du 14 avril 1894, institua une Commission, dont le vice-président, l'infatigable M. de Farcy, enrichit d'oriflammes et de banderoles les quartiers les plus dégarnis.

Cependant, sous l'influence des événements politiques, les pouvoirs publics ne prenaient plus, à notre procession, qu'une part de plus en plus restreinte. L'armée tenait encore; mais le décret du 22 octobre 1883, abolissant sur ce point les règlements de *messidor*, interdit à la troupe de rendre au Saint-Sacrement les honneurs accoutumés. Le Lycée et l'École normale avaient, depuis longtemps, cessé de figurer dans le cortège.

Mais, à défaut de l'élément officiel, de nouveaux groupes rendent à la procession du Sacre une vie et un éclat qui rappellent les beaux jours passés. Nous voulons parler des Facultés catholiques avec leur recteur, leurs doyens, leurs professeurs aux costumes variés et la phalange de leurs étudiants, et de ces corporations ouvrières ressuscitées depuis vingt ans, dont les brancards, artistement ornés, font songer aux chefs-d'œuvre et aux insignes d'autrefois.

Plus récemment encore, on a donné une place de choix à ces enfants de la Bretagne qui peuplent nos quartiers ouvriers, et dont les costumes pittoresques ne forment pas le moindre ornement de la fête.

Qu'on joigne à ces groupes de nouveaux venus le personnel ordinaire de nos processions, pensionnats, collèges, congrégations religieuses, pieuses confréries, et l'on conviendra, avec l'un de nos chroniqueurs angevins (1)

(1) *Semaine religieuse* d'Angers, du 16 juin 1901, pp. 645 et s

que, si ce n'est pas là le défilé de nos pères, avec ses torches gigantesques, ses longues théories d'artisans et de magistrats, et l'harmonieuse symphonie de ses violes et de ses hautbois, si ce n'est même plus la procession d'il y a quarante ans, avec la pompe officielle de ses brillants uniformes, ses fanfares militaires et le canon qui tonne au passage des ponts, c'est un cortège non moins varié, où des fidèles de tout rang et de toute condition témoignent peut-être d'une foi plus vive et montrent une attitude plus recueillie.

Ce n'est plus la fête grandiose et unique en France, que l'on accourait voir de trente lieues à la ronde ; mais, grâce aux dispositions libérales d'une municipalité respectueuse, c'est un spectacle aussi original que rare déormais, et demeuré cher au peuple ; c'est encore, ce sera longtemps, ce sera toujours le *Sacre d'Angers !*

E. Rondeau,
Aumônier de l'Oratoire.

LES

BONNES FORTUNES D'UN ARCHÉOLOGUE

Permettez-moi de vous raconter quelques-unes des bonnes fortunes de ma carrière d'archéologue. Comme le bibliophile et le chasseur, l'amateur fervent du passé a ses joies et ses épreuves : ne parlons que des premières. La difficulté de résoudre tel problème (la date d'une construction, par exemple), l'interprétation d'un texte obscur, l'origine d'un émail ou d'une tapisserie, enfin les questions si multiples que provoquent les travaux archéologiques, le tiennent sans cesse en haleine. Plus il étudie, plus il a conscience de son ignorance, plus s'élargit pour lui le cercle des connaissances à acquérir. Il court d'une bibliothèque à une autre, secoue la poussière des vieux parchemins, scrute les chartes et les manuscrits dans l'espoir de leur arracher leurs secrets. Quelle est sa joie, s'il a pu déchiffrer une page déclarée illisible ou bien expliquer un terme dont personne n'avait encore donné une traduction satisfaisante ! Même ardeur de la part de l'architecte, épris de nos anciens édifices. Voyez-le : il les parcourt en tout sens, il en mesure les différentes parties avec la certitude que leurs harmonieuses proportions, loin de résulter d'une inspiration plus ou moins heureuse, sont le fruit de savants calculs, dont il recherche les lois. Combien il souhaiterait voir mettre à jour toutes les substructions d'un monument, pour faire revivre dans son

imagination les divers édifices qui se sont succédé sur le même emplacement ! Aussi quelle satisfaction, quand il peut voir dans un tombeau entr'ouvert (ne fût-ce que pour peu de temps, comme dans celui de l'évêque Ulger) de précieuses étoffes orientales, ou encore quand une tranchée, creusée à propos, lui découvre l'existence d'une crypte ignorée jusque-là. De même, le collectionneur, alléché par la lecture des anciens inventaires, éclairé par l'étude de l'art sous toutes ses formes, visite sans cesse les Musées et les magasins des antiquaires, où parmi tant d'objets frelatés, s'échouent quelquefois de véritables trésors. Ici, une vieille tapisserie aux légendes gothiques, là un coffre vermoulu, mais couvert de riches sculptures ; ailleurs, des émaux, des ivoires sculptés ou des ferronneries, martelées avec art, exercent sans cesse sa curiosité. Date, provenance, destination, procédé d'exécution : autant de questions qui le harcèlent, le pressent et le passionnent... Heureux s'il en peut trouver la solution.

Je vous parlerai ce soir : 1° des *flabella* de la Cathédrale d'Angers ; 2° du Testament de Louis Ier, duc d'Anjou ; 3° de la chape anglaise de Vich ; 4° du cœur de Mgr Gault, évêque de Marseille, découvert à Grézillé ; enfin 5°, de la couronne d'argent de Notre-Dame-des-Gardes.

I. Les Flabella de la Cathédrale d'Angers.

Chacun sait la destination du *flabellum*, ustensile liturgique, originaire d'Orient, en usage du IXe siècle à la fin du XIVe pour écarter les mouches et les insectes du calice pendant la célébration de la messe. Suivant M. Carrand, ancien propriétaire du *flabellum* de parchemin, exposé aujourd'hui au musée de Florence, ce précieux spécimen, rehaussé de peintures et d'inscriptions et monté sur un manche d'ivoire sculpté, aurait été exécuté à Cunauld, pendant le séjour des moines de Noirmoutier, chassés de leur île de 840 à 875 par les Normands. Je tenais à

rappeler son origine angevine, d'autant plus qu'il est connu sous le nom de *flabellum* de Tournus, en souvenir du monastère, habité après 875, par les moines de Noirmoutier.

Ailleurs, le *flabellum* était en soie, plissée en rond comme certains éventails ou en plumes de paon, comme à Saint-Paul de Londres.

Tout différents étaient ceux de notre Cathédrale. Je lis dans l'inventaire du trésor en 1255 : « *Duo flabella, argentea deaurata, cum lapidibus et baculis argenteis* » ; ils étaient donc en argent doré, décorés de pierres précieuses et montés sur des bâtons d'argent.

En 1286, on les appelle : « *Duo philaciæ rotundæ de argento...* », deux disques d'argent.

L'inventaire de 1421 ajoute quelques détails : « *Unum Dyadema, per modum patenæ, in qua sunt XXVIII lapides. — Item aliud Dyadema fractum, in quo sunt IX lapides et vocatur Dyadema* Vetus Testamentum. »

Enfin, il n'en reste plus qu'un seul en 1495 : « *Quoddam Dyadema, cum baculo argenteo, et in eo quædam Crux figuratur et circulus ille in modum Dyadematis.* »

De ces divers textes, se complétant l'un l'autre, il résulte que les *flabella* d'Angers avaient l'aspect d'un disque, timbré d'une croix et semé de pierreries. Puisque l'un portait le nom de *Vetus Testamentum*, il est à croire que l'autre s'appelait *Novum Testamentum*, sans doute à cause de certaines figures et inscriptions tracées entre les branches de la croix ou sur le cercle extérieur.

L'intérêt capital, présenté par les textes précédents, consiste en ce qu'ils ont déterminé l'usage liturgique de de plusieurs disques de cuivre doré, décorés d'émaux et de pierreries, bien connus des archéologues, mais dont aucun d'eux n'avait, avant 1881, compris la destination. Les uns appartenaient à la Cathédrale d'Hildesheim, les autres à M. Basilewski et au baron Seillières.

Viollet-le-Duc y voyait des *croix de consécration ;* quelques archéologues les prenaient pour *des croix stationales*. Comment concevoir celles-ci sans un crucifix? or, jamais il n'y en a eu sur les disques dont je parle. Si, au contraire, on accepte pour ces objets le *nom* et la *destination* de *flabellum*, si clairement définis dans les inventaires d'Angers, toute difficulté disparaît.

Tel fut l'avis d'un juge fort compétent. M. Charles de Linas, s'exprimait ainsi en 1883 dans la *Revue de l'Art chrétien :*

« Un extrait de l'inventaire du Saint-Siège, en 1295,
« me semblait décider la question d'une manière affirma-
« tive, et je n'hésitai pas à le proclamer hautement dans
« ma courte notice du *Magasin Pittoresque*.

« M. de Farcy, en 1881, écrit-il, comparant les textes
« des inventaires d'Angers aux pièces originales d'*Hil-*
« *desheim*, de MM. *Basilewski* et *Sellière*, concluait
« déjà, sans que j'en eusse révélation, à l'identité absolue
« des *flabella* inventoriés et des ustensiles en litige.

« Un résultat commun, obtenu sans entente préalable,
« à des distances éloignées, mérite considération. Ma foi
« en lui demeure entière, aussi tiens-je pour fait acquis,
« l'identité des disques métalliques et du *flabellum*. »

Personne ne le conteste aujourd'hui. On a pu voir, en 1900, au petit Palais, un beau disque émaillé, exposé dans la vitrine de M. Martin le Roy, sous le nom de *flabellum*.

Sans être plus fier qu'il ne convient de cette petite découverte, je la revendique à l'honneur de notre cathédrale, dont les inventaires ont fourni les éléments de la démonstration.

II. Le Testament de Louis Ier, duc d'Anjou.

J'eus l'honneur, en 1898, de vous lire trois pièces inédites, tirées de la Bibliothèque d'Avignon. La première était intitulée : *Entrée de Louis Ier dans la ville d'Avi-*

gnon, sa réception par le pape Clément VII, et l'investiture du royaume de Sicile, que ce pape lui donna le 22 février 1382.

La seconde décrivait l' « *Entrée de Charles VI à Avignon le 30 octobre et le couronnement de Louis II, duc d'Anjou, roy de Sicile, par Clément VII, le 1er novembre 1389.* »

La troisième était l' « *Ordonnance et mistère du sacre et Consécration de Louis II, par Clément VII, le jour de la Toussaint 1389.* »

Aujourd'hui, je vous apporte la copie du testament de Louis Ier, en date du 26 septembre 1383, un peu moins d'un an avant sa mort. Cette pièce, trop longue pour que j'en donne lecture, est curieuse à bien des points de vue : elle nous montre les sentiments de Louis Ier, fait éclater à chaque page sa piété, sa charité et son grand désir de réparer, par d'abondantes aumônes, les excès et le tort fait au pauvre peuple par les contributions de guerre et les impôts perçus avec trop de rigueur.

En voici une courte analyse :

Dans un exorde très étendu, écrit en latin, Louis Ier, après de longues considérations sur la brièveté de la vie, rend grâce à Dieu de l'avoir comblé de ses faveurs et protégé au milieu de tant de guerres, de voyages et de dangers. Il se recommande très dévotement à Dieu, à la Vierge et à toute une litanie de saints, parmi lesquels il faut citer saint Maurice et sainte Marguerite de Sicile, puis il annule ses testaments antérieurs et dicte en français ses dernières volontés sous ce titre :

C'EST L'ORDONNANCE DE NOTRE TESTAMENT ET DERRAINE VOLONTÉ.

Premièrement, nous eslisons nostre sépulture pour nostre corps en la basse capelle dessous la sainte Chappelle du palays de Paris, derrière le grand autel, et voulons que nostre cuer soit en l'église d'Angiers et nos

entrailles en l'église de Monseigneur de saint Martin de Tours.

Louis Ier mourut à Biseglia, près Bari, le 20 septembre 1384. Son corps ne fut pas enterré à Paris suivant son désir, mais à la cathédrale d'Angers avec son cœur, derrière le maître-autel, où ils sont encore le long du mur, sous les dales recouvertes aujourd'hui par les stalles et la boiserie.

Suit une interminable liste de fondations, d'anniversaires et de messes en faveur de la sainte Chapelle de Paris, de l'abbaye de Saint-Denis, de celle de Maubuisson-lez-Pontoise, des couvents de Paris, d'Angers, de Tours, du Mans, d'Auxerre, des cathédrales de Rouen, de Reims, de Sens, d'Angers, de Tours, du Mans, de Paris, de Laon, de Chartres et de l'abbaye de la Boissière, en Anjou. On se demande quelles sommes d'argent auraient pu suffire à tant de fondations : il est évident que la plupart restèrent lettre morte.

Aux pauvres hospitaux et maisons Dieu des pays d'Anjou, de Touraine, du Maine et à la maison Dieu de Paris, il donne *de ses tapis pour couvrir les pauvres, chascun de trois à six franz, réservans ceux de plus grands prix pour les faire vendre au profit des pauvres hopitaux et maladreries.* Il charge ses exécuteurs testamentaires de distribuer *vingt mille franz aux gens pauvres et misérables en retour des charges et oppressions, qu'il a donné tant en subsides, tailles et aydes que autrement dans ses pays d'Anjou, de Touraine et du Maine.*

Quant aux dommages, causés *aux pauvres gens et peuple, aux bourgeois et laboureurs, par la guerre qui avait faite en ses contés de Provence et de Forcalquier, il prescrit de les réparer par une distribution de cinquante mille franz.*

Après avoir réglé le douaire de la Reine, il lui donne

la tutelle de son fils aîné, jusqu'à 21 ans accomplis, lui recommande de s'entourer de bons conseillers, dont il fait écrire les noms, assigne leur part à chacun de ses fils et, toujours pressé par le remords, que lui cause le souvenir de certaines exactions (habituelles en ces temps-là, surtout pendant la guerre), il ajoute ceci :

L'estat de la Royne et de nos enfants réglés sans excès, les réparations des châteaux faites, les gages des officiers et conseillers payés, tout le surplus des impôts et des aides sera converti et distribué en satisfaction des oppressions et charges pour le deschargement de notre âme sans en rien mettre en trésor ni espargne jusqu'à la majorité de nos enfants...

Je ne m'arrêterai pas aux fondations conditionnelles de quatre grands monastères, « *en cas qu'il plairoit à Dieu qu'il acquît péniblement son royaume de Sicile* », de nombreux anniversaires en vingt endroits différents, à Lucques, à Florence, à Jérusalem, etc., je n'en finirais pas.

Il avait fort à cœur les canonisations d'Urbain V et de messire Charles de Blois, père de la royne sa compagne et se déclare prêt à les poursuivre de tout son pouvoir.

Une de ses dispositions les plus intéressantes est celle-ci :

Nous transporterons en la cité d'Angiers l'abbaye de la Boyssière en l'ostel qui fut du Sire de Craon et ferons unir la chapelle de nostre chastel d'Angiers avecques les rentes, que nous acheterons aux religieux et sera y celle abbaye en l'honneur de sainte Croix et sera nommée l'abbaye de Sainte-Croix d'Angiers.

Louis Ier avait une si grande dévotion pour la *Croix d'Anjou* (cette insigne relique de l'abbaye de la Boissière, déposée pendant de longues années sur l'autel de la chapelle du château), qu'il avait fondé en son honneur *l'ordre de la Croix*, sorte de confrérie dont il se disait le chef.

Évidemment, il redoutait le moment où les religieux réclameraient leur vraie Croix, et, pour en assurer la possession à ses successeurs et à la ville d'Angers, il imagina cette disposition, restée sans effet. La Croix n'en demeura pas moins, après sa mort, dans la chapelle du château et y fut vénérée par de nombrenx pèlerins ; j'en ai raconté ailleurs l'histoire, je n'y reviendrai pas.

Citons encore une somme de douze mille francs *pour faire deux chasses à mettre le précieulx corps des benois Apôstres saint Pierre et saint Paul*, un grand nombre de fondations à Tarascon, au Mont Saint-Michel, etc., et un prêt de cent dix mille francs au pape Clément V, dont ses exécuteurs testamentaires devront réclamer le remboursement.

Le testament fut écrit dans le palais archiépiscopal de Tarente, le 26 septembre 1383. Il est signé de la main de Louis Ier, qui, avant son nom, traça la *croix à double traverse,* image de la Vraie-Croix de la Boissière, en l'honneur de laquelle il institua, comme je l'ai dit, l'*ordre de la Croix*, qu'il fit tisser sur la tapisserie de l'Apocalypse et placer au sommet du clocher de la cathédrale, où elle brilla jusqu'en 1831. J'arrête ici cette trop longue analyse et profite de l'occasion pour demander à la société d'exprimer le vœu du rétablissement de la Croix *à double traverse* ou *Croix d'Anjou* sur la coupole de Saint-Maurice. On aurait dû l'y replacer en 1832, mais qui, alors, en connaissait l'origine?

III. La Chape anglaise du musée de Vich, en Espagne.

Dom Miquel y Badia, archéologue de Barcelone, mort depuis peu, m'envoya, il y a quelques années, la photographie d'une belle broderie d'or sur velours rouge du xive siècle. C'était, suivant lui, un *parement de lutrin.* Même attribution avait été indument donnée à une large bande de broderie du xiiie siècle, de la plus grande

beauté, anglaise aussi, une des perles de la collection Spitzer.

Ni l'un ni l'autre de ces merveilleux tours de force de l'aiguille n'ont jamais été faits pour parer un lutrin.

La simple inspection de la broderie de Vich démontre qu'on a sous les yeux la partie centrale du manteau d'une chape. Très petit et très pointu, suivant l'usage du temps, le chaperon (primitivement c'était un capuchon) retombait entre les deux arcades supérieures sur la partie de velours laissée unie et sans broderie tout exprès. D'ailleurs, quelques lettres de deux inscriptions faciles à compléter (*Sanctus Petrus* et *Sanctus Paulus*), mutilées sur les deux côtés, encadraient (alors que le manteau de la chape était entier) la tête des deux saints Apôtres brodés à la place d'honneur.

J'écrivis aussitôt à dom Miquel y Badia pour lui signaler sa *méprise*. Deux ans après, quelle ne fut pas ma surprise de lire, dans le catalogue du Musée épiscopal de Vich, la description de deux dalmatiques et d'un voile de missel qui me parurent avoir été taillés dans les côtés de la chape, dont je poursuivais la reconstitution dans mon imagination ! Aussitôt informé de ma supposition, le directeur du Musée rapprocha les dalmatiques du *soi-disant parement de lutrin* et mon hypothèse devint à l'instant une réalité. Les dalmatiques furent décousues avec soin ; leurs différentes parties disposées suivant une direction rayonnante autour de la bande, prise pour un parement de lutrin, concoururent à former, presque sans interruption, le beau manteau de chape que j'avais rêvé. La photographie de l'ensemble justifie complètement mes prévisions : il est assez curieux d'arriver à une pareille reconstitution sans même avoir vu les dalmatiques en question. Cette belle chape, si malheureusement mutilée, mais enfin rétablie aujourd'hui, fut donnée par l'évêque de Ballera, de 1353 à 1377. Un inventaire du xve siècle

dit qu'elle est *de velours cramoisi, à ymages, feillages et saints*. La forme des arcatures polylobées ne laisse aucun doute sur son origine *anglaise* (*opus anglicanum*). La conclusion de cette heureuse restitution sera celle-ci : chaque fois qu'on voit un objet ancien, il faut se demander quelle était sa destination. S'il n'est pas complet, il est bon de n'accepter l'attribution que sous bénéfice d'inventaire ; je m'en suis toujours bien trouvé.

IV. Le cœur de Monseigneur Gault, évêque de Marseille, découvert a Grézillé.

Le 1er juillet 1886, M. l'abbé Georges, curé de Grézillé, vint me trouver à Angers.

Je vous apporte, me dit-il, un ancien reliquaire à examiner ; il appartient à une de mes paroissiennes ; je voudrais savoir ce que vous en pensez. En même temps, il tire d'un sac de laine noire un cœur d'argent assez volumineux et le met entre mes mains. Ce cœur s'ouvre en dévissant une goupille, située à l'opposé d'une charnière, voisine de l'anneau qui sert à le suspendre à l'instar de certaines croix-reliquaires attachées quelquefois aux chapelets.

La face antérieure du reliquaire représente un évêque tenant un cœur, d'où semble s'échapper une banderole, sur laquelle sont gravés ces mots : *Zelus domus tuæ comedit me*. Il est adossé à un autel ; en haut, Dieu paraît dans un nuage.

L'autre face porte les armes de l'Oratoire.

L'intérieur est tapissé d'une étoffe à ramages du côté, qui répond à la représentation de l'évêque, tandis que l'autre, recouvert d'une glace, fait voir les restes d'un cœur humain desséché, avec une inscription tracée à l'encre sur une étroite bande de papier : DU CŒUR DU B.   EVESQVE DE MARSLE. Le nom n'a jamais été écrit ; un espace blanc est réservé, comme pour attendre le

moment de la canonisation. Quel peut bien être cet évêque de Marseille! Mgr de Belsunce? Non, le reliquaire est trop ancien; il accuse le milieu du XVIIe siècle. De plus, quel sens auraient ici les armes de l'Oratoire? C'était donc un problème intéressant à résoudre.

Fort à propos, je me souvins avoir vu dans la bibliothèque de l'évêché d'Angers plusieurs vénérables volumes, au dos couvert d'un parchemin jauni par les années et dont les titres se rapportaient à des vies d'anciens évêques. Escalader les cent marches de l'escalier fut l'affaire d'un instant et je mis immédiatement la main sur la vie de Mgr Jean-Baptiste Gault, évêque de Marseille, par François Marchetty, prêtre, imprimée en 1650. C'était bien la date accusée par le reliquaire. J'ouvre le livre : le portrait gravé au frontispice rappelait assez bien celui de l'évêque repoussé sur le cœur : on y voit les armes du prélat.

Mgr Jean-Baptiste Gault, né à Tours, le 29 décembre 1593, fit ses études à la Flèche, à Paris et à Rome, puis il entra dans la Congrégation de l'Oratoire et fut nommé évêque de Marseille en 1639. Il montra un zèle admirable pour la réforme de son diocèse, pour le soulagement des pauvres, pour le rachat des captifs et surtout pour la conversion des galériens. Il mourut en odeur de sainteté le 25 mai 1643. Les miracles, opérés à son tombeau furent si nombreux que le clergé de France demanda sa béatification dès 1645.

Voilà bien l'évêque dont je cherchais le nom. Je lus à la page 309 de sa vie ce qui suit : *Ses entrailles furent envoyées aux prestres de l'Oratoire et son cœur fut enchassé dans un cœur d'argent, pour être gardé avec son sainct corps dans l'église Majeur, qui conserve religieusement ce sacré dépôt*, et page 344 : *Une hérétique fut convertie en baisant le cœur du saint prélat.*

Le doute n'était plus possible : c'était bien le cœur de Mgr Gault, que m'avait apporté, sans le savoir, M. le Curé

de Grezillé. Ravi de ma découverte, j'écrivis à l'évêché de Marseille. Ma lettre arrivait au moment où l'autorité ecclésiastique réunissait les écrits du saint évêque pour demander à Rome sa béatification. Ma joie fut doublée par cette circonstance et mon plus ardent désir fut de rendre cette relique à la cathédrale de Marseille. Inutile de vous raconter les négociations interminables entamées à ce sujet : elle ne durèrent pas moins de huit années...; enfin la propriétaire (grâce à l'intervention généreuse de M. le comte Bellanger de Bonneau, dont la mère, Mlle Gault, était l'arrière-petite-nièce de l'évêque de Marseille) finit par consentir à s'en dessaisir : j'eus la joie de l'envoyer à M. l'abbé Payen d'Augery, grand vicaire de Marseille, en juin 1894.

Mais, dira-t-on, comment cette relique était-elle venue en Anjou? Impossible de le savoir exactement. L'arrière-grande-tante de la propriétaire était morte âgée de 105 ans, aux Récollets de Doué-la-Fontaine en 1880 (quelques années, par conséquent, avant que M. le Curé de Grézillé me l'eût apportée). Cette dame avait suivi, me dit-on, les guerres de Vendée. Elle considérait ce cœur comme une précieuse relique et l'avait maintes fois prêté à des malades. D'où lui venait-il? Peut-être de quelque soldat patriote *marseillais* blessé sur un champ de bataille, qui l'aurait emporté pour se préserver de tout accident...; je me hâte d'ajouter que c'est une simple hypothèse. L'important, c'est la restitution du Cœur à l'évêché de Marseille en instance pour obtenir la béatification de Mgr Gault.

V. La Couronne d'argent de Notre-Dame des Gardes.

Après la guerre avec l'Allemagne, dont nous avons tous gardé un si amer souvenir, Mgr Freppel prit à cœur de marquer chacune des premières années de son épiscopat par une grande cérémonie. Après le pèlerinage à la *Vraie-Croix* de Baugé (je dirai aujourd'hui à la *Croix*

d'Anjou), ceux de Notre-Dame de Béhuard, du Marillais, enfin le couronnement de Notre-Dame des Gardes. C'était le 8 septembre 1875. En présence d'une foule immense de pèlerins, de plusieurs évêques et de trente abbés de la Trappe, Mgr Freppel couronna, au nom du Saint-Père, la vierge vénérée et, dans un discours dont plusieurs d'entre vous avez gardé la mémoire, annonça solennellement la fondation prochaine de l'Université catholique d'Angers.

Deux ans s'étaient à peine écoulés depuis cette fête inoubliable, quand j'appris la découverte d'un trésor dans une maison voisine du Calvaire d'Angers, servant alors de Justice de Paix. Un archéologue ne se laisse pas dire deux fois ces sortes de choses. J'accours : on venait de trouver, en restaurant le carrelage, enfouie à une faible profondeur, une terrine de poterie grossière contenant plusieurs objets en argent, cachés sans doute à l'époque de la Révolution : c'étaient une grande custode, des burettes et leur plateau, un tout petit ciboire du temps de Louis XIV, une clef de tabernacle, enfin une belle couronne royale dont les huit branches se réunissaient sous une fleur de lis à quatre faces, comme celle du sacre de Louis XV. Tous ces objets en argent étaient plus ou moins noircis par l'humidité; seuls, le petit ciboire (déposé aujourd'hui au musée diocésain) et la couronne, avaient quelque valeur artistique. Le tout datait du xviiie siècle. Malgré cette déception, j'achetai les objets au propriétaire, sans prévoir ce que j'en pourrais faire.

Dès le lendemain je fus fixé pour la couronne. Je reçus en effet la visite du R. P. Théophile, aumônier du couvent des Gardes, qui, assurément, n'avait pu encore apprendre par personne mon acquisition. « *Vous avez bien voulu*, me dit-il, *diriger l'exécution de la précieuse couronne de vermeil, ornée de diamants et de pierres fines, qui servit à la grande cérémonie de 1875 ; je viens vous en demander une de moindre valeur pour les jours ordi-*

naires : voici quelques centaines de francs réunis à cette intention... Le travail ne sera pas long, répliquai-je, je vais vous la présenter. — *Comment? Vous avez donc une baguette de fée à votre service? Vous ne pouviez, avant ma visite prévoir ma demande.* — C'est vrai, mais la Providence y a pourvu.

En deux mots je lui racontai ma trouvaille de la veille. Chose singulière, la couronne d'argent se trouvait juste de la dimension voulue pour la statue de Notre-Dame-des-Gardes. D'où vient-elle? Oncques ne le saura jamais sans doute. Voilà, en tout cas, une bien curieuse histoire dont je garantis l'exactitude rigoureuse.

Je pourrais encore vous citer plusieurs tapisseries de la vie de saint Julien, que j'ai pu faire rentrer à la cathédrale du Mans; une autre de la vie de saint Ursin au musée de Bourges; un fragment très intéressant de la vie de saint Maurille, tissé pour notre cathédrale en 1461, et bien d'autres épaves du grand naufrage de 1793, que j'ai pu sauver; ce serait abuser de votre patience, si ce n'est déjà fait. Voyez si j'avais raison de comparer l'archéologue au bibliophile ou encore au chasseur de profession : s'ils ont des ennuis et des épreuves, ils ont aussi leurs joies et leurs bonnes fortunes.

L. de Farcy.

NIDS D'INSECTES

Quoique je ne sois pas entomologiste, il m'a semblé que je pouvais me permettre d'attirer l'attention de la Société sur une série de faits qui se rapportent à la nidification des insectes et suggèrent des remarques d'une portée très générale.

Je les déduis, en grande partie, des derniers travaux de M. J.-H. Fabre que, sans doute, plusieurs d'entre nous connaissent (1). Il y a plus de vingt ans déjà que j'ai salué l'apparition de ces petits livres, qui eussent, depuis longtemps, ruiné toute la philosophie basée sur les à peu près des darwinistes, si les savants qui mènent la danse du néo-matérialisme ne les avaient systématiquement laissés dans l'ombre. Je n'ai pas été surpris d'apprendre, ces jours-ci, que l'on publie en ce moment, pour la première fois, en Angleterre, une traduction du premier de ces volumes, et c'est pour tenter encore d'en hâter la vulgarisation que j'ai songé à vous en entretenir.

*
* *

Je laisse, à regret, dans l'ombre tout un monde de notions incidentes, élucidées par M. Fabre et que j'ai eu plus d'une fois, pour ma part, l'occasion de signaler en diverses publications. Par exemple :

(1) J.-H. Fabre, *Souvenirs entomologiques.* Paris, Delagrave, 1879-1902.

1° Celles qui se rapportent à l'instinct du retour au nid, le *Homing sense Anglais*, dont je rapprocherais volontiers l'instinct migrateur des oiseaux, et qui est si peu le résultat d'une éducation familiale ou sociale que ce sont les jeunes de l'année qui partént les premiers, si j'en crois des observations faites avec suite à Héligoland (1)...

2° Celles qui se rapportent au *mimétisme*. Vous savez qu'on appelle ainsi la faculté qu'auraient les animaux, et particulièrement les insectes, de modifier leur coloration et leurs formes pour dérouter les agressions, soit qu'ils adaptent leur apparence extérieure à celle du milieu qui, de la sorte, les abrite mieux en les dissimulant, soit qu'ils prennent l'apparence de congénères doués d'odeurs ou de sécrétions repoussantes pour leurs propres ennemis. M. Fabre a multiplié les expériences qui infirment cette théorie, que j'ai, pour ma part, combattue souvent au nom du sens commun, car elle préjuge une connaissance que nous n'avons pas des sensations de l'insecte et de ses ennemis, qui n'ont, sans doute, pas la même manière que nous d'apprécier l'amer et le savoureux, le fétide et le suave, le bon et le mauvais, le beau et le laid...

3° Celles qui infirment l'axiome : la fonction fait l'organe ; et l'interprétation chère aux transformistes des atrophies ou dégénérescences des organes inoccupés...

4° L'étude des divergences d'organes dans les espèces du même genre ou de la même famille, divergences que les transformistes ont considérées comme l'effet du hasard, effet multiplié dans la descendance.

L'interprétation est tout autre quand on étudie ces divergences non seulement dans l'organe mais surtout dans la fonction qui peut s'accomplir différemment pour un même outillage ou de la même manière avec un outil-

(1) H. Gäthe, *Natur* (de Londres), mai 1879, p. 98.

lage différent, si l'on envisage le but à atteindre et les conséquences...

5° La critique de la sélection sexuelle, doctrine vraiment puérile, alors même qu'elle ne ferait que préjuger les motifs des femelles, pour préférer le « plus beau » mâle. Les caprices de l'accouplement échappent à toute formule ; le mâle, chez les insectes, paraît n'être que le sexe émancipé de l'hermaphrodisme, désintéressé de la nidification dans l'immense majorité des cas et souvent dévoré par la mère après la noce, ou même pendant, comme il arrive chez plusieurs Orthoptères, parents de notre Sauterelle.

6° Les remarques que suggère l'évidence de notions botaniques innées chez l'insecte, qui, entre deux plantes de même famille, de même genre, différentes d'aspect, sait distinguer le genre ou la famille ; ou, réciproquement qui, entre deux plantes de même famille, de même genre, de même apparence, en exepte une, comme il arrive aux Criocères qui, acceptant de l'expérimentateur pour s'en nourrir ou y pondre, l'une ou l'autre liliacée refuse systématiquement la série asphodèle, comme si quelque chose d'inappréciable à nos sensations la distinguait de la série lis...

*
* *

Quand on veut apprécier l'intérêt chez l'insecte ou tout autre animal inférieur, il faut tenir compte de sensations qui nous sont inconnues et qui, chez ces animaux, peuvent acquérir un degré d'intensité que nous ne soupçonnons pas.

1° La vue est évidemment microscopique ; et nous ne pouvons concevoir dans quelle étendue s'exerce la vision.

2° En deçà de 32, au delà de 44.000 vibrations simples, qui sont les limites de notre sensation auditive, il existe évidemment des sons et des bruits que l'insecte peut et doit percevoir : le chant de la Cigale et de ses congénères

en musique s'atténue souvent au point d'être presque imperceptible pour nous ; au-delà il peut évidemment s'atténuer encore et être perçu par des insectes différemment doués. Nous-mêmes, quand, au haut d'une rue, nous entendons jouer, sur un piano, un air que nous fredonnions depuis le bas de la rue, n'est-ce pas que nous l'avons entendu inconsciemment? Un auteur anglais (1) suggérait récemment que les cornes des ruminants exaltent leur sensibilité auditive et fonctionnent comme une sorte de mégaphone ; les antennes des insectes ne jouent-elles pas, de même, le rôle d'un microphone d'une exquise sensibilité ?

3° Nous n'avons évidemment aucune notion du goût chez l'insecte, ni même chez le mammifère, alors que nous nous servons comme pierre de touche de certains d'entre eux pour distinguer les végétaux vénéneux.

4° Qu'est-ce que le langage des Fourmis, sinon une forme du toucher s'exerçant par le palper antennal ; et l'on ne peut expliquer autrement que par le toucher l'instinct « météorologique » qui permet à l'insecte de prédire les changements de temps, et que M. Fabre a si bien mis hors de doute chez la Processionnaire du pin. D'autre part, il fait justice des prétendues connivences des insectes dans des travaux d'association, où il démontre l'absence de toute entente.

5° Il est impossible à l'homme, si mal doué au point de vue de l'odorat, d'apprécier ce sens chez l'insecte. Sans doute, c'est au profit des parties plus « nobles » des centres nerveux que se sont atrophiés chez lui les lobes olfactifs, mais il ne sait même pas nommer les odeurs. Sur la grand'route où il étale sa supériorité glorieuse, le Cheval qui passe hennit après la jument lointaine ; la fourmi égarée retrouve le sentier de sa fourmilière ; la

(1) George Wherry, La discussion a été reprise à *Linnean Society* de Londres, 16 janvier 1902.

Mouche se hâte vers la charogne qui attend sa larve, le Corbeau, le Vautour fondent sur elle, venus des confins de l'horizon ; à côté, une femelle de Lépidoptère attire de très loin des nuées de mâles anxieux et empressés, comme le fait la femelle du Paon de jour dans le cabinet de M. Favre ; et une foule d'insectes de tout genre se bousculent au voisinage d'un arum, se grisant jusqu'à l'ivresse de son parfum fétide. L'homme, dans cette foule, reste indifférent et neutre, libre, il est vrai, de commenter les faits et d'invoquer les ondes herziennes ou tels rayons paradoxaux — d'ailleurs vraisemblables — de l'odeur, pour expliquer les agissements étonnants des animaux qu'il asservit ou domine.

*
* *

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les philosophes ont demandé aux insectes les preuves d'une « harmonie préétablie » ; mais nulle part on ne trouve ces preuves aussi richement accumulées que dans les livres de M. Fabre, et nul ne sait faire plus simplement surgir d'un nid des vérités d'ordre supérieur.

Ce qui frappe, tout d'abord, dans le monde des insectes, au point de vue où nous nous plaçons, c'est la diversité des nids : aussi bien du nid véritable qui doit abriter l'œuf et la larve naissante que des enveloppes éventuelles de la larve, éclose et évoluant vers la métamorphose, pendant cette phase de transition, qui est, en réalité, la vie de l'insecte, puisque, à l'état adulte, il ne vit qu'un jour, pour la reproduction, dans la grande généralité des cas. Tandis que l'homme en est encore aux formes primitives du vêtement, de l'abri, de l'outillage, dans les forêts glaciales de la Terre-de-Feu, le Charançon, dès l'époque des Squales monstrueux et des Schistes les plus anciens, portait le même rostre qu'aujourd'hui et devait s'en servir, dès les temps primordiaux, pour perforer les corps durs où il insinuait ensuite son œuf, comme il le

fait de nos jours; et, sans doute, les Moucherons, les Carabes, les Bousiers, tous les Coléoptères qui l'accompagnent dans ces couches, nidifiaient alors comme aujourd'hui.

Pas tout à fait, peut-être; car, de nos jours, tous les Coléoptères porteurs de rostres n'ont pas les mêmes pratiques; le rostre ne perfore pas le même chardon dans toutes les espèces; et l'on nous explique assez aisément, après Darwin, que, nés d'un seul couple primitif, les genres et les espèces se sont diversifiés dans leurs formes et leurs méthodes par des divergences insensibles, qui furent originairement l'effet du hasard. Chez l'homme qui élève ses enfants, c'est de la sorte, en effet, que s'est perfectionné l'abri historique dans les races plus ou moins civilisées; mais comment ces procédés ont-ils pu se transmettre d'un insecte à l'autre, alors que la plupart des animaux de cette classe vivent d'une vie indépendante, les uns par rapport aux autres, et surtout ne connaissent pas leur progéniture? La diversité des nids et des procédés de nidification, dans l'ensemble de la classe, contraste avec leur fixité dans l'espèce ou même la variété, de telle sorte que nous sommes, dès les premiers pas, acculés à la nécessité de faire intervenir une influence extrinsèque... disons : la Nature, pour déterminer dans chaque groupe d'insectes non par les habitudes, mais l'instinct lui-même, en vue de tel ou tel genre d'opération essentielle que l'animal mène à bien de la même manière, dès l'origine, sans qu'il lui soit permis de modifier ses procédés, sous peine de voir péricliter et périr fatalement sa progéniture, puisqu'ils sont indispensables à son évolution. L'instinct chez l'insecte serait un *discernement* et un *discernement* PROPHÉTIQUE !

Tantôt la larve évolue dans le nid même où elle est éclose, tantôt elle se tisse, se maçonne, se badigeonne au moyen de produits excrémenditiels, se creuse au moyen

de ses pièces buccales, se façonne au moyen de ses pattes, des revêtements ou des abris merveilleux, réduits provisoires ou habitations permanentes, où elle mange et digère, sans autre objectif que la croissance et le développement.

Parmi les plus curieuses de ces enveloppes, sont celles des Phryganes, formées d'un ramassis de débris végétaux, ou même animaux, dont la larve s'entoure en les fixant au moyen de sa soie, après les avoir mesurés et divisés en fragments convenables qu'elle soude irrégulièrement. Tout débris lui est bon pourvu qu'il ne soit pas sable ou caillou pesant. Pourquoi? C'est que la larve qui vit au fond des mares, dans le fourreau qui la protège contre ses ennemis, aime à faire de temps à autre une promenade au soleil, à la surface de l'eau. Pour cela elle a ménagé sur l'arrière du fourreau, une chambre, au moyen d'un diaphragme de soie percé au milieu. Au fond de la mare, l'eau pénètre à travers l'orifice du diaphragme et séjourne dans la chambre où est la larve. Il suffit, pour refouler l'eau, que celle-ci recule son abdomen jusqu'au fond de la loge, comme le ferait un piston dans son cylindre. Elle utilise, d'ailleurs, la même ouverture pour exonérer son intestin sans souiller sa loge. Lorsqu'elle veut se promener à la surface de l'eau, elle gagne la rive et se met au sec; c'est l'air qui pénètre alors dans le fourreau et lui permet de flotter pour la promenade. A l'avant, la tête et les pattes font office d'aviron. Quand la larve veut plonger, le simple recul chasse l'air qui s'échappe en bulle apparente pour peu que l'animal se soit enfoncé déjà.

Je ne puis me persuader que les formes géométriques variées des minéraux cristallins soient l'effet du hasard; mais, si je croyais que la Phrygane a pu, d'elle-même, imaginer son piston, j'aurais plus d'admiration pour son industrie que pour un palais des Rajahs.

Une cousine, la Psyché, est plus intéressante encore.

Son fourreau est moins incohérent; il est même très régulier chez la *Psyche febretta*, par exemple, où il représente des pèlerines superposées en étages de l'arrière à l'avant, l'insecte agrandissant toujours par l'avant son fourreau. Chaque pèlerine est un bracelet de buchettes soudées à un cordon circulaire. Par le bout inférieur s'exécute la défécation; il est demeuré ouvert à la façon de deux valves accolées qu'écarte la simple pression du ventre de la larve. Pour la métamorphose, l'animal fixe son fourreau par l'avant et se retourne la tête vers l'arrière, par une prévoyance invraisemblable, pour plus tard sortir aisément à l'éclosion. Elle sort, en effet, sous la forme d'un gentil papillon qui, après avoir affermi ses ailes au repos et gambadé au soleil, s'en vient fureter à l'orifice des fourreaux non évacués. Là sont les femelles. Un simple contact amène la fécondation, et le gentil mari s'en va mourir à côté, après quelques cocoricos silencieux.

La femelle sort bientôt. C'est un animal de forme plutôt larvaire, un papillon sans ailes, une outre à œufs. C'est dans le fourreau même qu'elle exécute sa ponte; elle la recouvre d'une bourre qui ornait son croupion et retourne dans le fourreau où sont logés les œufs. Elle n'en sortira plus. On a dit que les jeunes larves dévoraient leurs mères. Ils n'en ont pas la peine. Elle meurt lentement par évaporation des sucs animaux; elle *perd la vie, s'évapore* et n'est plus qu'une défroque à l'entrée du sachet où sont les œufs et qui n'est que l'ancienne enveloppe de la chrysalide. Tout se fait donc dans la même maison, où l'on rencontre également des femelles qui sont mortes vieilles filles, la population restreinte de la loge expérimentale ne leur ayant pas fourni d'époux.

Cette nidification est exceptionnelle chez les insectes, mais elle est instructive et je n'ai jamais trouvé plus niaise la doctrine de la sélection sexuelle; car ici la mère n'a jamais vu l'époux.

Pourquoi le Scarabée Sacré et tous les Bousiers fabriquent-ils, avec moins de raffinement, la pilule dont ils s'alimentent que celles qu'ils destinent à leur lave ? Ils roulent et enfouissent de la même manière l'une et l'autre, mais, tout friands qu'ils soient de la matière première, ils savent jeûner obstinément au contact permanent de la seconde de ces pilules ; ils savent l'allonger en un point, la percer, la fermer après la ponte, de manière à lui donner, dans tous les pays du monde, la même forme en gourde ; et partout dans le petit bout de la gourde, l'œuf est isolé des parois de la loge, parce qu'il lui faut un matelas d'air respirable incessamment renouvelé.

Comment s'est constituée, à la partie anale de la larve du Scarabée, la truelle au moyen de laquelle elle répare, avec ses excréments, les crevasses accidentelles ou expérimentales faites à la pilule d'approvisionnement où elle est logée ? Ici la réparation paraît logiquement combinée et renouvelée ; chez beaucoup d'autres insectes, elle n'a pas lieu et l'on se rend compte que la prévoyance maternelle n'est pas raisonnée ; car, une fois accomplie telle ou telle phase de la nidification, la mère ne la renouvelle pas, elle ne revient pas en arrière ; à part les Phryganes et analogues, qui renouvellent plusieurs fois leur fourreau, les insectes ne se répètent pas ; et l'on voit des Hyménoptères, par exemple, approvisionner consciencieusement de miel ou de proies vivantes des nids éventrés, dont les dégâts paraissent bien faciles à constater et dont la réparation serait un jeu pour d'aussi habiles ouvriers.

*
* *

J'ai dit : des proies vivantes. On connaît assez généralement aujourd'hui le procédé des insectes à aiguillon pour approvisionner leurs nids où doit éclore, après leur mort, une larve carnassière. C'est à M. Fabre que l'on en doit la découverte ; les traités classiques glissent sans

appuyer sur cette particularité d'une si haute importance philosophique.

On sait que la mère, chez ces hyménoptères, a besoin pour sa larve d'une proie qui se conserve et ne se putrifie pas. Alors, elle la paralyse au moyen d'un coup d'aiguillon, au point unique ou multiple du thorax, si la proie est un coléoptère; des différents anneaux du corps si c'est une chenille, points où siègent les ganglions nerveux, moteurs des membres ou des parties du corps dont les mouvements seraient redoutables pour la larve. Et, pour que l'aiguillon insinue le venin dans les ganglions, il faut que l'insecte en connaisse les fonctions et le siège anatomique. D'ailleurs, son « coup de poignard » est généralement unique et exécuté avec une lenteur qui en assure la précision.

Qui donc a enseigné cette pratique à l'insecte. Il n'a jamais connu sa mère, ni l'œuf ou la larve d'où il est né, après son sommeil de chrysalide ? Qui a fait son éducation ? Nous serions bien en peine d'enseigner, d'apprendre et d'exécuter ce tour d'adresse meurtrière, d'ailleurs indispensable dès l'origine, pour que la larve, séparée de sa mère par trois transformations, arrive à continuer l'espèce, qui périrait si cette pratique traditionnelle n'assure pas son évolution.

*
* *

L'admiration pour la Nature bienfaitrice, n'est pas toujours sans réserves. On s'étonne, par exemple, de la profusion des pontes chez l'insecte et du nombre immense d'œufs perdus. D'une manière générale, pourquoi donc la main qui a semé dans l'espace une poussière de soleils, qui ne se sont allumés que pour s'éteindre tour à tour, et, sans doute, y gaspille partout la vie, comme à la surface de notre pauvre planète, crée-t-elle tant d'existences pour une mort plus ou moins prochaine? Que les parents meurent après avoir assuré l'avenir de l'espèce, passe

encore ! Mais les enfants : œufs ou larves d'insectes, petits poissons, petits oiseaux, petits hommes? Pourquoi cette prolifération copieuse, s'il faut qu'elle se limite?

Or, cette limitation s'impose. Il y a une trentaine d'années, un savant français, M. Trouvelot, voulut tenter en Amérique l'acclimatation d'un papillon, dont il espérait exploiter la soie. Il s'était établi a Medford, dans le Massachussets. Un jour, quelques insectes lui échappèrent et se perdirent dans son jardin ou dans les jardins du voisinage. Des œufs, peut-être placés sur l'appui de la fenêtre, furent enlevés par le vent. Le savant fut désolé; car la femelle de ce papillon, appelé par les Anglais *Gipsy Moth*, est assez difficile à trouver. Or, il arriva que le papillon se multiplia tout seul et si bien, que l'insecte est devenu un fléau pour la contrée, détruisant les pommes, les poires, le feuillage, et envahissant les maisons mêmes, à ce point qu'une somme de 200000 dollars est votée tous les ans pour assurer sa destruction et qu'elle est insuffisante.

C'est que, dans la contrée, manque l'ennemi naturel et ignoré du Gipsy Moth, le mammifère, l'oiseau, le reptile ou l'insecte qui s'alimente des œufs, des larves ou des papillons et, sans doute, les empêche d'infester, de ce côté-ci de l'Océan, leur pays d'origine. Car, sur toute la surface de notre globe, les espèces se massacrent à qui mieux mieux; et l'homme qui se prévaut de son titre d'omnivore, ne se contente pas de tuer pour se nourrir ou se défendre. Il tue pour le plaisir : c'est le plus cruel des chasseurs et le plus féroce des carnassiers.

Lui-même, d'ailleurs, paie son tribut à la loi universelle, tribut plus douloureux, sans doute, pour lui que pour tout autre, parce que la même Nature lui a donné la connaissance et l'amour de sa famille, et que, si sa progéniture concourt par sa mort à l'entretien de la vie terrestre ou cosmique, c'est par une évolution mystérieuse

dont la nécessité ne lui apparaît pas. Il s'en afflige, pleure, gémit, se lamente... Il fait appel :

> Voyez-vous, nos enfants nous sont bien nécessaires,
> Seigneur !..... (1).

Hélas! la loi est dure, mais c'est la loi!... Du moins, ceux que ne console plus l'Espérance mystique, peuvent se dire encore que la résignation est logique — scientifique si l'on veut, — tandis que le blasphème des athées ne l'est pas : *Volo quidquid vis,... quia vis !*

*
* *

Le parasitisme est le procédé le plus sûr contre la pullulation des insectes, comme de beaucoup d'autres bêtes utiles et nuisibles... sans nous compter. Ici l'on ne sait trop ce que l'on doit le plus admirer : la prévoyance du parasite en vue d'une progéniture qu'il ne peut soupçonner, ou sa perspicacité pour reconnaître l'espèce qu'il doit exploiter, le nid où loge la larve qui doit fournir l'aliment de sa propre femelle, la cellule où elle se cantonne, et même son état de développement ou de santé, pourrait-on dire. Et quand, par le flair, l'auscultation ou quelque procédé inconnu d'appréciation, le gîte favorable est reconnu, le parasite possède à son service un outillage merveilleux : poinçon, aiguille, trompe, oviducte, oviscapte, au moyen desquels il perfore des parois qui résistent à nos couteaux. D'autre part, la mère exploitée, qui a été si soucieuse, si prévoyante, si vigilante, si perspicace, quand elle a préparé son nid, a des distractions impardonnables et une indifférence fatale quand elle devra se garantir du parasite.

Parmi les nombreuses observations éparpillées çà et là dans l'œuvre de M. Foucher, la plus remarquable, à mon sens, est celle du Sitaris, par laquelle je termine.

(1) V. Hugo, *Contemplations*.

L'Anthophore est une abeille qui creuse son nid dans les talus sablonneux. Quand on visite ces talus dans les mois d'août et de septembre, tout est silencieux ; c'est que la ponte est achevée. Cependant, des moucherons voltigent aux orifices des galeries que parfois ils visitent, offrant une proie facile à des araignées qui ont tendu leurs toiles aux abords des nids en apparence abandonnés. Sur ces toiles sont semés les cadavres d'un petit coléoptère, le *Sitaris humeralis*, que l'on voit aussi voleter par couples, les mâles recherchant les femelles et, au mépris de toute sélection sexuelle appréciable, paraissant s'accommoder avec la première venue. Presque aussitôt l'accouplement, les femelles fécondées enfoncent leur abdomen dans l'orifice des galeries et en disparaissent à reculons. Elles effectuent leur ponte et meurent aussitôt. Les mâles les ont précédées et sont morts eux-mêmes peu après l'accouplement.

Quand on fouille le talus, on y trouve les cellules de l'Anthophore précédées de galeries plus ou moins longues ; dans ces cellules repose une larve sans cocon : c'est celle de l'Anthophore qui a creusé le terrier et qui, abritée dans les profondeurs, n'a pas besoin de cocon protecteur.

Dans les galeries précédant les cellules, on trouve des cocons appartenant à un autre Hyménoptère, à une Osmie qui a logé son œuf dans un appartement préparé pour un autre et qui, plus superficiel et, partant, plus exposé, oblige la larve à s'abriter sous un cocon.

Or, parmi ces cocons, il en est qui n'appartiennent ni à l'Osmie ni à l'Anthophore. Là repose la nymphe d'un de ces moucherons, l'*Anthrax*, que nous avons vu voleter à l'entrée des galeries. C'est le parasite de l'Osmie.

Au fond des cellules nous trouvons de même, quelquefois, une coque bizarre qui renferme le parasite de l'Anthophore, le Sitaris, dont l'histoire est singulière, car les coléoptères n'ont pas de coque de ce genre. Quand on

observe les coques au moment de l'éclosion, on en voit sortir les Sitaris qui s'accouplent aussitôt et meurent. La larve des Sitaris aurait-elle donc pénétré dans la cellule de l'Anthophore qui paraît inviolable, vu la profondeur où elle se trouve; et comment a-t-elle pu le faire, alors que l'examen le plus scrupuleux fait à la loupe ne décèle aucun indice d'effraction?

Nous avons vu la femelle pondre à l'entrée des galeries. Au bout de trente-six heures, elle a pondu plus de deux mille œufs. Ces œufs sont amoncelés à l'entrée des galeries, sans être abrités par aucun ouvrage protecteur; les ravageurs du voisinage en font souvent leur pâture, mais, sur le grand nombre, il en reste assez pour perpétuer l'espèce.

Un mois après a lieu l'éclosion; les larves restent en place, immobiles, quoiqu'elles soient très vivaces quand on les excite ; de nombreuses expériences démontrent qu'elles dédaignent et l'approvisionnement de miel et la progéniture de l'Anthophore ; et que ce n'est pas en cheminant dans la galerie qu'elles gagnent les cellules.

Les Osmies, nées les premières, franchissent impunément l'orifice des galeries, car les larves de Sitavis ne sont pas encore écloses; mais, quand sortent les Anthophores, les larves sont nées. Grâce à un mode tout particulier de dispositions anatomiques, elles se cramponnent aux premiers insectes qui sortent, se logent dans les poils du thorax et se laissent emporter, sans broncher, partout où il plaît à l'Anthophore de diriger son vol. D'ailleurs, tous les Anthophores dans les poils desquels on trouve des parasites sont des mâles, nés et sortis des galeries avant les femelles, et il est facile de s'assurer que le parasite ne vit pas aux dépens de son hôte, auquel il ne demande absolument rien que le transport gratuit.

Quand les femelles d'Anthophores sortent à leur tour des cellules, la galerie ne contient plus de larves de

Sitaris; toutes ont été emportées par les mâles. Cependant, c'est sur le corps des femelles qu'elles doivent se fixer, en définitive; car c'est la mère qui doit porter le parasite au nid. Quand s'opère l'accouplement des Anthophores, la larve de Sitaris passe sur le corps de la femelle. Quand celle-ci en arrive à pondre son œuf au fond de sa cellule, la larve de Sitaris lâche prestement les poils auxquels elle s'était cramponnée et bondit sur l'œuf. Il est de toute nécessité qu'elle se fixe sur l'œuf, car, si on la pose partout ailleurs sur le miel d'approvisionnement, elle s'englue et meurt. Et, d'autre part, il faut que les nombreuses larves dont est tapissé le thorax de l'Anthophore, reconnaissent un tour de préséance, car une seule à la fois se fixe sur l'œuf, les autres attendant les pontes ultérieures.

Voilà donc la larve sur un radeau qui l'empêche de s'engluer; elle est alors tout à son acte pour réparer *sept mois d'abstinence;* elle rompt l'œuf de ses mandibules, s'en abreuve tout d'abord, puis change de peau et apparaît plus vigoureuse, capable d'attaquer le miel sans s'engluer.

Le reste est facile à prévoir; toutefois, la larve subit encore plusieurs transformations, pendant que le miel dure, avant de passer à l'état de nymphe où nous l'avons trouvée tout d'abord (Fabre).

* * *

Voilà donc quelques faits. Ils sont établis par une expérimentation des plus méthodiques, des plus suivies depuis près de trente ans, des plus consciencieuses, et sans autres préoccupations que le culte de la science pure, sans épithète. Je m'étonne encore que nos libres penseurs ne les proclament pas à l'envi; mais l'on peut croire que la vérité est en marche. Personnellement, je n'ai qu'à

répéter, comme conclusion, celle d'un premier travail (1), laquelle a eu l'honneur de servir d'épigraphe à une brochure intitulée *Dieu et Darwin*, et dont j'ai oublié l'auteur ; de nos jours, malgré tout, la semence de la parole est plus rarement stérile. Il est rare que le grain de sénevé rencontre la roche nue dans le hasard des semailles. Concluons donc que l'athéisme n'est pas scientifique ; aucune découverte nouvelle n'autorise à contester la vieille tradition. La nature évolue ; mais elle est gouvernée par une force supérieure, toujours mystérieuse. Comme au temps passé, le monde s'agite et Dieu le mène !

D[r] Ad. NICOLAS.

(1) *L'automatisme dans les actes volontaires*. Commun. à la Soc. d'Anthrop. de Paris, mai 1885. — *Mémoires de la Soc. 1888*.

LE

MONOPOLE DE L'ALCOOL

MESSIEURS,

La *Société départementale d'encouragement à l'Agriculture de l'Hérault* nous a adressé, à la date du 10 février dernier, avec son *Bulletin* du mois de janvier, une lettre-circulaire dont j'ai l'honneur de vous faire connaître la teneur :

« *Montpellier, le 10 février 1902.*

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« J'ai l'honneur de vous transmettre le Bulletin de notre Société, dans lequel vous trouverez une étude sur le Monopole de l'alcool et un vœu émis par notre Société.

« Je vous serai reconnaissant de vouloir bien me faire savoir si votre Société s'est occupée de la question et me faire parvenir les décisions prises pour ou contre le Monopole avec les motifs à l'appui de votre décision.

« La question est très importante et elle est à l'ordre du jour.

« Nous voudrions éviter que le monopole soit appliqué contre les intérêts agricoles, le jour où il s'imposera aux législateurs.

« Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments très distingués.

« *Le Président*, F. ASTIER. »

Ayant accepté la mission de vous présenter un rapport sur la question qui nous est proposée, je vais essayer de vous la résumer en quelques pages et de vous donner les raisons, pour ou contre, qui vous permettront de vous prononcer en connaissance de cause, soit en faveur du monopole de l'État, soit contre son adoption.

Voici d'abord le *Vœu relatif au monopole de l'alcool à l'État*, formulé par la *Société départementale de l'Hérault* (1).

Vœu relatif au monopole de l'alcool à l'Etat.

« La Société départementale d'encouragement à l'Agriculture de l'Hérault, dans sa réunion du 14 janvier, sur la proposition d'une Commission spéciale nommée dans une précédente séance, a émis le vœu suivant, qui a été adopté à l'unanimité :

« Considérant que si les années 1870 à 1875, qui ont précédé la crise phylloxérique, ont été une période de grande richesse pour la viticulture, alors que la production dépassait les récoltes actuelles, c'est que la distillation des vins pouvait absorber à un prix rémunérateur l'excès de production, le chiffre de la consommation et de l'exportation étant sensiblement le même qu'aujourd'hui ;

« Que cette distillation qui s'impose cette année deviendra, dans l'avenir, plus urgente encore, au fur et à mesure de l'entrée en production des nouvelles plantations ;

« Qu'actuellement l'alcool de vin est sans emploi, à la propriété, le vinage des vins étant interdit, et qu'il ne saurait lutter de prix contre l'alcool d'industrie, qui, à cause de la prime de 14 o/o des mélasses (2) traverse lui-même une crise de surproduction ;

(1) Voir *Bulletin de la Société départementale d'encouragement à l'Agriculture de l'Hérault*, janvier 1902, p. 19.

(2) 14 o/o de sucre à 60 francs d'impôt = 8 fr. 40 × 320 kil. de mélasses nécessaires pour produire 1 hectolitre d'alcool = 26 fr. 80.

« Qu'il est presque inutile d'encourager la distillation des vins, même par l'octroi d'une prime, s'il n'est pas créé un nouveau débouché à cet alcool, et que la crise viticole ne peut être résolue que par une solution définitive du régime de l'alcool, qui aboutit nécessairement au monopole de l'alcool à l'État;

« Considérant que ce monopole s'impose au nom de l'hygiène publique, comme étant le moyen le plus efficace pour combattre l'alcoolisme;

« Que ce monopole, qui sera un impôt volontaire, peut rapporter à l'État un milliard et demi, s'impose au nom même de l'intérêt de l'État et du progrès social et fera aboutir à bref délai les grandes réformes sociales, notamment la Caisse des retraites ouvrières;

« Que ce monopole permettant à l'État par les nouvelles ressources qu'il lui donne de supprimer l'impôt de 0 fr. 65 par kilo, qui frappe le sucre et en arrête la consommation en France, d'où une large compensation offerte au Nord, qui, combinée avec une surtaxe de douane de 6 fr. par 100 kilos sur le pétrole et ses dérivés, permettant de substituer l'alcool dénaturé au pétrole dans ses divers emplois, assurera ainsi la prospérité des deux grands produits agricoles du Nord, le sucre et l'alcool;

« Émet le vœu :

« Que le monopole de l'alcool soit concédé à l'État aux conditions suivantes :

« 1° Le privilège des bouilleurs de cru sera aboli et tout l'alcool de bouche sera réservé aux fruits et spécialement au vin;

« 2° L'alcool de toute provenance sera dénaturé et ira à l'industrie;

« 3° L'impôt de 0 fr. 65 par kilo de sucre consommé sera supprimé;

« 4° Une surtaxe de douane de 6 fr. par 100 kil. sera établie sur le pétrole et ses dérivés;

« 5° L'impôt foncier des terres non louées sera supprimé, et les terres affermées paieront 4 o/o de leur revenu comme les valeurs mobilières. »

Examinons de près la question en descendant, si vous le voulez bien, dans quelques détails.

Toute la discussion peut se résumer ainsi : c'est la lutte du Midi contre le Nord, lutte d'intérêts, s'entend, mais vive et acharnée. Le Nord fait des alcools avec des betteraves, et le Midi en fait avec du vin.

L'alcool du Nord entre dans la consommation alimentaire, la fabrication des liqueurs, etc., au même titre que celui du Midi.

Votre alcool est malsain, constitue un dangereux poison, dit le Midi au Nord. Nous le rectifions, répond le Nord ; débarrassé de ses produits de queue et de tête, il devient parfaitement propre à la consommation. Bien plus, les physiologistes ont montré que nos alcools industriels, une fois rectifiés, sont moins dangereux pour la santé que vos eaux-de-vie parfumées, telles que les Armagnacs, les Cognacs, les eaux-de-vie du Languedoc qui, pour avoir un goût exquis, n'en renferment pas moins des principes fort nuisibles ; et vous n'avez pas la ressource de les rectifier pour les débarrasser de ces principes nuisibles, car vous leur enlèveriez cet arôme qui les fait précisément rechercher du consommateur.

— S'il y avait à la fois moyen de protéger les intérêts des viticulteurs du Midi tout en sauvegardant ceux des industriels du Nord, ce serait parfait. Et c'est précisément à trouver cette solution que s'est attachée la *Société départementale de l'Hérault*. Aussi son projet mérite-t-il considération et discussion, car il est inadmissible que l'on ruine une industrie pour en sauver une autre, ou, comme on dit dans le langage populaire, « que l'on découvre saint Pierre, pour couvrir saint Paul ».

Et, d'abord, un fait indéniable, c'est qu'il y a mévente des vins. Cette mévente porte surtout, vous le savez, sur la région du Midi, mais elle s'étend et gagne même notre Anjou. La production annuelle est d'environ 60 millions d'hectolitres; 40 millions trouvent acquéreurs. On estime donc à une dizaine de millions d'hectolitres la quantité de vin qui reste sans emploi.

Or, de quoi dépend celle-ci ? Est-ce d'un surcroît de production? Nullement. La preuve c'est que de 1870 à 1875, la production vinicole était plus considérable qu'elle n'est actuellement et cependant les produits de la vigne s'écoulaient avec une si grande facilité qu'on a pu dire que c'était l'âge d'or du Midi.

En réalité, il n'y a pas surproduction, mais il y a dimi nution d'emploi.

Or, cette diminution d'emploi ne tient pas à une consommation intérieure moindre; celle-ci est au moins égale à ce qu'elle était dans la période précitée.

Elle ne tient pas non plus à une diminution sensible dans l'exportation des vins, car cette diminution ne dépasse pas un million d'hectolitres. C'est en somme assez peu de chose relativement à l'abondance de vin qui reste à encombrer la place.

Elle dépend, en définitive, d'une diminution considérable de la quantité de vin distillé. Et on ne distille plus les vins pour deux motifs. Le premier c'est que le vinage, autrement dit l'addition d'eau-de-vie à des vins trop peu alcooliques pour se conserver, est interdit par la loi, et qu'il a été remplacé par le sucrage.

Le second, c'est que l'eau-de-vie de vin a trouvé une concurrence terrible dans l'eau-de-vie industrielle, qui a pris une énorme extension.

Or, cet alcool industriel, produit de la distillation de la betterave, est obtenu à bien meilleur compte.

La vigne ne peut lutter contre la betterave, car il est

impossible à la première de vendre son eau-de-vie 25 fr. l'hectolitre, comme peut le faire la seconde.

Il y a donc conflit entre la vigne du Midi et la betterave du Nord.

Le mal étant connu, quel serait le remède?

Dans une répartition commerciale, logique, des eaux-de-vie et alcools, suivant leur origine : les alcools du Nord à l'industrie, les alcools du Midi à la consommation, soit pour être pris purs, soit pour la fabrication des liqueurs, soit pour viner les vins destinés à l'exportation et en assurer ainsi la conservation. Cette utilisation différente des alcools doit avoir l'approbation des hygiénistes, car il est certain que les alcools de vin sont bien moins dangereux pour la santé que les alcools de betteraves ou de grains. Et c'est surtout à ces derniers que s'applique la phrase célèbre de Gladstone : « L'alcool fait, de nos jours, plus de ravages que ces trois fléaux historiques : la famine, la peste et la guerre. Plus que la famine et la peste, il décime; plus que la guerre, il tue; il fait plus que tuer, il déshonore. »

Mais qui pourra obliger les gens à n'user pour la consommation que de l'alcool de vin? L'État seul.

Et ainsi la solution de la question se trouve dans la monopolisation de l'alcool en faveur de l'État.

Il faut reconnaître que certains pays nous ont heureusement précédés dans cette voie. La Russie a adopté cette mesure et retire de ce monopole un revenu de un milliard et demi de francs.

D'après les calculs de M. Alglave, le promoteur du projet du monopole, le Gouvernement français obtiendrait de sa vente de l'alcool environ deux milliards, d'où il faut déduire environ 500 millions d'achat et de frais généraux. Resterait donc 1.500 millions net.

La conséquence forcée de ce monopole serait la suppression du privilège des bouilleurs de cru et de la fraude

qui en est la conséquence et qui s'exerce sur une si vaste échelle, qu'on estime que la consommation frauduleuse égale la consommation taxée.

Si l'État a un grand intérêt à cette monopolisation de l'alcool, les viticulteurs n'en trouveraient pas un moindre.

Actuellement la consommation de l'alcool est de 1.800 mille hectos; elle atteindrait facilement deux millions. Or, pour obtenir ces 2 millions, il ne faut pas moins de 32 à 33 millions d'hectolitres de vin à 8°.

Et ainsi une énorme quantité de ces petits vins qui encombrent inutilement le marché trouveraient leur emploi, et une nouvelle ère de prospérité s'ouvrirait pour la vigne.

Les auteurs de la pétition indiquent comment les eaux-de-vie seraient distillées chez les particuliers, sous telles conditions, comment l'État en prendrait livraison suivant ses besoins, l'excédent devant être exporté ou bien gardé en réserve chez les producteurs jusqu'à son achat.

En même temps, l'État interdirait le sucrage, lequel, en effet, n'aurait plus sa raison d'être, puisque les petits vins, ceux qui n'auraient pas assez d'alcool pour assurer leur conservation, trouveraient leur emploi dans la distillation.

Mais que deviennent alors les intérêts du Nord?

Les auteurs du projet, je vous l'ai dit, y ont songé. Ces intérêts portent sur le sucre et sur l'alcool industriel.

En ce qui concerne le sucre, on supprimerait la taxe de o fr. 65 centimes qu'il paie par kilo. Du coup, la consommation serait doublée. En Angleterre, où les droits sur le sucre n'existent pas, la quantité de sucre par habitant est trois fois plus forte qu'en France.

Quant à l'alcool, aujourd'hui l'industrie en utilise seulement 200.000 hectos. Or, d'ici à peu d'années, si on le voulait, on pourrait décupler ses débouchés. L'Allemagne

6

en emploie pour l'éclairage et le chauffage 1.200.000 hectos. Pourquoi la France ne ferait-elle pas de même?

L'industrie du pétrole en souffrirait, il est vrai. Mais qu'importe à la France, puisque le pétrole est un article d'importation. Il conviendrait, au contraire, d'imposer fortement le pétrole à son entrée dans notre pays, pour protéger les produits du travail national.

L'énorme ressource budgétaire produite par le monopole de l'alcool servirait, d'après le vœu formulé par la *Société départementale de l'Hérault* à dégrever la propriété foncière et à créer la Caisse des retraites ouvrières.

*
* *

Voilà, Messieurs, l'exposé des raison que fait valoir la *Société départementale de l'Hérault* en faveur du monopole de l'alcool à l'État.

On ne saurait contester que des avantages très considérables résulteraient de l'adoption de ce projet :

1° Au point de vue financier, nul doute que le monopole de l'alcool ne fournisse à l'État le moyen de remplir ses coffres;

2° Au point de vue de la lutte contre le fléau meurtrier de l'alcoolisme, il est bien certain que, la fabrication de l'alcool étant surveillée de plus près et l'alcool industriel étant retiré de la consommation, la santé des gens se trouverait par là même, dans une certaine mesure, protégée, puisque les eaux-de-vie les plus pernicieuses seraient retirées du commerce de l'alimentation.

3° Au point de vue de l'assiette de l'impôt, rien de plus moral que celui qui porte sur la consommation de produits qui ne sont pas des aliments de première nécessité. Personne n'est forcé de boire de l'eau-de-vie; c'est une boisson de luxe et, si elle vient à être soumise à une taxe énorme, personne ne saurait y trouver à redire.

*
* *

Mais, à côté des avantages, il ne faut pas se le dissimuler, se trouvent de graves inconvénients.

Le premier de tous, n'est-ce pas d'encourager cette tendance de l'État à devenir maître absolu de tout, de s'emparer de l'industrie, de substituer son autorité à l'initiative privée, qu'il ruine et qu'il tue? N'y a-t-il pas un danger énorme à voir l'État synthétiser en lui toute la vie et toutes les activités? Après l'État enseignant, l'État exploitant les chemins de fer, l'État fabricant de tabac, l'État fabricant d'allumettes, etc., etc., voilà l'État marchand d'alcool !

Pour exercer son industrie nouvelle, il faudra une nouvelle armée de fonctionnaires. Et de plus en plus ce sera la mainmise sur une partie de la population, un acheminement vers l'État souverain maître de tout, en un mot vers le socialisme d'État et la ruine de la liberté.

Ces considérations d'ordre général ne sauraient nous laisser indifférents.

Mais à un point de vue plus restreint, plus matériel, il me semble qu'il y a aussi des raisons qui militent contre le projet du monopole.

En présence des nouveaux débouchés qui s'offrent aux produits de la vigne, nul doute que l'on ne continue à planter, à planter toujours, à planter avec rage, non plus sur les coteaux, mais dans la plaine, mais dans les marais, partout enfin où la vigne serait susceptible de donner un produit quelconque dont on pourra tirer un peu d'alcool. Et le marché se trouvera de nouveau encombré. On aura reculé pour mieux sauter.

On espère que cet inconvénient sera évité à la condition que l'État achète les alcools à bas prix; c'est une illusion. Est-ce que, aujourd'hui où le vin trouve si difficilement à s'écouler on ne continue pas à planter encore?

Enfin, au point de vue spécial de la répression de l'alcoolisme, peut-on légitimement admettre que l'État,

qui aura tant d'intérêt à pousser à la consommation pour en retirer un plus grand bénéfice, aura l'énergie, la bonne volonté de restreindre l'usage d'un produit qui lui rapportera de si beaux deniers? Il faudrait pour cela que l'État fût vraiment vertueux; et, pour ma part, je ne crois pas à la vertu de l'État.

Il fera pour l'alcool ce qu'il fait pour le tabac. Quand il voit qu'un cigare est en baisse, il en invente un autre; il présente ses cigarettes sous la forme la plus séduisante pour en augmenter la consommation. Il est marchand, il cherche à placer sa marchandise, c'est la force des choses qui le veut.

Et de même pour l'eau-de-vie, n'en doutez pas, il s'efforcera de faire consommer le plus de petits verres possible et il empoisonnera sans scrupules et les jeunes, et les vieux, pour la ruine de leur santé, afin d'essayer de remplir ce tonneau des Danaïdes, qu'on appelle la caisse de l'État.

Messieurs, j'avoue que la question du monopole de l'alcool à l'État est très complexe et très difficile. Je ne me reconnais pas la compétence voulue pour la trancher, ni même pour vous indiquer le sens de votre décision; je me contente, en terminant, de conclure en disant que ce monopole ne me paraît pas devoir aller, sans de graves inconvénients, qui compenseraient, et au delà, les avantages qu'on en pourrait retirer; mais que, dans le cas où ce monopole serait adopté par le législateur, les moyens préconisés par la *Société départementale de l'Hérault* me semblent de nature à préserver à la fois les intérêts des viticulteurs du Midi et des industriels du Nord.

Dr P. Maisonneuve.

A M. le Président de la Société départementale d'encouragement à l'Agriculture de l'Hérault

« *Angers, le 16 mars 1902.*

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« Vous avez bien voulu, à la date du 10 février dernier, adresser à notre Société une lettre-circulaire dans laquelle vous lui demandez de vous communiquer son avis relativement au vœu formulé par la *Société départementale d'encouragement à l'Agriculture de l'Hérault*, et publié avec des considérants, dans votre Bulletin du mois de janvier 1902.

« Chargé par notre Société de présenter un rapport sur la question, j'ai, dans notre séance du 10 mars, fait connaître mon sentiment à mes collègues.

« J'ai volontiers reconnu que le monopole de l'État tirerait d'embarras les viticulteurs qui font de *petits vins;*

« Qu'il constituerait une importante ressource budgétaire;

« Que les gens ne seraient plus empoisonnés par les alcools industriels si pernicieux;

« Que l'industrie du Nord n'aurait pas à en souffrir, si l'on détaxe les sucres.

« Mais, d'autre part, j'y ai vu un pas de plus vers le socialisme d'État et vers la ruine de l'initiative individuelle à laquelle l'État a trop de tendance à se substituer.

« Je n'y ai pas vu la guérison de cet effrayant fléau, l'alcoolisme; l'État devenant marchand d'alcool, poussera forcément, tant qu'il le pourra, à la consommation du poison alcool, qui, pour être moins dangereux lorsqu'il est fait avec du vin, que celui du Nord, n'en reste pas moins toujours pernicieux.

« Voici, du reste, Monsieur le Président, comment j'ai résumé mon appréciation sur le sujet que vous nous avez soumis :

« Je conclus en disant que ce monopole ne me paraît pas devoir aller sans de graves inconvénients, qui compenseraient, et au-delà, les avantages qu'on en pourrait retirer ;

« Mais que, dans le cas où ce monopole serait adopté par le législateur, les moyens préconisés par la *Société départementale d'Agriculture de l'Hérault* me semblent de nature à préserver à la fois les intérêts des viticulteurs du Midi et des industriels du Nord.

« La Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers a approuvé ces conclusions et m'a prié de vous les transmettre.

« Veuillez argréer, Monsieur le Président, etc. »

Dr P. Maisonneuve.

MÉNAGE

ET LA

GÉNÉALOGIE DES SEIGNEURS DE CHATEAU-GONTIER

Dans son *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, M. C. Port distribue à Ménage le blâmę et l'éloge ; les fleurs qu'il lu décerne ne sont pas sans épine. Ses poésies sont de « pures fadaises... Le latin même de sa prose latine est « plat et laisse à douter de son érudition classique ». Ses ouvrages sur la langue française et la langue italienne sont le « résultat de vastes lectures et d'ingénieuses « causeries, où manquent la profondeur et la sûreté de « la science, surtout la connaissance des origines, mais « où abondent tant de données précieuses. » Et M. Port termine par ces mots : « Ce qu'il a de supérieur — et « pour les Angevins d'incomparable — ce sont les trois « livres consacrés à l'Anjou. Le nom de *Père de l'his-« toire angevine*, qu'il accordait si libéralement à Claude « Ménard, lui appartient à bien meilleur droit et à tous « les titres. Sur ce terrain nouveau il est le maître. Il a « la critique et la science ; il connaît les textes et les « épuise ; et, si l'*Histoire de Sablé* reste un fouillis « fécond, ses biographies d'Ayrault et des deux Ménage « sont de belles œuvres littéraires, dont les notes accumu-« lées font une mine de renseignements inappréciables. »

Nous ne sommes pas à même de juger dans son ensemble l'œuvre de Ménage historien, nos études s'étant portées uniquement sur la ville de Château-Gontier. Nous aurions été heureux de confirmer ici l'appréciation flatteuse de M. Port en ce qui concerne les seigneurs de cette ville dont Ménage a donné une généalogie appuyée de courtes notices sur chacun de ces personnages. Mais, à notre grand regret, nous avons dû constater que, si notre auteur est le père de l'*Histoire angevine*, sa fille n'est pas exempte de difformités et que l'*Histoire de Sablé* est un fouillis fécond... surtout en erreurs.

Déjà, dans le *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, M. le comte Bertrand de Broussillon a publié la *Sigillographie des seigneurs de Craon*, qui laisse debout bien peu de la généalogie de cette famille donnée par Ménage. Notre bon abbé n'a pas été plus heureux à l'égard des barons qui ont pris pour nom patronymique le nom du castel élevé ou du moins commencé par Foulques Nerra sur la rive droite de la Mayenne ; et, ce qui est on ne peut plus regrettable, c'est que les erreurs, les impossibilités mêmes de la filiation qu'il a établie ont été, pour la plus grande partie, répétées et réimprimées pendant deux cents ans.

Un factum anonyme rédigé dans la dernière partie du XVIII[e] siècle (entre 1761 et 1792), et inséré par M. de Martonne dans le 3[e] volume des *Mémoires de la Commission historique et archéologiqne de la Mayenne*, continue l'œuvre de Ménage sans y apporter de rectifications sensibles. Dans ces dernières années, MM. Bonneserre de Saint-Denis et de Montozon ont à peine fait subir quelques petits élagages à l'arbre beaucoup trop touffu cultivé par Ménage avec un soin si laborieux. Il appartenait à M. Léon Maître, alors archiviste de la Mayenne et actuellement en fonctions à Nantes, de porter résolument le fer dans ce fouillis inextricable ; mais,

dans ses *Tablettes chronologiques*, cet érudit donne le résultat de ses patientes recherches sans citer aucun des documents qu'il a compulsés. Même silence est gardé par M. l'abbé Angot, dans son *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne* actuellement en cours de publication. Il est vrai que la nature même de cet ouvrage n'admet ni discussion ni développement. Sauf sur quelques points, M. Angot est d'accord avec M. Maître, et nous sommes heureux de reconnaître que nos recherches nous ont amené sensiblement aux mêmes conclusions.

Dans l'intervalle, M. l'abbé Foucaud avait fait paraître ses *Documents historiques sur Château-Gontier*; mais cet ouvrage est rempli de contradictions étonnantes et l'on ne sait si son auteur préfère M. Maître, qu'il analyse parfois, ou Ménage, auquel il fait de nombreux emprunts.

Outre quelques chartres dont le texte est parfois altéré, Ménage a surtout consulté les *Gesta consulum andegavensium*, traduits et agrémentés par Jehan de Bourdigné. Ce recueil de fables n'a plus actuellement aucune valeur; mais des documents autrement sérieux ont vu le jour. Plusieurs cartulaires ont été imprimés, notamment ceux du Ronceray, édité par M. Marchegay, et de Saint-Aubin, publié par M. le comte de Broussillon, sous les auspices de notre Société. M. de Broussillon a donné en outre dans le *Bulletin de la Commission de la Mayenne* de nombreux textes groupés dans ses travaux sur les seigneurs de Craon et de Laval. Le *Cartulaire des prieurés d'Azé et de Géneteil*, voisins de Château-Gontier, dont le tirage est presque terminé et que nous ferons paraître prochainement dans un volume publié par la *Société des Archives historiques du Maine*, nous a fourni également des renseignements précieux, et, si quelques points secondaires ne sont pas encore complètement élucidés, la filiation des premiers seigneurs de

Château-Gontier peut être établie avec une certitude à peu près absolue.

Gilles Ménage indique comme ayant successivement joui de la baronnie de Château-Gontier les personnages dont la liste suit :

1° Renaud Ier, fils d'Yvon de Bellesme ;

2° Alard Ier, son fils, mort sans postérité ;

3° Renaud II, son autre fils ;

4° Renaud III, fils de Renaud II ;

5° Geoffroy, autre fils de Renaud II et mari de Béatrix de Nevers, fille de Robert le Bourguignon baron de Craon ;

6° Renaud IV, fils de Geoffroy et époux d'Élisabeth ;

7° Renaud V, leur fils ;

8° Allard II, fils de Guicher de Châteaurenaud, frère de Renaud V, et de Péronelle ;

9° Alard III, fils d'Alard II et de Mathilde, époux en premières noces de Melissende et en secondes d'Exilie de Briollay ;

10° Renaud VI, frère d'Alard III, marié à Burgondine de Chantocé ;

11° Renaud VII, fils de Renaud VI ;

12° Alard IV, marié à Emma de Vitré et frère de Renaud VII ;

13° Jacques, fils d'Alard IV, époux d'Avoise de Montmorency ;

14° Renaud VIII, leur fils, mort sans enfant ;

15° Emme, fille de Jacques, qui porta la baronnerie à Geoffroy de la Guerche, seigneur de Pouancé.

Soit en deux sièles et demi 15 seigneurs et 10 générations.

Nous allons exposer succinctement ce que dit Ménage de chacun de ces personnages et examiner les rectifications et les retranchements qu'il y a lieu de faire subir à cette liste beaucoup trop longue ; et pour être plus bref

et plus clair nous négligerons tous les collatéraux dont les noms n'apporteraient aucun éclaircissement à notre étude.

RENAUD Ier

Ménage le dit fils d'Yvon de Bellesme. Dans les anciens titres, et notamment dans la charte-notice dont il donne le texte et qui raconte la fondation du château appelé plus tard château de Gontier, Renaud est simplement qualifié *filius Yvonis;* et c'est une supposition purement gratuite que de le rattacher soit à la famille de Bellesme soit, d'après une autre hypothèse, à celle de la Jaille-Yvon.

« C'est indubitablement, ajoute notre auteur, ce Renault de Chasteaugontier, qui fut tué à Angers en 1066, le jeudi saint. » Le meurtre d'un Renaud de Château-Gontier à Angers est exact : voici comment le fait est raconté dans la chronique de l'archidiacre Renaud que nous traduisons : « La même année (1067), Geoffroy « le Jeune, surnommé le Barbu, fut livré par les siens à « son frère Foulques ainsi que la ville d'Angers, la veille « des nones d'avril, le 4e jour de la Semaine Douloureuse, « entre les deux Pâques. Aussitôt, cette trahison fut « terriblement punie par Dieu, car le lendemain, anni- « versaire de la Cène du Seigneur, les trois principaux « auteurs de ce forfait, Geoffroy de Pruillé, Renaud de « Château-Gontier et Girard de Montreuil, furent massa- « crés par la foule des Angevins... »

Seulement le Renaud en question n'est pas celui qui reçut l'inféodation de la forteresse de Château-Gontier; nous le verrons prochainement.

ALARD Ier

Ce fils de Renaud est nommé dans plusieurs chartes, d'abord avec son père, puis seul à partir de 1047. Lors

d'un procès intenté par les moines de Saint-Aubin à Éon de Blaison, il est un des assesseurs de Geoffroy Martel dans le jugement qui donne gain de cause aux Religieux. C'est à lui que l'on attribue la fondation de l'Église collégiale de Saint-Just, dont les ruines se voient encore près de l'ancien emplacement du château, fondation que l'on s'accorde à faire remonter aux environs de 1050. Renaud Ier devait donc être mort peu après 1033, date du dernier titre où il soit mentionné.

RENAUD II

L'*Histoire de Sablé* est assez peu explicite sur ce seigneur; « Renaut de Chasteaugontier, 2e du nom et « 2e fils de Renaut de Chasteaugontier, est ce Renaut qui « mourut à Jérusalem selon les *Gesta :* laissant 2 « enfans, Renaut et Geoffroi. Et c'est ce même Renaut « de Chasteaugontier qui, selon Ménard, se croisa avec « Robert le Bourguignon, lequel se croisa en 1096. Il est « mentionné avec ce Robert dans une charte de Geoffroy « Martel. »

Cette courte notice est exacte... sauf qu'il faut l'appliquer à Renaud III. Quant à Renaud II qui, d'après le Cartulaire de Marmoutier, aurait aussi été baron de Châteaurenault, en Touraine, il ne termina pas ses jours en Terre-Sainte. C'est lui dont la trahison envers Geoffroy le Barbu fut si cruellement et si justement punie par les Angevins en 1067.

Renaud II, d'après une charte de 1063 qui figure sous le n° 670 du Recueil de dom Housseau, était époux d'Isabelle (1) et père de deux fils nommés Renaud et Guichemin. Il est impossible d'établir s'il fut le fils ou le

(1) Élisabeth, d'après Dom Piolin dans l'*Album de Château-Gontier;* du reste ces deux noms sont souvent employés indistinctement l'un pour l'autre.

frère d'Allard Ier ; M. Angot inclinerait pour la première hypothèse. C'est de son vivant que le duc de Bretagne Conan II fut empoisonné par l'ordre de Guillaume le Bâtard, au moment où il entrait en vainqueur dans les murs de Château-Gontier.

RENAUD III

Ménage nous dit que « Renaut de Chasteaugontier 3e du « nom ne laissa point d'enfans ; car estant mort à Chas- « teaugontier le mesme jour que son père Renaut 2e du « nom mourut à Jérusalem, où il mourut en 1101, « Geoffroy de Châteaurenault, son cadet, lui succéda dans « la Seigneurie de Chasteaugontier, comme nous l'appre- « nons du *Gesta consulum andegavensium* ». Il ajoute : « Ce Renaut de Chasteaugontier est celui qui vexa les « Religieux de Vendôme. »

Les *Gesta,* seule autorité sur laquelle s'appuie Ménage, commencent ici un roman que nous verrons se dérouler bientôt ; et notre auteur, qui a confondu les deux premiers Renaud, commet une nouvelle confusion.

Le fils de Renaud II et d'Élisabeth (1) se maria à Burgonde ou Bourguignonne, fille de Robert le Bourguignon, seigneur de Craon, et en eut un fils nommé Alard, qui fut plus tard baron de Château-Gontier. La charte n° 225 du Ronceray nous raconte que « Renaud de Château- « Gontier le jeune permit à sa femme Burgonde de « vendre aux Religieuses de cette abbaye la terre de Mon- « treuil-sur-Maine qui faisait partie de sa dot ». Et quand, le 17 décembre 1101, Renaud le Bourguignon, fils de Robert et frère de Bourguignonne, à son lit de mort, fit un don à l'abbaye de la Roë, il mentionna la

(1) Voici aussi les chartes 1 et 2 du Genéteil relatant les libéralités faites à l'abbaye de Saint-Nicolas par « Élisabeth, mère du seigneur Renaud de Château-Gontier », et leur confirmation par Renaud.

présence d'Alard de Château-Gontier en ces termes : « De Castello vero Gunterii affuit Alardus, nepos meus, « senior ejusdem Castri (1). »

Nous pourrions encore citer les chartes 124 et 380 du cartulaire du Ronceray dans lesquelles Bourguignonne, devenue religieuse, et plus tard promue prieure d'Avesnières près de Laval, est qualifiée de mère d'Alard de Château-Gontier (2).

Voilà une filiation bien établie (3), qui nous permet de rejeter un prétendu Renaud dont le seul rôle aurait consisté à administrer la baronnie pendant l'absence de son père, qui serait mort sans enfant, mais dont l'existence n'est révélée par aucun document authentique.

Quant au véritable Renaud III, ce fut lui qui se croisa avec son beau-père, Robert le Bourguignon, et qui, moins heureux que ce dernier, ne revint pas dans sa patrie. La date de leur départ pour la Terre-Sainte nous est donnée par le cartulaire du prieuré d'Azé, dans la notice n° 4, relatant un abandon consenti à l'abbaye de Saint-Nicolas par Guérin Le Boiteux, curé de cette ancienne paroisse : « Anno ab Incarnatione Domini « millesimo nonagesimo septimo, anno quo Rotbertus « Burgundus et Rainaldus de Castrogunterii Hierusolimam petierunt. » Et ce qui prouve bien qu'il s'agit ici du père d'Alard c'est que ce dernier, dans une charte accordée par lui à l'abbaye de Saint-Aubin, le 9 septembre 1109, en faveur de sa terre de Bazouges, est dit : « Castri Gunterii dominus, Rainaldi Jerosolimitani « filius (4). »

(1) Cartulaire de la Roë, n° 8.

(2) Voir aussi cartulaire de Saint-Vincent, n° 366.

(3) C'est, croyons-nous, M. le comte de Broussillon qui, le premier, a établi clairement que Bourguignonne était la femme de Renaud et la mère d'Alard.

(4) Cartulaire de Saint-Aubin, n° 679.

GEOFFROY, RENAUD IV, RENAUD V

Ici nous tombons en plein dans le roman inventé par les *Gesta* et reproduit par Jehan de Bourdigné. Nous extrayons des *Chroniques* de ce dernier écrivain, avec quelques coupures, le récit suivant qui a conduit Ménage à énoncer que Geoffroy épousa une « nièce de la com- « tesse d'Anjou, femme de Geoffroy Martel 1er du nom ».

« Si luy advint au deuxiesme an après qu'il eut receu « l'ordre de chevallerie, que son père, lequel estoit pour « lors ès parties d'oultre mer, décéda en la ville de « Hiérusalem, et le propre jour du décès de son père, « son frère aisné, estant à Chasteaugontier en Anjou, « trespassa aussi; et par ainsy à icelluy Geoffroy « advinrent toutes les seigneuries de son père et frère... « Le conte (Geoffroy-Martel)... le prisa et estima tant « qu'il lui donna en mariage une très noble pucelle de « grand parentage nommée Béatrix, laquelle estoit la « plus belle fille que l'on trouvast pour le temps, et « estoit niepce de la comtesse d'Anjou sa femme... Sa « femme accoucha d'un beau filz, dont Geoffroy fut si « joyeulx, qu'il oublia presque tout le deuil de la mort « de ses père et frère. Mais en l'honneur et révérance « d'iceulx, fist son enfant nommer Regnault, pour ce « que tel nom portoient; et de l'heure de sa nativité luy « donna son père le chasteau qu'il faisoit bastir et pour « l'amour de luy le nomma Chasteau-Regnault, lequel « nom encore retient... »

Et l'idylle continue ;... mais elle ne prouve que l'imagination de son auteur et la naïveté de celui qui l'a reproduite sans s'apercevoir que Renaud III partit pour la croisade trente-sept ans après la mort de Geoffroy Martel.

Non content de cet anachronisme, Ménage donne à Geoffroy de Château-Gontier deux fils : Renaud IV, sire de Château-Gontier, et Guicher, seigneur de Châteaurenault (1). Le premier, étant mort sans enfant, aurait eu pour héritier son neveu Renaud V, fils de Guicher et de Péronnelle. Il appuie ses dires sur des titres de Châteaurenault et de Marmoutier; mais les extraits qu'il en donne ne prouvent nullement que Geoffroy et les deux Renaud soient des descendants de Renaud III de Château-Gontier.

Pour arriver à Alard II, Ménage n'est pas longtemps embarrassé ; parlant de Guicher et de sa femme Péronnelle, il ajoute : « Ils urent aussi Guicher 2 du nom et, « selon du Chesne, Perronnelle, femme de Foulques « l'Oyson... mais *apparamment* ce Guicher et cette Per-« ronnelle urent encore Alard 2 du nom... et cet « Alard 2 du nom paroist même leur fils aisné : car il « fut seigneur de Chasteaugontier qui est une ville plus « considérable que celle de Chasteaurenaud. » La difficulté est ainsi tournée, et Ménage, qui se préoccupe fort peu de la chronologie, intercale trois générations dont les deux dernières auraient dû naître et disparaître dans la même année. Il donne en effet l'année 1101 comme la date de la mort de Renaud à Jérusalem, et nous avons vu qu'en décembre 1101 Alard II était seigneur de Château-Gontier.

Nous rejetterons donc de la liste de nos barons le Geoffroy, le Renaud IV et le Renaud V de l'*Histoire de Sablé*, et nous rétablirons Alard II en sa véritable qualité de fils et successeur immédiat de Renaud III le Jérosolymitain.

(1) La généalogie, publiée par M. de Martonne, l'appelle Guicher de Château-Gontier et le range parmi les possesseurs de cette baronnie.

ALARD II (1), ALARD III

Il nous faut réunir sous la même rubrique les noms de ces deux seigneurs, en raison d'une confusion commise par Ménage qui attribue au second la deuxième femme du premier et, grâce à un texte altéré, tombe dans un gâchis où il se débat péniblement.

D'après ses dires, Alard II, arrière-petit-fils de Bourguignonne, qu'il nomme Béatrix de Nevers, aurait épousé une Mathilde appartenant à la famille de Briollay. « Ménard, dit-il, appelle cette femme d'Alard Ozatilde, « et non pas Matilde, en quoy il se trompe (2)... Alard « de Chasteaugontier 2e du nom et Matilde, sa femme, « urent de leur mariage Alard 3e du nom, seigneur de « Chasteaugontier... ils urent aussi, selon ma conjecture,

(1) Dans ses *Tablettes chronologiques et historiques*, M. Maître place avant Allard II un Renaud IV avec cette courte notice : « Sei- « gneur de Châteaurenaud et de Châteaugontier, épousa, d'après les « *Gesta consulum Andegavensium*, Béatrix nièce de la comtesse « d'Anjou, et succéda à son père et à son frère. Sa bravoure con- « tribua au succès que remportèrent les Angevins à la bataille de « Séez. » A cette assertion, M. de Broussillon répond dans le *Bulletin de la Commission de la Mayenne* (2e série, T. II, p. 622, note) : « Ceux des historiens qui intercalent dans la généalogie, en 1118, « un seigneur de Château-Gontier du nom de Renaud ont cru à sa « présence à la bataille de Séez. Le Renaud mentionné dans la « *Chronica de Gestis consulum Andegavorum*, p. 147, est seigneur « de Château-la-Vallière. » (Raginaldum de Castro.)

(2) Dans le cartulaire d'Azé et du Genéteil, appartenant aux Archives de la Mayenne, son nom est également écrit Ozathilde : mais, à notre avis, du moins, c'est une simple erreur commise par un copiste. Les anciens titres ne sont pas rares où les M majuscules, par leurs deux premiers jambages courbés en sens inverse et leur troisième décrivant une ligne brisée, donnent assez bien l'apparence d'un O suivi d'un Z.

« Renaut de Chasteaugontier 6e du nom. » Et passant à Alard III, il ajoute :

« Alard fut marié deux fois. Le nom de sa première « femme ne m'est pas connu. Sa seconde s'appeloit « Exilie. Le titre du don de l'église de S. Just de Chas- « teaugontier fait par cet Alard en 1145 à l'église S. Mau- « rice d'Angers : *pro remedio animarum parentum* « *suorum et uxoris suæ defunctæ* ET *Matildis* MATRIS ; « *et filiorum : Adelardi defuncti : et Rainaldi et* « *Adelardi vivorum, et aliorum : et uxoris suæ* « *Exiliæ...* », etc.

Ainsi le mari d'Exilie serait le fils de Mathilde, c'est-à-dire Alard III... si le texte donné par Ménage n'avait été altéré soit par lui, soit par un inconnu. Voici le passage de la charte d'Alard tel qu'il se trouve dans le recueil de Dom Housseau :

« ... *Dedi et concessi ecclesiæ sancti Mauritii Ande-* « *gavensis et præfato Ulgerio et aliis sibi successuris* « *episcopis, in perpetuum, in elemosina pro amore Dei* « *et pro remedio animarum parentum meorum et uxoris* « *meæ deffunctæ Mathildis et filiorum meorum Ade-* « *lardi deffuncti, et Rainaldi et Adelardi vivorum et* « *aliorum, et uxoris meæ vivæ Exilleiæ, capellam in* « *honore sancti Justi constitutam...* »

Deux mots intercalés : *et*, *matris*, le sens de la phrase est complètement modifié ; mais, en se tenant au texte de dom Housseau, le donataire de la chapelle de Saint-Just à l'église de Saint-Maurice et à l'évêque d'Angers était l'époux et non le fils de Mathilde, c'est-à-dire Alard II, qui, après la mort de Mathilde arrivée le 20 décembre 1123, se remaria avec Exilie. Quant à Alard III, il eut une seule épouse, qu'on croit être Mélissende, citée au calendrier de l'église Saint-Maurice d'Angers comme décédée le 18 des calendes de septembre. Dans son tableau généalogique, qui figure à la page 416

de l'*Histoire de Sablé*, Ménage donne Mélissende pour première femme à Alard III, après avoir dit qu'il ignorait son nom.

RENAUD VI ET RENAUD VII

Du premier, Ménage ne dit pas grand'chose ; c'est *par conjoncture* qu'il en fait le fils d'Alard II et de Mathilde ; il le dit « mari d'une Burgundia ou Burgondine de Chan« tocé fille de Hugues de Chantocé et sœur cadette de « Tiphaine de Chantocé surnommée l'Anguille, femme « de Maurice de Craon, petit-fils de Robert de Bourgui« gnon ». Dans sa *Sigillographie des seigneurs de Craon* (1), M. de Broussillon, qui a étudié sérieusement tout ce qui concerne cette famille, est d'accord avec Ménage au sujet de cette Tiphaine de Chantocé : « Renaud « (de Craon, fils de Robert le Bourguignon) vivait encore « lorsque Maurice Ier épousa Etiennette de Chantocé « qui figure aussi dans les actes sous les noms de Denise « et de Tiphaine, qui portait pour surnom l'Anguille et « qui était fille de Hugues de Chantocé » ; puis il ajoute en note : « On a fait justice déjà de la prétendue « existence d'une Burgundia de Chantocé, sœur d'Etien« nette. Cette Burgundia était la fille de Robert le Bour« guignon. »

Ménage ne nous dit pas comment ce Renaud VI aurait pu devenir seigneur de Château-Gontier à la mort de son frère Alard III, dont il cite deux enfants : Renaud VII et Alard IV. La Généalogie anonyme du XVIIIe siècle est muette à son sujet et nous le rejetons de la liste des

(1) *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, 2e série, t. II, p. 650.



seigneurs de Châteaugontier, sans cependant nier son existence. C'est lui qui, en effet, est cité dans le texte latin que nous avons rétabli plus haut d'après le recueil de Dom Housseau ; mais il est nommé dans cette charte avant son frère Alard, ce qui permet de le supposer son aîné, et, Alard ayant succédé à son père, il faut admettre que Renaud était déjà mort ou, du moins, qu'une autre cause l'éloignait de la succession de la baronnie.

Quant à son Renaud VII, fils aîné d'Alard III, Ménage commence par dire qu'il ne paraît point qu'il ait été marié : « Il peut estre qu'il l'ait été et que de lui soit « descendue Jeanne de Chasteaugontier, femme, selon la « généalogie de Quatrebarbes, de Payen Chéorcin » ; puis il devient plus affirmatif : « J'ay appris par un titre « de la Tour de Londres,... qui est de 1201, qu'une « Emme, sœur de Renaud de Maulévrier, devoit estre « mariée avec Renaud fils de Renaud de Chasteau- « gontier, ce qui me fait changer d'avis et conclure que « nostre Renaud de Chasteaugontier 7e du nom, fut « marié et qu'il eut un fils appelé Renaud. »

Cette dernière énonciation est exacte. A Alard III succéda, en effet, son fils Renaud, qui eut deux frères : Alard, mentionné dans la charte n° 13 du Genéteil, et Berthelot ou Barthélemy, témoin d'un accord entre l'abbesse du Ronceray et Lucas de Chemazé au sujet de la viguerie de Chemazé et de la métairie de Villesouris (1). Ce Renaud se croisa et, avant de partir pour la Terre-Sainte, il permit à ses sujets demeurant dans le faubourg d'Azé de faire cuire leur pain au four du prieuré du Genéteil et accorda quelques concessions aux Bénédictins de ce prieuré. M. Léon Maître lui donne pour femme Béatrix du Perche, fille de Rotrou III, et cette alliance est fort admissible, car un des successeurs

(1) Cartulaire du Ronceray, n° 162.

de Renaud, Alard IV, probablement son fils, porta entre autres titres celui de seigneur de Nogent-le-Rotrou.

Quoi qu'il en soit, Renaud IV laissa au moins deux enfants : Renaud V et Guillaume. M. l'abbé Angot est le premier qui ait fait figurer, parmi les barons de Château-Gontier, ce dernier Renaud, à peine mentionné par Ménage. L'existence de Renaud V est clairement établie par la charte n° 24 du cartulaire d'Azé et du Genéteil; ce recueil étant encore inédit, nous croyons devoir donner la traduction des principaux passages du titre en question :

« Que tous ceux à qui la présente charte parviendra « sachent que tous les biens donnés par Alard de Château-« Gontier et ses successeurs à l'abbaye de Saint-Nicolas « d'Angers pour l'œuvre des moines du Genéteil sont « libres et quittes de tous droits coutumiers... Il faut « savoir aussi que, dans le faubourg appelé le Genéteil (1), « il n'est pas permis aux hommes des moines de mettre « en montre à la fenêtre plus d'un ou deux pains comme « enseigne; le surplus du pain sera dans l'intérieur avec « les autres marchandises, car aucune marchandise autre « que le pain ne peut être exposée en montre; et le pain « sera à la distance d'une brasse de la fenêtre. Moi, « *Renaud, fils de Renaud, jadis fils d'Alard*, voulant « couper court à tout sujet de réclamation, j'ai fait écrire « cette concession et apposer mon sceau sur la présente « charte. — Fait publiquement dans notre Cour de « Château-Gontier, l'an de l'Incarnation 1190, en présence « de Jean, prieur du Genéteil, Hélie, prieur d'Azé, « Guillaume, mon frère, Guenolf Barré, Geoffroy, mon « sénéchal, Gaultier de Loigné, Raoul Pleudé, Renier, « cuisinier, et plusieurs autres qu'il serait ennuyeux « d'énumérer. »

(1) Actuellement le faubourg d'Azé.

Cette circonstance que notre Renaud IV (VII de Ménage) et son fils ont eu pour frère, le premier Barthélemy et le second Guillaume, permet de fixer la mort de Renaud IV avant 1190. Aussi ne partageons-nous pas l'opinion de M. Léon Maître, qui lui attribue un don fait en 1193 à l'abbaye de Saint-Aubin, en mémoire de son frère Guillaume; cette libéralité doit être restituée à Renaud V. Il faut remarquer, du reste, que M. Maître n'a pas reconnu l'existence de ce dernier seigneur.

ALARD IV

D'après Ménage, d'après l'auteur de la *Généalogie* publiée par M. de Martonne, d'après M. Maître et les autres écrivains qui ne font pas mention de Renaud V, Alard IV aurait été le fils d'Alard III. M. l'abbé Angot rectifie cette erreur; il pense, mais sans être affirmatif, qu'il fut le frère de Renaud V et, par conséquent, le fils de Renaud IV. Nous ne pouvons que partager cette opinion. Tant que Guillaume de Château-Gontier vécut, nous le voyons figurer dans les divers actes à côté de son frère Renaud V; ensuite Alard prend sa place. Bien plus, en 1206, Renaud et Alard, s'intitulant seigneurs de Château-Gontier, donnent aux moines du Genéteil l'autorisation d'officier à leur gré dans la chapelle de l'hôpital nouvellement établi près du pont sur la rive gauche de la Mayenne. La même année Alard, seul, accorde à cet hôpital certains avantages qui, assurant son existence, lui permirent de gagner en importance et de devenir l'Hôtel-Dieu de Saint-Julien (1). Il est donc probable que Renaud mourut en 1206.

(1) Cette charte, malheureusement privée de son sceau, existe encore en bel original sur parchemin aux archives de Saint-Julien. Nous en avons publié le texte dans la *Province du Maine*, t. VIII, p. 382.

Alard épousa Emma de Vitré, fille d'André II, mais dont la mère n'est pas exactement connue; car André épousa successivement Mathilde de Mayenne, Eustachie de Retz et Luce Paynel.

JACQUES

Alard mourut en 1226 et eut pour successeur son fils Jacques au sujet duquel Ménage, mieux renseigné que précédemment, ne commet pas d'erreur grave. Jacques épousa en 1239 Avoise de Montmorency, fille de feu Mathieu de Montmorency, dont il avait été le pupille, et d'Emme, comtesse d'Alençon, dame de Laval, remariée à Jean de Toucy. Ménage a imprimé le texte latin de son contrat de mariage daté du mois de septembre ; mais il donne le prénom d'Anne, au lieu d'Emme, à la comtesse d'Alençon. La dot de la future épouse était considérable ; elle comprenait notamment la moitié de la terre de Meslay avec les droits sur les chemins de toute cette châtellenie, la terre de Champagne au Maine, plusieurs fiefs, une rente de 1200 écus d'or.

Jacques mourut en 1259 ou 1260. Son seul fils, Renaud, était mort avant lui, bien que Ménage l'appelle Renaud VIII et le qualifie de seigneur de Château-Gontier ; et la baronnie échut à sa fille aînée Emme ou Emmette, qui épousa d'abord Geoffroy de la Guerche, seigneur de Pouancé, puis Gérard Chabot, baron de Retz. Sa seconde fille, Philippa, dame d'Hérouville, se maria avec un membre de la famille de Lonray.

Avec Jacques s'éteignit le nom de Château-Gontier, du moins comme nom patronymique, et, après la mort d'Emmette, la baronnie entra dans la famille des vicomtes de Beaumont-sur-Sarthe, par suite du mariage de Jeanne de la Guerche avec Jean de Brienne, vicomte de Beaumont.

On a pu voir par cette étude combien d'erreurs Ménage a commises et a fait commettre et combien M. Port a été indulgent à son égard. En parcourant l'*Histoire de Sablé*, il semble que son auteur ait eu pour but, inconsciemment peut-être, bien moins de tirer des textes compulsés les conséquences nécessaires que de faire concorder ces textes avec un plan tracé d'avance.

Comme conclusion, il nous reste à dresser la liste des seigneurs de Château-Gontier telle que les documents actuellement connus permettent de l'établir. La voici :

1° Renaud Ier, fils d'Yvon ;

2° Alard Ier, son fils ;

3° Renaud II, fils ou frère d'Alard, et mari d'Elisabeth ;

4° Renaud III, fils de Renaud II, qui épousa Bourguignonne ;

5° Alard II, leur fils, mari de Mathilde, puis d'Exilie ;

6° Alard III, fils d'Alard II, dont la femme s'appelait probablement Mélissende ;

7° Renaud IV, son fils ;

8° Renaud V, fils de Renaud IV ;

9° Alard IV, fils ou plutôt frère de Renaud V, époux d'Emme de Vitré ;

10° Jacques, son fils, marié à Avoise de Montmorency, et dont la fille aînée épousa Geoffroy de la Guerche.

Quelques points restent encore dans l'obscurité ; mais ils ne sont pas de première importance. Renaud II fut-il le fils ou le frère d'Alard Ier ; Alard IV est-il né de Renaud IV ou de Renaud V ? On ne saurait résoudre actuellement ces problèmes ; mais, quelle que soit la solution qu'ils doivent recevoir un jour, elle ne modifiera pas la liste des seigneurs qui ont possédé la baronnie de Château-Gontier, et nous espérons que, grâce aux docu-

ments nouveaux qui, presque sans interruption, viennent à la disposition des chercheurs, cette solution ne se fera pas trop attendre et que bientôt on pourra établir avec une certitude absolue, non seulement la liste des barons, mais encore la généalogie complète des membres de la famille de Château-Gontier.

Du Brossay.

L'HISTOIRE DE L'ANJOU

X[e] ET XI[e] SIÈCLES

(ÉTUDE BIBLIOGRAPHIQUE)

L'histoire de l'Anjou au x[e] et au xi[e] siècle, après avoir été passablement obscurcie par les anciens historiens, a fait, ces dernières années, de sérieux progrès. Il s'en faut cependant de beaucoup encore que tous les textes aient été bien publiés et que toutes les questions aient été étudiées d'une manière vraiment satisfaisante. Aussi avons-nous pensé qu'il ne serait pas sans quelque utilité d'indiquer à la fois les progrès accomplis et les lacunes qui restent à combler dans une revue rapide, non pas de tous les travaux, mais des principaux travaux relatifs à cette histoire.

I

La publication des sources locales a été commencée il y a assez longtemps. Les plus importants textes narratifs ont été réunis dans les *Chroniques des comtes d'Anjou* éditées en 1856 par Marchegay et Salmon et dans les *Chroniques des églises d'Anjou* éditées en 1869 par Marchegay et Mabille. Malheureusement, de l'avis des meilleurs critiques, ces publications sont toutes deux insuffisantes et entièrement à reprendre par la base. Ce

travail de réédition, en ce moment même en cours d'exécution (1), a été préparé de divers côtés : M. W. Stubbs a reconnu que le texte publié par Marchegay et Salmon sous le titre d'*Historia comitum Andegavensium* n'était qu'un extrait des *Abbreviationes chronicorum* du compilateur anglais Raoul de « Diceto» (fin du XII[e] siècle) et a donné une excellente édition de ce dernier ouvrage (2) ; M. Auvray a retrouvé et décrit le manuscrit original de la Chronique de Saint-Serge d'Angers (3) ; miss Graham a retrouvé, décrit et en partie publié le manuscrit original de la Chronique de Vendôme, dite de l'Évière d'Angers (4) et M. l'abbé Métais a donné de cette Chronique une nouvelle édition, mais dénuée de critique (5).

Quelques autres textes ont été édités, qu'il convient de rapprocher des précédents. Citons les *Généalogies angevines* publiées par M. René Poupardin (6), les catalogues épiscopaux publiés par M. l'abbé Duchesne (7), un fragment du rouleau funèbre de Girard, moine de Saint-Aubin d'Angers publié par M. Delisle (8), enfin un cetain nombre de textes hagiographiques : des miracles

(1) Nous comptons pouvoir prochainement publier une nouvelle édition des textes annalistiques. Une nouvelle édition des *Gesta consulum Andegavensium* est également en préparation.

(2) *The historical works of master Ralph de Diceto*, éd. W. Stubbs, t. I (*Rerum britannicarum medii ævi scriptores*), Londres, 1876, in-8°.

(3) *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LIII (1892), p. 438-444.

(4) *English historical review*, ann. 1898, p. 695-700.

(5) *Cartulaire de la Trinité de Vendôme*, éd. Métais, [nouveau] t. IV, Vannes, 1900, in-8°.

(6) *Mélanges d'Archéologie et d'histoire*, publiés par l'École française de Rome, t. XX (1900), p. 199-208. — Cf. la généalogie donnée par Ménage, *Histoire de Sablé* (Paris, 1683, in-f°), p. 340.

(7) L. Duchesne, *Les plus anciens catalogues épiscopaux de la province de Tours*. Paris, 1890, in-8°.

(8) Léop. Delisle, *Rouleaux des morts* (*Soc. de l'hist. de France*). Paris, 1866, in-8°.

de Saint-Maurice écrits à la fin du xe siècle (1), des miracles de Saint-Aubin d'Angers écrits au xie siècle (2) et les miracles de Saint-Nicolas par Joël, abbé de la Couture (xie siècle), où se trouve relatée la fondation de l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers (3).

Les chartes angevines ont été publiées d'abord un peu à bâtons rompus (4). On a compris bientôt l'utilité qu'il y avait à grouper ou laisser groupés les documents diplomatiques provenant d'un même fonds. Marchegay a donné l'exemple en publiant d'abord le *Cartulaire de Saint-Maur-sur-Loire* (5), puis un fragment d'un recueil de chartes des prieurés angevins de Marmoutier (6),

(1) *Acta Sanctorum,* sept., IV, 76-78 et *Analecta Bollandiana,* XVIII, 417.

(2) *Acta Sanctorum,* mars, I, 60-63. — Cf. *Histoire Littéraire,* VII, 507.

(3) *Catalog. codd. hagiogr. bibliothecæ Parisiensis,* III, 158-162. (Fragmentairement imprimé déjà, sans indication de source, en tête de l'*Epitome fundationis S. Nicolai Andegavensis* de Laurent Le Peletier. — Le fait n'a pas encore été signalé.) Cf. *Histoire Littéraire,* VIII, 445. — Sur toutes ces sources narratives, voir *Les Sources de l'histoire de France*, première partie, par Aug. Molinier, II, p. 70-78. Paris, Alph. Picard, 1902, in-8°.

(4) Nous ne pouvons signaler ici tous les documents publiés isolément et souvent d'ailleurs sans critique. Renvoyons seulement au *Choix de documents inédits sur l'Anjou* de Marchegay, aux *Tables* de la *Revue de l'Anjou* et du *Répertoire archéologique de l'Anjou* publiées par M. A. Planchenault. — Un premier recueil de documents groupés est, pour l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers, l'*Epitome fundationis S. Nicolai Andegavensis* ou plus exactement le *Rerum scitu dignissimarum a prima fundatione monasterii S. Nicolai Andegavensis ad hanc usque diem Epitome* de Laurent Le Peletier. Angers, 1635, petit in-4°. Cet ouvrage avait été précédé par le *Breviculum fundationis... S. Nicolai Andegavensis,* du même (Angers, 1616, petit in-4°), qui était moins complet.

(5) Marchegay, *Archives d'Anjou,* t. I. Angers, 1843, in-8°, p, 293-429.

(6) Marchegay, *Archives d'Anjou,* t. II. Angers, 1853, in-8°, p. 1-90. — A compléter avec le *Livre des serfs de Marmoutier*

qu'il s'appliquait à constituer avec une activité digne d'éloges, mais que la mort ne lui a pas laissé le temps d'achever (1), enfin le *Cartulaire du Ronceray* (2).

Marchegay n'eut malheureusement pas d'imitateurs. Les érudits angevins semblaient se désintéresser de la mise au jour des principaux documents de leurs archives et de leur bibliothèque : la *Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers* a compris la nécessité de réagir et s'est honorée en ouvrant à côté de sa série de *Mémoires* une série de *Documents historiques sur l'Anjou,* qu'elle a inaugurée en éditant, sous le titre de *Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers*, en un premier volume le cartulaire original de l'abbaye et en un deuxième volume les chartes isolées antérieures au XIIIe siècle complétant ce cartulaire (3). Le *Cartulaire de Saint-Laud d'Angers* va suivre de près.

Le nombre des documents diplomatiques qui restent à publier pour le Xe et pour le XIe siècle est cependant encore énorme. Tous les historiens attendent avec impatience la publication des différents cartulaires de Saint-Florent de Saumur et notamment du fameux *Livre noir*, dont il suffirait d'aller collationner à Cheltenham les

publié par A. Salmon et Ch. Loizeau de Grandmaison (*Mémoires de la Soc. archéol. de Touraine*, t. XVI). Tours, 1865, in-8o.

(1) Le manuscrit de Marchegay est actuellement conservé à la Bibliothèque nationale, mss. fr. nouv. acq. 5021-5024.

(2) Ce cartulaire, dont Marchegay n'a pu achever la publication, a été publié après coup sous une couverture portant : P. Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. III, Angers, 1854, in-8o. Depuis, une table a été dressée par M. E. Vallée et une nouvelle couverture a été imprimée portant : *Cartulaire de l'abbaye du Ronceray d'Angers* publié par P. Marchegay et complété par une table alphabétique des noms dressée par E. Vallée (sous les auspices et avec une introduction de M Bertrand de Broussillon). Paris-Angers, 1900, in-8o.

(3) *Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers*, éd. Bertrand de Broussillon, Angers, 1896-1899, 2 vol. in-8o. (Table alphab. par M. E. Lelong, sous presse.)

copies déjà faites (1). Non moins utile et facile serait la publication du *Recueil de chartes des prieurés angevins de Marmoutier* préparé par Marchegay (2). On pourrait alors aborder la publication du second *Cartulaire de Saint-Serge* et la reconstitution du premier (3), voire même la reconstitution du *Livre noir de Saint-Maurice d'Angers*. Il y a là une masse énorme de matériaux qui attendent des éditeurs (4).

Enfin, s'il reste beaucoup à faire en ce qui concerne la publication des sources, l'étude critique de ces sources est encore moins avancée. Toutefois les textes narratifs ont déjà été quelque peu passés au crible. L'*Introduction* que Mabille a publiée en 1871 pour les *Chroniques des comtes d'Anjou* a marqué un progrès important. Mais il convient de considérer cette *Introduction* comme une étape et non comme fournissant des résultats définitifs. Ainsi, pour ce qui touche aux *Gesta consulum Andegavorum*, s'il est vrai que le ms. lat. 6218 de la Bibl. nat. représente la rédaction primitive, il y a certaines réserves à faire en ce qui touche la composition des rédactions postérieures. L'étude critique des *Gesta Ambaziensium*

(1) Il en existe, par exemple, une copie aux archives de Maine-et-Loire; il en existe aussi une à la bibliothèque de Tours.

(2) Toutefois il faudrait soumettre le travail de Marchegay à une révision sérieuse. Des pièces conservées à Reims dans la collection Tarbé lui ont échappé; en outre, il a bouleversé souvent l'ordre des cartulaires qu'il utilisait.

(3) Essai de restitution, mais insuffisant, par Marchegay, aux archives de Maine-et-Loire. Il faudrait prendre pour base les copies de Gaignières (Bibl. nat., ms. lat. 5446) et les compléter avec la collection dom Housseau (*Ibid.*) et les indications fournies par des manuscrits comme les mss. lat. 12696 et 13819 de la Bibl. nat.; il faudrait enfin recueillir les originaux.

(4) Nous ne parlons pas des obituaires, qui seront publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; cependant on pourrait joindre les obituaires encore conservés en originaux ou en copies aux cartulaires des mêmes établissements.

dominorum aurait besoin d'être reprise complètement. Les arguments de Mabille touchant la *Chronique de Foulque le Réchin* ont donné lieu à un examen sommaire de la part de M. Luchaire (1); nous avons nous-même repris la question et y avons apporté une solution nouvelle (2) qui semble avoir été adoptée. Quant au *Scriptum Hugonis de Cleriis de majoratu et senescalia Franciæ*, il a été examiné de très près, depuis Mabille, par MM. Bémont et Luchaire (3).

Par contre, la critique des *Chroniques des églises d'Anjou* est encore toute à faire. L'introduction que l'on trouvera en tête de l'édition des *Annales d'Anjou*, que nous comptons prochainement publier, aura pour objet d'éclaircir certains côtés de la question.

Quant à l'étude critique des sources diplomatiques proprement angevines, en ce qui concerne le xe et le xie siècle, elle n'a pas été commencée.

II

L'histoire des comtes d'Anjou du xe et du xie siècle n'a pas encore été traitée d'une manière satisfaisante. Le seul ouvrage d'ensemble à citer, l'*England under the angevin Kings* (t. I, ch. II et suiv.) de miss Kate Norgate (4) est très insuffisant. En dehors de cet ouvrage, on ne peut trouver que des indications incomplètes forcément et

(1) A. Luchaire, *Études sur quelques manuscrits de Rome et de Paris* (*Biblioth. de la Faculté des Lettres de Paris*, VIII), p. 8-11.

(2) *Mélanges d'histoire du moyen âge* publiés sous la direction de M. Luchaire (*Bibl. de la Faculté des Lettres de Paris*, XIII), p. 7-48.

(3) Voir Ch. Bémont, dans *Études d'histoire du moyen âge dédiées à G. Monod*, p. 251-260; A. Luchaire, dans *Bibl. de la Faculté des Lettres de Paris*, III, p. 1-38; Ch. Bémont, dans *Revue historique*, LXIV, p. 217-218.

(4) Kate Norgate, *England under the angevin Kings*, Londres, 1887, 2 vol. in-8°.

fragmentaires dans l'*Introduction* déjà citée de Mabille, dans le *Dictionnaire de Maine-et-Loire* de Célestin Port et dans les articles de M. d'Espinay sur *La légende des comtes dAnjou* (1).

D'ailleurs, avant de vouloir étudier l'histoire des comtes d'Anjou dans son ensemble, il est préférable de l'étudier par fragments. M. Ferdinand Lot a ainsi apporté une utile contribution à l'histoire de Geoffroy Grisegonelle (2). Sur Foulque Nerra, M. de Salies a écrit un livre entier (3), mais un de ces livres qui font plutôt reculer la science qu'ils ne la font avancer ; M. Lair a consacré une intéressante dissertation à la question des pèlerinages de ce comte (4). M. Loizeau de Grandmaison a recueilli les éléments d'une histoire de Geoffroy Martel, qui, nous l'espérons, verra bientôt le jour (5).

Enfin quelques auteurs ont été amenés à aborder et quelquefois à traiter certains côtés spéciaux de l'histoire des comtes angevins des xe et xie siècles, les uns comme MM. d'Arbois de Jubainville (6), Landsber-

(1) *Mémoires de la Soc. d'agriculture, sciences, arts d'Angers*, 2e série, t. XXV (1883); 4e série, t. VII (1893). — M. d'Espinay a publié récemment un fragment d'une histoire des comtes d'Anjou préparée par M. Beautemps-Beaupré. Ce fragment (*Mém. de la Soc. d'agriculture, sciences, arts d'Angers*, 5e série, t. IV, 1901) consacré à Foulque Ier le Roux et à Foulque II le Bon n'ajoute absolument rien à ce qui avait déjà été dit. On peut encore consulter, mais avec précaution, l'*Histoire de Sablé*, de Ménage.

(2) Ferdinand Lot, *Geoffroy Grisegonelle dans l'épopée*, dans la *Romania*, t. XIX, p. 377-393.

(3) De Salies, *Histoire de Foulques Nerra*. Angers, 1874, in-12 (Cf. *Revue critique*, 1874, I, p. 407.) Le sujet traité par M. de Salies sera étudié à nouveau dans un ouvrage que nous préparons en ce moment.

(4) J. Lair, *Études critiques sur quelques textes des* xe *et* xie *siècles* (t. I, append. 3). Paris, 1899, 2 vol. in-4°.

(5) Le sommaire en a été publié dans les *Positions des thèses des élèves de l'école des Chartes*, ann. 1887.

(6) D'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et comtes de*

ger (1), Lex (2), en s'occupant d'écrire l'histoire des comtes de Blois, tel autre, comme M. de la Borderie, en s'occupant d'écrire l'histoire de la Bretagne (3), ou bien comme de Pétigny, en écrivant l'histoire du Vendômois (4), comme dom Piolin en écrivant l'histoire des évêques du Mans (5), comme Palustre en écrivant l'histoire de l'Aquitaine (6), comme MM. Desvaux, Ballu, d'Espinay, Prou en étudiant l'histoire du Gâtinais (7), comme M. Pfister en écrivant l'histoire de Robert le Pieux (8), d'autres auteurs en abordant directement des questions touchant aux comtes d'Anjou, comme M. Faye et M. l'abbé Métais pour la question des droits de ces derniers sur la Saintonge (9).

Champagne depuis le VI[e] *siècle jusqu'au milieu du* XII[e] *siècle*, Paris, 1859-1865, 8 vol. in-8°.

(1) Jos. Landsberger, *Graf Odo I von der Champagne (Odo II von Blois, Tours and Chartres) 995-1037. Inaugural dissertation*, Berlin, 1878, in-8°.

(2) Léonce Lex, *Eudes, comte de Blois, Tours, Chartres, Troyes, Meaux, et Thibaud son frère*, dans *Mém. de la Soc. agriculture, sciences, arts, belles-lettres de l'Aube*, LV, 1891, p. 191-383.

(3) A. de la Borderie, *Histoire de Bretagne*, Rennes, 1896-1899, 3 vol. in-4°.

(4) De Pétigny, *Histoire archéologique du Vendômois*, 2[e] éd., Vendôme, 1882, in-8°.

(5) Dom Piolin, *Histoire de l'église du Mans*, Paris, 1851-1858, 4 vol. in-8°.

(6) Léon Palustre, *Histoire de Guillaume IX, duc d'Aquitaine*, 1[re] partie dans *Mém. de la Soc. des antiquaires de l'Ouest*, 2[e] série, t. III, 1880, p 63-354.

(7) *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, t. III (1885), t. VIII (1890), t. XIV (1896), t. XVI (1898) et *Mém. de la Soc. d'agricult., sciences et arts d'Angers*, 5[e] série, t. I (1898).

(8) Ch. Pfister, *Études sur le règne de Robert le Pieux* (*Biblioth. de l'école des hautes études*, fasc. 64), Paris, 1885, in-8°. — M. Soehnée donnera dans son volume sur Henri I[er], dont la publication est, croyons-nous, prochaine, des détails sur l'Anjou à l'époque de ce roi. Le sommaire seul de cette étude a été jusqu'ici publié dans les *Positions des thèses des élèves de l'école des Chartes*, ann. 1891.

(9) Léon Faye, *De la domination des comtes d'Anjou sur la*

Quant à la diplomatique des comtes d'Anjou, elle est encore toute à faire. A part quelques indications éparses dans le *Dictionnaire* de Cél. Port et le *Manuel de Diplomatique* de M. Giry, nous ne pouvons mentionner qu'un travail de M. de Manteyer sur les sceaux de Foulque Nerra et de ses successeurs (1). Ce travail aurait, au surplus, besoin d'être repris de très près. La reproduction par l'héliogravure des chartes originales des comtes d'Anjou et de leurs sceaux présenterait un grand intérêt.

III

L'histoire ecclésiastique de l'Anjou aux xe et xie siècles a été fort négligée. A part le *Dictionnaire* de Cél. Port, le seul ouvrage concernant toute cette période qui mérite d'être cité est le tome XIV de la *Gallia Christiana* : il est l'œuvre de Hauréau. Il ne faut cependant pas que le nom de cet érudit en impose : le travail a été fait par lui très rapidement et aurait besoin d'être repris ligne par ligne. Aussi l'*Histoire de l'église et du diocèse d'Angers* de l'abbé Tresvaux (2), qui en dérive directement, sauf un surcroit d'erreurs qui lui appartiennent en propre, doit-elle être entièrement laissée de côté : elle ne peut servir de guide et encore moins d'autorité. M. l'abbé Pletteau avait entrepris à son tour d'écrire les

Saintonge, dans la *Revue de l'Anjou et Maine-et-Loire*, t. II, 1853, p. 496 et suiv. — *Cartulaire saintongeais de la Trinité de Vendôme*, éd. Métais (introduction) (*Archives histor. de Saintonge et Aunis*, XXII).

(1) G. de Manteyer, *Le sceau matrice du comte d'Anjou Foulque le Jeune*, dans *Mémoires de la Soc. des Antiquaires de France*, t. LX (1901), p. 305-338. — Cf. les reproductions de sceaux données par l'abbé Métais dans son *Cartulaire blésois de Marmoutier* et dans son *Cartulaire de la Trinité de Vendôme*.

(2) Tresvaux, *Histoire de l'église et du diocèse d'Angers*. Paris et Angers, 1858, 2 vol. in-8°.

Annales ecclésiastiques de l'Anjou : les fragments concernant Eusèbe Brunon et ses deux successeurs (1047-1101) sont les seuls qui, pour le xe et le xie siècle, aient jusqu'ici paru (1).

Au surplus est-ce, à ce qu'il semble, une œuvre tout au moins prématurée, que de vouloir embrasser en bloc toute l'histoire ecclésiastique de l'Anjou : à procéder ainsi, on risque à la fois de laisser les traits les plus intéressants dans l'ombre et de juxtaposer des éléments qui gagneraient à être étudiés d'une manière isolée. Le mieux, avant de se risquer dans de telles synthèses, paraît être de s'assurer des connaissances précises sur la vie des évêques, sur la composition de leur clergé, sur l'organisation et l'histoire intérieure de chaque abbaye, prise individuellement (2). Il faut pour cela dresser le catalogue complet des actes de chaque prélat, la liste complète des dignitaires du chapitre cathédral et des archidiacres, examiner avec soin leurs attributions et leur rôle, déterminer la situation de chaque église, l'organisation des collégiales, établir pour chaque monastère la liste rigoureuse des abbés et des titulaires des offices en usant des pièces d'archives, des cartulaires, des obituaires autant que des textes annalistiques. C'est

(1) *Revue de l'Anjou*, 4e série, t. XIII-XIV (1875).

(2) Quelques travaux de détail ont déjà paru. Citons, sur Eusèbe Brunon, Bröcking, *Bischof Eusebius Bruno von Angers und Berengar von Tours* dans le *Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, t. XII (1895), p. 344-350. — Sur Marbode en tant qu'archidiacre d'Angers, voir les travaux récents indiqués dans le *Répertoire* d'U. Chevalier. — Sur les écolâtres Bernard et Renaud, voir Clerval, *Les Écoles de Chartres*, p. 74 et suiv. et la préface de l'édition du *Liber miraculorum sanctæ Fidis* par A. Bouillet (Collect. de textes pour servir à l'étude et enseignement de l'histoire), Paris, 1897, in-8°. — Sur Baudry, de Bourgueil, voir l'abbé H. Pasquier *Un poète chrétien à la fin du* xie *siècle. Baudri, abbé de Bourgueil, archevêque de Dol*. Paris-Angers, 1878, in-8°, et du même, *Sodalitates ad mortuos sublevandos*, Angers, 1878, in-8°.

à ce prix seulement que les quelques faits positifs que nous connaissons prendront leur véritable signification et permettront de saisir sur le vif le fonctionnement des divers rouages qu'une analyse patiente se sera attachée à isoler (1).

IV

L'histoire des maisons féodales des x[e] et xi[e] siècles, si utile à tous points de vue, a été, elle aussi, jusqu'ici, beaucoup trop délaissée : nous entendons tout au moins l'histoire sérieuse, fondée sur les titres authentiques soigneusement datés et critiqués et telle que, par exemple, M. Bertrand de Broussillon l'a entreprise pour le Maine dans sa *Maison de Craon* et sa *Maison de Laval.* Cependant quelques érudits, sans atteindre la même précision, ont donné un exemple qui mériterait d'être suivi davantage : ainsi Marchegay, dans ses recherches sur les maisons de Baugé (2) et Montreuil-Bellay (3), d'Aviau de Piolant, dans ses recherches sur cette même maison de Montreuil-Bellay (4), et surtout un anonyme dans d'excellentes notes sur Montjean et ses seigneurs (5) et M. l'abbé Angot dans l'article « Château-Gontier » de son

(1) La synthèse de dom Guilloreau sur *l'Anjou et ses établissements monastiques* (*Revue de l'Anjou,* nouv. série, t. XXXVII, 1898, p. 173-212 ; 431-466) est trop vague pour pouvoir servir.

(2) Marchegay, *Recherches sur le Vieil-Baugé* dans la *Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire,* 1re série, 2e partie, 1852, p. 277 et suiv. et 1853, 1re partie.

(3) Marchegay, *Montreuil-Bellay et ses seigneurs, ibid.*, 3e série, t. IV (1861-1862), p. 129 et suiv.

(4) D'Aviau de Piolant, *Notice sur le château de Montreuil-Bellay*, dans les *Mémoires de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, t. XXIX (1864).

(5) *Notes sur Montjean* par ***, dans la *Revue de l'Anjou,* nouv. série, t. XXI (1890) et suiv. — Voir aussi l'*Histoire de la maison de Broc* de l'abbé A. Ledru (Mamers, 1898, 2 vol. in-4°).

Dictionnaire de la Mayenne. D'autre part, Célestin Port, dans son *Dictionnaire*, a donné les éléments de cette histoire féodale, mais sans dispenser de recherches ultérieures plus approfondies. Sans parler des maisons de Baugé et de Montreuil-Bellay, sur lesquelles il y aurait cependant encore beaucoup à dire, que de seigneuries des xe et xie siècles attendent des historiens ! Citons seulement Beaupréau, Blaison, Briolay, Chantoceaux, Chemillé, Clefs, Durtal, Jarzé, la Jaille-Yvon, La Jumellière, Juvardeil, le Lion-d'Angers, Mathefelon, Maulévrier, Montrevault, Montsoreau, Passavant, Pouancé, Rochefort-sur-Loire, Trèves, Vern, Vihiers : n'y a-t-il pas là de quoi tenter les érudits angevins ?

V

Sur les institutions et l'état général de la société, il existe un livre d'ensemble de M. d'Espinay (1) ; mais ce n'est qu'une esquisse. Encore ici il est bon que les monographies préparent la synthèse. Déjà, en 1856, Marchegay avait publié une étude sur *Les colliberts de Saint-Aubin d'Angers* (2). Depuis, M. Beautemps-Beaupré a étudié le fonctionnement de la justice dans un volume sur *Les juridictions de l'Anjou et du Maine pendant la période féodale* (3) : pour les xe et xie siècles, ce volume laisse beaucoup à désirer. M. Beautemps-Beaupré avait, en outre, conçu sur le droit de l'Anjou avant les coutumes

(1) D'Espinay, *Les Cartulaires angevins, étude sur le droit de l'Anjou au moyen âge*. Angers, 1864, in-8°.

(2) *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XVII.

(3) Beautemps-Beaupré, *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine antérieures au XVIe siècle*. 2e partie : *Recherches sur les juridictions de l'Anjou et du Maine pendant la période féodale*, t. I, Paris, 1890, in-8°.

un ouvrage plus vaste, que la mort ne lui a pas laissé le temps d'achever : M. d'Espinay a donné un aperçu de ce que cet ouvrage eût été (1) et en a publié un extrait concernant les prévôts d'Angers (2). Nous-même, nous avons tenté d'élucider certaines questions dans deux articles consacrés, l'un aux institutions judiciaires (3), l'autre aux prévôts et aux voyers (4) ; nous comptons en examiner quelques autres dans un volume où nous tracerons le tableau du comté d'Anjou sous le gouvernement de Foulque Nerra.

VI

Cette revue des travaux relatifs à l'histoire de l'Anjou aux xe et xie siècles ne serait pas complète si nous ne disions pas un mot de quelques études archéologiques qui l'intéressent directement.

Sur la ville même d'Angers, il y en a d'excellentes : ce sont surtout les notes de l'édition de Péan de la Tuillerie par C. Port (5), celles de l'édition de Thorode par M. E. L[ongin] (6), le mémoire de M. d'Espinay sur *Les enceintes d'Angers* (7) et la première série de ses *Notices*

(1) D'Espinay, *Le droit de l'Anjou avant les coutumes, d'après les notes de M. Beautemps-Beaupré*, dans les *Mém. de la Soc. d'agric., sciences et arts d'Angers*, 5e série, t. IV (1901) p. 1-69.

(2) Beautemps-Beaupré, *Notice sur les prévôts d'Angers* dans la *Revue de l'Anjou*, t. XLII (1901).

(3) *Les institutions judiciaires en France au XIe siècle. Région angevine*, dans la *Revue historique*, t. LXXVII (1901), p. 279-307, et dans la *Revue de l'Anjou*, t. XLIV (1902), p. 337-373.

(4) *Prévôts et voyers du XIe siècle. Région angevine*, dans *Le moyen âge*, 2e série, t. VI (1902), p. 297-325.

(5) Péan de la Tuillerie, *Description de la ville d'Angers*, nouv. éd. par C. Port. Angers, 1869, in-12.

(6) Thorode, *Notice de la ville d'Angers*, éd. E. L. Angers, 1897, in-8°.

(7) *Mém. de la Soc. d'agric., sciences et arts d'Angers*, 1875.

archéologiques (1), le volume de MM. de Farcy et Pinier sur le *Palais épiscopal d'Angers* (2), celui de M. Joseph Denais sur la cathédrale d'Angers (3), sans compter l'article « Angers » du *Dictionnaire* de C. Port (4).

Sur Saumur, grâce à la seconde série des *Notices archéologiques* de M. d'Espinay (5), nous sommes aussi fort bien pourvus.

Malgré cela, beaucoup de lacunes restent à combler : à côté des monuments d'Angers et de Saumur, il y en a d'autres des xe et xie siècles qui mériteraient d'attirer l'attention des archéologues plus qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent (6).

Quant à la numismatique, indépendamment des ouvrages généraux qu'il est inutile de rappeler ici et des travaux particuliers relevés dans le *Dictionnaire* de

(1) D'Espinay, *Notices archéologiques*, 1re série : *Monuments d'Angers*. Angers, 1875, in-8°.

(2) *Revue de l'Anjou*, t. XXX (1895) et suiv.

(3) Joseph Denais, *Monographie de la cathédrale d'Angers*. Paris, 1899, in-8°. — Cf. L. de Farcy, *Restes des plus anciennes constructions de la cathédrale d'Angers* dans *Mém. Soc. agric., sciences et arts d'Angers*, XXIII (1881), p. 323-324. — M. de Farcy a entrepris une histoire de la cathédrale d'Angers qui formera 4 vol., mais dont le t. III (le mobilier) a seul paru (Angers, 1902).

(4) Cf. les nombreuses notes de Godard-Faultrier dans le *Répertoire archéologique de l'Anjou* ; mais les travaux récents dispensent, en général, d'y recourir.

(5) D'Espinay, *Notices archéologiques*, 2e série : *Saumur et ses environs*. Angers, 1878, in-8°.

(6) Voir déjà cependant, entre autres, la note de M. de Farcy sur la *Nef de l'église Saint-Jean-Baptiste à Château-Gontier* [xie s.], dans les *Mém. de la Soc. d'agric., sciences et arts d'Angers*, t. XXIII (1881), p. 320-322, et l'étude de M. Bourdais sur *L'œuvre architectonique de Foulques Nerra* dans la *Revue de l'Anjou* nouv. série, t. XXXIX (1899), p. 56-81. — Voir les indications bibliographiques du *Dictionnaire de Maine-et-Loire* de C. Port et, dans une certaine mesure (pour Château-Gontier, par exemple), celles du *Dictionnaire de la Mayenne* de M. l'abbé Angot.

Cél. Port (aux articles concernant chaque comte d'Anjou), nous ne pouvons indiquer que les notes données par Godard-Faultrier dans le *Répertoire archéologique de l'Anjou* (1) et par M. Caron au Congrès de numismatique de 1900 (2).

VII

De cette courte étude on pourrait tirer la conclusion suivante : que l'ère des recherches et des découvertes en ce qui concerne l'histoire de l'Anjou au xe et au xie siècle est loin d'être close, que les textes à publier, les points obscurs à élucider, les sujets à traiter sont encore fort nombreux. Mais ce n'est pas en se référant perpétuellement à Hiret, à Bourdigné, à Barthélemy Roger ou à l'*Art de vérifier les dates*, à Rangeard, à Grandet, voire même à la *Gallia Christiana*, que l'on fera avancer la science. C'est à la fois en se livrant à une étude critique et patiente des textes mêmes et en coordonnant les efforts des travailleurs, au lieu de les laisser se disperser, que l'on arrrivera à préparer des matériaux qui permettront peut-être un jour d'écrire à nouveau l'histoire de l'Anjou.

Louis Halphen.

Septembre 1902.

(1) *Répertoire archéologique de l'Anjou*, ann. 1863, p. 432.

(2) E. Caron, *Monnaies féodales inédites* § I [sur une monnaie de Geoffroy Martel, 1040-1060] dans *Congrès international de numismatique de 1900. Procès-verbaux et mémoires* publ. par de Castellane et A. Blanchet. Paris, 1900, in-8° (p. 294-298).

CADETS DE PROVINCE

AU XVIII[e] SIÈCLE

Le récit qui va suivre n'est point œuvre d'imagination : nous le trouvons tout entier dans une liasse de lettres jaunies échangées entre ses personnages pendant un espace de vingt-cinq ans. Ils s'y peignent au vif, avec leurs sentiments et leurs préoccupations particulières, et nous révèlent, sans honte comme sans amertume, l'état lamentable où étaient tombées alors dans certaines provinces quelques familles de la pauvre noblesse de campagne.

Autant que possible nous les laisserons parler seuls, en citant leur correspondance ; mais, il est d'abord nécessaire de faire connaître les circonstances qui leur firent prendre la plume, arme visiblement peu familière à quelques-uns d'entre eux.

Vers le milieu du XVIII[e] siècle, mourait en Angoumois, dans une masure à demi ruinée nommée Torsac, un pauvre gentilhomme dont ce logis misérable était, avec quelques arpents de terre, le seul château et l'unique fortune.

Antoine Tartas de Romainville, obligé de survenir au jour le jour aux nécessités de l'existence, était devenu plus qu'à demi paysan, conduisant ses bœufs et labourant lui-même sa maigre terre ; il s'était marié, comme il avait pu, dans la petite bourgeoisie rurale de son voisinage, et deux unions successives, loin de l'enrichir, avaient encore augmenté sa détresse : en effet, le premier soin de ceux

qui consentaient à lui donner leur fille était de l'obliger, par une clause du contrat, à payer leurs propres dettes.

Sa mort laissait abandonnés à la Providence deux pauvres enfants, que des parents maternels avides dépouillèrent immédiatement de leur mince héritage, sous prétexte de l'administrer pendant leur minorité.

Il est vrai qu'ils leur offrirent momentanément l'abri, mais pour un temps bien court, ainsi que nous l'allons voir.

Leur seul appui était leur oncle, frère cadet de leur père, vieil officier que son service avait toujours tenu éloigné et dont la situation de fortune était presque aussi précaire que la leur.

René de Romainville, à force d'économie, et bien qu'il n'eût jamais reçu un sol de sa légitime englobée dans les dettes de son frère, avait su jusque-là se suffire avec ses appointements, et, vers la fin de sa carrière, avait obtenu le poste sédentaire de major de la place d'Amiens.

Cœur généreux, dont les élans étaient malheureusement paralysés par les difficultés d'argent, il devint, malgré l'énorme distance qui séparait alors la Picardie de l'Angoumois, le véritable père des pauvres jeunes gens, et ce n'est pas sans admiration que nous voyons ce vieillard se priver, à la fin de sa vie, du peu d'aisance qu'il était en droit d'espérer, et contracter des dettes nouvelles pour secourir sans compter les deux fils de son frère.

Au mois de septembre 1750, dès qu'il apprend la fatale nouvelle, il n'hésite pas à entreprendre le voyage long et coûteux d'Amiens en Angoumois; il arrive à la Jonchère, habitation du sieur Desvallins, le parent qui avait pris chez lui les deux enfants et, sous prétexte d'administration, jouissait des quelques revenus de Torsac, jouissance dont, vingt-cinq ans plus tard, on n'avait pu encore obtenir qu'il se dessaisisse.

On y délibère sur leur triste situation; le major, voulant

sauvegarder leur avenir et les arracher à une déchéance plus complète, propose de les mettre en pension à Angoulême, où ils pourront acquérir un peu d'instruction. Desvallins, enchanté de se voir soulagé d'une charge qui lui pèse, accède à ce désir et, le 1er janvier 1751, l'aîné est confié à Angoulême à M. de Bignon, et le second à un procureur au Présidial nommé Delafond. Nous retrouverons le cadet chez son procureur; suivons d'abord la courte et triste carrière de l'aîné.

Après trois ans de pension à Angoulême, le jeune homme songe à s'engager au régiment de Bourgogne-Infanterie, où son oncle a longtemps servi et compte encore quelques vieux amis : deux d'entre eux, le chevalier de Brouzède et M. du Chambon, angoumoisins comme lui, veulent bien, au retour d'un congé, se charger d'amener à la capitale le candidat pour lequel on souhaite ardemment un emploi d'officier.

M. de Romainville quitte Amiens afin de se trouver à Paris pour leur arrivée. Il fait faire à son neveu un habit d'uniforme, et les trois amis vont ensemble présenter leur protégé au colonel du régiment, lui demandant un emploi dans le corps qu'il commande, « ce que, raconte l'excellent oncle dans une lettre, le pauvre petit malheureux n'a pu obtenir que longtemps après son arrivée à Louisbourg, où il a été tué ».

« La même lettre nous montre tout le cœur de cet homme de bien qu'était le major de Romainville : nous en transcrivons textuellement le passage suivant :

« Nous *revinsments* tous ensemble de Paris ; et peu de
« jours après ces messieurs se rendirent à Saint-Omer
« où étoit le Régiment de Bourgogne : Ils jugèrent à leur
« arrivée quil falloit metre notre neveu en pention aux
« frères que lon appele Les Grands Chapeaux. La pen-
« tion étoit de 500 fr. par ans sans entretien où il a resté

« près de deux ans avec M. de Bourgon, qui étoit plus « jeune que luy, et qui est de notre pays ; et je peut dire « que dans ce peu de temps notre neveu y a fait des « merveilles ; j'ay été le voir à Saint-Omer et en ay été « témoin oculaire. Malheureusement le Régiment a eu « ordre de partir pour Breste et de sambarquer pour les « Isles ; je mandés à mes enciens camarades de luy « acheter et fournir lhonneste nécessaire ; ce quils « firent, et je me trouvés à leur passage à Abbeville, à « dix lieues d'icy, et leur remits toutes les avances quils « avoient faites tant pour sa pention que pour sa petite « pacotille, et lui donnés en argent ce que je pus ; et je « vous avoüe de bonne foy que je nen say rien au vray, « car depuis son départ d'Angoulesme je nay rien mist « en escrit. Tout ce que je say, que jay été très long- « tams à payer largent que javois emprunté icy, et que « jétois fort gueux dans ce temps-là... »

Les Isles pour lesquelles s'embarquait le régiment de Bourgogne, au dire de M. de Romainville, étaient en réalité l'Amérique. Il s'agissait d'aller défendre notre belle colonie du Canada, la Nouvelle France, contre notre éternelle ennemie l'Angleterre. Ce fut là que, à peine pourvu d'un emploi d'officier, le pauvre volontaire fut tué en combattant à Louisbourg, laissant son frère Antoine seul héritier du petit bien de Torsac et des meubles paternels.

Nous savons que les revenus de Torsac, détournés de leur destination naturelle, prenaient le chemin de la Jonchère. Quant aux meubles, un inventaire fait lors du second mariage de son père nous les montre et révèle un dénuement dont le plus pauvre paysan d'aujourd'hui se contenterait difficilement.

« Le seisiesme avril mil sept cent quarante un.... « nous sommes avec nos tesmoins bas nommés trans-

« portés audit lieu de Torsac, paroisse de Jaudes, ou
« estant..... avons procédé audit invantaire et estima-
« tion de la manière qu'il suit :

« Premierement estants dans la cuisine dudit lieu de
« Torsac y avons trouvé une table de bois de peuplier
« avec ses pieds pliants, une met (1) à pétrir fort uzée
« ayant une petitte serrure platte sans clef, appuyée sur
« deux petits bois sans autres pieds, le tout estimé par
« les arbitres à la somme de 4 l. 10 s.

« Plus un vesselier de differents bois ayant un buffet
« au dessous qui ferme à une serrure et une clef, dans
« lequel s'est trouvé en assiettes, plats, cuilleres et four-
« chettes 20 livres d'esting commun qui tout a eté estimé
« avec ledit vesselier à la somme de 21 l.

« Plus une vieille tourtiere, avec une très mauvaise
« lèchefritte, et un chandelier de cuivre le tout estimé
« avec une cuillère a pot à la somme de 3 l.

« Plus deux chenets de fert battu, un petit pot de fert,
« une petite broche a rost, une cramelière et un fuzil (2),
« le tout estimé à la somme de 26 l,, y compris un
« soufflet à foyer.

« Et ny ayant autres meubles a invantorier dans lad.
« cuisine, sommes entrés dans la chambre adroit de lad.
« cuisine ou nous avons trouvé un coffre moyenemant
« grand de bois de noyer ferment a clef plus que my
« uzé, estimé par lesd. arbitres a cinq livres.

« Plus quatre chaises de paille estimées 20 sols.

« Et ny ayant d'autres meubles a *invotorizer* (*sic*)
« dans lad. chambre nous sommes tous ensemble trans-
« portés dans une autre chambre a gauche de lad. cui-
« sine ou nous avons trouvé un vieux bois de lit foncé
« dessus et dessous, un mauvais lit de plume avec son

(1) Huche.

(2) Briquet.

« travercier une couverte de laine et deux draps de lit de « chanvre de reparonnes et etoupes, le tout estimé a la « somme de 18 l.

« Plus si est trouvé deux fus de barique my neufs de « bois de chesne estimés a 3 livres.

« Et ny ayant autre chose à invantorizer dans lad. « chambre sommes revenus a lad. cuizine au bout d'icelle « y a une petitte antichambre ou etant entrés y avons « trouvé un petit mauvais fus de couchette, une très « mauvaise couverte sur de la paille et deux mauvais « linceuls, le tout estimé à trois livres.

« Et ny ayant autre chose a invantorizer dans lad. « petitte chambre, sommes revenus à la première « chambre où nous ayant fait faire ouverture du coffre « qui est dans lad. chambre, dans lequel il c'est trouvé « deux linceuls, trois nappes une de chanvre, reparonnes « et brin et deux d'étoupes avec deux douzaines de ser- « viettes l'une de reparonnes et l'autre de brin ; et nous « a aussy déclaré led. sieur de Romainville quil y avait « deux autres draps de lit de brin presque neufs avec « quatre sacs my uzés, deux essuymains et deux tor- « chons, le tout estimé a la somme de onze livres dix « sols.

« Plus c'est trouvé un sceau ferré avec sa cassotte « estimé dix sols.

« Et dilecq sommes allés au fourniou dependant de « lad. maison ou nous avons trouvé deux tamis a passer « farine et deux pelles de fourt, le tout estimé par lesd. « arbitres a quinze sols y compris six palisses (1). »

Le pauvre logis ne contient rien de plus, sauf deux ou trois boisseaux de froment que l'on trouve au grenier, et, dans la grange, une charrette, deux charrues, les

(1) Corbeilles de paille.

jougs et courroies, quelques outils aratoires, et quatre petits bœufs, dont deux ne sont pas payés ; il y a, de plus, un petit pressoir et une cuve à faire du vin, « escoulant, dit l'inventaire, 18 à 20 barriques ».

Ne trouvant pas autre chose, on revient à la cuisine, où le seigneur du lieu tire du buffet, sous le vaisselier, « une petite cassette fermant à clef, couverte de cuir « noir », qui contient ses titres et ses papiers les plus précieux.

Ce sont : le contrat de son premier mariage, le bail de la petite métairie du Petit Torsac affermée pour un petit prix, quelques quittances, et surtout, hélas ! des pièces ayant pour objet la constatation de dettes nombreuses, accumulées d'année en année et que le malheureux « s'est obligé payer lorsqu'il sera en estat ».

Tel était l'héritage reçu par Antoine de Romainville de son père et de son frère aîné. Une situation aussi précaire n'était pas exceptionnelle dans ce pauvre pays d'Angoumois, ravagé si longtemps par les guerres de religion qui y avaient causé la ruine de nombreuses familles. Le proverbe local qui dit l'Angoumois sinueux, glorieux et gourmand ne trouvait qu'en partie son application à Torsac :

Gueux, nous venons de le voir, les Romainville l'étaient incontestablement ; glorieux, à leur manière, s'attachant de toutes leurs forces à cette terre qui les nourrissait si mal, et conservant dans leur misère cette dignité de vie qui fit qu'on ne leur manqua jamais de respect ; mais gourmands cela semble peu vraisemblable d'après ce que nous laisse supposer l'énumération si vite achevée du matériel culinaire de leur manoir délabré.

Nous avons laissé à Angoulême, chez le procureur Delafond, le plus jeune et le seul survivant des deux frères. C'est alors que s'engage cette correspondance qui, pendant une période de vingt-cinq années, n'a d'autre

objet que l'avenir du jeune homme et une reddition de comptes à laquelle M. Desvallins se soustrait invariablement.

Les personnages de cette comédie, qui ferait sourire s'il n'y avait une victime, sont d'abord le major d'Amiens ne se lassant pas de recommander à tous les intérêts da son neveu ; puis le procureur Delafond et, après sa mort, son gendre et successeur Mestreau ; enfin, Antoine de Romainville qui, arraché à la charrue, n'écrit que rarement et quand il y est forcé, avec une orthographe encore plus fantaisiste que celle de son oncle et, cependant, le brave officier traite les difficultés de sa langue comme l'ennemi à la bataille : il passe au travers, sans s'inquiéter des estropiés qu'il sème autour de lui. Enfin, M. Desvallins apparaît à peine, écrit le moins qu'il peut, décidé jusqu'à la fin à opposer aux revendications la force si grande de l'inertie.

Le pensionnaire de la famille Delafond, né en février 1743, était âgé de huit ans lors de son arrivée à Angoulême. La tutelle de Desvalins devait donc durer encore de longues années : le procureur avait-il déjà quelque défiance à son endroit ? La lettre suivante du major d'Amiens pourrait le faire supposer :

« A Jamory le 24e feuvrier 1751.

« Je nay reçu monsieur quil y a deux jours la lettre que « vous maves fait l'honneur de mescrire le 24 du passé, « ou etoit jointe copie d'une procuration que je renvois « aujourduy a M^{r} l'archidiacre et le prie de sinteresser « pour moy aupres de vous, voicy ce que je pense la « dessus, je vous suis dabord tres recognoissant davoir « bien voulu vous charger de mon neveu, et vous pouvez « compter, ou jene pouray quil ne vous sera pas a charge, « je vous le recommande, avec toute linstance que peut « faire un oncle reellement attaché à sa famille. . . . .

« . . . .
« Il me paroit par la procuration, quoy que vous saves « que jenentend pas les affaires que lon otteroit la tutelle « de mon neveu au s^{r} Desvalius qui peut estre en seroit « fachés sans du moins luy en avoir fait la politesse, et si « on peut luy oter voila ce que jignore, vous sentes « monsieur toutes mes raisons, je nay reçu que des poli- « tesses de cet homme la, et certeinement je ne veux « point avoir de mauvaise façon pour luy. . . . . . »

Deux années se passent depuis cette lettre sans laisser de trace qui nous soit parvenue.

Une note de fournisseur du 31 juillet 1753 nous donne quelques renseignements sur l'habillement de l'enfant, ou, tout au moins, sur les noms et les prix des tissus employés :

« Monsieur de Lafont, procureur doit a Dubois lejeune « du 31 juillet 1753 pour le s^{r} de Romainville son pen- « sionnaire :

« 5 aulnes de Ratine d'Alby à 50 sols.	12 l.	10 s.	
« 1 au^{e} 1/2 Ras de Mente à 24 s. . .	1 l.	16 s.	
« 3 au^{es} 1/2 Ras ordinaire a 18 s. . .	3 l.		
« 1/2 once poil.		6 s.	
« 2 echevauds de soye.		3 s.	
« 2 onces fil		8 s.	
« 1 paire jarretière		8 s.	
« 1/2 au^{e} (trop just.) Bougran d'Alençon		16 s.	
« 1/4 mousseline a 4 l. 10 s.	1 l.	2 s.	6 d.
« 1/8 coton blanc a 5 l. 10 s.		13 s.	9 d.

au total vingt et une livres, six sols et trois deniers.

Un an plus tard, la femme du procureur donne un état de ce qu'elle a fourni à son pensionnaire pendant les trois premières années de son séjour dans sa maison, à raison de 150 livres par an pour le logement et la nourriture :

10

Nous y relevons un costume complet de serge, que la bonne dame écrit comme elle prononce, à l'angoumoisine « *sarge* », costume revenant, avec les doublures, les aecessoires et deux livres de façon, à une somme totale de 10 l., 2 sols ; trois paires de souliers, les deux premières à 2 l., 10 s., et la dernière, l'enfant grandissant, à 3 l. ;

Deux paires de boucles de souliers de cinq sols chacune; six paires de sabots, d'abord de six sous, ensuite de neuf; un chapeau de 2 l., qui semble avoir duré trois ans, car il est seul mentionné; six paires de bas de laine et deux de fil, coutant 20 sols chacune; un costume complet, habit, veste et culotte, qui coute 3 l. de façon; deux autres habits, l'un, en ratine, pris chez le s[r] Dubois dont la note vient de passer sous nos yeux, et qui, vu son prix comparativement élevé, semble avoir été fait pour les circonstances solennelles, et l'autre fourni par madame Delafond, avait dû être porté d'abord par son fils un peu plus âgé qu'Antoine de Romainville; elle le mentionne comme il suit :

« fourny un habit que javois de *diablement fort* dont « javois trouvé huit livres au mois de juin 1752. »

Ajoutons à cette liste deux autres paires de culottes, car les écoliers d'autrefois ressemblaient fort à ceux d'aujourd'hui, et cette pièce essentielle du vêtement partageait avec la chaussure les plus dures fatigues.

Le blanchissage est compté à quatre livres par an; nous trouvons en outre au printemps de 1751 et à celui de 1752 la dépense suivante, prouvant les soins maternels de Mme Delafond :

« pour 20 sols de drogues pour le purger, plus 10 sols « de poudre vermifuge. »

Enfin, deux fois en trois ans du « fleuret » pour les cheveux; cette dépense de luxe atteignit pour les deux fois la somme de 4 sols.

Dès le lendemain de son arrivée à Angolème, le petit Antoine était envoyé à l'école à raison de 12 sols par mois, puis, à partir du 1er mai 1752, « commençant à « escrire », à raison de 20 sols. Le jeune Delafond plus avancé, et dont l'instruction était probablement plus soignée, payait 40 sols par mois. Ces détails ressortent d'une note du maître d'école Boylevin.

Une lettre du major, datée d'Amiens le 3 février 1754, fait connaître les projets formés par lui pour l'avenir de ses neveux : il est déjà décidé que l'aîné suivra la carrière des armes ; quant au second, l'excellent oncle ne dissimule pas son vif désir de lui voir embrasser l'état ecclésiastique. Dans son esprit de vieux soldat qui, toute sa vie a fait campagne ou couru de garnison en garnison, il lui souhaite ce que lui même n'a jamais connu, le repos, et le voit déjà pourvu de quelque bon bénéfice :

« Jay reçu monsieur la lettre que vous maves fait « l'honneur de mescrire le 19 du mois dernier qui ma « fait je vous jure un plaisir bien sensible. Je ne saurois « vous exprimer ma recognoissance des bontés que vous « aves pour mon neveux, je vous en demande et à made- « moiselle la Fond la continuation, mon état et celuy de « mes neveux est je vous assure bien triste, je veux dire « le leurs, car pour le mien sans eux seroit des plus « agréable, enfin je fais et fray tout ce que je pourray « pour eux.

« Je vous ay une obligation infinie de faire apprendre « le latin au petit, il nest pas douteux que cest le meilleur « et le seul partist quil puisse prendre.

« Je ne suis pas moins étonné que vous nayes rien reçu « du bien de sa merre, il est bien dur que ces parents ne « luy donne pas ce qui luy revient, supposé ce que je ne « scay pas, quil ait quelquechose, enfin mon cher « monsieur, cest a vous, puisque vous voulles bien vous

« en donner la peinne de luy faire rendre la justice qui « luy est due, sil est possible. Quant a moy pour le présent « je ne puis rien, lainé joindra le Regiment de Bourgogne « cette année icy, M. larchydiacre ma mandés que « M. de Brouzede voulloient bien sen charger pour luy « conduire.

« Quant au petit sil réussit nous tacherons de touver « quelquuns aupres de notre nouveau evesques pour luy « procurer de quoy subsister.

« Jescris aujourduy a M. Provost Devalins et luy mande « que je vous consulteray pour faire emanciper lainé avant « son départ si vous le juges a propos. Je ne say pas sil « en coutra beaucoup, et si vous le conseilles, je mande « audit sieur aussi de prendre votre avis sur ce quil doit « faire pour les deux biens de Torsac ayant une entière « confiance en vous, etant de plus aufet des affaires de « mon frere, il sen faut de beaucoup que jay envie de luy « faire de la peine, je ne demande que linterest de mes « neveux et de pouvoir sil est possible leurs conserver ce « qu'ils ont, adieu mon cher monsieur, je vous souhaitte « tout bonheur et vous prie de mescrire de temp en temp « etant tres parfaittement

« Monsieur

« Votre tres humble et tres obeissant serviteur

« Romainville. »

L'idée de faire entrer son neveu dans les ordres le poursuivra longtemps, et celle de lui faire rendre sa part de Torsac plus longtemps encore :

« Vous me surprennes, Monsieur, écrit-il en 1758, de « n'avoir rien touchés pour ce petit misérable; javois ouy « dire cependant quil devoit avoir quelque bien du coté « de sa mere, pour de celuy de son pere vous le saves « mieux que personne. Je pense bien que ses interest ne

« peuvent être en meilleurs mains, et que si il ne touche « rien cenest pas votre fautte, je voudrois de tout mon « cœur que M. Desvallins put vous donner quelquechoses « sur les deux biens de Torsac, desquels il men vient pas « plus qua mon neveu. . . . .
« . . . il est sur que je ne demande rien, et que je leurs « ayderay tant que je pourray, celuy qui est en Canada « ma beaucoup coutés, et ne suis point encore au pair de « mes affaires ayant été obligés d'emprunter icy pour luy.

« Je voudrois bien que celuy qui est avec vous prit le « partit de léglise et que ce fut sa vocation, peutestre « trouvoirions nous quelqu'uns au pres de M. lesvesque « qui nous seroit favorable pour luy faire avoir quelque « benefice. Je suis persuadé que M. de Brouzede si vous « aviez la bonté de luy parler en lassurant de mes respect « sinteresseroit pour luy, sil pouvoit prendre ce partit « jagirois de mon costé, autrement il ne me serat possible « de l'ayder malgré ma bonne volonté, nen ayant en vérité « mon cher monsieur, pour mon état assez pour moy. « Cest ce que je vous prie de luy dire bien serieusement, « je ne suis plus jeune, et ils ne doivent pas compter, ni « luy, ni lautre longtemps sur moy. »

Dans un ordre d'idées différent, M. de Romainville donne à la fin de cette lettre un renseignement demandé par M. Delafond, et que nous citerons à titre de curiosité :

« Quant a ce que vous me marqués, au sujet du velours « noir en coton, ce que lon appelle icy panne, il est vray « que lon en fabrique depuis quelque temp, mais tout le « monde en revient et sen tient a la panne noire, celle de « coton étant a la vérité plus belle et plus fine mais moins « bonne pour lusé, et beaucoup plus cherre. Je vous « envoiray volontiers de lune ou delautre si vous le

« desirez, pour deux culottes et deux devant de vestes,
« mais je vous conseillerois de prendre de la panne noire
« elle coute aux environs de douses livres l'aulne. »

M. de Brouzède dont on espère la protection près de l'évêque d'Angoulême était très vraisemblablement le père de l'officier de Bourgogne ami et camarade de M. de Romainville : lui-même avait servi autrefois, s'était retiré comme capitaine, et, devenu veuf, était entré dans les ordres : il y fit rapidement son chemin, car il fut ordonné prêtre moins d'un an après avoir reçu la tonsure. Nommé par les chanoines de la cathédrale d'Angoulême à la petite cure de Mérignac qui dépendait du chapitre, l'institution canonique restant réservée à l'évêque, il en prit possession, bien qu'il ne fût encore que simple clerc tonsuré. Mais l'usage établi accordant en réalité la présentation du titulaire au chanoine de semaine, et son prédecesseur étant mort au moment précis d'un changement de semaine, il se vit attaqué par le candidat du chanoine sortant, dont la présentation avait été repoussée comme n'ayant pas été faite en temps utile; un procès s'engagea, dont les débats semblaient devoir se prolonger éternellement; le chapitre et l'évêque, désireux d'y mettre fin, et ne trouvant d'autre solution à la difficulté, profitèrent d'une vacance opportune survenue par la mort d'un chanoine, pour donner la stalle disponible à l'ex-capitaine abbé de Brouzède, tonsuré depuis un peu plus d'une année seulement.

L'exemple d'un avancement aussi brillant n'était peut-être pas étranger au désir ressenti par le major de voir son neveu suivre la même voie.

Le chevalier de Brouzède, fils du chanoine, était un homme d'une obligeance extrême, et, pendant ses congés, c'était à cet ami sûr que M. de Romainville se confiait plus intimement pour ses intérêts et ceux de son neveu. Il avait en dépôt le petit pécule donné par l'oncle pour

subvenir aux dépenses de l'enfant, ainsi que le prouve la lettre suivante du chevalier au procureur :

« Jetois à la campagne, monsieur, lorsqu'on me remit « votre lettre. Comme vous aviez passé un temps consi- « derable sans me parler de remboursement pour l'ha- « billement de M. de Romainville javois cru que vous « vous estiez pourveu d'un autre coté, et javois en con- « sequence ecrit a loncle en lui envoyant le compte de « ce qui metait restait appartenant a son neveu, La « reponse quil ma faite a ce sujet a eté de me prier de « continuer a garder cet argent, et que je lui en tien- « drois compte pour en disposer a son gré lorsquil « viendrait au pays voyage quil fra le plutost quil lui sra « possible. Comme cependant par une lettre anterieure il « mavoit marqué de fournir pour lhabillement du jeune « homme, si vous voules menvoyer le memoire et un « receu du montant, je remettrai a la personne qui vien- « dra la somme qui sera portée.

« J'ay lhonneur d'estre tres parfaitement, monsieur, « votre tres humble et tres obéissant serviteur

« le Cher de Brouzede »

Antoine de Romainville, cependant, est arrivé à l'âge de seize ans, et ne se sent évidemment aucune vocation pour l'état ecclesiastique ; il n'est plus question de latin, et une note de Jussé, maître écrivain, calligraphiée avec des arabesques pleines de prétention, nous montre qu'il en est encore aux leçons d'écriture, qui vont continuer jusqu'à la fin de 1759.

Il a confié au chevalier de Brouzède ses répugnances pour l'état ecclésiastique et son désir d'entrer au service comme son frère : le chevalier écrit à l'oncle dont voici la réponse : C'est, en même temps, une lettre de nouvel an :

« Amiens le 30 décembre 1758.

« Si je vous dis, mon cher petit pays que je vous aime
« bien, sy vous repondes comme vous le devēs, vous
« dires que vous le scavés, et que vous connoissés mes
« sentiments d'amitié pour vous; je vous les reitere
« cependant ces sentiments au renouvellement de cette
« année, et les vœux sincères que je faits pour vottre
« antière satisfaction, et pour toutte votre famille.

« Jay lu et relus, mon cher chevallier, vottre lettre au
« sujet de mon neveu; il est une chose certaine et dessi-
« dée que je ne le mettray point de mon gré dans les
« trouppes; je ne peut ny ne le veut, ny ne suis en etat
« de ly soutenir. Il sen faut encore de beaucoup que je
« sois au pair de mes affaires par raport a ce que jay
« fait pour son frère; il est inutille de parler mizere, et
« cela est vray que cest tout au plus sy je peut me tirer
« icy d'affaire avec mes appointements. Je vous prie de
« vouloir bien luy dire et a M. Delafont a qui je fais
« mille compliments. . . . . »

Suivent les gémissements habituels sur ce que rien ne revient de Torsac, puis il termine en racontant à son ancien camarade, retenu à Angoulême par d'anciennes blessures, ce qui peut l'intéresser au sujet de son régiment alors engagé dans la guerre de sept ans.

« Je vis, mon cher Brouzede, dans la flateuse espe-
« rance de revoir a Amiens le reste du debris de ce
« miserable bataillon de Bourgogne, fondé sur le bruit
« qu'il y a un cartel pour leschange des prisonniers avec
« l'Angleterre, il a passé icy 347 prisonniers anglois
« avec une vingtaine d'officiers en differentes troupes
« dans les premiers jours de ce mois qui vont a Calais,
« lieu ou se doit faire leschange a ce que lon assure;
« comme nous avons bien peu d'Anglois, je tremble que

« leschange ne soit pas general, mais jespere toujours « voir arriver le gros Marin (*M. de Marin était lieute-* « *nant-colonel du régiment*) a la teste de son bataillon, « aussy peu satisfait, je crois, des Anglois, comme nous « l'avons eté ensemble des Autrichiens. Il nest pas dou- « teux que si ils débarquoint à Calais, je juge quils « passeroint icy. Jay fait provision de vin en les atten- « dant. Dieu veille que cella soit bientôt !

« Nous allons avoir dans notre ville une brillante « garnison : Monsieur le Mareschal de Bellisle a escrit a « nos magistrats que la compagnie de Luxembourg des « gardes du corps y arriveroit le mois prochain a « demeure ; cella nous augmentera la bonne compagnie, « et en mesme temps les denrées qui ne sont deja que « trop chere.

« Adieu, mon cher païs, je vous embrasse de tout « mon cœur et suis pour la vie votre vray serviteur et « amy

« ROMAINVILLE. »

Un peu plus de deux ans après, en juillet 1761, rien n'est changé :

« Quant au partit que prendra mon neveu, je nay « rien à dire mon cher monsieur Delafond, jay mis « lainé au servisse, il a été tué, je ne peux point men- « gager dy soutenir celuy-la ; je ne suis point dage et en « état. Il prendra quel partit il voudra. Je voudrois bien « quil prit le partit de l'Eglise ou de se tirer daffaire avec « le peu quil a. . . . . . Je vous prie de luy dire bien « serieusement quil ne doit pas conter sur moi. . . . »

Le major assurément a des préoccupations qui font en ce moment négliger son neveu : La lettre suivante va donner la clef du mystère :

« A Amiens le 22 Janvier 1762.

« Jay très bien reçus, mon cher neveu, votre lettre du « 27 Decembre dernier, et je vous remercie de tous les « souhaits que vous faites pour moy au sujet de la bonne « année. Je nen fais pas moins pour vous, et les plus « essentiels sont que vous vous elleviés dans la crainte « de Dieu et avec les sentiments d'un vray et honeste « homme. Voilà a quoy vous devés songer et vous occu- « per principallement. . . . .

« . . . . . . Vous me demandés, mon cher neveu, la « permission de venir a Amiens, cela nest pas possible « et je ne le veus point, je ne suis point en état de vous « y recevoir, premièrement je nay point de logement ; « je me suis marié l'année passée, et je ne veus pas « donner ce désagrément a ma femme, et je juge que « cela ne lui froit pas plaisir.

« Je ne vous vois pas dautre partit aprandre que de « rester a Angoulême ou dans le bien de Torsac. Céluy « de l'Eglise vous auroit bien convenus ; nous aurions « bien trouvés quelques protection auprès de Mgr « l'Evesque, mais cela me paroit dessidé autrement. Le « partit de servir comment avoir de l'emplois et vous y « soutenir nayant pas de bien ; selon moy il ne faut pas « y songer ; je say ce quil men a coutés pour votre frère, « et actuellement que je vous escrit je nay pas encore « tout payés ; bref actellement je ne suis pas en état de « rien faire pour vous : Le Roy ne me paye pas depuis « trois ans dumoins en antier ; je suis bien heureux « dans les circonstances presentes davoir foit un mariage « qui ne mest pas desavantageux, mais duquel vous ne « pouvés vous ressentir malgré ma bonne volonté de « bien du temp dicy ; il est un fait que si vous esties « assez heureux pour que je survesqusse ma femme, ce « que je ne dezyre pas, vous pouriez esperer quelque « chose apres moy, mais par droit de nature vous ne

« devez pas lesperer, puisque jantre dans la soixantieme « année de mon age du treize de ce mois, et quelle nen « a que quarante trois. Je ne vous fais, mon cher amy, « ce petit detail, que pour vous mettre au fet de ce qui « me regarde, et que supposés que Dieu dispose de moy « vous sachies a quoy vous en tenir. Voila le vray : Si « je meurs le premier vous naures rien ; et pourquoy cela « par ce que je nay rien. Jay deja mandes que je vous « abandonnerois tout ce que je peux avoir en Angou- « mois ; que je paierois tres exactement les interest des « cent pistoles duës à M. Contant a Limoges, ce que je « paye regulierement ; il me mande en dernier lieu « quil me remettroit volontier les interest et fraix qui « sont dus precedamant, si je voulois luy rembourser les « cent pistoles ; je le dezire et y vise, mais je ne say pas « quant. Il faut que je vive encore quelque temp pour « que cela arrive. Dieu le veille.

« Adieu mon cher amy aimez moy, et surtout soyes « honeste homme et soyes persuadés des sentiments « dattachement qua pour vous votre oncle

« ROMAINVILLE ».

La situation, comme on le voit, est exposée avec une franchise et même une rudesse toute militaire ; mais pour adoucir ce que la communication avait de trop dur, l'oncle ajoute ce post-scriptum consolant pour un neveu :

« Je me porte assez bien, et ay fort envie d'aller en « Angoumois, mais je ne le peus pendant la guerre.

« Il y a tout lieu de croire que madame de Romain- « ville naura point d'enfans. »

A la suite de cet événement, M. Desvallius, croit devoir sortir de son mutisme et, sans parler de la question brû-

lante des comptes de Torsac, envoie au major ses compliments les plus pathétiques :

« Monsieur,

« Monsieur de Romainville vostre neveu ma communiquée la lettre que vous luy avez fait lhonneur de luy « escrir du 22 Fevrier dernier, qui ma fait un plaisir « des plus sensible de savoir que vous possedee une « santé parfaitte, en mesme temps de savoir que vous « avez prix une cher moytié. Vous vouller bien que je « vous marque ysy la part que je prent en tout cequi « vous fait plesir, ment faizent autant qua vous mesme. « Je pris le seigneur quil repandent sur lun et lautres sa « Ste bendiction, et quil vous conservent lontent dans une « santé parfaitte, afin que vous puissiez jouir de toutes « les felicittée que lon peut dezirer dans cette Ste alliance « . . . .

« Nous esperions toujours que nous pourions avoir « lhonneur de vous voir dans nostres provinces, mes « vous nous faitte sentir par la vostre quil n'y a pas sy « tost apparance, en ce que vous ditte que vous ne le « pouree qu'a pres que la payx sera faitte. Nous dezirons « beaucoup par touttes sortes de reson que cela feu des « cette année en ce que cela pouroit nous ocazioner « l'honneur de vous voir, et nous soulager sur les taxes « que lon nous a imposée dans cette gaire quy nous « ruine tous et nous met hors destat de pouvoir les « payée par la multiplisité des imposition et triple « vingtiesme. Jan suis pour 125 livres par ans, mes il « faut se conformer au loix de nostre bon prince.

« Vous voullez bien que je vous parle ysy de Romminville vostre cher neveu, il se porte bien à present « quy est un forbon garçon et quy haura du mérite estant « tres sage et creniant Dieu. . . . .
« . . . . Il estoit en tres mauvés estat lanné dernière,

« mes jay donné cette iver dernier 58 l., 7ˢ a monsieur « Lafonts pour luy achetté un abits, ce quil a fait et « quelque chemise, sans quoy il estoit hors destat de « rester en ville. Il a resté dans les vaquance deux mois « et demy avec nous, et lannée dernière deux mois, ce « quil ne sera pas juste que monsieur Lafonts face payé « lhors des contes quy ce ferons avec luy. . . . . . .
« . . . . Je espaire que vous diré de vos nouvelle et de « celle de madame que je respette infiniment le plus tots « quil vous sera possible. Ces la grace que je espère de « vous et celle de croire que jay lhonneur destre avec une « parfaitte considération insy qua madame,

« Monsieur,

« Vostre tres humbles et tres obissant serviteur

« Desvallins »

Il omet de souffler mot des comptes de Torsac, comme on peut le voir, mais n'oublie pas de rappeler qu'il a payé 58 livres et 7 sous pour l'habillement du jeune homme. Sans oser le dire, il insinue aussi, clairement, qu'on devrait bien l'indemniser pour l'hospitalité qu'il lui a donnée pendant les vacances.

Quelques mois après, probablement vers la fin de 1762, le procureur Delafond meurt, et son gendre Mestreau, qui lui succède dans sa charge, offre à M. de Romainville de continuer à s'occuper de ses affaires et de celles de son neveu, par une lettre du commencement de 1763. Il propose en outre de faire émanciper le jeune homme qui a maintenant vingt ans accomplis.

Le major adopte cette combinaison, et annonce l'envoi d'une somme de cent livres pour les frais d'émancipation; mais, pour son neveu, la même lettre contient un article bien plus intéressant : devant sa vocation persistante pour la carrière militaire, l'oncle finit par se rendre, et, tout en grommelant un peu, non seulement ne met plus

d'opposition, mais encore consent à lui donner son appui. Voici ce qu'il écrit en février 1763 :

« Puisque mon neveu est absolument dessidé pour « prendre le partit du service, il en est le maître, conseil « que je nay jamais voulu luy donner de mon chef, ayant « eu trop de chagrin de son aîné. Il est dage a présent « den sentir tous les evenements et toutes les conséquence. « Quil aye surtout une grande attention de si comporter « comme il le doit, et suivant sa conduitte dont seurement « je seray informer par tout ou il sera, jagiray en conse- « quence pour luy en tout ce que je pourray.

« Jay escrit hier a M. le marquis de Bouzols, colonel « du Régiment de Bourgogne, pour le prier de le recevoir; « jay fait la mesme priere aux officiers du régiment; il « faut attendre leurs reponses. Pour moy, a vous dire « vray, jaimerois mieux quil antra dans ce régiment que « dans un autres; sil ne peut pas avoir demplois a present, « comme je nen doute pas, il faut quil antre volontaire « pour en meriter, comme jay fait ainsi que son frere. . « . . . . Je ne say point les raisons pour quoy M. Des- « vallins ne mescrit point; je nentend pas quil jouisse du « bien de mon neveu; comme il me le mande, je say que « le bien du Petit Torsac est, a ce que je crois, de moitié « entre luy et nous. Il est juste quil en ait ce qui luy en « revient, mais aussi chacuns le sien. Ne seroit-il pas « possible, apres mon neveu emancipés, de faire un « arrangement ensemble, ou vendre le bien, mon intention « nétant cependant pas d'avoir de mauvaise façons.... »

Mestreau répond à cette lettre le 4 mars suivant :

« Monsieur votre neveu, monsieur, ne doit point esperer « actuellement sur le bien de sa mere. Le sieur Desbœufs « qui en est comptable a très mal géré ses affaires, et ses

« fonds sont actuellement en saisie réelle, en sorte qu'il « faut de necessité attendre les evènements de la vente « quy pourra par la multiplicité des incidents, ordinaire « dans ces cas, trainer en longueur..... »

Antoine y joint ses remerciements pour son oncle; mais il n'est pas encore grand clerc et c'est un brouillon de la main de M. Mestreau que nous avons sous les yeux :

« Quelles actions de graces ne vous dois-je pas, mon « très cher oncle : vos bontés et le soin que vous voules « bien prendre de moy sont d'un prix que je noublierois « jamais et que jauray chaque instant de ma vie present « a l'esprit.

« Jose esperer, mon très cher oncle, que vous conti- « nuerez dans létablissement auquel jaspire le zelle ardant « qui vous porte a me servir, et que vous serés persuadé « de ma reconnoissance qui sera aussy durable que les « sentiments de respect et de soumission avec lesquels jay « lhonneur destre et a ma chere tante mon très cher oncle,

« Votre très humble et très obéissant serviteur

« ROMAINVILLE.

« Jose me flatter que vous aurés la complaisance de « minformer du succès que avez eu auprès de Mr de « Bouzols et des officiers du Régiment. »

Le jeune homme devait attendre avec impatience des nouvelles du major d'Amiens ; quinze jours se passent, puis trois semaines ; enfin la lettre attendue arrive, et annonce qu'il n'y a pas d'emploi d'officier vacant actuellement, mais le bon oncle, tout en gémissant encore un peu, se remue, écrit de tous côtés, et, se revoyant quelque trente ans plus tôt dans la même position, fait tout son possible pour arriver au but désiré :

« Jay reçus ces jours passés une lettre de Mr de Bou-
« zols, colonel du Régiment de Bourgogne, qui me
« marque quil ny a point demplois a donner; il me fait
« esperer que par la suitte, il pourra en donner, et que
« si je my etois pris plus tost, il y avoit des emplois
« vacant a la reforme. Je suis bien fachés de navoir pas
« eté avertis plus tost, car, je le repete encore, ce na
« jamais eté mon intention de proposer a mon neveu de
« servir. Hé! comment ferons-nous pour ly soutenir?
« Sil persiste a prandre ce partit la, quoy quil nait point
« demplois, il faudrat quil joigne le régt de Bourgogne
« comme volontaire. De vous a moy, mon cher monsieur,
« jaime mieux quil soit dans ce régiment la que dans un
« autre; Jy ai ancore des amis sur lesquels je compte
« qui mont mandés qu'aussitôt quil y aurait des emplois
« vacants, ils men informerois, Mr de Bouzols me
« marque quil men informeroit luy mesme; sa lettre
« est extrèmement polie : mais je cognois Mrs les colo-
« nels.

« Je voudrois bien que mon neveu vis Mr du Cham-
« bon a son passage a Angoulesme; je compte qua la
« reception de ma lettre il sera dans votre ville; Mr de
« Brouzède ma mandés quils devoient joindre au pre-
« mier avril, et je juge quils sen iront ensemble. Je
« vous prie de dire a Mr de Brouzede apres luy avoir
« fait mille amitié de ma part, quil faut quil serve de
« pere a mon neveu dans ce moment icy, et que si il a
« de lemplois dans Bourgogne, je luy adresseray une
« lettre d'eschange de six-cent livres pour le faire
« habillié, et cela dans le temps quil me le marquera : il
« peut compter et sarranger la dessus. Mr du Chambon
« trouvoira une de mes lettres a son arrivée a Rochefort.
« Si vous le voyés, dites luy aussi je vous prie, combien
« je compte sur luy, et je suis bien sur de ne pas me
« tromper. Enfin, mon cher monsieur, joignés vous a

« moy pour dire a ces messieurs combien je leurs recom-
« mande mon neveu.

« Sil le merite, je fray pour luy tout ce que je pourray,
« mais il ne doit compter que sur luy mesme, et sur moy
« que pour cette fois icy seulement; Jay des menage-
« mens a avoir pour une femme que jaime tendrement et
« a qui jay de grandes obligations.

« Vous trouvoirés cy-joint, monsieur, une lettre
« d'eschange de cent-deux livres pour mon neveu, comme
« je vous lavois promis ; jy ai ajouté quarante sols moyen-
« nant quoy je nay point affranchis la lettre : comme je
« ne say pas sil ya un tresorier des trouppes a Angou-
« lesme, je lay prise sur celuy de Limoges ; en tous cas
« les receveurs des tailles ou quelques marchants vous
« la prendront surrement. . . . .
« . . . . Il faudra lever lextrait baptistaire du
« petit, et on demande un certificat signé de quatre
« gentilshommes de la province comme quoy il est
« noble : cela vous sera peut-estre difficile a faire; il
« lest seurement bien a ce que lon ma toujours dit, mais
« les titres sont en Gascogne d'ou nous sommes origi-
« naires; le curé de Rais, pres de Ruffec pouroit bien
« vous mettre au fait, il est mon cousin germain maternel,
« cest luy qui en a fait la recherche, a ce que jay ouy
« dire, pour une succession que nous devions avoir en
« ce pais la, mais dont jamais nous navons pu tirer rien
« faute d'aisance. Parlez en a M. de Brouzede. »

On fait immédiatement les recherches nécessaires pour établir la généalogie de notre cadet de Gascogne, et le 1er avril 1763, M. Mestreau peut écrire à Amiens ce qui suit :

« Monsieur de Romainville et moy avons communi-
« qué votre lettre à M. de Brouzede et a M. du Cham-

« bon assemblez : ils ont lun et lautre paru portés daffec-
« tion a vous obliger et M. de Romainville. Le neveu de
« M. du Chambon avoit une place dans Bourgogne et
« il la quitte : ils esperent la procurer à M. de Romain-
« ville ; Ils en parleront aussy tost leur arrivée à M. de
« Bouzols. Vous serez instruit de tout ce qui se passera,
« et je le seray aussy. Nous avons donné à M. de Brou-
« zede un certificat de 4 gentilshommes de cette pro-
« vince, légalisé par M. le subdélégué, que M. votre
« neveu est né noble et a vécu noblement, et son extrait
« baptistaire : ainsy rien ne manquera de ce coté la. A
« supposer, monsieur, que MM. de Brouzede et du Cham-
« bon ne pussent parvenir a obtenir lemploy dont je vous
« parle, entendés vous que M. de Romainville parte
« également sur le champ ? Il me semble d'avoir remar-
« qué dans votre lettre quelque chose qui nous rend
« incertains de votre avis à cet égard. . . . . »

De plus, voyant le départ imminent de son pensionnaire, il demande à M. de Romainville de bien vouloir désigner un mandataire pour régler, avec Mme Delafond, sa belle-mère, le compte ouvert depuis douze ans que l'enfant est entré chez elle. L'annonce de la lettre de change de six cents livres lui inspire, en outre, une nouvelle épître de remerciements d'un style aussi noble que la première, et qui, écrite par Antoine sous sa dictée, est envoyée à l'oncle avec la sienne.

Trois semaines après, arrive la réponse suivante, que, dans sa joie, le brave major, contrairement à ses habitudes, a oublié de dater. Il n'est plus question de récriminations, et l'oncle est aussi ravi de voir son neveu officier, que s'il s'agissait de lui-même :

« Je ne pouvois pas, mon cher monsieur de Mestreau,
« respondre plus tost a vos deux lettres, cest à dire a la

« premiere, car je nay reçus celle du 19e que hier au soir,
« par laquelle je vois que vous estes inquiet sur le depart
« de mon neveu; soyés tranquille sur ce sujet, vous
« aurés bien le temp de faire ensemble toutes vos affaires
« avant son départ.

« M. de Cortet cape au régt de Bourgogne mescrit du
« 8e de ce mois et me mande que M. de Bouzols a nommé
« mon neveu a un emplois; javois escrit a M. du Cham-
« bon le 9e, et par la lettre je le priois de minformer de
« ce qui se passoit au régiment au sujet de mon neveu,
« et le prevenois que je ne vous éscrirois point que je neus
« reçus sa reponse, pour de largent et pour tout ce qui
« pouvoit regarder notre nouveaux officier qui ne lest
« peutestre pas ancore, du moins je ne le sais pas; mais
« je le sauray seurement demain ou apres demain de
« Versailles, et nous agirons en conséquence.

« La personne qui sinteresse pour moy en ce pais la
« prendra une lettre deschange pour ou je luy marquerés,
« lorsque nous serons sur quil sera nommé; je ne vous
« fais ce petit détail, mon cher Mestreau, que pour vous
« dire que jay eu mes raisons a ne vous pas escrire plus
« tost : Vous le voirés par ce que me mande M. du Cham-
« bon par sa lettre du 19e, mesme datte que la vostre, et
« reçue le mesme jour. Il me marque que reellement
« M. de Bouzols a donné son memoire pour mon neveu,
« et quil la fait de la meilleure grace du monde, et que
« les emplois quil avoit nommés cy devant ses lettres
« étoient arrivées, ce qui m'inquietoit un peu, craignant
« quon ny mit des lts reformés, et ce qui me donne par
« consequent esperance pour mon neveu. Il me marque
« donc que Brouzede est un peu incomodé, et quapres la
« reveüe, il retournera a Angoulesme pour tacher de se
« retablir, et que la il aura la bonté de faire les avance
« pour faire habiler mon neveu, et son petit nécessaire,
« et que moy de mon costé janvoiray une lettre deschange

« de 600 livres au major du régiment, qui sera tirée
« sur le tresorier de la Rochelle comme je les promise.
« Vous pouvés assurer M. de Brouzede qu'il peut compter
« la dessus. M. de Bronzede se chargera damner mon
« neveu avec luy a Rochefort ou sera le régiment, mais
« ils sont convenus avec Chambon quil ne joindra le
« régiment que lorsque ses lettres y seront arrivées, et
« sest bien mon intention et ce que jay mandés à Cham-
« bon : ainsi jusqua ce temp la il faut bien prendre
« patience. Sans doute que M. de Brouzede sera informés
« lorsque les lettres seront arrivés, et seurement il vous
« en fera part : Je vous prie donc a son arrivée a Angou-
« lesme de luy faire mille amitiés de ma part et de luy
« communiquer ma lettre, et de luy dire combien je suis
« sensible a toutes ses bontés et peines qu'il veut bien
« prendre pour mon neveu quil sera maître de faire partir
« ou rester tant quil jugera a propos a Angoulesme.

« Je mettray demain au carosse d'Amiens pour Angou-
« lesme une petite caisse dans laquelle sera une épée
« d'argent que j'envoye pour mon neveu ; elle sera a
« votre adresse ; je compte quelle partira de Paris
« dimanche ou lundy premier de May ; le port en sera
« payés jusqua Paris.

« Comme je sens bien ou est actuellement l'état de
« mon neveu, je juge bien que M. de Brouzede naura pas
« trop de six cent livre pour luy donner labsolu néces-
« saire. . . . .
« . . . . . Je sens qu'il luy faudroit une certaine quan-
« tité de chemises, plus tôt grosses que fines, et tant
« d'autres choses nécessaires. . . . .
« . . . . . J'embrasse de tout mon cœur mon neveu ;
« jespere qu'il me mandra sont départ pour Rochefort
« lorsque ses lettres seront arivées. »

Voila donc Antoine de Romainville officier ; il a vingt ans,

et voit, grâce à son oncle, s'ouvrir devant lui un avenir qu'on n'aurait pu prévoir aux jours lamentables de son enfance. Equipé par les soins du chevalier de Brouzède, il part, l'épée d'argent du major au côté, et va rejoindre son régiment à Rochefort.

A partir de ce jour, les lettres deviennent plus rares, et nous ne retrouvons nos amis qu'à des intervalles assez éloignés.

Le 23 décembre 1765, Mestreau écrit au jeune officier, alors en garnison à Mont-Dauphin ; il lui reproche d'abord amicalement son long silence, puis lui annonce la mort d'un frère de sa mère, oncle qu'il n'avait sans doute jamais vu, et dont l'héritage, évalué à quatre mille livres de capital, devrait lui revenir pour moitié. Il s'agit d'un sieur Desbœufs qui vient de mourir dans le Maine, où il exerçait modestement la fonction de procureur d'office du marquis de Thurin dans une juridiction appelée Celon. Prudent, Mestreau conseille de n'accepter cette succession que sous bénéfice d'inventaire, mais, pour hâter le règlement, il demande dans le plus bref délai une procuration conforme à un modèle inséré dans sa lettre. Comme oraison funèbre de l'oncle Desbœufs, il termine par cette phrase :

« Je suis charmé de cette petite avanture qui ne peut « pas faire de mal à votre fortune. »

Antoine ne semble pas avoir grande hâte de réaliser son héritage, car malgré les instances pour avoir réponse et procuration par le premier ordinaire, c'est seulement cinq semaines plus tard qu'il se décide à répondre. Ecrire une lettre est visiblement pour lui un travail pénible, surtout maintenant qu'il doit la rédiger lui-même. Le style et l'orthographe ne sont plus ce qu'ils étaient quand il n'avait qu'à copier ; seules, les leçons du maître d'écriture semblent lui avoir été utiles :

« A Mont Dauphint, 2 Feuverier 1766.

« Monsieur,

« Quel plaisir naige pas eut de resevoir devos chere « nouvelle, et que daprande que vous jouisé dune parfaite « santay, et jan soite la continuation. Sit jay tant tardé a « vous faire reponse, ses que jaures crus manquer a « mont devoir sit je navois pas informé mont tres cher « oncle et que je ne puis rien faire sant luy; et aussi « taud que jay reseut deses nouvelle, jai parties pour « Ambrunt pour fai faire la procuration telle que vous « me lademandés; vous la trouverrés jointe a la laitre, « et nous esperont que vous voudres bien prendre soins « de nos petitte affaire comme un bon paire de famille, et « vous ne saures savoir combien je suit charmé davoir « reseut de vos chere nouvelle, et jay lhonneur destre « aveque les santimant les plus *svifs* votre tres humble « et tres obissant serviteur

« Romainville. »

Ce chef d'œuvre littéraire ne le satisfait pas entièrement; aussi fait-il un nouvel effort, et ajoute-t-il le post-scriptum suivant:

« Je vous prie dassurer vos dame de mon profont res- « pet et combien je les remessit de leur bon ressouvenir « amons hegard, et que je reconnois mon tord, et se nes « pas reconnoissant de ma part. Mes je vous prie dene « men pas savoir unt mauves gres. Je ne vous escris « point pleus lontans, ses que je nay point le tant et « comme je suis haubligé daler monter lagarde. Je ne « vous dit rien Demondauphint quarre ces unt vilins « androit. Monsieur le chevallier de Bronzede es party « pour Grenobre, et je panse quil a bient fait, et nous « ne manquons point de naige. »

Quatre mois plus tard, nouvelle lettre de Mestreau ; la procuration envoyée au Mans ne peut servir ; le mandataire désigné étant absent du pays, il en faut un autre. Le pauvre Antoine est donc contraint de reprendre la plume :

« Je seres fort charmés que sa puisse rantrer pour
« tacher de pouvoir me liquider avec vous. . . . . .
« . . . . . . On fait courir le bruit que nous devons
« aller anflandre an garnison ; jan seres fort charmé et
« nous passerions ches mon oncle et je tacheré de mac-
« corder aveque mon oncle pour qui puisse ranger toutte
« les affaire, et je vous le feres savoir sit le regiment
« par. . . . .
« . . . . . Mille amitier a vos damme que jassure de
« mon profont respet, et que je me souvient des bontés
« quelle ont bient voulus avoir pour moy. Je voudres
« bien savoir si mademoizelle Delafont est marrier ; Je
« vous prie dambrasé toute vos dame de ma par. »

Sur cette phrase d'une galanterie toute Française, il clôt sa lettre, et y met en guise de cachet l'empreinte d'un bouton d'uniforme portant le chiffre 43, numéro du régiment.

En octobre 1768, le major écrit à Mestreau une courte lettre traitant uniquement d'affaires ; les phrases et les idées ne varient guère : il désirerait en finir pour le partage du Petit Torsac avec Desvallius ; il ne voudrait point avoir de mauvaises façons avec lui, mais serait heureux de voir le différend réglé à l'amiable avant sa mort. Il s'informe en outre du prix auquel est affermé le Grand Torsac dont on a pu enfin retirer l'administration à Desvallins et dont les revenus servent intégralement à amortir une créance des religieuses d'un couvent de La Rochefoucauld.

La réponse de Mestreau, du 20 décembre suivant, rend très clairement compte de l'état de la fortune des Romainville à cette époque : la voici :

« Monsieur,

« Il est vray quil y a bien longtemps que je nay eu « lhonneur de vous ecrire : Jay la plus sincere satisfac- « tion de scavoir que celle cy vous parviendra et vous « aurois repondu plustôt sans une absence que les eaux « abondantes ont rendu beaucoup plus longue que je ne « le voullois.

« Jay menagé, monsieur, vos interests comme les « miens propres; je vais vous faire icy le recit de ce qui « sest passé, et espere que vous approuverés ma con- « duite : L'ancienne ferme du Grand Torsac estoit faitte « aux Bois par M. Devallins a 100 livres. Elle prenoit « fin a la S[t] Michel 1763. Je leur ay refaite pour une « autre dont il en a cinq déchus a raison de 140 livres « par an sur quoy ils deduisent les vingtiesmes comme « ils les deduisoient sur l'ancienne.

« M. de Romainville vous a sans doutte dit, monsieur, « qua son depart, ses pension et entretien avoient « eté fixés deduction faitte des sommes reçües par « M. Delafont a 1904 livres, 13 sols, 4 deniers, cet effet « etant resté a Mlle Delafont ma belle sœur qui dans la « suite a epouzé un M. Beyraud, de la Rochefoucauld. . « . . . . . M. Devallins a vendu sans men prevenir le « Petit Torsac a divers particulliers ; il en a tiré un assez «bon party ; je lavois auparavant cette vente sollicité for- « tement de faire avec moy un arrangement relatif aux « reprises que vous et M. votre neveu avez sur ce fond « la. Il ma donné bien des faux fuyans ; il craignoit « destre poursuivy pour le payement du reliquat et il « nestoit point en etat dy faire honneur. Sil neut été « longtemps malade et moy aussi qui lay eté bien une

« année cela se seroit pourtant fait; il a donné pour « motif de la vente que je lui reprochois avoir faite sans « saviser avec moy ladessus, le desir den sortir davec « vous et que cetoit sa seulle ressource.

« Je dois aller incessament chez luy pour regler les « comptes . . . .

« . . . . . Je vous donneray avis de tout ce qui se pas- « sera; sil y a des difficultés, nous nous ferons decider « par des avocats. »

Il va, en effet, à la Jonchère, mais comme on va le voir, ne peut encore arriver à un règlement :

« La maladie de M. Desvallins, écrit-il en octobre 1769, « a retardé les opperations de comptes et autres arran- « gements a prendre avec luy pour les interets de vous et « M. de Romainville. Jay été chés luy la semaine der- « nière; nous avons fait une veriffication generalle des « papiers, et nous sommes comme en estat de finir a « quelques legeres difficultés pres que nous avons de « concert soumises a un avocat de cette ville. M. Desvallins « estoit venû icy aujourdhuy pour consommer finallement, « mais voicy une difficulté qui merite attention et que « nous vous defferons de concert..... »

Cette difficulté s'expliquera en deux mots : le Petit-Torsac avait été donné à la première femme d'Antoine de Romainville; mais le contrat de mariage reconnaissait celui-ci comme propriétaire de la moitié, soit 2000 l., en retour d'une somme égale donnée par lui pour payer des dettes de son beau-père : or, depuis sa mort en 1750 jusqu'au moment où nous sommes arrivés, c'est-à-dire, pendant dix-neuf ans, Desvallins a joui du tout. Il veut bien rendre au jeune Romainville la moitié qui lui appartient, maintenant que la vente est effectuée, mais il

se refuse absolument à payer les intérêts demandés par le procureur pour les dix-neuf années pendant lesquelles il a joui indûment du capital.

Le major, dans sa sagesse, craint avant tout un procès, il tient toujours a ne pas avoir de mauvais procédés vis-à-vis de Desvallins.

« Je nay, dit-il, montray votre lettre qua ma femme
« qui entend passablement les affaires, le Chr de Brou-
« zede vous le dira; elle trouve ainsi que moy que le bail
« d'un bien estimé 4000 l. est bien peu de chose de 25 l.
« à 35 l. par an. »

C'est effectivement à ce prix que Desvallins prétend avoir affermé le Petit-Torsac qu'il vient de vendre 4800 l. un peu plus d'un demi pour cent!

Mme de Romainville, « qui entend passablement les affaires », n'a pas tout à fait tort, semble-t-il.

La lettre se résume dans le conseil toujours le même de s'en rapporter de bonne foi à un arbitre. Il y est aussi un peu question de son neveu :

« Dittes, je vous prie a M. de Brouzede que je suis tres
« mécontent de son pupille, que jenen ay point seu de
« ses nouvelles depuis que ledit M. de Brouzede est partit
« de Corse ou je say quils sont toujours. »

Un post-scriptum annonce l'arrivée d'une lettre écrite en Corse un mois avant par notre officier.

Trois ans se passent encore, et les choses sont toujours au même point, comme le prouve une lettre de Mestreau au major, le 15 septembre 1772.

« Jai longtems differé a avoir l'honneur de vous ecrire
« parceque je comptais toujours finir a lamiable les
« comptes a faire entre M. votre neveu et M. Desvallins,

« mais il na pas été possible : voicy trois voyages que j'ai « faits chez luy en vain, c'est a dire sans pouvoir parvenir « a une solution parfaite; il est vray quil a été quelque « temps malade mais il va mieux et auroit pu trouver le « moyen de se rendre icy pour decider comme nous en « etions convenus par un avocat nos difficultés, en sorte « que soit par mauvaise volonté ou nonchalance, il ne « ma pas été possible de le voir icy, et comme il auroit « insensiblement pu toucher en entier le prix de la vente « quil a faite du Petit-Torsac, jai pris le party de former « opposition entre les mains des acquéreurs, a la requête « de M. de Romainville, a ce quils lui fissent aucun « payement au prejudice de lopposition. Je suis bien « faché de navoir pas pris ce party plus tôt. Surement, « il auroit acceléré notre besogne, mais jai cru devoir « temporiser sur les bonnes façons que vous avez désiré « avoir pour luy et moy même je desirois que le tout se « passat amicalement, mais il faut finir, je suis décidé a « prendre la voie judiciaire; je ne crois pourtant pas que « nous plaidions ni tout de bon ni longtems, mais ne fut-« ce que pour le faire approcher, nous ne pouvons que « bien faire, avec un homme qui mesuse de notre indul-« gence, et qui dort sous le fardeau. Jattends cependant « votre reponse, premier que de commencer la procé-« dure..... »

M. de Romainville répond le 23 du même mois :

« Jay tres bien recu mon cher monsieur Mestreau la « lettre que vous mavés fait le plaisir de mescrire le 15 « de ce mois, jaurois respondus plus tot aussi a lavant « derniere, si je navois eté persuadé que le régiment de « Bourgogne devoit repasser de Corse en France, et que « mon neveu en me venant joindre icy, neut passé par « Angoulesme ; mais a present je ny vois guerre d'appa-« rance pour cette année. . . . .

« . . . . Je ne comprend pas pourquoy M[r] Des-
« valins naccepte pas volontier le partit que vous luy
« proposé qui est de prendre un avocat ou mesme plu-
« sieurs sil est necessaire qui dessideront de linterest
« d'un chacun. Selon moy rien de si juste et de si equi-
« table. Ne seroit-il pas honteux pour mon neveu et
« monsieur Desvallins dentrer aujourdhuy dans un
« proces dont laffaire me paroit si claire et qui devroit
« etre finie depuis bien longtemps ; Jen serois tres faché,
« et pour quoy encore un coup ne pas finir cette affaire
« la a lamiable. Certeinement je ne crois pas que mon
« neveu pense vouloir avoir le bien de M. Desvalins ; il
« est juste quil ait le sien et pour quoy ne pas luy donner
« et finir. Voila a quoy je vous exorte mon cher mon-
« sieur Mestreau, ainsi que M. Desvalins a qui je souhai-
« teray toujours tout bonheur et a toute sa famille, mais
« point de proces . . . .
« . . . . Vous mavés fait un plaisir infinis de
« me donner des nouvelles de M[r] de Brouzede, je suis
« enchanté quil se porte bien, faites luy mille et mille
« amitiée de ma part quant vous le voirés, et de la part
« de Mad[e] de Romainville qui laime, a ce quelle me dit
« dans le moment, toujours bien ; il a le secret particu-
« lier de se faire aimer de toute les dames a la premiere
« vue ; je suis honteux et paresseux de ne luy avoir pas
« escrit et luy avoir mandé que ma femme se trouve tou-
« jours bien du voyage de Paris ; je luy recommande
« toujours mes interest en Angoumois, et ceux de son
« pupille a qui jay escrit hier et luy ay envoyé de largent ;
« il ma marqué par sa derniere lettre être incommodé.
« Vous escrit-il quelque fois, mon cher Mestreau, je le
« juge aussi paresseux que moy, il est vray que jay
« beaucoup de peine à écrire. »

L'excellent homme a, en effet, soixante-dix ans et

l'écriture de cette lettre porte les traces d'un tremblement qu'on ne remarque pas dans les précédentes.

Sur ces entrefaites, le régiment de Bourgogne est revenu de Corse, et a pris garnison a Antibes : Mestreau écrit immédiatement à Antoine :

« M. de Brouzede m'a appris que vous etiez repassé « en France. M. le major d'Amiens me l'avait annoncé ; « j'en ai été d'autant plus charmé que votre éloignement « nous faisait craindre de ne pas vous revoir sitost, et « que M. de Brouzede m'a dit que peut estre votre régi- « ment pourroit passer ici. Je le souhaiterois bien, « monsieur, et ne suis pas le seul de ma maison que « vous ne trouveriez point diminuée Dieu merci, mais « au contraire augmentée de quatre rejetons dont l'un « fait actuellement un verbe. . . . . »

Puis, il lui rend compte de ses affaires : une somme provenant de l'héritage de l'oncle Desbœufs, mort, on s'en souvient, dans le Maine, a été employée à désintéresser complètement les religieuses de la Rochefoucauld. 600 livres qui restaient ont été données en acompte à son beau-frère Beyraud auquel est due la pension d'Antoine chez Delafond, son beau-père ; on espère que, lorsque on aura pu régler définitivement avec M. Desvallins, ce qu'il doit fournira de quoi payer le reste et qu'il y aura encore quelque chose. La succession Desbœufs, bien qu'ouverte depuis huit ans, n'est pas encore liquidée, et c'est seulement un acompte que l'on a reçu du marquis de Thurin. Antoine de Romainville ayant atteint l'âge majeur avec ses vingt-cinq ans, il faut une nouvelle procuration signée de lui pour continuer à traiter avec Desvallins, et on lui en envoie le modèle.

Suivent des nouvelles du Grand Torsac et des améliorations apportées à la petite terre qui l'entoure :

« J'ai fait prendre soin des batiments de Torsac qui « ont souvent besoin, comme vous n'en doutez point, « qu'on y voye ; Je fais entretenir les gros murs et les « charpentes, car pour l'intérieur, il est dans un total « délabrement ; cela ne peut pas estre autrement. Vous « scavés que la ferme que javois refaite avoit eté portée » a 140 l. en 1763, 40 l. de plus que celle de M. Desval- « lins ; je l'ai refaite l'année dernière aux mêmes fer- « miers, c'est-à-dire les Bois à 220 livres par an, et en « outre a la charge de vous planter sans diminution de « prix et a leurs frais sept journaux de vigne ; J'ay « choisy le terrain, elles sont plantées, j'ai seu profiter « de la circonstance, et vous voyez qu'au moins votre « ferme augmente de moitié. . . . . . »

Antoine, paresseux comme autrefois quand il s'agit d'écrire, oublie de répondre, et une seconde lettre du 8 mai 1773 vient le presser de donner signe de vie :

« Je nai point eu l'honneur de recevoir votre réponse : « je souhaite que ce ne soit point un dérangement de santé « qui men aye privé et que vous layés simplement oublié, « mais si vous lavés fait jusqua present, il est de votre « interet de ne le plus faire, et j'espere que je recevrai « promptement cette procuration : M. Desvallins qui « vieillist et qui est souvent malade pourroit devenir « hors detat de se transporter chez les avocats a qui « nous nous en sommes soumis ici ; enfin, M. votre oncle « désire ardemment que cela finisse. »

Malgré ces objurgations, près de cinq mois s'écoulent avant que la procuration soit envoyée avec une lettre du 20 septembre 1773 :

« Je vous envois la procuration telle que vous me « lavés demendé : si je ne vous lay pas fait passer toute

« suite ses un peu de ma faute, ne men sachés pas un
« mauves gres et un autre fois je seres on ne peut pas
« plus *exxac*. Nous avons reseu nos hordre pour chenger
« de garnison et nous parton demain pour aller en garnison au neuf brisac ou étoit le Régiment de Nassau
« qui en hes partis pour venir en Corse ; nous havons
« trente neuf jour de marche.

« Je suis le Régiment jusque a Lion ou je je le laisseré
« pour prendre la route d'Amiens ou jaures le plaisir
« daller passer mon semestre au pres de mon cher oncle ;
« je vous apprend avec beaucoup de plaisir que je ves
« estre capitaine sette hiverre ; j'espere, monsieur, que
« daurenavent que vous voudres bien que nous entretenon beaucoup plus souvent et je ne seres pas aussi
« parresseus que je l'estoits vis a vis de vous ; je ne vous
« escri pas plus lon ni ne ses ce que je vous mende, a
« cause quon nous haten pour faire de visites a des
« amis. »

Effectivement, la nomination de capitaine arrive peu après, et voila l'ancien petit campagnard recueilli autrefois par charité, en état à son tour d'accorder sa protection : Mestreau a recours a lui dans une lettre du 8 mars 1775 ; adressée à Metz où le régiment de Bourgogne tient garnison :

« Je profite avec le plus grand plaisir de l'occasion de
« mon parent Lafond, soldat dans votre régiment, et
« qui a pour capitaine M. de Corgniol, pour avoir lhonneur de vous escrire, ce que jaurois fait il y a deja
« quelque temps si j'avois seu votre garnison. Je prend
« aussi la liberté de vous prier de mettre ce jeune homme
« sous votre sauvegarde et de lui accorder votre bienveillance ; il est parent près de feu M. Delafond, et je
« ne scaurois douter qu'a ce titre il naye aupres de vous

« la meilleure recommandation. Il me parû dailleurs « sage et bien découplé. Je lai exorté a se bien comporter, « et lui ai assuré qu'au besoin il pourroit compter davoir « en vous un amy et un protecteur ; je compte assez sur « vos bontés pour moi pour ne pas craindre de metre trop « avancé en lui faisant cette promesse. »

Les affaires à régler avec Desvallins ne sont pas plus avancées que deux ans auparavant, et l'héritage de M. Desbœufs s'est réduit à néant, comme nous allons voir :

« Nous nous assemblames lannée dernière aux envi- « rons de Pâques avec M. Desvallins, chez M. Orsin « avocat que nous avions choisy pour regler nos diffi- « cultés. Nous y travaillâmes trois jours entiers, mais « manquant de nombre de papiers instructifs pour regler « les droits respectifs, nous fumes obligés de rompre « notre assemblée. Je me suis procuré avec beaucoup de « recherche quelques actes chez les notaires voisins ; « M. Desvallins ne sest pas donné pour cela beaucoup de « mouvement, parceque léclaircissement que ces actes « doivent nous procurer ne tend pas a augmenter ses « droits, au contraire ; je travaille encore pour avoir « ceux qui manquent, afin de consommer cette affaire « qui me pese. . . . .
« . . . . . Nous navons au surplus rien de nouveau ; « vos fermiers vivent toujours et vous ont fait sept jour- « naux de bonne vigne ; tout va bien de ce coté la, il ny « a que les batimens de Torsac qui n'étant pas habités « et tres vieux exigent souvent des reparations qui « diminuent nos prix de ferme : mais il faut bien au « moins les entretenir au dehors, pour éviter leur entiere « dépérition.

« Nous avions chargé par l'instigation de M. le mar-

« quis de Thurin, un abbé de vos procurations pour
« liquider la succession de feu M. Desbœufs. Je ne scay
« pas comme ce diable d'abbé a fait son compte, mais il
« ne nous donne aucune esperance davoir quelque chose
« de cette succession, au contraire, il prétend que les
« dettes l'absorbent, de manière que ce que nous avons
« touché de M. le marquis de Thurin, et dont votre por-
« tion a servi a amortir la rente düe à la Rochefoucand,
« sera je le craint tout ce que nous en aurons... »

C'est la dernière lettre du pauvre Mestreau qui meurt au mois d'octobre suivant : Deux procureurs avaient succombé à la peine sans pouvoir faire rendre gorge à Desvallins. Cependant la saisie mise sur le prix de vente du Petit Torsac, gêne ce dernier : Dès qu'il sait le procureur hors d'état de s'occuper d'affaires, il se présente plusieurs fois chez lui, disant qu'il veut en finir et est prêt à payer ce dont il est redevable. D'un autre côté, les acquéreurs, craignant qu'à la longue on ne leur réclame des intérêts pour le prix de vente qu'ils gardent toujours, lui donnent jusqu'à Noël suivant pour terminer, sans quoi ils consigneront la somme au greffe. Dans ce cas, les frais de consignation en consommeraient une partie. Ce dernier coup décide le débiteur récalcitrant, et, dès qu'il apprend la mort de Mestreau, c'est au vieux major, dont il connait la bonté conciliante, qu'il s'adresse dans une lettre du 12 octobre 1775 : Il expose la situation fâcheuse où le mettrait la consignation dont il est menacé, et demande quel moyen MM. de Romainville entendent employer pour terminer ; il offre de payer tout ce qu'on voudra, sitôt qu'on aura donné mainlevée de l'opposition au paiement entre ses mains du prix du Petit Torsac.

M. de Romainvillle a près de soixante-quatorze ans, et n'écrit qu'avec difficulté ; et cependant sa réponse à Desvallins, envoyée le 30 novembre, couvre d'une écri-

ture serrée cinq pages in-folio, dénotant chez ce vieillard une lucidité merveilleuse servie par une admirable mémoire. Il ne se départit pas un instant de son calme et de cette politesse méticuleuse d'autrefois qu'on n'abandonnait jamais, même pour se dire les choses les moins agréables. Nous retiendrons seulement dans cette longue lettre où il refait l'historique des vingt-cinq années écoulées depuis la mort de son frère, les passages les plus intéressants : Il commence par prendre le ton d'une douce ironie à propos du long silence de son correspondant :

« Jay reçu avec bien du plaisir et de la satisfaction, « mon cher Monsieur Devallins, la lettre que vous mavés « fait lamitié de mescrire le mois passé, dautant plus que « je crois navoir point reçu de vos nouvelles directes « depuis votre lettre du 16 mars 1762, par laquelle vous « me faisiés compliment sur mon mariage, ce qui me « faisait craindre que vous maviés completement oubliés.

« Il y a plus de deux ans que jay eu le malheur de « perdre ma femme, ce qui me balance beaucoup pour « aller finir le reste de mes jours en Angoumois avec « vous tous, et sans les revoltes qu'il y a eu cette année « en ce pais icy, jy serois et auroit partit au moi de may « dernier comme je lavois mandés a M. de Brouzede : je « persiste toujours dans le mesme sentiment si Dieu me « laisse encore au monde quelques années, et compte, « mon cher monsieur Desvallius avoir le plaisir au prin- « temps prochain de vous aller ambrasser. . . . . »

Il donne ensuite des nouvelles de son neveu :

« Mon neveu qui passera lhyver avec moy est icy, il « vous fait a tous mille et mille amitiées, et est aussi « sensible que moy a tout ce qui peut vous interesser ; il « est capitaine depuis deux ans ; il estoit icy a la mort de

« sa tante laquelle luy avoit donné deux ou trois mois
« devant sa mort mil écus pour payer sa compagnie.
« Le voila dont dans un emplois honorable, il a mesme
« aujourduy quatre capitaines apres luy, jugés de ma
« satisfaction ; elle seroit bien plus sensible si lhazard de
« la guerre ne nous avoit pas enlevé notre neveu
« commun. . . . . »

Ces regrets servent de transition pour aborder la question des affaires : A propos de la mort du pauvre jeune homme, le major prouve à Desvallins qu'il a agi sans droit en vendant le Petit Torsac, car, si la moitié appartenait à Antoine de Romainville, comme propriété de son père reconnue par contrat de mariage, le reste aurait pu également être revendiqué par lui comme héritage de son frère qui, lui-même, le tenait de sa mère. Au lieu de cela, depuis vingt ans et plus que son pupille est mort, Desvallins a continué à jouir comme du sien, au point de le vendre, de ce bien dont il devait seulement avoir l'administration comme tuteur de son neveu. Le major consent du reste de très bonne grâce à ce que les avances faites par Desvallins et ses parents lui soient remboursées, mais à condition qu'elles soient prouvées, ce qui n'est pas. Il lui serait pourtant plus facile qu'à tout autre de retrouver les preuves de ce qu'il avance, puisque, depuis 1750, il a été seul possesseur de tous les papiers qui se trouvaient à Torsac. Mais si lui, oncle paternel comme Desvallins était oncle maternel, suivait le même exemple, il serait en droit de réclamer de son côté tout ce qu'il a donné pour l'entrée au service de leur neveu commun.

La seule difficulté porte donc sur les dettes du père mort en 1750, vis-à-vis la famille de sa première femme, représentée aujourd'hui par Desvallins.

Pour conclure, M. de Romainville fait dire aux

acquéreurs du Petit-Torsac, qui sont, en même temps, fermiers du Grand-Torsac, de ne rien faire avant l'arrivée de son neveu : celui-ci part en effet pour l'Angoumois afin de traiter l'affaire en personne.

Après avoir dit, aimablement mais fermement, tout ce qu'il avait sur le cœur, le major termine cette lettre, qui lui a coûté un travail de trois semaines, par cette adjuration :

« Au nom de Dieu, accomodés-vous a lamiable et prenés « le partit des honestes gens qui est dans passer lun et « lautre par voye darbitre. »

« Adieu. »

Cet adieu est le dernier mot de cette longue correspondance dont le dénouement nous reste inconnu : Antoine de Romainville arriva-t-il enfin à s'entendre avec M. Desvallins, et à sortir de cette situation qui avait causé tant de tourments depuis vingt-cinq années ? Nous ne le savons pas. Le vieil oncle put-il mettre à exécution son projet de terminer ses jours dans sa province natale? nous l'ignorons aussi.

Dans l'*État militaire* de 1780, il est remplacé au poste de major du gouvernement d'Amiens; il aurait eu alors près de quatre-vingts ans, et, probablement, son neveu avait déjà recueilli son petit héritage, puisque, contrairement aux prévisions, Mme de Romainville avait disparu la première.

La dernière trace que nous trouvions d'Antoine, est dans l'*État militaire* de 1789 : il a près de vingt-cinq ans de services, est capitaine commandant au régiment de Bourgogne, alors en garnison à Huningue; il n'est pas encore chevalier de Saint-Louis, et, peut-être la Révolution l'empêcha-t-elle à jamais de recevoir cette croix, couronnement de la carrière modeste des officiers pauvres comme

lui. Que devint-il dans la tourmente? Rien hélas! ne nous en donne un indice.

Si incomplet que soit ce tableau de la vie provinciale et militaire d'autrefois, il ne m'a pas paru sans intérêt de faire revivre pour un instant ces figures d'une famille aujourd'hui éteinte : j'avoue qu'il me semble, pour ma part, avoir connu l'excellent major peint si franchement dans sa correspondance.

Qu'il me pardonne d'avoir exhumé ses lettres, et de les avoir arrachées au profond sommeil dans lequel elles étaient plongées parmi les papiers de la famille de Brouzède !

Henri du Mas.

LE

GIVRE ET LA ROSÉE

Le givre et la rosée ont été peu étudiés. La brochure publiée sous ce titre (1) par M. Russel, en 1892, est le seul travail qui s'y rapporte depuis l'ouvrage de Wells (*Essay on Dew*) et la courte note de Jamin dans les *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, en 1873 ou 1874. Les travaux récents (2) de M. Bentley sur les cristaux de neige, dont il a collectionné, depuis 1884, jusqu'à 800 photographies toutes dissemblables jusqu'à l'invraisemblance, montrent quel intérêt il y aurait à suivre de près l'évolution du givre, qui nous révélerait peut-être le secret des caprices géométriques de la cristallographie dans la congélation. Les observations de M. Russell se rapportaient surtout à l'influence de la chaleur développée par les plantes dans leur végétation et non à l'influence des variations atmosphériques dans la production de la rosée.

En fait, nous ne savons pas grand chose sur la genèse de la rosée ; pour ma part, j'essaie vainement de m'expliquer pourquoi il se forme aujourd'hui de la buée sur les vitres de ma chambre à coucher, tandis qu'il ne s'en for-

(1) R. Russel, *Observations on Dew and Frost*. (Déc. 1892).

(2) W.-A. Bentley, *Monthly Weather Review*, déc. 1901 (*Natur*, 2 janv. 1902).

mait pas hier ; pourquoi les pavés sont presque toujours mouillés à Angers, en hiver, et pourquoi ils ne le sont presque jamais à Moulins, alors que l'humidité de l'air est plus grande et le rhumatisme plus sévère à Moulins qu'à Angers.

C'est sur ce problème, en apparence banal, que j'appelle l'attention de mes collègues. L'étude de la nébulosité atmosphérique et de toutes les manifestations hygrométriques de l'humidité est à la portée de tout le monde ; et c'est, suivant moi, l'une des branches les plus intéressantes de la météorologie, parce que l'hygrométrie me paraît être la clef de la climatologie, qui n'est guère elle-même que de la météorologie comparée. L'étude de la rosée et du givre présenterait encore de l'intérêt au point de vue de la prévision du temps, s'il est vrai que la gelée blanche présage la pluie prochaine... ou la neige ; car entre la pluie et la neige il n'y a qu'une différence de température, et la même averse, dans de certaines localités de montagne et de certaines saisons, contiennent souvent l'une et l'autre.

Comment se comporte l'humidité dans l'air ?

Quelle est son influence sur le givre ou la rosée ?

Quelle est la part du sol dans la production de la rosée ou du givre ?

Quel rapport existe-t-il entre la rosée d'aujourd'hui et la pluie d'hier ou de demain ?

Telles sont les questions que je voudrais *contribuer* à résoudre et qui me paraissent intéressantes à traiter dans une « Société d'Agriculture ».

I

La rosée, comme la nébulosité, comme la pluie, résulte d'une condensation de vapeur ; — le givre est à la rosée ce que la neige est à la pluie ; l'une et l'autre résultent de ce que cette condensation s'est opérée par une température plus ou moins basse ; cependant le givre et la rosée ne se produisent pas dans les mêmes circonstances que la neige et la pluie ; et l'état hygrométrique de l'air n'est pas le même pour la rosée, d'ailleurs matinale, et pour la pluie, plutôt vespérale ; le givre, aussi lui, apparaît dans des conditions différentes sur nos vitres, sur le sol, sur les rameaux des arbres ; et celui qui les hérisse dans les brouillards d'hiver naît dans des conditions différentes de celles qui donnent naissance au tapis blanc des prairies, aux arabesques et aux arborescences des vitraux d'appartements habités. Les phénomènes météoriques sont complexes, relatifs, solidaires ou subordonnés, suivant les circonstances, à un tel point qu'ils échappent à l'analyse, d'autant mieux que l'on se borne partout à les enregistrer et que, lorsque l'on veut les approfondir c'est aux instruments seuls que l'on confie ce soin.

II

Bien qu'elles soient, l'une et l'autre, le résultat d'une rupture d'équilibre hygrométrique dans l'atmosphère, la pluie et la rosée n'en sont pas forcément la conséquence ou, du moins, n'en résultent pas dans la même proportion.

Pour que la pluie se produise il faut une surcharge de vapeur d'eau dans l'atmosphère ; encore la vapeur

condensée par la rupture de l'équilibre hygrométrique ne peut-elle engendrer la pluie que si l'eau condensée atteint le sol. Or, il n'est pas douteux — et des observations en ballon ont paru le démontrer expérimentalement — que la pluie constituée dans les hauteurs de l'atmosphère à différents niveaux n'atteint pas toujours le sol ; que la neige formée en haut arrive en bas très souvent sous forme de pluie ; que réciproquement la pluie peut se transformer en neige dans la chute et même en grêle, en dehors des orages. Ce n'est pas alors une grêle vraie à grêlons vaguement arrondis plus ou moins formés de couches concentriques ; ce sont des granules de pulvérin plus ou moins durs et polyédriques.

Pour que se forme la rosée, il suffit de la moindre rupture d'équilibre thermique, à la condition qu'il existe de la vapeur d'eau dans l'atmosphère en quantité quelconque.

Sous les tropiques, la vapeur d'eau atmosphérique est abondante en toute saison ; cependant la pluie est saisonnière, tandis que l'humidité déposée sur le sol ou retenue par les vêtements est toujours abondante. Encore ici, la rosée, c'est-à-dire l'humidité tangible, l'humidité aqueuse si l'on peut dire, est-elle beaucoup moindre dans les soirées tropicales que dans les crépuscules du matin au printemps, du soir en automne dans nos régions tempérées.

C'est sous l'équateur que la vapeur d'eau est la plus abondante au sein de notre atmosphère. Elle s'y amoncelle en nuées, qui constitueraient, d'après les données acceptées, un « anneau » nuageux équatorial, le *Cloud ring* des Anglais. En réalité, il n'y a pas d'anneau nuageux continu à l'équateur, mais nulle part la nébulosité n'est plus copieuse ; et elle s'y agglomère en amas cantonnés çà et là. Les plus forts amas sont ceux de la mer des Caraïbes et de l'Archipel Indien, qui ne sont pas, d'ailleurs, les régions des pluies maxima.

Pour qu'il pleuve il faut que cette humidité atmosphérique se condense à la faveur d'une rupture d'équilibre. Or, cette rupture d'équilibre s'opère avec une brusquerie particulière au choc des montagnes : sur le flanc de l'Himalaya et dans la vallée de l'Iraouady et du Brahmapoutre aux Indes, pour les vents austraux du Sud-Est de l'Océan Indien, — sur les flancs du Futa-Djallon pour les vents atlantiques du Sud-Ouest ; ou encore dans le gouffre de vastes golfes, comme la mer des Caraïbes, où aboutissent tous les courants alizés du Nord de l'Atlantique, et, au fond du golfe de Guinée, sur le flanc du mont Kamerum, où se concentre le sud-ouest africain, vent habituel des rivages et des forêts tropicales de ce continent.

Mais la rosée *apparente* est plus abondante au printemps dans nos prairies que dans le fort de l'hivernage, sous le couvert de la sylve africaine, et le givre se manifeste surtout dans nos contrées sous un ciel radieux.

Nulle part, en ce qui me concerne, je n'ai vu le givre et la rosée aussi copieux que sur nos montagnes d'Auvergne en automne et en hiver. En automne, le ciel s'est purifié des nébulosités estivales ; en hiver, plus qu'en aucune autre saison, l'air est limpide et le ciel bleu.

Au reste, il est à croire que jamais la rosée ne chôme ; mais, pour qu'elle apparaisse, il faut qu'elle s'accumule ; elle n'est que le résidu de l'eau atmosphérique absorbée par les plantes ou évaporée au fur et à mesure de sa production. C'est elle qui alimente les fleuves et entretient les glaciers : les premiers ont leur origine dans les milliers de rivulets qui circulent sur le flanc des montagnes, autant que dans les sources qui proviennent de l'infiltration pluviale ; les secondes ne persisteraient pas, incessamment fondues par les rayons directs du soleil, si l'évaporation résultant de cette radiation même ne les protégeait d'un capuchon nuageux qui atténue le rayonne-

ment pendant le jour et se résout en rosée le soir et pendant la nuit. Mais les plantes, qui absorbent la rosée dans la sécheresse, contribuent à l'alimenter dans les conditions contraires, ainsi qu'on a pu s'en assurer en abritant les plantes contre le rayonnement, dans des expériences spéciales.

La rosée n'est donc qu'une résultante. Si le givre est plus copieux, quand il se montre, qu'elle-même ne paraît l'être d'habitude, c'est que le froid ou la fraîcheur de l'air a congelé la rosée à sa naissance et arrêté l'absorption, en modérant l'évaporation. Sur le versant des montagnes abrité du soleil, dans certaines anfractuosités, dans certains chemins creux, il arrive que du givre se forme, la nuit, dans l'épaisseur même du sol humide, qu'il fait foisonner dans les conditions favorables à ce foisonnement. Le jour, ce givre ne fond qu'incomplètement; la terre se délite et est emportée par l'eau qui s'écoule : c'est une forme de l'usure des montagnes. Puis de nouvelles couches de givre se superposent aux premières pendant la nuit suivante, et les séries de prismes minuscules ainsi superposées peuvent acquérir une épaisseur de plusieurs centimètres, simulant, en petit, des étages de colonnes basaltiques.

III

Un courant d'air d'une certaine intensité n'est pas favorable à la rosée. Un vent quelque peu vif, continu, sans tourbillons, ni rafales, tarit promptement l'eau, même congelée, à la surface du sol. Les îles clairsemées de l'Atlantique, placées sur le parcours des alizés, sont arides du côté du vent, alors même que ce vent est très chargé d'humidité, comme c'est le cas pour l'affreux « Vent du Cap » dont gémissait sans cesse Napoléon sur le plateau de Longwood.

Et cependant l'air en mouvement active la production du givre dans certaines circonstances.

Par exemple, dans certaines journées d'hiver où tout est plongé dans un épais brouillard humide, c'est le vent surtout qui congèle l'eau dont tous les objets sont couverts et imprégnés, et qui poudre à frimas les arbres, les grilles, les toîts des maisons... Des rafales, des tourbillons, la violence des courants d'air, auraient bientôt fripé cette parure éphémère ; aussi la bise est-elle plutôt lente dans ces conditions.

Pour le givre qui se forme en dedans de nos vitres dans les matinées froides, le courant d'air active, au contraire, d'autant mieux la congélation de la vapeur condensée qu'il est plus rapide. Il est facile de s'en convaincre dans un train en marche où le givre se forme aux vitres des portières, à l'intérieur, avec une grande promptitude. On conçoit bien, en effet, que la buée sera d'autant plus abondante et d'autant plus tôt condensée sur l'écran vitreux, que la température sera plus inégale sur les deux faces, l'air, fût-il plus chargé d'humidité, étant aussitôt saturé à leur contact.

Dans un air calme, le rayonnement à la surface du sol est d'autant plus actif que le ciel est plus pur et moins nébuleux. Une surcharge d'humidité dans l'air n'est alors aucunement nécessaire; on pourrait dire même que le givre et la rosée se formeront plus sûrement dans l'air le moins humide, car leur formation n'exige qu'une rupture d'équilibre et, par exemple, sous le couvert des forêts équatoriales, où sont réalisées en tous temps les conditions de l'étuve humide, où tout est imprégné d'eau le jour, comme la nuit, la rosée proprement dite est moins *apparente* que dans nos prairies au printemps, quoique l'air soit chez nous moins chargé d'humidité et que nos vêtements s'y maintiennent relativement secs, le matin et le soir. Il pourra se former du givre au Sahara, pendant

les nuits d'hiver, alors que les écarts thermiques atteignent couramment trente degrés et plus dans le nycthémère, tandis que sous le couvert de la sylve la température demeure constante.

Et, pour le dire en passant, l'on ne saurait trop insister sur le contraste qui existe entre la salubrité du Sahara, région des grands écarts, et l'insalubrité des contrées équatoriales, types des climats constants.

Par contre, il ne pleut, pour ainsi dire, jamais au Sahara, tandis que, si nous en croyons Stanley, il pleut quotidiennement sous la sylve, même en dehors des mois d'hivernage.

Le ciel du Sahara n'est cependant pas l'idéal comme pureté. La pulvérulence de l'air y est, en effet, assez forte en de certaines régions et de certaines journées. Toutefois, cette pulvérulence n'est pas nébuleuse. Il y a bien des nuances, en effet, dans l'état nuageux de l'atmosphère. Des nuées compactes et colossales s'opposent moins au rayonnement à la surface du sol qu'un écran nébuleux continu, ou même que la simple nébulescence résultant de la moindre fixation de la vapeur d'eau par les poussières atmosphériques. C'est une distinction qui n'a pas été faite, à ma connaissance, et qui a son importance au point de vue qui nous occupe. L'évaporation et le rayonnement à la surface du sol sont d'autant plus actives que le ciel est plus dégagé et l'écran nuageux moins continu, moins épais et moins dense. C'est en cela surtout que les localités se distinguent à notre point de vue actuel.

J'ai admiré, à Moulins, les couchers du soleil. S'ils n'ont pas la splendeur des couchers de soleil des tropiques, ils en rappellent les dispositions. C'est qu'ils résultent, comme ceux des tropiques, de vastes agglomérations nuageuses encombrant l'horizon en couches épaisses superposées. Et ces agglomérations ne sont elles-mêmes que la conséquence d'une épaisse nébulosité conti-

nue qui masque le ciel d'une façon presque habituelle en hiver.

A Angers, la brise plus fréquente, les coups de vent qui nous viennent du littoral voisin, balaient le ciel et le nettoient ; si les couchers de soleil par delà les prairies inondées par la Maine en aval, sont moins nuancés et moins beaux que dans la vallée de l'Allier, l'air est généralement plus sec. En revanche, le sable des avenues, comme le pavé, sont assez constamment humides. Peut-être ces conditions sont-elles favorables aux palmiers qui, suivant le proverbe arabe, veulent avoir les pieds dans l'eau et la tête au soleil. Je doute que les goutteux soient de l'avis des palmiers, mais je crois que le rhumatisme est moins fréquent et moins grave dans la vallée de la Maine que dans la vallée de l'Allier.

Je ne suis pas, pour ma part, absolument fixé sur le rapport qui existe entre le givre et la pluie prochaine.

Cependant il n'est pas surprenant qu'il en existe un et je ne puis m'empêcher de rapprocher le phénomène du givre de celui des cirrus, qui sont une forme du même genre de l'eau congelée et dont la présence, au printemps, dans le ciel de nos montagnes, annonce presque sûrement de la pluie pour le lendemain. Je pourrais dire, sûrement : si l'on veut limiter ce pronostic au printemps, car en toute autre saison — à la Bourboule du moins — les cirrus n'ont pas cette signification. Cette limitation, que je puis garantir pour la Bourboule, où j'observe depuis de longues années les phénomènes climatologiques, me rend, on le conçoit, très circonspect en ce qui concerne le givre dans la plaine, et je laisse à d'autres le soin d'affirmer plus nettement ses relations avec la pluie du soir dans la même journée ou avec celle du lendemain.

Dr Ad. Nicolas.

Les Statues de Fontevrault

et la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers

La *Revue de l'Anjou* a publié dans son numéro de mars-avril 1902, une Notice sur la vie et les travaux de M. Célestin Port, par M. Jules Lair, membre de l'Institut, lue devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à la séance du 11 avril.

Dans ce travail remarquablement écrit, on lit la phrase suivante, faisant allusion au don des statues des Plantagenets par le gouvernement impérial à la reine d'Angleterre, en 1866 : « Un heureux concours de cir- « constances, surtout le peu d'empressement de l'An- « gleterre à réclamer l'impérial cadeau, assurèrent le « maintien à Fontevrault des statues menacées, toujours « est-il que Port avait pris *seul* leur défense (1). »

Dire que M. Port avait pris seul la défense des statues, c'est accuser les autres archéologues angevins et les Sociétés savantes locales d'avoir montré une coupable inertie dans cette circonstance. Cette accusation est grave ; heureusement elle n'est nullement justifiée.

Le savant académicien a commis ici une erreur, bien involontaire, assurément ; mais la vérité avant tout.

Qu'il me soit permis de rétablir les faits dans leur exactitude. A la séance du 3 novembre 1866, M. Godard-

(1) *Revue de l'Anjou*, mars-avril 1902, page 187.



Faultrier, conservateur du Musée archéologique, communiqua à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, ses craintes au sujet de l'enlèvement des statues des Plantagenets déposées dans une chapelle de l'ancienne abbaye de Fontevrault. Une commission fut immédiatement nommée pour étudier la question (1).

A la séance suivante (6 décembre), tenue sous la présidence de M. le Préfet de Maine-et-Loire, M. Victor Pavie, vice-président de la Société, lut une énergique protestation contre le projet gouvernemental (2).

La Société ne s'en tint pas là, M. Godard-Faultrier fit une nouvelle communication et donna lecture d'une lettre de M. de Caumont, directeur de la Société française d'Archéologie, sur le même sujet, au cours de la séance du 4 février 1867. M. de Falloux, présent à cette séance, prit l'engagement d'appuyer la demande de la Société près de l'Institut pour la conservation des statues à Fontevrault (3). A la séance suivante (13 février 1867), M. Lachèse, président de la Société, fit à l'assistance un exposé de l'état de la question et l'informa qu'il avait donné avis à M. Joly, architecte diocésain, du danger que couraient les statues. M. Joly répondit qu'il avait de suite prévenu M. Louvet, maire de Saumur et député de Maine-et-Loire; celui-ci avait écrit immédiatement à l'Empereur.

M. le président Lachèse lut alors un projet de protestation qui devait être adressé aux Ministres d'Etat, des Finances, de l'Intérieur, de l'Instruction publique et des

(1) *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*, 1866, pages 490-491.

(2) *Mémoires de la Société*, etc., pages 492-493. — Voir le texte de cette protestation intitulée : « Westminster et Fontevrault », *Ibid.* p. 229 et suivantes.

(3) *Mémoires de la Société*, etc., année 1867, p. 104 et 105, page 23 et suivantes.

Cultes, de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts (1). Cette protestation, en date du 13 février 1857, fut immédiatement envoyée à sa destination ; elle figure *in extenso* dans nos Mémoires.

Notre président écrivit ensuite à M. le bâtonnier des Avocats à la Cour d'Angers, pour lui demander une consultation sur la question légale au sujet du droit du gouvernement de disposer des statues. M. Philippe Bellanger, alors bâtonnier des Avocats à la Cour d'Angers, rédigea une consultation fortement motivée par laquelle il démontre que les objets, même mobiliers, appartenant à l'Etat ne peuvent être aliénés qu'en vertu d'une loi. Cette consultation, datée du 9 mars 1867, reçut l'adhésion de presque tous les avocats d'Angers ; elle a été publiée dans nos mémoires avec toutes les adhésions (2).

La consultation des avocats d'Angers fut envoyée à Paris et reçut les adhésions des sommités du Barreau de la capitale. MM. Allou, bâtonnier de l'Ordre des Avocats, Berryer, Dufaure, Marie, tous anciens bâtonniers, Albert Gigot, Salvetat signèrent et motivèrent leurs adhésions (3).

Le 22 mars 1867, à la séance de la Société, M. le Dr Lachèse, président, rend compte à nouveau des faits relatifs aux statues de Fontevrault, et fait savoir ce qui s'est passé depuis la dernière séance.

(1) *Mémoires de la Société*, etc., 1867, p. 107 et suivantes.

(2) *Mémoires de la Société*, etc., année 1867, p. 74, 75 et suivantes. Cette consultation porte les signatures suivantes :

Philippe Bellanger, fils, bâtonnier ; Guitton, aîné, ancien bâtonnier ; A. Fairé, ancien bâtonnier ; Jules Guitton, ancien bâtonnier ; E. Affichard, secrétaire du Conseil de l'Ordre ; Ph. Bellanger, père, ancien bâtonnier ; Bonneau, ancien bâtonnier ; Deleurie ; Ch. Rousseau ; Th. Bigot ; Ch. Dumont ; Bureau du Colombier ; E.-A. Aubry ; Cubain.

(3) *Mémoires de la Société*, etc., année 1867, p. 88 et suivantes.

Il donne lecture des pièces suivantes :

1° Une note du correspondant du *Times* ;

2° La lettre de M. Louvet à l'Empereur ;

3° Une lettre de M. le Préfet de Maine-et-Loire ;

4° Un article adressé le 17 février par M. Beulé, president d'honneur de notre Société, au directeur du *Journal des Débats* ; — (Dans cet article, il est dit que : « Le Préfet, l'Evêque, les Députés anciens et nouveaux, « les Maires des villes, les Corps savants, ont adressé « leurs doléances et leurs revendications aux Ministres « compétents, en les priant de les faire parvenir jusqu'à « l'Empereur. L'opinion s'est émue également à Paris, et « l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres s'asso- « ciait à l'opinion par un vote unanime dans sa séance « du vendredi 15 février (1). »)

5° Une lettre de remerciement écrite par M. le président Lachèse à M. Beulé et la réponse de ce savant ;

6° Une lettre d'un anglais, signée du pseudonyme *catholicus*, qui engage les Angevins à ne pas laisser aller ces statues catholiques dans une terre protestante ;

7° Les paroles prononcées par Lord Stanley au Parlement anglais sur l'offre gracieuse des statues faite par l'Empereur à la reine d'Angleterre ; — Un second article publié à la suite de ces paroles par M. Beulé dans le *Journal des Débats* ; — (Il est dit, dans cet article, que toutes les Sociétés savantes de l'Ouest se sont associées à la revendication des statues ; qu'à Paris, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, la Société des Antiquaires de France et les divers comités qui siègent au Ministère de l'Instruction publique ont protesté par des vœux unanimes.)

8° Une nouvelle lettre de M. Beulé demandant qu'une pétition soit adressée au Sénat ; — (La pétition au Sénat

(1) *Mémoires de la Société*, etc., année 1867, p. 114.

rédigée le 12 février 1867 et non envoyée, par égard pour les demandes faites par MM. les Députés de Maine-et-Loire.)

9° Une lettre écrite directement par M. le président à Lord Stanley et accompagnée de documents ;

10° La réponse du secrétaire de Lord Stanley, accusant réception de la lettre et des documents ;

11° L'acte d'adhésion de M. Dufaure et de plusieurs autres avocats des plus distingués du Barreau de Paris ; — La consultation rédigée par le Bâtonnier et acceptée par la plupart des avocats du Barreau d'Angers ;

12° Des lettres, en date du 12 mars 1867, de MM. Segris et Louvet, députés de Maine-et-Loire, à l'occasion des actives démarches faites par eux pour la défense de nos statues ; — (l'un et l'autre des honorables députés font savoir qu'ils en avaient conféré avec M. Berryer.)

13° Nouvelle lettre de M. Segris sur la distribution de la consultation des Avocats d'Angers aux membres du Corps législatif.

M. le Président, au nom de la Société, rend hommage au zèle et au dévouement avec lesquels M. Port, archiviste de Maine-et-Loire, non content d'écrire contre le projet d'enlever les statues, s'est rendu à Fontevrault en même temps que l'agent des Domaines pour protester contre cet enlèvement (1).

Les démarches de la Société et des personnes auxquelles elle s'était adressée furent couronnées de succès. A la séance du 30 mars 1867, M. le Président fait connaître à la Société l'heureux résultat de ces démarches. M. le Préfet, arrivé de Paris, s'est empressé de lui faire connaître qu'il avait eu une longue conversation avec M. de la Vallette, ministre de l'Intérieur, relativement aux statues de Fontevrault. Son Excellence lui a appris que

(1) *Mémoires de la Société*, etc., année 1867, p. 112 et suivantes.

l'Empereur a non seulement renoncé à l'enlèvement des statues, mais encore ordonné que l'installation de ces monuments vénérables du passé fût améliorée et rendue convenable sous tous les rapports.

M. le Président, revenant alors sur le passé, informe la Société que dès le 9 février M. de Falloux avait écrit à M. Vitet, membre de l'Académie française, au sujet des statues de Fontevrault ; il ajoute que la nouvelle du maintien des statues à Fontevrault a été annoncée à la séance de la Chambre des Communes par Lord Stanley (1).

Sur la proposition de M. le Président, la Société décide que des remerciements seront adressés, en son nom, à M. le Préfet, à Mgr l'Évêque, à M. le Directeur de Fontevrault et à toutes les personnes à l'intervention desquelles l'Anjou doit de conserver les statues de ses princes, et qu'en outre, le titre de membre honoraire de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers serait décerné à MM. Berryer, Dufaure et Vitet, membres de l'Académie française ; de Las Cases, Louvet et Segris, députés du département de Maine-et-Loire ; Bellanger, bâtonnier des avocats d'Angers (2).

Il résulte de l'ensemble de ces documents authentiques et publiés dans nos Mémoires, que M. Port n'a pas *seul* défendu les statues de Fontevrault. Les noms des Berryer, des Beulé, des de Caumont, des Dufaure, des Marie, des de Falloux, des Vitet ne sont pas encore aujourd'hui passés complètement de nos oublieuses mémoires, ils ne peuvent être laissés de côté comme nuls et non avenus. Des corps aussi importants que le Barreau d'Angers, le Barreau de Paris, représenté par

(1) Le passage du *Times* reproduisant les paroles prononcées par Lord Stanley à la Chambre des Communes est reproduit dans nos Mémoires, année 1867, p. 125 et 126.

(2) *Mémoires de la Société*, etc., année 1867, p. 123 et 124.

Me Allou et les autres célébrités du temps, l'Institut lui-même, ne sont pas, que je sache, des quantités négligeables. Est-il permis de ne tenir aucun compte des démarches faites alors par MM. Poriquet, préfet de Maine-et-Loire, de Las Cases, Louvet, Segris, députés, et enfin par notre président, M. le Dr Lachèse, agissant au nom de toute la Société (1)?

M. Lair, dans une note mise au bas de la page, loue M. Port de la modestie qu'il a montrée en rendant compte, dans son *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, de l'incident relatif aux statues de Fontevrault. Je transcris ici ce passage : « En 1867, un acte de gra-« cieuseté impériale en avait fait don à la reine Victoria ; « mais, par un malentendu inexpliqué, l'agent des « Domaines, chargé de la remise irrévocable, ne trouva « personne au rendez-vous pour prendre livraison au « nom du Ministère d'État ; et, le jour même, un des « correspondants du Ministère de l'Instruction publique, « présent à la séance, adressait une protestation éner-« gique, que le Comité historique envoya, en l'appuyant, « au Ministre, et que des sollicitudes immédiatement sou-« levées dans tout le pays réitérèrent avec toute la force « d'une véritable indignation du sentiment public (2). »

M. le président Lachèse a rendu hommage, comme nous l'avons vu ci-dessus, au rôle très honorable qu'a joué M. Port dans cette circonstance. Dans son article du *Dictionnaire historique*, le *correspondant* du Minis-

(1) Il ne faut pas oublier que la Société a été saisie de la question par un rapport de M. Godard, créateur de notre Musée archéologique, auquel on n'a pas encore rendu justice. La postérité sera-t-elle aussi ingrate pour lui que l'ont été ses contemporains? Ne pas oublier non plus que la première protestation a été rédigée par M. V. Pavie, dont le talent n'a pas toujours été suffisamment apprécié de son vivant.

(2) *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, par Célestin Port, article Fontevrault.

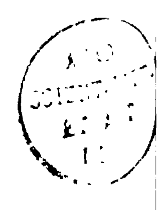


tère de l'Instruction publique n'est pas nommé, mais il est suffisamment désigné. Il a omis de mentionner l'intervention des notabilités et des corps constitués que nous avons cités plus haut. Cette omission a été la cause de l'erreur dans laquelle est tombé l'éminent écrivain. Je me suis efforcé, dans ce trop long récit, de rendre à chacun ce qui lui appartient : *suum cuique.*

M. Lair parle enfin du peu d'empressement que l'Angleterre aurait témoigné à réclamer l'impérial cadeau. Ce n'est pas l'impression qui résulte de la lecture des paroles de Lord Stanley, prononcées à la Chambre des Communes. On voit, au contraire, que le Gouvernement britannique a reculé devant le soulèvement causé en France par le projet impérial et « par la crainte qu'une mésintel- « ligence ne s'élevât entre l'Empereur et ses propres sujets, « à propos d'un acte de courtoisie envers l'Angleterre ».

G. d'Espinay,

Ancien conseiller à la Cour d'Appel d'Angers,
président honoraire de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts.



Comme suite naturelle au travail de M. d'Espinay, relatif au rôle joué par la *Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers* dans l'affaire des statues de Fontevrault, M. Eusèbe Pavie a lu à la séance du 15 décembre 1902 la communication suivante :

M. Cosnier et les statues de Fontevrault

Dans notre avant-dernière séance, notre savant collègue M. d'Espinay signalait, il est vrai, comme un des plus beaux titres de notre éminent archiviste Port à la gratitude angevine, le zèle qu'il déploya pour le maintien à Fontevrault des statues des Plantagenet, lorsqu'en 1866 leur offre illégale par Napoléon III à la reine Vittoria faillit nous les enlever. Mais, en même temps, M. d'Espinay relevait l'inexactitute échappée au membre de l'Institut Jules Lair, qui, dans sa remarquable notice nécrologique sur M. Port, lue le 11 avril dernier à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, affirmait que l'auteur du *Dictionnaire historique* avait été le seul à embrasser la défense de nos Plantagenet. Et là-dessus M. d'Espinay nous exposait les démarches officielles de notre Société, qui provoquèrent en notre faveur les consultations victorieuses des barreaux d'Angers et de Paris.

En félicitant M. d'Espinay de sa vigoureuse protestation pour l'honneur de notre Société, je lui signalais les démarches officieuses tentées simultanément en faveur des Plantagenet par notre vénéré doyen M. Cosnier; et aussitôt M. d'Espinay, tout en me témoignant son regret de ne les avoir pas connues lors de la rédaction de son travail, me pria d'en extraire le récit de la biographie

dont je commence aujourd'hui la lecture, pour rattacher, dès aujourd'hui cet épisode à la protestation encore fraîche dont il formerait ainsi l'annexe naturelle.

C'est en conformité à ce désir très aimablement exprimé que, avec l'agrément de notre président, j'anticipe sur mes lectures ultérieures par la production de ce fragment :

« M. Cosnier, en 1867, recommanda nos démarches à MM. Beulé, Louvet et Eugène Berger, pour décider leurs entremises auprès de Berryer et de Dufaure, ou au ministère des cultes, ou au secrétariat des Beaux-Arts.

« Mais le maintien de nos Plantagenet à Fontevrault ne tenait pas seulement à l'empereur, ébranlé par l'unanimité des consultations juridiques, mais encore elle dépendait de rien moins que du désistement parallèle des deux souverains en cause; et par là s'imposait une simultanéité d'agissements à Paris et à Londres. Ici encore M. Cosnier s'employa près d'un célèbre archéologue et clergyman anglais, sir Georges Musgrave, délégué par ses collègues du Royal-Institut de Londres pour venir en Anjou examiner sur place les statues litigieuses et pénétrer le fond du débat. Or M. Cosnier était trop à la fois l'homme d'Angers et l'homme de notre Société pour que sir Musgrave négligeât de le voir. Et notre ami répondit à sa démarche par de politiques avances. Il s'institua son cicerone dans les explorations de notre ville. Puis, chaque soir, le guide à la fois et l'amphytrion de l'éminent voyageur groupait à sa table, autour de son hôte devenu son ami, l'élite des érudits de notre ville.

« C'est sous d'aussi favorables auspices que s'engagea entre M. Cosnier et sir Musgrave, sur le chapitre de Fontevrault, une discussion courtoise continuée dans leur correspondance. Dès son arrivée en Anjou, sir Musgrave était allé à Fontevrault relever sur son album, avec l'agrément du directeur, M. Christaud, qui nous seconda activement de ses démarches, un dessin des quatre statues.

C'est à son retour en Angleterre que sir Musgrave signalait de là à M. Cosnier, en regard de leur délaissement sur les dalles humides d'un cloître obscur, le somptueux accueil qui les attendait avec leur cortège dynastique sous les voûtes de Westminster. « Car vous ne nierez pas », ajoutait-il, « que les Plantagenet de Fontevrault appartiennent historiquement bien plus à l'Angleterre qu'à la France. Et » poursuivait l'archéologue, en développant dans la discussion un mélange original de loyauté et de raideur, « quand vous nous chassâtes très justement de votre sol, vous auriez bien fait de renvoyer avec nous tous les vestiges de la domination britannique. Au surplus, si votre empereur a concédé les Plantagenet à notre reine, c'est en retour de notre abandon à la France du corps de Napoléon Ier, dont nous avait investis de droit la captivité de Sainte-Hélène.

« A son digne contradicteur M. Cosnier objectait le caractère juridique d'inaliénabilité conféré à leurs monuments funéraires par le vœu suprême de nos Plantagenet, angevins d'ailleurs par le berceau comme par la tombe. « Ils nous appartiennent même bien plus qu'à l'Angleterre », ajoutait-il, « rien qu'à envisager la priorité de leurs titres, puisqu'ils avaient été comtes d'Anjou avant de devenir rois d'Angleterre. Enfin », concluait-il, « l'église de la vieille abbaye de Robert d'Arbrissel va être restaurée dans toute sa gloire primitive, et les statues de nos Plantagenet vont être rétablies sur l'emplacement même de leurs dépouilles mortelles.

« Cette dernière assurance, tirée d'un projet d'une réalisation plus ou moins prompte, fut ce qui émut davantage le patriotisme insulaire de sir Musgrave. « Votre lettre », répondit-il de suite à M. Cosnier, « est arrivée juste à temps pour me mettre en état d'en faire un usage très opportun. » Il promettait en même temps de communiquer cette lettre à la prochaine séance du Royal-Institut fixée

au 5 août suivant 1867, pour l'incident de Fontevrault. Puis il ajoutait : « Nous serons maintenant aussi contents d'apprendre que là-bas les Angevins veulent rendre aux Plantagenet tous les honneurs dus à leurs illustres morts, que nous l'aurions été d'accueillir leurs statues en Angleterre ». A en juger par le ton de cette réponse, M. Cosnier avait su capter l'estime de son impartial visiteur anglais. Avec cela, vu le crédit dont jouissait sir Musgrave au Royal-Institut et près du ministre des affaires étrangères, Lord Stanley, saisi de nos démarches officielles, on peut apprécier le succès décisif qu'y eût peut-être obtenu sa communication si bien venue, si, sur les entrefaites, le désistement courtois de la reine Victoria n'était venu clore heureusement le grave incident de Fontevrault.

UN CHANT POPULAIRE
ANNAMITE

Le chant qui fait l'objet de cette note n'est pas une épopée, encore moins a-t-il la prétention de soutenir le parallèle avec nos anciennes chansons de Geste ; c'est une simple contribution au Folk-Lore annamite, et voici comment il a été recueilli.

En 1886, le poste de Qui-Nhon était commandé par un capitaine qui, dans ses tournées journalières, avait remarqué un mendiant perpétuellement assis au bord d'un sentier et psalmodiant un chant avec accompagnement d'une sorte d'énormes castagnettes métalliques, le tout produisant pour des oreilles européennes une indiscutable cacophonie.

Mais il n'en était pas de même pour les Annamites qui volontiers s'arrêtaient à écouter le récit du vieux barde, et le capitaine profitant de ce qu'il avait sous la main des interprètes émérites — chose alors des plus rares — envoya ceux-ci écouter ce que chantait le mendiant.

Il apprit ainsi que le sujet de la chanson roulait sur les troubles et les massacres qui avaient eu lieu l'année précédente dans les provinces de Phu-Yen et celle du Binh-Dinh où se trouve le port de Qui-Nhon.

Pensant que peut-être il y avait dans cette complainte quelque détail dont il pourrait tirer profit pour le service

des renseignements, il fit conduire le chanteur en lieu clos, où les interprètes étaient prêts à écrire sous sa dictée.

De prime abord, notre homme voulut donner le change et entonna divers chants populaires, tels qu'il en existe une foule en Annam, où travailleurs et bateliers aiment à accompagner leur labeur de mélopées traînantes et nazillardes. Mais, comme on avait eu soin de faire depuis déjà plusieurs jours noter quelques passages principaux de la chanson dont on tenait à avoir le texte, on le remit dans la bonne voie. Alors, voyant qu'il ne gagnait rien à ruser, il se décida enfin à chanter comme il en avait l'habitude. Au fur et à mesure les couplets étaient pour ainsi dire sténographiés et c'est ainsi que le capitaine eut en mains le texte intégral de la complainte en *Quoc-Nhieu*.

On sait que le Quoc-Nhieu est la représentation en caractères latins de la langue annamite ; il a été inventé par les Portugais et ceux-ci ont dû, pour rendre les sons variés de l'annamite, dans lequel le même monosyllabe peut être prononcé avec cinq intonations différentes qui en modifient totalement le sens, employer des signes conventionnels affectant les voyelles et les diphtongues, ce qui n'est pas sans analogie avec les *accents* et les *esprits* du grec. De sorte que la langue annamite transposée à l'européenne d'après une notation établie par des oreilles portugaises, fait pour nous autres Français un terrible bouillamini.

Mais on n'a pas trouvé mieux et l'on vient, paraît-il, plus facilement à bout de se mettre au courant du Quoc-Nhieu que de l'effrayant grimoire des caractères chinois idéographiques, ceux-ci formant de véritables *Rébus*.

De l'examen de cette version, il résulta que la complainte du mendiant ne contenait aucun renseignement susceptible d'être utilisé pour la sécurité du poste et le chanteur, aussitôt remis en liberté, put à son gré recom-

mencer à réjouir ses compatriotes par ses vocalises et par les affreuses grimaces dont il agrémentait son débit.

Le barde annamite était-il l'auteur de cette chanson? Ne faisait-il que répèter un thème venu du pays même où s'étaient passés les faits qu'il chantait? Nul sans doute ne pourrait répondre à ces questions assez peu importantes du reste.

Peut-être même la présente note sera-t-elle le seul document qui puisse en fixer le souvenir dans la mémoire des générations futures, car les chanteurs annamites d'aujourd'hui célèbrent sans doute d'autres événements plus récents et notre complainte offre bien le caractère d'une chanson de circonstance.

Telle qu'elle est, elle donne lieu à quelques remarques qui ne sont peut-être pas dépourvues de tout intérêt.

Sans insister sur ce qu'elle peut offrir de consonnances harmonieuses — du moins au goût annamite — de tours de phrases ingénieux ou d'idiotismes populaires, dont l'annamite fourmille, non plus que sur la prosodie proprement dite, les assonnances et les onomatopées, toutes choses pour lesquelles il faudrait être versé à fond dans la connaissance de cette langue difficile et aux multiples dialectes; sans chercher non plus à rendre compte de la bizarre mélodie, intraduisible par toute notation musicale, qui accompagnait ce récit populaire, on peut observer que le compositeur donne dans sa poésie des détails intéressants sur les mœurs, coutumes et sentiments des Annamites. Peuple, lettrés et mandarins; la ruse, la peur et la cruauté semblent bien faire le fond du caractère des uns comme des autres. Ce ne sont que fourberies et massacres entremêlés d'interminables palabres, où l'intérêt personnel se dissimule à peine sous les belles protestations de fidélité au roi.

On extermine les chrétiens parce qu'ils sont supposés tout naturellement être les alliés des Français et cela fait

comprendre l'énorme faute commise alors, en n'acceptant pas cette situation telle qu'elle était et en déclarant que les Français, loin de protéger les missionnaires et les chrétiens, entendaient garder une stricte neutralité dans les affaires de religion. L'anticléricalisme de ce temps-là, pourtant moins féroce que celui d'aujourd'hui, faisait déjà un triste essai d'exportation.

La crainte inspirée par les fusils des Français « qui portent loin et juste », paraît faire faire aux héros du drame de salutaires réflexions, que leur lâcheté naturelle rend encore plus fructueuses. Enfin, à la façon des héros d'Homère, on agit peu et on parle prou. De sorte qu'il y a parenté évidente entre notre récit et les anciens chants populaires plus ou moins célèbres.

Pour ne rappeler que les plus fameux, citerai-je nos chansons de Geste ou l'*Iliade* qui charma si peu mes jeunes années que, déjà sur le retour, j'en conserve encore quelque chose comme le souvenir d'une médecine amère ou d'une mauvaise brimade?

S'il m'était permis de donner mon opinion — sans prétendre en rien l'imposer à personne — et si je ne craignais d'effaroucher quelque classique convaincu (en supposant que l'espèce n'en soit pas éteinte) je dirais que rien ici ne me semble inférieur à la poésie homérique ou du moins au peu que j'en ai pu tâter.

Même composition embrouillée, mêmes redites, même luxe de détails oiseux ou puérils ; bref il n'y manque que la consécration de quelque pédante académie pour passer chef-d'œuvre classique.

J'aurai fait ce qui dépendait de moi pour réserver à ce poëme ce traitement honorable dans les futures classes de l'Université nouveau style, puisque l'étude des langues modernes est de plus en plus à l'ordre du jour.

Ce chant constate encore un fait qu'on a voulu nier ou passer sous silence : les massacres de chrétiens

annamites en 1885, et à ce propos je demanderai la permission de terminer par l'anecdote suivante.

C'était en 1886 — seize ans déjà passés ! — on venait d'inaugurer le gouvernement général de l'Indo-Chine et le célèbre Paul Bert était le premier bénéficiaire de cette riche prébende.

En débarquant à Qui-Nhon, première de ces stations sur le territoire en état de guerre, le Gouverneur se fit annoncer par son secrétaire M. Klobukowski, qui, par parenthèse, semblait étonné que la célébrité de son nom polonais n'eût pas encore franchi les mers, et se trouva en présence d'une foule de plusieurs milliers de chrétiens rassemblés sur une langue de sable et vivant, on ne sait trop comment, sous la protection du poste français.

C'étaient les réfugiés du Binh-Dinh et du Phu-Yen qui avaient pu échapper aux récents massacres.

Avec eux étaient quelques missionnaires et Mgr Van Camelbecke, originaire de Nantes, et évêque *in partibus* d'Hiérocésarée.

Après avoir visité la Résidence où il coucha, et le poste qu'il trouva bien peu fortifié, malgré les assurances de son chef, lui affirmant qu'il en trouverait bien d'autres encore moins redoutables et pourtant très suffisants pour se faire respecter si l'occasion se présentait, M. le Gouverneur Général se rendit chez l'Évêque avec lequel il eut un entretien où se révélait sa profonde ignorance des choses du pays qu'il venait administrer.

Malgré ses opinions bien connues, Paul Bert donna fort congrûment du « *Monseigneur* » à Mgr Van Camelbecke, et en terminant la conversation lui fit remettre une somme, à titre de secours, pour ses malheureux chrétiens. Mais entre autres questions saugrenues, il lui dit à brûle-pourpoint :

« Voyons, Monseigneur, parlez-moi sans détours, est-il vrai que l'année dernière il y ait eu, dans ce

pays-ci, des chrétiens massacrés par les Boudhistes et qu'il y en ait eu beaucoup ?

— M. le Gouverneur, répondit l'Évêque, vous voyez autour de ma case celles des missionnaires et des chrétiens qui ont pu échapper à ces massacres. Comptez-les et faites la différence avec le nombre des chrétiens qui vivaient en paix dans ces deux provinces avant la guerre, vous aurez celui des nôtres qui manquent à l'appel, il s'élève à plusieurs milliers. Interrogez tous ceux qui sont ici, il n'en est pas un qui n'ait perdu des parents ou des amis dans ces exécutions sanglantes.

— Eh bien ! reprit P. Bert, je ne puis douter de vos affirmations, Monseigneur, mais comment se fait-il que j'avais dans mon cabinet, à Paris, au moment de partir pour ce pays-ci, un lieutenant de vaisseau en arrivant et qui m'affirmait « *qu'il n'y avait pas un mot de vrai dans ces histoires de massacres !* »

Il serait peut-être facile de percer l'incognito de ce lieutenant de vaisseau, mais c'est une recherche qu'il me répugnerait de faire.

Et puis tous sont morts : Paul Bert, Mgr Van Camelbecke, tant d'autres ! Paix à leurs cendres.

La version française que je donne, de la complainte de Qui-Nhon est due à l'infatigable complaisance du Père Grosjean, des Missions étrangères qui, possédant parfaitement la langue annamite, a bien voulu en faire une traduction littérale, malgré l'incorrection du texte Quoc-Nhieu que je lui ai confié. Je lui en adresse mes remerciements les plus sincères avec l'expression de mon profond respect.

C'est lui aussi qui a rédigé l'analyse mise en tête de la pièce et dont on appréciera l'utilité pour en comprendre le sens général qui, sans cela pourrait, paraître par trop décousu.

R. de la Perraudière.

COMPLAINTE ANNAMITE

Les Lettrés de Phu-Mi

Massacres des chrétiens du Binh-Dinh et du Phu-Yen en 1885

ANALYSE

Commencement de l'agitation. — Le Grand Mandarin, pour cacher son jeu, fait venir les chrétiens et ne veut pas se battre. — Le Gouverneur militaire et le Mandarin de la justice veulent se battre. — Leurs difficultés avec le Grand Mandarin ; ils prennent la ville et se saisissent du Grand Mandarin que les soldats veulent tuer, mais ils le délivrent. — Les rebelles prennent la ville ; massacre de chrétiens et de soldats. — Arrivée des Français ; plaidoyer du Grand Mandarin pour tromper les Français et se tirer d'affaire.

TEXTE

Sur les Lettrés

Voyons comme Phu-Mi a du courage
Deux mille soldats descendent détruire la chrétienté
Les aïeux, les pères courent en désordre
Grands, petits, vieux, jeunes se précipitent
A examiner de près il faut réfléchir
Grands, petits, vieux, jeunes s'en vont seuls
L'oreille entend les fusils éclater avec fracas,
Déjà père et grand-père se cachent.
Regardent et voient flamber le feu en pétillant
Ils conduisent dehors leurs enfants et leurs femmes.
Plus on regarde et plus c'est triste est morne —
Le soir arrive, on est parvenu au refuge.
Le Grand Mandarin se dit alors à lui-même

Les lettrés tuent les chrétiens ! mais après plus de paix !
Le Grand Mandarin sort sans retard,
Demande aux chrétiens d'entrer immédiatement
Leur parle en buvant du vin et mâchant du bétel
Leur fait un festin très joyeux
Puis avec précipitation, sans attendre l'aurore
Au milieu de la nuit leur ouvre les portes et les congédie.
Le grand-père et père se disent entre eux
— « Mourir pour mourir il est facile d'être vaincus ici
Les lettrés veulent combattre.
Mourir pour mourir, comment ne pas être vaincus?
Mes enfants, efforcez-vous de suivre le Père;
Descendons chez les Français, et le Père demandera du secours.
Cette guerre, le Père ne pourra la cacher,
Demain, ou après, on se réunira pour combattre les lettrés.»

. . . .

Tuer les chrétiens par parties, alors après ce sera malheureux.

Le Mandarin de la Justice se réveille au matin.
Comment le Grand Mandarin a-t-il pu faire venir les chrétiens?
Autrefois, les Français ont pris la capitale,
Les lettrés ont tué les chrétiens pour ne pas les laisser se joindre à eux.
A cause des troubles difficiles à apaiser;
A minuit, il ouvre les portes de la ville et les laisse sortir!

Le Grand Mandarin dit alors :
« Le Mandarin de la Justice ne sait pas quelle sera l'issue du combat,
Les lettrés continueront-ils à se battre entre eux
Où continueront-ils à tuer les chrétiens? Ce sera un mal.
Notre ville a des remparts;

Demain, par malheur, elle peut être prise et perdue.
Le roi est en fuite pour un moment,
Mais il faut garder au roi ce qui lui appartient.
N'imitons pas les batailleurs et les querelleurs,
Pour perdre cette fois encore ce qui appartient au roi. — »

Le Mandarin de la Justice se fâche à ces paroles,
Il les fait connaître à l'armée des lettrés.
« Le Grand Mandarin a deux cœurs (*est fourbe*),
C'est pourquoi il a fait entrer les chrétiens dans la ville,
S'est entretenu de différentes choses avec eux
Et, au milieu de la nuit, leur a ouvert les portes et les a fait sortir. » —

Les lettrés entendant parler ainsi,
Prient le Mandarin de la Justice de rester là
Et font savoir au Grand Mandarin
Que le Mandarin de la Justice est occupé hors de la ville.
Ils font savoir cela pour que le Grand Mandarin sorte. —
— « Mes amis, vous me dites cela je vais donc aller. » —
Le Mandarin de la Justice, entendant cela,
Envoie parler au Grand Mandarin et le prie de venir. —
— Le Grand Mandarin, sachant son intention, ne sort pas,
Mais envoie son assesseur pour y aller à sa place.
Les lettrés voyant cela, sont dans la joie,
Pensant que c'était le Mandarin militaire amenant des troupes.
Le peuple-soldat se prépare à simuler un combat.
Voyant l'assesseur venir, il va à sa rencontre : —
« Autrefois les Français ont pris la capitale,
Mes frères, il faut vous unir pour secourir la ville.
Le Grand Mandarin a deux cœurs.
Paix à nous, les chrétiens demandent à soulever la guerre,
Les recevoir ici, pourquoi?

Mes frères, je pense que cette fois il faut marcher;
N'est-il pas bon que les deux Excellences viennent ici?
Allons offrir des présents à ces Excellences et les prier de venir. » —
— Le Mandarin assesseur manifeste sa colère :
« Mes frères, vous n'aurez pas la paix en tuant les chrétiens,
Mes frères, combien de milliers de soldats avez-vous?
Si vous tuez et détruisez ainsi les chrétiens,
Demain ou après, la guerre se fera ici.
Mes frères, savez-vous si vous pourriez être vainqueurs? » —

Le Mandarin assesseur ayant dit, retourne à la ville,
Le Mandarin de la Justice reste avec les lettrés
L'ordre de la prendre (?) à circulé.
Tous les villages doivent se réunir et nous suivre,
Qu'on se le dise, à ceux qui sont près et à ceux qui sont loin.
Couteaux et pierres doivent être prêts,
Qu'on le fasse savoir à tous les hameaux.
Il faut préparer les vivres le long des chemins;
Soldats et troupe il faut être prêts à partir,
Que toutes les colonnes soient prêtes à partir rapidement
De tout cœur par amour de la patrie,
Cette fois faisons grands et petits efforts. —

Autour de la ville on les voit prendre place,
Le Grand Mandarin commande de fermer les portes
Puis, montant sur le mirador, il crie :
« Qu'est-ce que cette armée qui vient m'attaquer? Est-ce vous, Annamites?
Ou bien est-ce une armée d'Europe?
Parlez, que je sache et que j'agisse,
Pour quelle raison venez-vous me cerner?
Que venez-vous chercher ici? » —

Un lettré se prosterne et répond :
« Mes frères et moi avons juré de secourir le roi. »

Le Grand Mandarin entendant cela dit :
— « Comment, vous voulez secourir le roi?
C'est bien, mais le roi vous a-t-il envoyés !
Si oui, apportez-moi l'ordre pour que je le voie. » —
Les lettrés en entendant ses paroles
Disent : Nous somme les enfants du Mandarin,
Pourquoi son Excellence reçoit-elle les chrétiens
Dans la ville et nous ferme-t-elle la porte à nous?
Nous voulons détruire la religion et vaincre les Français,
Permettez de prendre des subsistances et des armes, afin que nous combattions —

Le Grand Mandarin dit alors : — « Comment oserais-je
Vous donner des subsistances et des armes?
C'est la propriété du roi que je veux conserver.
Comment oserais-je prendre ce qui appartient au roi,
Le roi est actuellement en fuite,
Je suis l'enfant du roi et je lui conserve son bien.
Aujourd'hui vous me priez de vous le donner;
Demain le roi me le demandera, comment le lui rendrai-je? »

Les lettrés se mirent donc à crier :
— Excellence, ne nous les donnez pas, mais ouvrez les portes.

Le Grand Mandarin dit encore :
— Mourir pour mourir, je n'ouvre pas les portes !

Les lettrés repartent en colère :
— Excellence, vous n'ouvrez pas, eh bien gardez-la en paix,

Et quoique vous fermiez la porte
Nous tous allons combattre et forcer la ville.
Quelle ville est plus grande que la capitale?
Et bien nous pouvons encore y entrer. —

Le Grand Mandarin connaissait bien
Que ces gens voulaient le tuer.
Le Grand Mandarin envoie porter une lettre
Aux Français, et leur demander secours.
Il fallait huit heures pour que les troupes
Arrivent et empêchent de le tuer.
Le Mandarin envoie-donc un exprès,
Mais les lettrés le prennent et le retiennent.
Le Grand Mandarin attend assis, attend debout;
Huit heures sont passées, rien ne vient.
Le Grand Mandarin claque de la langue, invoque le ciel,
— Cette fois, il faudra mourir sans faute.
Il interroge l'horizon,
Mais ce ne sont que lettrés de tous côtés.
Le Grand Mandarin est pris de peur,
Il demande à ses soldats de préparer les munitions;
Ils les montent et les préparent au dehors,
Fusils, poudre, balles et charges.
— « Attention! tirez et tuez-en une vingtaine! »
Les lettrés voient que beaucoup ont tiré;
Mais par bonheur une partie des remparts n'est pas défendue.

Le Mandarin de la Justice dit :
— « Soldats, ne croyez pas le Grand Mandarin,
Il fait le méchant mais il tremble;
Les lettrés ne vous tueront pas.
Donc, retenez-vous un peu,
Ne chargez pas vos fusils à balle
Mais chargez à blanc; tirez en l'air,

Ne tirez pas sur la porte (car les hommes en souffriraient?)
Ils vont monter à l'échelle
Et, une fois à l'intérieur, ils ouvriront les portes. » —

Il se fait un grand vacarme; ils s'élancent,
Ils prennent le Grand Mandarin et le tirent hors la ville,
Puis, l'ayant conduit ils veulent le tuer.

Le Mandarin de la Justice arrive et les gronde.
— « Son Excellence est comme notre Père,
Mes Frères, pourquoi tuer son Excellence?
Son Excellence a voulu la paix pour les chrétiens,
Laissez le roi punir son Excellence,
C'est envers le roi que son Excellence a péché.
Le roi le punira, ne faites rien à un dignitaire. » —

Les rebelles, entendant une telle volonté,
Tirent le Mandarin et le font remettre debout.
Le Mandarin de la Justice dit enfin la vérité : —
— « Grand Mandarin, vous êtes seul, reposez-vous ici.
Du côté de la porte de l'Est il n'y a rien,
Mais par la porte de l'Ouest, 70 prisonniers sont sortis
morts.
Les uns ont eu les reins brisés,
D'autres ont eu la tête fendue,
Des femmes sont mortes en perdant leur enfant,
D'autres ont eu les boyaux et le foie arrachés,
D'autres ont été coupés en trois,
D'autres fendus dans toute la longueur.
Il faut donc donner des ordres partout ;
Il faut laisser tout le monde venir,
Il faut que chaque village s'occupe.
Cette fois il faut mettre votre cachet,
Votre signature, pour affirmer.
Avec ce cachet on obéira;

S'il n'y a pas de cachet sur les ordre,
Il y aura des contradictions —
Les femmes, les enfants, n'importe qui,
Enterrez 5 ou 7 personnes dans le même trou;
Quelques-uns peuvent être étendus,
D'autres, à peine enterrés, recouvrez-les.
Quelques-uns doivent être coupés en morceaux,
D'autres consumés par le feu,
Mais ne laissez pas les officiers venir
Rassemblez les soldats par parties. » —

Le Mandarin militaire dit : Amenez-les
Et moi je rentrerai avec eux dans la ville,
Toutes les compagnies et régiments entrez;
Les rebelles veulent faire la guerre.

— Toutes les compagnies et régiments dirent :
« Nous ne voulons pas suivre les rebelles;
Les rebelles ont déjà trop fait la guerre,
Nous demandons à rester dans la ville.
La capitale a été prise par les Français,
Et cette ville-ci il faut la garder au roi.
Ne suivez pas les rebelles dans la révolte,
Demain ou après, cette ville serait perdue pour le roi.
Nous ne pouvons rien contre les Français,
A plus forte raison, les rebelles;
Maintenant, il faut demander (la paix).
Si les troupes arrivent, que pourrons-nous faire?
Nos fusils, nos sabres, nos couteaux,
Ne peuvent rien faire aux Français;
Nos bâtons et bambous assomment poules et canards,
Nos sabres, que peuvent-ils faire?
Leurs fusils portent loin et juste;
Nos sabres ne peuvent quelque chose que de près. » —

Après avoir proféré ce discours,
Il ajoute : « Prenez-donc les soldats,
Faites-en trois corps.
3.000 monteront garder An-Khe (village),
Cela suffira et plus ;
2.000 devront aller au Phu-Yen (ville).
Les greniers de An ont beaucoup de monnaie,
3.000 hommes iront garder les trésors. » —

Les rebelles entendant cela (disent) :
— « Les compagnies et les régiments ne nous suivent pas. » —
Les rebelles usent alors d'un stratagème,
Ils apportent de l'argent et des armes,
Mais les fusils ils ne les distribuent pas.
Puis, feignent de se retirer un peu,
Puis s'adressant au Gand Mandarin :
— « Les trésors et les armes sont avec nous,
Cela porté à la connaissance, compte déjà.
Que votre Excellence vienne ici pour voir. » —
Mais après avoir vu le commandant (Mandarin militaire),
Le peuple se repent.
Il vient des gens extraordinaires et nombreux,
Les cheveux coupés à trois étages, leur donnant une force extraordinaire.
Les voilà en deux bandes ;
Ils se battent au village de Cau-Doi.
Ils ont à peine commencé le combat,
Qu'il y a déjà deux blessés.
Alors ils se précipitent encore
Vers le Mandarin supérieur :
— « Comment Mandarin? Malheur!
Voilà deux soldats qui sont blessés! » —
— Le Mandarin commandant (militaire)
Ordonne aux soldats de prendre des vivres :

— « Dépêchez-vous de tout disposer,
Cuisez le riz et marchez en avant;
Préparez tout pour ne pas avoir de retard,
Et à la nuit pour vous cantonner. » —

— Le Grand Mandarin demande alors :
— « Voilà que vous faites la guerre et vous me le cachez! » —
— Le Commandant repart alors :
— « Je ne le cache pas, puisque voici le sang. » —
— Le chef dit encore :
— « Vous ne me diriez rien que je saurais quand même. » —
— Le Commandant repart :
— « Maintenant votre Excellence sait tout; que veut-elle faire? » —

— Le Grand Mandarin s'avance :
— « La Patrie vous voulez l'acheter ainsi que moi comme une marchandise au poids;
C'est un bien petit prix que vous offrez : un combat!
Je vais aller voir moi-même ce que vous pouvez. » —

— Le Commandant se retire
Et ordonne aux soldats de montrer *le poids* de leur force.
Il fait publier de suite cet ordre :
— « 30 soldats, sortez et montrez-vous à découvert. »
— Le Grand Mandarin reprend :
— « Laissez ici les soldats, j'aime mieux aller seul. » —

— Le Commandant croyant à la sincérité de cette offre (dit) : (?)
— « Le Grand Mandarin peut sortir seul
Et se diriger de suite vers la montagne (ville). »

Il allume les bâtonnets d'encens et fait les invocations.
Soudain 20 fusils détonnent.
En désordre, comme les grains de maïs sous la dent,
Les soldats fuient précipitamment vers le Grand Mandarin :
— « Excellence, vous avez défendu de tirer et on tire! »
— Le Grand Mandarin reprend encore :
— « Ce sont une vingtaine de mauvais sujets qui n'écoutent rien.
Mais il y en a de plus nombreux qui sont bons
Et nous allons leur donner des ordres. » —
Il fait savoir à toutes les troupes près et loin
De rester dans leurs casernes respectives.
Mais voilà que de nouvelles décharges se font entendre;
Tout le monde se sauve en désordre.
Les soldats se regardent étonnés, tremblent,
Entendant de nouvelles détonations et fuient tous. —
Quand le Mandarin avait de l'autorité il pouvait porter une défense,
Maintenant que la poudre parle on se sauve.
Profitons du désordre dans lequel ils sont
Et avec tapage faisons son procès, au Grand Mandarin.
Les soldats ont tous pris la fuite,
Soit à cheval, soit à pied.
Sabres, piques, couteaux, c'est fini;
Tambours de parade, tambours de guerre sont jetés
En avant, en arrière, près, loin,
On a jeté les provisions d'eau et de sel.
Ils ont tourné le dos,
Ils se sont dépouillés de tout,
En se sauvant ils sont tombés en désordre.

. . . .

Les fusils, toutes les armes sont abandonnés,
Même les plus braves se sont sauvés.

— Poussons-les jusqu'à la sous-préfecture —
Le Sous-Préfet entendant monter se sauve.
— Poussons-le jusqu'à la tour. —
Puis faites savoir aux hommes qu'ils peuvent se reposer.
La sous-préfecture est tombée
Et on vole le riz et les sapèques pour les donner aux troupes.
Puis les lettrés se dirigent vers la ville,
Mais de chaque côté du chemin les maisons sont abandonnées.
Les lettrés entrent sans coup férir,
Tout ce qui peut être emporté ils le prennent :
Les objets du culte, les ornements,
Tableaux, peintures, tout est enroulé;
Les instruments de musique
Et tous les autres objets sont rassemblés et emportés.
En entrant dans la ville ils forcent la porte du grenier,
Prennent la soie, les crépons et les emportent,
L'argent, l'or, ils l'emportent
Et les provisions deviennent leur proie. —
— Le bruit se répand partout : Les lettrés
Se sont emparés du bien du peuple.
Hier soir les rebelles sont entrés dans la ville
Et ont arboré le drapeau de la paix.
Mais vingt autres sont allés chercher les Français
Et d'autres gardent encore la citadelle;
Des esprits méchants se font sentir.
Les Français approchent de la ville;
Ils appellent le Grand Mandarin
Et lui demandent qui a occasionné cette guerre?

Le Grand Mandarin répond :
— « Ce sont les lettrés de Phu-Mi qui l'ont faite;

Ils ont tué les chrétiens des environs.
J'ai fait vainement mon possible pour les empêcher,
Ils sont entrés dans la ville et m'ont pris.
J'ai envoyé un exprès pour vous prier de monter (il y a 8 heures?).
Alors ils ont entouré ma résidence.
Pendant huit heures je vous ai attendus en vain.
Après avoir forcé les murailles, ils m'ont emmené lié,
Mais heureusement je n'ai été qu'égratigné;
C'est un crime qu'on ne saurait assez juger.
Ils ont tué 70 personnes; quel crime abominable!
Ils m'ont reconduit
Et laissé en paix. »

Le Grand Mandarin, après avoir parlé ainsi
Ajouta : Sans moi, le peuple était anéanti,
Je leur ai dit d'épargner le peuple
Afin qu'il pût faire les corvées.
Pour qu'il y ait un Roi, il faut des Mandarins;
Pour un Mandarin, il faut des villages, un peuple.
Le peuple est tout; s'il n'y en a plus,
Allez où vous voudrez, il n'y aura rien.
Ils voulaient encore me tuer,
A plus forte raison le peuple qu'ils regardent comme rien.
Alors le Mandarin militaire a envoyé des hommes.
Les lettrés de Phu-Mi ont cerné ma demeure et l'ont incendiée;
Ils ont pris le sous-préfet de Phu-Cat.
Le Mandarin militaire et le Mandarin de la Justice m'ont délivré.
Trois rebelles ont été tués dans le combat,
On a creusé un trou et on les a enterrés ensemble
Et on a ordonné au peuple : « Quoi qu'il en soit,

Retournez dans vos foyers et travaillez,
Rebâtissez vos maisons
Et on ne vous mettra pas de corvées de suite. » —

— Mais le peuple se dit tout bas :
— « Ce n'est pas encore la paix, ne cultivons pas nos champs,
Cette guerre n'est pas encore finie,
Et peut-être dans trois ans ce ne sera pas encore la paix. » —

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN ANJOU

Programmes, Prospectus et Réclame

(XVIIIe Siècle)

*L'histoire de l'enseignement a été fort étudiée depuis une quinzaine d'années. On a recouru aux sources originales et on a pu mettre en œuvre beaucoup de documents imprimés ou manuscrits, quelque peu négligés jusque-là ou même totalement inconnus. L'*Enquête scolaire de 1791, *publiée par l'abbé Allain* (1), *a mis en pleine lumière l'ingénieuse prévoyance avec laquelle nos pères avaient constitué les maisons d'instruction, le zèle des pouvoirs locaux et du clergé pour les intérêts moraux et matériels de l'enseignement public, l'ardeur avec laquelle toutes les classes de la nation souhaitaient le maintien et le développement des établissements de tout degré. Ces données ont été confirmées par l'*Enquête de l'an IX (2), *qui nous a, de plus, montré ce qu'était devenue l'instruction publique à l'issue de la Révolution; une fois la tourmente passée, on revenait à l'ancien état de choses, du moins on le désirait, on en faisait l'objet de vœux*

(1) *Revue des questions historiques*, juillet 1891.
(2) *Revue des questions historiques*, octobre 1892.

formels, on le demandait avec instance à un gouvernement réparateur.

Pour nous borner à ce qui concerne l'Anjou, il semble que tout n'a pas encore été dit sur l'histoire de nos anciens collèges. Sans parler des archives publiques et privées, qui ont sans doute plus d'un secret à nous livrer, il est une source d'informations qui paraît avoir été à peu près complètement négligée, je veux dire la presse angevine d'avant la Révolution. De la lecture des Affiches d'Angers (1) *et de l'*Almanach d'Anjou *il se dégage des renseignements curieux qui nous révèlent l'état de nos vieilles maisons d'enseignement secondaire à la fin de l'ancien régime.*

J'y ai déjà recouru pour un article sur les Exercices publics et les distributions des prix (2). *Je veux de nouveau puiser à la même source pour donner quelques détails sur les* Programmes et les Prospectus *de nos anciens collèges angevins à la veille de la Révolution. Disons tout de suite que l'art de la réclame, devenu à notre époque une sorte d'institution, avait déja pris au XVIIIe siècle de surprenantes proportions* (3) *!*

(1) Le numéro du 17 octobre 1783 contient un article intitulé : *Avantages de l'éducation des collèges sur l'éducation domestique.*

(2) *Anjou historique*, année 1900, et tirage à part (Angers, Siraudeau).

(3) Il est même à remarquer qu'en général l'abondance de la réclame était inversement proportionnelle à la prospérité de l'établissement ! L'historien doit donc consulter ces documents *cum grano salis.*

ANGERS

On lit dans les *Almanachs d'Anjou* de la fin du XVIIIe siècle :

Il y avait autrefois plusieurs collèges à Angers. Celui de la *Porte de Fer*, en descendant de Saint-Maurice, fut fondé dès l'an 1031. Celui de la *Fromagerie* est ancien, il était où est actuellement l'Hôpital Général (1). Il n'en existe plus d'autre aujourd'hui que le *collège d'Anjou*, exercé par les prêtres de l'Oratoire. La Nation d'Anjou, l'une des six de l'Université, originairement fondatrice de ce collège, leur en a donné l'administration, avec la jouissance des fonds qui lui appartenaient, s'en réservant seulement la propriété ; l'acte de ce don est du 18 mai 1624. Depuis ce temps, on y remplit avec toute l'attention et l'exactitude possible tout ce qui concerne l'instruction de la jeunesse. L'ouverture des classes se fait le 3 novembre ; elles finissent au commencement de septembre. — Les mathémathiques s'y enseignent gratuitement dans une des salles de la maison de l'Oratoire. L'ouverture s'en fait le premier lundi après la rentrée de l'Université (2).

(1) Rue Lyonnaise.

(2) Le lundi 24 novembre 1783, on commencera, à 11 heures du matin, dans la salle des Prêtres de l'Oratoire, des leçons publiques de mathématiques. On se propose d'y donner un traité de navigation, précédé des éléments de calcul, de géométrie, de géographie, d'hydrographie et d'astronomie relatifs à ce traité.

Ce qui a déterminé à préférer à tous les autres traités particuliers de mathématiques celui de navigation, c'est qu'il renferme un abrégé de presque toutes les connaissances en ce genre, nécessaires dans le commeree de la vie, telles que l'arithmétique, la géométrie, la géographie, l'astronomie, l'hydrographie et autres.

On ne s'attachera, en enseignant ce traité, à aucun auteur particulier, mais on empruntera de ceux qui sont les plus estimés ce

— Le collège d'Anjou est composé de deux principaux, un préfet, un professeur de mathématiques, deux professeurs de philosophie, un professeur de rhétorique, un professeur de seconde, un régent de troisième, un régent de quatrième, un régent de cinquième, un régent de sixième. — Le collège est rue Mallevaut, près la Porte-Neuve. — Depuis quelques années il y a une pension dans le Collège de l'Oratoire.

Il y a encore un collège appelé le *Collège de Bueil*, dans lequel deux Nations ont des bourses. Il y a dans ce collège une pension pour les écoliers qui veulent aller à celui des prêtres de l'Oratoire.

BAUGÉ

Depuis 1772 jusqu'à la Révolution, l'*Almanach de l'Anjou* publia la note suivante :

Le collège de Baugé, dont l'établissement est confirmé par lettres patentes du mois de septembre 1769, registrées en la Cour de Parlement, est régi par un Bureau d'administration, conformément à l'édit de février 1763, et composé d'un principal et régents, qui y enseignent les humanités jusqu'à la rhétorique inclusivement. Il est situé dans un air pur, avec un vaste et bel enclos.

Le 27 octobre 1775, le prospectus de cette maison paraissait dans les *Affiches* :

Le but principal que doivent se proposer tous ceux qui se chargent de l'éducation de la jeunesse, doit être de l'instruire des principes de sa religion et des maximes

qui paraîtra le plus clair et le plus utile. On y joindra plusieurs découvertes nouvelles et des pratiques qui pourront beaucoup contribuer à perfectionner et à faciliter une science si importante (*Affiches d'Angers*).

d'honneur et de probité qui forment l'honnête homme, le bon citoyen, l'homme utile à la société.

Persuadés que nous sommes de cette vérité, nous ne nous bornons pas seulement aux instructions profanes de la classe, qui, quoique utiles, ne doivent pas faire l'unique étude d'un enfant chrétien ; mais nous apportons encore tous nos soins à ce que tous les élèves apprennent par cœur et fassent régulièrement, tour à tour, les prières du matin et du soir ; nous veillons à ce qu'ils ne lisent que de bons livres et surtout des livres de piété ; nous leur faisons faire tous les soirs une lecture spirituelle ; nous sommes attentifs à les faire approcher des sacrements ; nous leur faisons apprendre et réciter tous les jours quelques versets du Nouveau Testament, ainsi que les Épîtres et Évangiles de tous les dimanches, afin de leur nourrir le cœur en ornant leur esprit.

Quant aux études, nous nous sommes conformés, de concert avec le Bureau d'Administration, aux règlements faits par le Parlement en 1765 ; de sorte que l'étude, la récréation, la promenade ne se font jamais sans être présidées par un régent ; ainsi jamais les pensionnaires ne sont seuls.

Le prix de la pension est fixé, pour cette année [1775-76], à 280 l., prix bien modique ; mais cela n'empêche pas que les enfants ne soient aussi bien que partout ailleurs, où on paie plus cher. Ils ont tous les jours du beurre au déjeuner et des fruits au goûter ; à dîner, un bon potage, un bouilli et une entrée ; au souper, un potage, un rôti, une salade et du vin.

Ils couchent séparément dans un même dortoir, au bout duquel est une chambre de régent, et ils ont un domestique dans le dortoir. Pendant l'hiver, le dortoir est chauffé tous les jours. Ils ont au pied de leur lit une boîte ou coffre fermant à clef, où ils mettent séparément leurs effets. On les change de linge deux fois la semaine.

En outre, moyennant 24 l. de plus, on se charge du perruquier, qui les accommode les dimanches et les fêtes, et souvent les jours de congé, du tailleur, qui les raccommode, de la poudre et pommade pour tous les jours, du papier, de l'encre, des plumes, des récompenses des domestiques, et de vingt sols que chaque écolier paie tous les ans pour les prix qui se distribuent solennellement à la fin de l'année. Nous avons la facilité de donner aux élèves, à la volonté et aux frais des parents, de très bons maîtres d'écriture, de musique, de violon et de danse : ces exercices, excepté l'écriture, ne se prennent que pendant les récréations,

Pendant l'hiver, ils ont un poêle qui échauffe la salle d'étude et de la récréation. On ne demande ni couvert ni gobelet d'argent. Le linge de chaque pensionnaire sera marqué par les deux lettres initiales de son nom, afin qu'on puisse leur en tenir compte en temps et lieu.

Il est à remarquer que le collège est situé dans un très bel air, a une cour très vaste et un bel enclos, dans lequel est une grande allée couverte, où les pensionnaires prennent la récréation quand il fait beau. On enseigne dans ce collège jusqu'à la rhétorique inclusivement.

Au mois d'octobre 1781, M. Cailleau, né à la Jumellière, où il avait été à la tête du collège de ce lieu de 1768 à 1779, puis pendant deux ans directeur du même collège transféré à Chemillé, est nommé principal du collège de Baugé (1). Dans le numéro du 12 octobre 1781 des *Affiches*, il fait insérer le prospectus qui ressemble beaucoup à celui qu'il y avait fait publier en 1779 et 1780 pour son établissement de Chemillé (2) :

... M. Cailleau est persuadé que consacrer tout son temps à ces occupations aussi nobles que pénibles, ce n'est point avilir son ministère, ni se fermer la porte aux

(1) A la place de M. Moreau.

(2) Cf. ci-dessous.

récompenses, s'il les ambitionnait ; mais la plus glorieuse qu'il désire et qu'il espère de ses travaux, c'est que ses élèves deviennent savants et vertueux. Il les avertit de tous leurs défauts avec tant de douceur et d'amitié, qu'ils sont charmés d'être repris : il s'applique d'une manière toute particulière à leur former un caractère gai et ouvert, pour les rendre utiles et agréables dans la société...

Le collège est composé d'un principal, d'un professeur de rhétorique et de régents pour toutes les classes, vrais amis de M. le Principal et qui, comme lui, ne conduisent les élèves que par les sentiments. On ne se borne pas à la science de la langue latine; on donne des leçons de langue française et quelques connaissances d'histoire et de géographie...

On y suit le règlement du collège de Chemillé...

Le prix de la pension est de 30 livres par mois, et pour cette somme les élèves sout nourris de manière à n'avoir jamais sujet de se plaindre ; ils boivent toujours de bon vin, etc..... On s'adressera à *M. Cailleau, principal du collège de Baugé* (1).

En 1790, M. Cailleau fut remplacé par un autre principal. Les *Affiches* du 10 août annoncent cette nouvelle au public :

Le sieur Monlen, bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, prévient qu'il a été nommé, par MM. les officiers municipaux de Baugé, principal du collège de

(1) La place de maître d'école, écriture et arithmétique, attachée au collège de la ville de Baugé, étant vacante, on la propose, pour la Toussaint 1789, à celui qui, avec de bonnes mœurs, aura les talents nécessaires pour la remplir. Ce maître d'école doit faire au collège deux classes par jour, chacune de deux heures. Il peut employer le reste du temps à faire des écoliers en ville. Le fixe de cette place est de 200 l. par an. Quant au casuel, il dépendra du zèle et de l'activité de la personne : n'y ayant point d'autre maître à Baugé, ce calcul ne peut manquer de procurer un sort honnête. S'adresser à M. Chevré, avocat, secrétaire du Comité municipal de Baugé. (*Affiches*, 24 octobre et 19 décembre 1789.)

cette ville. Il entrera en exercice à la Toussaint 1790. Il a adressé un nouveau plan d'éducation, approuvé par la municipalité (1), dont il enverra des exemplaires à ceux qui en désirent, et a établi, pour la plus grande commodité des parents, des pensions de différents prix, quant aux fournissements seulement. M. Drouin, avocat, officier municipal de Baugé, se charge, jusqu'au 1er octobre 1790, époque de la résidence du nouveau principal, de recevoir toutes les lettres qui lui seront adressées et d'y répondre.

Mais voici que le sieur Monlen revient sur sa parole, comme nous l'apprend le journal du 2 octobre suivant :

M. Monlen, bénédictin, n'accepte point la place de principal du collège de Baugé, comme il l'a annoncé au public depuis un mois. Il préfère de s'associer à MM. les principaux du collège d'Ancenis, pour y enseigner les mathématiques. Il en donnera des leçons à tous les élèves, et selon le désir de leurs parents.

M. Houdet est alors désigné pour le remplacer. Nous lisons, en effet, dans les *Affiches* du 19 octobre 1790 :

M. Houdet prévient qu'il sort de Chalonnes pour aller se fixer au collège de Baugé, dont il vient d'être élu principal. Zélé pour le bien public, il ne négligera rien pour que les parents n'aient pas à se repentir de l'avoir honoré de leur confiance. Il se procurera des maîtres capables d'instruire les jeunes gens, de leur inspirer la douceur, l'honnêteté, la vertu.

Les exercices du collège commenceront le 3 novembre 1790 et se termineront le 8 septembre 1791. On

(1) Ce plan avait été adressé à l'Administration départementale le 2 juillet 1790. Le 24 du même mois, le Directoire du département ajourna l'homologation de cette pièce jusqu'à ce que la Constituante se soit occupée de l'organisation des collèges (L. 68).

y enseignera le latin jusqu'à la rhétorique inclusivement, le français, l'histoire, la géographie. Les pensionnaires seront bien chauffés, nourris, blanchis, tenus proprement.

Il n'y aura qu'une pension, qui sera de 350 l., dont on paiera un tiers en entrant, un autre en février et le troisième en mai. On paiera à part les vacances, le vin, les livres, le papier, l'encre et les plumes; ou on paiera 380 l. et on fournira vin, plumes, encre et le papier. On pourra procurer des maîtres d'écriture, de musique, de danse et d'escrime, aux frais des parents.

On se conformera au prospectus de M. Monlen dans tous les articles qui ne sont point réformés par cette annonce.

Ledit sieur Houdet prévient qu'il aura avec lui une de ses sœurs.

Une fois installé, le nouveau principal révisa le programme élaboré par son prédécesseur et le fit approuver de nouveau par le maire et les officiers municipaux de Baugé, le 26 novembre (1). Un mois après, le 25 décembre 1790, paraissait dans les *Affiches* le prospectus « du collège de Baugé, tenu par M. Houdet, prêtre, et par des professeurs choisis dans l'Université d'Angers ». En voici la teneur :

Le collège de Baugé est situé dans le département de Maine-et-Loire, à 8 lieues d'Angers, à 4 de la Flèche et à 7 de Saumur. Il est bâti à l'extrémité de la ville, dans une position agréable et en bon air. Il est assez vaste pour contenir une jeunesse nombreuse. Des cours spacieuses, des bâtiments en bon état, un très grand jardin et un bel enclos, ne laissant rien à désirer pour l'utilité et pour l'agrément.

Les élèves y sont formés à la piété, à l'honnêteté, à la douceur et à la vertu.

On y enseigne le latin, jusqu'à la rhétorique inclusive-

(1) Ferrière, maire ; Poilpré, Pineau, F. Mauxion, Quartier, Tremblay, Cailliot, Desvignes, officiers municipaux.



ment, le français, l'histoire, la géographie et les mathématiques.

On procure des maîtres pour la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la musique, la danse et l'escrime, aux frais des parents.

Pour la distribution du temps entre les différents exercices, on suit le règlement qu'on observe dans les meilleurs collèges.

Les vacances commencent le 8 septembre et finissent le 3 novembre. On occupe utilement pendant ce temps les pensionnaires que les parents jugent à propos de laisser au collège.

Le principal, accompagné de tous les professeurs, se transporte dans toutes les classes, tous les trois mois, et interroge chaque élève pour connaître ses progrès dans les études et pour en faire part à ses parents.

L'année classique se termine par une distribution de prix, accordés au mérite. Cette distribution est précédée par des exercices publics relatifs aux objets de leurs études. Les parents et les personnes judicieuses et zélées pour les progrès de l'éducation sont priées d'y assister.

La pension est de 35o livres, payable un terme d'avance; et pour ce prix les élèves sont nourris comme les maîtres, chauffés, blanchis, éclairés et tenus proprement. Le vin et les vacances se paient à part.

Chaque pensionnaire a son lit et tout ce qui est à son usage. Il est peigné tous les jours, il change de linge une fois par semaine, et plus souvent en cas de besoin; le linge doit être marqué.

Les malades ont une habitation commode et séparée et sont visités par les plus habiles médecins et chirurgiens de l'endroit; les frais de maladies sont à la charge des parents.

On y reçoit des enfants depuis l'âge de six ans jusqu'à quinze.

On n'en admet aucun attaqué de quelque mal contagieux.

Ceux qui sortent d'un autre collège doivent apporter une attestation de bonne conduite.

Les punitions corporelles sont interdites. Les arrêts, la privation de ce qui fait ordinairement plaisir aux jeunes gens, sont les peines qu'on leur inflige.

Les parents sont priés d'affranchir le port des lettres adressées au principal, aux maîtres et pensionnaires. On ne répondra qu'à celles qui seront d'une nécessité absolue.

Les notes qu'on enverra aux parents, tous les trois mois, sur le compte de leurs enfants, tiendront lieu de lettre de la part de leurs maîtres.

Les élèves ont la liberté d'écrire à leurs parents aussi souvent qu'ils le désirent. On veille à ce qu'ils le fassent une fois par mois.

Le principal donne des nouvelles de ceux qui ne savent pas écrire. Jaloux de la confiance du public, il ne négligera rien pour la mériter.

Il a avec lui deux de ses sœurs, qui ont soin que les pensionnaires soient tenus proprement et bien nourris.

Les personnes qui daigneront l'honorer de leur confiance, le trouveront disposé à prendre avec elles tous les arrangements convenables.

BEAUFORT-EN-VALLÉE

Voici la rubrique publiée dans l'*Almanach d'Anjou* depuis 1773 jusqu'à la Révolution :

Le collège de Beaufort est de fondation royale. Il est composé d'un principal et de plusieurs régents. On y enseigne l'écriture et les humanités jusqu'à la rhétorique inclusivement. Sa situation est sur les glacis de l'ancien château, dans l'air le plus pur de la ville, avec un très bel

enclos. On y reçoit pensionnaires les enfants depuis le plus tendre âge. M. Auger, principal.

Le 24 septembre 1784, le collège était mentionné dans les *Affiches* en ces termes :

M. Auger, principal du collège royal de Beaufort, annonce qu'il continuera de prendre des pensionnaires à la Toussaint prochaine.

Sa pension est de 324 liv. Le temps des vacances sera diminué pour ceux qui les iront passer chez leurs parents. Il prendra les enfants depuis 6 jusqu'à 14 ans. Les pensionnaires seront très bien nourris et boiront du vin : ils ne mangeront jamais leur pain sec, ni au déjeûner, ni au goûter. Ses classes ouvrent le lendemain de la fête des Morts. Chaque pensionnaire se fournira de deux paires de draps marqués de la lettre de son nom, ainsi que d'une demi-douzaine de serviettes pour son usage. On reblanchira le linge des pensionnaires. Ceux qui feront l'honneur audit sieur Auger de lui confier leurs enfants, auront lieu d'être contents des soins qu'il mettra à leur éducation.

L'entente avait cessé d'exister en 1790 entre le Principal et la Municipalité. Cette dernière ayant demandé par la voie des *Affiches* un ecclésiastique « qui voulût bien se charger de faire enseigner les humanités dans le collège de cette ville » (1), le journal dut insérer la rectification suivante quinze jours après :

Le collège de Beaufort n'est point vacant, comme on l'a annoncé dans nos Feuilles précédentes. Le sieur Auger, principal dudit collège depuis 28 ans, recommencera à la Toussaint 1790 ses exercices classiques, pour la 29e année. Ceux qui voudront lui confier leurs enfants, auront lieu d'être satisfaits. Le grand nombre de bons citoyens qu'il a formés jusqu'à présent, dans le collège de Beaufort, en est une preuve convaincante.

(1) *Affiches*, 5 octobre 1790.

Quelques mois après nous trouvons comme principal du collège M. Château, qui prête serment en cette qualité le 13 février 1791. Il ne devait pas exercer longtemps cette fonction. Nous lisons, en effet, dans les *Affiches* du 18 octobre 1791 :

Le sieur Château, principal du collège de Beaufort, ayant accepté la cure de Saint-Denis-d'Anjou (1), ce collège se trouvant sans principal, on désirerait trouver un sujet qui puisse remplir cette place. Ce collège est situé dans l'air le plus pur de la ville. Il y a un fort bel enclos, et la ville fait au principal 300 l. de fixe (2).

BEAUPRÉAU

On lit dans l'*Almanach d'Anjou* (1780 jusqu'à la Révolution) :

Le collège de Beaupréau, qui jouit depuis longtemps d'une réputation méritée, par l'éducation morale et littéraire que les élèves y reçoivent, est situé en bel air. On vient d'y construire un bâtiment considérable, aussi bien distribué qu'avantageux pour les pensionnaires, qui tous seront logés séparément. Ce collège est considérable par son pensionnat. On y enseigne les humanités, depuis la septième jusqu'à la rhétorique inclusivement. Il est composé d'un principal (3), d'un préfet d'étude (4), d'un professeur de rhétorique (5), d'un régent de seconde, d'un régent de troisième, d'un régent de quatrième, d'un régent

(1) Il fut nommé principal du collège de Châteaugontier le 28 septembre 1792.

(2) Les *Affiches* du 4 février 1794 et du 25 mars 1796 parlent du collège de Beaufort.

(3) M. Darondeau jusqu'à la Révolution.

(4) En 1785, M. Denais succéda à M. Grinne et conserva cette fonction jusqu'à la fin.

(5) M. Jaubert jusqu'en 1781, M. Denais (1781-82), M. Blouin 1782-Révol.).

de cinquième, d'un régent de sixième, de deux régents de septième. On y reçoit des pensionnaires depuis l'âge de sept ans jusqu'à celui de quinze, mais jamais de nouveaux au-dessus de cet âge, dans la crainte de préjudicier aux mœurs des élèves, objet qui fixe principalement l'attention des instituteurs.

De plus, les *Affiches* du 19 octobre 1790 publièrent une annonce importante, que nous reproduisons *in extenso* :

Le collège de Beaupréau, en Anjou, est situé sur la nouvelle route de Tours à Nantes, sur les confins de l'Anjou, de la Bretagne et du Poitou, à 8 lieues d'Angers, à 8 lieues de Nantes, à 4 de Cholet. Ce collège est composé d'un principal, d'un préfet, de dix autres maîtres, ordinairement tous prêtres ou ecclésiastiques. M. le Supérieur du Séminaire d'Angers l'est aussi de cette maison. C'est lui qui nomme le principal, le préfet et les professeurs, qu'il choisit parmi les meilleurs sujets de son Séminaire. Il fait exactement, au moins une fois par an, sa visite; et pendant plusieurs jours qu'il passe au collège, il va dans toutes les classes, fait expliquer les auteurs, lire les compositions, et demande aux écoliers par ses interrogations compte de leurs études : ce qui anime également et les maîtres et les disciples.

Cette institution s'est dévouée spécialement et se dévoue plus que jamais à la religion et aux mœurs, dans la persuasion que ces deux articles assurent le bonheur du citoyen et de la société. Les humanités sont ensuite l'objet de l'éducation jusqu'à la rhétorique inclusivement. En outre, les enfants pourront apprendre la lecture, l'écriture, l'orthographe, la grammaire française, l'histoire, la géographie, l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, l'arpentage, le dessin et la tenue des livres.

Les parents qui ne destineraient pas leurs enfants au latin et qui voudraient les appliquer seulement à tous ou

à plusieurs de ces objets de leur choix, n'en paieront pas les leçons séparément de la pension ; on les enseignera aux mêmes conditions que le latin, parce qu'on ne prend pas un enfant pour le nourrir, mais pour l'instruire. Ceux qui à la langue latine voudraient joindre d'autres connaissances qui demandent des maîtres particuliers, comme les mathématiques, l'écriture, etc., les paieront séparément, mais seulement 12 francs par an. On paiera aussi séparément et toujours le maître de danse et de dessin au prix qui sera fixé.

On observera de n'enseigner que successivement les sciences qui ont un enchaînement progressif, et pour joindre ensemble les connaissances étrangères les unes aux autres, on consultera la capacité du sujet ; on ne donnera pas plus d'objet à l'écolier qu'il n'en peut apprendre, parce qu'un élève qui apprend tout à la fois ne sait jamais rien.

On reçoit les pensionnaires depuis 7 ans jusqu'à 15. C'est une loi adoptée par la crainte de préjudicier aux mœurs des élèves, objet qui fixe principalement l'attention des instituteurs. On reçoit les écoliers dans tous les temps, mais la règle prescrit l'ouverture des classes au lendemain de la Toussaint, et les vacances commencent le 1er septembre. Ceux des pensionnaires qui passent les vacances au collège, travaillent 2 heures le matin et 2 heures le soir. Pendant les dix mois d'exercices, il y a tous les jours 4 heures de classes et 4 heures 1/2 d'études ordinairement. Les études se font dans une salle commune sous les yeux d'un maître qui préside. Les enfants ne sont jamais abandonnés à eux-mêmes depuis le moment où on les éveille jusqu'à celui où ils sont couchés ; ils ont toujours des maîtres qui ne les perdent jamais de vue.

Comme on est persuadé que les parents seront bien aise de connaître la partie du règlement qui concerne la

religion, on en mettra ici un précis. On dit tous les jours dans la chapelle la prière en commun ; le matin, elle est suivie d'une lecture spirituelle et de la messe ; le soir, elle est précédée du chapelet. Tous les dimanches et fêtes, on chante la grand' messe ; les vêpres sont précédées les dimanches de 3/4 d'heure de catéchisme, et les jours de fêtes suivies d'une lecture de piété. Tous les dimanches, depuis la Toussaint jusqu'à Pâques, et depuis la Pentecôte jusqu'à la clôture des classes, on fait une instruction de 3/4 d'heure avant la grand' messe. Enfin on donne tous les ans aux écoliers, tant pensionnaires qu'externes, une retraite de 6 jours. La règle prescrit la confession tous les mois. On dispose à la première communion ceux qui ne l'ont pas faite. On s'est toujours persuadé que la piété était la pratique de la religion, que ces différents exercices en sont l'aliment, et que sans eux elle n'est confiée qu'à la mémoire et jamais au cœur.

Le prix de la pension est de 30 l. par mois sans vin, et ceux qui veulent en boire paient 3 l. de plus par mois, excepté cette année où il sera payé ce qu'il vaudra. Pour cette somme, les enfants sont nourris, blanchis, éclairés, chauffés ; on leur fournit le linge pour la table et le lit où ils couchent toujours seuls. Il n'y a qu'une seule pension ; outre le bouilli, on donne une entrée le lundi et le mercredi ; on donne toujours du rôti à souper ; les jours maigres, il y a 2 portions à chaque repas ; on donne du beurre au déjeuner, et au goûter du beurre et des fruits, selon la saison. Il n'y a point d'uniforme ; les enfants sont habillés selon la volonté des parents, et là-dessus le collège ne fait aucun profit.

Il y a dans le collège une infirmerie, où rien ne manque aux malades. Des femmes peignent exactement tous les jours ceux qui ne peuvent se rendre à eux-mêmes ce service. On peut se faire accommoder deux fois la semaine ; le perruquier prend 24 sols par mois et fournit tout. Le

jeudi, on distribue de l'argent aux enfants pour leurs menus plaisirs, selon les ordres des parents.

Les parents à qui il ne serait pas facile de faire tenir l'argent à Beaupréau même, peuvent le faire compter aux séminaires d'Angers ou de Nantes, ou envoyer du papier sur Angers, Nantes ou Cholet. L'adresse est *à Beaupréau, par Saint-Florent-le-Vieil;* pour le Poitou, *à Beaupréau, par Cholet.*

BOURGUEIL

On lit dans l'*Almanach d'Anjou* de 1775 :

Le collège de Bourgueil est gouverné par un principal et plusieurs régents. La pension est de 300 livres. On y enseigne jusqu'à la rhétorique. Le bureau d'administration est composé des administrateurs de l'Hôtel-Dieu. M. Tendron, principal et directeur de l'Hôtel-Dieu.

Les *Affiches d'Angers* du 24 novembre 1786 publient la note suivante :

M. le principal du collège de Bourgueil demande un bon maître d'écriture et d'arithmétique. Il lui donnera un prix selon ses talents. Il serait bien aise que le sujet pût enseigner les principes de la langue latine. Il aura la table et sera logé.

CANDÉ

M. Chauveau, curé de « la ville » de Candé, fit publier dans les *Affiches d'Angers* (20 avril 1781) l'avis suivant:

On désirerait trouver quelqu'un pour remplir la place de maître d'école à Candé, petite ville d'Anjou. Cette place rapporte annuellement 150 l., à la charge d'enseigner 8 enfants, ce qui n'empêche d'en prendre d'autres, en se faisant payer, et même des pensionnaires. On dési-

rerait un prêtre de préférence à toute autre personne, et on lui procurerait une desserte dans la ville, rapportant environ 200 l. et qui n'oblige qu'à dire une messe les fêtes et dimanches.

D'un autre entrefilet publié dans le journal le 11 juillet 1789, il résulte qu'on était en progrès dans la petite ville :

M. l'abbé Lemonnier, prêtre, autrefois régent de troisième au collège de Château-Gontier, depuis maître de grammaire à la Psallette d'Angers, et reçu au commencement de l'année 1789 pour l'éducation de la jeunesse à Candé, prévient les parents qu'il prend des pensionnaires, depuis l'âge de 7 ans jusqu'à 15. Il occupe la maison de l'aumônerie Saint-Jean-lès-Candé, édifiée par feu M. l'abbé Forget, vicaire général et official de Meaux. Ce bâtiment est spacieux, en bon air et très avantageux en tout à son établissement. Ledit sieur enseigne à lire et écrire, et les humanités jusqu'en rhétorique inclusivement. Ses élèves n'auront de vacances qu'autant que les parents le souhaiteront.

Le même revient à la charge, le 26 octobre de l'année suivante :

M. Lemonnier, prêtre, maître de pension à Candé, prévient qu'il prend des pensionnaires, non seulement pour les humanités mais encore pour l'écriture, l'arithmétique et les principes de l'orthographe. Il a un sous-maître d'un âge mûr, très bon écrivain, arithméticien, très propre à l'éducation de la plus tendre jeunesse.

Le prix de la pension est de 360 l. pour toute l'année. Les enfants n'ont de vacances qu'autant que les parents le souhaitent. Ils sont peignés tous les jours et sont en outre chauffés tout l'hiver par des poëles placés dans leur étude et dans les classes.

Fidèle à ses devoirs, M. Lemonnier refusa de prêter serment à la Constitution civile du clergé, et dut, par conséquent, abandonner ses

fonctions. La municipalité candéenne fit alors insérer un appel dans les *Affiches* (28 juin 1791) :

La municipalité de Candé fait recherche d'un maître d'école de bonnes mœurs, reconnu et en état d'enseigner les principes d'une bonne et forte latinité. On préférerait un ecclésiastique, qui, s'il était prêtre, deviendrait aumônier de l'hôpital de la ville. Dans ce cas surtout, il serait nécessaire qu'il fût conformiste et qu'il obtînt l'agrément de M. l'Évêque du département. Outre les rétributions attachées à ladite place de maître d'école et d'aumônier, on lui procurerait beaucoup d'écoliers et même quelques pensionnaires, d'où résulterait nécessairement une condition également honnête et avantageuse. On s'adressera au procureur de la commune de ladite municipalité.

CHALONNES-SUR-LOIRE

Les *Affiches d'Angers* du 30 octobre 1788 publiaient l'avis suivant :

M. Ribault, prêtre à Chalonnes-sur-Loire désirerait trouver quelques jeunes gens à prendre en pension et à instruire. Sa maison est très commode. Il enseignera la langue française, la langue latine, la géographie, la sphère et l'arithmétique.

Puis c'est M. Houdet, qui à trois reprises différentes fait gémir la presse pour annoncer son pensionnat :

Affiches du 14 juillet 1789. — M. Houdet, prêtre, régent de troisième au collège de Beaupréau, se retire, les vacances prochaines, avec sa mère et ses sœurs à Saint-Maurille de Chalonnes, pour se consacrer tout entier à l'éducation de la jeunesse. Il enseignera le français, le latin, l'histoire, la géographie, et s'appliquera encore plus à former le cœur qu'à orner l'esprit, persuadé que c'est de là principalement que dépend le bonheur de

l'homme. Il prendra des pensionnaires de 6 jusqu'à 10 ans inclusivement, point au-dessus, à moins que ce ne soit des jeunes gens de bonnes mœurs et d'un caractère facile. La pension sera de 400 l. pour 10 mois seulement; septembre et octobre seront donnés pour les vacances, pour lesquelles paieront ceux qui voudront rester. Ils seront chauffés, blanchis, tenus proprement et bien nourris. Ils auront une portion convenable de vin et de dessert au dîner et au souper; à tous les repas, de bon pain; au déjeûner et au goûter, du beurre ou du fromage ou des fruits; au dîner et au souper, un bon potage, deux entrées et du bouilli au dîner, du rôti et une salade ou quelque autre mets, au souper; en maigre, deux plats. On pourra procurer un perruquier, un maître de danse et de musique instrumentale aux frais des parents.

Il prie ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance de se donner la peine de lui écrire au plus tôt, afin qu'il puisse prendre les arrangements convenables.

Il aura des régents à raison du nombre des écoliers qui se proposeront.

Affiches du 13 octobre 1789. — M. Houdet, prêtre à Chalonnes-sur-Loire, enseigne le français, le latin, etc. Il prendra des pensionnaires, à commencer le 3 novembre prochain. Le prix de la pension sera de 400 l. Il invite les parents qui voudront lui confier leurs enfants, à lui en donner avis au plus tôt. Il ose se promettre qu'ils n'auront à se plaindre d'aucun article de la pension. Le nombre des maîtres sera proportionné à celui des élèves.

Affiches du 31 juillet 1790. — M. Houdet, prêtre, instituteur de la jeunesse dans la ville de Chalonnes, district d'Angers, prévient qu'il donne des leçons de lecture, d'écriture, d'arithmétique, de français, de latin; il pourrait en donner de géographie et d'histoire. Il prend des pen-

des pensionnaires de 6 jusqu'à
point au-dessus, à moins que ce
de bonnes mœurs et d'un carac-
sera de 400 l. pour 10 mois seule-
ctobre seront donnés pour les
es paieront ceux qui voudront
, blanchis, tenus proprement et
ne portion convenable de vin et
souper; à tous les repas, de
goûter, du beurre ou du fro-
t au souper, un bon potage,
dîner, du rôti et une salade
er; en maigre, deux plats.
er, un maître de danse et
ais des parents.
l'honorer de leur con-
écrire au plus tôt, afin
ts convenables.
nombre des écoliers

Houdet, prêtre à
is, le latin, etc. Il
le 3 novembre
400 l. Il invite
enfants, à lui
mettre qu'ils
pension. Le
des élèves.

prêtre,
nes, dis-
ecture,
rrait

sionnaires. Le prix de la pension est de 350 fran
dix mois; septembre et octobre, mois de vacances
payés à part, si on reste. Les élèves sont nourris
les maîtres, chauffés, blanchis, formés à l'honnêt
la propreté. Les parents qui voudront lui confi
enfants, sont priés de ne pas tarder à l'en préve
qu'il prenne les arrangements convenables. Le
des maîtres est proportionné à celui des élè
pourra se procurer perruquier, maître de dans
musique.

CHATEAU-GONTIER

De 1772 à 1778, l'*Almanach d'Anjou* publie la note suiv

Il y a, à Château-Gontier, un collège de belle c
tion, situé dans un air pur et sain, et de plein e
depuis les éléments de la grammaire jusqu'à la phil
inclusivement. MM. Marais en sont les restaurate
ont fait des bâtiments considérables pour le pen
On y compte, année commune, 110 à 120 pensic
et plus de 100 externes.

A partir de 1779, jusqu'à la Révolution, on modifie un p

Le collège de Château-Gontier, un des plus
collèges de province, est de plein exercice, de
éléments de la grammaire jusqu'à la philosopl
laquelle on soutient des thèses publiques. MM.
qui, pendant longtemps, ont exercé la principali
fait des bâtiments considérables pour le pensionn
compte, année commune, 150 à 160 pensionna
plus de 100 externes. — L'ouverture des cla
fixée au 3 novembre et la clôture au 12 septembr
fait par un exercice public sur la rhétorique et pa
tribution des prix.

Il est composé d'un principal (1), d'un préfet d'études (2), d'un professeur de philosophie (3), d'un professeur de rhétorique (4), d'un régent de seconde (5), d'un régent de troisième (6), d'un régent de quatrième, d'un régent de cinquième, d'un régent de sixième, de deux régents de septième, d'un répétiteur. — Le chapitre de Saint-Just est collateur de la place de principal.

Au désir de l'édit de 1763, il y a un bureau d'administration qui se tient tous les quinze jours, pour les affaires du collège. Il est composé de Mgr l'Évêque d'Angers, MM. Guitau, lieutenant général civil (7), Morin, curé de Saint-Rémy, comme représentant Monseigneur (8), Foussier, procureur du Roi (9), Lemotheux, maire (10), Chardon, premier échevin (11), Bonneau jeune, notaire, notable (12), Bruneau de Boismorin, bourgeois,

(1) MM. Marais jusqu'en 1778, puis Horeau jusqu'à la Révolution.

(2) MM. Horeau jusqu'en 1778, puis Hayer jusqu'à la Révolution.

(3) M. Frémondière (1775-Révolution).

(4) MM. Hayer jusqu'en 1778, Hayer (1778-82), Bréheret (1782-Révolution).

(5) MM. Chauvelais jusqu'en 1780, Blouin (1780-81), Bréheret (1781-82), Fagué (1782-83), Bourigault jeune (1784-86), Trotreau (1786-87), Blanvillain (1787-Révolution).

(6) M. Blouin jusqu'en 1780.

(7) Jusqu'à la Révolution.

(8) Remplacé par M. Crosnier, qui resta en fonctions jusqu'à la Révolution.

(9) Jusqu'à la Révolution.

(10) Remplacé par M. Le Cercler, avocat, maire, qui fut remplacé à son tour, en 1781, par M. Le Tessier de Douaillon, avocat, maire. Ce dernier resta en fonctions jusqu'en 1789.

(11) Jusqu'en 1778, et remplacé par M. Buhigné, lieutenant de maire (1778-87), et Cadock du Plessis, lieutenant de maire (1787-89).

(12) Remplacé en 1785 par M. de Bonchamps, écuyer, notable (1785-Révolution).

notable (1), Marais, principal (2), Martin, notaire, secrétaire (3).

CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE

Le 20 février 1778, un entrefilet parut dans les *Affiches d'Angers* :

Le sieur Godineau, prêtre, demeurant à Châteauneuf-sur-Sarthe, avertit qu'il tient une école publique pour les enfants du canton et prend des pensionnaires, auxquels il enseigne les humanités et les premiers éléments de la religion. Il les met en état d'entrer en philosophie et d'y paraître avec distinction, par le soin qu'il se donne de leur enseigner la langue latine, suivant les principes reçus dans les meilleurs collèges, entre autres celui de Châteaugontier, où il a professé pendant plusieurs années.

CHEMILLÉ

Le 20 août 1779, les *Affiches d'Angers* contenaient le prospectus qui suit :

MM. Cailleau et Charuau, prêtres de la Jumellière, désirant se rendre de plus en plus utiles au public en se consacrant à l'éducation de la jeunesse, transfèrent leur collège à Chemillé. Cette ville d'Anjou, assez considérable et si connue par son commerce, est des plus favorables pour une aussi louable entreprise. Le nombre de leurs élèves, qui augmente de jour en jour, ne leur permettait guère de se fixer à La Jumellière. Ils ne se sont

(1) Remplacé en 1781 par Maumousseau, conseiller, notable (1781-85), Trochon du Saulnay, bourgeois, notable (1785-Révolution).

(2) Remplacé par M. Horeau en 1778.

(3) Jusqu'en 1785, puis Laumaillé, notaire, secrétaire, jusqu'à la fin.



déterminés à cette translation qu'avec l'agrément de Mgr l'Évêque et de M. le comte de Rougé, qui veulent bien se déclarer protecteurs du nouveau collège. La situation en est riante; on y respire un air très pur; l'emplacement est susceptible des plus belles augmentations.

Le collège est composé d'un principal, d'un professeur de rhétorique et de régents pour toutes les classes, tous prêtres ou ecclésiastiques. On reçoit des écoliers de tout âge, pourvu qu'ils soient connus par leurs bonnes mœurs, objet qu'on regarde comme le plus important. Les yeux des maîtres attentifs à toutes les démarches des élèves, doivent rassurer les parents sur tout ce qui concerne leurs enfants. On s'applique à les rendre vertueux et savants. La politesse, ce point trop souvent négligé, fixe aussi l'attention. Tous les exercices sont les mêmes que dans les collèges les mieux réglés. Outre les classes ordinaires, chaque maître, après l'étude du soir, assemble tous les jours ses écoliers pendant une demi-heure : ce temps est consacré à la récapitulation de tout ce qui a été dit ou fait durant la journée et à l'orthographe. S'il s'en trouve qui aient besoin de se perfectionner dans la lecture, l'écriture et l'arithmétique, on leur en fournit les moyens. On donne des leçons de géographie à tous les élèves qui paraissent désirer l'apprendre. On emploie tous les moyens capables d'exciter l'émulation. M. le Principal fait la visite dans chaque classe une fois par semaine, et tous les mois un examen public des progrès des élèves. Les prix qu'il distribue à Pâques et à la fin de l'année, ne sont point accordés au succès souvent au hasard d'une seule composition, mais à un travail soutenu, secondé des progrès de l'année : le premier et le second prix de chaque faculté sont donnés aux écoliers qui, le plus souvent, ont occupé la première et la deuxième place en chaque genre de composition; il y a d'autres prix pour ceux qui ont toujours montré une grande application : c'est le vrai

secret d'entretenir l'émulation. On conduit les élèves par les sentiments et toujours avec douceur. Chaque maître tient une note exacte de la conduite de ses écoliers; ces notes sont consultées les jours de congé. On punit les fautes par les privations des récréations, des promenades, et par la honte, ce ressort si délicat qu'on ne saurait trop mettre en jeu pour former la jeunesse.

Le prix de la pension est de 24 livres par mois; et pour cette somme, les élèves sont nourris, blanchis, éclairés et chauffés; on leur fournit le linge pour la table et pour le lit, où ils couchent seuls. Les pensionnaires qui veulent boire du vin, paient de plus 3 livres par mois. On est nourri de manière à n'avoir jamais sujet de se plaindre; les mets sont variés plus qu'ils ne le sont communément dans plusieurs pensions. En cas de maladie, on a un soin très particulier des élèves. Des personnes, destinées à cet usage, peignent exactement chaque pensionnaire. La revue de propreté se fait tous les jours. On se charge de procurer aux élèves tous leurs besoins, et on produit fidèlement les mémoires des marchands et des ouvriers. Les paiements de la pension se font par quartier, et toujours d'avance. Si quelqu'un sort avant la fin de l'année, on déduit à proportion; il n'y a point de diminution pour les autres absences, si elles ne sont occasionnées par quelques maladies. Les externes paient 3 livres par mois. L'ouverture des classes se fait exactement pour tous le surlendemain de la Toussaint, et les vacances commencent le 1er de septembre. Les parents qui voudront des places pour leurs enfants, préviendront M. le Principal, qui prendra des mesures pour que tous ses élèves soient également bien. L'adresse est *à M. Cailleau, principal du Collège de Chemillé, en Anjou.*

L'année suivante (20 octobre 1780), nouvelle réclame, qui débute ainsi :

Le collège de Chemillé s'accroît de jour en jour. Les manières douces et insinuantes avec lesquelles on y conduit la jeunesse, contribuent beaucoup à augmenter le nombre des élèves. M. Cailleau est persuadé que s'appliquer à inspirer aux jeunes gens le goût des lettres, l'estime des sciences, l'amour de la vertu, et consacrer tout son temps à des occupations si nobles, ce n'est point avilir son ministère. Il tient cet état par amour pour le bien public et par goût, plus que par intérêt... Il est doux, honnête envers tous les écoliers; il les aime, ils savent qu'ils en sont aimés : vrai secret de réussir à leur éducation...

Au mois d'octobre 1781, M. Cailleau est nommé principal du collège de Baugé. Il y avait treize ans qu'il était dans l'enseignement (1). — « Mgr l'Évêque et M. le comte de Rougé, disent les *Affiches* du 12 octobre, veulent bien continuer d'être les protecteurs du collège de Chemillé, si renommé par la douceur avec laquelle on y conduit les élèves. »

CHOLET

Les *Affiches d'Angers*, du 29 octobre 1779, publiaient ce prospectus :

Le sieur Duchainay, connu par les leçons particulières en divers genres qu'il donna à Cholet, depuis plusieurs années, vient d'y établir, avec l'agrément de Mgr l'Évêque de la Rochelle (2) et de M. le comte de Rougé, un collège qui sera en exercice dès la Toussaint prochaine, et où il exécutera un nouveau plan d'éducation, plus complet et plus parfait que ceux qui sont suivis dans la plupart des maisons ordinaires d'institution. Ce nouvel établissement réunira toutes les branches d'éducation les plus intéres-

(1) En arrivant à Baugé, M. Cailleau fit paraître un *prospectus* presque identique à ceux que nous venons de publier. — Cf. ci-dessus.

(2) Cholet fit partie du diocèse de La Rochelle jusqu'au 6 juin 1802.

santes et les plus utiles à la société. Non seulement le latin en sera l'objet, mais encore l'écriture, le calcul, le français, la géographie, l'histoire, la tenue des livres et quantité d'autres belles connaissances détaillées dans le *Plan raisonné* qui va incessamment paraître.

On ne s'attachera scrupuleusement qu'aux exercices qui auront été recommandés par les parents. Pour les autres, ils seront laissés au choix, au goût et au caprice des élèves. L'émulation sera toujours le puissant mobile dont on fera jouer tous les ressorts pour leur faire embrasser les uns et les autres avec plaisir. Ce sera pendant les récréations qu'on leur fera réparer leurs négligences et leurs petites malices. On donnera de temps en temps des prix à ceux qui se distingueront par leur travail et leur conduite. Il se fera tous les six mois un exercice où les parents des élèves et les plus notables du pays seront invités, en présence desquels on leur fera rendre compte de tout ce qui les aura occupés pendant les six mois précédents. Cet exercice sera terminé par une distribution de prix, qui se fera avec le plus de pompe qu'il sera possible. On ne s'occupera pas moins à rectifier le cœur qu'à éclairer l'esprit. On aura un soin extrême de la propreté. Le *Plan* qu'il va distribuer donnera l'ordre et les détails des exercices des élèves et les conditions de la pension.

Les parents qui voudront des places pour leurs enfants sont priés d'en donner de bonne heure avis au sieur Duchainay, principal de cet établissement. Il ne négligera rien pour répondre aux vœux du public et en mériter la confiance.

L'année suivante (15 septembre 1780), le journal angevin parlait encore du collège choletais :

M. Duchainay, Principal du nouveau collège établi à Cholet, encouragé par les suffrages du public et par

l'accueil flatteur que l'on a fait de son plan d'éducation, pour répondre de plus en plus aux vœux de ses concitoyens et en mériter davantage la confiance, donne avis qu'il aura dès cette année assez de régents pour faire toutes les classes, même la rhétorique, et pour remplir toutes les parties qu'il a annoncées.

Il ne s'en tient point au latin seul, comme on fait dans presque toutes les autres maisous d'institution ; il y joint encore l'écriture, le calcul, le français, la géographie, l'histoire, les mathématiques, la tenue des livres, le dessin et quantité d'autres connaissances détaillées dans le plan raisonné qu'il a mis au jour et qu'il procurera gratis à ceux qui le désireront, pourvu toutefois que les ports de lettres soient affranchis.

La bonté de sa méthode, constatée par une longue expérience, son zèle, son activité et surtout les moyens d'émulation qu'il sait employer, lui donnent assez de confiance pour oser se promettre que, dans le latin comme dans tout le reste, on fera chez lui pour le moins autant de progrès qu'ailleurs ; et, pour prouver qu'il veut s'acquitter de ses engagements, il donnera tous les six mois un exercice public, où il fera rendre compte à ses élèves de tous leurs travaux. Il y en aura un à Pâques prochain.

De tous les objets annoncés dans son plan, il n'y a que les mathématiques, la tenue des livres et le dessin qui se paient à part, sur le pied de 4 livres par mois chaque objet. Tout le reste entre dans le gros de la pension, qui est de 300 livres.

M. le comte de Rougé, qui daigne prendre cet établissement sous sa protection, a bien voulu honorer de sa présence *l'exercice qui a été fait à cette fin d'année* et faire les frais des prix, dont on a fait solennellement la distribution : l'écriture et le calcul ont été couronnés.

CRAON

On lit dans l'*Almanach d'Anjou* de 1773 et des deux années suivantes :

On enseigne, au collège de Craon, toutes les classes jusqu'à la rhétorique inclusivement. Principal, M. Dumont (1).

DOUÉ-LA-FONTAINE

L'*Almanach d'Anjou* de 1773 et des deux années suivantes dit :

Il y a à Doué un petit collège pour les humanités, composé d'un principal et de quatre régents. Principal, M. Marquet jeune.

Les *Affiches d'Angers* (13 juillet 1781) contiennent l'entrefilet suivant :

Il y a actuellement au collège de Doué un principal résident, M. l'abbé Doussain, qui prend des pensionnaires depuis la septième jusqu'à la rhétorique, même pendant les vacances. Il en prend également pour la lecture, l'écriture et l'arithmétique. On y donne aussi des leçons d'histoire, de géographie et de mathématiques, etc. On a la plus grande attention pour que les enfants soient tenus bien proprement.

(1) On désirerait, à Craon, un maître d'écriture, qui pût enseigner par principe à lire et à écrire. Il pourrait y avoir un sort avantageux. Entre ses écoles, il pourrait être occupé à faire des écritures pour le public, dont il serait bien payé. (*Affiches d'Angers*, 27 décembre 1776.)

On désirerait trouver quelqu'un qui, joignant à de bonnes mœurs le talent nécessaire pour bien montrer à lire, à bien écrire, sachant le calcul et ayant quelques connaissances dans les mathématiques, voudrait se fixer dans la ville de Craon. Il serait sûr d'y trouver des ressources avantageuses et de s'y faire un fort . (*Affiches*, 22 mars 1782.)

Le 1er octobre 1784, nouvelle réclame dans le journal angevin :

Les parents, souvent forcés de sacrifier le plaisir d'avoir leurs enfants dans le lieu de leur résidence, au grand avantage de leur éducation, se trouvent sans doute dédommagés lorsqu'ils sont assurés de leur bien-être.

C'est ce qu'ils trouveront dans ce pensionnat, si, comme d'autres honnêtes parents qui y ont leurs fils, ils veulent bien en faire l'essai.

On aura l'honneur de leur observer :

1° Que le nombre des pensionnaires n'outrepassera pas celui de 20, et que le prix de la pension est de 366 livres.

2° Qu'on y prend la jeunesse depuis l'alphabet jusqu'à la rhétorique inclusivement.

3° Qu'on s'y attache à donner un ordinaire bon et sain pour les jeunes gens et à les tenir dans la plus grande propreté et décence. On les blanchit, les peigne et on leur fournit tout le linge.

4° Que MM. les parents fournissent livres, papier, plumes, encre, poudre, pommade, peignes, etc.

5° Que lorsque les enfants y entrent, on fait un double état de leurs nippes, etc. : on en rend compte à leur sortie.

Enfin, le 17 novembre 1786, le journal revient pour la troisième fois sur le collège de Doué :

M. Gasté, ancien vicaire de Couture, qui vient d'être nommé principal du collège de la ville de Doué, prévient les parents qui voudraient bien lui confier des enfants que sa maison est grande et située dans un air très sain. Il a des régents pour le latin, un pour la lecture, l'écriture et l'arithmétique. La religion sera toujours la base de ses instructions.

Le prix de la pension est de 300 l. ou 90 l. par chaque quartier, et 6 l. en entrant pour les soins de la domes-

tique. Pour cette somme modique, vu la cherté des denrées, les pensionnaires auront les documents, seront nourris, éclairés, chauffés, blanchis et soignés avec propreté.

LA FLÈCHE

L'*Almanach d'Anjou* donne des renseignements complets sur le collège royal de la Flèche. De 1772 à 1776 il publie chaque année le prospectus qui suit :

Le collège royal de La Flèche, fondé en 1603 par Henri IV et protégé singulièrement par les successeurs de ce *Père des Français*, fut confirmé en 1764, après la dissolution des Jésuites.

Le roi, par les lettres-patentes de cette confirmation, y a établi un pensionnat gratuit de 250 élèves gentilshommes, dont le nombre a depuis été porté à 300. Il en a fait par là une pépinière de son École militaire, où passent à 14 ans ceux qui se destinent aux armes.

Des maîtres tirés du sein de l'Université de Paris, l'affiliation à ce Corps (1), qui députe tous les ans un commissaire nommé par le roi parmi ses membres les plus distingués pour inspecter les études, sont des marques bien sensibles de l'affection particulière de Sa Majesté pour cet établissement et de son attention à procurer les moyens sûrs d'une Institution choisie à la noblesse indigente qu'il fait élever, et à ses sujets de tous les ordres pour qui les classes sont également ouvertes et qui reçoivent les mêmes leçons que les élèves.

Ses soins paternels ne se sont pas bornés au moral. L'inoculation pratiquée avec un entier succès depuis deux ans sur plus de 180 élèves, dont aucun n'a éprouvé d'accident, et l'exécution du projet d'amener des sources

(1) Par lettres-patentes du 7 avril 1767.

éloignées, projet conçu depuis près d'un siècle, désiré par tous les habitants qui souffraient de la mauvaise qualité des eaux, et jusqu'ici tenté inutilement, offrent des bienfaits dont les avantages se sentent mieux qu'ils ne peuvent s'exprimer.

Un établissement aussi grand et unique en son espèce exigeait une forme particulière dans son gouvernement.

Sa Majesté daigne y donner les ordres, le ministre de la guerre en a l'inspection générale, et la direction en est confiée à M. Dupont (1), intendant de l'École militaire; le principal maintient la discipline scolastique, religieuse et morale; l'inspecteur tient lieu d'administrateur surveillant, et la régie économique lui est départie.

Il y a, en outre un bureau d'administration qui est composé de Mgr l'Évêque d'Angers, MM. Busson, lieutenant-général en la sénéchaussée, La Barre, ancien curé de Saint-Thomas, commissaire de l'Évêque en son absence, Maréchal de Lucé procureur du roi en la sénéchaussée, de la Barberie, gentilhomme retiré du service, Leger du Hauthieray, gentilhomme retiré du service, Dupont de la Motte, inspecteur, de la Rue du Can, maire, Hamelin, commissaire du roi, faisant les fonctions de principal (2).

Inspecteur des élèves : Héard de Boissimon, chevalier de Saint-Louis. — *Secrétaire* : de Lespine. — *Receveur* : Urbain Davy des Piltières. — *Architecte* : Simon. — *Expert* : Basteau.

L'instruction publique consiste en MM. Hamelin, commissaire du roi, faisant les fonctions de principal, Lambert, sous-principal, Jacquemart, préfet des études (3), Guy, professeur de mathématiques, Macé, professeur de

(1) Le 12 mai 1776, le Roi lui accorda un brevet de conseiller d'État.

(2) M. Hamelin n'exerça ses fonctions qu'à partir de 1774.

(3) Remplacé en 1774 par M. Bourdet. — M. Jacquemart devint curé de Brissarthe et siégea à la Constituante.

depuis près d'un siècle, désiré par
uffraient de la mauvaise qualité
té inutilement, offrent des bien-
sentent mieux qu'ils ne peuvent

rand et unique en son espèce
ère dans son gouvernement.
r les ordres, le ministre de
érale, et la direction en est
dant de l'École militaire;
ne scolastique, religieuse
u d'administrateur sur-
i est départie.
dministration qui est
MM. Busson, lieute-
Barre, ancien curé
que en son absence,
la sénéchaussée,
service, Leger du
e, Dupont de la
aire, Hamelin,
principal (2).
on, chevalier
— Receveur :
Simon. —

in, com-
, Lam-
es (3),
r de

philosophie, Porion, profes
professeur de rhétorique, Bé
Dolbeau, professeur de tro
de quatrième, Duvigneul, p
Mort, professeur de sixième

En 1776, le collège de la Flèch
à une école ecclésiastique sous la
chrétienne, qui gouvernèrent la
Affiches d'Angers (2) annoncèr
public :

Le pensionnat du collège
l'Université d'Angers, et c
chrétienne, a ouvert, sous l
du roi, le 1er octobre 177
faire revivre la fondation d
jeunes gentilshommes. L
comme les élèves du roi ; c
en tout des mêmes avantag
conformément à la destina
que les Pères de la Doctr
ministre, qui l'a approuvé

La pension est la mêm
elle se paie ou par quart
d'avance ; moyennant l
seront nourris, vêtus et
maladie. On leur fournir
les maîtres d'écriture,
musique, de géographie,
Il n'y a que les frais d
qui soient sur le comp
demande aucune four
enfants ; ils seront habi

(1) Remplacé en 1774 par
(2) N° du 1er novembre 1

la maison ; mais aussi lorsqu'ils se retireront ils ne pourront rien emporter. Si MM. les parents veulent donner à leurs enfants quelque argent pour leurs menus plaisirs, ils mettront entre les mains du principal des fonds dont il aura soin de leur rendre compte.

De son côté, l'*Almanach d'Anjou* publia chaque année, à partir de 1777, une réclame en faveur de l'établissement :

Le Roi vient de confier le collège de La Flèche aux Pères de la Doctrine Chrétienne, par lettres patentes du 20 mai 1776, et de le faire agréger à l'Université d'Angers pour la philosophie et la théologie...

Le pensionnat, qui n'était ouvert jusqu'ici qu'aux élèves du Roi, le sera désormais à tout le monde. La pension y est fixée par le Roi à 700 livres, sur quoi l'on fournira tout ce qui est nécessaire pour l'éducation et l'entretien...

On annonce, avec la plus grande confiance, que l'éducation morale et littéraire y sera bonne. Tout est fait, d'ailleurs, pour attirer la confiance du public : les yeux du Ministère sans cesse ouverts sur cette maison, à cause des élèves du Roi ; la grandeur et la magnificence de ses bâtiments, de ses jardins, de son parc ; la beauté du pays, la salubrité de l'air, la bonté des aliments, les secours de toutes espèces.

Institution publique : Un supérieur (1), un préfet des classes, un professeur de théologie, deux professeurs de philosophie, un professeur de mathématiques, deux professeurs de rhétorique, un professeur de seconde, un professeur de troisième, un professeur de quatrième, un professeur de cinquième, un professeur de sixième.

Institution particulière : L'institution particulière aura,

(1) *Recteur :* le P. Corbin jusqu'en 1782, auquel succéda le P. Villars. *Principal :* le P. du Gravier jusqu'en 1779, le P. Villars jusqu'en 1780, le P. Mousset jusqu'en 1782, enfin le P. Corbin jusqu'à la Révolution.

de plus, tous les maîtres nécessaires pour former l'esprit et le cœur des jeunes gens (1).

(1) *Il y avait à La Flèche un antre établissement d'instruction, appelé le « Petit Collège », dirigé par M. Le Royer jusqu'en 1782 et ensuite par le P. Mousset. L'*Almanach d'Anjou *de 1773 l'annonce ainsi :*

M. Le Royer, prêtre, supérieur et principal du *Petit Collège* de la ville de La Flèche, à la nomination de Mgr l'Évêque d'Angers, de MM. les curé, maire et échevins de ladite ville de La Flèche, donne avis que, par les augmentations qu'il a faites dans son pensionnat, il peut loger un plus grand nombre d'élèves que les années précédentes.

Il réunit dans sa maison tous les avantages d'une excellente Insti tution. Outre les maîtres de langues latine et française, de géographie, d'histoire, d'orthographe, etc., il vient encore de s'en attacher deux, l'un de mathématiques, qui a formé des élèves pour l'artillerie, l'autre de dessin, sachant faire le portrait, dessiner la figure, le paysage, etc. ; ces deux maîtres mènent de temps en temps leurs élèves opérer sur le terrain.

Il prend des enfants fort jeunes : il en a de cinq à six ans, pour lesquels il a une gouvernante particulière. Il fait une composition convenable avec les parents, suivant ce qu'ils désirent pour leurs enfants, même pour l'habillement ainsi que pour chambre particulière, gouverneur, précepteur, domestique particulier. Il prie instamment les parents qui voudraient lui confier des enfants de ne le faire qu'après les plus scrupuleuses informations et s'être bien assurés, par des personnes judicieuses ou encore mieux par eux-mêmes ou par des jeunes gens qu'il a formés, des soins qu'il prend pour la conservation de la santé de ses élèves, de son zèle pour leur avancement dans les études et surtout de son talent à leur former le cœur, partie dans laquelle on est presque toujours assuré de réussir quand on aime les jeunes gens et qu'on les traite avec douceur.

Aujourd'hui surtout que tout fourmille d'hommes avides, que le seul appât du gain conduit à prendre des pensionnaires, les parents doivent redoubler leurs soins pour se préserver du charlatanisme, procurer une bonne éducation à leurs enfants, le meilleur de tous les dons, le plus beau des héritages qu'ils puissent leur laisser. Le vrai moyen de bien connaître une pension n'est pas de s'en rapporter à un *Prospectus* qui peut n'être que spécieux, mais c'est d'interroger des jeunes gens qui en sont sortis et qui ont déjà acquis un certain âge, car c'est alors qu'on ressent toute la considération, l'estime et la reconnaissance qu'on doit à un bon maitre, et qu'on ne conçoit que du mépris pour celui qui n'en voulait qu'à l'argent et a négligé l'éducation de ses élèves ; à mesure qu'on avance en âge, notre

LONGUÉ

On lit dans l'*Almanach d'Anjou* pour 1775 :

Au collège de Longué on enseigne toutes les classes jusqu'à la rhétorique. M. Brard, principal.

LE LUDE

En 1775, le principal du collège du Lude était M. Gasnier, prêtre habitué. L'*Almanach d'Anjou* (1775) parle de cette maison :

Le collège du Lude est gouverné par un bureau d'administration, conformément à l'édit de février 1763, et

estime augmente pour l'un, sa mémoire nous est plus chère, on le bénit, et on charge l'autre de malédictions.

Comme M. Le Royer ne tient point cet état par nécessité ni pour amasser des richesses dont il n'a pas besoin, il espère qu'on voudra bien ne pas le confondre dans la foule des institutions mercenaires qui font un vil trafic d'un état respectable. Il déclare hautement et sans crainte d'être contredit, que sa principale ambition est de rendre service à l'État en se sacrifiant généreusement à former à la religion, aux arts, aux sciences, à la société, des jeunes gens avec lesquels il est comme un bon et tendre père au milieu de sa famille. Traiter les enfants avec douceur et, selon les circonstances, avec fermeté, raisonner avec eux, les mettre à même de s'épargner, par plus d'application, un châtiment qu'une faute leur aurait mérité, les punir rarement, lentement et par degré, est la méthode qui se pratique dans sa maison et dont il a toujours eu lieu de s'applaudir, ce qui lui gagne le cœur des enfants et lui doit obtenir la considération des parents, seule récompense qu'il ambitionne et justement due à un ami qui nous rend le plus estimable de tous les services et en qui on n'a dû mettre sa confiance qu'après de mûres réflexions.

Il prend aussi des pensionnaires pour qui les parents demandent seulement une teinture de latin et des leçons plus étendues de mathémathiques, de géographie, etc.

Le prix de la pension pour nourriture est de 365 livres; pour préfet d'étude, garçon de chambre, accommodage deux fois la semaine, blanchissage, raccommodage, feu et lumière, peigneuses, etc., 75 livres.

Les maîtres de mathématiques, de dessin, d'armes, d'écriture,

composé d'un principal, de quatre régents, dont un maître d'écriture et d'arithmétique. Il y a actuellement vingt pensionnaires. La pension est de 300 livres. On y enseigne jusqu'à la rhétorique inclusivement.

MONTREUIL-BELLAY

On lit dans les *Affiches d'Angers* du 24 mai 1776 :

La ville de Montreuil-Bellay, chef-lieu d'élection en Anjou, désirerait trouver un précepteur de jeunesse, de bonnes vie et mœurs, muni de certificats, qui sût ensei-

d'instruments, etc. sont payés séparément par ceux à qui ils donnent des leçons.

L'uniforme de la pension est habit bleu de ciel, veste et culotte cramoisies, boutons jaunes.

Chaque pensionnaire apporte 4 draps, 6 serviettes, un gobelet et couvert d'argent.

Ceux qui voudront des éclaircissements plus détaillés sont priés de s'adresser à M. Le Royer, en affranchissant leurs lettres.

Le P. Mousset ayant quitté le « Petit Collége » en 1791, la municipalité fit insérer l'avis suivant dans les Affiches d'Angers *(25 octobre 1791) :*

La place de principal du collège de La Flèche, étant devenue vacante par la démission de M. Mousset, nommé à la cure de Sainte-Colombe, doit être, conformément à l'acte de fondation, présentée à un prêtre.

Les obligations de cette place consistent à faire gratuitement les petites écoles aux petits garçons de la ville et des faubourgs, à les instruire des principes de la doctrine chrétienne et des lettres humaines, pour qu'ils soient capables d'aller en sixième au collège royal de la même ville.

Les revenus qui y sont attachés peuvent être évalués à 300 l. au moins, indépendamment d'une vaste maison propre à l'établissement d'un pensionnat. Le titulaire pourrait en même temps être vicaire de la paroisse de Saint-Thomas, ce qui augmenterait son revenu de 700 l.

Les personnes qui aspireraient à cette place sont invitées à se faire connaître à la municipalité de La Flèche, avant le 1er novembre 1791, après lequel jour on fera choix d'un sujet.

gner les humanités, l'écriture et l'arithmétique. La place sera avantageuse. Il y trouvera une nombreuse jeunesse, qui rétribuera par mois, et MM. les officiers municipaux de ladite ville y attacheront un fixe de 120 l. par an, qui sera payé des revenus de la ville et qui augmentera selon que l'on sera satisfait du sujet. S'adresser à MM. les officiers municipaux de ladite ville.

POUANCÉ (1)

Le 2 mars 1787, les *Affiches d'Angers* publiaient l'avis suivant :

On désirerait trouver, pour Pouancé, une personne qui fût en état d'enseigner à lire et à écrire à la jeunesse de l'endroit et des environs. Si ce maître savait la langue latine et pouvait l'enseigner au point de conduire les jeunes gens jusqu'en troisième, il serait assuré d'avoir un nombre assez considérable d'écoliers ; s'il préférait s'en tenir à 8 ou 10 élèves, 6 habitants sont prêts à lui assurer un fixe et à former avec lui un concordat pour le temps dont on conviendrait : on exige seulement que ce maître soit de bonnes vie et mœurs et soit muni d'attestations de personnes de considération. — Enfin, si un prêtre voulait entreprendre ce genre d'éducation, il pourrait être assuré d'avoir la desservance des prisons, qui est un bénéfice en titre et dont le revenu peut être de 3 à 400 livres. S'adresser à M. Gault, procureur-fiscal audit Pouancé.

PRÉCIGNÉ

Le collège de Précigné existait déjà au commencement du XVII[e] siècle. Le 26 août 1776, le principal, l'abbé Colombeau (2), acheta de

(1) L'enquête scolaire de l'an IX parle du collège qui existait anciennement en cette petite ville.

(2) Mort en 1816.

M. de Colbert, pour la somme de 6.500 livres, la maison conventuelle de Notre-Dame de la Salle, abandonnée par les religieux Cordeliers. Un mois après, le 27 septembre, les *Affiches d'Angers* inséraient le prospectus suivant :

Le principal du collège de Précigné, en Anjou, près Sablé, à 4 lieues de La Flèche, vient de faire l'acquisition du château de la Salle, ancienne demeure des Cordeliers dudit Précigné. Il y transfère son pensionnat. Il y a un logement commode et de vastes enclos, où les enfants peuvent respirer un air pur et se promener sans courir aucun risque.

Les inconvénients qui résultent souvent du mélange des petits enfants avec ceux d'un âge avancé, le déterminent à ne les recevoir que depuis l'âge de six ans jusqu'à douze et à n'en point garder au-dessus de 17 ans, à moins qu'ils ne soient absolument doux et dociles. On les instruira des devoirs de la religion, on apprendra à lire et à écrire, même dès l'*A B C* à ceux qui ne le sauront pas; on leur donnera les premières connaissances de l'histoire et de la géographie, et surtout de bons principes de la grammaire latine et française. On leur fera faire enfin toutes les classes dont on pourra les rendre capables avant ledit âge de 17 ans. Nous avons déjà répondu à quelques personnes qui nous ont demandé si des enfants de six ans étaient susceptibles de ces connaissances, que nous demandons seulement qu'ils puissent parler et qu'ils aient de la mémoire. Or, il est constant et connu à tous ceux qui ont un peu suivi les enfants, qu'ils ont presque tous beaucoup de mémoire et qu'ils sont avides de connaissance, pourvu qu'on leur présente les choses de manière à ne pas les dégoûter; et pourvu qu'on daigne y faire quelque attention, on verra que la plupart de ceux qui se dégoûtent et abandonnent les classes sont des enfants qui, ayant été mis au collège trop âgés, ont honte de se trouver avec des petits enfants qui ont beaucoup

plus de connaissances et de facilité qu'eux. Outre cela, le goût des plaisirs, l'amour de la liberté et l'esprit d'indépendance les rendent indociles dans un âge avancé, au lieu que les petits enfants, n'étant encore remplis d'aucune autre idée, ne se portent qu'aux choses qui leur sont proposées et n'ont d'autre volonté que celle de leurs maîtres et de leurs conducteurs. D'ailleurs, les progrès de ceux qui nous ont été confiés même avant l'âge de six ans, doivent être une réponse suffisante et convaincante de l'avantage qu'il y a d'enseigner les enfants dès l'âge le plus tendre. On aura pour ces enfants tous les égards et tous les soins qu'exigent les infirmités et la faiblesse de cet âge. Ils seront bien chauffés, nourris et blanchis. Le prix de la pension sera de 300 livres. Comme il est plus facile de conduire et d'avoir tous les soins et tous les égards pour quelques enfants que pour un grand nombre, on se fixera à un certain petit nombre au-delà duquel on n'en prendra plus. C'est pourquoi on prie ceux qui désireraient y mettre leurs enfants, de les proposer quelque temps auparavant.

Six ans après, l'abbé Colombeau envoyait au journal angevin, un prospectus à peu près semblable (4 octobre 1782) :

Comme la santé du corps contribue beaucoup à la force et aux progrès de l'esprit, il est bon de choisir pour élever la jeunesse des endroits sains et bien exposés. On trouve cet avantage au collège de Précigné. Il y a, en outre, un logement fort étendu et très commode, de beaux et vastes enclos, où les enfants respirent un air pur et salubre et peuvent se promener sans courir aucun risque... On leur donne les premières connaissances de l'arithmétique, de l'histoire et de la géographie... On y fait faire toutes les classes jusqu'à la rhétorique inclusivement. On ne garde dans cette pension que des enfants doux, dociles, honnêtes et de bonnes mœurs ; on renvoie

ceux à qui on ne peut donner ou conserver ce caractère ; on ne les perd point de vue... La pension se paie par quartier de 60 livres ; ceux qui veulent boire du vin, paient 6 livres de plus par quartier. On prendra 12 livres par an pour les blanchir et les rhabiller.

Le 29 septembre 1789, encore une nouvelle annonce, reproduite textuellement le 9 octobre de l'année suivante :

Le principal du Collège de Précigné, résolu de s'appliquer de plus en plus à donner de bons principes des langues latine et française, et ne voulant plus faire de son collège qu'une famille de petits enfants doux, dociles honnêtes et de bonne volonté, — afin que ses soins et son attention soient moins partagés, — retranche la rhétorique, et on n'enseignera plus désormais que jusqu'en seconde. Il fera tout ce qui dépendra de lui pour que tous les enfants que l'on aura conduits jusqu'en cette classe, soient munis de principes sûrs d'orthographe, de grammaire latine et française, dans lesquels il aura soin de les affermir, de manière qu'en sortant de chez lui ils puissent écrire et parler correctement ces deux langues, et que, dans la suite, ils soient dans le cas de travailler d'eux-mêmes avec connaissance, et de poursuivre, si l'on veut, dans d'autres collèges les classes supérieures avec honneur et goût, sans avoir encouru les dangers auxquels sont exposés les petits enfants avec ceux d'un âge plus avancé. On les instruira de leur religion et on leur donnera les premières connaissances d'arithmétique, d'histoire et de géographie.

Les classes recommencent le 3 novembre, à 8 heures du matin. Il invite ceux qui veulent lui confier des enfants, de les envoyer les jours précédents, afin qu'ils soient en état de commencer tous ensemble et de suivre le fil des explications des auteurs et des principes. Les enfants y sont bien nourris et chauffés ; la pension s'y paie d'avance

par quartier de 75 l. On donnera du vin on du cidre, selon le goût et la volonté de chacun, mais il se paiera à part, On paiera aussi 12 l. par an pour les blanchir et rhabiller.

SABLÉ (1)

Suivant l'*Almanach d'Anjou et du Maine* pour l'année 1775, il y avait au collège de Sablé un principal, M. Cosnard, prêtre, et deux régents, MM. Maître, prêtre, et Lechanteur, clerc.

Dans les *Affiches d'Angers*, du 10 décembre 1791, M. Durand, ancien bénédictin, principal du collège de Sablé, annonce qu'il prend des pensionnaires et qu'il les « instruira dans les vrais principes de la religion » ; il leur enseignera l'écriture, l'histoire, la géographie, les mathématiques, le latin et le français.

SAUMUR

Les Oratoriens quittèrent le collège royal de Saumur en 1785, et M. l'abbé Blondeau prit la direction de l'établissement. A cette occasion les *Affiches d'Angers* publièrent l'avis suivant (2) :

Messieurs les officiers municipaux de la ville de Saumur viennent de procurer au collège de nouveaux avantages, en rétablissant le pensionnat, en rouvrant les classes de philosophie et en créant une nouvelle chaire de mathématiques. — M. l'abbé Blondeau, vicaire de Saumur, nommé principal de ce collège, sur la démission des prêtres de l'Oratoire, consacrera désormais ses travaux à se rendre digne du choix qu'on a fait de lui. — On établira un professeur particulier pour chaque classe, depuis la philosophie jusqu'à la sixième inclusivement. Les jeunes pensionnaires qui ne seraient pas en état

(1) Sablé n'était pas du diocèse d'Angers, mais cette ville faisait partie de l'élection de La Flèche.

(2) Numéro du 16 septembre 1785.

d'entrer en sixième, seront instruits dans une répétition particulière. — On y enseignera, outre les langues latine et française, la géographie, l'histoire et les mathématiques. — Le prix de la pension est de 380 livres, moyennant quoi les élèves seront nourris, blanchis, éclairés et auront tous les maîtres dont il est parlé. Les autres maîtres d'agrément seront aux frais des parents, qui pourront s'abonner avec M. le principal. — L'ouverture des classes se fera cette année le 3 novembre (1).

(1) Le sieur Le Roux, maître ès arts et de pension à Saumur, donne avis qu'il a besoin d'un précepteur. Il voudrait que ce fût un homme fait, âgé de 30 à 40 ans, dont l'ambition se bornât à être son second, et qui a des mœurs irréprochables, reconnues telles par des témoignages non suspects, joignît une certaine éducation, la connaissance de la langue latine et l'aptitude à élever la jeunesse. Si quelqu'un, propre à remplir ces conditions, désire prendre des éclaircissements sur la maison du sieur Le Roux et sur le sort qu'il peut faire à ses précepteurs, il s'adressera à Angers au sieur Nouzilleau, maître de pension, rue Haute-du-Figuier, ou écrira audit sieur Le Roux, près la Porte du Bourg, à Saumur. (*Affiches d'Angers*, du 31 juillet 1773.)

APPENDICE

ANGERS

COLLÈGE DE BUEIL

Le 23 août 1776, un sieur Trioche publiait dans les *Affiches* l'annonce qui suit :

Le sieur Trioche l'aîné, maître de grammaire latine et française, nouvellement admis par MM. de l'Université d'Angers pour l'éducation de la jeunesse, donne avis aux parents qu'il se chargera, avec l'attention la plus scrupuleuse, des enfants qu'on lui fera l'honneur de confier à ses soins, pour leur enseigner les principes de la langue latine, unis à ceux de la langue française, conformément à un nouveau *plan*, qu'il a présenté et qui a été approuvé par MM. de l'Université. Il se propose de faire part au public de ce nouveau plan, dès qu'il aura trouvé une maison commode pour l'exécution entière. Comme un des points principaux de ce plan est d'exercer les élèves non seulement à écrire, mais encore à parler correctement les deux langues, le sieur Trioche prendra avec les parents les arrangements qu'ils croiront convenables pour garder chez lui les enfants, même pendant les heures destinées à la récréation, afin d'être à portée de veiller sur les mœurs autant que sur la pureté du langage. Il se

chargera de faire entrer les enfants au collège dès qu'il les en jugera convenables, comme aussi de faire des répétitions à ceux qui y seront entrés. Il a sa classe ouverte vers le milieu de la rue Baudrière, au-dessus du parfumeur (1).

Le 3 janvier 1783, le sieur Trioche annonce un cours de géographie (2) :

Persuadé que la géographie est une branche de l'éducation publique trop négligée jusqu'à ce jour, quoique, d'après le sentiment de tous les savants, ce soit une partie des études essentielles pour l'intelligence des auteurs anciens, et pour inspirer aux jeunes gens le goût de la lecture, si nécessaire aux progrès, M. Trioche, maître de langues et de pension, donne avis qu'il tiendra régulièrement un cours de géographie, tous les jours, chez lui, rue de la Croix-Blanche, depuis 11 heures jusqu'à midi. Le prix, pour chaque mois, sera de 6 livres et de 3 livres seulement pour les pensionnaires. On paiera en commen-

(1) Le 27 septembre 1776, on lit dans le journal : « Le sieur Trioche donne avis aux parents qu'il occupe actuellement la maison qui dépend de la chapelle Saint-Sébastien, sise à l'entrée du faubourg Bressigny, et qu'il y recevra des élèves en pension, demi-pension ou comme simples auditeurs. » — Le 18 août 1780, il annonce « qu'il est nouvellement pourvu de l'office de premier huissier audiencier au siège des traites foraines ».

(2) Idem dans les *Affiches* des 7 et 21 novembre 1783. Au mois de novembre 1784, nouvelle annonce, suivie d'une autre l'année suivante :

« M. Trioche, au collège de Bueil, prévient qu'il ouvrira son cours de géographie le lundi 28 novembre 1785. Il commencera, à l'ordinaire, par les démonstrations de la sphère et les différentes opérations qu'on peut faire sur le globe terrestre. Il donnera la solution des différents problèmes qu'offrent à résoudre la variété des saisons, des climats et le cours des différentes planètes. Chaque leçon sera terminée par l'exposition des divisions principales des parties différentes du monde. Le cours commencera à 11 heures précises. Le prix est de 6 livres par mois pour les externes et de 3 livres pour les pensionnaires du collège du Bueil. Tout le monde sera admis, sans distinction d'âge ni de sexe. »

çant 3 livres pour les cartes et autres instruments de géographie.

Dans le numéro du 13 août 1784, il publie enfin son programme sous ce titre : « Cours d'éducation nouvellement établi au collège de Bueil. »

Ce n'est pas sans douleur que, dans la capitale de l'Anjou, ville d'Université, d'Académie, ville en un mot où l'on se fait gloire de réunir les arts agréables aux arts utiles ; ce n'est pas, dis-je, sans douleur qu'on voit les parents forcés d'expatrier leurs enfants et de mettre en des mains étrangères le soin d'une éducation dont ils pourraient eux-même aider le succès s'ils trouvaient sous leurs yeux une Institution capable de répondre à leurs vues.

Qu'il s'établisse à Angers une Institution de cette espèce et tout y gagnera. La ville ne verra point porter à un sol étranger une consommation avantageuse à laquelle elle avait droit de prétendre et le collège ne se verra pas privé des sujets qui, par leur naissance, semblaient destinés à lui faire honneur.

D'après ces réflexions sérieuses, et encouragé par plusieurs personnes de la plus haute considération, M. *Trioche* vient de se charger du collège de Bueil, rue de la Roë, où il se propose d'établir un cours d'éducation, à l'instar de l'Académie de Liège. Il ne se dissimule point la hardiesse de son entreprise et il se flatte néanmoins qu'avec le secours des meilleurs maîtres de la ville qu'il saura s'attacher, il pourra mériter la confiance de MM. les parents.

Conditions. — La pension est de 440 livres, dont la moitié se paie d'avance, comme il est d'usage dans les pensions. Pour ce prix on fournit le logement, la nourriture, le feu, la lumière, le linge de table et de lit, les

leçons de français et de latin. — En entrant on paie un louis d'or pour différents objets ou faux frais.

Pour la commodité des parents, on se chargera, outre la pension, de fournir le blanchissage, les leçons de danse, les livres, le papier, les plumes et encre, pour la somme de 540 livres.

Les enfants seront peignés soigneusement tous les jours, et comme il est intéressant que les mêmes peignes et autres instruments de toilette ne servent pas à tous les enfants, MM. les parents sont priés de fournir en entrant deux peignoirs, un boîte de toilette qui renfermera deux peignes, une éponge et une boîte à poudre et à pommade. — On fournira la poudre et la pommade pour la somme de 10 livres par an.

On aura grand soin d'entretenir les enfants dans la plus grande propreté et chacun aura à part son essuie-mains et son linge (fournis par la maison).

La dépense pour les maîtres particuliers de dessin, de langues, de mathématiques, de géographie, de musique et d'armes sera au compte des parents.

On recevra les jeunes gens depuis l'âge de six jusqu'à quatorze ans.

Les enfants ne sortiront jamais sans être accompagnés, et ceux qui seront en état d'aller au collège y seront conduits par un des maîtres, conformément au règlement de l'Université.

MM. les parents sont priés de donner en entrant un habit uniforme, savoir : un habit prune-monsieur, avec un grand collet bleu-ciel, doublure et veste bleu-ciel, et culotte noire ; les boutons plaqués se trouveront à la pension.

La religion étant la base de l'éducation, il est inutile d'assurer à MM. les parents qu'on veillera avec l'attention la plus scrupuleuse à ce que les enfants en remplissent tous les devoirs.

Règlement de la maison. — Le lever sonnera à 6 heures en été et à 7 heures en hiver. — Une demi-heure après, on s'assemblera dans la chapelle pour y faire la prière en commun. — Après la prière, on donnera le déjeuner, qui ne durera qu'une demi-heure ; on n'y mangera pas le pain sec, comme c'est l'usage, parce qu'on n'aura pas de dessert aux autres repas. — A 8 heures, on entrera à l'étude jusqu'à 8 h. 1/2, pour se préparer à la classe, qui commencera alors et finira à 10 h. 1/2. — A 10 h. 1/2 commencera l'étude pour faire le devoir de la classe. — A 11 h. 1/2 jusqu'à midi, la récréation et l'instant des leçons particulières. — A midi, sonnera le dîner. La table des enfants sera la même que celle des maîtres, qui mangeront avec eux.

A 1 h. 1/2 on entrera à l'étude pour se préparer à la classe, qui commencera à 2 heures. — A 3 h. 1/2, la récréation et la collation, jusqu'à 4 h. 1/2. — A 4 h. 1/2, l'étude, jusqu'à 5 h. 1/2. — A 5 h. 1/2, la récréation et les maîtres particuliers, jusqu'au souper, à 7 heures. — A 8 heures, la prière en commun dans la chapelle, et le coucher.

Les jours de promenade seront le dimanche après vêpres et le jeudi. En cas de mauvais temps ces jours-là, on profitera du premier beau temps dans la semaine.

Comme M. Trioche veut toujours continuer à faire lui-même sa classe, soir et matin, aidé de deux sous-maîtres au plus, il a l'honneur de prévenir qu'il ne se chargera pas de plus de 30 ou 35 pensionnaires.

On ne diminuera rien des frais de la pension pour les absences ou vacances, de quelque durée qu'elles soient.

On ouvre les classes le 1er novembre et les vacances commencent au 1er octobre. Les parents sont maîtres de laisser les enfants pendant les vacances.

Si les enfants sont malades, ils trouveront dans la

maison, qui est fort aérée, tous les secours qu'on peut désirer, et MM. les parents seront chargés des frais.

Tous les articles ci-dessus énoncés seront exécutés sous les yeux de l'Université, qui veut bien se charger de veiller à leur exécution.

Malgré ce luxe de réclame, le nouveau *collège de Bueil* ne prospéra pas ; on peut même se demander s'il a jamais existé ailleurs que sur le papier (1).

INSTITUTION ACADÉMIQUE ET MILITAIRE DE LA JEUNE NOBLESSE

Le prospectus de cette institution parut dans l'*Amanach d'Anjou* de 1772. Dans la suite les *Affiches* en parlèrent souvent (2) ; mais en 1777 elle cessa d'exister. L'idée fut reprise en 1783 par le sieur Besnard et voici le nouveau prospectus qu'il publia à cette occasion (3) :

La ville d'Angers se trouvant depuis six ans, par la retraite de M. Nicoleau, destituée d'une maison particulière pour l'institution académique et militaire de la jeune noblesse, le sieur Besnard, maître ès arts, d'écriture, de mathématiques, de grammaire française, etc.,

(1) Dès le 28 juillet 1786, « la maison du collège de Bueil, située rue de la Roë, occupée par M. Trioche, maître de pension », était à louer. Au mois de septembre suivant, M. l'abbé Lemore, procureur de Bueil, n'avait pas encore trouvé de locataire. A la Saint-Jean de 1787, la maison était encore à louer, et le notaire Lechalas l'annonçait en ces termes : « La maison de Bueil, située rue de la Roë, servant ci-devant de collège, composée de différents appartements, caves, écurie et autres commodités, cour et jardin, propre à y établir une manufacture et à y faire un commerce étendu. » A partir du mois d'août 1788, elle fut habitée par le chevalier de Jassaud, commissaire des guerres divisionnaires.

(2) 3 septembre 1773, 22 juillet 1774, 27 janvier, 9 juin, 22 septembre, 10 novembre 1775, 10 mai 1776, 4 juillet 1777.

(3) *Affiches* du 27 juin 1783.

appelé et connu dans cette ville depuis environ 13 ans, a été vivement sollicité par plusieurs notables personnages de se charger de cet emploi. Sans ambition et content, d'ailleurs, de l'état qu'il exerce d'une façon paisible, il a peine à en changer, craignant de quitter le certain pour l'incertain. Cédant cependant aux instances qu'on lui fait à cet égard, il donne avis aujourd'hui qu'il se chargerait volontiers de cet emploi, tant pénible et laborieux qu'il est, pour peu qu'il se présentât un nombre d'élèves suffisant pour subvenir aux frais assez dispendieux d'un nouvel établissement d'institution. Dans ce cas, de concert avec les parents, il choisirait un local salubre et une maison honnête et commode. Ne pouvant seul faire une entreprise qui exige nécessairement du détail, il aurait pour adjoints tous les maîtres de nécessité tant pour les exercices de l'esprit que du corps.

Sans prétendre blâmer en rien la conduite des différents instituteurs, ledit sieur se croit, par examen, autorisé à suivre une route différente. On sait ou on apprendra que ledit sieur a fait de bonnes études, pendant lesquelles il a toujours enseigné; depuis ses études finies, il a eu à Paris, pendant plus de cinq ans, l'éducation d'un jeune homme de qualité, et son expérience à cet égard l'a convaincu que l'éducation vulgairement adoptée faisait rarement des sujets instruits. En effet, dans l'éducation de routine on donne uniquement du latin; et de tous ces gens qui ont appris le latin, combien en trouvez-vous qui sachent parler et écrire correctement le français, leur langue nationale? Les connaissances les plus sublimes sont aujourd'hui traduites en français : pourquoi donc s'obstiner à apprendre des mots tandis qu'on peut apprendre des choses? Par ce qu'il dit ici, ledit sieur n'entend point exclure de l'éducation publique la langue latine ni les autres langues; il convient que toutes ont leur utilité. Il prétend seulement qu'elles ne doivent y entrer que pour

faciliter la connaissance profonde de la langue nationale. Un Allemand doit savoir l'allemand, un Français le français. Ledit sieur ne parle ici qu'aux parents intelligents et sans prévention ; il sait que, comme un torrent, l'habitude et la routine entraînent le plus grand nombre. Peu sensible au suffrage de la multitude, il ne sera flatté que de celui du petit nombre, celui des connaisseurs.

Les parents qui lui feront l'honneur de s'adresser à lui, seront au moins sûrs que les élèves qui sortiront de ses mains sauront parfaitement lire et écrire ; sauront à fond le calcul tant numérique, algébrique que trigonométrique ; sauront, dans ces trois genres, résoudre les problèmes de difficulté ; sauront arpenter un terrain, lever un plan, la carte d'un pays, selon toutes les règles géométriques ; seront, en outre, en état de tenter tous seuls les routes les plus épineuses des sciences sublimes et abstraites des mathématiques ; sauront enfin du latin et, par-dessus tout, le français, — en supposant, toutefois, de la capacité dans le sujet, car ledit sieur ne sait point faire de miracles ni faire germer les sciences dans un sol absolument défectueux, mais il se croit assez de talent pour faire profiter de tout l'avantage d'une terre fertile et améliorer celles qui sont ingrates. Pour ne point se tromper dans ses conclusions et n'être la dupe de rien, ledit sieur n'écartera jamais le proverbe usité *primo mihi*. Ce dialecte a son principe dans la nature ; et tel qui vous annonce avec emphase qu'il n'a en vue que vos intérêts, ne s'occupe ordinairement que des siens. Par cette réflexion unique et sans réplique, faite dans un temps d'aisance et d'impartialité, ledit sieur aura toujours une réponse aux plaintes que pourraient avoir à lui faire les parents des élèves qui, faute de capacité ou d'application, n'auraient pu profiter des talents du maître.

Dans l'hypothèse qu'il se trouvât un nombre de sujets compétents pour faire ladite entreprise, ledit sieur donne-

rait un prospectus détaillé, tant des différents exercices, du prix de la pension, que de la manière d'être. Et pour ne point priver le public du talent non équivoque qu'on connaît audit sieur par sa belle écriture, il tiendrait également pour les externes une classe d'écriture, comme à l'ordinaire ; les élèves y étant admis auraient à ce moyen un motif d'émulation d'autant plus intéressant qu'il serait plus varié (1).

COURS DE CHIRURGIE

Il faut lire sur ce sujet une étude de M. de Lens, intitulée : *Mémoire sur l'exercice et l'enseignement de la chirurgie à Angers avant le XIXe siècle* (2). Les *Affiches* en parlent souvent :

MM. les maîtres en l'art et science de chirurgie ont commencé un cours d'anatomie, qui sera suivi de celui des opérations, lundi dernier (10 janvier 1774), 3 heures après midi, dans leur amphithéâtre, près Lesvière.

MM. les maîtres en chirurgie d'Angers ont commencé un cours d'opérations le lundi 11 avril 1774, en leur amphithéâtre, près Lesvière.

Le lundi 27 mars 1775, MM. les maîtres en chirurgie d'Angers ont commencé leur cours public d'opérations de chirurgie dans leur collège, situé près Lesvière.

MM. les professeurs et démonstrateurs en chirurgie de la ville d'Angers donnent cette année dans leur amphithéâtre près Lesvière, un cours complet d'anatomie, savoir : l'ostéologie, par M. Garnier-Lagrée, lieutenant du premier chirurgien du roi ; la myologie,

(1) Il est à croire que l'entreprise ne réussit pas, car le journal n'en souffla plus mot dans la suite.

(2) *Bulletin de la Société industrielle d'Angers*, 11e année, n° 3.

par M. Rataud du Plais, docteur en médecine dans l'Université de Caen; la névrologie, par M. Aveneau de la Croînière, ancien prévôt; l'angiologie et spanchnologie, par MM. Rataud du Plais et Aveneau. Ce cours sera suivi de toutes les opérations chirurgicales. Les démonstrations commencent le 1er décembre 1775, à 10 h. 1/2 du matin.

MM. les professeurs et démonstrateurs en chirurgie d'Angers, toujours occupés du désir de se rendre utiles au public et de seconder le zèle de leurs élèves, consacreront tous leurs travaux pour leur procurer, autant qu'il leur sera possible, une théorie profonde et lumineuse et des connaissances puisées dans l'expérience. A cet effet, ils donneront cette année un cours public d'opérations chirurgicales, qui commencera le lundi 15 avril 1776, à 3 heures, dans leur amphithéâtre, près Lesvière.

MM. les professeurs et démonstrateurs du collège de chirurgie d'Angers, animés du désir de partager, avec les plus grands maîtres de l'art, l'avantage de former des élèves capables de conserver et de rétablir la santé des humains, ont fait l'ouverture de leurs écoles le 2 décembre 1776, à 3 heures, et continueront de donner des leçons tous les jours, dans leur amphithéâtre, près Lesvière. Ils préviennent le public que leur zèle et leur charité ne se sont point ralentis, ainsi qu'on a voulu le faire entendre. Ils se transporteront, comme ils ont toujours fait, chez les indigents, les aideront de leurs conseils et leur porteront tous les secours dont ils auront besoin.

MM. les maîtres en chirurgie ont commencé leurs cours de chirurgie par un cours complet d'anatomie, le lundi 1er décembre 1777, à 3 heures après midi, en leur collège, près Lesvière, et successivement les autres cours.

MM. les maîtres en chirurgie de la ville d'Angers commenceront lundi 16 novembre 1778 les cours d'anatomie, à 3 heures précises après midi, à leur collège de chirurgie, près Lesvière, et les continueront les jours suivants, et les différents cours de chirurgie.

MM.... commenceront aujourd'hui 12 mars 1779 le cours des opérations de chirurgie, en leur collège, près Lesvière.

MM. les professeurs en chirurgie de la ville d'Angers donneront, cette année, un cours complet d'anatomie, suivi de toutes les opérations chirurgicales, terminé par un cours d'accouchements. Ils commenceront ce cours public le mardi 21 décembre 1779, à 3 heures précises, dans leur amphithéâtre, près Lesvière ; ils continueront tous les jours à la même heure.

M. Bretault, maître en chirurgie, greffier du premier chirurgien du roi, commencera le lundi 22 juillet 1782, à 3 heures précises, un cours public de pathologie et thérapeutique chirurgicale, dans les Écoles de chirurgie, près Lesvière.

MM. les chirurgiens d'Angers ont fait, le lundi 17 novembre 1783, l'ouverture de l'École par eux établie pour les élèves de leur art. M. Bretault, prévôt en charge, greffier du premier chirurgien du Roi, y a prononcé un discours, dans lequel, après une courte exposition des progrès de cet art et des révolutions qu'il a éprouvées, il a traité de l'obligation d'en rendre les opérations plus sûres, par une théorie savante, surtout par une connaissance approfondie du corps humain. On ne peut qu'applaudir au zèle des auteurs de cet utile

établissement. Il donne à leurs concitoyens l'espérance de voir se former, sous leurs mains, des élèves dignes des maîtres qui les éclairent. Déjà la ville recueille le fruit de leurs travaux et les voit, avec une satisfaction générale, glorieusement encouragés par les prix honorables dont Paris a couronné ceux de deux jeunes artistes sortis de cette école savante et patriotique (1).

Le 17 novembre 1787, MM. les maîtres en chirurgie de cette ville commenceront leur cours d'anatomie en leur amphithéâtre, près Lesvière, à 3 heures.

MM. les maîtres en chirurgie commenceront leur cours public d'anatomie lundi 8 décembre 1788, à 3 heures, dans leur amphithéâtre, près Lesvière.

MM. les maîtres en chirurgie feront l'ouverture de leurs écoles publiques le 22 novembre 1790, à 3 heures, dans leur amphithéâtre, près Lesvière.

MM. les professeurs en chirurgie d'Angers ont commencé un cours complet d'anatomie et de chirurgie à 3 heures, en leur amphitéâtre, rue de l'Académie, le 28 novembre 1791.

COURS D'ACCOUCHEMENT

Il y en avait deux à Angers à la fin du XVIIIe siècle, celui de MM. Lachèse et celui de M. Chevreul.

Le premier faisait d'abord son cours au collège de chirurgie, situé près Lesvière (2) ; il le continua plus tard dans sa maison, rue des

(1) M. Baugé, l'un des professeurs demeurant à la Vieille-Chartre, était alors chargé « du registre pour inscrire les élèves ».

(2) *Affiches* de 1775, 1776, 1779. — « M. Lachèse fils, maître en chirurgie de la ville d'Angers, commencera, lundi 17 mai 1779, un

Forges (1). Les leçons commençaient ordinairement au mois de mai.

M. Chevreul fit d'abord son cours rue des Grandes-Écoles, chez son oncle, maître en chirurgie, puis dans son domicile personnel, rue des Deux-Haies. Commencé en 1779, il dura jusqu'à la Révolution (2).

COURS DE PHYSIQUE

On lit dans les *Affiches* du 7 août 1773 :

Le sieur Damoreau de la Brière, démonstrateur de physique expérimentale, élève de feu M. l'abbé Nollet, connu par les divers cours de physique qu'il a donnés, tant à Paris que dans les grandes villes et même aux îles, donne avis qu'étant sur son départ pour aller en d'autres villes, où il est mandé, il donnera tous les jours, depuis 4 heures du soir jusqu'à 8, des expériences tant sur l'air que sur les autres parties, tels que l'aimant, les phosphores et l'électricité. Il ose se flatter que toutes ses explications sont assez claires pour être entendues généralement de tout le monde. Les places sont à 12 sols par personne.

cours public des accouchements, au collège de chirurgie, près Lesvière, et continuera les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, à 3 heures de l'après-midi. »

(1) *Affiches* de 1786. A cette époque M. Lachèse était chirurgien de l'Hôtel-Dieu.

(2) *Affiches* de 1779, 1780, 1781, 1783, 1784, 1785, 1786, 1787, 1788, 1789.

« M. Chevreul, docteur en médecine de la Faculté de Reims, maître en l'art de chirurgie à Angers, chirurgien ordinaire de *Monsieur* en son château d'Angers, démonstrateur en l'art des accouchements, inspecteur des cours d'accouchements de la Généralité de Tours, correspondant de la Société royale de Médecine de Paris, prévient MM. les curés et seigneurs de paroisse qu'il commencera son cours en faveur des sages-femmes le 1er février 1787, en sa maison, rue des Deux-Haies. »

La salle de démonstrations est à la place Neuve, chez le sieur Blin, *aux Trois-Croissants* (1).

COURS DE CHIMIE ET D'HISTOIRE NATURELLE

Dans les *Affiches* du 15 septembre 1786, Tessié-Ducloseau propose de fonder une société de chimie et d'histoire naturelle, à l'instar de la société de botanique établie à Angers (2). Le 29 septembre suivant, il annonce son cours :

Sur les représentations et observations qui ont été faites à M. Ducloseau, docteur en médecine et professeur régent, instituteur d'une chaire de chimie, par divers amateurs étrangers, qui désirent suivre son cours d'histoire naturelle et de chimie pendant leur séjour à Angers, il a cru devoir répondre à leur empressement. MM. les militaires, les étrangers, les étudiants en médecine, les élèves en chirurgie et en pharmacie, et autres personnes non domiciliées, auront la liberté de souscrire chaque année pour un cours seulement ou pour plusieurs, à leur gré. L'abonnement n'aura lieu qu'entre les abonnés résidents et lui.

Le cours, annoncé pour la rentrée de la Saint-Martin, est différé jusqu'au 1er décembre 1786, « à cause des préparatifs considérables qu'on a faits pour la satisfaction du public (3) ». En fait il ne fut ouvert que le premier mardi de carême de l'année suivante, comme nous l'apprend une lettre du docteur aux *Affiches :*

(1) Le 24 juillet 1773, exercice à l'Oratoire. — Le 1er juillet 1774, il offre au public « un cours de physique, composé de douze leçons ». Cf. *Affiches* 21 octobre, 18 novembre, 2 décembre 1774 ; 6 janvier, 27 janvier, 24 février, 17 mars, 21 avril, 19 mai, 15 décembre, 29 décembre 1775 ; 12 janvier, 15 novembre, 6 décembre 1776 ; 21 février, 9 mai 1777 ; 27 mars 1778 ; 28 janvier 1785.

(2) Sur la *Société libre de botanique d'Angers*, cf. *Affiches* du 10 décembre 1779.

(3) *Affiches*.

Je vous prie de prévenir MM. vos abonnés qu'à la considération de plusieurs personnes de distinction et en faveur spécialement du zèle généreux et de la noble émulation qu'ont fait paraître MM. les étudiants en médecine, pour m'engager à faire mon cours de chimie et d'histoire naturelle, je me suis enfin rendu à leurs sollicitations réitérées. Mais en rendant à MM. les étudiants toute la justice qui leur est due, je ne puis m'empêcher aussi de dire que je vois avec douleur que les souscripteurs sont tous étrangers. Je pense que le public partagera ma surprise, en voyant ceux qui se destinent à remplir la fonction glorieuse et pénible d'éclairer et soulager leurs semblables, négliger les moyens essentiels de s'en rendre dignes par leurs lumières et leurs talents.

La même chose se reproduit l'année suivante. L'ouverture du cours, annoncée pour le 1er décembre 1787 (1), n'eut lieu que le premier vendredi de carême de 1788. On lit à ce sujet dans le journal du 17 janvier :

J'ai annoncé l'ouverture de mon cours de chimie et d'histoire naturelle pour le 1er décembre 1787. L'empressement du public n'ayant pas répondu à ma bonne volonté, quelques efforts que j'aie faits pour me rendre digne de son attention, je m'étais vu forcé de renoncer à un établissement qui exige des frais considérables et tous les instants de celui qui l'entreprend. Mais des hommes distingués par leurs lumières et par leur amour pour le bien public, des hommes qui consacrent toutes leurs veilles à chercher les moyens les plus prompts de rendre la province heureuse et florissante, convaincus de l'extrême utilité de la chimie en cette ville, ont ranimé mon courage. Non contents d'exciter mon émulation, par les engagements qu'ils m'ont fait faire de continuer mon

(1) Dans son laboratoire. M. Tessié-Ducloseau était docteur régent de la Faculté de médecine d'Angers.

cours, et qui seul eût suffi pour réveiller mon zèle, et me faire faire les plus grands efforts et les plus grands sacrifices, ils sont venus de la manière la plus libérale (1) au secours de cette utile institution. La reconnaissance me presse de les nommer, mais leur modestie me le défend absolument. Pour répondre à leurs vues généreuses et bienfaisantes et au désir du petit nombre d'amateurs qui m'ont honoré de leurs suffrages, je commencerai le cours de mes démonstrations le premier vendredi de carême, à 11 heures, dans mon laboratoire.

LEÇONS DE FRANÇAIS

Nous avons trouvé des répétiteurs annoncés dans les *Affiches d'Angers*. Le plus célèbre paraît être le sieur Guillonneau :

Guillonneau fils enseigne à lire, à écrire, l'arithmétique, la tenue des livres, écrit lettres, placets et fait toutes autres pièces d'écriture, prend en pension et à demi-pension et garde les enfants le matin de 8 à 11 heures et l'après-midi de 1 heure à 5 heures. Il enseigne aussi dans les maisons de particuliers (2). — Le sieur Guillonneau fils, reçu maître en l'art d'écriture, enseigne l'arithmétique et donne de bons principes, soit chez lui soit dans les maisons. Sa demeure est chez M. son père, rue Valdemaine (3). — Le sieur Guillonneau fils, maître écrivain, juré expert et arithméticien, reçu à l'Académie

(1) Je suis redevable à leur générosité principalement d'une machine électrique ; et pour remplir autant qu'il sera en moi leurs intentions toujours dirigées vers le soulagement de l'humanité, je me propose de l'appliquer non seulement à la recherche des découvertes chimiques, mais encore au traitement des pauvres.

(2) 31 janvier 1783.

(3) 25 février 1780, 26 juillet 1782 ; à cette dernière date il habite rue Saint-Laud.

royale des arts à Paris, enseigne à lire, écrire, l'arithmétique, la tenue des livres, prend des pensionnaires à entière et demi-pension, enseigne chez lui et va en ville donner des leçons. Il demeure rue du Cornet, vis-à-vis les nouveaux bâtiments (1). — Le sieur Guillonneau fils prévient qu'il fera l'ouverture de son école lundi 14 novembre 1791. Il enseignera aux enfants l'écriture, l'arithmétique, la tenue des livres pour le commerce, la lecture des livres et papiers... Les enfants seront instruits et repris avec douceur. Il demeure rue des Aix, près la rue du Cornet (2).

Le sieur Paumard se propose de montrer à lire, à écrire, etc. Il espère, par ses soins et son assiduité, mériter la confiance de ceux qui s'adresseront à lui (3).

Un prêtre d'Angers connu pour son bon goût et son talent à instruire la jeunesse, désirerait former chez lui une petite famille de 7 à 8 enfants bien nés, à qui il apprendrait la géographie, l'histoire, les mathématiques, etc., et qu'il s'étudierait surtout de former à la religion et aux mœurs (4).

Le sieur Horry enseigne à lire, écrire, l'arithmétique, la tenue des livres en parties simples et parties doubles. Il donne leçon dans les maisons (5).

Le sieur Goussé, maître d'écriture, continue de montrer aux enfants à lire, écrire, l'arithmétique, le toisé et tout ce qui concerne l'instruction de la jeunesse. Il tient deux classes par jour. Il va dans les maisons (6).

(1) 26 avril 1790.
(2) 12 novembre 1791.
(3) 1er août 1783.
(4) 23 janvier 1784.
(5) 23 juillet 1784.
(6) 30 juillet 1784.

M. de la Brude, demeurant chez M. Maynard, horloger, au haut de la rue Saint-Laud, enseigne la grammaire, l'orthographe et la versification française. Il donne aussi des leçons de langue italienne, de logique, de rhétorique, de géographie, etc. (1).

Le sieur Alexandre, nouvellement arrivé à Angers, enseigne à lire, écrire et l'arithmétique, il montre aussi à danser (2).

M. de Boisleroi désirerait trouver quelques écoliers pour le dessin, l'écriture, l'orthographe, l'arithmétique, etc.

Il mettra tous ses soins à former ses élèves, du moins à se faire honneur de leurs progrès. Il s'arrangera du prix le plus raisonnablement possible, avec toute personne, selon les moyens d'un chacun, afin de mériter les suffrages de ceux qui lui feront l'honneur de l'employer (3).

Il est arrivé à Angers un maître écrivain, qui enseigne l'écriture bâtarde et coulée. Il est connu de plusieurs personnes respectables de cette ville, il enseigne dans les maisons. Il est logé chez M. Rousseau, rue des Pénitentes (4).

Le sieur Besnard, maître ès arts d'écriture, professeur de mathémathiques, de grammaire française, etc., habita Angers depuis 1770 jusqu'à la Révolution. Il demeurait rue basse du Figuier et était marié. Les *Affiches* du 19 mars 1789 publient un prospectus émané de lui.

(1) 23 février 1787.
(2) 27 avril 1787.
(3) 13 septembre 1787.
(4) 13 décembre 1787.

LEÇONS DE DESSIN (1) ET DE PEINTURE

Voici les annonces que nous avons rencontrées dans les *Affiches d'Angers* :

Le sieur de Lusse, peintre et protégé des Académies royales de Paris, nouvellement arrivé à Angers, curieux de faire voir ses talents aux yeux des amateurs et connaisseurs en cet art, ainsi qu'à ceux qui désireraient se faire peindre, fait savoir qu'il peint le portrait tant à l'huile qu'au pastel, et en miniature, et le paysage en grand. Il enseigne aussi en ville le dessin pour ces sortes de genres (2).

Le sieur Boissière, peintre, nouvellement arrivé de Paris à Angers, où il fera quelque séjour, offre ses services au public pour le portrait. Il enseigne aussi à peindre au pastel en très peu de temps, pour peu que les personnes sachent un peu de dessin (3).

M. Chollet fils, qui a fait ses cours de dessin et de peinture à l'Académie royale de Paris, offre ses services au public. Il peint le portrait, l'histoire, le paysage. Il donne des leçons en ville et chez lui. Il demeure chez M. son père, rue Baudrière (4).

(1) Il y avait à Angers une Académie de dessin, fondée en 1769. Les *Affiches* en parlent le 20 novembre 1778. — Elles parlent aussi d'un cours d'architecture à Angers, le 20 novembre 1778.

(2) 12 juillet et 13 décembre 1776.

(3) 12 janvier 1781.

(4) Cette annonce parut le 17 août 1781 et le 12 décembre 1783. A la date du 20 mars 1790 et du 19 août 1791, on lisait encore dans les *Affiches* : « Le sieur Chollet continue toujours de donner des leçons de dessin ; il enseigne la figure, le paysage, les fleurs, l'ornement, la gouache et le pastel. Il demeure rue Toussaint. »

Le sieur Satis, peintre, continuera jusqu'au 15 septembre 1781 à faire des élèves pour apprendre à peindre en trois jours (1).

Le sieur de la Brunière, ancien ingénieur des colonies, élève des académies de Paris, architecte et peintre, prévient le public qu'il professera à Angers le dessin en tout genre, la figure, le paysage, tant maritime qu'autre, l'architecture civile et militaire, la perspective, les plans et cartes, et la peinture à la gouache (2).

Le sieur Robert, peintre en tableaux d'histoire et portrait, prévient le public qu'il enseigne le dessin pour la figure et le paysage, et montre à peindre à l'huile, ainsi qu'à la gouache. Il va en ville et prend des élèves chez lui (3).

Le sieur Carpentier, peintre et professeur de l'Académie royale de Poitiers, sachant peindre l'histoire, le tableau de cabinet dans le goût flamand, le portrait en tous les genres, prévient qu'il donne des leçons de dessin et de peinture. Il demeure faubourg Saint-Michel (4).

Le sieur Castro, peintre espagnol, élève de l'Académie royale de Madrid et du célèbre Menge, fait des portraits à l'huile, pastel et miniature. Il se propose de faire des élèves. Il fera tous ses efforts pour satisfaire les personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance. Il est logé place Citoyenne, ci-devant Cupif (5).

(1) 31 août 1781.
(2) 22 février 1782.
(3) 23 janvier 1784.
(4) 16 juillet 1791.
(5) 19 novembre 1791.

LEÇONS DE MUSIQUE

Voici la liste des annonces publiées dans les *Affiches*.

Le sieur Lorrain, organiste de l'abbaye Saint-Aubin, successeur du sieur Joubert, musicien, enseigne le clavecin et la musique vocale. Il est logé chez le sieur Fossset, au bas de la rue Valdemaine (1).

Le sieur Chanteloup, musicien, nouvellement arrivé à Angers, offre ses talents au public, tant pour le violon que pour le luth. Il enseigne en ville et chez lui (2).

Le sieur Fourché fait savoir qu'il enseigne à jouer de la clarinette, avec de bons principes, et la transposition (3).

Le sieur Girault, organiste de l'abbaye de Toussaint, enseigne à toucher du clavecin et du forté-piano (4).

Le sieur Bérard, ancien musicien du prince de Conti, attaché à la cathédrale d'Angers, enseigne le basson, la clarinette, le cor de chasse en radouci et le violon (5).

Le sieur Bernard, maître à danser, enseigne à danser et à jouer du violon (6).

Le sieur Peltier, maître de musique à Angers, déjà connu par des élèves qui lui ont fait honneur, prévient

(1) 7 février 1777.
(2) 15 mai 1778.
(3) 21 septembre et 23 novembre 1781.
(4) 18 janvier 1782.
(5) 25 janvier 1782.
(6) 16 mai 1783.

les amateurs qu'il tient une école de musique quatre fois par semaine. Il se charge d'enseigner le chant, le violon, l'alto et la basse. Il donnera à chaque enfant l'instrument pour lequel il trouvera des dispositions. Il ne reçoit d'élèves que de 6 à 12 ans (1).

Le sieur Gentil, organiste de Saint-Aubin, offre ses services au public, en qualité de maître de clavecin, violon et harpe (2).

LEÇONS DE LANGUES VIVANTES

Les *Affiches* parlent de l'italien et de l'allemand :

M. Della Rocca commencera à Angers, le 30 août 1783, un cours de langue italienne-romaine. Il le continuera 3 mois, les lundi, mardi, mercredi et jeudi de chaque semaine. Il traitera de la connaissance et intelligence des auteurs, de l'art d'écrire et d'autres objets intéressants (3).

Le sieur Baur, maître de langue allemande, de l'Académie d'Angers, offre ses services aux habitants de cette ville. Ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance auront la bonté de le faire avertir (4).

(1) 7 novembre 1783.

(2) 26 mai 1786.

(3) *Cette annonce est du 29 août 1783. Une autre paraissait le 7 novembre suivant :*

M. Della Rocca recommencera à Angers, le 13 novembre 1783, un cours de langue italienne-romaine. Il le continuera pendant trois mois. Il traitera des principes des écrivains les plus distingués et en même temps il expliquera différents morceaux des meilleurs et plus célèbres auteurs italiens et romains. Il prie la noblesse et autres personnes qui voudront suivre son cours de le faire demander quelques jours auparavant.

(4) Annonce parue le 23 juillet et le 19 novembre 1784. Le 14 juillet 1786, nouvel avis : « Le sieur Baur offre ses services au public. Il enseigne les langues allemande et française, montre à écrire et

LEÇONS DE LATIN

On lit dans les *Affiches d'Angers* :

Le sieur Naquefaire, prêtre, demeurant à Angers, rue Cordelle, donne avis qu'il prend en pension des jeunes gens, depuis 8 jusqu'à 13 ans, auxquels il se propose d'enseigner la grammaire latine et française, l'écriture, l'arithmétique, la géographie et l'histoire (1).

Le sieur Blouin, maître ès arts, reçu pédagogue par MM. de l'Université, enseigne la langue latine et française, prend les enfants en pension entière et en demi-pension, occupe la maison, où se donnait le grand concert, rue Saint-Laud, qui est dans un bon air, deux belles grandes cours, avec toutes les commodités pour une pension. Les élèves y sont bien nourris et bien couchés sur des coites, et du monde auprès d'eux la nuit. Ils ne sortent jamais seuls. Le sieur Blouin les promène tous les jours de congé et prend garde qu'ils ne s'échauffent. Il a son épouse et deux filles, qui ont pour les pensionnaires tous les soins et les attentions que les parents peuvent désirer. Pour le prix de la pension ils sont très d'accommodement (2).

Le sieur Faucheux, maître en l'art d'écriture, rue Saint-Michel, enseigne à lire, écrire, l'arithmétique, les changes, poids et mesures, le toisé, l'arpentage, et à tenir les livres soit à partie simple, soit à partie double.

l'arithmétique, va en ville, donne des leçons chez lui et prend des pensionnaires. »

(1) 28 août 1778.

(2) 2 avril 1779. — Il s'agit du père de la célèbre Mlle Blouin, qui demeurait alors avec lui.

Il enseigne chez lui avant et après ses classes (1). — Un de MM. les maires-chapelains de Saint-Martin d'Angers est dans la disposition d'enseigner, après Pâques, la langue latine. Il promet de ne rien négliger pour faire réussir dans cette entreprise les enfants qui lui seront confiés. Il en prendra à demi-pension (2). M. Faucheux, prêtre et maire-chapelain de Saint-Martin, recommencera après la Toussaint 1788 à donner des leçons de lecture, d'écriture et de latin. Il prendra quelques pensionnaires (3).

Le sieur Muzet, maître ès arts en l'Université d'Angers, enseigne, en son domicile, chaussée Saint-Pierre, à heure réglée, les principes des langues latine et française. Il prend aussi des pensionnaires (4).

Le sieur Noirot, dragon au régiment Dauphin, s'offre à donner à des jeunes enfants des principes de la langue latine et française, et de les pousser jusqu'à la rhétorique inclusivement, s'ils sont déjà avancés dans l'étude des belles-lettres (5).

Le sieur Perrier, maître ès arts, enseigne les éléments des langues française et latine. Convaincu que les enfants n'apprennent facilement la langue latine qu'autant qu'ils possèdent les principes de celle qui leur est naturelle, il

(1) 7 septembre 1781.

(2) 6 mars 1788.

(3) 16 octobre 1788. — Devenu intrus de Saint-Jean-de-la-Croix, il faisait insérer dans les *Affiches* du 12 novembre 1791 une nouvelle annonce : « M. Faucheux, curé constitutionnel de Saint-Jean-de-la-Croix, prévient qu'il est dans le dessein de se charger de l'éducation d'un ou de deux petits garçons. Il les prendra à toutes pensions, à très juste prix et les élèvera avec le plus grand soin. »

(4) 26 avril 1782.

(5) 3 janvier 1783.

les familiarise de bonne heure avec la langue française (1). — Le sieur Perrier, maître ès arts, pédagogue et maître de pension dans l'Université d'Angers, prévient le public qu'il demeure actuellement rue Godeline. Il y a dans la maison un grand jardin, où les pensionnaires respirent un air pur et salubre (2).

Le sieur Duclos, maître ès arts, enseigne la grammaire latine et française, à lire et à écrire. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, auront lieu d'en être satisfaites (3).

Le sieur F. Demoulin, élève du collège de Louis-le-Grand et de l'Académie de l'Université des Arts de Louvain, en Brabant, récemment arrivé à Angers, où il désire pouvoir se fixer, a l'honneur de prévenir le public qu'il enseigne les langues française et latine, par principes. Il tiendra chez lui un cours d'écriture et d'arithmétique pour les jeunes gens, dont les parents voudront bien lui accorder leur confiance, et convaincu de la difficulté de bien lire quand on n'en a pas de bonne heure contracté l'habitude, il les exercera journellement à cet art essentiel, de manière qu'ils acquerront sans peine cette facilité de s'exprimer, qui fait les charmes de la société et qui devient indispensable aujourd'hui que chaque citoyen est appelé à défendre et à soutenir les intérêts de sa patrie. Il se rendra également chez les personnes qui désireront prendre leçon à leur particulier, et ne négligera rien pour mériter les suffrages des bons citoyens. Il est logé chez Mme veuve Boisard, rue de la Poissonnerie (4). — Le

(1) 5 septembre 1783. Le 17 juin 1785, le journal parle encore du sieur Perrier.

(2) 28 juillet 1786.

(3) 14 mai 1784.

(4) *Affiches* du 19 octobre 1790.

sieur Demoulin, qui s'était annoncé il y a trois mois, comme instituteur pour les langues française et latine, l'arithmétique et la géométrie tant spéculative que pratique, ainsi que la tenue des livres, etc., ne désirant rien tant que de se rendre utile, a l'honneur de prévenir le public qu'il occupe actuellement un appartement au premier chez M. Luck, rue de la Roë, nº 100, où il va ouvrir un cours d'arithmétique. Il espère satisfaire les personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance et il ne négligera rien pour mériter leurs suffrages. Ledit sieur Demoulin est élève du collège de Louis-le-Grand et de la célèbre Université de Louvain, en Brabant, où il a enseigné avec succès, ainsi qu'à Marseille et Bordeaux, comme il conste par les actes dont il est muni.

Son épouse se chargera de l'éducation de six demoiselles, à qui elle montrera à faire la dentelle dans le goût de Bruxelles et Valenciennes, à broder, à coudre, tricoter, etc. La partie de la littérature regardera son mari, qui, pour la commodité de chacun, donnera leçon en ville (1).

LEÇONS DE DANSE

Outre le pensionnat Devert, nous trouvons dans les *Affiches d'Angers* les deux annonces suivantes :

Le sieur Bar, maître à danser de Paris, présentement à l'Académie, à Angers, offre ses services au public (2).

Le sieur Mercier, fils d'académicien-danseur, maître de danse, sortant de l'École royale militaire de Pontlevoy, avec pension, après 16 ans de services, offre ses talents au public (3).

(1) *Affiches* du 4 janvier 1791.

(2) 26 décembre 1783.

(3) 24 juin 1785. — Cf. le sieur Alexandre, aux *leçons de français*.

ESCRIME (1)

Le 18 novembre 1785, les *Affiches* publiaient l'annonce suivante :

Le sieur Sullivan, maître des académies du roi pour les armes, breveté de Sa Majesté et de S. A. Mgr le prince de Lambesc, prévient ceux qui voudront bien lui accorder leur confiance ou lui procurer des élèves, que, pour seconder l'émulation dans la partie des armes, il donnera tous les samedis assaut général. Il invite et prie tous les amateurs de s'y trouver, excepté les militaires subalternes.

FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

On lit dans les *Affiches* du 10 janvier 1788 :

On prévient que les pensions des élèves des Frères des Écoles chrétiennes d'Angers sont toujours sur le pied de 400 livres par an, suivant le prospectus imprimé, et qu'il n'y a que les pensions payées par ordre du Gouvernement pour les sujets qui sont détenus, qui sont de 500 livres (2).

PENSIONNAT DEVERT

Nous trouvons trois mentions de ce pensionnat dans les *Affiches* :

Le sieur Devert, maître en faits d'armes, breveté du roi, en la ville d'Angers, rue de la Roë, avertit le public

(1) Cf. le *pensionnat Devert*.

(2) On désirerait se procurer deux maîtres d'école, sachant bien écrire et dans le cas de pouvoir instruire les enfants de la paroisse de la Trinité d'Angers, ainsi que le faisaient les Frères des Écoles chrétiennes. S'adresser à M. le curé de la Trinité (*Affiches* du 12 novembre 1791).

qu'il prend des pensionnaires depuis 6 ans jusqu'à 15, tout au plus, pourvu toutefois qu'ils soient nets et quittes des incommodités de l'enfance.....

Le prix de la pension est de 436 livres, pour laquelle somme on enseigne aux pensionnaires à lire, à écrire et l'arithmétique; on leur apprend aussi à danser pour le même prix.

Lorsque lesdits pensionnaires auront atteint l'âge de l'exercice des armes et qu'ils désireront se former dans cet art, ils paieront en sus la somme de 164 livres.

Les prières et exercices chrétiens, ainsi que le bon ordre, sont régulièrement suivis dans cette pension..... (*1er novembre 1776*).

Le sieur Devert, maître d'armes, breveté du Roi et de Monsieur, prévient le public qu'il est dans le dessein de former une pension pour 6 ou 8 jeunes gens, depuis 7 à 8 ans jusqu'à 14, à qui on enseignera à lire, écrire, l'arithmétique et le latin à ceux qui voudront l'apprendre, moyennant des arrangements que les parents prendront avec ledit sieur, qui se chargera aussi de leur enseigner les premiers éléments de la musique vocale et instrumentale, ainsi que les armes et la danse. Les enfants seront tenus très proprement et élevés dans les vrais principes de la religion. Conditions très faciles à remplir, vu le petit nombre des élèves (*15 novembre 1782*).

Le sieur Devert prévient le public que non seulement il continue de donner des leçons pour les armes, mais qu'il continue de montrer à danser, et que s'il a cessé cet exercice ce n'a été que dans les temps où ses affaires l'ont appelé à Paris (*7 novembre 1783*) (1).

(1) Cf. *Escrime et leçons de danse.*

ÉCOLE DES SOURDS-MUETS

Le 8 mars 1782, les *Affiches* parlaient en ces termes de Mlle Blouin et de son école (1) :

Nous avons déjà annoncé dans notre feuille les talents de Mlle Blouin pour l'instruction des sourds et muets de naissance. Mgr l'intendant, après avoir jugé par ses premiers essais de ses heureuses dispositions pour cet art précieux, lui a facilité les moyens de perfectionner ses connaissances dans l'école du célèbre M. l'abbé de l'Épée, à Paris. Le succès a répondu à son attente et M. l'abbé de l'Épée a rendu au mérite de son élève le témoignage le plus avantageux.

Mgr l'intendant, dont l'amour pour le bien public est connu, désirant que les pauvres sourds et muets de sa généralité profitassent des secours que leur offre Mlle Blouin pour leur éducation, vient d'obtenir du Conseil un établissement en leur faveur. Dès à présent les pauvres enfants sourds-muets seront reçus chez Mlle Blouin. Ils y seront logés, nourris et instruits *gratis*. Pour les y faire admettre, il sera nécessaire de produire à Mlle Blouin leur extrait de baptême et un certificat de pauvreté attesté par leur curé et MM. les maire et échevins dans les villes, et par leur curé, le syndic et deux notables habitant dans les campagnes. Mlle Blouin adressera ces certificats à Mgr l'intendant, qui ensuite l'autorisera à les recevoir.

Elle continuera de prendre en pension les enfants sourds et muets qui ne sont point dans la classe des pauvres et qu'on voudra bien lui confier. Sa demeure est toujours rue Saint-Laud, à Angers.

(1) Cf. *Affiches*, 2 avril 1779, 17 décembre 1779, 4 mai 1787, 29 novembre 1787, 7 juin 1791.

PENSIONNATS DE DEMOISELLES

Plusieurs communautés religieuses d'Angers tenaient un pensionnat pour les jeunes filles avant la Révolution. Les *Affiches* n'en parlent pas, parce que ces maisons n'avaient point besoin de réclame. Il n'en était pas de même de Mlle Mesnager, Mlle Auvray et Mme Leclair.

Mlle Mesnager habitait d'abord rue Godeline ; en 1779, 1780 et 1781, elle logeait au-dessous de la grande porte des Cordeliers ; pendant l'année 1782, on la trouve rue Basse du Figuier, et à partir de 1783 rue Cordelle. Le journal est prodigue d'annonces en sa faveur :

Mlle Mesnager qui, depuis dix ans, enseigne aux jeunes demoiselles l'écriture et l'arithmétique, et qui, par les succès dûs à son exactitude et à ses principes, s'est attirée la confiance des pères et mères, tient actuellement une pension de demoiselles, depuis 6 jusqu'à 12 ans. Elle leur enseignera la lecture, l'écriture, l'arithmétique, le dessin et plusieurs petits ouvrages. Elle procurera à ses élèves les meilleurs maîtres pour tous les exercices (1).

Mlle Mesnager tient une pension de jeunes demoiselles. Le prix de la pension est proportionné aux talents que l'on veut donner aux enfants (2).

Mlle Mesnager prévient le public qu'elle continue de prendre en pension des demoiselles, auxquelles elle donne tous ses soins pour leur éducation. Elle leur enseigne les principes de la religion, à lire, à écrire, l'arithmétique, le dessin et toutes sortes d'ouvrages de main et se charge de fournir tous les maîtres d'agrément. Elle prend aussi 6 enfants de la ville en demi-pension, à qui elle donne les mêmes instructions. Du reste, elle se borne à 12 écolières

(1) *Affiches* du 12 février 1779.
(2) 16 novembre 1781.

qui passent deux heures chez elle le matin et deux heures le soir (1).

Mlle Mesnager prévient qu'elle a quitté la maison qu'elle occupait rue Basse du Figuier, pour en aller occuper une rue Cordelle, vis-à-vis la Société. Les élèves y trouveront toutes sortes de commodités, tant pour la récréation que pour le bon air. Ladite demoiselle a encore des places à remplir pour écolières, pensionnaires et demi-pensionnaires (2).

Mlle Mesnager prévient le public qu'à la sollicitation de plusieurs personnes d'Angers, elle s'est décidée à y faire son domicile, pour continuer à y exercer ses talents, en y instruisant les jeunes demoiselles. Elle se propose, pour faciliter toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, de tenir une classe chez elle, depuis 8 heures du matin jusqu'à 11, et depuis 1 heure jusqu'à 4. Les autres heures seront employées à donner des leçons en ville. Ladite demoiselle montre à lire, écrire, l'arithmétique et le dessin (3).

Le 26 avril 1782, les *Affiches* parlent de Mlle Auvray :

La Dlle Auvray tient une pension pour les jeunes demoiselles, rue Boisnet. Elle leur enseigne à lire, à écrire et l'arithmétique. Elle prend aussi des enfants à demi-pension.

Le 16 février 1790, annonce en faveur du pensionnat de Mme Leclair :

Mme Leclair prévient qu'elle prend en pension de jeunes demoiselles, auxquelles elle se propose de montrer à lire, écrire, coudre, broder, découper et marquer. Elle

(1) 4 octobre 1782.
(2) 4 juillet 1783.
(3) 22 septembre 1786.

demeure présentement vis-à-vis le couvent des RR. PP. Capucins et à la Saint-Jean 1790 elle demeurera maison de M. le comte de Bourmont, faubourg Saint-Jacques.

CHAUDEFONDS

Le 25 octobre 1791, les *Affiches* publiaient l'avis suivant :

M. Houdet, ci-devant principal du collège de Baugé, maintenant curé constitutionnel de Chaudefonds, voulant se rendre utile, prévient qu'il prendra des pensionnaires auxquels il enseignera le français, le latin et un peu d'histoire.

Le prix de la pension sera de 300 livres, à partir du 20 novembre jusqu'au 1er septembre exclusivement.

Les personnes qui voudront lui confier leurs enfants sont priées de l'en prévenir au plus tôt et de l'instruire de leurs âge, caractère et facultés.

CHAVAIGNES-SOUS-LE-LUDE

On lit dans les *Affiches d'Angers* du 21 février 1788 :

M. Provost, curé de Chavaignes, près Baugé, ci-devant aumônier des dames Pénitentes de la ville d'Angers, se propose de continuer d'avoir dans sa cure quelques élèves pour le latin, les éléments de mathématiques, géographie, etc.

Un bel air, une grande maison, la proximité de plusieurs villes, avec le loisir que lui laissera le gouvernement d'une petite paroisse, sont des motifs qui l'ont déterminé à prendre ce parti, pour se rendre utile. Il s'associera un ecclésiastique pour mieux remplir ses vues et celles de MM. les parents.

LUCHÉ (1)

Les *Affiches d'Angers* du 19 juillet 1791 publièrent la note suivante :

On désirerait trouver un prêtre assermenté qui voulût être vicaire de la paroisse de Luché, sur les bords du Loir. Cette place est des plus avantageuses, à cause d'un petit collège qui, outre une très jolie maison, a un revenu de plus de 100 écus, sans compter celui que lui procurerait un bon nombre d'écoliers à qui il montrerait à lire et à écrire seulement, de sorte que cette place lui vaudrait 1400 ou 1500 livres de rente. Elle est vacante par la nomination du titulaire à une cure.

S'adresser à M. Poilpré, curé de Luché, près La Flèche.

SAINT-FLORENT-LE-VIEIL

Depuis au moins 1786, jusqu'à la Révolution, il y eut un *cours d'accouchement* à Saint-Florent ; il était fait d'abord par M. Guérif puis par M. Houdet. C'est ce que nous apprennent les *Affiches d'Angers :*

M. Guérif, maître en chirurgie et démonstrateur en l'art des accouchements à *Saint-Florent-le-Vieil*, prévient MM. les curés et les s[grs] de paroisse que, d'après les ordres de M. l'Intendant, il commencera, le 1[er] mai 1786, un cours d'accouchement en faveur des sages-femmes de la campagne.

Le journal annonce, le 2 mars 1789, que M. Houdet, maître chirurgien à Saint-Florent-le-Vieil, vient d'être nommé, par l'Intendant, professeur et demonstrateur d'accouchements pour instruire

(1) Luché était de l'élection de La Flèche mais ne faisait point partie du diocèse d'Angers.

les sages-femmes dans les paroisses formant le district de Saint-Florent. Le cours durait du 1er mai au 30 juin.

Dans les pages qui précèdent, je me suis peu soucié de composer un livre et je n'ai voulu donner qu'un recueil de notes. Ce sont des matériaux pour l'architecte qui voudra élever un monument à la gloire de nos anciennes maisons secondaires (1).

F. Uzureau,

Directeur de l'*Anjou historique*.

(1) Sur les anciens collèges de la province d'Anjou. Cf. *L'Enquête scolaire de l'an IX dans le département de Maine-et-Loire et les arrondissements de Châteaugontier et de La Flèche*, par l'abbé F. Uzureau (Angers, Lachèse, 1898).

LES TOILETTES

D'UNE BOURGEOISE D'ANGERS

AU XVIIIe SIÈCLE

Nous vivons dans un siècle de curiosité, de sans-gêne. Tout ménagement semble avoir disparu depuis que l'on a le culte du passé, et la passion de l'histoire veut que l'on ne tienne plus compte d'aucune susceptibilité. Désormais, rien ne saurait résister à l'avidité des chercheurs, et les événements les plus minimes, les choses tenues les plus secrètes finissent toujours par se découvrir sous la poussière des archives.

Tout est devenu précieux : contrats de mariage, conclusions prises par les avocats, grosses de jugements, correspondance de famille, livres de comptes, inventaires... et petit à petit l'on s'est immiscé dans la vie privée de la société de l'ancien régime. Il semble qu'il n'y ait plus rien à fouiller et que le mot de La Bruyère n'ait jamais été plus de circonstance : « Tout est dit, et l'on vient trop tard... » et pourtant, n'est-ce pas dire du nouveau que de rappeler ces siècles vécus, ces mœurs d'âges écoulés, si différents de l'époque où nous vivons nous-mêmes ?

Le temps passe, les goûts changent et les modes se succèdent.

Modes éphémères, aussi volages que les cerveaux qui les ont engendrées, car tous les splendides atours, toutes les belles façons, toute la galanterie, toute la politesse des beaux messieurs et des belles dames des siècles écoulés ne sont plus que des souvenirs.

Tirons-les de l'oubli et pénétrons, grâce à des paperasses de famille enlevées d'un grenier où elles jonchaient un carrelage respectueux de leur poussière, dans le ménage de « Monsieur Charles-Théodore Ollivier », bourgeois d'Angers, qui vivait dans les dernières années du XVIII[e] siècle. Entrons dans sa maison, voyons le monde qui l'entoure, monde de vieille bourgeoisie, aisé et de race honorable, sinon riche et noble, et, d'après la façon dont il se vêtait, rendons-nous compte de la manière dont ce monde se comportait quelque dix ans avant la Révolution.

Curiosité, dira-t-on, et sans gêne intolérable !

Après cent vingt ans, il est permis de parler des morts et de les juger : ils sont entrés dans le domaine de l'histoire.

* * *

Marie-Perrine Fresnau (1), fille d'un riche négociant d'Angers, avait épousé, au mois de novembre mil sept cent quatre vingt-un, Charles-Théodore Ollivier, receveur de l'Hôtel-Dieu Saint-Jean l'Évangéliste, qui avait succédé à son père (2) dans cette charge, héréditaire depuis de longues années dans sa famille. Le ménage jouissait, ainsi que cela nous est appris par la conclusion d'un procès qui s'éleva entre Charles Ollivier et le frère de sa femme, à l'occasion de la succession de cette dernière,

(1) Née paroisse Saint-Pierre d'Angers, le 24 octobre 1748, fille de Mathurin Fresnau, maître vinaigrier, et de Marie Courault.

(2) Jean-Théodore Ollivier, receveur de l'Hôtel-Dieu, époux de Marie Perrault.

d'un revenu net de cinq mille livres, ce qui, à cette époque-là, représentait les moyens suffisants, sinon de mener grande vie, du moins d'avoir une existence remplie d'aisance.

Cette situation de fortune permettait aux époux Ollivier de soutenir un train de maison assez important et d'avoir un hôtel confortable, avec cour et pignon sur rue, dans l'impasse Lanchenault, et leur attirait une considération particulière dans toute la ville, de la part de la société qu'ils fréquentaient.

Charles-Théodore Ollivier, sieur du Pré, comme il s'intitule lui-même dans plusieurs actes et comme il se fait appeler dans les journaux (1), s'était laissé quelque peu énivrer par la situation qu'il occupait dans la bourgeoisie angevine. Il était passablement vaniteux, et peut-être aimait-il trop à se parer de titres et de fonctions qui, par leur éclat, lui semblaient convenir à son importante personnalité. C'est ainsi qu'on l'avait vu plusieurs fois à la tête de la musique de la milice bourgeoise, dans un costume éclatant, ainsi encore qu'il se glorifiait plus qu'il n'aurait dû le faire, de sa prospérité, de ses fonctions — honorifiques ou salariées — et même de son nom, auquel il avait tenu à donner une assonance nobiliaire.

Quant à Mme Ollivier, née Fresnau, en dehors des soins qu'elle donnait à son ménage, en dehors de la surveillance que nécessitait dans sa maison la présence de deux domestiques — de deux *mies*, selon l'expression d'alors et qui s'est conservée d'ailleurs pendant la moitié du XIXe siècle, — elle semblait jouir des honneurs dont son mari était revêtu, elle cherchait même, autant qu'elle le pouvait, à tenir le rang qu'elle devait à la fortune, et même à s'élever au-dessus. Il semble qu'elle ait passé

(1) *Affiches d'Angers* du mardi 25 août 1789, page 187.

la plus grande partie de son temps à visiter ses amies ou bien à les recevoir dans son salon de la rue Lanchenault ; mais avant toutes choses, elle pensait à sa toilette, à ses coiffes, à ses dentelles ; en un mot, elle n'avait point d'autres soucis que d'accroître son importance et de donner des soins à sa beauté.

En effet, Mme Ollivier, si l'on en juge par l'inventaire dressé après sa mort, survenue en mil sept cent quatre-vingt neuf (1), semble avoir eu pour la coquetterie un penchant tout particulier.

Elle avait été mariée pendant huit ans à peine, mais elle avait su, dans tous les cas, jouir, autant que possible, de la courte existence qui lui avait été accordée ; et puisqu'une circonstance heureuse a voulu qu'il nous soit resté quelques traces de son passage sur la terre, nous allons en tirer profit. Au moment de la confection de l'inventaire, il n'a pas fallu moins de treize pages pour énumérer, décrire et évaluer les toilettes, robes, jupes, mantelets et autres vêtements de toute sorte, tels que bonnets, chemises, coiffes, linge de tout usage, spécialement consacrés à la femme du Receveur de l'Hôtel-Dieu.

Ce sont ces treize pages qui vont nous servir à nous rendre compte, d'une façon générale, de ce que pouvait être la toilette d'une bourgeoise d'Angers dans les dernières années du XVIIIe siècle (2).

* * *

(1) Morte paroisse de la Trinité, le 29 juillet 1789.

(2) L'inventaire forme un ensemble de 200 pages ; sur la couverture est écrit ceci : Inventaire des meubles et effets dépendant de la communauté de biens qui a été entre M. Charles-Théodore Ollivier et feue dame M.-P. Fresnau, son épouse. Passé devant Me Le Gendre, notaire à Angers, les 12, 13, 14, 15, 16, 26 avril et 12 may 1790.

Depuis bien des siècles déjà, Paris a le privilège de gouverner le monde au point de vue de la mode ; sous l'ancien régime, la cour brillante des rois de France donnait le ton à toutes les autres cours civilisées ; les grandes dames de tous les temps avaient à cœur de conserver leur réputation de coquetterie et d'élégance.

Les provinces elles-mêmes, quel que fut leur éloignement de ce Paris étourdissant, recevaient les nouvelles de tout ce qui s'y passait ; c'est pourquoi sans trop de retard, et tant bien que mal, ceux qui se piquaient d'élégance dans la société angevine pouvaient se tenir au courant des modes de chaque saison.

Il y avait une habitude à prendre, un léger désagrément à supporter quand on habitait à quatre-vingts lieues de la capitale, mais les coquettes, quand il s'agit du soin de leur parure et de leur beauté, n'en sont point à cela près. Elles étaient obligées, quand arrivait le printemps et que les chaleurs commençaient à poindre, de conserver les grosses étoffes de la saison passée, puis, à la fin de l'été, de geler avec philosophie en attendant les nouveautés de la saison prochaine.

Il n'en pouvait pas être autrement, car les communications n'étaient alors ni très promptes ni très faciles. Des messagers quittaient Paris avec leurs voitures remplies de marchandises destinées aux différentes villes situées sur le trajet qu'ils avaient à parcourir. Leur arrivée à Angers constituait un événement, et le public en était averti par un avis inséré dans les *Affiches ;* les marchands de draps, de soye, les merciers, les marchandes de modes faisaient savoir qu'ils avaient reçu des étoffes nouvelles, les tailleurs d'habits, les couturières, et jusqu'aux maîtres perruquiers s'appliquaient à se conformer au goût du jour.

Cet événement ne laissait point indifférentes les dames de la ville qui s'empressaient chez les marchands, et

chacune d'elles, après avoir admiré tant de belles choses dont la nouveauté constituait peut-être tout le mérite, achetait ce qui avait flatté son goût, et tâchait, dans la limite de ses moyens, de copier les modèles venus de Paris. Mais les distinctions sociales n'avaient pas encore disparu, et la noblesse provinciale, dont la gaucherie prêtait à rire aux gens de la cour, prétendait imposer ses goûts et ses manières aux bourgeoises de la ville, qui acceptaient encore cette sorte d'infériorité.

On peut affirmer que Mme Ollivier du Pré attachait un intérêt particulier à tout ce qui concernait la toilette, et que les variations de la mode ne la laissaient pas indifférente.

Avait-elle été à Paris? Avait-elle eu l'occasion d'y entrevoir le luxe de ceux qui peuvent dépenser sans compter? Rien ne nous permet de supposer qu'elle ait entrepris un aussi long voyage, et l'on peut douter qu'en mil sept cent quatre vingt cinq une bourgeoise ait bravé, sans motifs sérieux, les lenteurs et les fatigues d'un tel déplacement. Et quand on pense qu'il s'agit ici de la femme du receveur de l'Hôtel-Dieu, on doit croire que, quelle que fût l'aisance dont elle jouissait, elle aurait hésité à faire la dépense considérable que nécessitait un voyage de Paris sans avoir d'autre but que de se tenir au courant des modes nouvelles.

Il existait bien dès cette époque des publications spécialement consacrées aux modes, mais elles étaient rares, et ne paraissaient pas, comme elles font de nos jours, d'une façon périodique et régulière. Et de plus, comme le tirage de ces feuilles était assez restreint, il était difficile de se les procurer. Elles étaient accompagnées de planches coloriées fort jolies qui les font rechercher aujourd'hui des amateurs, et elles atteignent parfois dans les ventes publiques des prix hors de proportion avec leur valeur réelle. Il en existe encore, dans les archives de la famille Ollivier, plusieurs spécimens qui

témoignent du goût que la femme de Charles-Théodore avait pour tout ce qui touche à l'art des ajustements.

Les grands tailleurs, les grandes couturières et les grandes marchandes de modes de Paris avaient encore un autre moyen de faire connaître au public de la province ou de l'étranger les modes et leurs créations nouvelles. Ce moyen a disparu à peu près entièrement (1), mais il était assez original, et mérite au moins une mention. Dès qu'un fabricant avait trouvé une disposition nouvelle, dès qu'une couturière avait été assez heureusement inspirée pour découvrir une façon inconnue de chiffonner ses étoffes, ils prenaient une poupée et l'habillaient de vêtements conformes à la mode qu'ils voulaient faire triompher. Ces poupées étaient adressées, par les soins des intéressés, aux principaux marchands des villes de province et surtout des pays étrangers; ceux-ci les exposaient dans leurs boutiques, où les clientes ne manquaient pas de venir les admirer et de se laisser tenter.

Quoi qu'il en soit, Mme Ollivier s'était arrangée de façon à être bien renseignée sur tout ce qui concernait la toilette, mais nous ne pourrions pas affirmer que les sommes consacrées par elle à la satisfaction de ses goûts de coquetterie aient toujours été en rapport avec la situation qu'elle occupait dans la société, car il ne faut pas oublier qu'elle n'occupait que le rang de bourgeoise, et cela avait son importance avant la Révolution. Les bourgeoises se distinguaient alors des femmes de la noblesse non seulement par leurs ajustements, mais encore par leurs façons, et si j'ose ainsi parler, même par les traits de leur visage. Si l'on a l'occasion de voir deux portraits de

(1) Les « Sidonies » que l'on voit encore à la devanture des coiffeurs, et les « mannequins » recouverts de robes et de vêtements qui sont exposés à la porte des magasins de confection, ont pour commune origine les « poupées » habillées qui servaient de réclame aux marchands du XVIIIe siècle.

cette époque, représentant des portraits de femmes appartenant à des classes différentes, on pourra assez aisément reconnaître, dans le cas même où les accessoires seraient assez semblables, la femme noble de la femme née roturière.

Il est bien entendu que cette règle générale comporte de nombreuses exceptions, et que, si on voulait l'ériger en principe absolu, elle conduirait aux pires erreurs.

La bourgeoisie du XVIII[e] siècle se composait de familles de marchands enrichis par le travail et les économies de deux ou trois siècles; elle comprenait encore les notaires, procureurs, avocats, presque tous tenanciers d'offices héréditaires, et tous ces gens là avaient acquis, depuis longtemps, des manières polies qui ne pouvaient être déplacées nulle part. Et pourtant, cette bourgeoisie formant une classe à part, avait été pendant longtemps séparée de la noblesse par une barrière infranchissable; il existait particulièrement pour la façon de se vêtir des règles qu'on ne pouvait pas transgresser. Des édits royaux, dûment enregistrés par les Parlements, avaient établi, pour tout ce qui touchait au luxe des vêtements, des lois qui favorisaient la noblesse au détriment du Tiers-État. Aux femmes de la noblesse seules était réservé le privilège d'étaler sur leurs riches costumes les perles, les colliers et les rivières de pierres précieuses. Quant aux femmes du Tiers-État — et pendant longtemps la noblesse de robe et la noblesse de clocher avaient été comprises sous cette dénomination — elles étaient forcées de se contenter d'accoutrements plus modestes, ornés de bijoux peu éclatants et dont le nombre même était limité; en somme elles n'avaient droit qu'au clinquant et à la ferraille polie. On n'était pas bien éloigné encore du temps où Fénelon décrivant un Gouvernement idéal, avait divisé l'état en diverses classes bien délimitées, et qui ne se

distinguaient pas seulement par leurs attributions ou leurs privilèges, mais aussi par les costumes qu'elles étaient astreintes de porter, et auxquels elles ne pouvaient apporter aucune modification.

Mais dès le milieu du XVIIIe siècle, le développement des idées émises par les philosophes avait porté un coup fatal au goût qui semblait entraîner l'ancienne société vers les classifications étroites, et la conquête de la liberté, en fait de vêtements, constitua peut-être le premier triomphe de l'esprit nouveau. Marie-Perrine Fresnau, qui n'était probablement pas hantée par les préoccupations politiques, n'en demandait pas davantage : il lui suffisait de pouvoir déployer tout le luxe que sa situation lui permettait. Elle tint à se faire remarquer entre toutes les femmes qui prenaient de leur toilette un soin particulier, et après plus d'un siècle, les compulseurs d'archives sont encore étonnés du nombre et de la richesse de ses ajustements.

C'est à ce point de vue que l'étude de sa garde-robe est intéressante, et nous allons à loisir passer en revue les treize pages de l'inventaire qui suffisent à peine pour contenir l'énumération des « hardes et habits de ladite deffuncte dame Ollivier ».

*
* *

Quand Perrine Fresnau se maria en 1781, il y avait déjà longtemps que sa mère n'était plus auprès d'elle pour la guider, pour lui apprendre à modérer ses désirs, et pour la mettre en garde contre les entraînements et les dépenses excessives auxquelles se laissent aller les femmes dont le goût pour la toilette n'a pas de frein. On peut se demander, en effet, ce qu'eût pensé la femme de Mathurin Fresnau, l'économe distillateur, en présence d'une telle profusion ; et l'on peut se demander, avec plus de raison encore, ce qu'eût dit l'aïeule — elle était femme aussi

elle d'un maître vinaigrier (1) — dont l'inventaire, datant de 1721, nous a été également conservé. Elle n'eût pas manqué de faire à sa petite fille des remontrances que méritait sa frivolité, et, comparant les deux inventaires, elle aurait trouvé une belle matière pour vanter la simplicité du bon vieux temps.

Et pourtant, ne peut-on pas supposer aussi que la bonne grand'mère aurait été satisfaite de contempler toutes ces marques de prospérité et de richesse, et toutes ces apparences d'une vie heureuse? Elle se serait peut-être félicitée d'avoir, par son économie de chaque jour, contribué à rendre meilleur le sort de ses descendants, et, en comparant ses toilettes à celles de sa petite fille, elle eût peut-être éprouvé un sentiment de fierté en constatant les progrès accomplis par sa race dans l'espace de soixante ans.

On peut remarquer en effet dans l'inventaire de 1721 (2) que deux pages sont suffisantes pour énoncer « les habits à usage de femme » dont savait se contenter sous la régence une femme de la bourgeoisie provinciale. Il est bon de dire pourtant que, dès ce temps là, l'estimation des robes, juppes, manteaux, de la femme du maître vinaigrier atteignait la somme assez respectable de cinq cents livres. Mais cela n'approche point de ce qu'on rencontre dans l'imposant inventaire de 1790; l'ensemble de

(1) Perrine Cesbron, femme de Mathurin Fresnau, maître vinaigrier, et aïeule de Marie-Perrine Fresnau, épouse de Charles-Théodore Ollivier.

Marie-Perrine Fresnau avait un frère, Mathurin, troisième du nom, marchand de draps de soye et officier des milices bourgeoises, qui eut de longs démélés avec son beau-frère Charles-Théodore Ollivier, après la mort de Marie-Perrine.

(2) Perrine Cesbron, à peine un an après la mort de Mathurin Fresnau, se remaria avec Jean Petit, ce fut à cette occasion, et pour sauvegarder les intérêts des deux enfants issus de son premier mariage, qu'il fut procédé à cet inventaire.

la garde-robe de Mme Ollivier, comprenant strictement les effets à son usage personnel, est estimé plus de deux mille livres ! Quelle somme énorme représenteraient de nos jours ces deux mille livres, si l'on tient compte des changements qui se sont produits dans la valeur de l'argent.

Nous ne saurions mieux faire, pour montrer les progrès que la famille Fresnau avait accomplis, que de donner l'état de la garde-robe de Perrine Cesbron, d'après l'inventaire qui fut dressé après la mort de son mari, Mathurin Fresnau, en 1721.

« ..... Item, y est-il dit, à la suite d'un grand nombre « d'objets préalablement inventoriés, un habit à usage « de femme, et une juppe d'étamine sur soye; un juppon « d'étoffe de soye rayé rouge et breun; un tablier de taf- « fetas d'Angleterre breun; un corcet couvert de cotton- « nades; un autre habit-manteau de dauphinne gris et « blanc; un manteau et une juppe de raz saint sire; sept « juppes de différentes étoffes, coulleurs et de thoille; un « autre manteau de flannelle finne, coulleur rayée caffé « et blanc; onze perres de bas de lainne et cotton; une « grande coiffe de taffetas et une autre à nouer; deux « camisolles; cinq tabliers de taffetas cotton dauphinne, « et d'étamine sur soye, le tout prisé ensemble trois « cents livres, cy. . . . . 300 l.

« Item quatre perres de pantouffles et deux perres de « souliers; une perre de boucles d'argent, prisés ensemble « vingt-cinq livres, cy . . . . 25 l.

« Item huit coiffures de différentes façons à brides; « huit perres de manchettes basses; six mouchoirs de « mousselinne, cinq autres coiffures aussi garnyes de « dentelles, partie de thoille, et my fil; trois autres coif- « fures, trois collerettes et trois perres de manchettes, le « tout prisé ensemble deux cents livres, cy. . . 200 l.

« Item dix-huit chemises de thoille de brin, prisées « ensemble trente-six livres, cy . . . . 36 l.

« Item deux douzennes de vieils mouchoirs à moucher,
« prisés ensemble trois livres, cy . . . . 3 l. »

Ainsi toute la toilette et tous les effets servant à l'usage personnel de Perrine Cesbron sont compris dans les cinq paragraphes qui précèdent; mais quelle que soit l'aridité de cette nomenclature, il en résulte pourtant qu'on a quelque connaissance de ses goûts et des sommes qu'elle pouvait consacrer à ses ajustements. Elle était sans doute très simple, ainsi qu'il convenait aux femmes de sa classe, mais elle avait à cœur d'être *bien mise* — c'est l'expression que l'on emploirait aujourd'hui — pour recevoir, à son comptoir de la rue de la Poissonnerye (1) les pratiques auxquelles elle débitait sa marchandise.

Mais elle avait aussi des vêtements dont elle n'usait qu'aux jours de fête, et quand la boutique n'était pas ouverte. On peut donc croire que chaque dimanche Perrine Cesbron mettait sa plus belle robe et son beau corcet couvert de cottonnades; elle étalait sur ses épaules et sa poitrine son plus riche mouchoir de mousselinne garni de dentelles; elle n'oubliait ni sa superbe coiffe à brides ni ses souliers à boucles d'argent. Dam ! elle était peut-être un peu guindée dans ses vêtements de gala, mais elle n'en avait pas moins bon air, quand elle sortait, pour aller aux offices ou à la promenade, donnant le bras à son mari, accompagnée de ses enfants également parés de vêtements cossus.

C'est de cette manière de faire que nous est parvenue l'expression de *s'endimancher*, et les gens de négoce n'étaient pas les seuls qui se fussent volontairement astreints à cette coutume. Les *Mémoires d'un nonagénaire* (2) sont remplis, à ce sujet, de curieux détails;

(1) Voir *Un distillateur angevin au XVIII*e *siècle, Mathurin Fresnau.*

(2) *Mémoires d'un nonagénaire,* par François-Yves Besnard, publiés et annotés par C. Port.

l'auteur nous raconte que, dans sa jeunesse, les magistrats, notaires, bourgeois, marchands, après une semaine consacrée au labeur, apparaissaient, le dimanche, revêtus de superbes habits. Il paraissait bien, à leur manière d'être, qu'ils n'avaient pas l'habitude d'être si magnifiquement vêtus, mais pour rien au monde ils n'auraient voulu déroger à l'usage qu'ils trouvaient établi.

Mais nous sommes portés à admettre que, dans la dernière partie du XVIII[e] siècle, les gens de la Bourgeoisie et du Tiers-État, qui étaient en situation de goûter les plaisirs de la société, en étaient arrivés à porter avec aisance leurs habits de cérémonie; et nous ne pouvons pas nous figurer que M[me] Ollivier ait pu paraître gauche ou empruntée lorsqu'elle se parait de tant de toilettes élégantes. Elle les exhibait le plus souvent possible, elle jouissait des sentiments d'admiration — ou peut-être d'envie — qu'elle faisait naître quand elle allait voir ses amies ou quand elle avait l'occasion de les recevoir dans son salon; mais en agissant ainsi, elle ne faisait que suivre ses goûts de coquetterie et satisfaire sa vanité. Qu'on juge du changement qui s'était opéré dans les mœurs depuis Perrinne Cesbron !

L'armoire d'où le personnage chargé de l'expertise — un sieur Maillard — retirait les uns après les autres les effets de la défunte, devait être singulièrement vaste pour contenir tant de linge et de vêtements. Les jupes succèdent sans interruption aux jupes, les casaquins aux casaquins; puis les mantelets suivent les robes, et les fourreaux suivent les apollons... et tout cela défile, défile dans une énumération interminable.

Mais c'est en vain qu'on chercherait dans tout cela un ordre quelconque; quarante articles sont consacrés à la description des effets personnels de la dame Ollivier du Pré; l'expert examinait et prisait chaque objet ou chaque vêtement au moment même où on le retirait de la garde-

robe et sans chercher à le classer avec des effets de même ordre ; le clerc écrivait ce qu'on lui dictait, après quoi on passait aux articles suivants.

Plutôt que de faire un classement qui a paru inutile aux rédacteurs de l'inventaire, il nous a paru préférable de suivre la nomenclature que nous avons sous les yeux, avec son cachet d'originalité et aussi avec ses expresions qui nous paraissent aujourd'hui pittoresques et piquantes. Nous croyons que la reproduction de ce texte ne manquera pas d'offrir quelque intérêt.

« Aujourd'hui, mardi treize avril audit an mil sept « cent quatre vingt dix (1) sur les deux heures de relle- « vée, nous, Conseillers du Roy et de Monsieur, nottaires « soubsignés, en vertu de la remise faite par la cloture « de la séance d'hyer au soir, à la réquisition des partyes « dénommées, qualifiées et domicilliées en l'intitulé du « présent inventaire (2), avons procédé à la continuation « d'icelluy avec ledit sieur Maillard, commis juré, ainsi « qu'il suit :

« Et ouverture faite de l'armoire de la chambre ayant « veue sur la ditte rue Lancheneau, s'y est trouvé ce qui « suit :

« Premièrement, trois juppes de molton blanc ; une « juppe de coton rayé bleu et blanc et à fleurs ; une « autre juppe fond bleu et à petits bouquets et pois, « estimés le tout ensemble quarante livres, cy. . 40 l.

(1) L'inventaire avait commencé la veille, ainsi qu'il résulte des premières lignes de cet acte : « Aujourd'huy, douze avril mil sept « cent quatre-vingt dix, sur les neuf heures du matin, Nous, conseil- « ler du Roy et de Monsieur, nottaires à Angers, soubsignés, « sommes transportés en une maison sise rue de Lancheneau, « paroisse de la Trinité dudit Angers, n° 3, etc... »

(2) Ces parties étaient : Charles-Théodore Ollivier et Mathurin Fresnau, marchand, au nom et comme curateur de Charles-Mathurin Ollivier, fils mineur de Charles-Théodore et de défunte Marie-Perrine Fresnau.

« Item trois corcets, dont deux couverts en siamoise « coulleur citron, et l'autre en siamoise grise ; six cami- « solles de différentes indiennes et cotton, estimés « ensemble trente deux livres, cy . . . . 32 l.

« Item quatre juppes de cotton de Nantes, une juppe « de bazin, estimés ensemble quarante six livres, cy. 46 l.

« Plus un fourreau rond de siamoise blanche garnye « de mousselinne, estimé vingt-quatre livres, cy . 24 l.

« Item deux deshabillés de siamoise blanche garnye « de mousseline, deux juppes de cotton de Nantes, aussi « garnyes de mousselinne, estimés ensemble quarante- « huit livres, cy. . . . . 48 l.

« Item une juppe et un casaquin de cotton à carreaux « rouges et bleus ; une autre juppe et un casaquin de « cotton brodé, fond bleu à fleurs, estimé le tout « ensemble quarante-deux livres. . . . . 42 l.

« Item une juppe d'indienne fond blanc à fleurs et « petites barres rouges, et une camisolle d'indienne « pareille ; une juppe et un cactoir de cotton rayé bleu et « mardoye ; une autre juppe et un casaquin de cotton « rayé bleu et blanc, estimé le tout ensemble quarante « livres, cy. . . . . 40 l.

« Item une autre juppe et un casaquin de siamoise « blanche brodée, à fleurs rouges, estimées ensemble « vingt livres, cy . . . . 20 l.

« Item quatre mantelets de différentes indiennes, fond « blanc et à fleurs, estimés ensemble vingt-huit livres, « cy. 28 l.

« Item deux robbes et deux juppes de siamoise rayées « rouge et blanc, estimées ensemble quarante livres, « cy. 40 l.

« Item une robe et juppe d'indienne, fond puce, rayées « et à fleurs, estimées ensemble quarante-huit livres, « cy. 48 l.

« Item une autre robe et juppe d'indienne fond blanc et

« à fleurs, ladite robe doublée de soye mordorée, estimés « ensemble cinquante-quatre livres, cy. . . . . 54 l.

« Item une autre juppe et robbe de taffetas des Indes, « estimée trente livres, cy. . . . . 30 l.

« Item une autre robe et juppe d'indienne fond blanc, « à barres et à fleurs, estimées cinquante-quatre livres, « cy. . . . . 54 l.

« Item une autre robe et juppe d'indienne, fond siam, « à barres et à fleurs, estimées cinquante livres, cy. 50 l.

« Item un fourreau et une juppe de cotton à barres, « jaune et blanc, estimés trente livres, cy . . . . 30 l.

« Item une juppe et Apollon de gros de Tours, estimés « vingt-quatre livres, cy . . . . 24 l.

« Item une robe et juppe mexiquaine, rayée et à fleurs, « estimée soixante-douze livres, cy . . . . . . 72 l. »

Et ce n'est pas encore tout ce que contenait la fameuse armoire, il s'en faut de beaucoup.

Mais après une énumération aussi longue, après avoir assisté au défilé d'une telle variété de juppes et de vêtements de toutes les couleurs, on éprouve, pour ainsi dire, le besoin de passer la main sur ses yeux éblouis, et de prendre quelque repos. On est obligé de réfléchir pour se bien assurer qu'on n'assiste pas à la vente des marchandises d'un magasin de nouveautés obligé de liquider. Mais non, ce n'est pas de cela qu'il s'agit ; et la description que nous venons de reproduire, dans laquelle se sont donné rendez-vous toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, avec les nuances inventées par le génie des modistes, ne comprend qu'une minime partie de la garde-robe de Marie-Perrine Fresnau, femme de Charles-Théodore-Ollivier du Pré, au moment de son décès.

Nous aimons à croire tout au moins que cette profusion de belles choses valait à celle qui avait le bonheur de les posséder la satisfaction d'amour-propre qu'elle en attendait ; elle ne passait certainement pas inaperçue quand

elle paraissait dans un lieu public, ses toilettes n'étaient critiquées que par celles qui ne pouvaient l'imiter, et elle avait acquis un renom de goût et d'élégance qui faisaient d'elle l'arbitre de la mode dans une partie de la société. Une telle situation était bien faite pour lui plaire, mais il lui eût été impossible de l'acquérir si elle n'avait pas trouvé chez son mari la complaisance nécessaire pour qu'elle pût entretenir son luxe. Mais il résulte de la façon la plus évidente, de tous les documents que nous avons actuellement sous les yeux, que les deux époux avaient le même goût pour la dépense, qu'ils ne savaient se refuser aucune des commodités de la vie, et qu'ils aimaient également l'un et l'autre, par une sorte de gloriole fâcheuse, à attirer sur eux l'attention de leurs concitoyens.

Nous serions plus enclin à blâmer la vanité du mari que la coquetterie de la femme, mais nous ne voulons pas apprécier les sentiments auxquels ils obéissaient ; il faut pourtant admettre que cette manière de vivre, même si on ne l'approuve point, n'en est pas moins l'indice de l'état de prospérité auquel était parvenue la classe bourgeoise dans les années qui ont précédé la Révolution, et les dépenses exagérées des époux Ollivier permettent de se rendre compte de l'aisance qui régnait dans les ménages astreints à une sage économie.

Parmi les bourgeoises, nous croyons bien qu'il n'en est pas une seule dont la garde robe ait fourni une pareille matière aux faiseurs d'inventaires, et il faut reconnaître que, dans celui que nous avons sous les yeux, la monotonie des *item* qui se succèdent, est relevée par la variété des objets décrits.

..... « Premièrement deux mantelets de siamoise
« blanche, garnys de différentes mousselinnes, estimés
« ensemble seize livres, cy . . . . 16 l.

« Item un mantelet de taffetas noir, doublé de cotton
« à carreaux, bordé de poil ; un mouchoir de soye noire

« garny de dentelles de soye, estimé le tout ensemble « six livres, cy. . . . . 6 l.

« Item un autre mantelet de taffetas noir garny de « gaze ; un autre mantelet de taffetas noir garny de den- « telles ; une mante de taffetas noir, doublée de poppelinne, « et garnye de dentelles ; une autre mante de taffetas noir, « garnye de dentelles, sans tête, et deux callèches de « taffetas noir, dont une garnye de gaze, et l'autre de « dentelles ; estimé le tout ensemble soixante-douze « livres, cy. . . . . 72 l.

« Item une cappe de taffetas breun estimée vingt-six « livres, cy. . . . . 26 l.

« Item quatre tabliers tant de cotton que d'indienne, « de différentes couleurs, fonds blancs, estimés ensemble « vingt livres, cy . . . . 20 l.

« Item trois camisolles blanches, dont deux de cotton « de Nantes, et une de siamoise garnye de mousselinne ; « un petit casaquin d'indienne, fond breun et à fleurs ; « deux autres camisolles picquées et garnyes de cotton, « dont une de bazin, et l'autre de siamoise, estimé le tout « seize livres, cy . . . . 16 l.

« Item dix-huit camisolles de flanelle d'Angleterre, « dont onze de peu de valleur ; deux bouffants picqués et « garnys de crin, estimés le tout ensemble dix livres, « cy. . . . . 10 l.

« Item soixante-deux chemises à usage de femme, de « différentes toilles, estimées ensemble deux cent qua- « rante-huit livres, cy. . . . . 248 l.

« Item douze béguins, treize bonnets ronds, le tout de « cotton de Nantes, les dits beguins garnis de petite den- « telle, et les bonnets ronds garnys de mousselinne ; « douze bandeaux de toille, estimés le tout ensemble « douze livres, cy . . . . 12 l.

« Item quarante une pairre de bas de femme, dont « cinq de lainne et le surplus de soye, fil et cotton,

« partie usées, estimées ensemble le tout quatre-vingt-
« deux livres, cy . . . . 82 l. »

. . . .

Et ainsi de suite, car cela dure longtemps encore. Il n'y a pas à dire, la pauvre Perrine Cesbron, la vieille grand'-mère, n'en possédait pas autant; elle était absolument éclipsée par sa petite-fille, la brillante bourgeoise.

Quoique la statistique ne soit pas une science pour laquelle nous nous sentions beaucoup d'attrait, nous nous sommes pourtant laissé gagner par le désir de mettre un peu d'ordre dans le chaos dont nous avons reproduit une partie; nous avons essayé de classer par catégories, et de compter dans chaque catégorie le nombre de vêtements passés sous les yeux de l'expert. Nous sommes ainsi arrivés à savoir, ce qui ne manque pas d'intérêt dans l'espèce, que Mme Ollivier ne possédait pas moins de vingt-huit juppes, plus de vingt robes, et au moins une douzaine de mantelets et de mantes; et toutes ces juppes et ces mantes teintées de ces nuances délicates, dont on avait le secret autrefois, et qui ont gardé leur vivacité et leur fraîcheur malgré le temps écoulé. Il existe de nos jours des amateurs de belles choses, qui, dans leurs collections, font une place à part à ces vieilles soies du XVIIIe siècle qui témoignent à la fois du talent des ouvriers qui les fabriquaient et du goût des femmes qui s'en paraient (1).

Quoi qu'il en soit, cette longue énumération de belles choses opère une sorte de transfiguration dans l'inven-

(1) Il m'a été donné de visiter une rare collection de robes et de vêtements datant du XVIIIe siècle, et du commencement du XIXe. Je rends un dernier hommage au comte Retailliau, qui vient de mourir et qui avait su réunir une garde-robe complète et telle qu'on eût pu la comparer à celle de Mme Ollivier. M. le comte Retailliau, qui savait apprécier les belles choses, aimait, avec une bonne grâce exquise, montrer sa collection aux amateurs.

taire que nous avons sous les yeux; ce n'est plus un acte aride, destiné à régler des situations pécuniaires et des intérêts matériels, c'est une sorte de lanterne magique qui, dans une suite de tableaux, fait revivre la grâce ravissante d'un temps qui n'est plus.

On ne pense plus à faire le bilan des deux époux : Mme Ollivier nous apparaît, jeune encore, et peut-être un peu trop sûre de plaire, mais il n'y a pas jusqu'à sa fatuité qui lui aille bien. Le matin, elle revêt un de ses galants « déshabillés de siamoise blanche, garnye de mousseline »; elle veille au soin de son ménage, donne à ses « mies » les instructions et les ordres nécessaires, les gourmande quand il le faut et les aide au besoin, tandis que son mari est à l'Hôtel-Dieu pour y remplir les devoirs de sa charge.

Puis l'heure du repas arrive, et il n'y a pas lieu d'espérer que Mme Ollivier consente à se mettre à table avec sa tenue négligée du matin. Quelle robe mettra-t-elle aujourd'hui? Elle se décide pour « sa robe d'indienne à « fond blanc, à barres et à fleurs, doublée de soye mor- « dorée ». Son mari est déjà de retour de son bureau et son fils revient de l'école voisine; ils n'ont guère de soucis, et plutôt que de s'entretenir de leurs intérêts, qui ne sont pas trop en ordre, ils font leur affaire principale de ce qui flatte leur vanité.

Mais il était tout au plus onze heures, et Mme Ollivier avait à régler l'emploi de sa journée; elle n'avait pas d'occupations, et sa vie ne différait point de l'existence qu'ont dû adopter les femmes désœuvrées de toutes les époques.

Quand le temps lui permettait de sortir, elle s'arrangeait toujours de façon à avoir quelque course indispensable; elle montait à son appartement, choisissait la toilette qui lui paraissait la mieux appropriée à ce qu'elle voulait faire et chaussée de ses petits souliers à boucles

d'argent, elle se rendait en visite chez ses amies, ou parcourait les boutiques des marchands. Mais il y avait aussi des jours où l'état de la température ou bien quelque autre cause obligeaient Mme Ollivier à rester chez elle. Nous pouvons affirmer qu'elle avait encore des costumes affectés à ces occasions. Mais il est probable que ces journées, qu'elle passait à tricoter près de sa fenêtre, sans autre distraction que de contempler le ruisseau qui coulait au milieu de la rue Lancheneau, n'étaient point dans ses goûts; elle attendait avec impatience l'heure qui devait lui ramener son fils et son mari; elle avait par eux quelque connaissance des bruits et des nouvelles de la ville et achevait sa soirée en pensant aux toilettes qu'elle aurait l'occasion de mettre le lendemain.

Ceux de qui elle descendait avaient eu d'autres soucis : ils ne se relâchaient point de leurs travaux quotidiens, ils avaient à cœur de ne pas laisser péricliter entre leurs mains le patrimoine qu'ils avaient reçu de leurs parents; ils savaient se priver pour assurer aux générations qui devaient leur succéder une situation plus aisée et une existence meilleure que celles qui avaient été leur partage.

Peut-être n'auraient-ils pas néanmoins été fort satisfaits, s'ils avaient pu pénétrer, « le mardi 13 avril 1790, sur les deux heures de relevée », dans la chambre de Mme Ollivier, de voir l'usage que leur petite fille avait fait du fruit de leur économie; tant de frivolité eût dépassé la mesure de leur entendement, et cette longue énumération d'ajustements aux appellations pittoresques n'eût pas manqué de soulever, chez les plus indulgents, quelque sentiment de reproche. Mais nous n'avons point les mêmes raisons qu'eux de nous indigner, et nous ne saurions en vouloir à Mme Ollivier de sa coquetterie qui nous vaut un inventaire aussi savoureux.

Nous nous figurons l'expert Maillard retirant des

meubles et des cabinets qui les tenaient renfermées, toutes ces robes et ces juppes aux nuances chatoyantes, il les étale au grand jour pour mieux les apprécier; parmi ceux qui assistent à cette scène, il n'en est pas un qui reste impassible en présence du spectacle qu'il a sous les yeux, et il n'est pas jusqu'au clerc, chargé de transcrire les estimations sur le papier officiel, qui ne se relâche parfois de son attention. N'y a-t-il pas là le sujet d'un charmant tableau dans lequel le peintre pouvait faire éclater tout à la fois son talent de coloriste, dans la reproduction des étoffes, et sa puissance d'observation dans l'étude des physionomies.

Mais nous n'en avons pas encore fini avec les hardes et les effets de Mme Ollivier : l'expert Maillard continue son examen et sa prisée, tandis que le clerc ne s'arrête un instant d'écrire que pour reprendre aussitôt.

« Item une boëte de bois blanc dans laquelle s'y est « trouvé un bonnet rond de nuit de cotton de Nantes, « garny de mousselinne; sept autres bonnets de diffé- « rentes toilles, garnys de mousselinne; trois autres « coëffes de différentes mousselinnes; deux paires de « gants de fil et soye, dont une à jour, et une paire de « mittaines de cotton; deux coëffes et deux mouchoirs de « gaze; un petit capot et mouchoir de fleurance, garnys « de blonde, estimé le tout ensemble huit livres, cy. 8 l.

« Item trois mouchoirs des Indes, couleur rouge, trois « autres mouchoirs d'Indienne, estimés le tout ensemble « trente une livres, cy . . . . 31 l.

« Item une boëte dans laquelle s'est trouvé ce qui « suit :

« Premièrement, seize bonnets ronds, tant de mous- « selinne que de siamoise, garnys de différentes mousse- « linnes, et estimés ensemble trente six livres, cy. 36 l.

« Item trois bonnets ronds, garnys de différentes den- « telles, estimés ensemble quarante huit livres, cy. 48 l.

« Item quatorze autres bonnets ronds, tant de mousse-
« linne que de siamoise, garnys de différentes dentelles,
« estimés ensemble cent quarante huit livres, cy. 148 l.

« Qui est tout ce qui s'est trouvé dans la dite boëte de
« carton. »

« Item une autre boëte de carton, dans laquelle s'y est
« trouvé : huit paires de manchettes de mousselinne,
« tant à deux qu'à trois rangs de différente mousselinne
« rayée et brodée ; une paire de dessus de souliers de
« soye à fleurs d'or et pailletes ; une petite chemise,
« garnye de petite dentelle, estimés le tout ensemble,
« cent sols, cy. . . . . 5 l.

« Item dans une autre boëte de carton, s'y est trouvé
« ce qui suit :

« Un bonnet rond de mousselinne, garny de dentelle,
« et un capot de fleurance blanche, garny de gaze, estimé
« ensemble vingt-quatre livres, cy . . . . 24 l.

« Qui est tout ce qui s'est trouvé dans la dite boëte.

« Item quatre morceaux de toille, une chemise à
« usage de femme, trois serviettes et un lot de mauvais
« linge non méritant description estimé le tout ensemble
« six livres, cy . . . . 6 l.

« Item quatre bonnets ronds de mousseline et un
« bonnet rond de linon, le tout garny de dentelles,
« estimé ensemble cinquante quatre livres, cy . . 54 l.

« Item six paires de maris de mousselinne, une paire
« de mittainnes de poil de lapin blanc, deux paires de
« gants de soye, et une paire de mittainnes aussi de soye,
« une autre paire de gants de laine noire, le tout estimé
« six livres, cy. . . . . 6 l.

« Item six morceaux de petite dentelle, contenant
« environ onze aulnes, estimés ensemble cinquante trois
« livres, cy. . . . . 53 l.

« Item une boëte de carton et six paires de souliers, et
« deux pairres de pantouffles, le tout à usage de femme,

« et de différentes étoffes et couleurs, estimés ensemble
« dix livres, cy . . . . 10 l.

« Quî est tout ce qui s'est trouvé dans la dite armoire. »

Après avoir retiré de cette armoire tout ce que nous venons d'énumérer on pouvait croire que l'officier ministériel, en dictant à son clerc cette dernière phrase, avait quelque arrière pensée d'ironie, car il semble bien que cette armoire dût être absolument comble, mais non ; on constatait tout simplement un fait, en se servant de la formule consacrée, et sans y entendre malice.

Et, du reste, les derniers articles de cet inventaire nous paraissent tout aussi suggestifs que les premiers ; l'attention mise tout d'abord en éveil par la description des robes, des mantes et des casaquins, est ravivée et soutenue jusqu'à la fin par le dénombrement des capots, des dentelles, des mouchoirs rouges des Indes et des mittainnes en poil de lapin blanc. Mais nous ne voulons pas insister davantage, non pas parce que nous croyons avoir épuisé la matière, mais parce qu'il nous suffit d'avoir aujourd'hui fait une esquisse qu'un travail plus approfondi pourra aisément transformer en tableau.

* * *

Et maintenant, que sont devenues toutes ces richesses, où sont passés tous ces colifichets charmants qui ont fait, pendant quelques années, la joie et la parure d'une femme coquette ? Il semble que l'exhumation que nous avons faite de l'inventaire où ils sont énumérés leur ait rendu en quelque sorte un peu de vie, et qu'ils aient été suscités du néant où ils étaient ensevelis depuis le 10 avril 1790. Leur souvenir est lié désormais à celui de Marie-Perrine Ollivier, qui lui a dû une partie de son bonheur.

Elle est morte à la veille de la Révolution, qui transforma le vieux monde, et l'étude que nous venons de

faire nous permet de croire que, s'il lui eût été donné de traverser cette période critique et de vivre jusqu'au rétablissement d'un gouvernement régulier, elle n'eût pas manqué d'occuper une place en vue dans la société qui s'organisa dès le début du Consulat, au sein de la Bourgeoisie triomphante.

Il faut la plaindre de n'avoir pas été favorisée d'un tel bonheur.

Louis La Combe.

9 décembre 1901.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 13 JANVIER 1902

La séance est ouverte à 8 heures, sous la présidence de M. Bodinier.

Le procès-verbal de la séance de décembre est lu et adopté.

Sont nommés délégués au Congrès des Sociétés savantes, qui s'ouvrira à la Sorbonne le 1er avril prochain, MM. Marchand, Urseau, Planchenault.

M. le Dr Maisonneuve présente le rapport sur la candidature de M. Œhlert, bibliothécaire de la ville de Laval, vice-président de la Société géologique de France. Il montre que, si la nomination de M. Œhlert au titre de membre correspondant sera un honneur pour lui, de son côté, notre Société ne pourra qu'être grandement honorée de compter parmi ses membres un pareil savant. M. Œhlert est élu membre correspondant.

M. Veuclin, correcteur et bibliothécaire à l'imprimerie Firmin Didot, qui a posé sa candidature au même titre, ne réunit pas le nombre de suffrages voulu pour être admis.

D'après l'avis de M. le Dr Maisonneuve, la Société refuse d'entrer en échange de publications avec la *Société royale et nationale d'horticulture du Portugal*, les travaux de cette dernière présentant un caractère trop spécial, et en dehors de nos études habituelles.

M. le Président fait part des aimables vœux qui ont été adressés à la Société par le président et les membres de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, et auxquels M. Bodinier a répondu au nom de notre Société.

L'ordre du jour appelle la lecture du travail de M. de Farcy : *Les bonnes fortunes d'un archéologue*, dont notre distingué vice-président veut bien nous faire part. Elles sont relatives : 1° Aux Flabella de la Cathédrale d'Angers ; 2° au testament de Louis Ier, duc d'Anjou ; 3° à la chape anglaise du musée de Vich, en Espagne ; 4° à la découverte du cœur de Mgr Gault, évêque de Marseille, trouvé dans la petite paroisse de Grézillé ; 5° à la

couronne d'argent de Notre-Dame-des-Gardes. En nous racontant ses bonnes fortunes d'archéologue, M. de Farcy a su nous faire partager ses joies.

M. le Dr MAISONNEUVE fait, en quelques pages, l'historique de la gigantesque entreprise du chemin de fer transsibérien ; il en montre les difficultés de construction, les facilités qu'il donnera pour le commerce avec l'Extrême-Orient et aussi les conséquences économiques fâcheuses qu'il aura pour les produits de notre pays et qui se sont fait déjà sentir sur l'industrie beurrière de la Normandie.

Cette description était facilitée par une carte tracée sur le tableau noir.

A la suite de cette lecture, M. l'abbé MARCHAND demande la parole pour relever quelques erreurs commises, prétend-il, par M. Maisonneuve.

La première, c'est que le Transsibérien ne franchit pas le lac Baïkal ; la seconde, c'est que le chemin de fer de Pékin, qui se raccorde à la ligne Mandchourienne, en est indépendant et n'a pas été construit par les Russes ; la troisième, c'est que la description de l'Oussouri, telle que l'a donnée M. Maisonneuve, n'est pas exacte.

A ces critiques, M. Maisonneuve a répondu : 1° Qu'il n'a jamais dit que le Transsibérien franchissait le lac Baïkal, il a même indiqué par un pointillé le projet de faire contourner au chemin de fer le lac par le sud ; 2° qu'il n'a pas prétendu que le chemin de fer de Pékin à la ligne mandchourienne ait été construit par les Russes et leur appartînt, il a seulement dit qu'il s'y raccordait. Quant au troisième point, M. l'abbé Marchand s'étant fait une spécialité en géographie et se prononçant avec assurance sur le cours réel de l'Oussouri, M. Maisonneuve s'est abstenu pour l'instant de répondre sur ce point.

M. le Dr NICOLAS lit une humoristique étude sur *Le givre et la rosée* et cherche à reconnaître les rapports qui existent entre eux. Il croit que les observations faites à ce sujet par les paysans valent bien les données fournies par les appareils enregistreurs des météorologistes.

M. LE TRÉSORIER lit son *Rapport* annuel sur l'état financier de la Société, arrêté au 31 décembre 1901. Il a en caisse 4.292 fr., sur lesquels une somme de 600 fr., subvention du Ministre de l'Instruction publique, a une affectation spéciale, la publication des Cartulaires entreprise par la Société. Reste 3.537 fr. Le compte Daillière (intérêts) s'élève à la somme de 155 fr.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire général,
Dr P. MAISONNEUVE.

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 1902

La séance est ouverte à 8 heures, sous la présidence de M. Bodinier, président.

Après la lecture du procès-verbal de la précédente séance, M. l'abbé Marchand déclare qu'il avait mal compris la description que M. Maisonneuve avait donnée du cours de l'Oussouri dans sa lecture sur le chemin de fer transsibérien, et que par suite l'observation qu'il a présentée n'avait pas sa raison d'être.

M. le Ministre de l'Agriculture a adressé à notre Société une circulaire relative à la création d'un *Office de renseignements agricoles* près de son ministère. MM. Gaillard et Halopé sont chargés de présenter un rapport sur la question de la prochaine séance. M. Tellier, ingénieur, a fait hommage d'un travail concernant la *Déshydratation des vins*. Les mêmes rapporteurs sont priés de vouloir bien faire la critique du procédé.

La *Société départementale d'encouragement à l'agriculture de l'Hérault*, en adressant à notre Société son Bulletin de janvier 1902 la prie de vouloir bien lui transmettre son opinion sur le monopole de l'alcool, longuement étudié dans ce numéro.

M. le Dr Maisonneuve est nommé rapporteur de la question.

M. Paul Brichet est présenté à la Société au titre de membre titulaire, par MM. Planchenault, Huault-Dupuy et Bodinier.

M. du Mas, sous ce titre, *Cadets de province au* XVIIe *siècle*, nous fait connaître des faits curieux dans les mœurs des temps passés; avec lui nous trouvons que les lettres d'autrefois avec leurs formules d'une politesse que l'on ne connaît plus guère ont un charme exquis, en même temps qu'elles nous font pénétrer d'une façon intime dans la vie d'autrefois.

M. L. de Farcy, avec sa compétence, sa science d'archéologue, nous fait l'histoire peu banale des *Cloches de la Cathédrale d'Angers*. Sous la peinture imagée de notre savant collègue elles deviennent presque des êtres vivants qui chantent ou qui gémissent.

La séance est levée à 9 h. 1/2.

Le Secrétaire général,

Dr P. Maisonneuve.

SÉANCE DU 10 MARS 1902

La séance est ouverte à 8 heures, par M. L. de Farcy, vice-président, en l'absence de M. Bodinier, retenu au Sénat et qui se fait excuser de ne pouvoir assister à cette réunion.

Après lecture du procès-verbal, M. l'abbé Marchand demande qu'il soit mentionné que Vladivostock ne se trouve pas sur la rive même de l'Oussouri, comme l'avait dit M. Maisonneuve, mais s'en trouve à une certaine distance.

M. le Dr Maisonneuve demande à la Société, au nom de M. l'abbé Bouchet, de vouloir bien l'autoriser à échanger son titre de membre titulaire en celui de membre correspondant. M. l'abbé Bouchet quitte en effet la pension Saint-Urbain où pendant tant d'années il a enseigné les sciences.

La Société ratifie cette demande.

M. Planchenault fait un rapport élogieux au sujet de la candidature de M. Paul Brichet, qui sollicite l'honneur de devenir membre titulaire de la Société. M. P. Brichet est admis. M. Planchenault demande que la Société réponde favorablement à la proposition qui lui est faite par la *Société archéologique et historique du Gâtinais*, d'échanger nos publications avec les siennes. Cette Société existe depuis 1883; elle publie annuellement un volume de 350 à 400 pages, qui renferme souvent des articles intéressants pour la province d'Anjou.

La Société accepte l'échange.

M. Gaillard lit au nom de M. Halopé et au sien un rapport sur la *Statistique des produits agricoles de notre département* pour répondre à la demande de l'Office des renseignements agricoles récemment organisé par le Ministère de l'Agriculture.

La Société décide que ces tableaux statistiques seront adressés au Ministère après qu'ils auront reçu quelques compléments.

M. Gaillard lit un autre rapport sur un travail de M. Tellier relatif à la *déshydratation du vin*. Le Rapporteur voit surtout dans le projet de M. Tellier une question d'intérêt industriel et fait les plus grandes réserves sur l'efficacité du procédé préconisé par cet ingénieur pour obtenir la concentration des vins trop faibles, à savoir leur déshydratation par le moyen de la congélation.

M. le Dr Maisonneuve lit un travail dans lequel il étudie et critique le vœu, et les considérants qui l'accompagnent, formulé par la *Société départementale d'encouragement à l'agriculture de l'Hérault*, en faveur du monopole de l'alcool à l'État.

La Société approuve ses conclusions à savoir que, si ce

monopole présente certains avantages, il offre, d'autre part, des inconvénients qui paraissent l'emporter de beaucoup. Elle décide que ces conclusions seront adressées à la Société d'agriculture de l'Hérault qui a sollicité son avis.

M. le Dr Nicolas, sous le titre *Nids d'insectes,* expose à la Société de curieux faits d'instinct de ces êtres infimes et pourtant si intéressants.

C'est en peintre et en poète que notre collègue nous présente ces tableaux de mœurs, à l'aide desquels il fait vibrer en nous le sentiment, ou nous élève dans les hautes régions de la philosophie. Et avec lui nous sommes forcés de reconnaître qu'il n'est pas sorti des mains des hommes de romans plus palpitants que l'histoire de ces petits êtres façonnés avec leurs merveilleux instincts par les mains du Créateur.

La séance est levée à 9 h. 1/2.

Le Secrétaire général,
Dr P. Maisonneuve.

SÉANCE DU 14 AVRIL 1902

La séance est ouverte à 8 heures, sous la présidence de M. G. Bodinier, président.

Le procès-verbal de la séance du mois de mars est lu et adopté.

La Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Indre-et-Loire ouvre un concours de poésie en 1902, auquel les membres de la nôtre sont invités à prendre part. Le prix consiste en une médaille de vermeil, le choix du sujet est libre ; les pièces de poésie ne doivent pas compter plus de 200 vers. La limite fixée aux concurrents est le 10 octobre.

L'Académie Stanislas, à Metz, nous fait savoir qu'elle décernera en 1903 plusieurs prix : prix de Guaita, de 200 fr. ; prix Dupeux, de 350 fr. ; prix Herpin, de 1000 fr.

M. le Président entretient la Société de la demande présentée par MM. de la Brière et Julien Chappée, au nom de la Société artistique des Monuments de la vallée de la Loire, de tenir leurs séances dans la salle de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, et d'y établir le siège social de ladite Société.

A une lettre de M. le Maire de la ville d'Angers, adressée à notre président pour avoir son avis sur la question, M. Bodinier a répondu que la Société ne pouvait qu'émettre un avis favorable, mais tout en faisant observer que le local, déjà très res-

treint, est occupé par plusieurs sociétés savantes, si bien qu'une nouvelle société ne pourrait pas y installer ses archives, ni sa bibliothèque.

M. le Dr MAISONNEUVE donne lecture à la Société de la lettre qu'il a adressée à M. le Président de la *Société départementale d'encouragement à l'Agriculture de l'Hérault*, pour lui faire connaître l'avis de notre Société, qu'elle avait sollicité, relativement à la question du monopole de l'alcool à l'État.

M. DU MAS termine l'intéressante lecture de son travail sur les *Cadets de province au XVIIIe siècle*. Au cours de cette étude, on remarque entre autres choses que, si l'on se plaint aujourd'hui, non sans raison, de la longueur des procédures, nos modernes avoués et procureurs n'ont rien inventé en cette matière, car M. du Mas nous montre que le règlement d'un héritage de 4 000 fr. par les tribunaux, il y a plus d'un siècle, n'a pas demandé moins de 25 ans.

L'étude de notre distingué collègue est un curieux tableau de la vie militaire et provinciale à cette époque.

M. l'abbé UZUREAU étudie un chapitre de l'Enseignement secondaire en Anjou au XVIIIe siècle, à savoir les *Programmes*, *prospectus* et *réclames*. Il montre combien étaient nombreux les collèges, où les belles-lettres étaient sans doute cultivées avec honneur, mais où les sciences, la géographie, par exemple, que l'on n'enseignait qu'aux élèves qui le désiraient, paraissaient singulièrement négligées. Par contre, il est à noter que dans la plupart de ces établissements, comme le font remarquer avec insistance les prospectus, des femmes étaient chargées de peigner tous les jours les élèves, afin de les débarrasser de la vermine dont une trop grande négligence des soins corporels avait singulièrement favorisé la multiplication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h. 1/2.

Le Secrétaire général,
Dr P. MAISONNEUVE.

SÉANCE DU 12 MAI 1902

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. de la Brière, président de la *Société artistique des monuments de la vallée de la Loire,* a adressé à notre Société ses remerciements pour l'autorisation qui lui a été accordée de tenir ses séances dans le même local. Il demande à nos membres d'adhérer à cette nouvelle Société; le prix d'adhésion est

de 6 francs. La *Société française des Amis des Arts* sollicite une souscription de 100 francs pour aider à l'achat d'œuvres exposées au salon annuel.

Notre Société déclare ne pouvoir accorder cette demande. La Société est consultée au sujet d'un abonnement au *Bulletin mensuel de l'Office des renseignements agricoles*, publié par le Ministère de l'Agriculture et dont le prix est de 12 francs. Une Commission, composée de MM. Planchenault, Albert, Meauzé, est priée d'étudier la question et de faire un rapport à la prochaine séance.

M. le Président a reçu de M. de Jaer, consul honoraire, une lettre pour l'inviter à faire adhérer à titre gratuit notre Société à la *Société pour développer l'enseignement de l'art religieux*.

La Société consultée accepte son inscription à titre de Société adhérente.

L'ordre du jour appelle la lecture de M. La Combe sur le *Salon d'une bourgeoise à la fin du XVIIIe siècle*. C'est une intéressante page d'histoire des mœurs provinciales de cette époque. L'inventaire du salon de la dame est modeste; quelques œuvres d'art médiocres suffisent à le décorer; quelques chaises et fauteuils en constituent le simple ameublement. Mais, sous la plume habile de notre confrère, la vulgarité de ces objets prend une tournure distinguée. Si les objets eux-mêmes manquent de valeur, la description en est charmante.

La séance est levée à 9 h. 1/2.

Le Secrétaire général,
Dr P. Maisonneuve.

SÉANCE DU 9 JUIN 1902

La séance est ouverte à 8 heures, sous la présidence de M. L. de Farcy, vice-président, en l'absence de M. Bodinier, qui, retenu au Sénat, fait prier la Société de vouloir bien l'excuser de ne pas assister à la réunion.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le rapport demandé au sujet de l'opportunité d'une souscription d'abonnement au *Bulletin mensuel de l'Office des renseignements agricoles* est renvoyé à la prochaine réunion.

La correspondance comprend une lettre du Ministère de l'Agriculture invitant notre Société à nommer un délégué au concours régional agricole, qui se tiendra, pour notre région, à Laval, du 21 au 29 juin.

L'ordre du jour appelle la lecture par M. Eusèbe Pavie d'un chapitre inédit des œuvres du regretté M. L. Cosnier « *L'établissement des Religieuses de Saint-Vincent-de-Paul en Asie-Mineure* ». C'est un point d'histoire fort curieux, qui a été traité avec talent et esprit par le vénérable collègue dont nous regrettons la perte.

M. le Dr P. Maisonneuve lit, au nom de M. du Brossay, une étude critique très fouillée et sérieusement documentée sur *Ménage et la généalogie des seigneurs de Château-Gontier*. L'auteur nous montre avec une remarquable sagacité combien sont nombreuses les erreurs dont l'historien angevin a émaillé les notices qu'il a consacrées aux personnages qui ont possédé la baronnie de Château-Gontier.

La séance est levée à 9 h. 1/2.

Le Secrétaire général,

Dr P. Maisonneuve.

SÉANCE DU 11 JUILLET 1902

La séance est ouverte à 8 heures, sous la présidence de M. Bodinier.

Après lecture du procès-verbal, qui est adopté, M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Cornélius de Witt, qui demande que notre Société veuille bien l'aider dans la composition d'un ouvrage qu'il médite de faire avec quelques amis, sous ce titre : *La vie rurale en France à travers les âges*.

La Société sera heureuse de se tenir à la disposition de l'auteur pour lui fournir les documents qu'elle peut posséder.

La Société décide d'abonner sa bibliothèque au Bulletin mensuel de l'*Office des renseignements agricoles*, publié par le Ministre de l'Agriculture.

L'ordre du jour appelle la lecture d'un chapitre du travail monographique de la paroisse des Ponts-de-Cé, par M. l'abbé Bretaudeau, ayant pour titre : *Les Institutions de charité aux Ponts-de-Cé*.

M. le Président donne lecture d'un travail de M. d'Espinay intitulé : *Les statues de Fontevrault et la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*.

L'auteur a composé ce travail pour protester contre l'affirmation de M. Jules Lair, faite devant l'Académie des Sciences morales et politiques, que M. Célestin Port a été seul à demander le maintien des statues des Plantagenets à Fontevrault.

M. d'Espinay établit au contraire, dans sa communication, que notre Société a fait les démarches les plus pressantes pour en obtenir la conservation. La Société remercie vivement notre éminent collègue de lui avoir rendu justice en une circonstance où de grands intérêts artistiques étaient en jeu.

M. l'abbé Uzureau termine la séance en nous donnant des renseignements intéressants sur *Le serment de liberté et d'égalité à Angers, pendant la Révolution.*

La séance est levée à 9 h. 1/2.

Le Secrétaire général,

Dr P. Maisonneuve.

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 1902

La séance est ouverte à 8 h. 1/4, sous la présidence de M. Bodinier, président.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

M. le Président donne lecture de la circulaire ministérielle qui fait savoir que le 41e Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements se tiendra à Bordeaux, le 14 avril 1903.

Le programme de ce Congrès est mis à la disposition des membres de la Société.

M. le Ministre de l'Instruction publique fait savoir qu'un Concours international d'archéologie espagnole se tiendra à Barcelone en 1906-1907. Un prix de 20.000 piécettes sera décerné au meilleur ouvrage, « le 23 avril 1907, fête de saint Georges, patron de la Catalogne ».

M. le Président donne lecture d'une circulaire relative aux *Assises de Caumont*, qui se tiendront à Caen en 1903. Les organisateurs de ce Congrès invitent les sociétés savantes et les littérateurs de notre département à envoyer une notice sur tous leurs ouvrages, leurs articles littéraires et leurs conférences.

M. le Préfet de Maine-et-Loire fait savoir qu'un crédit de 500 fr. est alloué à notre Société, pour l'année 1903, sur les fonds du département.

M. de Farcy a fait connaître, par une lettre adressée à M. Bodinier, que des fouilles récentes pratiquées à la Cathédrale d'Angers ont fait découvrir des piliers du VIIe et du VIIIe siècle, qui permettent de rétablir le plan des anciennes églises sur lesquelles a été édifiée la Cathédrale actuelle. M. le Président exprime le désir de la Société en demandant que M. de Farcy

veuille bien faire une prochaine communication sur cet intéressant sujet.

M. Planchenault lit, au nom de M. Halphen, une *Étude bibliographique relative à l'histoire de l'Anjou aux Xe et XIe siècles.*

L'auteur constate que, malgré les travaux très nombreux qui ont déjà été faits sur ce sujet, il reste encore beaucoup de choses à dire pour que cette époque soit complètement connue. Nous espérons que notre savant collègue nous aidera à combler cette lacune.

M. Maisonneuve donne communication d'un travail de M. René de la Perraudière intitulé : *Un chant populaire annamite.* Ce chant, recueilli par notre distingué collègue dans un séjour qu'il fit dans l'Annam en qualité d'officier de l'infanterie de marine, constitue un document historique original précieux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h. 1/2.

Le Secrétaire général,
Dr P. Maisonneuve.

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 1902

La séance s'ouvre à 8 heures, sous la présidence de M. de Farcy, vice-président.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du mois de novembre.

M. Bodinier s'excuse, par une lettre adressée à M. de Farcy, de ne pouvoir pour raisons de famille assister à la réunion de ce jour.

Aux premiers rangs de l'auditoire ont pris place un certain nombre d'invités, parmi lesquels plusieurs dames, qui ont bien voulu honorer la réunion de leur présence. C'est que la plus grande partie de la séance doit être consacrée à la mémoire d'un de nos collègues les plus vénérés, M. Léon Cosnier. Et, suivant les usages de la Société, les membres de la famille et les amis les plus intimes ont été invités à y assister.

La correspondance comprend une communication de l'Académie de Metz, qui invite les membres de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers à prendre part à son Concours académique pour 1902-1903.

L'ordre du jour appelle la lecture de la biographie de M. Léon Cosnier par M. Eusèbe Pavie.

Au préalable, M. Pavie donne communication d'une Note relative à l'intervention de M. L. Cosnier, en vue de la conser-

vation des statues de Fontevrault et des pourparlers qu'il eut à cette occasion avec sir John Musgrave.

Ce travail, qui vient fort à propos compléter celui de M. d'Espinay sur le même sujet, sera inséré dans nos Mémoires à la suite de ce dernier.

M. Pavie lit ensuite le premier chapitre du livre qu'il a consacré à la vie de M. Cosnier, *Sa jeunesse*. Ces pages, écrites avec autant de cœur que de talent, nous ont rendu très vivante la figure de M. Cosnier et rappelé bien des détails très intéressants sur les choses et les hommes d'une époque déjà lointaine. Les applaudissements de l'assemblée ont montré à M. Eusèbe Pavie qu'il avait su à la fois piquer l'attention et toucher le cœur de ses collègues et de l'auditoire exceptionnel qui s'était donné rendez-vous dans la salle de la Société.

M. l'abbé Uzureau donne lecture d'un travail très documenté, comme il sait toujours le faire, sur les *Carmélites d'Angers* aux XVII[e] et XVIII[e] siècles.

Les lectures portées à l'ordre du jour étant achevées, les membres présents procèdent au renouvellement du Bureau pour l'année 1903.

Sont élus :

Président. — M. Guillaume Bodinier.
Vice-président. — M. de Farcy.
Secrétaire général. — M. le chanoine Urseau.
Secrétaire. — M. E. Pavie.
Bibliothécaire-Archiviste. — M. Planchenault.
Trésorier. — M. Dauge.

Le Secrétaire général,
D[r] P. Maisonneuve.

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE

D'AGRICULTURE, SCIENCES & ARTS D'ANGERS

Ancienne Académie d'Angers, fondée en 1685

ANCIENS PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM.

FALLOUX (comte de), membre de l'Académie française.
VILLEMAIN, Secrétaire perpétuel de l'Académie française.
BEULÉ, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts
CHEVREUL, membre de l'Académie des Sciences.
Mgr FREPPEL, évêque d'Angers.
LENEPVEU, membre de l'Académie des Beaux-Arts.
Mgr BARON, évêque d'Angers.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM.

JAC, ancien premier président de la Cour d'appel d'Angers.
S. E. le Cardinal MATHIEU, à Rome.
Mgr RUMEAU, évêque d'Angers.

PRÉSIDENT HONORAIRE

MM.

D'ESPINAY, ancien conseiller à la Cour d'appel d'Angers, ancien président de la Société.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1903

MM.
BODINIER (Guillaume), *président.*
FARCY (Louis de), *vice-président.*
URSEAU (Chanoine Ch.), *secrétaire général.*
PAVIE (Eusèbe), *secrétaire.*
MEAUZÉ (André), *trésorier.*
PLANCHENAULT (Adrien), *bibliothécaire-archiviste.*

MEMBRES HONORAIRES

MM.
BELLANGER (Philippe), avocat, ancien bâtonnier, 36, rue Pocquet-de-Livonnière, Angers.
CHAMARD (Dom), prieur de l'abbaye de Ligugé (Vienne), à Herck-la-Ville (Limbourg belge).
JOUIN (Henry), secrétaire de l'École des Beaux-Arts, à Paris.
CAMPEAU, présid. de l'Institut canadien-français d'Ottawa (Canada).
Abbé POTTIER, chanoine, président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, Montauban.

MEMBRES TITULAIRES

MM.
ALBERT (Georges), docteur en droit, professeur à la Faculté de Droit, rue Proust, 31.
ALLARD (Gaston), à la Maulévrie, route des Ponts-de-Cé.
BAUDRILLER (l'abbé), vicaire général, parvis Saint-Maurice.
BAUGAS, docteur en droit, professeur à la Faculté de Droit, avenue Jeanne-d'Arc, 58.
BARON (Jules), député, conseiller général de Maine-et-Loire, à Cholet.
BAZIN (René), docteur en droit, professeur à la Faculté de Droit, rue de la Préfecture, 16.
BERGER (Eugène), ancien député, rue de l'Arcade, 34, à Paris.
BERNIER, ingénieur civil, rue Volney, 7 *bis.*
BILLARD (Gabriel), rue Ménage, 17.
BIZARD (René), licencié en droit et ès sciences, 72, rue Desjardins.

BLOIS (Comte de), sénateur, conseiller général, château de La Rochejaquelein, à Daumeray, par Durtal.
BODINIER (Guillaume), sénateur, conseiller général, rue Tarin, 2.
BORDEAUX-MONTRIEUX (Georges), manufacturier, rue Hanneloup, 11.
BOSSEBŒUF (l'abbé), rue Béclard, Angers.
BOUGÈRE (Laurent), député, rue Chevreul, 12.
BRETAUDEAU (l'abbé), curé de Saint-Aubin des Ponts-de-Cé.
BRICHET (Paul), licencié en droit, rue de Bel-Air, 4.
CHASLE (l'abbé), aumônier au Bon-Pasteur, à Angers.
CLAMENS, peintre-verrier, rue Rabelais, 14.
CROSNIER (l'abbé), directeur de la *Revue des Facultés catholiques*, professeur à la Faculté des Lettres, rue Donadieu de Puycharic, 22.
DARDENNE, avocat, à Baugé (Maine-et-Loire).
DEDOUVRES (l'abbé), docteur ès lettres, professeur à la Faculté des Lettres, 6, rue Cubain.
DELAHAYE (Fr.), 10, rue des Aix.
DESVAUX, docteur en médecine, rue Paul-Bert, 16.
DEZANNEAU (Alfred), docteur en médecine, rue Hoche, 13.
D'ESPINAY, ancien conseiller à la Cour, rue Tarin, 26.
FAIRÉ (Alexandre), avocat, ancien député, rue Pocquet-de-Livonnière, 43.
FALIGAN (Arsène), ancien magistrat, rue Paul Bert, 33.
FARCY (Louis de), parvis Saint-Maurice, 3.
GAILLARD, conservateur de l'herbier Lloyd, place des Halles.
GENEST, licencié ès sciences mathématiques, professeur à la Faculté des Sciences, 89, rue du Quinconce.
GILLES DEPERRIÈRE, président de la Société des Amis des Arts, rue Talot, 4.
GRELLIER (l'abbé), vicaire général, rue du Vollier, 5.
GRIFFATON (Julien), avoué à la Cour, rue Béclard, 14.
GRIMAULT (l'abbé), doyen du Chapitre, place Saint-Maurice, 6.
HALOPÉ, rue Ménage, 3 *bis*.
HAUTREUX (l'abbé), curé du Champ (Maine-et-Loire),
HOUDEBINE (l'abbé), professeur d'histoire à l'Institution de Combrée.
HUAULT-DUPUY (Valentin), rue Denis-Papin, 14.
JAC (Charles), ancien premier président de la Cour d'appel, rue Desjardins, 53.
JAC (Ernest), docteur en droit, professeur à la Faculté de Droit, rue Franklin, 98.
JOÛBERT (Joseph), rue des Arènes, 11.
KERNAERET (Mgr de), ancien doyen de la Faculté de Théologie, à Saint-Martin-la-Forêt.
LA COMBE (Louis), rue Saint-Évroult, 15.

LAIR, ancien conseiller à la Cour, correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), rue Saint-Julien, 48.

LE BAULT DE LA MORINIÈRE (V[te]), boulevard de Saumur, 43.

LEMESLE (Fr.-Paul), avocat, à Champteussé (Maine-et-Loire).

LEMESLE (Prosper), ancien architecte diocésain, rue Desjardins, 7.

LEMOTHEUX, rue Volney, 11.

LEROSEY (l'abbé), rue Jean Migolt, 11, à Niort (Deux-Sèvres).

MAISONNEUVE (Paul), docteur en médecine et ès sciences, professeur à la Faculté des Sciences, rue Volney, 5.

MARAIS (l'abbé), aumônier du Pensionnat Saint-Julien.

MARCHAND (l'abbé), docteur ès lettres, professeur à la Faculté des Lettres, rue de l'Esvière, 5.

MAS (Henri du), rue Rabelais, 14.

MAUVIF DE MONTERGON, château de Montergon, à Brain-sur-Longuenée.

MEAUZÉ (André), directeur d'assurances, rue Rangeard, 1.

NICOLAS, docteur en médecine, rue du Quinconce, 36.

PASQUIER (M[gr]), docteur ès lettres, recteur des Facultés catholiques, rue Donadieu de Puycharic, 22.

PAVIE (Eusèbe), ancien magistrat, rue Volney, 27.

PERRAUDIÈRE (René de la), château de la Perraudière, par Seiches (Maine-et-Loire).

PERRAUDIÈRE (Xavier de la), rue Desjardins, 70.

PLANCHENAULT (Adrien), archiviste-paléographe, boulevard du Roi-René, 23.

POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, à Baugé (Maine-et-Loire).

RIANDIÈRE-LAROCHE, rue Desjardins, 51.

RIVEREAU (l'abbé), docteur ès sciences mathématiques, doyen de la Faculté des Sciences, rue Volney, 2.

RONDEAU (l'abbé), aumônier de l'Oratoire, rue Chevreul, 9.

RUMEAU (M[gr]), évêque d'Angers.

SÉMERY, avocat, ancien bâtonnier, rue Proust, 33.

SIMON (l'abbé), curé de Saint-Laud.

TÉTON (l'abbé), curé de Notre-Dame.

THÉZÉE, docteur en médecine, rue de Paris, 70.

URSEAU (l'abbé Charles), chanoine, correspondant du ministère de l'Instruction publique, rue du Parvis Saint-Maurice, 4.

UZUREAU (l'abbé), aumônier de la Prison d'Angers, directeur de l'*Anjou historique*.

VILLOUTREYS (Marquis de), château du Plessis-Villoutreys, par Montrevault.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

BAGUENIER-DESORMEAUX, rue Crevaux, 6, Paris.

BALLU (Camille), conservateur des hypothèques, à Mortagne-sur-Huisne (Orne).

BÉNARD (Henry), à Cholet.

BERTIN (l'abbé), professeur de sciences, au collège de Noyon (Oise).

BERTRAND DE BROUSSILLON, archiviste-paléographe, rue de Tascher, 15, Le Mans (Sarthe).

BONNEAU LA VARANNE, avocat, rue d'Assas, 33, Paris.

BOUCHET (l'abbé), à Sœurdres, et rue Pascal, Angers.

BROSSAY (du), ancien directeur de l'Enregistrement, à Châteaugontier (Mayenne).

CELLIER, docteur en médecine, à Laval (Mayenne).

CHEVALIER, docteur en médecine, place de la Préfecture, à Laval (Mayenne).

DENAIS (Joseph), rue Fontaine-Saint-Georges, 10, Paris.

FIÉVÉ (Georges), médecin, à Jallais.

GAZEAU (Ernest), avocat, 12, rue de Grammont, à Tours (Indre-et-Loire).

GESLIN, docteur en médecine, à Beaufort-en-Vallée.

GODARD (André), à Tigné (Maine-et-Loire).

GODARD (Hippolyte), docteur en médecine, à Tigné (Maine-et-Loire).

GRIMAULT (René), pharmacien, à Pornic (Loire-Inférieure).

HALPHEN (Louis), 8 *bis*, Chaussée de la Muette, Paris.

LEQUEUX (Paul), licencié ès sciences, étudiant en médecine, rue du Cherche-Midi. 44, Paris.

LETARD, pharmacien, à Talmont (Vendée).

LOUVARD, secrétaire de la Chambre de commerce de Laval, à Châteaugontier (Mayenne).

MABILLE DU CHESNE (Gaëtan), à La Flèche.

MAISONNEUVE (l'abbé Daniel), professeur à l'École cléricale, Périgueux (Dordogne).

MARAGE (Dr), docteur ès sciences, rue Duphot, 14, à Paris,

PARANT (Victor), docteur en médecine, allée de Garonne, 17, à Toulouse (Haute-Garonne),

RÉCHIN (l'abbé), professeur au collège de Mamers (Sarthe).

RONDEAU (Augustin), avoué à Cholet.

SAHUT (F.), avenue Pont-Juvénal, 10, Montpellier (Hérault).

SIMON, docteur en médecine, Beaupréau (Maine-et-Loire).

VILLEBRESME (vicomte Maurice de), château du Messey, par Saint-Briac (Ille-et-Vilaine).

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

FRANCE

ABBEVILLE. Société d'émulation (Somme).
AIX. Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres (Bouches-du-Rhône).
ALENÇON. Société historique et archéologique de l'Orne.
ALGER. Société historique algérienne (*Revue africaine*).
AMIENS. Académie des sciences, des lettres et des arts (Somme).
— Société des Antiquaires de Picardie.
ANGERS. Société d'horticulture de Maine-et-Loire.
— Société industrielle et agricole.
— Société des études scientifiques.
— Bibliothèque de la ville d'Angers.
ANGOULÊME. Société archéologique et historique de la Charente.
ARRAS. Académie des sciences, lettres et arts (Pas-de-Calais).
AUTUN. Société Éduenne (Saône-et-Loire).
— Société d'histoire naturelle.
AUXERRE. Société des sciences historiques et naturelles (Yonne).
BAR-LE-DUC. Société des lettres, sciences et arts (Meuse).
BAYONNE. Société des sciences et arts (Basses-Pyrénées).
BÉZIERS. Société archéologique, scientifique et littéraire (Hérault).
BORDEAUX. Académie des sciences, belles-lettres et arts (Gironde).
— Société d'agriculture de la Gironde.
BOURGES. Bulletin de la Société d'Agriculture du département du Cher.
BREST. Société académique (Finistère).
CAEN. Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres (Calvados).
CAEN. Société d'agriculture et de commerce (Calvados).
— Société linnéenne de Normandie (id).
— Société des beaux-arts (id).
— Société des Antiquaires de Normandie (id).

Chalons-sur-Marne. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts (Marne).

Chalon-sur-Saone. Société d'histoire et d'archéologie (Saône-et-Loire).

Chartres. Société archéologique d'Eure-et-Loir.

Chateauroux. Bulletin de la Société d'agriculture de l'Indre.

Cherbourg. Société académique (Manche).

Clermont-Ferrand. Académie des sciences, belles-lettres et arts (Puy-de-Dôme).

Compiègne. L'Agronome praticien.

Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres (Côte-d'Or).

Douai. Société d'agriculture, sciences et arts (Nord).

Épinal. Société d'émulation des Vosges.

Fontainebleau. Société historique et archéologique du Gâtinais (Seine-et-Marne).

Grenoble. Académie Delphinale (Isère).

— Société de statistique de l'Isère.

La Rochelle. Académie des belles-lettres, sciences et arts (Charente-Inférieure).

Laval. Commission historique et archéologique de la Mayenne.

Le Havre. Société havraise d'études diverses (Seine-Inférieure).

Le Mans. Société historique et archéologique du Maine (Sarthe).

— Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

Le Puy. Société académique d'agriculture, sciences, arts et commerce (Haute-Loire).

— Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.

Lille. Société des sciences, agriculture et arts (Nord).

— Archives de l'agriculture du nord de la France.

Limoges. Société archéologique et historique du Limousin (Haute-Vienne).

Lyon. Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rhône).

— Bulletin historique du diocèse de Lyon.

— Société d'agriculture, d'histoire naturelle et arts utiles (Rhône).

— Annales de la Société du Sud-Est pour l'échange des plantes (Dr Edouard Jacquemet, directeur), rue Neuve de Monplaisir, à Lyon.

Macon. Académie de Mâcon (Saône-et-Loire).

— Société d'histoire naturelle.

Marseille. Société de statistique (Bouches-du-Rhône).

— Muséum d'histoire naturelle de Marseille (Bouches-du-Rhône).

Meaux. Société d'agriculture, sciences et arts (Seine-et-Marne).

— Bulletin du syndicat agricole.

Montauban. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

MONTPELLIER. Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault.
NANCY. Académie Stanislas (Meurthe-et-Moselle).
— Société d'archéologie lorraine (id.).
NANTES. Société académique (Loire-Inférieure).
— Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France (Loire-Inférieure).
NEVERS. Société nivernaise des sciences, lettres et arts (Nièvre).
— Bulletin de la Société départementale d'agriculture de la Nièvre.
NICE. Société des lettres, sciences et arts (Alpes-Maritimes).
NIMES. Académie du Gard.
— Société d'étude des sciences naturelles (Gard).
NIORT. Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres.
— Bulletin du syndicat agricole.
— Société botanique des Deux-Sèvres.
ORLÉANS. Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts (Loiret).
— Société archéologique et historique de l'Orléanais (Loiret).
PARIS. Institut de France.
— Académie des inscriptions et belles-lettres.
— Académie des sciences.
— Bibliothèque de la Sorbonne.
— Musée Guimet (30, *avenue du Trocadéro*).
— Société d'anthropologie.
— Société nationale des Antiquaires de France.
— Société nationale d'agriculture (18, *rue de Bellechasse*).
— Société nationale d'horticulture (84, *rue de Grenelle*).
— Société botanique de France (84, *rue de Grenelle*).
— Société de l'histoire de France (60, *rue des Francs-Bourgeois*).
— Société philomathique (7, *rue des Grands-Augustins*).
— Société Indo-Chinoise (44, *rue de Rennes*).
— Société de géographie (184, *boulevard Saint-Germain*).
— Société de géographie commerciale (7, *rue des Grands-Augustins*).
— Le monde des plantes.
— Ornis.
— Chronique horticole.
— Journal des savants.
— Ministère de l'Agriculture. Bulletin.

PARIS. Ministère de l'Instruction publique.
— — Comité des travaux historiques et scientifiques. Bulletin archéologique.
— — Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. Section des sciences économiques et sociales.
— — Bulletin du Comité des Sociétés des Beaux-Arts.
— — Bibliographie des travaux historiques et scientifiques.
PAU. Société des sciences, lettres et arts (Basses-Pyrénées).
PERPIGNAN. Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.
POITIERS. Société des Antiquaires de l'Ouest (Vienne).
— Société académique d'agriculture, sciences et arts (Vienne).
QUIMPER. Société archéologique du Finistère.
REIMS. Académie nationale de Reims (Marne).
RENNES. Société scientifique et médicale de l'Ouest.
— Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine (Bulletin et mémoires).
— Journal d'agriculture pratique.
ROCHECHOUART. Société des amis des sciences et arts (Haute-Vienne).
ROMANS. Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, etc. (Drôme).
ROUEN. Académie des sciences, belles-lettres et arts (Seine-Inférieure).
— Société centrale d'horticulture de la Seine-Inférieure.
— Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie (Seine-Inférieure).
SAINT-LÔ. Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle de la Manche (Manche)
SAINT-QUENTIN. Société académique (Aisne).
SAINTES. Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis (Charente-Inférieure).
SENLIS. Comité archéologique (Oise).
SENS. Société archéologique (Yonne).
TOULON. Académie du Var.
TOULOUSE. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres (Haute-Garonne).
— Académie des jeux floraux (Haute-Garonne).
— Société archéologique du Midi de la France (Haute-Garonne).

TOULOUSE. Journal d'agriculture pratique.
TOURS. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres (Indre-et-Loire).
— Société archéologique de Touraine (Indre-et-Loire).
TROYES. Société académique de l'Aube.
VALENCE. Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme.
— Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, etc. (Drôme). Voy. ROMANS.
VALENCIENNES. Société d'agriculture, sciences et arts (Nord).
VANNES. Société polymathique du Morbihan.
VENDÔME. Société archéologique du Vendômois (Loir-et-Cher).
VERDUN. Société philomathique (Meuse).
VERSAILLES. Société des sciences morales, des lettres et des arts (Seine-et-Oise).
— Société d'agriculture et des arts (Seine-et-Oise).
VESOUL. Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône.
VILLEFRANCHE. Société des sciences et arts du Beaujolais.

ÉTRANGER

Allemagne.

GIESSEN. Oberhessische Gesellschaft für Natur-und Heilkunde.
METZ. Académie de Metz.
MULHOUSE. Société industrielle.
STRASBOURG. Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

Belgique.

BRUXELLES. Société royale malacologique de Belgique.
— Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique.
LIÈGE. Société géologique de Belgique.

Russie.

MOSCOU. Société impériale des naturalistes de Moscou.

Suède.

UPSAL. Bulletin of the Geological Institution of the University of Upsala.

Canada.

OTTAWA. Institut Canadien-Français d'Ottawa.

États-Unis.

BOSTON. American Academy of Arts and Sciences.
— Society of Natural History.
CHICAGO. Université de Pensylvanie.
— Académie américaine des Sciences politiques et sociales.
COLUMBUS. Mechanic's Institute of Ohio.
NEW-YORK. American Museum of Natural History.
PHILADELPHIE. Academy of Natural Sciences.
SAINT-LOUIS. Missouri Botanical Garden.
WASHINGTON. Patent office.
— Smithsonian Institution.
— Smithsonian Institution — Bureau of Ethnology.
WISCONSIN. Academy of Sciences, Arts and Letters.

Mexique.

MEXICO. Observatorio Meteorologico Central de Mexico.
— Sociedad cientifica « Antonio Alzate ».
— Boletin de agricultura, mineria e industrias.

Uruguay.

MONTEVIDEO. Anales del Museo nacional.

ABONNEMENTS

Revue des Deux-Mondes.
Revue des Questions historiques.
Revue des Questions scientifiques.
Gazette des Beaux-Arts.
Nature.
Tour du Monde.

TABLE DES MATIÈRES

1903

Procès-Verbaux des Séances

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 380-3

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

D'AGRICULTURE, SCIENCES & ARTS

D'ANGERS

ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS

Fondée en 1685

Cinquième Série

TOME VI

ANNÉE 1903

ANGERS

GERMAIN & G. GRASSIN, IMPRIMEURS - LIBRAIRES

40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1903

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

D'AGRICULTURE, SCIENCES & ARTS

D'ANGERS

ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS

Fondée en 1685

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

D'AGRICULTURE, SCIENCES & ARTS

D'ANGERS

ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS

Fondée en 1685

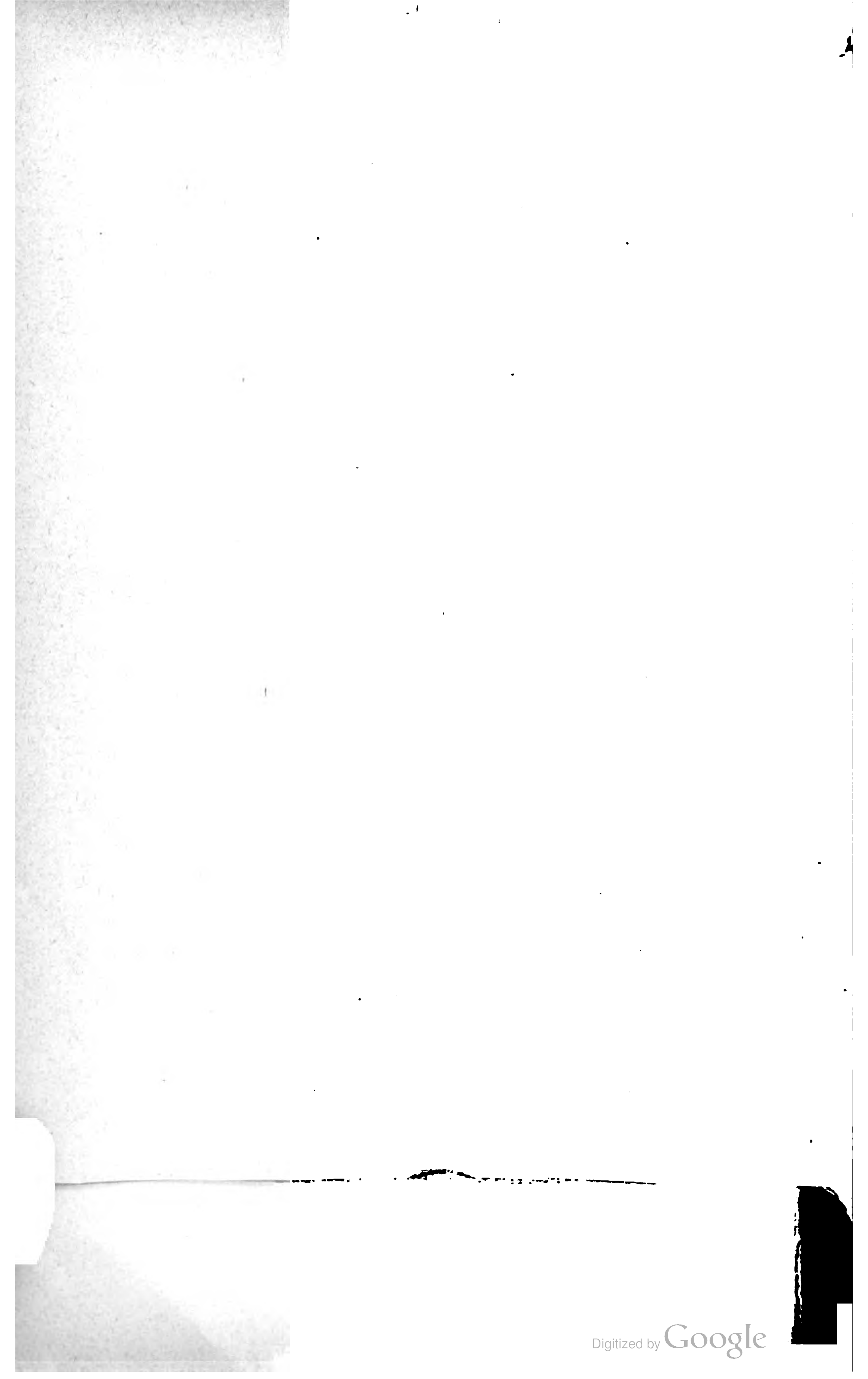
Cinquième Série

TOME VI

Année 1903

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1903



LES FOUILLES DE LA CATHÉDRALE

du 18 août au 12 septembre 1902

Sans le *Journal* du changement du chœur de la Cathédrale en 1699, dressé par Lehoreau dans son *Cérémonial*, nous ne saurions presque rien de l'aménagement intérieur de l'église à la fin du xviie siècle.

Il est bien dommage qu'il n'ait pas eu en 1763 un imitateur, notant jour par jour le résultat des fouilles nécessitées par la construction du Caveau des chanoines. Nous saurions plus exactement que par les remarques sommaires de Brossier, de Thorode et de Grille, les dimensions et l'appareil des substructions trouvées à cette époque et aussi en quel endroit furent déposés, après leur exhumation, les restes de Mgr Fouquet de la Varenne, du doyen de Châteaubriand et de tant d'autres chanoines, jadis enterrés au haut de la nef.

S'il faut en croire M. Grille, il ne se rencontra plus de sépulture après quatre pieds de profondeur, bien qu'il y ait eu plus de *quinze pieds de terre rapportée* dans l'emplacement du caveau. Thorode parle de *neuf à dix pieds* seulement, quand il décrit les murs C, D, E, appartenant à un ancien édifice, dont il vit les parements intérieurs, jointés en rouge en 1763.

Faut-il s'étonner d'un relèvement du sol de l'église aussi considérable? Assurément non, si l'on considère le niveau

de la cour de l'évêché, *au nord*, le remblai de 3m80, constaté dernièrement dans le préau du cloître, *au sud*, enfin, si on se rappelle qu'une sonde de 3 mètres, enfoncée il y a quelques années en avant des fondations de l'ancien porche, *à l'ouest*, n'a pu rencontrer le solide.

La partie de la Cité sur laquelle s'élève la Cathédrale a été certainement relevée de plusieurs mètres dans le cours des siècles : l'archéologue peut donc espérer y découvrir d'intéressantes substructions.

Le hasard vient aussi quelquefois à son aide. Ainsi, le 7 février dernier, pendant la restauration du pavage, on rencontra l'ancien pilier M, enterré de 1m45. Ce fut pour moi un trait de lumière. Il donnait le niveau du transept au XIe siècle, car il n'y avait pas à hésiter sur la date de cette construction, dont l'histoire n'avait conservé aucun souvenir précis.

« Si ce pilier n'a pas été démoli en entier, en 1236,
« lorsque Guillaume de Beaumont permit d'abattre une
« portion des bâtiments de l'évêché pour faire le tran-
« sept de l'église semblable à l'autre déjà construit, me
« dis-je, pourquoi les autres piliers, formant le contour
« de cette ancienne partie de l'édifice, l'auraient-ils été
« davantage ? »

Je résolus aussitôt de demander l'autorisation de faire des fouilles, à l'instar de celles exécutées dernièrement dans la cathédrale de Chartres.

Grâce à la bienveillance de Mgr l'Évêque et à l'appui de M. le Préfet, j'obtins promptement la permission d'interroger le sous-sol de la cathédrale, pour lui arracher ses secrets.

Je viens, Messieurs, vous faire connaître sous la forme *d'un journal,* avec le secours d'un plan aussi exact que possible, le résultat de ces fouilles, entreprises le 18 août et terminées le 12 septembre 1902.

M. le chanoine Urseau et M. l'abbé Houdbine ont été

mes compagnons dévoués : ils se sont associés à mes joies et à mes déception ; je les remercie de leur bienveillant et très utile concours.

Lundi 18 août

J'avais tout d'abord à cœur de m'assurer de l'existence au haut de la nef des piliers qui, dans ma pensée, supportaient un clocher dominant la croisée de l'église, comme autrefois à la cathédrale de Nantes et dans presque toutes celles du XIe siècle. Leur écartement devait me donner la largeur de la principale des trois nefs, limitées par les murs extérieurs existant encore.

A peine quelques dalles étaient-elles enlevées à l'endroit que j'indiquai, qu'on aperçut à 0m40 de profondeur le parement d'une large pile A, faisant face à l'autel et construite comme celles du clocher de Saint-Martin d'Angers en assises de tuffeau de moyenne hauteur, alternées avec un triple rang de briques très grandes, séparées par d'épais joints de mortier. Une maçonnerie grossière (c'était la fondation de l'escalier du jubé du XIIIe siècle) en recouvrait une partie. Après sa démolition, nous dégageâmes une grosse colonne de 0m52 de diamètre, placée à l'angle intérieur de la pile A. Le fût, dont quelques pierres gisaient dans les décombres, avait été démoli pour la pose du pavage, mais le joint de mortier, qui le séparait de la base, était encore en place. On eût dit une sorte de galette de 0m02 d'épaisseur : on put l'enlever d'une seule pièce.

En dessous, apparut la base en tuffeau, exécutée au tour, suivant la méthode du temps, et dont les moulures barbares accusent le commencement du XIe siècle.

Cette base ronde repose sur un socle carré en tuffeau, composé de deux assises, dont la hauteur ne correspond pas exactement à celles de la pile A, preuve que la colonne a été rapportée plus tard comme à Saint-Martin. Arrivé à

1m20 de profondeur, je reconnus le niveau de l'ancien pavage. On se rappelle que le pilier M, trouvé le 7 février, descendait à 1m45 : il y avait donc entre la croisée et le transept nord une différence de 0m25 rachetée par deux marches probablement.

Bientôt la pile A est dégagée : chose curieuse, son angle nord-ouest est arrondi en quart de cercle. Briques et tuffeaux ont été soigneusement taillés, comme pour empêcher les fidèles de se heurter en passant contre un angle trop vif. Pourtant la face nord de la pile (évidemment construite pour être isolée) est jointe à un mur de 0m50 d'épaisseur, bâti en briques et tuffeaux et se dirigeant vers l'autel. Construction provisoire peut-être et antérieure à celle de la pile, faite sur un terrain plus élevé que celui de la nef, puisqu'elle ne descend qu'à 1 mètre en dessous du dallage.

Les murs côtiers, D, E, à joints rouges, vus en 1763 par Thorode, se prolongent du côté de la nef sur une longueur de 18 mètres environ et descendaient à plus de 3 mètres.

Le mur C perpendiculaire, entre les piles A et B, forme aujourd'hui le fond du caveau ; il limitait tout autrefois l'ancienne église, quand elle avait la forme d'un carré long.

Guidé par le pilier M, je trouvai facilement le suivant N à 4m60 de distance : c'était bien, comme je l'avais supposé, l'angle du transept. Le mur du pignon vers l'évêché n'a pas moins d'un mètre d'épaisseur ; il fut démoli en plusieurs endroits pour creuser des sépultures. Quant aux contreforts des angles, ils n'existent plus.

Mardi 19 août

Le pilier O, planté à 5 mètres de son vis-à-vis N, donne la largeur exacte du transept. A peine les colonnes

et les pieds droits de ce pilier O sont-ils dégagés, qu'on voit le mur faire un brusque détour à angle droit, sur une longueur de 2m10 jusqu'à une retraite de 0m30, au delà de laquelle, après une partie droite et à l'équerre de 0m30 encore, le mur s'infléchit en courbe....., c'est l'intérieur de l'absidiole X. Les marches de la sainte-table empêchent malheureusement de le dégager en entier : il faut attendre au surlendemain pour vérifier l'autre côté.

Mercredi 20 août

Visite de M. le Maire d'Angers à 10 h. 1/2 et de M. le Préfet de Maine-et-Loire à 1 h. 1/2. Celui-ci est accompagné d'une partie des membres du Conseil général qui, sur la proposition de M. Bodinier, président de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, a bien voulu m'accorder une subvention de 300 francs pour les fouilles. Tous semblent s'intéresser aux substructions dont je viens de vous parler. Malheureusement, à peine le plan en est-il relevé qu'il faut rétablir le pavage. Cette opération, très peu intéressante mais nécessaire, absorbe une partie du temps des ouvriers et ralentira les découvertes pendant tout le cours des recherches.

Jeudi 21 août

Nous voilà fixés par le pilier P sur la largeur de l'absidiole X. Il est accompagné d'un belle colonne engagée, destinée à supporter le cintre et qui a été démolie de l'autre côté, bien que j'aie cru devoir la figurer sur le plan. Au delà du pilier T s'ouvre l'escalier du clocher. Trois marches fort usées témoignent d'un long service : elles sont encore en place. Un retour du mur, en reculement de 0m60 par rapport à l'entrée de l'absidiole, indique l'entrée d'un déambulatoire, dont le parement intérieur a été suivi jsqu'en K.

Vendredi 22 août

Deux maçonneries relativement modernes, dont l'une avait supporté la grille, posée en avant de l'autel en 1700, et dont l'autre soutient la sainte table actuelle, nous ont bien longtemps retardé; il fallut en démolir quelques parties pour pouvoir mettre à jour les piles U et V, sous les marches de la balustrade, qu'il était impossible de songer à déplacer.

Samedi 23 août

La journée fut consacrée à remettre le pavage en état pour les offices du dimanche.

Lundi 25 août

Après de longs efforts, la face de la pile U est enfin visible : elle est construite en grandes assises de tuffeau et paraît beaucoup moins ancienne que la pile A. Ce parement masque, à mon avis, et enveloppe une pile A', semblable à celle qui lui correspond du côté de la nef. La recherche de cette antique maçonnerie, perdue au cœur de la pile U, eût entraîné des fouilles si considérables que j'ai dû y renoncer : j'ai simplement remarqué entre l'appareil employé ici et celui du mur de façade du transept entre N et O une similitude frappante.

Mardi 26 août

La face de la pile U, parallèle à l'axe de l'église, n'a pas moins de $1^{m}80$ de profondeur; elle fait saillie de $0^{m}67$ sur le mur du chœur, reconnu sur une longueur de plus de 3 mètres jusqu'aux marches de l'autel, obstacle infranchissable.

Mercredi 27 août

Je voulus savoir si l'autre transept était en tout semblable au premier. Il fut facile trouver la pile T, liée à un mur de même époque, s'avançant jusqu'au point I. Il ne faisait pas retour avec le mur de la nef d'Hubert de Vendôme, comme on aurait pu le penser, et laissait entre son extrémité et le parement de la pile B un passage assez étroit.

Quelques heures après, le pilier S et le mur de la façade du transept sud furent mis à jour. De ce côté, certainement, se trouvait la porte de la salle du Chapitre (*Capitolium*) reconstruite au XIII[e] siècle un peu plus loin entre les contreforts du nouveau transept. J'ai vainement fait rechercher les contreforts de l'ancien : les pierres en ont été arrachées et sans doute employées ailleurs.

Jeudi 28 août

La pile B n'avait pas encore été dégagée : on la trouva de même structure que la pile A (*assises de tuffeau alternées avec un triple rang de briques, plus une grosse colonne rapportée dans l'angle*). Le mur E est collé à la pile, comme de l'autre côté le mur D. J'en avais reconnu l'appareil en 1879 et recueilli quelques briques au Musée diocésain. L'axe de l'ancienne église, découverte en 1763, dont les murs extérieurs D, E ont été examinés en 1879 et, cette année encore, est de $0^{m}25$ plus à droite que celui de l'édifice élevé par Hubert de Vendôme, et remanié au XII[e] siècle.

Vendredi 29 et samedi 30 août

Restauration du pavage.

Lundi 1er septembre

Abandonnant le transept sud, je fis ouvrir une large tranchée dans la nef devant le tombeau de Raoul de Beaumont, espérant rencontrer dans l'alignement des petits contreforts du mur extérieur et dans celui de la pile A les bases des colonnes isolées ou plutôt des piliers carrés, qui, dans ma pensée, divisaient en trois nefs la distance de 16m20 qui sépare les murs extrêmes d'Hubert de Vendôme. Grande fut ma déception de n'en rien rencontrer. J'ai eu beau faire fouiller à plus de deux mètres de profondeur, il n'y avait que des vidanges. Mentionnons à la hauteur du tombeau de Raoul de Beaumont, les restes d'une sépulture, déjà visitée, mais à l'extrémité de laquelle on avait construit une petite niche, destinée à abriter une lampe de verre.

Revenant au transept sud, je découvris, en avant des confessionnaux, le contour extérieur de l'absidiole H un peu moins large que l'autre X, mais d'une date certainement plus ancienne. Elle était construite en petit appareil. Parmi les décombres se rencontra un tuffeau, creusé comme une boîte, au fond duquel avait été gravée grossièrement la date de 1552. Était-ce une première pierre d'autel, jadis recouverte d'une ardoise? probablement. Tout auprès se trouvaient le massif d'un ancien autel et un tombeau, dans lequel je recueillis d'intéressants fragments de chasuble et d'orfrois du XIVe siècle.

Mardi 2 septembre

Peu satisfait des recherches faites vers le milieu de la nef, je les fis recommencer près du grand bénitier de porphyre vert... résultat également négatif : toujours des remblais, de la terre, des pierres et du gravier; pas apparence des piliers.

Faut-il en conclure qu'ils n'ont jamais existé que dans mon imagination? Dans cette hypothèse, on aurait osé, en 1030, couvrir d'une immense charpente, sans *supports intermédiaires*, un espace large de 16m20, limité par des murs de 1m20 d'épaisseur, renforcés de 3m60 en 3m60 par les petits contreforts qui se voient encore du côté de l'Évêché. En ce cas, Hubert de Vendôme aurait consacré une église inachevée, comprenant le chœur, les transepts, la croisée et une nef, qu'il se proposait de diviser en trois par des piliers, plantés dans la direction A et B.

L'incendie de 1032 étant survenu, ce travail n'aurait jamais été fait et la nef restaurée tant bien que mal, ressemblant à une vaste grange, serait restée dans ce triste état jusque vers 1120 ou 1130, époque de la construction des grands piliers, des arcs qui supportent la galerie intérieure et des contreforts.

Ceci ne me paraît pas admissible : bien plus volontiers, je croirais à la démolition radicale de piliers carrés, dont les pierres pouvaient être facilement utilisées dans les constructions postérieures.

J'avais à cœur d'éclaircir ce point ; j'avoue n'y avoir pu réussir. C'est une de ces mauvaises fortunes auxquelles doit se résigner l'archéologue.

Retournons au transept sud pour nous dédommager.

L'intérieur de l'absidiole H, dégagé en entier, laisse voir à sa partie inférieure une sorte de banc de pierre en saillie de 0m30 et de 0m50 de hauteur.

Les pilastres d'entrée sont ornés d'une jolie colonne engagée, dont la base rapportée fut exécutée au tour, comme celles des colonnes ajoutées aux piles A et B. L'absidiole H n'est pas dans le milieu de la travée, et le mur de la façade du transept est un peu en biais, au lieu de former avec les piles R et S un angle droit.

Mercredi 3 septembre

On dégage la pile O, incrustée dans le mur F, appareillé en briques et tuffeaux, comme les piles A, B et les murs C, D, E. Les trois colonnes de cette pile sont irrégulièrement espacées pour dissimuler le raccord de constructions d'époques différentes : le résultat ne devait pas en être heureux, surtout pour la retombée des arcs de la voûte.

Jeudi 4 septembre

Le mur J du déambulatoire est reconnu jusqu'aux fondations des colonnes élevées à la fin du XII[e] siècle, à l'angle du chœur.

Vendredi 5 septembre

Nouvelles recherches au bas de la nef pour découvrir le mur de la façade de l'église, consacrée en 1030. Rien encore..., ce mur est englobé dans les fondations du portail actuel. Aucun doute que la nef ancienne n'ait été aussi longue que celle d'aujourd'hui. Ne pouvant juger de l'appareil du mur, masqué par un *enduit,* auquel il était impossible de toucher, j'ai fait enlever plusieurs dalles à l'extrémité de la première travée, du côté droit. On a pu constater qu'en dessous du niveau du pavage, l'appareil était absolument le même que celui de la seconde et de la troisième travée, visible, à l'extérieur, du côté de l'Évêché. M. d'Espinay supposait que l'église avait été rallongée d'une travée au XII[e] siècle ; il n'en est rien. Comparativement à l'étendue du chœur, les nefs d'Hubert de Vendôme étaient très longues, il est vrai ; c'était l'usage au XI[e] siècle. Voyez celles du Ronceray d'Angers et de la Cathédrale du Mans.

Samedi 6 septembre

Les ouvriers remettent le dallage en état pour le dimanche.

Lundi 8 septembre

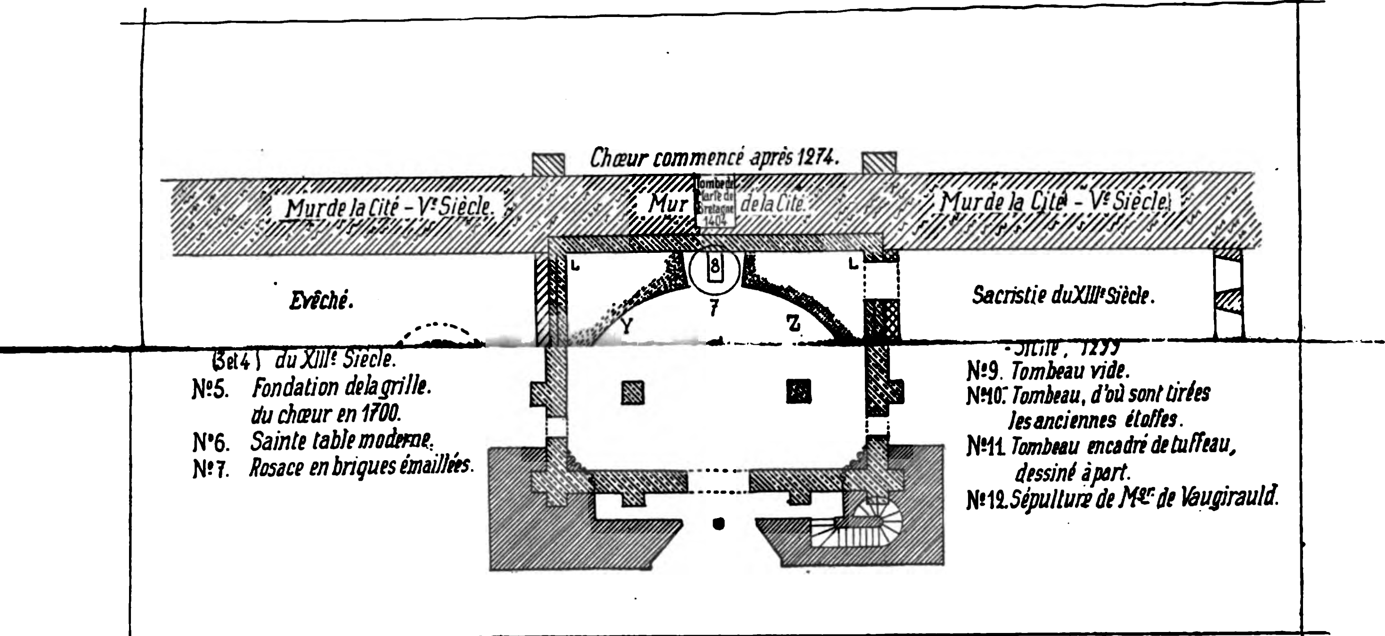
Après les déceptions, voici une agréable surprise. J'avais tout lieu de craindre que le marchepied du maître-autel, couvrant une surface de 8 mètres sur 7, ne s'étendît sur l'ancienne abside et ne me permît pas d'en déterminer le contour. A peine eus-je fait enlever le rang de carreaux le plus rapproché de la dernière marche de l'autel, du côté du chœur, que j'aperçus la courbe extérieure de l'abside, dépassant l'emmarchement dans sa partie la plus saillante de 0^m30 à peine.

L'abside, renforcée par un soubassement un peu plus épais, est construite en petit appareil, comme l'absidiole H et comme le chœur du Ronceray : je ne doute pas qu'elle soit l'œuvre d'Hubert de Vendôme. La maçonnerie se poursuit en face du mur J depuis le rond-point jusqu'à la pile V.

Mardi 9 septembre

En arrière de l'abside, on rencontra le mur du fond d'un déambulatoire ou peut-être d'une sacristie ; il est bâti en petit appareil sur le mur même de la cité, tant on avait à cœur de ne pas perdre de terrain. Tout près et dans l'axe du chœur, à 0^m20 environ sous le pavage, on découvrit les restes d'une grande rosace de 1^m90 de diamètre, composée de briques émaillées représentant une reine tenant une fleur de chaque main. La pose en est gracieuse et le dessin d'une précision étonnante. Quel talent était celui de nos artistes du moyen âge pour produire, avec des moyens si simples, de si jolies composi-

tions ! La partie centrale, peut-être occupée autrefois par une inscription, avait disparu. Cette rosace était-elle un simple ornement du sanctuaire, comme celle d'Asnières, composée de briques d'un dessin semblable à celle de la cathédrale ? Je ne le crus pas et fis pratiquer une fouille à cet endroit. A peine avait-on creusé jusqu'à la profondeur de 0m80 qu'une grande pierre apparut au milieu des décombres. Elle en recouvrait une autre d'un grain plus fin, taillée avec soin, au fond de laquelle, dans un réceptacle circulaire se trouvaient des débris d'ivoire sculpté, des fragments d'étoffe, enfin un cœur en vermeil, enrichi d'un écusson émaillé aux armes d'Anjou-Sicile. Il contenait le cœur de Marguerite, comtesse d'Anjou, déposé devant le maître-autel par l'évêque Guillaume Le Maire en 1299. Cette princesse épousa Charles de France, comte de Valois, à Corbeil, le 16 août 1290, et fut enterrée dans l'église des Jacobins de Paris. Charles de Valois avait donné dans son testament *deux cents livres* à la cathédrale pour son anniversaire, et Marguerite d'Anjou, sa femme, *cent livres* pour le sien. Des lettres du comte d'Anjou, datées du 24 janvier 1328 et du roi de France, en avril 1328, autorisent le Chapitre d'Angers à placer ces deux sommes en rentes, sans payer d'amortissement. (Archives de Maine-et-Loire, G, nº 334, p. 86.) Les débris d'ivoire, parmi lesquels on recueillit une élégante charnière fleurdelisée en argent, provenaient d'un coffret travaillé avec art, qui avait contenu jadis le reliquaire de vermeil : j'ai tenté d'en restituer le dessin. Le cœur de Marguerite d'Anjou, enveloppé de soie rouge, a été remis dans la pierre, qui lui avait été préparée en 1299 : deux petites croix incrustées dans le pavage marquent aujourd'hui l'emplacement exact où il se trouve.



Plan de la cathédrale d'Angers, dressé après les fouilles de 1902.

Mercredi 10 septembre

Les murs circulaires Y et Z sont découverts; ils forment autour de l'abside principale un déambulatoire, mais ils sont d'une époque moins ancienne.

Jeudi 11 septembre

Remise en état du dallage du chœur.

Vendredi 12 septembre

Désireux de voir comment le transept nord joignait les anciens bâtiments de l'Évêché, je fis faire une tranchée au delà du mur de la façade et rencontrai un mur épais en amplecton, se dirigeant vers celui de la Cité. Il se prolongeait jadis dans la cour de l'évêché. Tout près, nous découvrîmes le caveau de Mgr de Vaugirauld, mort en 1758. Il est situé devant l'escalier qui conduit à la salle synodale. Son cercueil en plomb, en forme de coffre de momie égyptienne, est étrange : j'en pris un croquis aussi exact que possible et fis refermer le caveau.

Là se termine la série des fouilles, infructueuses dans la nef, mais fort concluantes pour le chœur et les transepts du XIe siècle, sur la dimension et le tracé desquels on n'avait jusqu'ici aucune donnée précise.

En résumé, l'existence de deux églises, antérieures à la cathédrale actuelle, a été constatée pendant les fouilles.

1° *Église du VIIIe siècle*, au moins, dont les restes, découverts en 1763, occupaient le haut de la nef. Cet édifice, tout d'abord en forme de carré long, de 18 mètres sur 10, fut agrandi d'une croisée, dont j'ai retrouvé les piles A et B, et de transepts, dont le mur F montre le

dernier vestige. Constructions soignées et caractérisées par l'appareil, consistant en assises de tuffeau, alternées avec trois rangs de très grandes briques, comme à la croisée des églises de Saint-Martin et de Saint-Serge d'Angers.

2° *Église du XIe siècle*, comprenant une triple nef aussi longue que celle d'aujourd'hui, une croisée dont les piles A et B, d'une date antérieure, ont été conservées et renforcées chacune d'une grosse colonne d'angle, des transepts, l'absidiole H et son pendant, remplacé par celle marquée en X, et une abside principale G en petit appareil.

Probablement avant la consécration de l'autel, en 1093, par l'évêque Geoffroy de Tours, une importante restauration vint modifier et embellir les transepts. On peut supposer que la cathédrale était encombrée d'échafaudages et d'ouvriers en 1062, quand eut lieu le concile assemblé à Angers, dans la *chapelle du comte d'Anjou*, pour condamner Béranger. Sans cela, il eût été bien plus naturel de le tenir à Saint-Maurice. Les piles U et V, semblables auparavant aux piles A et B sont remaniées : l'absidiole X est reconstruite ; tous les piliers M, N, O, P, Q, R, S, T, et les voûtes d'arête, qu'ils soutenaient sur des arcs doubleaux et des arcs formerets, datent de cette époque ; Il en est de même des murs Y et Z, dont les assises en grand appareil correspondent au mode de construction de tout ce que je viens d'énumérer.

Quant à donner pour ainsi dire un numéro d'ordre à l'une de ces églises, à dire, par exemple, que celle du VIIIe siècle était la *seconde* ou la *troisième,* élevée sur le même emplacement depuis l'établissement du christianisme à Angers, je m'en garderai bien.

Les documents font absolument défaut au point de vue architectural pour les temps antérieurs au VIIIe siècle : il faut se résigner à dire avec le savant M. d'Espinay (*Notices archéologiques*, p. 80) :

« De la première période de l'établissement des chré-
« tiens dans notre cité, nous ne savons absolument rien,
« avant le milieu du IVe siècle. L'église fut incendiée par
« Childéric vers 470, mais on ignore la position exacte
« de ce monument.

« Les substructions, trouvées en 1763, sont certaine-
« ment les restes de l'église, qui existait en 770, lorsque
« Charlemagne la gratifia de privilèges importants. »

Mais qui sait si cette cathédrale du VIIIe siècle, au moins, était la *seconde* ou la *troisième?* personne. Des documents ignorés jusqu'ici, et dont je souhaite la découverte, permettront peut-être de trancher la question d'une façon définitive.

En attendant, je me félicite d'avoir pu faire ces fouilles dont le résultat a été de déterminer le plan, les contours, le niveau et l'appareil du chœur et des transepts, démolis pour être remplacés à la fin du XIIe et au cours du XIIIe siècle par les magnifiques constructions que nous admirons aujourd'hui et qui complètent d'une façon si harmonieuse l'œuvre de la grande nef, commencée dans le premier tiers du XIIe siècle.

A tous ceux qui m'ont aidé dans ces fouilles entreprises à la gloire de notre chère cathédrale, l'*Ecclesia mater Andegavensis*, j'adresse mes remerciements, comme à vous, Messieurs, qui avez bien voulu en écouter les diverses péripéties et vous imposer la fatigue d'en suivre sur le plan les découvertes successives.

Louis DE FARCY.

ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS

SÉANCE D'INAUGURATION (1er juillet 1686)

Voici les noms des trente membres que Louis XIV nomma, en 1685, pour former l'Académie royale des belles-lettres d'Angers (1) :

Henry Arnauld, évêque d'Angers.

Louis Béchameil, marquis de Nointel, intendant de la généralité de Tours.

Charles de Beaumont d'Autichamp, lieutenant de roi des ville et château d'Angers.

Guillaume Bautru, comte de Serrant.

Antoine Arnauld de Pomponne, abbé de Chaumes en Brie.

Abbé Gilles Ménage.

Guy Arthaud, archidiacre de la cathédrale d'Angers.

Jean-Baptiste Le Peletier, prieur de Sainte-Gemmes, près Segré.

Abbé René Héard de Boissimon.

Gohin, premier président du présidial d'Angers.

Colonel Paul de la Brunetière du Plessis de Gesté, gentilhomme.

François Bernier, docteur en médecine.

Jacques Charlot, ancien maire d'Angers.

(1) Cf. *Ancienne Académie d'Angers : Membres titulaires et associés*, par l'abbé Uzureau (Angers, Germain et G. Grassin, 1902).

Abbé Guy de la Bigotière de Perchambault, conseiller honoraire au présidial d'Angers.

Jean Verdier, conseiller au présidial et au corps de ville, docteur français.

Jacques Gourreau, conseiller au présidial et au corps de ville.

François de Roye, docteur en droit à Angers.

Guinoiseau de la Sauvagère, conseiller honoraire au présidial d'Angers.

Moreau du Plessis, conseiller au présidial et au corps de ville.

François Grandet, conseiller au présidial et au corps de ville.

Claude Pocquet de Livonnière, conseiller au présidial d'Angers.

Martineau, avocat du roi au présidial d'Angers.

Martineau de Princé aîné.

François de Launay, avocat au parlement, docteur français de l'Université de Paris.

Nicolas Pétrineau des Noulis, président de la prévôté d'Angers.

Jean Frain du Tremblay.

Germain Nivard, avocat au parlement.

Pierre Blouin des Piltières aîné.

Daburon, avocat du roi au présidial, docteur agrégé de l'Université d'Angers.

Brillet de la Villate, gentilhomme.

La séance d'inauguration de l'Académie angevine eut lieu le 1er juillet 1686, sous la présidence de l'intendant de Nointel, délégué par le roi. Nous reproduisons le compte rendu (1) de cette incomparable fête, dû à la plume d'un académicien, Nicolas Pétrineau des

(1) *Relation de ce qui s'est passé à l'établissement de l'Académie royale de belles-lettres dans la ville d'Angers.* Cette pièce, imprimée en 1686, fut réimprimée en 1733 par les soins de l'Académie. — Cf. aussi les mss. 1032 et 1033 de la Bibliothèque d'Angers.

Noulis, second secrétaire perpétuel de l'Académie, premier échevin de la ville, ancien président de la prévôté royale, police et conservation des privilèges de l'Université d'Angers (1) :

La province d'Anjou n'a pas seulement été favorisée par la nature de tout ce qui peut contribuer à la rendre une des plus agréables et des plus fertiles du royaume; elle est encore plus recommandable par un très grand nombre d'hommes savants, qu'elle a produits dans tous les siècles; et la subtilité de son climat semble s'être communiquée jusqu'aux esprits de ses peuples. L'inclination naturelle des Angevins pour les sciences obligea un des ducs d'Anjou d'établir dans la ville d'Angers une Université, qui a toujours été comme une pépinière de grands personnages et que les rois de France ont depuis honorée de privilèges considérables en des termes si pleins d'estime pour le génie des habitants de cette ville que, si, dans la suite, ils ont répondu à l'opinion qu'on avait conçue de leur mérite, on peut croire qu'ils y ont été portés autant par le désir de se rendre dignes des louanges de leurs princes que par leur propre inclination.

Ceux qui habitent aujourd'hui cette province n'ont point dégénéré de la vertu de leurs ancêtres. Ils ont conservé la même ardeur et les mêmes dispositions pour les connaissances les plus relevées. Mais, comme sous un règne aussi florissant que celui sous lequel nous vivons, on ne saurait rien souffrir qui ne soit dans la dernière perfection, ils n'ont pas cru pouvoir y parvenir s'ils ne joignaient à leurs études le secours des conférences aca-

(1) Il y eut aussi un procès-verbal rédigé par le président de la cérémonie, Louis Béchameil, chevalier, marquis de Nointel, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, intendant de justice, police et finance en la généralité de Tours. — « Fête mémorable à la postérité », dit le registre des séances de l'Académie. — François Grandet dit que cette fête eut « tout l'éclat et toute la magnificence possible ».

démiques, également propres à former les esprits par la communication de leurs connaissances et de leurs lumières et à leur inspirer cette noble émulation qui les entretient dans un travail plus assidu. — Le roi, qui favorise avec une extrême bonté tout ce qui peut rendre ses peuples plus heureux, accorda sans peine l'établissement d'une Académie de belles-lettres dans la ville d'Angers (1), à la prière que lui en firent M. le comte d'Armagnac, grand écuyer de France, gouverneur de la province d'Anjou, et M. le marquis de Chateauneuf, ministre et secrétaire d'État.

Les officiers du corps de ville, qui regardèrent cette nouvelle compagnie comme un des plus grands ornements de leur patrie, résolurent, pour en témoigner leur reconnaissance au roi, de lui élever une statue (2). Ils en

(1) Cf. *Histoire de l'établissement de l'Académie royale des belles-lettres d'Angers*, par François Grandet, publiée par l'abbé Uzureau (Angers, Siraudeau, 1901).

La première idée de fonder une Académie à Angers revient à M. Gourreau; elle fut accueillie avec empressement par MM. Grandet, Charlot, Pétrineau, Pocquet et Ménage, qui tous devinrent académiciens.

Le 31 mai 1684, le corps de ville décide de solliciter l'établissement à Angers d'une Académie royale de belles-lettres et charge l'un des échevins, M. Pocquet de Livonnière, de faire des démarches auprès du « roi et de nos seigneurs de son conseil », avec l'aide de l'abbé Ménage. Cette première tentative ne réussit pas, et le placet dressé par M. Pocquet resta sans résultat. C'est M. Grandet qui, grâce à son amitié avec le marquis de Chateauneuf et le comte d'Armagnac, obtint l'autorisation du roi et les lettres patentes. Elles furent accordées au mois de juin 1685 et enregistrées au parlement le 7 septembre suivant, en même temps que la liste des trente premiers académiciens et les statuts de l'Académie.

Au mois de décembre 1685, M. Grandet écrivit au marquis de Chateauneuf pour lui exprimer le désir que l'Académie avait de voir l'intendant présider, au nom de Sa Majesté, l'inauguration de la nouvelle compagnie; le 12 du même mois, le roi donna ordre à M. de Nointel, intendant de la généralité de Tours, de le représenter en cette circonstance.

(2) Séance du 18 décembre 1685.

demandèrent la permission à Sa Majesté, qui la leur accorda pour leur propre satisfaction plutôt que pour sa gloire. Afin que cette cérémonie se fît avec plus d'éclat, on résolut de faire dans le même jour l'ouverture de l'Académie.

M. de Nointel, maître ordinaire des requêtes de l'hôtel, intendant de la généralité de Tours, l'un des trente nommés par le roi pour composer cette illustre compagnie, ayant reçu l'ordre de Sa Majesté d'en faire l'établissement, se rendit dans la ville et choisit pour le jour de la cérémonie le lundi 1er juillet 1686 (1).

(1) *Voici la délibération du corps de ville, du 28 juin 1686. Elle est inédite* :

M. le maire a dit qu'il a reçu un avis certain que Mgr l'intendant, qui est présentement dans la province du Maine, doit arriver en peu de jours en cette ville, pour être présent, comme commissaire du roi, à l'exécution du dessein que ce corps a formé depuis longtemps d'élever deux bustes de l'effigie de Sa Majesté, l'un au lieu préparé dans le jardin de cet hôtel, l'autre dans la salle destinée pour les conférences de l'Académie royale des belles-lettres ; que mondit seigneur l'intendant se propose aussi de faire l'ouverture de cette Académie, pour l'établissement de laquelle ce corps a obtenu des lettres patentes, qui ont été par ses soins vérifiées au Parlement et registrées au greffe de céans et à celui du présidial de cette ville. Comme ces deux sujets de fête tournent à la gloire du roi et à l'avantage de nos citoyens, on ne peut faire trop d'efforts pour marquer à Sa Majesté la parfaite soumission de nos habitants, leur zèle pour ce qui regarde son service et la juste reconnaissance qu'ils ont de ses bontés toutes royales.

L'affaire mise en délibération, a été arrêté qu'on apportera toute la diligence possible à faire achever et mettre en état les pièces de peinture et d'architecture qu'on a destinées pour l'illumination du soir, suivant le projet qui en a été fait ci-devant. Le jour de la fête ayant été donné par Mgr l'intendant, on la commencera dès 6 heures du matin par une décharge de toute l'artillerie. Les habitants seront mis sous les armes par un détachement de 50 hommes des mieux faits de chaque compagnie ; chaque détachement sera conduit par un lieutenant, un enseigne et deux sergents ; on distribuera 3 livres de poudre pour chaque compagnie. Ce corps de milice sera commandé par quatre capitaines, à savoir le sieur Serezein, ci-devant maire, Audouin de Dannes, Gourreau du Pont et Gaultier des Places. Cette milice se

La fête fut annoncée dès le point du jour par une décharge de tout le canon, qui fut aussitôt suivie du bruit des tambours et des fanfares des trompettes. — M. l'évêque d'Angers, persuadé que l'Église qui participe aux bienfaits des rois ne doit pas se contenter de leur en marquer sa reconnaissance par des prières et par des vœux, mais qu'il est même de son devoir d'entrer dans les réjouissances publiques que les peuples font à leur honneur, avait ordonné qu'on sonnât les cloches de la ville pendant

rendra sur les 3 heures après midi dans le champ de foire, d'où, ayant défilé par l'ordre des paroisses jusqu'à ce qu'autrement en ait été délibéré, elles rentreront dans la ville par la porte de Saint-Michel pour se mettre dans la halle en bataille et faire ensuite diverses décharges sitôt que le buste du jardin sera découvert. Ce corps fournira de vin à deux fontaines qui couleront l'après-dîner par deux canaux du haut de la terrasse qui est sur la porte de cet hôtel, dans la place publique de la halle. Mgr l'évêque d'Angers sera prié par M. le maire d'ordonner que sur le midi toutes les cloches de la ville sonnent durant demi-heure pour marque de réjouissance; et que les chapitres, les maisons religieuses et autres églises fassent le soir des illuminations dans les clochers, comme ce corps ordonnera aux habitants d'allumer des chandelles à toutes les fenêtres.

L'ouverture de l'Académie sera faite dans la grande salle de cet hôtel à l'heure qu'il plaira à mondit seigneur l'intendant de la prescrire, où Mgr l'évêque d'Angers et M. d'Autichamp, commandant pour le roi en cette ville et château, seront conviés par M. le maire de se trouver; et tous MM. les autres académiciens y seront convoqués par des billets. La salle sera tapissée. Le grand bureau, destiné pour l'Académie, y sera porté. On mettra 3 fauteuils dans le lieu le plus éminent, pour Mgr l'évêque d'Angers, Mgr l'intendant et M. d'Autichamp; des chaises à la droite pour MM. de ce corps, et à la gauche pour MM. les académiciens, des chaises et des bancs pour les personnes de condition qui pourront s'y trouver. Afin d'empêcher la confusion et le désordre, mondit sieur d'Autichamp sera prié par M. le maire de donner 10 à 12 soldats pour garder les portes et ne laisser entrer que les personnes de qualité. Sur les 8 à 9 heures du soir, l'illumination répandue sur les balustrades, les terrasses, les fenêtres et autres endroits de l'hôtel de ville, sera précédée d'un concert de violons, puis du bruit des tambours et des trompettes, suivie d'une seconde décharge de l'artillerie, et finira par les feux d'artifice qu'on a préparés.

une heure. L'église cathédrale en donna le signal et fut suivie de toutes les autres. — Il ne fut pas nécessaire d'avertir les habitants de cesser leur travail et de tenir leurs boutiques fermées. La joie déjà répandue dans le peuple lui fit oublier le soin de ses propres affaires et le sentiment de ses besoins, pour ne penser qu'à contribuer à la magnificence de cette journée. Tous se rendirent en armes sous 24 drapeaux, suivant l'ordre qu'ils en avaient reçu de M. d'Autichamp, lieutenant de roi et commandant dans la ville et château d'Angers. Un très grand nombre de personnes remarquables, non seulement de la ville et de la province, mais aussi des provinces voisines, que l'éclat de cette fête avait attirées, se trouvèrent dans la grande salle de l'hôtel-de-ville, qu'on avait parée de riches tapisseries, de divers portraits de nos rois, de ceux des comtes d'Anjou, tiges illustres des deux maisons royales de France et d'Angleterre, et des portraits des hommes de lettres originaires de cette province. — Bientôt après, M. l'évêque d'Angers, M. l'intendant et M. d'Autichamp, accompagnés de la plus considérable partie de la noblesse et de quelques-uns des académiciens, partirent du château, où M. d'Autichamp leur avait donné un magnifique repas, et se rendirent à l'hôtel-de-ville au travers d'une double haie de bourgeois sous les armes. Ils y furent reçus par les officiers de ville et prirent place dans trois fauteuils au bout d'un grand bureau destiné pour l'Académie. Les académiciens et les officiers de ville se placèrent des deux côtés.

Ce fut un agréable spectacle de voir en même temps les portraits de tous les souverains de cette province, ceux des hommes de lettres qu'elle a produits dans divers siècles et, dans le même lieu, les descendants de ces derniers qui formaient cette nouvelle Académie et que les images de leurs ancêtres excitaient encore à marcher sur leurs pas et à imiter leurs vertus. On voyait, d'un autre côté, un très

grand nombre de dames, qui semblaient partager avec l'Académie l'honneur de cette fête entre l'esprit et la beauté, et, à la tête d'une aussi belle assemblée, trois hommes qui se sont rendus célèbres : M. l'évêque d'Angers dans l'Église, M. de Nointel dans la robe et M. d'Autichamp dans l'épée. — Ce spectacle nouveau occupa longtemps les yeux et l'esprit de toute la compagnie et fit un silence d'admiration, qui ne fut interrompu que par la lecture des lettres patentes (1) et des statuts de l'Acadé-

(1) Louis, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, à tous présents et avenir, salut. — Les sciences et les arts étant les principaux instruments de la vertu et les marques les plus illustres de la félicité d'un État, nous ne nous sommes pas moins appliqué à les faire fleurir au dedans de notre royaume qu'à faire craindre nos armes au dehors. Nous voyons avec plaisir le succès de nos soins dans un nombre presque infini de personnes savantes qui se sont élevées sous notre règne et qui même ont surpassé ce qu'il y a de plus excellent dans les autres siècles. Les Académies qui sont établies dans notre bonne ville de Paris et dans quelques autres villes de notre royaume n'ont pas peu contribué à en augmenter le nombre et à les perfectionner, parce que ceux qui les composent conférant ensemble dans des assemblées réglées s'excitent réciproquement au travail par le désir de s'égaler et de se surmonter, s'instruisent par la communication de leurs lumières et font naître dans le cœur des autres une noble émulation de se rendre dignes de remplir quelque jour les places d'honneur. C'est pourquoi, désirant continuer des établissements si avantageux aux lettres, et d'ailleurs étant bien informé que notre province d'Anjou est une des plus abondantes de notre royaume en bons esprits, qu'elle a produit dans tous les temps des personnages d'un savoir éminent, dont les ouvrages sont encore aujourd'hui l'ornement des plus riches bibliothèques, et que dans la ville d'Angers, capitale de la province, il y a une Université fameuse et une école publique de mathématiques, d'où il sort tous les ans divers sujets capables des plus hautes connaissances, nous avons loué le dessein de plusieurs personnes studieuses de la ville d'Angers, qui, désirant se perfectionner dans les sciences, nous ont demandé la permission de conférer ensemble de leurs études dans des assemblées réglées, sous le titre et la discipline d'une Académie. Pour leur donner moyen d'accomplir une si louable entreprise, nous avons bien voulu autoriser leurs assemblées, permettant qu'il soit fait des statuts et règlements pour la police qui doit y être gardée, et gratifiant ceux

mie (1), de la liste des académiciens, de l'arrêt de vérification au parlement de Paris et de l'enregistrement fait au présidial d'Angers, où M. Martineau, premier avocat du roi dans ce siège, l'un des académiciens, avait porté la parole pour le requérir avec sa grâce et son éloquence ordinaire (2).

Après cette lecture, M. l'intendant prit la parole et fit un discours qu'on ne saurait assez louer. Il commença par l'éloge de la province d'Anjou et des hommes qui s'y sont rendus célèbres dans les lettres. Il parla de l'utilité

dont cette Académie sera composée de quelques témoignages honorables de notre bienveillance. A ces causes et autres à ce nous mouvant, de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, avons permis, approuvé et autorisé, permettons, approuvons et autorisons par ces présentes signées de notre main lesdites assemblées et conférences. Voulons qu'elles soient faites et continuées à l'avenir dans notre dite ville sous le nom de l'*Académie royale d'Angers ;* que le nombre des personnes qui composeront ladite Académie soit fixé et limité à 30, outre ceux qui, pour raison de leur dignité, pourront avoir entrée et place honorable, suivant les statuts et règlements ci-attachés sous le contrescel de notre chancellerie, que nous avons approuvés et autorisés, et tous autres qu'il sera nécessaire faire sans qu'il soit besoin d'autres lettres de nous que lesdites présentes, par lesquelles nous confirmons dès maintenant comme pour lors tout ce qui sera fait pour ce regard. Permettons en outre à ladite Académie d'avoir un sceau, avec telle marque, figure et inscription qu'il lui plaira, pour sceller tous les actes qui émaneront d'elle. Et voulons qu'elle soit pour le présent composée de personnes dont la liste est cy attachée sous le contrescel, que nous avons nommés pour cette première fois, laissant auxdits académiciens la liberté de remplir les places qui vaqueront à l'avenir par la voie de l'élection, conformément auxdits statuts ; et que lesdits académiciens jouissent des mêmes honneurs, privilèges, franchises et libertés dont jouissent ceux de l'Académie Française établie en notre ville de Paris, à l'exception du droit de *committimus.* — Donné à Versailles au mois de juin, l'an de grâce 1685, et de notre règne le 43e. — Louis. (*L'original de ces lettres patentes se trouve à la Bibliothèque d'Angers,* mss. n° 1033.)

(1) Cf. ci-dessous.

(2) Les lettres de l'Académie furent enregistrées au siège présidial d'Angers le 15 juin 1686.

des Académies, des espérances qu'on doit concevoir de celle d'Angers, de l'obligation qu'elle a d'employer ses veilles à louer le roi, son auguste fondateur; lui-même en donna l'exemple avec tant de force et d'éloquence qu'il sembla n'avoir rien laissé à faire à cette nouvelle compagnie. On peut dire qu'il n'établit pas moins l'Académie par la beauté de cette action que par les lettres patentes. — M. Gourreau, conseiller honoraire au présidial d'Angers, doyen des échevins perpétuels, répondit au nom de l'Académie par un autre discours, qui remplit tout ce qu'on pouvait attendre d'une personne qui a donné dans plusieurs actions publiques des preuves de son éloquence et de son savoir. Il fit connaître que l'établissement de l'Académie, quelque avantageux qu'il soit à la province par l'utilité qu'on en doit espérer, lui devenait encore plus précieux de la main du monarque à qui nous en sommes redevables. Il fit entrer dans son discours l'éloge de l'Académie Française et, quoiqu'il semble qu'on ait presque épuisé tout ce qui peut se dire de la grandeur du roi et de cette illustre compagnie, il fit voir que ces matières fournissent toujours quelque chose de grand et de nouveau, quand elles sont maniées par des génies du premier ordre (1).

Ces discours finis, toute la compagnie se répandit sur les terrasses et dans le jardin de l'hôtel de ville, où l'on avait élevé la statue du roi. Le lieu ne pouvait être mieux choisi. Cet hôtel (2), qui peut passer pour un des plus beaux édifices du royaume, fut bâti par Pierre Poyet, lieutenant général et maire d'Angers, frère aîné du chancelier Poyet; depuis, il a été beaucoup embelli par les soins de M. Charlot, dernier maire de la ville, l'un des

(1) Cf. ci-dessous les deux discours.

(2) *Place des Halles*. — L'ancien hôtel de ville est devenu le Musée paléontologique, la Bourse du Travail, etc.

académiciens et celui qui forma les premiers projets de l'Académie pendant son administration (1). Il est situé dans un lieu fort élevé, qui d'un côté commande à toute la ville et de l'autre côté à une très belle campagne arrosée de trois grandes rivières, qui viennent se joindre en ce lieu pour passer au travers de la ville qu'elles partagent en deux. En face de ce superbe bâtiment est une grande cour balustrée en terrasse, d'où l'on descend par un double escalier d'une ordonnance fort agréable dans un jardin séparé de la principale place publique seulement par une balustrade de fer qui le laisse voir tout entier. C'est dans ce jardin que la ville a fait élever la statue du roi, où elle est également en vue de l'hôtel de ville et de la place publique. — Sitôt qu'on l'eût découverte, elle fut saluée par une décharge du canon et par plusieurs salves de toute la milice. On entendit de toutes parts plusieurs concerts de trompettes, de hautbois et de violons, qu'on avait disposés sur diverses terrasses, d'où l'on fit aussi couler des fontaines de vin pendant tout le reste du jour. La joie du peuple éclata d'une manière surprenante et par des transports qui ne sont connus que sous le règne des bons princes.

Après que ces agréables emportements de plaisir eurent longtemps occupé tout le monde, les personnes de qualité furent rappelées dans une des salles de l'hôtel de ville, où M. de la Féauté, conseiller au présidial, maire d'Angers, sous l'administration duquel s'est fait l'établissement de l'Académie, avait fait servir plusieurs tables de tout ce qu'on peut souhaiter de plus délicat, sans qu'il eût été presque besoin de le chercher ailleurs que dans la province même. Ce régal, qui dura jusqu'à la nuit, fut interrompu par l'éclat d'une illumination qui parut tout

(1) François Grandet dit que M. Charlot était « homme de grand sens et de très bon esprit ».

d'un coup dans toutes les maisons et aux clochers de la ville.

La cathédrale se distingua non seulement par un feu qu'elle fit paraître dans ce superbe clocher qui fait l'admiration des étrangers et des plus savants architectes, mais encore par un très beau concert qu'elle y fit entendre. Plusieurs villages de la campagne voisine, situés le long des bords de ces trois rivières, à l'exemple de la ville, firent un si grand feu qu'il semblait qu'on eût voulu prolonger le jour, qui paraissait trop court à la joie publique.

L'hôtel de ville fut aussi illuminé d'une manière assez ingénieuse. Sur le haut de l'escalier par où l'on descend dans le jardin et qui fait face à la place publique, on avait élevé une figure d'Apollon sur le mont Parnasse au milieu des neuf muses. Les rampes de l'escalier étaient illuminées d'autant de bas-reliefs, de douze pieds de long sur quatre de haut, dans lesquels on avait représenté les actions les plus éclatantes de notre grand monarque et celles entre autres qui font les sujets de deux prix proposés par la ville. Ces sujets sont le *triomphe du roi sur l'hérésie* et le *nouveau canal de la rivière d'Eure*. Pour en exprimer le premier, d'une manière qui fût plus sensible aux personnes de la province, on avait peint la démolition de plusieurs temples que l'hérésie s'était érigés dans l'Anjou et presque jusqu'aux portes de la ville d'Angers, qu'ils semblaient encore menacer et tenir comme bloquée, mais qu'enfin nous venons de voir tomber et, ce qui paraît bien plus merveilleux, que nous verrions déserts s'ils subsistaient encore. On avait dépeint dans un autre tableau la rivière d'Eure, à la manière des fleuves antiques, sous la figure d'un vieillard couché dans les roseaux, le coude appuyé sur une urne, qui répandait un gros ruisseau dans une vaste campagne, où toutes les troupes qu'on emploie à l'aqueduc de Maintenon étaient représentées dans leurs travaux ; sur l'urne du fleuve se

lisaient ces mots : *Lodoico monstrante viam* (1). Sur la rampe opposée, on avait représenté ce même sujet par le combat d'Hercule contre le fleuve Acheloüs, sous la forme d'un taureau renversé sur le sable et qui, se sentant blessé par la perte d'une de ses cornes, semblait reprendre sa figure de fleuve ; dans le même tableau, on voyait les nymphes des eaux de Versailles toutes prêtes à recevoir du vainqueur la corne d'abondance. — Sur le frontispice du pavillon destiné pour les conférences académiques et bâti dans le même jardin, on avait élevé un groupe qui représentait comme un trophée de sciences et de beaux-arts, composé de livres, de sphères et d'autres instruments de mathématiques, et surmonté par une renommée, la trompette à la main, avec ces mots d'Horace : *ære perennius*, pour marquer que, quelque durables que soient les monuments de bronze et de marbre qu'on dresse aux grands princes, ceux que les hommes de lettres leur élèvent les assurent encore davantage de l'immortalité. Ce trophée était accompagné de deux autres pièces illuminées. L'une était une fontaine avec ces mots : *maculas ostendit et aufert,* pour marquer quelles sont les fonctions de l'Académie. On avait peint dans l'autre plusieurs lauriers naissants sous un grand laurier, avec cet hémistiche du poète latin : *parva sub ingenti*, qui, s'appliquant au roi, faisait connaître que les lauriers des hommes savants naissent et s'élèvent à l'ombre des siens ; faisant application de cette même devise à toutes les Académies qui se sont formées sur le modèle de l'Académie Française, elle marque que leurs lauriers sont des rejetons de celui que cette illustre Académie prend pour le corps de sa devise. Au-dessous de ces trois figures, on avait écrit ces vers adressés aux académiciens d'Angers par un des premiers

(1) Les deux prix furent décernés le 14 mai 1687. — Cf. *Anjou historique*, juillet 1900.

hommes de ce siècle, qui lui-même est du nombre de ceux qui composent cette Académie (1) :

Hellados et Latii doctis non invidus hortis,
Hortus hic Aoniis possit certare viretis.
O qui illum incolitis, lectissima turba, sodales
Ter deni proceres, Andinæ gloria gentis,
Magnanimi herois, belli jacisque ministri,
Andina hìc per quem Parisinæ Academia certat,
Floribus augustum *Ludovici* cingite frontem;
Cingite, sed nitidos brevis ævi linquite flores :
Quos non aut æstus aut frigore lædere possint,
Carpite fulgentes immortales amarantos.

Au milieu de la balustrade de fer qui sépare le jardin d'avec la place publique, on avait élevé un soleil en feu, au-dessous duquel étaient écrits ces mots : *unus et omnis*. Des deux côtés, sur deux pilastres, étaient deux obélisques, qu'on sait être les figures consacrées au soleil; dans l'un d'eux, on avait peint un ciel étoilé de trente étoiles, par rapport aux trente académiciens, avec ces mots du VI[e] de l'Énéide :

Solemque suum sua sidera norunt.

L'autre représentait une pépinière de jeunes arbres, pour marquer l'Académie naissante aux rayons de ce soleil, avec ces mots espagnols : *de suz rayos muestras esperanças*. — Dans la même façade, sur quatre pilastres rangés des deux côtés étaient quatre figures. L'une de la ville d'Angers, représentée par une femme, qui d'une main tenait le cartouche de ses armes et de l'autre montrait la statue du roi, avec ces paroles : *hoc sospite sospes*. Une autre de ces figures était l'Académie, représentée par une muse, au-dessous de laquelle était écrit : *nec Phœbo gratior ulla*. Il y en avait une autre de l'hercule gaulois

(1) L'abbé Ménage.

que nos pères ont reconnu pour le dieu de l'éloquence et qu'ils représentaient suivi d'un grand nombre de personnes qu'il tenait comme enchaînées avec des filets d'or qui lui sortaient de la bouche ; au-dessous se lisaient ces mots : *aderit ille Deus*. La quatrième figure était la religion, un encensoir dans une main et dans l'autre une couronne d'étoiles, qu'elle semblait présenter au roi, avec les mots empruntés de la devise d'un des ducs d'Anjou : *manet altera cœlo*. — Sur la porte de la chambre du Conseil se lisait ce passage de Salomon : *salus populi ubi multa consilia*. — Tout le reste de l'hôtel de ville était illuminé par des fleurs de lys et des dauphins, par les armes de Mme la Dauphine, par des antiques, des autels ardents, des sacrifices, des termes, des trophées, divers obélisques, des phares, avec autant de devises sur chacune de ces pièces, au nombre de plus de cent.

Cette multitude de lumières, jointe à la disposition qu'on leur avait donnée et à la situation avantageuse du lieu, composait un spectacle si agréable qu'on ne pouvait se lasser de le regarder, lorsque tout d'un coup il sortit du soleil, qui était sur le milieu de la balustrade, un très grand nombre de fusées, qui formèrent comme autant de rayons et qui portèrent le feu dans plusieurs figures de l'illumination, où l'on avait enfermé des feux d'artifice. Elles s'allumèrent toutes les unes les autres par des fusées de communication, et s'élevant à diverses reprises pour se consumer en l'air elle firent voir un très beau feu d'artifice, qui finit par une girandole placée sur la tour de l'horloge dans une bombe, sur laquelle étaient inscrits ces mots en lettres de feu : *Dignos Phœbo concipit ignes*.

C'est ainsi que se termina cette grande fête, qui cessant dans le public recommença dans les maisons particulières, où chacun, s'entretenant au milieu de sa famille de l'abondance et de la douceur du règne sous lequel nous

vivons, animait ses enfants par ce récit à se rendre dignes sujets d'un si bon prince (1).

La ville et l'Académie d'Angers ont essayé de cette sorte de répondre aux bontés de notre auguste monarque. La ville vient de lui ériger une statue, qui sera le plus cher objet de tous ceux qui passeront leur jour dans une province à laquelle il ne manque que d'être moins éloignée du séjour ordinaire de ses princes et qui, rendant la majesté de ce héros toujours présente aux académiciens, les amènera sans doute à tracer dans leurs écrits les traits de sa belle âme et de son grand cœur; nous avons lieu de croire qu'ils se signaleront de telle sorte dans une si belle carrière que, si les hommes de lettres qui viendront après nous sont jaloux du bonheur que nous aurons eu de naître sous le règne de Louis-le-Grand, peut-être que les princes qui règneront dans les siècles à venir lui porteront envie d'avoir eu des sujets qui aient si bien su le connaître et le louer. — Les officiers de ville, à l'exemple de cet illustre grec qui, pour avoir donné son jardin à quelques philosophes de son temps, a mérité que toutes les académies du monde portassent son nom, ont fait bâtir dans le jardin de leur hôtel un pavillon pour les conférences académiques, sans demander pour toute reconnaissance qu'une chose qui tient lieu à l'Académie d'une nouvelle faveur, c'est que tous les ans un des académiciens prononcera publiquement le panégyrique de notre invincible monarque (2). — Ces deux compagnies,

(1) Les détails de cette fête, ainsi que les décorations, étaient dus aux soins du maire Renou de la Féauté, Pétrineau, échevin, et Gourreau, doyen des échevins perpétuels, qui en avaient été spécialement chargés par le corps de ville (séance du 18 décembre 1685).

(2) Ce pavillon avait été construit assez longtemps avant l'établissement de l'Académie, pour servir de lieu de « récréation » aux officiers du présidial et du corps de ville, et on y avait installé un jeu de boule et des jeux de trictrats. Dans sa séance du 18 décembre 1685, le corps de ville mit ce pavillon, qui était devenu inutile, à la dispo-

l'Académie et l'hôtel de ville, semblent s'inspirer l'une à l'autre quelque sorte d'émulation. Celle qui a pour son partage le gouvernement des affaires publiques redouble son zèle et fait de nouveaux efforts pour mériter les louanges de l'Académie, qui de son côté n'oublie rien pour se perfectionner si bien dans l'art de parler et d'écrire, que les louanges qu'elle saura donner puissent tenir lieu d'une juste récompense à la vertu de ses concitoyens. S'inspirant ainsi l'amour de la patrie, celui des belles-lettres, la passion de mériter les louanges et de savoir donner les louanges au mérite, il arrivera sans doute que ces deux compagnies, se tenant comme par la main, porteront leur réputation dans la postérité la plus éloignée et que l'hôtel où elles s'assemblent ne sera pas moins dans la suite une école de sagesse et de politique que d'éloquence et d'érudition.

Discours de l'intendant de Nointel, représentant le Roi (1)

MESSIEURS,

Je m'acquitte avec plaisir de l'ordre que le Roi m'a donné d'assister à l'ouverture de cette Académie, et de convoquer la première assemblée de ceux qu'il a choisis

sition de l'Académie ; il lui vota en même temps un crédit annuel de 40 livres « pour le bois, la chandelle et autres choses nécessaires », à condition « qu'à perpétuité, un des Académiciens, par eux choisi, fera chacun an, à la première assemblée de l'Académie, dans le mois de mai, un discours public à la louange du roi et à l'honneur de la province ».

(1) M. de Nointel ne voulut point d'abord remettre son discours à l'Académie ; il n'y consentit qu'au mois de novembre 1686, et à la condition expresse qu'il ne serait pas publié (Lettres de l'Intendant des 16 juillet et 15 novembre.) — Il fut directeur de l'Académie, du 10 juin 1688 au 14 mai 1689 ; on le voit assister à la séance du 18 juin 1688.

pour la composer. Sa Majesté, à qui il était réservé de rétablir la gloire des lettres dans tous les pays qui lui sont soumis, a fort approuvé le dessein que vous avez d'y employer vos soins et d'y consacrer vos veilles. Elle n'a pas même douté du succès de votre entreprise, étant informée que cette ville est depuis longtemps le siège d'une Université très fameuse et qui a produit des hommes illustres, dont les ouvrages font aujourd'hui l'ornement des bibliothèques les plus curieuses.

Ce choix qui nous honore plus que je ne puis vous l'exprimer, doit nous donner une grande idée de l'établissement que nous avons entrepris. Quel bonheur, Messieurs, à cette compagnie de prendre sa naissance sous le règne d'un prince qui ne pense rien que de grand et digne de l'admiration des siècles à venir! Mais quel avantage d'avoir son approbation, qui seule suffit pour lui donner par avance toute la gloire et toute la réputation des plus célèbres Académies!

Tâchons, Messieurs, tâchons de répondre dignement à cette marque d'une estime particulière de Sa Majesté dont nous nous trouvons honorés, et qu'elle excite en nous une noble émulation qui nous fasse mériter l'éclat que nous en recevons.

Mais, commençons à remplir nos devoirs par des marques publiques de notre reconnaissance. Sa Majesté a bien voulu recevoir le premier hommage que nous lui avons déjà présenté, en nous accordant la permission de lui élever une statue dans le lieu où nous nous assemblons. Mais il ne faut pas nous contenter de cette espèce de monuments, qui ne sont que des éloges muets, connus seulement dans les lieux où ils sont placés, et qui ne durent pas toujours autant que mérite la mémoire des héros qu'ils représentent. Ce temps, toujours ennemi de la gloire des siècles passés, consume les trophées et les

monuments où l'on a employé les métaux les plus solides, et nous devons à un si grand prince des témoignages de notre reconnaissance qui puissent être connus à la postérité la plus reculée. Heureux de n'avoir autre chose à faire, pour y parvenir, que de tracer une peinture fidèle de sa vie.

Cette entreprise, qui paraît au-dessus de nos forces, ne doit donc pas nous étonner. Il nous suffira de raconter, sans autre ornement que celui de la vérité, tout ce qu'il a fait, et, quoique faibles que soient nos expressions, elles seront assez soutenues par les actions qui en feront le sujet. Il nous suffira de décrire, simplement et sans art aucun, toutes les grandes places conquises par les armes du roi, aussitôt qu'il eût pris en main les rênes de son empire ; la paix donnée ensuite à ses peuples et accordée à ses ennemis, dans le temps qu'il était le plus en état de pousser ses conquêtes. Nous n'aurons qu'à bien expliquer les suites merveilleuses de cette première et glorieuse paix, l'ordre remis dans les finances, les lois réformées, les arts cultivés, les sciences florissantes, l'exactitude de la discipline militaire portée jusqu'à un point inconnu avant son règne, la fureur des duels abolie et la noblesse détrompée de cette valeur criminelle s'accoutumant à ne plus combattre que pour la gloire de l'État, le commerce établi avec des nations inconnues auparavant, enfin les forces navales des Français relevées et signalées aussitôt par plusieurs combats fameux.

Nous avons vu tous les princes de l'Europe jaloux de cette gloire former entre eux une ligue capable d'étonner la plus grande puissance du monde ; et nous avons vu cette ligue si formidable, abattue presque dans sa naissance par la seconde conquête d'une province entière qui avait été généreusement rendue, par la prise de plusieurs places qui passaient pour imprenables et par les victoires

remportées presque en toutes les occasions, où tous les princes ligués ont osé tenter le sort des armes.

Que n'ai-je assez de temps, Messieurs, pour marquer en détail tous les grands événements de cette guerre, pour vous représenter le fameux passage d'un grand fleuve en présence des ennemis qui en défendaient les bords, les sièges et les prises de tant de forteresses qu'on n'avait encore attaquées et qui avaient toujours inspiré pour elles quelque sorte de respect aux plus hardis capitaines, et pour vous faire enfin souvenir des périls où le roi y exposait, avec sa personne sacrée, la fortune de tout l'État, voulant partager les fatigues et les dangers avec les moindres officiers de ses troupes, pour mieux reconnaître leur valeur après en avoir été le témoin !

Mais j'ai impatience de vous parler de l'action de sa vie qui doit rendre son nom d'autant plus recommandable à la postérité qu'elle est moins ordinaire aux conquérants, je veux dire de cette paix glorieuse qu'il a mise lui-même pour borne à ses conquêtes et qu'il a forcé ses ennemis d'accepter aux conditions qu'il leur a imposées. Car il a bien voulu ne se servir de ses victoires que pour les obliger à y consentir et épargner ainsi à ses sujets et à ses voisins les malheureuses suites d'une longue et sanglante guerre.

Vous êtes témoins, Messieurs, des premiers soins que Sa Majesté s'est donnés après qu'elle a vu l'Europe calmée. Toutes les provinces se sont ressenties du soulagement qu'elle a procuré à ses peuples et de l'abondance qu'elle y a répandue par la charitable dépense des travaux publics. Vous avez connu, par vous-mêmes, les bontés toutes paternelles avec lesquelles elle s'est chargée de l'éducation de la noblesse par l'établissement des Académies militaires (1). Vous avez vu ses flottes courir les

(1) Il s'agit de l'Académie d'équitation d'Angers.

mers pour en assurer le commerce et forcer les pirates de lui venir demander pardon d'en avoir interrompu la sûreté. Vous l'avez vu, soigneux de la gloire de son État et de sa couronne, obliger une puissante république de venir reconnaître qu'elle avait manqué au respect qui lui est dû. Vous voyez enfin, pour comble de sa gloire, l'hérésie détruite, l'honneur des autels réparé, et ceux que le malheur des temps avait séparé de la foi, réunis à l'Église par une conduite bien différente de celle que les histoires nous apprennent qu'on a tenue dans les commencements de cette fatale séparation (1).

Nous ne sommes pas même seuls instruits de toutes ces grandes actions; elles sont parvenues jusqu'aux peuples les plus éloignés, et la postérité n'oubliera jamais les hommages libres et volontaires que les souverains de ces nations ont cru devoir à sa réputation et à sa vertu.

Voilà une ébauche bien imparfaite de la reconnaissance que nous lui devons marquer. C'est à vous, Messieurs, à la mettre dans un plus beau jour. Vous saurez mieux que moi donner à sa piété, à sa justice, à sa sagesse et à sa valeur tous les éloges qui lui sont dus.

Je finis donc, Messieurs, par les remerciements auxquels m'engage l'honneur que vous m'avez fait, en me mettant au nombre de ceux que vous avez proposés pour être de cette compagnie. C'est une grâce dont je conserverai toujours le souvenir avec des sentiments remplis de tout l'estime que j'en dois faire.

(1) On sait que la révocation de l'édit de Nantes avait eu lieu l'année précédente, en 1685.

Discours de M. Gourreau, conseiller honoraire au présidial, doyen des conseillers et échevins perpétuels du corps de ville (1).

MESSIEURS,

PREMIÈRE PARTIE. — S'il est du devoir d'un bon citoyen, non seulement de donner ses soins au service de sa patrie, mais encore de marquer sa joie aux heureux succès qui lui arrivent, nous ne saurions être assez sensibles à la grâce que nous fait le roi d'établir ici une Académie de belles-lettres, ni avoir trop de reconnaissance de la manière généreuse et toute royale avec laquelle Sa Majesté vient de nous l'accorder.

Notre ville était déjà distinguée des autres, soit par son heureuse situation, son antiquité et son étendue, soit par la multitude de ses habitants, la douceur de leurs mœurs, leur civilité envers les étrangers, leur génie pour les sciences. Aujourd'hui que Louis-le-Grand la regarde d'un œil favorable, ses prérogatives se redoublent; la gloire qu'elle en reçoit rejaillit sur ses habitants, et nous pouvons sans orgueil concevoir à l'avenir de plus hauts sentiments de nous-mêmes. Car, enfin, si on mesure le prix des bienfaits par le mérite de celui qui en est l'auteur et par l'excellence de la chose qui en est la matière, MM. du corps de ville, qui ont toujours les yeux ouverts sur tout ce qui est avantageux au public, ne lui pouvaient

(1) Ce discours est resté inédit jusqu'à ce jour. — Suivant François Grandet, M. Gourreau « était très bel esprit et d'un génie supérieur dans le commerce du monde, possédait parfaitement les belles-lettres, et son mérite l'avait autrefois engagé dans différentes députations dont toutes les négociations avaient fort bien réussi; il s'était, par ce moyen, fait un acquis infini parmi tous les gens de distinction de la province, on peut même dire du royaume ».

rien procurer qui fût plus utile et plus honorable que ce nouvel établissement.

La science des belles lettres qui doit faire l'occupation de l'Académie, embrasse la connaissance des langues, de l'histoire, de la philosophie, des mathématiques, la parfaite intelligence des poètes et des orateurs sur lesquels on se puisse former à la poésie et à l'éloquence, l'étude de ce qui peut nous apprendre à vaincre nos passions et à régler nos mœurs, tout enfin ce qui fait l'honnête homme, éclaire son entendement, élève son cœur aux grandes choses et le rend digne de tous les emplois où le service du roi et le bien de la patrie le peuvent appeler.

A la vue de tant de différentes connaissances, il se trouvera peu d'esprits assez présomptueux pour se permettre d'en parcourir l'étendue, et il s'en verra beaucoup qui, ainsi que ces hommes qui étant entrés dans une riche bibliothèque sont effrayés de ce grand nombre de volumes, désespéreront comme eux de jamais devenir savants ni même de pouvoir atteindre à la perfection d'une seule science. Cependant, ce qui semble impossible dans le cours des études particulières se rend aisé par le moyen des Académies.

Un grand personnage du dernier siècle a dit avec quelque raison que les bonnes polices prennent soin d'assembler les citoyens aux spectacles comme aux offices de piété, qu'ils s'y lient d'une amitié plus étroite et qu'on ne saurait avoir de plaisirs plus réglés que ceux que le magistrat autorise par sa présence. La politique de nos rois est plus excellente, leurs vues sont plus justes et plus étendues dans l'institution des Académies de belles-lettres; les hommes d'élite qui les composent, se communiquant dans des conférences réglées le fruit de leurs veilles et de leurs études, réunissent toute leur érudition, et de l'amas des différentes connaissances qu'ils ont acquises font comme un corps parfait de toutes sortes

de sciences, semblables aux abeilles qui ayant apporté dans la ruche qui leur est commune ce que chacune a tiré du suc des fleurs les plus parfumées, en composent le miel et la cire qui sont d'un si grand usage, ou à ces instruments de musique qui, par leurs sons différents, font cet agréable concert et cette harmonie dont l'âme est charmée.

Vous le savez, Messieurs, les talents sont partagés ; tel excelle dans un art, dans une science, et tel dans un autre. La société d'une Académie rend communs à tous ces divers talents. Il se fait entre eux une espèce d'échange de tout ce qu'ils savent. Chacun a pour disciple dans une science celui qu'il a pour maître dans celle qu'il ignore. L'esprit de l'un, comme un acier préparé, aiguise celui de l'autre; et il arrive insensiblement, bien que la vie de l'homme soit courte, son intelligence bornée, qu'on se rend habile en toute sorte de littérature. La société des esprits n'est pas moins nécessaire dans la vie civile que celle des biens et du commerce. Qu'un homme étudie seul les jours et les nuits, qu'il vieillisse et se consume sur les livres, s'il acquiert la théorie d'une science, il péchera dans l'usage qu'il en voudra faire, il n'aura ni la facilité de s'exprimer, ni la grâce de la prononciation; il ne sera jamais sûr de rien savoir comme il faut et de ne point tomber dans l'erreur, tandis qu'il sera seul juge de ses connaissances. La conférence, cette société d'esprits, donne tous ces avantages; c'est elle qui polit, redresse, raffine les études particulières. Quand un académicien a fait un ouvrage, l'Académie a l'autorité d'en juger ; par l'intérêt qu'elle prend dans la gloire qui leur est commune, elle donne ses avis de bonne foi : point d'indulgence pour les plus légers défauts, point de complaisance pour ces mouvements d'estime que chacun sent pour les productions de son esprit. Cette critique est reçue sans chagrin et sans répugnance; l'amitié sincère qui se lie

entre eux par la ressemblance de leurs mœurs et de leurs études ôte tout soupçon de malignité et d'envie, de sorte que par ces secours mutuels rien ne part d'une Académie qui ne soit suivant les règles et dans la dernière perfection.

Que ne pouvons-nous, Messieurs, voir ce qui se passe en secret dans les conférences de cette illustre Académie de Paris, source et mère des autres (1), où les plus grands génies de l'Europe, ces hommes consommés en sagesse, en vertu, en science, réunissant leurs lumières, en font comme un globe qui éclaire toute la terre! Ne vous semble-t-il pas en lisant leurs pièces d'éloquence que le sublime et le merveilleux y règnent partout? n'y remarquez-vous point cette conformité de style, d'expressions et de sentiments qui feraient douter si elles ne sont point toutes parties d'une même plume et d'un même esprit? et ne sortez-vous pas de la lecture de ces beaux ouvrages pleinement persuadés que ni l'Académie d'Athènes ni celle de Rome ne nous ont rien laissé qui les surpasse?

Mais toutes les villes ne sont pas propres aux arts, aux sciences, non plus que tous les terroirs ne portent pas toutes sortes de fruits. Les villes maritimes sont pour le commerce, les villes frontières pour l'exercice des armes, celles qui sont au cœur du royaume pour les arts libéraux, la spéculation, l'étude des lettres. La nôtre a cet avantage d'avoir excellé en ces trois sortes de professions. Les rivières qui s'assemblent pour l'arroser, le voisinage du fleuve de Loire et de l'Océan l'ont fait distinguer par son commerce. Il y a peu de contrées sur la terre habitable où nos Angevins n'aient autrefois porté leurs armes, sous leurs comtes et sous leurs ducs, où ils n'aient établi des colonies. L'Angleterre, l'Espagne, l'Alle-

(1) Des Académies existaient alors à Toulouse, Nîmes, Soissons, Arles et Villefranche en Beaujolais.

magne, l'Italie et la Terre-Sainte se souviendront éternellement de leurs grands exploits. Cette humeur martiale de nos ancêtres a passé dans leurs descendants, et nous pouvons nous vanter d'avoir depuis trente ans fourni aux armées du roi ses plus braves soldats, d'avoir donné des vice-rois aux îles conquises dans le Nouveau-Monde, et d'avoir présentement dans les troupes quantités d'officiers qui se sont fait remarquer par leur valeur, sans parler de ceux qui, ayant répandu leur sang dans les batailles ou à l'attaque des places, sont encore réputés vivants par la gloire qu'ils s'y sont acquise. — Pour les sciences et les belles-lettres, ç'a toujours été le partage, l'occupation et les délices de nos esprits du premier ordre. Le grand nombre de nos savants qui ont fleuri en différents siècles en sont une évidente preuve. Les du Bellay, les de Maillé, les Baïf, les Bodin, les Chopin, les Le Loyer, les de Bautru, les de Lesrat, les Ayrault, les Grimaudet, les Bignon, les Lanier, les Louet, les Ménard, les Éveillon, les Dupineau, les d'Argentré, les Éveillard, les de Roie (1) et tant d'autres que ma mémoire ne me fournit pas, ne se sont pas rendus moins recommanmandables à la postérité par leurs écrits, que nos capi-

(1) Joachim du Bellay (1523-1560), Simon de Maillé, archevêque de Tours (1514-1596), Jean-Antoine de Baïf (1532-1589), Jean-Bodin (1529-1596), René Choppin (1537-1606), Pierre Le Loyer (1550-1634), Jean Bautru sieur des Matras (1540-1580), Charles Bautru (né en 1590), Guillaume Bautru (1588-1665), Guy de Lesrat (1545-1583), Pierre Ayrault (1536-1601), François Grimaudet (1520-1580), François Lanier, sieur de Sainte-Gemmes-sur-Loire (1574-1639), Guy Lanier, sieur de Leffretière (1511-1577), Guillaume Lanier, sieur de Leffretière (1580-1646), Guy Lanier, abbé de Vaux (1603-1681), Georges Louet (1540-1608), Claude Ménard (1574-1652), Jacques Éveillon (1572-1653), Gabriel Dupineau (1573-1644), François Éveillard (mort en 1663), François de Roye (1617-1686), ce dernier membre de l'Académie, et décédé avant la séance d'inauguration; Roland Bignon (né en 1559), François Davy d'Argenté (mort en 1643).

taines par leurs armes. Je pourrais avec justice joindre mon aïeul (1) à ces grands hommes, si je ne craignais le juste reproche qu'on me pourrait faire d'avoir si peu profité de sa modestie et de sa profonde érudition.

Que ne dirais-je point en cet endroit de la plupart de MM. nos académiciens, de ces parfaits orateurs qui ont paru avec tant d'éclat dans les chaires, dans les tribunaux, à la tête des assemblées du clergé, aux ouvertures du palais, à l'enregistrement de nos lettres au présidial et aux autres actions publiques, de ces auteurs célèbres qui nous ont donné de saints règlements pour la discipline ecclésiastique, de doctes traités de l'une et de l'autre jurisprudence, des origines et des remarques pour la pureté de notre langue et de la langue italienne? Quel honneur ne ferais-je point à notre ville, si j'entrais dans le détail de tous les livres qu'ils ont composés en diverses langues, en vers et en prose, si je parlais de leurs excellentes traductions, enfin de toutes leurs œuvres et de celles qui sont sous la presse? J'épargne leur modestie en taisant leurs noms, et je reviens à l'utilité des Académies pour vous faire observer qu'elles nous ouvrent le chemin aux biens qui font la véritable félicité des hommes.

Nous avons, Messieurs, dans la vie des biens de trois différentes natures, ceux de la fortune, ceux du corps et ceux de l'esprit. La même fortune qui nous donne les premiers, nous les ôte quand il lui plaît; les richesses, les honneurs sont des biens fragiles qu'on possède avec crainte et qu'on perd avec douleur. Les biens du corps ne sont pas d'une plus heureuse condition; la beauté, la force, la santé, la vigueur, l'adresse, une légère maladie les altère, la mort les détruit. Mais, pour les biens de l'esprit, qui consistent dans les belles disciplines et dans les

(2) Jacques Gourreau, sieur de Sousigné, décédé le 20 mai 1596.

habitudes de la vertu, ils sont inaltérables et tellement propres à celui qui les possède qu'ils ne changent point de maître et qu'ils le suivent dans le tombeau. On ne dira pas longtemps : *c'est la terre d'un tel*, on la verra passer entre les mains d'un héritier ou d'une personne étrangère; mais on dira toujours après plusieurs siècles : *c'est la République de Bodin*, *c'est le Commentaire de Choppin*, *c'est l'Ordre judiciaire de M. Ayrault*, et ainsi des autres, tant il est vrai que les biens de l'esprit acquièrent aux savants une vie à l'épreuve de l'oubli, qui se conserve après leur mort dans la mémoire des hommes et la rendent plus durable que les marbres et le bronze dont on pourrait orner leurs tombeaux.

Je ne crains pas, Messieurs, qu'on m'accuse de tenir le langage d'un païen ni d'entrer dans l'enthousiasme des poètes, promettant ainsi, par le moyen des lettres humaines, une espèce d'immortalité qui soit inconnue au christianisme. Ces grandes lumières de l'Église, saint Ambroise, saint Jérôme et saint Chrysostome n'ont pas été insensibles à cette gloire; ils n'ont pas jugé que les sciences profanes fussent indignes de leur application et n'ont point fait de scrupule de partager leur temps entre la lecture des Saintes Lettres et l'étude des sciences purement humaines. Que dis-je? ils se sont souvent servis des auteurs païens pour combattre les erreurs du paganisme. On en sera convaincu de plus en plus si on se donne le plaisir de lire le grand ouvrage de la *Cité de Dieu* de saint Augustin, et l'aveu qu'il fait dans un autre lieu qu'un des livres de Cicéron lui inspira l'amour de la sagesse, et qu'il trouva la divinité du Verbe dans les œuvres des Platoniciens. Jamais l'Église primitive ne se plaignit avec plus de force de la tyrannie des empereurs païens que quand Julien l'Apostat fit, par un édit, des défenses aux chrétiens, sous de grandes peines, d'avoir des écoles publiques de belles lettres.

Deuxième partie. — Mais, si l'établissement de l'Académie est si précieuse en soi, la main de celui dont nous le recevons le rend d'un prix inestimable. Vous me prévenez, Messieurs, et vous concevez déjà que c'est de notre illustre fondateur que j'entends parler, de Louis le Grand, qui, nous ayant comblés de ses bienfaits, ne nous laisse d'autres moyens de les reconnaître que de publier ses vertus pour les faire révérer par toute la terre. Tout est merveilleux dans notre monarque. Ses actions sont autant de prodiges que la postérité aura peine à croire. Qui ne sait que sa naissance fut miraculeuse et un don du ciel? Dès son berceau il défit des monstres, comme un autre Hercule. Il entra presque aussitôt dans la gloire que dans la vie, et nos généraux furent victorieux à Rocroy sous ses aupices. La nature lui donna une belle âme, un cœur généreux, un esprit capable de toutes sortes de sciences. Il reçut les premières impressions de la piété et de la prudence, ces deux sources de la solide gloire. A peine fut-il sorti de l'enfance, qu'on vit éclater sur son visage cet air de grandeur et de majesté digne de l'empire, qui attire le respect et l'admiration, cet agrément et ces charmes qui font des conquêtes sans violence. Son esprit se déploya tout d'un coup comme ces fleuves heureux qui sont navigables dès leur source, ou comme le soleil qui se montre d'abord tout entier. Il fit voir ce qu'il devait être dans la suite ; son application et son étude lui acquirent autant de sagesse qu'il avait reçu de dignité de son origine et de riches talents de la nature. Il fit bien paraître à la mort de ce fameux cardinal qu'il n'avait pas besoin de ministre pour régner. Il entra seul dans le cabinet, il agit par lui-même et commanda dès le premier jour avec les lumières et la force des Henri et des Charlemagne.

Le sang de tant de héros dont il est issu, bouillonnant dans ses veines, le poussa bientôt dans le Champ de Mars.

Ennemis de l'État, usurpateurs violents des domaines de la couronne, vous avez senti la pesanteur de son bras, vous avez rendu à la force de ses armes ce que vous aviez ravi injustement aux rois ses prédécesseurs. La prise de tant de villes et de forteresses, le gain de tant de batailles, nos frontières rétablies au-delà du Rhin sont les monuments éternels des triomphes de Louis le Grand. Quel prodige n'est-ce point de passer à la nage de grands fleuves à la vue des ennemis, de prendre au fort de l'hiver des villes où la nature et l'art n'avaient rien oublié de tout ce qui les pouvait rendre imprenables! Quel prodige, encore une fois, de forcer ainsi les éléments et la rigueur des saisons! Quelle gloire de se rendre maître en deux semaines d'une grande province, de pousser ses conquêtes, de porter la terreur et l'effroi dans le fond de l'Allemagne, de secourir ses alliés, de rétablir des têtes couronnées dans leurs États, de chasser les Ottomans des terres de l'Empire, de forcer par le fer et par le feu, malgré les orages et les tempêtes de la mer, des républiques orgueilleuses de lui venir demander pardon de leur insolence, et les barbares d'Afrique d'implorer sa miséricorde pour éteindre l'embrasement de leurs maisons! Les desseins de ce grand génie sont exécutés presque aussitôt que conçus, ses exploits ont la même rapidité que ses pensées. César n'a dit qu'une fois : « Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu. » ; le Roi l'a fait et l'a pu dire en mille et mille rencontres.

Laissons à l'histoire le détail de ces grands exploits. Envisageons cette âme héroïque, cette intelligence toute céleste, qui donne un frein à ses passions et marque à chaque vertu son emploi et son rang. La modération et la clémence font son principal caractère. La Flandre était aux abois, le roi pouvait soumettre dans une campagne ce qui en reste aux Espagnols. Toutes les puissances de l'Europe réunies ensemble n'auraient pu la soustraire à

l'effort de ses armes. Il s'arrête, ce héros, au plus fort de sa prospérité, au milieu du chemin de la gloire : sa bonté désarme son bras, et, se vaincant soi-même, il surmonte un cœur invincible à toute la terre, il triomphe de la pompe des triomphes qui lui étaient préparés. Sa valeur n'est pas de celles qui se plaisent à marcher sur des sceptres brisés ; il ne veut pour tout fruit de la victoire que le plaisir de donner la paix aux vaincus. Il l'offre cette paix avant qu'on la lui demande et prescrit des conditions dont les vaincus mêmes n'auraient pas osé se flatter. C'est dans ce même fonds de bonté qu'il trouve son humeur engageante, cette douceur dans les yeux qui prévient ceux qui l'abordent, et les rassure de la crainte respectueuse qui les avait saisis à la vue de la majesté qui brille sur son visage. Se trouvera-t-il un de ses sujets, tant pauvre, tant misérable soit-il, qu'il n'ait écouté favorablement et n'ait renvoyé satisfait ? S'en trouvera-t-il quelqu'un qui l'ait vu, non pas en colère, mais avec la moindre émotion, dire une parole ou dure ou fâcheuse, à ceux-là mêmes qui l'avaient méritée par leur imprudence ? La nature, en faisant un roi aux abeilles, a jugé que la douceur est si nécessaire pour commander qu'elle ne lui a point donné de ces aiguillons qui sont les armes naturelles des autres abeilles ; elle l'a formé, ce semble, avec cette heureuse impuissance de faire du mal. Telles sont les inclinations de notre monarque. Dans sa vie privée ce n'est plus un roi, c'est un homme particulier qui permet à ceux qu'il honore de son amitié et de son estime de l'approcher avec plus de liberté. Sa manière charmante de s'exprimer dans ses conversations ordinaires, sa douceur, son honnêteté, rendent envers lui la tendresse de ses sujets égale à leur obéissance, et cette obligeante familiarité ne lui fait rien perdre des respects qui lui sont si justement dus.

Je quitte l'homme privé pour reprendre le monarque.

Comme la vertu des héros consiste dans l'assemblage de toutes les vertus, celles de Louis-le-Grand, ses surprenantes actions, ses entreprises plus qu'humaines se présentent à mon esprit dans un si grand nombre, avec tant de pompe et d'éclat, que j'en suis ébloui. Je succombe sous le poids de ma matière. Je sens que ma langue ne peut suffire à mon cœur, et je connais par expérience qu'il n'y a pas moins de témérité à louer le roi qu'à le combattre. N'attendez pas, Messieurs, que je les explique avec ordre ces nombreuses, ces surprenantes actions, ces entreprises plus qu'humaines, qui méritent toutes d'être admirées : la discipline rétablie parmi les soldats, la fureur réprimée par son édit contre les duels, la magnificence de ces bâtiments, l'établissement du commerce chez toutes les nations, la jonction des mers, la sûreté de ses ports, la construction de tant de galères, de tant de vaisseaux de guerre, ces terribles machines, ces foudres artificiels inventés pour réduire en cendre des villes rebelles et obstinées, le cours des fleuves détourné, ce prodigieux déluge d'eaux attiré du fond de l'abîme, élevé par-dessus de hautes montagnes pour inonder des sables brûlants, ce nouveau lit de plus de vingt lieues d'étendue qu'on dresse à la rivière d'Eure et qu'on va faire passer comme dans l'air par-dessus de profonds vallons sans les mouiller de ses eaux, qu'on va égaler à la hauteur des coteaux voisins, ouvrage auquel on emploie une armée entière et un nombre incalculable d'ouvriers, le retranchement du luxe et de la licence, point d'oppression de la part des plus puissants, le vice puni, le mérite reconnu, l'établissement des Académies militaires, sources inépuisables de jeunes officiers d'armées, l'hôpital des invalides autrement l'hôtel de Mars, refuge assuré des soldats estropiés, — et la terre et la mer, et l'art et la nature semblent obéir à ses lois comme à celles de leur souverain — son discernement dans la distribution des premières charges

et des emplois distingués, la justesse de ses pensées, son éloquence naturelle, sa facilité à s'exprimer noblement, infatigable au travail, fidèle dans ses promesses, constant dans ses résolutions, également libéral envers les braves, envers les savants.

Il me semble que je vois César passant un bras de mer à la nage, son épée dans une main, ses *Commentaires* dans l'autre. La valeur guerrière, la science des belles-lettres sont aussi les deux favorites de Louis-le-Grand; elles l'accompagnent partout. Dans la paix il est armé, dans la guerre il n'a que des pensées de paix; et Mars et les muses entrent ensemble dans sa conversation et dans ses conseils de guerre. Les hommes de lettres sont mêlés avec ses généraux, et on prendrait ses expéditions militaires pour des voyages de plaisir.

Ce n'est pas assez à ce héros d'avoir rétabli les frontières de l'empire français, il veut aussi pousser les bornes de l'esprit humain au delà de ses forces ordinaires. Que n'a-t-il point fait, que ne fait-il point encore pour avancer le progrès des arts et des sciences? Si quelqu'un excelle en peinture, en sculpture ou dans les autres arts, fût-il dans les terres les plus éloignées, il l'appelle en France ou envoie et entretient des élèves auprès de lui. Le Louvre, l'Observatoire, l'Hôtel des Manufactures sont remplis d'étrangers et d'hommes consommés dans les beaux-arts. Parle-t-on d'un livre ou d'un manuscrit curieux et inconnu? il en enrichit ses bibliothèques à quelque prix que ce soit. Est-il dans le vieux ou dans le nouveau monde un esprit au-dessus du commun, un homme parfait en quelque science? il l'attire par des pensions et par des établissements avantageux. Cette conduite est bien différente de celle de ces anciennes, de ces fameuses républiques de la Grèce, lesquelles s'étaient fait une loi de ne point souffrir qu'aucun de leurs citoyens excellât par-dessus les autres, de peur que de son mérite

extraordinaire il ne se fît un degré pour monter sur le trône et qu'il n'usurpât l'autorité souveraine : d'où vint qu'Aristide, Thémistocle et Cimon furent condamnés par ordonnance du peuple de s'abstenir pendant dix ans du séjour d'Athènes, celui-là parce qu'il était trop juste, et ceux-ci parce qu'ils étaient trop vaillants, et Hermolaüs fut banni d'Éphèse pour un temps à cause de sa trop grande sagesse. L'état monarchique ne craint rien de semblable. Comme la couronne de France est héréditaire, qu'elle ne relève que de Dieu seul et qu'elle n'a point de plus sûr fondement que l'amour naturel des Français pour leur prince légitime, nos rois se feront toujours un grand plaisir d'exciter l'industrie de leurs sujets par des récompenses dignes d'eux, et Louis-le-Grand aura d'autant moins d'occasion d'être jaloux de leurs rares qualités qu'il sera toujours au-dessus d'eux, bien plus par la sublimité de son esprit et la grandeur de son âme que par l'éminence de son sceptre.

La fortune et la vertu, qui semblent incompatibles, se sont alliées en son auguste personne. Il ne fait point de dessein qu'il n'exécute, point d'entreprise qui ne réussisse. Qu'il attaque ou qu'il défende, la victoire est toujours française. Faut-il s'étonner d'une si longue suite de prospérités et si la fortune, tout inconstante qu'elle est, ne se dément point pour ce héros ? Sa prudence, sa justice et sa piété sont les causes et les ouvrières de son bonheur. Les dieux, dit le satirique, sont toujours favorables à l'homme prudent, et c'est, selon ce poète, l'ignorance des mortels qui place la fortune au rang des divinités. Un roi aussi avisé qu'est Louis le Grand voit tout au-dessous de lui et commande à cette aveugle déesse. S'il forme un projet, il veille, il travaille à l'instant au succès assuré de son exécution ; il en prévoit toutes les suites, il en prévient tous les obstacles. Les routes, les campements de son armée sont dans sa tête avant qu'il

marche en campagne, et le soldat, aussi bien que l'officier, trouve l'abondance dans les lieux les plus stériles et les plus abandonnés.

Dieu veut que les rois règnent par la justice, s'ils veulent régner dans les cœurs de leurs sujets ; c'est aussi de cette vertu que Louis le Grand fait la base et le fondement de son règne. Il ne veut et ne commande rien que de juste. Dans ses intérêts les plus sensibles qui regardent les droits de sa couronne, dans les démêlés qu'il a avec ses voisins, il marche tenant en main la balance de l'équité. Il réforme les abus de la justice par de nouvelles lois. C'est trop peu : il s'y soumet le premier ; il veut qu'on les explique ces lois à la rigueur et contre ses propres intérêts. Ce n'est point encore assez : malgré les suffrages de son conseil qui décide en sa faveur, il se condamne lui-même, justifiant en sa personne ce qu'a dit un ancien, que sous un bon prince la cause du fisc est toujours mauvaise. Magistrats, dépositaires des lois, puissants du royaume, souverains arbitres de la fortune des hommes, apprenez aujourd'hui à ne pas faire valoir votre autorité aux dépens des pauvres et des faibles qui réclament votre justice. Apprenez de ce grand exemple que l'acte le plus héroïque de cette justice est de se la faire à soi-même.

Enfin la piété de mon roi est la cause des grandes bénédictions que Dieu verse sur ses entreprises, mais piété digne d'un roi très chrétien et du fils aîné de l'Église, en cela semblable à l'empereur Théodose, dont saint Augustin rend ce témoignage qu'il s'estimait plus heureux et se faisait plus d'honneur d'être un membre de l'assemblée des fidèles que de commander à tout l'univers. Il n'appartient qu'à ceux qui contemplent de plus près ce pieux monarque de publier sa charité envers les pauvres, sa tendresse pour les misérables, son assiduité dans nos temples, son silence respectueux durant nos

mystères, son recueillement dans son oratoire, son application à maintenir la discipline régulière dans les cloîtres, à fournir de dignes prélats dans les diocèses, à purger la cour de libertins, d'impies, de blasphémateurs, à rendre sa vie une sévère censure des vices, un parfait modèle des vertus. Je m'arrête uniquement à ce miracle, qui se continue et s'augmente de plus en plus dans la conversion des protestants. Chaque jour nous apprend les merveilleux effets de la grâce sur ces cœurs endurcis; des familles, des villes, des provinces entières ouvrent les yeux à la lumière de la vérité. Quel spectacle peut être plus beau que de voir nos prélats recevoir en foule ces ouailles séduites et égarées depuis si longtemps et de les réunir d'amitié et de sentiment avec les fidèles! Quelle joie de n'avoir plus dans ce royaume, aux termes précis de la prédiction de Jésus-Christ, qu'un troupeau et qu'un pasteur! Ce sont là, Messieurs, les dernières mais les plus précieuses conquêtes de Louis le Grand, pour lesquelles il a proféré ces paroles toutes divines, *qu'il voudrait donner sa vie pour voir une fois tous ses sujets aussi parfaitement unis sous une même foi qu'ils le sont sous son obéissance*. Ce que les rois ses prédécesseurs avaient tenté vainement par la force de leurs armes et de la raison, Louis l'exécute par l'ardeur de son zèle et par les charmes de sa douceur. Qu'on ne cherche plus après cela les causes de sa grande prospérité! Le Ciel ne peut rien refuser à un prince si prudent, si juste, si religieux.

Heureux donc les peuples qui vivent sous ses lois, puisqu'il ne leur laisse rien ni à désirer ni à craindre. La paix, la sûreté, la libre jouissance de nos biens, nos autels relevés, les temples de l'erreur détruits, ce noble loisir que nous donnons à l'étude des lettres sont les fruits de ses veilles et de ses travaux. Employons, Mes-

sieurs, ce noble loisir à seconder le dessein qu'a le roi de faire fleurir plus que jamais les belles sciences dans son royaume. Efforçons-nous de répondre à la grâce qu'il nous a faite de nous appeler les premiers dans cette province à cet honorable ministère. Il ne tardera pas ce héros à nous donner de nouveaux sujets de panégyriques. Poètes, orateurs, préparez-vous à célébrer ses actions sur le nouveau Parnasse que nous tenons de la libéralité de MM. du corps de ville qui, de leur côté, vont élever à ce monarque des statues de bronze pour immortaliser sa mémoire. Faisons naître tous ensemble dans les cœurs de la jeunesse studieuse une louable émulation, un ardent désir de nous suivre dans cette carrière d'honneur. Tout conspire à nous exciter à ce devoir si juste, si indispensable. Nos muses sont assurées de la protection du prince notre gouverneur, Mgr le comte d'Armagnac, dont nous éprouvons souvent cette généreuse bonté si particulière à la glorieuse tige dont il descend ; il regardera cette Académie comme son ouvrage, ayant été obtenue par son entremise et à sa recommandation. Ces hommes illustres que je vois à la tête de cette célèbre compagnie, ce grand prélat, ce magistrat souverain, ce sage et généreux lieutenant de roi ne nous donneront que de grands exemples, et nous avons sujet d'espérer que ce même magistrat souverain, qui nous vient d'expliquer les ordres du roi avec la force et l'éloquence qui lui sont naturelles, voudra bien aussi lui rendre compte de la cérémonie de ce jour et demeurer notre garant vers Sa Majesté que nous n'avons ni vie, ni bien, ni industrie, ni savoir que nous ne consacrions à sa gloire.

Le 3 juillet 1686, l'Académie tint sa première séance, et le lendemain elle constitua son bureau. Furent élus : *Directeur,* Messire

Henry Arnauld, évêque d'Angers; *chancelier*, M. Gohin, premier président du présidial; *1er secrétaire perpétuel*, M. Gourreau, l'auteur du discours ci-dessus; *2e secrétaire perpétuel*, M. Pétrineau des Noulis (1).

F. Uzureau,
Directeur de l'*Anjou historique*.

(1) Pétrineau des Noulis « homme de lettres et de grande érudition », dit François Grandet.

APPENDICE

Statuts de l'Académie Royale d'Angers (1)

I. — L'Académie sera composée de 30 académiciens (2) nés dans la province d'Anjou ou de pères angevins. On les choisira, s'il se peut, résidents dans la ville d'Angers. On pourra néanmoins élire des Angevins domiciliés ailleurs ou des étrangers établis et demeurant dans cette ville, par la considération de leur rare mérite.

II. — Elle aura 4 officiers : un directeur, un chancelier, un 1er et un 2e secrétaire.

III. — Le directeur présidera aux assemblées pour y proposer les matières dont on aura à traiter et pour y faire garder le bon ordre. Il recueillera les avis des académiciens, suivant le rang où ils se trouveront fortuitement assis, et opinera le dernier immédiatement après les officiers.

IV. — Le chancelier gardera le sceau de l'Académie et scellera en cire bleue toutes les expéditions.

V. — Le secrétaire tiendra registre de toutes les résolutions qui seront prises dans les assemblées (3), gardera

(1) En 1760, l'Académie essaya, mais en vain, de faire modifier ces statuts et d'obtenir de nouvelles lettres patentes. Ces statuts de l'Académie d'Angers avaient été modelés sur ceux de l'Académie française, avec une ou deux modifications seulement.

(2) A ces 30 membres titulaires ou *actuels*, l'Académie ajouta des *associés* (honoraires, résidents, libres), à partir de 1747.

(3) Le registre des délibérations de l'Académie d'Angers est conservé à la bibliothèque de cette ville (mss. nº 1032).

les titres et papiers de l'Académie, expédiera tous les actes et écrira toutes les dépêches et toutes les lettres.

VI. — Quand la compagnie en corps parlera dans ses lettres, le secrétaire souscrira : « Vos très humbles serviteurs, les académiciens de l'Académie royale d'Angers. N., secrétaire. » Quand le secrétaire écrira de la part de la compagnie, il commencera la lettre en ces termes ou quelques autres semblables : « L'Académie royale d'Angers m'a ordonné de vous écrire... », et signera la lettre comme si c'était pour ses affaires particulières, excepté qu'en écrivant de la part d'un corps il doit être plus réservé aux termes de la souscription.

VII. — En l'absence du directeur, le chancelier présidera aux assemblées ; et en l'absence de tous les deux, le 1er secrétaire, ou le second secrétaire à son défaut. Que si tous les officiers sont absents, le dernier qui aura été directeur ou chancelier présidera.

VIII. — Lorsque le 1er secrétaire s'absentera, il enverra le registre au 2e, qui tiendra la plume et fera toutes les autres fonctions du 1er en son absence.

IX. — Les deux secrétaires seront perpétuels et à vie. Le directeur et le chancelier seront changés de 6 mois en 6 mois (1), et celui qui sortira d'une charge ne pourra être élu pour une autre à la première nomination.

X. — La nomination des officiers se fera par les suffrages des académiciens, assemblés au moins au nombre de 15 (2), à la pluralité des opinions écrites dans des billets, qui seront mis entre les mains de celui qui fera la

(1) Bientôt l'usage prévalut de les laisser en charge pendant une année et même deux années de suite. Pendant le cours de son existence, l'Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers eut 48 directeurs, 47 chanceliers, 4 premiers et 10 seconds secrétaires perpétuels. — L'Académie se composa de 139 membres depuis son établissement jusqu'à la Révolution.

(2) Cette prescription gênante du règlement ne fut pas longtemps appliquée.

fonction de secrétaire et ouverts par celui qui présidera. On ne pourra parvenir aux emplois de secrétaire qu'on n'ait les voix des deux tiers des académiciens présents à l'assemblée.

XI. — Lorsqu'il y aura une place d'académicien vacante, le directeur en fera avertir tous ceux qui seront sur les lieux, et on procédera à l'élection d'un autre dans la première assemblée, s'il y a trois jours d'intervalle, sinon dans l'assemblée suivante.

XII. — Pour l'élection d'un académicien, il faudra que les deux tiers des voix soient conformes et qu'il y ait au moins 15 académiciens à l'assemblée. Les suffrages se donneront par billet, dans la même forme que pour l'élection des officiers. On pourra néanmoins différer l'élection, s'il ne se trouvait pas alors de sujets propres, et laisser les places vacantes.

XIII. — Si un académicien fait quelque faute indigne d'un homme d'honneur, il peut être ou destitué ou interdit, suivant l'importance de sa faute (1). Il faudra même nombre de 15 académiciens, mais il suffira qu'il passe de 2 voix à la destitution ou à l'interdiction.

XIV. — Si quelqu'un des académiciens ne se peut trouver aux assemblées pour causes raisonnables, lorsqu'il s'agira des élections ou autres affaires importantes de l'Académie, il pourra envoyer son avis par écrit.

XV. — Quand un académicien sera reçu, on lui fera lecture des statuts de la compagnie, qu'il promettra d'observer. Il signera l'acte de sa réception sur le registre et fera un discours pour remercier la compagnie. Le directeur, ou un autre officier en son absence, y répondra par un autre discours.

(1) L'abbé de Carpilhet, ancien vicaire général d'Angers, fut destitué par l'Académie le 19 novembre 1766; Davy, conseiller au présidial, le 19 novembre 1777; Lebreton, aussi conseiller au présidial, le 4 janvier 1777.

XVI. — Tout homme qui aura publiquement sollicité les suffrages ou interposé la recommandation des personnes constituées en dignité pour entrer à l'Académie en sera entièrement exclu.

XVII. — Lorsqu'un académicien mourra, deux de sa compagnie seront choisis, l'un pour faire son éloge en prose, et l'autre pour le faire en vers, ou quelque autre ouvrage à sa louange.

XVIII. — L'Académie s'assemblera tous les mercredis, à 2 heures après midi, et plus souvent s'il est jugé à propos (1). Elle pourra même être extraordinairement convoquée par le directeur.

XIX. — S'il se trouve une fête au jour de l'assemblée, elle sera remise au lendemain.

XX. — Ceux qui ne seront point du corps de l'Académie ne pourront assister aux assemblées ordinaires, excepté le sieur évêque, le lieutenant pour le roi dans la ville et château d'Angers, le premier président du présidial, le lieutenant général du présidial et le maire de la ville, qui pourront s'y trouver pendant qu'ils seront dans leurs emplois et dignités, sans qu'ils puissent néanmoins assister aux élections, qui seront laissées libres aux académiciens seuls, et sans que ci-après on puisse accorder le même droit à quelque officier que ce soit autre que ceux ci-dessus nommés (2).

XXI. — Si quelque personne considérable par sa naissance ou par son mérite, passant par la ville, souhaite d'assister à l'assemblée, il y pourra être reçu après qu'on l'aura proposé le jour d'auparavant au directeur (3).

(1) Cet article des statuts ne fut à peu près jamais observé.

(2) Le 17 juillet 1686, le procureur du roi au présidial fut, sur sa demande, ajouté à ceux qui pour raison de leur dignité avaient entrée à l'Académie.

(3) L'évêque de Saintes, Guillaume de la Brunetière, assiste à la séance du 28 août 1686.

XXII. — Que s'il se rencontre quelqu'un qui désire avoir l'avis de la Compagnie ou lui porter quelque parole ou lui faire compliment, il pourra être introduit dans l'assemblée pour être ouï; après la réponse qui lui sera faite par le directeur, il se retirera.

XXIII. — On laissera néanmoins l'entrée libre à toutes les personnes de condition à la réception d'un académicien ou dans quelques autres occasions solennelles, comme à l'adjudication d'un prix, à l'éloge d'un académicien mort, etc.

XXIV. — Aux assemblées le directeur se placera au haut bout de la table. Le chancelier et les secrétaires seront à sa droite, et les autres académiciens se placeront autour de la table, comme la rencontre ou la civilité les rangera.

XXV. — Le secrétaire écrira exactement et brièvement tout ce qui se passera en chaque assemblée. Les délibérations seront signées du directeur, du chancelier et du secrétaire.

XXVI. — Chacun dira son avis tout haut, avec toute la civilité qui se pourra, sans interrompre, sans reprendre avec chaleur ou mépris les avis de personne, sans rien dire que de nécessaire et sans répéter ce qui aura été dit.

XXVII. — On ne pourra faire aucune délibération si la Compagnie n'est composée de dix membres pour le moins et de quinze pour les élections, destitutions ou interdictions des académiciens, nominations des officiers, et dans les autres affaires importantes.

XXVIII. — Les partages d'opinions seront renvoyés à l'assemblée suivante.

XXIX. — On n'agitera point dans l'Académie les matières de religion ni de théologie; les matières de politique et de morale n'y seront traitées que conformément à l'autorité du roi, à l'état du gouvernement et aux lois du royaume.

XXX. — Aucun sujet de ceux qui seront traités dans les assemblées ne sera divulgué, si ce n'est par l'ordre de la Compagnie.

XXXI. — L'Académie ne jugera que des ouvrages de ceux dont elle sera composée. Si quelque autre en présente, elle en dira seulement son avis, sans en faire de censure et sans en donner aussi son approbation.

XXXII. — Nul des académiciens ne pourra rien écrire de son chef pour la défense de l'Académie que par son ordre ou sa permission.

XXXIII. — Les académiciens seront exhortés de préparer de temps en temps quelques discours académiques sur tels sujets qu'il leur plaira ou de les prononcer ou les lire dans la Compagnie (1).

XXXIV. — Il y aura des vacations depuis le 8 septembre jusqu'au 12 novembre (2), pendant lesquelles on ne pourra décider aucune affaire importante, quoi qu'on puisse s'assembler.

XXXV. — Si quelqu'un des académiciens résidant dans la ville néglige de se trouver aux assemblées, il ne pourra être appelé aux charges de l'Académie ni obtenir aucun certificat qu'il soit du corps.

(1) Cf. *Ancienne Académie d'Angers : Les travaux présentés aux séances*, par l'abbé Uzureau. — Angers, Germain et G. Grassin, 1902.

(2) Cf. *Ancienne Académie d'Angers : Les dernières « rentrées publiques » avant la Révolution*, par l'abbé Uzureau. — Angers, Lachèse et Cie, 1899.

LES HABITANTS DE CHATEAU-GONTIER

ET LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL GUITAU

Jusqu'en 1693 la ville de Château-Gontier n'eut pas de maire. Le Conseil chargé des affaires de la communauté était, comme les assemblées générales des habitants, présidé par le Lieutenant général de la Sénéchaussée (1). Un édit du mois d'août 1692 porta création des maires perpétuels de cette cité et Louis XIV, par lettre du 23 mai 1693, attribua ces fonctions à Pierre Maumousseau, sieur de la Grandinière.

Mais ce nouvel état de chose ne dura pas longtemps ; le 12 décembre 1717, une assemblée générale des habitants est tenue « pour nommer à la pluralité des voix un « procureur-syndic et un échevin qui géreront les affaires « communes et autres droicts de laditte ville, conjointe« ment avec les sieurs de la Porte-Trochon (2), procu« reur du Roy au siège de l'Élection, échevin et députté « pour la ville, et Jary du Basmarais, marchand, éche-

(1) Avant la réunion définitive à la Couronne du duché de Beaumont, dont la seigneurie de Château-Gontier était un membre, nous voyons Jehan Allain porter, en 1575, 1581, 1596, le titre de Conseiller du Roi de Navarre, Lieutenant général de M. le Sénéchal du duché de Beaumont.

(2) Pierre Trochon, sieur de la Porte, était fils de Pierre Trochon, sieur de la Porte, avocat en Parlement, et de demoiselle Bionneau du Saulay.

« vin et députté pour le faubourg d'Azé, pour et au lieu « des maire, échevins et députtés et autres officiers de « laditte ville et communauté qui ont esté supprimez par « Édit de Sa Majesté du..... ; lesquels procureur-syn- « dic, échevins et députtez électifs cy dessus géreront « les affaires de laditte ville et communauté dans la « mesme forme et de la mesme manière qu'elles étoient « gérées avant la création à titre d'office des maires et « autres officiers de l'hôtel de ville, comme il est porté « par ledit Édit, la Déclaration du Roy en date du..... « et arrest du Conseil du..... » (Archives municipales.)

Cette assemblée, composée des députés de chacun des corps, communautés et ordres et de chacune des paroisses, était présidée par Jacob Guitau, seigneur de la Marche, qui exerçait depuis 1703 la charge de Lieutenant général de la sénéchaussée (1). Le procureur-syndic qui fut élu, Charles Galichon de Courchamps (2), voulut prendre le titre de maire élu ; mais Guitau s'y opposa formellement et, si Galichon et plusieurs de ses successeurs s'intitulent *maires* dans certains actes, cette qualité est en contradiction avec les termes de la délibération du 12 décembre 1717 et probablement avec ceux de l'Édit dont cette délibération ne donne pas la date.

Jacob Guitau était d'un caractère difficile et fort autoritaire ; il ne pouvait rester dans les limites de ses attributions et, d'après une requête adressée à la Grande Chambre du Parlement, le 24 juillet 1737, par « les « Officiers du Présidial, deputez de ladite Compagnie et

(1) Jacob Guitau était en outre Président de l'Élection depuis 1713 et devait acquérir en 1719 une charge de Conseiller du Roi près la Cour des Monnaies de Lyon. Il était fils de Pierre Guitau qui, d'après Audouys, fut d'abord boutonnier à Angers, ensuite fermier général de la Commanderie de l'ancien Hôpital, échevin d'Angers en 1686 et juge consulaire en 1697.

(2) Fils de René Galichon de Courchamps, Lieutenant général à Château-Gontier avant Guitau, et de demoiselle Élisabeth Foureau.

« de toutes les autres Compagnies, ordres et commu-
« nautez de la ville de Châteaugonthier », le Parlement aurait rendu de nombreux arrêts contre lui pendant les trente-trois années précédentes. Son administration ne fut donc pas une période de calme et de conciliation ; mais les choses s'envenimèrent surtout à l'occasion de la nomination d'un principal du Collège en remplacement de Gilles Marais, qui mourut en 1733, après avoir, par traité du 14 juillet 1710, donné ses biens à l'établissement qu'il restaura, sous la réserve de quelques services religieux.

Trois mois avant sa mort, Gilles Marais avait fait accepter pour ses successeurs ses neveux Jean, Pierre et Gilles Marais. Jean fut désigné pour remplir le premier cette charge ; mais, à l'instigation de Guitau, la municipalité voulut lui imposer la condition d'abandonner à la ville tous les biens qu'il laisserait à son décès. Jean Marais dut quitter le Collège et successivement la Principalité fut attribuée à un sieur Hamard, puis à Pierre Guitau, fils du Lieutenant général, d'où naturellement de violentes attaques contre le père et contre le fils, accusé d'incapacité (1). Mais ces nominations faites sans le concours des habitants étaient irrégulières et les officiers de l'Hôtel de Ville durent le reconnaître dans une déclaration du 12 juin 1734, par laquelle ils consentirent « purement et
« simplement qu'il soit nommé à la principalité du Col-
« lège dans une assemblée générale des habitants de cette
« ville, et ce en conformité de l'ancien usage ». Cette déclaration est suivie du dispositif suivant : « Faisant
« droit sur les conclusions et réquisitoire du Procu-
« reur du Roy de l'Hôtel de Ville, suivant sa remon-

(1) Nommé principal le 16 avril 1734, Pierre Guitau, prêtre, accepta cette fonction le 22 du même mois ; mais, dès le 1er mai, il comparaissait au Greffe de l'Hôtel de Ville pour faire rédiger l'acte de sa démission.

« tance du 30 mai dernier et autres réquisitoires insérez
« sur le présent registre, ... Nous ordonnons qu'à
« l'avenir lesdits principaux du Collège ne seront point
« nommez dans les Assemblées particulières des officiers
« du Corps de Ville, mais bien par délibération des
« Assemblées générales des habitans, ausquelles Assem-
« blées générales les Compagnies, Corps et Communautez
« de cette ville seront tenus d'assister par députez. —
« Donné à Châteaugontier par nous, Lieutenant général
« soussigné, ledit jour douzième juin mil sept cens trente-
« quatre. — GUITAU. »

Nous avons transcrit en entier cette sorte de formule exécutoire pour montrer une habitude du Lieutenant général qui lui était reprochée et qui, en fin de cause, fut déclarée irrégulière par le Parlement.

Le lendemain, Guitau convoquait pour le 27 une assemblée générale afin de nommer un nouveau Principal. L'ordonnance qu'il rendit à cet effet ne plut pas aux membres de l'Élection, dont les deux députés Jean Bénard, conseiller, et Pierre Trochon de la Porte, Procureur du Roi, rédigèrent, le 27 juin, une protestation « de nullité de « tout ce qui peut être dans l'ordonnance contraire aux « droits de la compagnie et du Général des habitans de « cette ville, aux bienséances et à leurs intérêts ».

De son côté, l'Ordre des Avocats-Procureurs avait pris, la veille, une délibération chargeant ses deux députés Pierre Le Cercler de la Gautrais et André Meignan des Chesnais de remontrer « à Monsieur le Lieutenant géné- « ral, président à lad. assemblée, qu'ils le supplient de « vouloir bien clore et arrêter l'assemblée générale à la « pluralité des suffrages, sinon qu'ils protestent de tout « ce qui se peut et doit ».

Jean Marais fut nommé Principal; mais cela ne termina pas toutes les difficultés; loin de là : les héritiers de Gilles Marais intentèrent un procès à la ville au sujet

de la donation faite par leur oncle le 14 juillet 1710; d'un autre côté, un parti puissant, dirigé par Jean-Jacques Foussier, procureur du Roi de la Sénéchaussée et siège Présidial, existait contre Guitau parmi les officiers de l'Hôtel de Ville eux-mêmes. La bombe éclata le 3 mai 1736.

Déjà, le 3 mars précédent, la communauté des avocats avait prié « Monsieur Trochon, seigneur de Mortreux, « premier et ancien président au siège Présidial (1), de « prendre à cœur les intérêts du Général des habitans « de cette ville et de deffendre à la demande des sieurs « Marais. » Et, le 2 mai, les avocats avaient « arresté « que là où Monsieur le Lieutenant général ou Messieurs « les Officiers de ville interpelleroient les sieurs Le Cercler « et Gastineau (députés de l'Ordre), de déclarer les motifs « et raisons du choix qu'ils ont fait de Monsieur Trochon « de Mortreux, premier Président, à leur exclusion, ils « déclareront qu'ils sont juges et parties incompétentes « pour requérir pareille déclaration, les Compagnies, « corps et communautés étant libres d'élire tels députés « et procureurs que bon leur semblera, surtout dans « l'affaire présente ».

On le voit, les esprits étaient fortement excités et tout faisait prévoir une assemblée orageuse. Que se passa-t-il réellement à cette assemblée générale du 3 mai 1736? Voici un extrait littéral du procès-verbal dressé par ordre de Guitau :

« Notre greffier ayant commencé de donner lecture de « la lettre dudit seigneur Intendant, Monsieur Foussier, « Procureur du Roi, s'y est opposé avec violence, en « tirant des mains de notredit greffier le registre, sur

(1) Jean-Laurent Trochon, seigneur de Beaumont et de Mortreux, avait succédé, en 1718, à Jean Trochon de Beaumont, son père, comme président du Présidial ; plus tard, il devint premier et ancien Président. Il épousa Jeanne Trochon de la Porte, sa parente.

« lequel mondit sieur le Lieutenant commençoit à dicter « et faire insérer le sujet et la matière de la présente « assemblée, et dans le même instant se sont levez de « leurs places ledit sieur Foussier, Procureur du Roi, « lesdits sieurs Syette et Buhigné, conseillers, les sieurs « Bouchard de la Raignière, élu, et Trochon, Procureur « du Roi à l'Élection, et les sieurs Le Cerclé et Gastineau, « avocats, et à leur exemple le reste de l'assemblée s'est « retiré sans cause ni sujet, fors le sieur Le Masson, con- « seiller en la Sénéchaussée et Présidial, et le sieur « Despinay, curé d'Azé, qui ont resté ; de sorte que le « tumulte s'étant élevé, nous avons ordonné aux gardes « de ville de se tenir auprès de nous, au cas que, l'insulte « des revoltez étant poussée plus loin, nous puissions « ordonner auxdits gardes de nous conserver et nous « parer des insultes qui auroient pû nous être faites, la « scène qui vient de paroître ayant été apparemment pré- « parée et méditée contre nous par le principal architecte « de la nouvelle Babilone qui s'est élevée en cette ville à « l'occasion de la principauté du collège dont il s'agit, « pourquoi nous avons pris pour troubles l'opposition « formée par ledit sieur Foussier et les susdits denommez ; « de tout quoi, etc. »

Ce procès-verbal, rédigé *ab irato*, est assez bizarre : Foussier se serait emparé du registre sans motif et Guitau aurait fait entrer les gardes lorsque toute l'assemblée se serait retirée sauf ses deux partisans. Mais qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son ; et voici ce que les députés des Avocats, plus explicites, racontaient le lendemain à leurs collègues : « S'étant trouvés sur les « deux heures de relevée pour assister à l'assemblée géné- « rale qui se devoit tenir et y donner leurs avis, ils ont « été dans l'obligation de se retirer aussy bien que les « députés des autres compagnies, attendu que Monsieur « le Lieutenant général président lad. assemblée a été

« refusant de recevoir et faire inscrire sur le registre leurs « suffrages, qu'il a même porté le trouble jusqu'à faire « entrer les gardes et vallets de ville avec leurs armes au « millieu des députés..... » MM. Le Cercler de la Gautrais et Gastineau de l'Aulnay se plaignent en outre de ce que « le sieur Le Masson, conseiller (au Présidial), sans « avoir la qualité de député de sa compagnie, a donné « son avis dans ladite assemblée », et de ce que le procès-verbal du Lieutenant général qualifie les députés « de révoltez, de seconde Babilône ».

Comme conclusion, les avocats demandèrent que, pour tout ce qui regardait le collège, M[e] Bellanger de Vaugaillard, doyen du Présidial, fût délégué par le Parlement pour présider les assemblées générales à la place de Jacob Guitau.

De leur côté, M[es] Bouchard de la Rainière et Trochon de la Porte, qui avaient représenté l'Élection, rapportent que « Monsieur le Lieutenant général, président en ladite « assemblée, les auroit troublez et empêchez de donner « leur avis et suffrage, en faisant venir les gardes ou « valets de ville, armez de fusils et d'épées, audevant de « tous les deputez de ladite ville pour leur inspirer de la « crainte, ce qui les auroit obligés, conjointement avec « tous les autres députez, de se retirer de ladite assemblée « sans y avoir apporté aucuns troubles, ayant toujours « requis mondit sieur le Lieutenant général de recevoir « leurs suffrages. » Les membres de l'Élection estiment que Guitau « s'est servi de termes injurieux et scandaleux », et comme sanction, ils prennent la décision suivante :

« Nous, Officiers, protestons de nous pourvoir devant « Nosseigneurs de la Cour de Parlement, à l'effet de quoi « d'obtenir commission pour faire assigner mondit sieur « le Lieutenant général, pour voir dire qu'il lui sera fait « deffenses à l'avenir d'user de voyes de fait contre les « députez de ladite compagnie et de se servir de termes

« injurieux et scandaleux, tels que sont ceux qu'il a « insérez dans son dit procès-verbal du jour d'hier, et « pour voir ordonner que lesdits termes seront rayez « et biffez sur le registre de l'Hôtel-de-Ville..... »

Nous ignorons dans quels termes se sont prononcées les autres compagnies ; mais leur unanimité paraît avoir été complète, car devant la Cour du Parlement, nous trouvons les parties suivantes :

1° Comme demandeurs : Jean-Laurent Trochon de Beaumont et Jean-Jacques Foussier, agissant au nom des habitants de Château-Gontier ; Pierre Syette et Jean Buhigné, représentant le Présidial ; Pierre Trochon de la Porte, procureur du Roi en l'Élection (1) ; Charles Arthuis pour le Grenier à sel dont il est officier ; Pierre Lecercler et Gastineau, chargés des intérêts de l'Ordre des avocats ;

2° Comme intervenants : Jean-François Le Masson, lieutenant particulier au Présidial et procureur-syndic de la Ville, René Rousseau et Aubin Millet, échevins, Dublineau, assesseur au Présidial, demandant à être « maintenus et gardés au droit et possession de gérer et « administrer les affaires de l'Hôtel de Ville », et appelant de la déclaration du 12 juin 1734 ; Le Masson concluant en outre à être admis à présider les assemblées générales et particulières pour l'empêchement de Guitau ;

3° Comme défendeurs : Jacob Guitau et Le Masson, conseiller au Présidial, qui avait voté sans être député, d'une part, et les héritiers Marais, d'autre part.

Les plaidoiries furent longues ; enfin, le Parlement, à la date du 24 juillet 1737, rendit un arrêt dont voici le dispositif dans ses parties principales :

(1) Il est à remarquer qu'en présence du Procureur général près le Parlement, Foussier et Trochon de la Porte ne se qualifient pas Procureurs du Roi, mais substituts du Procureur général. Cette coutume n'est pas tombée en désuétude.

« Après que Cochin, avocat des habitans de Château-
« gontier, Viel, avocat de Masson et des lieutenant par-
« ticulier et assesseur au siège présidial dudit lieu, Jean,
« avocat des officiers de Châteaugontier, Aubry, avocat
« de Jacob Guittau, et Mauduit, avocat de Jean Marais
« et consorts, ont été ouys pendant quatre audiences,
« ensemble Gilbert pour le Procureur Général du Roy;

« Nottre Cour ordonne que, sur l'intervention de
« Jacob Guittau, l'une des parties d'Aubry dans la cause
« entre les parties de Mauduit et le Corps de Ville et
« habittans de Châteaugontier, et sur les demandes par
« luy formées en conséquence, il se pourvoira ainsi qu'il
« avisera ;

« Reçoit les intervenans partie intervenantes et ceux
« du Corps de Ville partie d'Aubry appelans; faisant
« droit sur leur appel a mis et met l'appellation au néant,
« ordonne que ce dont cet appel sortira effet, condamne
« les appelans en l'amende de douze livres ;

« Ce faisant, ordonne qu'à l'avenir en cas de vacance
« de la place de princippal du Collège de Châteaugontier,
« le choix dudit princippal sera fait par délibération d'une
« assemblée généralle qui sera convocquée et tennûe à
« cet effet ;.....

« Ordonne qu'aux assemblées générales, les habittans
« comparoitront seulement par députés de chacun des
« corps, communautés et ordres, ensemble de chacune
« des parroisses dont le corps des habittans est composé,
« auxquelles assemblées présidera ledit Lieutenant géné-
« ral ou autre officier ayant droit de tenir sa place en
« son absence suivant l'ordre du tableau ; et sera tennu
« celuy qui présidera de conclure et former le résultat à
« la pluralité des voix, sans qu'il puisse se servir du
« terme d'ordonner ou autres termes semblables, si ce
« n'est qu'au cas qu'il survienne quelques incidens ou
« contestations de telle nature qu'il deub y être pourveü

« et statué sur le champ par luy en sa qualité de Lieute-
« nant général ;

« Ordonne que les assemblées paticulières des corps « de ville continueront de se tennir en la manière accou- « tumée, que ceux qui composent le corps de ville auront « la direction des actions concernans laditte ville et « habittans en noms collectifs, tant en demandant que « deffendant, sans préjudice néanmoins auxdits habit- « tans de donner un pouvoir particulier à telles personnes « qu'ils jugeront à propos pour la suitte des affaires « qu'ils jugeront l'exiger, sous la direction dudit Corps « de ville ;.....

« Ordonne que pardevant le Lieutenant général du « Mans, que nottre ditte Cour a commis et lequel se « transportera à cet effet, il sera incessament procédé à « une assemblée généralle desdits habitans, même plu- « sieurs s'il y échoit, lesquelles seront convocquées de « son ordre, à la diligence du procureur-sindic ou à son « deffaut à la poursuitte et diligence du substitut de nottre « Procureur général du Roy, et tennüe par députés, « ainsi qu'il est ordonné par le présent arrest, à l'effet « d'y être délibéré sur tout ce qui concerne la principal- « lité du Collège et les conditions auxquelles elle doit « être donnée, ensemble sur les contestations entre le « Corps de Ville et habittans et les neveux et héritiers du « feu princippal, tant au sujet de laditte principallité « que des droits de la succession dudit deffunct, lequel « commissaire pourra même hors de son ressort rendre « de telles ordonnances qu'il appartiendra pour l'exécu- « tion de sa commission ;

« Ordonne que les termes injurieux de part et d'autre « demeureront supprimés..... »

Ainsi Guitau perdait sur tous les chefs ; il était blâmé et mis à l'écart pour tout ce qui concernait les affaires du Collège. Cette commission donnée par la Cour suprême

à son collègue du Mans ne dut pas lui plaire et, connaissant le caractère de notre personnage, nous nous figurons avec quelle grâce il signa, au mois de novembre suivant, la requête des officiers de l'Hôtel de Ville de Château-Gontier suppliant humblement le Lieutenant général en la Sénéchaussée du Maine et siège Présidial du Mans d'accepter la mission à lui confiée par le Parlement et de fixer le jour de l'assemblée générale des habitants.

La leçon était bonne et cependant elle ne le corrigea pas ; le 5 avril suivant il défendait aux avocats de se présenter à son hôtel pour l'expédition des affaires qui s'y devaient traiter, sans être revêtus de leurs robes. Dès le lendemain, l'Ordre des avocats répondait par la délibération suivante : « Il a esté délibéré et arresté que cette « ordonnance estant contraire à l'usage et pour autres « raisons à nous connues, l'on déclarera, avant la publi- « cation de laditte ordonnance qui se doit faire samedy « prochain, en interjeter appel. »

Cette délibération n'ayant point été suivie d'autres relatives au même objet, il est probable que Guitau ne maintint pas sa prétention. Trois ans plus tard, il cédait sa charge à son fils aîné, Jacob-Pierre-François Guitau, qui se qualifiait écuyer, seigneur de Bannes et de l'Effrière.

Du Brossay.

UN ANGEVIN GUILLOTINÉ A LAVAL SOUS LA TERREUR

M. MAULTROT

Au mois d'avril de l'année 1794, les environs de Laval étaient sillonnés par des patrouilles de gardes nationaux.

Elles cherchaient à s'emparer des chouans qui pullulaient dans tout le pays, et l'on savait aussi que des débris de la grande armée catholique et royale, écrasée par les troupes de Marceau à la funeste journée de Savenay, y avaient trouvé refuge. Le 23 décembre 1793, la Loire, démesurément grossie, présenta une infranchissable barrière à presque tous les survivants des horribles massacres qui suivirent la déroute du Mans (13 décembre).

A l'hiver avait succédé la tiédeur du printemps. Malgré ses effluves embaumées, en dépit de la *sensibilité* si fort au goût du jour, ces malheureux, traqués comme des bêtes fauves par les *vertueux* républicains, étaient, en cas de capture, ou dépêchés sur place, ou traduits devant le tribunal *militaire* siégeant à Laval et que les représentants du peuple Bourbotte et Bissy avaient institué pour faire le bonheur des Français, conformément à la devise imprimée en tête des papiers officiels d'alors : *Liberté, Égalité, Fraternité ou la Mort.* Ce tribunal sanguinaire exterminait *les ennemis de la République* avec une prestesse foudroyante. Hommes, jeunes filles, vieillards, enfants et femmes, même enceintes, montaient tour à tour sur la fatale plate-forme et mêlaient leur sang dans

le ruisseau qui dévalait le long des ruelles en pente jusqu'à la rivière de la Mayenne. Le plus bel exploit de ces magistrats improvisés avait été, le 21 janvier précédent, l'exécution de 14 prêtres coupables d'avoir refusé de prêter le serment constitutionnel, crime d'autant plus irrémissible aux yeux des juges que, parmi ces derniers, se trouvait un ex-prêtre, Guilbert, et que l'accusateur public lui-même n'était autre que l'ancien curé de Lassay, le trop fameux Volclerc, le *Républicain Volclerc*, comme s'exprime le greffier en mentionnant ses réquisitoires (1). Parmi les autres juges composant cette Commission, on distinguait encore un nommé Pannard, maréchal-ferrant de son métier, à Mayenne. Il siégeait en état permanent d'ivresse. Somnolent pour l'ordinaire, affalé sur la table du Conseil, il ne se réveillait que pour opiner d'une voix avinée et conclure invariablement par ce mot : A mort !

Cependant, à l'époque où fut jugée l'affaire qui va suivre, cette Commission n'existait plus. Elle avait été remplacée par une autre, bien digne d'ailleurs de succéder à son illustre devancière (2). On y trouvait un cabaretier,

(1) Lui-même signait : Volclerc, *accusatear militaire;* et souvent aussi, Volclerc, *ex-prêtre*. Le Président se nommait, comme par dérision, Clément.

(2) Une première Commission, dite Commission Félix, avait opéré avant la Commission Clément. (V. Queruau-Lamerie, *La Commission Félix ;* — *Revue de l'Anjou ;* — Wallon, *Les Tribunaux révolutionnaires*, etc.

La Commission Félix passe à Laval entre le 8 brumaire et le 9 frimaire. 21 brumaire, condamnation des sœurs Legrand (Rose t Marie) ; cette dernière était accouchée à Laval pendant le séjour qu'y firent les *Brigands*. Elle tient trois séances, du 28 brumaire au 1er frimaire, dans l'église de Saint-Vénérand. 12 condamnations à mort.

Entre le 29 frimaire et le 25 nivôse, la Commission Proust passe à Laval. Du 2 au 9 nivôse, pendant que Volclerc opérait à Mayenne et à Ernée, elle tient neuf séances et prononce 28 condamnations capitales. (Berriat Saint-Prix.)

un ancien instituteur; et ces profonds jurisconsultes ne cessèrent d'envoyer leurs compatriotes *ad patres* avec une célérité vraiment des plus louables.

Émile Huchedé présidait.

Celui-ci n'avait pas eu à se mettre en frais d'imagination pour accommoder son nom à l'antique, comme l'exigeait impérieusement la mode; il était devenu simplement Paul-Émile Huchedé. Quant à l'accusateur public, qui répondait au nom de Garrot (1), il avait jugé à propos de s'affubler du prénom harmonieux de *Publicola*. Les juges étaient Boisard, Le Clerc et Germerie; un certain Bureau servait de greffier.

Sans le 9 thermidor qui vint malencontreusement mettre un terme à ses prouesses, ce tribunal eût peut-être égalé son prédécesseur et il serait injuste de lui reprocher de n'y être pas parvenu, car il avait tout ce qu'il fallait pour y réussir et le temps seul lui fit défaut. A l'impossible nul n'est tenu.

La Commission Clément-Volclerc avait indifféremment fusillé et guillotiné; il paraîtrait que la Commission Huchedé-Garrot guillotina seulement.

On estime à plus de cinq cents les victimes de l'une et de l'autre dans le département de la Mayenne. Les corps des suppliciés de Laval étaient d'ordinaire enfouis aux landes de la Croix-Bataille, sur la paroisse d'Avénières, qui était aux portes de la ville, dont elle fait actuellement partie intégrante.

(1) *Augustin Garrot*. Il était, en 1790, clerc tonsuré et directeur de l'école de charité du cimetière à la Trinité, et prit le nom de Valérius Publicola. (Abbé Angot, *Dictionnaire.*)

Huchedé, avant la Révolution, greffier du Tribunal criminel.

Le Clerc, capitaine de canonniers.

Germerie, marchand de vins.

Publicola Garrot appartenait par son âge à la 1re réquisition.

On ne sait rien sur Boisard fils aîné.

Un jour (1), une de ces patrouilles — peut-être, comme cela n'arrivait que trop souvent, guidée par la délation — battait les champs de genêt déjà commençant à se parer de leurs fleurs jaune d'or, dans les environs de Montjean et de Courbeveille. Il se trouva qu'un de ceux-ci servait d'abri à une petite bande de Chouans qui, mis en éveil par l'arrivée des Bleus, profitèrent de leur connaissance du pays et de leur agilité légendaire pour fausser compagnie aux patriotes et disparaître comme des ombres aux yeux dépités de ces braves pourvoyeurs de guillotine. Fort déconfite de ce *buisson creux*, la garde nationale se disposait à rentrer bredouille, quand, par un hasard inespéré, on mit la main sur un homme qui, plus âgé ou moins ingambe que ses compagnons, n'avait pu les suivre dans leur fuite ; il était d'ailleurs recru de fatigue ; mais ses vêtements, ses manières et son langage décelaient un état social plus relevé que celui des chouans ordinaires.

La prise était d'importance, on venait de saisir un des membres du Conseil provisoire nommé par les chefs vendéens après la prise de Saumur (9 juin 1793).

Son identité fut d'autant plus facile à établir qu'il avait passé et repassé par Laval avec l'armée vendéenne, au cours des mois précédents, et qu'il y avait été remarqué, monté sur un cheval blanc.

Conduit à Laval et incarcéré avec les autres rebelles et suspects — les prisons en regorgeaient — l'aristocrate ne semble pas y avoir longtemps langui.

C'était une proie de choix ; aussi le 9 floréal an II — 29 avril 1794 vieux style — il comparut devant la Commission révolutionnaire provisoire, qui le condamna à être livré au *vengeur du peuple* dans les 24 heures, le déclarant convaincu : « d'avoir suivi les Brigands de la Vendée

(1) La date ne peut être précisée, le procès-verbal d'arrestation manquant.

depuis le 24 juin 1793 jusqu'à l'affaire de Savenay; d'avoir conçu le projet abominable de renverser la statue de la Liberté et de relever, sur les cadavres sanglants des bons Français, les trônes de la race exécrée des Bourbons et du tyran de l'Italie; de s'être enivré du sang des républicains et d'avoir grossi la bande des Chouans, continué d'exhaler son poison contre-révolutionnaire et cherché à faire entrer dans ses complots infâmes les habitants des campagnes qu'il a abordés en couvrant de fleurs le tombeau qu'il voulait leur creuser, etc., etc. » — De plus, ses biens étaient confisqués au profit de la République.

Les conclusions de cet abominable amphigouri, qui nous fait aujourd'hui sourire de pitié pour ses grotesques auteurs, n'en étaient pas moins un verdict exécutable sans sursis ni appel.

Il n'est pas facile de savoir comment l'accusé pouvait être convaincu de tant et de si noirs forfaits, du moins si l'on en juge par les deux seules pièces qui existent encore aux archives du greffe du tribunal de Laval et qui sont :

1° L'interrogatoire;

2° Le jugement.

On sait que la procédure des citoyens révolutionnaires était expéditive et qu'ils ne s'embarrassaient guère dans des auditions de témoins, des confrontations et autres formalités d'ancien régime, bonnes tout au plus pour des magistrats réguliers, intègres et instruits, mais dont ces aéropages improvisés et ignares savaient à merveille s'affranchir.

Le secrétaire-greffier semble — et cet usage n'est pas encore aboli de nos jours — avoir rédigé son procès-verbal d'interrogatoire d'une façon assez fantaisiste, abrégeant ou modifiant les réponses de l'accusé pour aller au plus court. Celui-ci l'ayant cependant signé après

lecture, nous devons en admettre le contenu et nous aurons à en tenir compte, comme sincère et véridique.

On y voit que, loin d'avouer tous les griefs que la ridicule grandiloquence du rédacteur du jugement y inséra, il reconnut seulement le fait d'avoir été membre du Conseil provisoire de l'armée vendéenne nommé à Saumur. Il cherche à faire croire que ce n'est qu'à son corps défendant qu'il a suivi cette armée. Il répond évasivement à la question qui lui est posée pour connaître les noms de ses chefs, les moyens dont elle disposait et les villes qui lui avaient donné secours. Il évite de compromettre les paysans chez qui il avait trouvé asile, en déclarant qu'il a couché surtout dehors, et notamment depuis qu'il fait beau et doux, et qu'il ne se trouvait que par hasard, depuis un quart d'heure à peine, avec ses compagnons dans le champ de genêt où il a été arrêté.

Il ne connaît aucun réfugié provenant de l'armée catholique et royale et n'a vu que vaguement les Chouans.

Quant à sa sécurité personnelle, il essaie, mais en vain, de la sauvegarder par des déclarations identiques à celles que font presque tous les accusés traduits à la même époque devant les Commissions révolutionnaires pour des motifs analogues (1) et affirme, contrairement à toute vraisemblance, qu'il a été contraint de suivre les Vendéens, qu'il n'a cessé de blâmer leurs excès et qu'il est bon *patriote*.

Un tel système de défense ne pouvait trouver grâce aux yeux de l'austère Publicola Garrot qui, s'adressant à l'inculpé, lui reprocha sévèrement de n'avoir pas été sincère dans ses dépositions, après avoir promis beaucoup de franchise. « Aussi, lui dit-il, si tu n'as pas servi les brigands à main armée, il est au moins prouvé qu tu les

(1) Cf. Chardon, *Les Vendéens dans la Sarthe*, etc., etc.

as aidés de tes conseils et secondés dans tous leurs projets. » Interloqué par cette impitoyable logique, l'accusé resta coi.

La cause était entendue et, sans même faire comparaître les témoins auxquels se référait le prévenu, une femme *Rabourdin*, de Châtillon, une autre femme de Laval nommée *La Corvaisier* et un citoyen *Machard*, de la même ville, chez lequel il disait avoir logé, le tribunal s'empressa de délivrer le territoire de la République une et indivisible d'un si dangereux ennemi en l'expédiant sans plus de formes à l'échafaud dressé sur la place du Palais, à Laval. Il y fut exécuté le même jour ou le lendemain, au plus tard (1).

Benoît-Paul Maultrot, avocat au Parlement, né en 1745, était fils de M. Benoît-René Maultrot, écuyer, lieutenant de la connétablie et maréchaussée de France, et de dame Louise-Françoise Guerrier. Veuf en premières noces de dame Marie-Françoise Grillot, il avait épousé à Saint-Maurille d'Angers, le 7 août 1775, demoiselle Marie-Françoise Verdier de la Miltière, fille de M. Me René-François Verdier de la Miltière, conseiller du Roi, juge magistrat au siège présidial d'Angers, et de dame Marie-Anne-Françoise de la Porte. De ce mariage était issue, en 1779, une fille, Cécile, dont il sera parlé plus loin. Il fut reçu, le 17 avril 1776, membre de la Société d'Anjou, fondée en 1748, dissoute en 1792 et reconstituée en 1805 sous le nom de Cercle du Collège qu'elle porte encore actuellement. Il acheta la charge d'avocat du Roi au bureau des finances de Poitiers en 1799, et il ressort de son interrogatoire qu'il ne l'avait pas encore payée lorsque l'Assemblée nationale lui en remboursa le prix, après l'abolition de ces charges.

(1) Il n'existe ni registre d'écrou ni acte de décès.

Retiré à Saumur, il y vivait de son revenu, qui était assez considérable pour lui permettre d'entretenir deux chevaux dans son écurie.

C'est là que l'insurrection vendéenne vint le chercher et qu'il fut nommé membre du Conseil provisoire de 36 (*alias* 25) membres que constitua l'armée catholique et royale après la prise de cette ville (1). Quoi qu'il en soit, on le voit, d'après son propre aveu, suivre l'armée après l'évacuation de Saumur (24 juin) et passant par Montreuil, se diriger avec elle sur Parthenay dont on essaya vainement de s'emparer, puis se réfugier à Châtillon, où il avait des parents, après l'échec de cette tentative.

Westermann ayant pris Châtillon le 3 juillet (2), il déclare avoir passé quinze jours à Montaigu, puis s'être caché durant six semaines chez une parente dont il ne donne ni le nom ni l'adresse — et qui pourrait bien avoir été inventée pour les besoins de la défense.

Enfin il passe la Loire à Saint-Florent (18 octobre) avec l'armée qui, trompée par les assurances du Prince de Talmont, croyait trouver un puissant appoint sur la rive droite, dans les populations du Maine, et bien plus leurrée encore par les fallacieuses promesses des Anglais s'engageant à débarquer un corps d'émigrés sur la côte de Normandie, poussait sa pointe vers le nord. Quand l'accusateur militaire lui fit observer que ce n'était guère la conduite de quelqu'un qui se disait fort impatient de quitter l'armée des brigands, tout ancien avocat qu'il fût, le pauvre M. Maultrot ne trouva pas grand'chose à répondre à une argumentation si judicieuse.

A partir du passage de la Loire à Saint-Florent, jusqu'à

(1) Il est à noter que son nom n'est pas mentionné dans l'*Histoire de la Vendée militaire* de Crétineau-Joly. (Édition Drochon.)

(2) Il y revint le 11 octobre suivant.

Savenay où se termine l'épopée de la Grande Armée (23 décembre), l'interrogatoire ne donne à peu près aucune lumière sur ce que fit M. Maultrot. Mais, puisqu'il continua à assister aux séances du Conseil, il faut admettre qu'il ne cessa pas de prendre part aux marches et contre-marches de ses compagnons d'armes, et nous le voyons, toujours sur son cheval blanc, qu'il n'abandonna qu'à Ancenis, d'abord se diriger sur Laval, où l'armée séjourna une huitaine de jours (25 octobre) — ce fut alors, sans aucun doute, qu'il fut logé chez le citoyen Machard; — puis il marche sur Granville et, après que le siège de cette place eut échoué, bat en retraite sur Laval, qu'il ne fait que traverser (25 novembre). Enfin, il doit prendre part à la tentative désespérée dirigée contre Angers au mois de décembre (4-5 décembre) et de là se replier sur le Mans, où l'affreuse débandade fut à son comble (13 décembre).

Nous aimons à nous figurer que, pendant toute cette campagne et malgré la perte de la belle paire de pistolets que les Vendéens lui avaient *empruntée* à Saumur, il sut parfois trouver à portée de sa main quelque arme offensive ou défensive et sortir du rôle tout pacifique qu'il s'attribue devant le tribunal.

Il ne faut pas, en effet, oublier que, suivant ses propres expressions, entre les armées des brigands et des républicains, ce n'était plus une guerre mais un massacre continuel; — il n'ose ajouter qu'à la vérité les Vendéens, *mis hors la loi*, luttaient contre des troupes plus ou moins régulières, tandis que les Bleus exterminaient sans distinction d'âge ni de sexe tout ce qui leur tombait sous la main de cette population fuyant dans l'affolement de la déroute.

Après le Mans, les débris de l'armée refluèrent par Laval qu'ils traversèrent une troisième fois (14 décembre), mais sans y faire séjour, tant était grande leur hâte de

rejoindre la Loire et tant la poursuite de leurs ennemis était acharnée.

Et ce fut à travers les âpretés d'un hiver rigoureux que ces moribonds, tant de fois décimés par le fer, le feu et les maladies, se ruèrent d'Angers au Mans, du Mans à Laval et de Laval à Ancenis et Savenay (23 décembre) où presque tous devaient trouver la fin de leurs héroïques aventures avec celle de leur existence.

M. Maultrot dut alors repasser sur son cheval blanc dans la ville qu'il était destiné à revoir une quatrième et dernière fois, mais celle-ci comme prisonnier et pour y monter sur les planches de l'échafaud.

Ayant abandonné son cheval à Ancenis et voyant que le retour en Vendée était devenu impossible, seul, désespéré de la ruine totale de l'armée et ignorant quel sort avait été celui de sa femme et de sa fille unique, il ne lui restait plus qu'à s'enfoncer dans le pays qu'il venait de traverser et où la cause royaliste excitait de chaudes et nombreuses sympathies. Comme il possédait encore un peu d'argent, il troqua les vêtements dont il était couvert et qui, comme le harnachement du cheval blanc, devaient, après une campagne de six mois, être en piteux état, contre des habits un peu meilleurs — ceux qui le revêtaient lorsqu'il fut appréhendé, — puis, pendant de longues semaines, il erra de métairie en métairie, couchant souvent dans des étables hospitalières, réduit enfin à quêter son pain de porte en porte et même à passer les nuits dehors, *sub Jove crudo*.

Ce fut ce redoutable chef de brigands que les gardes nationales de Laval eurent la gloire d'arrêter entre Montjean et Courbeveille au moment où il se cachait dans un champ de genêt.

Mme Maultrot et sa fille Cécile avaient été arrêtées et nous les retrouvons incarcérées à Bourges. Mais nous ne savons à quelle date il faut reporter leur arrestation,

non plus que les faits qui vont suivre, ne possédant à leur égard qu'une tradition de famille dans laquelle il a pu se glisser quelques inexactitudes.

Mme Maultrot étant morte en prison le 1er pluviôse an II, à 9 heures du soir, sa fille, restée seule, put parvenir à faire connaître sa triste situation à M. Verdier de la Miltière, son oncle, qui résidait à Angers. Celui-ci partit aussitôt qu'il eut, non sans peine, obtenu un passeport de Francastel, et se rendit à Bourges, emportant, en prévision des démarches qu'il se préparait à tenter, un panier d'argenterie bien garni et 500 livres en numéraire. Cette précaution semble indiquer que M. Verdier était un homme de sens et qu'il soupçonnait que l'incorruptibilité des Brutus et des Catons de l'époque n'était pas toujours intangible. Il sut donc habilement profiter d'un sentiment que la jeunesse et la beauté de Cécile avaient inspiré au proconsul (ou à son secrétaire), pour solliciter la mise en liberté de sa nièce. Il saisit avec une finesse toute diplomatique le moment où le vin, qu'il avait tendre, rendait ce potentat plus accessible, et la tradition veut qu'il fût régulièrement ivre tous les soirs ; enfin, la mythologie étant fort à la mode, il se rappela très à propos l'histoire de Cerbère et du gâteau de miel, laissa son panier d'argenterie à Bourges et ramena Cécile à Angers. Ces souvenirs sont dus en grande partie à Mlle Monique Brunet de la Charrie, qui était emprisonnée à Bourges en même temps que Mmes Maultrot. Elle mourut fort âgée à Beaufort (Maine-et-Loire). Cécile Maultrot épousa Jacques Prévost de la Chauvellière, qui fut président de chambre à la Cour royale d'Angers, conseiller général, chevalier de la Légion d'honneur, fils de Jacques-Louis Prévost, sieur de la Chauvellière, avocat du roi au Présidial d'Angers, et de Perrine Loyseau de Mauny.

M. de la Chauvellière avait deux sœurs : l'une, Mme Céleste Le Royer de Chantepie de Gastine, suivit

son mari à la grande armée vendéenne dans l'expédition d'outre-Loire. Celui-ci y disparut et son fils, âgé d'environ sept ans, y périt de misère; la pauvre mère, qui était enceinte, dut abandonner son corps au revers d'un fossé et elle-même mourut aux environs de Candé, d'après la tradition, à Lué (ou à Baugé?) chez Mme de la Perraudière, d'après une pièce appartenant à M. l'abbé de Kersabiec.

L'autre, Pauline, est morte à la Chauvellière sans s'être mariée.

R. DE LA PERRAUDIÈRE.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. Mariage

Acte de mariage à Saint-Maurille, le 7 août 1775, de Me Benoît-Paul Maultrot, avocat au Parlement, veuf de dame Marie-Françoise Grillot (ou Guillot) des Petits-Bois, fils majeur de M. Benoît-René Maultrot, écuyer, lieutenant de la connétablie et maréchaussée de France, et de dame Louise-Françoise Guerrier, et de demoiselle Marie-Françoise Verdier de la Miltière, fille de Mr Me René-François Verdier de la Miltière, conseiller du Roi, juge magistrat au siège présidial de cette ville, et de dame Marie-Anne Françoise de la Porte. Furent présents : Dame Antoinette-Marie-Charlotte Hacquet, épouse de Messire Pierre Guérin de Vilvert, écuyer, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis et major d'infanterie, oncle maternel de l'épouse; le sieur Paul-Jacques Guérin, lieutenant au régiment de Toury, cousin germain maternel; dame Marie Desmé, épouse de Mr Me Joseph-Toussaint Bonnemère de Chavigné, conseiller du Roi en la sénéchaussée de Saumur, cousin germain maternel; Me René-Charles-Étienne Denis de la Guérinière, conseiller du Roi, receveur des tailles à Châtillon, et dame Louise-Angélique Ayrault, son épouse, cousin et cousine *davantaige degré* de l'épouse et cousin et cousine issus de germain de l'époux; Messire Jean-Gabriel Le Chat de *Targranne* (?), et dame Marie-Victoire Ayrault, son épouse, parents au même degré que dessus dit de l'époux et de l'épouse; Mr Me François de la Porte, ayeul mater-

nel de l'épouse, conseiller honoraire au présidial de cette ville ; dame Jeanne-Françoise Viot, veuve de M. Nicolas-François Verdier de la Miltière, ancien échevin de l'hôtel commun de cette ville et major de la milice bourgeoise, ayeul paternel ; Mr Me Marie-René-François Verdier de la Miltière, conseiller au présidial, frère ; demoiselles Françoise, Catherine et Jeanne de la Porte, tantes maternelles, et plusieurs autres qui ont signé.

Signatures diverses : Aubin de Nerbonne ; Le Large de Chantepie ; Chantepie de Faverais ; Pignerolle-Boguais ; Thomas de Fontenay ; Guéniveau ; Desmazières ; Rousseau des Ruaux, etc., etc.

II. Interrogatoire (1)

Benoît-Paul Maultrot, 49 ans, de Saumur, vivant de son revenu, ci-devant avocat du Roy au bureau des finances de Poitiers.

D. Où as-tu été arrêté ?

R. Entre Montjean et Courveille, tant que je puis croire.

D. Qu'y faisais-tu ?

R. Je m'y cachais.

D. Quels sont les motifs qui t'ont porté à te retirer vers ces communes et à t'y cacher ?

R. N'étant point muni de certificats, je craignais d'être pris et regardé comme suspect.

D. Comment se fait-il que tu te sois trouvé en voyage, sans papiers ni passeport, et depuis combien de temps y étais-tu ?

R. Saumur a été pris le 9 juin ; sortant de ma basse-cour pour entrer dans ma demeure principale, j'ai été assailli par trente ou quarante brigands qui m'ont bourré

(1) Liasse A n° 128. Audience du 9 floréal an II. Copié par M. Lecoq aux Archives du Greffe de Laval.

et ballotté avec menace de m'ôter la vie, m'ont arraché la cocarde nationale et m'ont forcé d'en prendre une blanche et noire, sont venus de suite à ma maison et y ont fouillé pour trouver des armes, m'ont volé une belle paire de pistolets ; que, trois jours après, les généraux de l'armée insurgée ont nommé trente-six membres pour composer un conseil provisoire; que chacun des membres a opiniâtrément refusé de former ce Conseil ; qu'ils ont fait faire des lettres de *justion* imprimées très menaçantes et qu'ils y ont ajouté des menaces verbales beaucoup plus fortes de faire emprisonner et fusiller; que, l'armée ayant évacué Saumur le 24 du même mois, les soldats de ladite armée, après avoir pillé ma maison, n'avaient cessé de se répandre en menaces si je ne suivais pas leur armée, ce que j'ai été obligé de faire sans porter aucunes armes, blâmant hautement leur conduite dans tous les endroits où je me trouvais ; que la circonstance m'en fournit une preuve non suspecte dans la personne du citoyen Machard, chez lequel j'ai séjourné pendant huit à neuf jours, sans armes et sans exprimer l'envie de me battre.

Le Président. — Ainsi, d'après la lettre de *justion* menaçante qui te fut envoyée par les chefs des brigands, tu te trouvas forcé d'accepter une place dans le Conseil provisoire des trente-six membres et tu as exercé des fonctions dans ce Conseil jusqu'à la dissolution complète des brigands en ce pays ?

R. Je me suis trouvé aux séances pour me dérober aux menaces, mais je nie y avoir exercé aucunes fonctions.

Le Président. — D'après ta réponse, il paroît que tu n'as jamais pris part à aucunes délibérations; que tu étois l'ennemi de ces hordes exécrables qui ont tenté de rouvrir la tombe du dernier de nos tyrans pour le relever sur son thrône; mais n'as-tu jamais trouvé l'occasion de t'échapper de leurs mains et de revenir au *jiron* pendant l'espace de dix mois ?

R. Je n'ai pu trouver l'occasion, attendu que l'armée des brigands s'enfonça sur-le-champ dans le *Poitu* en prenant la route de Montreuil; de là fut faire un siège dans la ville de Parthenai, qui ne fut pas heureux pour eux; que je pris cette occasion pour aller me cacher à Châtillon chez une femme nommée Rabourdin, dont le civisme n'étoit pas suspect, puisque le mari suivoit les armées républicaines. Châtillon ayant été pris le 3 juillet par l'armée de *Vesterman,* je fus me cacher chez une parente où je restai six semaines environ, après avoir passé quinze jours dans la ville de Montaigu; qu'ayant appris le décret qui portait que tous les pays des insurgés seroient détruits et incendiés, j'ai été obligé de passer la Loire à Saint-Florent.

Le Président. — Membre du Conseil provisoire, admis dans les séances où l'on délibéroit sans crainte, mais où tu n'as jamais émis d'opinion, d'après un aveu qui paroît assez sincère, dis-nous quels étoient les desseins des brigands, leur ressource et tous les moyens qu'ils vouloient employer pour parvenir à leur but. Dis-nous encore, et ce sera une grande preuve en ta faveur, quelles villes, quels hommes les secondoient, soit par leurs conseils, soit par leurs secours?

R. Jamais l'armée catholique n'a varié quant à son but; ce but a été exprimé par toutes les villes par où ils ont passé; mais ils ont varié dans les moyens, puisque dans plusieurs villes ils ont établi Monsieur Régent du Royaume, et qu'ils ont cessé sur la fin.

Le Président. — Il paroît fort étonnant qu'avec autant de haine de ta part contre le système royaliste, tu sois resté si longtemps (je le répète) avec cette horde enfantée et grossie par le fanatisme de la religion et des rois; car, au milieu de tant de combats, de succès, de revers, il étoit facile à un homme qui ne secondoit nullement leurs projets, puisqu'il en étoit l'ennemi, à un homme dans

lequel ils pouvoient peut-être avoir quelque confiance, vu qu'il pouvoit assez naturellement regretter l'ancien ordre de choses, puisqu'il perdoit lui-même une place honorable par la nouvelle réforme, il lui étoit facile, dis-je, de trouver un moyen de se retirer de la foule de tous ces scélérats et de rejoindre son pays.

R. Ils ne pouvoient avoir aucune confiance en moi, puisque je ne m'étois immissé ni de fait ni de politique dans leurs affaires ; que je ne pouvois avoir aucun regret de la privation de la place que j'occupois ci-devant, puisqu'elle me gênoit extrêmement dans ma fortune et que la première Assemblée nationale me l'a remboursée tout de suite au delà de mes espérances, lequel remboursement m'a servi à liquider mes dettes, ayant acheté la dite plasse à crédit ; que, quant à l'évasion du Poitou que l'on objecte, c'étoit chose absolument impossible, vu que le pays n'est point percé de grands chemins, est extrêmement coupé de hayes et de fossés et gardés à vüe par tous les brigands, tant gens armés que femmes et enfants.

Le Président. — Que tu n'ayes pu t'échapper pendant tout le temps de ton séjour dans Lavandée, dans le Poitou et dans le département de Mayenne-et-Loire, c'est chose peut-être croyable, vu que tout étoit, pour ainsi dire, brigand dans les trois parties contigües. Mais, après le passage de la Loire, les brigands ne furent plus maîtres que du terrain qu'ils occupoient ; alors, tu aurois pu t'échapper comme l'ont fait un grand nombre de prisonniers à cette époque ; tu pouvois y parvenir en feignant même de chercher un logement qui, par sa distance du gros de l'armée, *tu* mis à portée d'opérer ta fuite sans rencontrer le moindre obstacle ?

R. Je réponds que, la scélératesse des brigands ainsi que leur cruauté étant montée à leur comble, il étoit plus naturel de prévoir que le châtiment qui en seroit fait

[*serait*] terrible, que plusieurs exemples des punitions avoient déjà fait bruit et que la crainte d'être regardé comme leur complice étoit une raison suffisante pour retenir dans l'indétermination. Je réponds encore que j'ai déclaré à une citoyenne de ce pays-ci nommée La Corvaisier, de m'indiquer les moyens de quitter une armée que j'avois en horreur, et que l'idée même de m'être secourable lui avoit fait peur.

Le Président. — Un bon républicain n'a rien à craindre de la sévérité des lois républicaines ; les aristocrates seuls tremblent devant elles. Tu aurois pu te présenter devant une municipalité, lui faire une déclaration simple et fidèle, l'inviter même à te mettre en état d'arrestation jusqu'à ce que les autorités constituées de ta commune répondent de ton civisme et attestent eux-mêmes la violence qui t'avoit été faitte pour te réunir aux brigands lors de leur invasion dans la ville de Saumur.

R. Que je ne craignois nullement les lois en qualité de bon républicain ; que je craignois seulement la fausse application ; qu'il n'est point parvenu à mes oreilles d'exemple d'hommes qui ayent pu se rendre sans danger extrême de perdre la vie ; que la *suspiction* dans ces temps eussent été à peu près les mêmes qu'au temps présent ; qu'entre les deux armées des brigands et des républicains ce n'étoit plus une guerre, mais un massacre continuel d'un côté, et une punition juste et sévère de l'autre ; que la municipalité de Saumur s'étant trouvée, par sa position locale, a portée de fuir avant la prise de Saumur, il y eût été impossible de constater une violence dont elle n'a pas été témoin.

Le Président. — Quelle étoit l'espérance qui te restoit dans le fond des campagnes où tu as été arrêté ?

R. Je comptois sur une amnistie qui m'eût laissé la liberté de faire reconnoître mon innocence.

Le Président. — Chez qui te retirois-tu ?

R. Je ne me retirois nulle part ; je couchois, quand il faisait froid, dans une étable ; j'ai toujours couché dehors depuis qu'il fait beau et doux.

Le Président. — As-tu connoissance qu'un grand nombre des débris de *L'avandée* se soit retiré comme toi dans les campagnes ?

R. Je n'en connois point ; je crois qu'il y en a.

Le Président. — As-tu entendu parler des Chouans ?

R. Depuis quinze jours, je les ai vu se lever avec audace et aller en grand nombre dans la maison des métayers, qu'ils pillaient sans doute.

D. N'as-tu pas été inquiété par eux ?

R. Non.

Le Président. — Les gens de la campagne ne t'ont jamais regardé comme Chouan ?

R. Non, ils ne les connoissaient pour tels que lorsqu'ils étoient armés.

Le Président. — Tu n'as point fait part à quelqu'un de ta situation ?

R. En allant demander du pain dans quelques maisons, comme j'étois assez bien vêtu, l'on me demandoit qui j'étois ; je leur répondois que j'étois un malheureux qui avoit été pris de force par les brigands de Lavandée et qui se cachoit pour se soustraire à une punition que je ne méritois pas.

Le Président. — Comment t'es-tu procuré l'habillement que tu portes ?

R. D'Ancenis à deux ou trois lieues, ou à peu près, où je fis un échange avec celui que j'avois dans le moment, moyennant quelque argent.

Le Président. — Qu'as-tu fait du cheval blanc sur lequel tu étois monté en passant à Laval ?

R. Je l'ai laissé à Ancenis.

L'Accusateur militaire. — Après avoir promis beaucoup de franchise, il paroît néanmoins que tu n'as pas

été sincère dans tes réponses ; d'abord, si tu eus joui de la réputation de patriote dans ton pays, les chefs des brigands ne t'auroient pas désigné pour être membre d'un Conseil destiné à remplasser provisoirement les autorités nationales ; en second lieu, tu les as suivis monté sur un superbe cheval, et équipé d'une manière à fixer l'attention des brigands. Si tu avois refusé constamment de leur rendre des services, ils t'en auroient privé. Il est donc assez prouvé que, si tu ne les as pas servis à main armée, tu les as aidés de tes conseils et secondés dans tous leurs projets, avec le levier puissant de tes forces morales. D'un autre côté, tu n'as pas cessé un instant de tenir à ton parti, puisque tu les as accompagnés jusqu'à Savenay où ils furent complètement mis en déroute ; que n'ayant pu passer la Loire qui grossissait à vue d'œil, tu as choisi pour ta retraite un pays où tu savois qu'il existait un certain nombre de malveillants ; qu'il est constant, d'après ton procès-verbal d'arrestation, que tu as été arrêté dans un champ de genêt, accompagné de plusieurs brigands qui ont échappé aux poursuites des républicains.

R. Dans une très petite ville, beaucoup inférieure à Laval pour sa grandeur, les généraux des brigands ont nommé un conseil composé de vingt-cinq membres. Ils connoissaient si peu les forces morales des individus qui devoient composer ledit Conseil provisoire, qu'ils y ont appelé et nommé les hommes les plus reconnus pour leur civisme, tels qu'un ancien procureur du district, tel qu'un ancien officier municipal et un juge du Tribunal. Relativement au cheval, j'ai toujours eu un couple de chevaux dans mon écurie; il faut qu'un génie ennemi ait répandu que *l'arnachement* étoit beau ; il étoit au contraire très usé et très laid ; et que dans Saumur ils ne prirent les chevaux de personne ; que relativement au conseil qu'on n'objecte que j'aurois pu donner, qu'il me paroît étonnant qu'aucun des généraux de l'armée des brigands se

fussent adressés à moi, puisqu'ils ne m'avoient jamais vu ni connu. Au sujet de l'armée, je l'ai abandonnée dès le jour même de leur arrivée à Ancenis, lors de leur dernier passage, et je n'ai nulle connaissance de la déroute de Savenay. Au sujet de ma retraite, je n'avois nulle connoissance d'être dans un pays où il y avoit des brigands, et qu'il n'y avoit qu'un quart d'heure que j'étois avec ceux qui ont pris la fuite lorsque j'ai été pris.

Ce fait, avons cessé d'interroger l'accusé, et l'avons sommé de signer l'interrogatoire après lui en avoir donné lecture dans son entier de le signer après lui avoir demandé s'il ne vouloit point augmenter ni diminuer; a répondu qu'il signeroit.

Signé : MAULTROT; — BUREAU, secrétaire.

III. Jugement (1)

Séance publique tenue en la commune de Laval, le 9 floréal, an IIème de la République une et indivisible. Au nom de la République française, la Commission militaire établie dans le département de la Mayenne par les représentants du peuple a rendu le jugement suivant :

Vu le procès-verbal d'arrestation (2) et l'interrogatoire subi aujourd'huy devant nous par Benoît-Paul Moltrot, âgé de 49 ans, de la commune de Saumur, département de Maine-et-Loire, ci-devant avocat du Roy au bureau des finances de Poitiers, prévenu d'avoir fait partie de l'armée des brigands de Lavandée ditte Catholique et Royale et de s'être ensuite réuni aux chouans; — Marin

(1) Extrait du Registre destiné à inscrire les jugements portés par la Commission révolutionnaire provisoire établie par les représentants du peuple [Bourbotte et Bissy] dans le département de la Mayenne. Séance du 9 floréal, an II [feuillets 73, 74, etc.].

(2) Il n'a pas été retrouvé.

Bourdais, âgé de 64 ans; Jean Jallu, âgé de 30 ans; René Salmon, âgé de 14 ans; Pierre Paillard, âgé de 19 ans; François Piau, âgé de 23 ans; Pierre Artuis, âgé de 27 ans, tous laboureurs de la commune de Montjean; René Fournier, âgé de 27 ans, et Jean Fournier, âgé de 31 ans, laboureurs de la commune de Beaulieu, prévenus de s'être rassemblés avec les chouans dans le bourg de Montjean et d'y avoir été pris les armes à la main;

La Commission militaire déclare :

1° Ledit Benoît-Paul Moltrot convaincu d'avoir, lors de la prise de Saumur, accepté une place dans le conseil provisoire que nommèrent les chefs des Brigands de la Vendée pour remplacer les autorités nationnalles;

2° D'avoir, par conséquent, assisté et pris part à toutes les délibérations Liberticides qui ont fait mouvoir et diriger ce Ramas de fanatiques et de scélérats qui ont dévasté une portion abondante de la République, porté le deuil et la Mort dans un grand nombre de familles vertueuses, d'avoir conçu le projet abominable de renverser la Statue de la Liberté, de Relever sur les cadavres sanglants des bons français les thrônes de la race exécrée des Bourbons et des tyrans de Litalie;

2° D'avoir suivi les Brigands de la Vandée depuis le 24 juin dernier (vieux stile), époque où ils envahirent Saumur jusqu'à la destruction totale de ces hordes innombrables sur la Rive droite de la Loire, de les avoir secondés puissamment de tous ses moyens, aidé de ses perfides conseils, présidé à tous leurs crimes et dirigé ces assassins pendant 10 mois qu'il est resté au milieu d'eux et de s'être lui-même enivré du sang des Républicains;

3° De s'être réfugié après l'affaire glorieuse de Savené, où les armées Républicaines achevèrent de détruire et de disperser les Brigands dans les communes révoltées du département de la Mayenne, d'avoir grossi la Bande des

Chouans, continué d'exaler son poison contre-révolutionnaire et cherché à faire entrer dans ses complots infâmes les habitants de la campagne qu'il a abordés en couvrant de fleurs le tombeau qu'il voulait leur creuser.

L'auditoire invité à parler pour ou contre les accusés ;

Ouï l'accusateur militaire dans ses conclusions ;

Vu la loi du 4 décembre 1792 (vieux stile) conçu en ces termes et dont le président a donné lecture :

La Convention nationale décrète que quiconque proposerait ou tenterait d'établir en France la Royauté ou tout autre Pouvoir attentatoire à la souveraineté du peuple, sous quelque dénomination que ce soit, sera puni de mort et, vu l'article 4 de la loi du 19 mars dernier portant que ceux qui, ayant porté les armes ou ayant pris part à la révolte ou aux attroupements, auront été arrêtés sous les armes ou après avoir porté les armes, seront renvoyés à la maison de justice du tribunal criminel du département et, après avoir subi un interrogatoire dont il sera tenu note, ils seront dans les vingt-quatre heures livrés à l'exécuteur des jugements criminels et mis à mort, après que les juges du tribunal auront déclaré que les détenus sont convaincus d'avoir porté les armes parmi les révoltés ou d'avoir pris part à la révolte, le tout sauf la distinction expliquée à l'article 6.

Condamne Paul-Benoît Moltrot à la peine de mort et ordonne qu'il sera livré au vengeur du peuple dans les vingt-quatre heures et que ses biens seront confisqués au profit de la République, que le présent jugement sera imprimé, affiché et envoyé partout où besoin sera et notamment dans la commune du susnommé, le tout à la diligence de l'accusateur militaire ;

Ordonne qu'il sera sursis aux jugements définitifs des nommés Marin Bourdais, Jean Jallu, René Salmon, Pierre Paillard, François Piau, Pierre Artuis, René Fournier et Jean Fournier, jusqu'à plus complètes infor-

mations, et qu'ils seront réintégrés dans les prisons de la ville.

Fait et prononcé les dits jours et an, dans la salle ordinaire des séances de la Commission militaire où étaient présents les citoyens P.-Émile Huchedé, président; Boisard fils aîné, Le Clerc, Germerie, juges; Publicola Garos, accusateur militaire, en assistance de Bureau, secrétaire-greffier, qui ont signé. — Deux mots rayés nuls.

Signé : Boisard, juge; — Émile Huchedé, président; — Publicola Garos; — Germerie, juge; Le Clerc, juge; — Bureau, secrétaire.

NOTES

---

a) Bibliothèque de la ville de Poitiers.

Titre : « Gages et droits d'ancienne création, déduction faite de l'ancien dixième et des 4 sous par livre. »

Paul-Benoît Maultrot, gages fixes 500 ivres.

Retenue du dixième : 50 livres. Capitation de 4 sous pour livre : 216 livres.

Titre : « Gages créés au denier 20 par édit de décembre 1743. »

Paul-Benoît Maultrot : 3.204 l.

Paul-Benoît Maultrot a reçu ses lettres de provision le 27 janvier 1779.

Armes : D'azur à un pot d'argent.

(Gilles Maultrot, curé de Douces.)
(D'Hozier.)

b) Archives du Cher.

Dossiers de la police révolutionnaire, liasse L, 158.

Françoise Verdier, cy-devant veuve Moltrot, de Saumur, est morte prisonnière à Bourges dans la maison d'arrêt (ancien couvent Saint-François). Son décès est mentionné dans un état dressé par le Comité de surveillance révolutionnaire, le 27 floréal, an II.

Je n'ai pu trouver quand, comment ni pourquoi des prisonniers angevins avaient été transférés à Bourges.

c) Acte de décès de Marie-Catherine-Françoise Verdier, femme *divorcée* de Benoît-Paul Maultrot, âgée de 42 ans environ, décédée à la maison de réclusion de Bourges dite

ci-devant Saint-François, section de la Montagne, le 1er pluviose an II, à 9 heures du soir. La minute est signée : Loiseau, Félix Gallet et Dubreuil, officier public.

La signature de ce dernier est certifiée par le maire et les officiers municipaux de la commune de Bourges : Bienvenuot, maire; Sifflet père, Pierre; Clément l'aîné; Grassoreille; Bellanger; P. Gay; Gilbert l'aîné; Prévôt et un autre dont la signature et illisible. 3 pluviôse an II.

(Papiers de Kersabiec, où il existe plusieurs copies authentiques de cet acte. Mme Maultrot n'est indiquée comme femme *divorcée* que dans une de ces copies, les autres portent *veuve*.)

d) Émancipation de Cécile Maultrot, âgée de 16 ans, et nomination de M. Verdier pour curateur. 2 ventôse an II.

(Papiers de Kersabiec.)

e) Céleste Prévost, fille de Jacques-Louis et de Marie-Perrine Loyseau de Mauny, née à Angers le 1er septembre 1766 et épouse de Victor-Joseph le Royer de Chantepie de Gastine, est décédée le 7 frimaire an II, au domicile de la citoyenne Le Tourneux de la Perraudière; suivant déclaration faite devant René-Louis de la Porte, juge de paix à Jarzé.

[Fait à Lué, le 17 nivôse an III.]

La même est dite : « morte *dans les insurgés* » dans un acte réintégrant ses héritiers dans leurs droits à sa succession. [District de Vihiers, 16 prairial an III.]

(Papiers de Kersabiec. Il y a deux copies de eet acte.)

f) Brouillard de lettre écrite au Directeur des Domaines, le 4 septembre 1824.

Mon beau-père, M. Maultrot, habitant Saumur, fut inscrit sur la liste des émigrés. Ses biens furent séques-

trés, tout son mobilier fut vendu, le prix en fut de plus de 30.000 livres. M. Maultrot, arrêté à Laval, fut mis à mort d'après jugement d'une Commission révolutionnaire du 9 floréal an II.

Son père avait arrenté onze quartiers de vigne et des terres, commune de Beaufort, au sieur Gautreux, habitant de Beaufort, à charge de 110 livres de rente foncière.

Le sieur Gautreux demande à acheter cette rente en en versant le capital dans les caisses du Gouvernement. L'administration du Département de Maine-et-Loire autorise cette vente, vu le séquestre établi sur les biens du dit Maultrot, suivant certificat dont copie est ci-jointe et dont je représenterai l'original à première réquisition.

Ledit Gautreux a versé dans lesdites caisses, bureau de Beaufort, deux mille deux cent quarante-neuf livres dix sols, comme bien séquestré sur ledit Maultrot, *émigré*. La recette est établie : Registre des recettes des émigrés, chap. XLI, art. 1er, n° 740.

M. Maultrot n'a laissé qu'une fille, demoiselle Cécile Maultrot, mariée en mai 1795 à M. Jacques Prévost de la Chauvellière, qui demande que le montant de cette aliénation de rente soit porté sur le tableau devant servir au règlement des indemnités que le Roi veut que l'on accorde à ceux dont le dévouement à sa personne a causé la mort ou la ruine.

(Papiers de Kersabiec.)

g) 6 prairial an III.

M. Verdier reconnaît que Cécile Maultrot, femme Prévost-Chauvellière, sa nièce, lui a exactement remis tous déboursés faits pour elle lors des divers voyages nécessaires, tant à Bourges, Saumur et autres pays, et qu'il renonce à lui rien demander pour pension, dépenses, etc., qu'elle aurait pu devoir pour les dix-huit mois ou environ qu'elle est restée chez lui ; qu'elle s'est

acquittée de ces objets par des présents beaucoup trop considérables qu'elle a faits à ses enfants lors de son mariage, etc.

(Papiers de Kersabiec.)

Nicolas Maultrot, prieur de Dolus.	Gilles Maultrot, Louise Gaussier? mariés en 1590.	N. Maultrot, curé d'Aubigny.

Jean Maultrot, né en 1594, ép. Marie Gagneron.	Jean Maultrot, Agnès Girard + 1633?	Pierre M., ép. Dlle Roze.	Gilles M., ép. Bonne Boutet.

Claude M., ép. Perrine Bredif : il fut baptisé à Saint-Ours-de-Loches, le 28 mars 1633.	Marie M., ép. Claude Boileau.
	Marie-Catherine B., ép. Mr d'Armagnac.

Benoit M., ép. Anne Chedailleau : il fut baptisé à Saint-Venant-de Tours, le 21 mars 1668. Son contrat de mariage est du 1er février 1706, devant Addin, notaire, à Beaufort.

Benoît-René M., marié à Louise-Françoise Guérin, fille de Joseph G. de Vilvert et de Jeanne Gondouin. Contrat devant Dezé, notaire, à Saumur, du 9 février 1733.

Benoît-Paul M., ép. : 1o Dlle Guillot des Petits-Bois + en 1772, sans postérité ; 2o Catherine-Françoise Verdier. Contrat devant Bancelin, notaire, à Angers, du 3 août 1775.

Cécile M., baptisée à Saint-Maurille d'Angers, le 6 mai 1777, ép. Jacques Prévost de la Chauvellière. Contrat devant Moron, notaire, à Angers, du .. mai 1795. Morte à Angers, paroisse Notre-Dame, le 26 septembre 1807.

(Papiers de Kersabiec.)

Mathurin de Crespy, baptisé à Saint-Maurice d'Angers, le 17 avril 1560, échevin de la même ville en 1609, marié en premières noces avec Renée Elie, et en secondes noces, avec Marie Doisseau.

DU PREMIER MARIAGE	DU PREMIER MARIAGE	DU SECOND MARIAGE
1. Madeleine de Crespy, ép. Jean Pasqueraye du Rouzay.	Marguerite de Crespy, ép. Abel Avril des Monceaux du Coudray.	Perrine de Crespy, mariée en 1622 (à Angers), à Marin de la Porte, mort en 1639.
2. Marguerite Pasqueraye, ép. Mathieu Aubin de Chevaigné.	Pierre Avril de la Dubellière, ép. Perrine Prévost.	François de la Porte, marié à Anne-Renée Hameau, — mort le 24 août 1684, — morte de 1690 à 1693.
3. Jean Aubin de Chevaigné, ép. Anne Garsanlan de la Perrière.	Marie-Anne Avril, ép. François Buret de la Reux.	François de la Porte, marié à Renée Rousseau de Pantigny.
4. Jean-Baptiste Aubin de Chevaigné, ép. Marguerite Prégent.	Perrine Buret, ép. Louis Ayrault.	François de la Porte, marié à Marie-Catherine Gouppil de Bouillé.
5. Jean-Baptiste Aubin de Nerbonne, ép. Jeanne-Françoise Loyseau de Mauny.	Louis Ayrault, ép. Marguerite-Jeanne Loyseau de Mauny.	Marie-Anne-Françoise de la Porte, mariée à Marie-François Verdier de la Miltière.
6. Jean-Baptiste-Henri Aubin de Nerbonne, ép. Jeanne-Renée Ollivier du Pré-Neuf.	Marguerite-Mélanie-Louise-Renée Ayrault, ép. Thomas-Marie-Gabriel Desmazières.	Marie-François-René Verdier de la Miltière, marié à Marie .... Brouillet de l'Isle.
7. N. Aubin de Nerbonne, ép. Dlle Milet.	Thomas-Louis Desmazières, ép. Louise Delorme.	Marie-Catherine-Françoise Verdier, mariée à Benoît-Paul Maultrot, dont la fille a épousé Jacques Prévost (4 enfants).

(Papiers de Kersabiec.)

Du Mariage de Cécile Maultrot avec Jacques Prévost de la Chauvellière, sont issues Mesdames :

- 1° Sidonie Vtesse de Scépeaux, dont :
  - *François*, marquis de Scépeaux-Viefville.
  - *Sidonie*, ép. Raoul Maussion, baron du Joncheray, dont :
    - 1° Gabriel, ép. Hélène de Guesdon ; ils ont postérité ;
    - 2° Marthe, ép. Roger, marquis de Maillé de la Tour-Landry ; ils ont postérité.
- 2° Camille Le Tourneux de la Perraudière, dont :
  - *René-Raoul*, ép. Adolphine Béziers du Bouley-Blanchet, dont :
    - 1° Marthe, ép. Hyacinthe, comte de Quatrebarbes ;
    - 2° René, ép. Marie-Madeleine Desbassayns de Richemont ; ils ont postérité.
    - 3° Xavier, ép. Thérèse du Mas ; ils ont postérité.
  - *Henri*, mort célibataire.
  - *Joseph*, ép. Clotilde Esnault de la Devansaye, dont :
    - Marie-Thérèse, ép. Georges, comte de Jourdan-Savonnières ; ils ont postérité.
  - *Marie*, ép. Joseph Senot de la Londe, dont une fille Thérèse.
- 3° Loïde Ctesse Sioch'an de Kersabiec, dont :
  - *Yves* : St Diacre.
  - *Geoffroy*, mort célibataire.
  - *Louise*, ép. Alfred de Girardin ; ils ont une fille, Cécile.
- 4° Cécile, religieuse de la Retraite, à Angers.

Nota. — M. Jacques Prévost de la Chauvellière, est mort en août 1841, au château de la Perraudière, et son corps repose dans la chapelle du château.

Les mariages de : Marie de la Perraudière avec Joseph Senot de la Londe, et de Sidonie de Scépeaux avec Raoul Maussion, baron du Joncheray, ont été célébrés le 1er mai 1849, dans cette même chapelle.

LE DERNIER PLANTAGENET COMTE D'ANJOU

JEAN SANS TERRE

D'APRÈS UN LIVRE RÉCENT (1)

Dans une de nos dernières séances, notre distingué collègue, M. Jos. Joûbert, nous a lu un travail très intéressant sur les sépultures des rois Plantagenets à Fontevraud, sépultures où ces princes aux destinées agitées n'ont pas plus connu le repos que de leur vivant. Il nous a fait, d'après un écrivain anglais, l'histoire des translations qui ont troublé ces restes glorieux et infortunés. J'ose espérer que vous me permettrez de vous présenter, d'après une source analogue, la peinture d'une de ces destinées, celle de Jean-sans-Terre. Je ne retracerai pas toute son histoire, la lecture occuperait de nombreuses séances et la publication encombrerait nos Mémoires, mais j'ai pensé que l'exposé de ses rapports avec l'Anjou pourrait y trouver place et vous intéresser. Un historien anglais de mes amis, Miss Kate Norgate, a, l'année dernière, publié sur ce prince un livre auquel le public a fait bon accueil et qui est considéré par les critiques comme résumant parfaitement et présentant avec autant de clarté que de précision, les résultats des

(1) *John Lackland*, par Miss Kate Norgate. Londres, Macmillan et C°, 1902, 1 vol. in-8° avec cartes, 8 shillings 6 d.

différentes études faites en France et en Angleterre sur plusieurs points de sa vie et de son règne.

Au premier abord, Jean-sans-Terre ne paraît pas un personnage qu'un historien puisse étudier avec amour, surtout quand cet historien est une femme. Il n'avait rien d'héroïque, ni même de chevaleresque. Sans être lâche, il ne chercha jamais les occasions de déployer sa bravoure et, en guerre, il évitait plutôt les batailles. Prodigue, il ne s'entourait pas d'une cour brillante et luxueuse. Fils d'Éléonore d'Aquitaine et frère de ce jeune Henri d'Angleterre, l'ami du troubadour Bertrand de Born, il n'avait aucun goût pour la poésie. Débauché, il n'avait d'un séducteur que la passion violente dont il donna la preuve le jour où, après quinze ans de mariage, il fit casser son union avec Isabelle de Gloucester et enleva à Hugues le Brun de Lusignan sa fiancée Isabelle d'Angoulême, âgée de douze ans. Ses malheurs mêmes n'ont pas ce caractère tragique qui attire comme invinciblement la sympathie. Ils sont si visiblement la conséquence de ses fautes, ils sont supportés par lui avec si peu de dignité qu'en en lisant le récit on ne ressent aucune pitié. Son manque absolu de grandeur et de générosité, sa fourberie et son mépris de la foi jurée, sa violence brutale, sa rapacité et sa gloutonnerie excitent plutôt l'aversion. C'est un personnage antipathique et qui semble fait surtout pour révolter la délicatesse féminine. Cependant Miss Norgate n'a pas reculé devant l'étude d'une vie si peu attrayante et elle a d'autant plus de mérite qu'elle n'a pas tenté le paradoxe d'une réhabilitation. Sur un point seulement elle s'écarte, non de l'opinion des hommes les plus instruits, mais de celle d'un grand nombre d'écrivains. Parce que Jean-sans-Terre fut malheureux dans sa lutte contre Philippe-Auguste, qu'il perdit l'héritage des Plantagenets et avait même à sa mort presque perdu la couronne d'Angleterre, on l'a représenté souvent comme un

prince mou, lâche et incapable. Miss Norgate montre qu'il n'était rien moins que cela, que le dernier fils de Henri II ne fut pas indigne de son père et que, s'il a commis des fautes, c'est qu'il avait le même tempérament violent, qu'il ne connut ni frein ni règle et s'abandonna à ces accès de fureur qui ont coûté si cher aux rois angevins par les crimes révoltants dont ils furent la cause. Ah! l'on ne parlait pas alors de la « douceur angevine! »

Si Miss Norgate n'a été poussée ni par l'enthousiasme pour un personnage si peu séduisant, ni par le désir d'attirer sur elle l'attention publique par une réhabilitation paradoxale, il faut, je crois, chercher la cause de son livre dans l'importance du règne de Jean-sans-Terre pour les Anglais. Par ses exactions, par son mépris de toute justice, il souleva ses sujets au temps même où ses défaites sur le continent l'avaient affaibli. C'est ainsi qu'il fut forcé de leur accorder cette Grande Charte qui posa les premières limites précises à l'autorité royale et qui est devenue le fondement de la constitution anglaise. Mais ce règne n'est pas moins intéressant pour nous, Français. L'histoire de Jean-sans-Terre nous aide à comprendre celle de Philippe-Auguste et l'on sait que ce dernier est l'un de nos plus grands rois, celui qui a écarté le danger qui menaçait la France depuis la conquête de l'Angleterre par Guillaume de Normandie, danger énormément accru le jour où l'habile et ambitieux Henri Plantagenet eut réuni aux états de son père Anjou, Maine et Touraine, ceux de sa mère, la Normandie et l'Angleterre, de sa femme Éléonore d'Aquitaine, et marié un de ses fils à l'héritière de Bretagne. Pour apprécier le mérite du roi de France, qui sut briser ce vaste empire et le réduire à deux tronçons qui ne pourraient jamais se rejoindre, la Guyenne et la Grande-Bretagne, il importe d'avoir la mesure exacte de l'adversaire dont il triompha, et c'est ainsi que le livre de Miss Norgate intéressera tous

ceux qui veulent étudier cette partie de notre histoire. Il intéressera spécialement les Angevins, car Jean-sans-Terre a été le dernier à régner sur notre pays de ces descendants du légendaire Ingelger qui ont porté le nom d'Anjou à Jérusalem et à Londres et du sang desquels quelques gouttes coulent encore dans les veines même d'Édouard VII.

Jean naquit à Oxford, le 24 décembre 1167. C'était le dernier enfant d'Henri II et d'Éléonore d'Aquitaine. A son entrée dans le monde son père avait déjà disposé de tous ses États, comme s'il n'attendait plus d'héritier. Il avait fait reconnaître son fils aîné, Henri, par les barons d'Angleterre, comme leur futur souverain, et lui avait fait prêter hommage au roi de France pour le duché de Normandie. A son second fils, Richard, était destiné le duché d'Aquitaine. Le troisième, Geoffroy, avait été pourvu par un mariage avec l'héritière de Bretagne. Il ne restait rien pour ce dernier venu. Car, si l'Anjou et ses dépendances, Maine et Touraine, ne sont mentionnés dans aucun des actes que je viens d'indiquer, ce n'était pas qu'Henri II les eût réservés pour un héritier éventuel; c'est, au contraire, qu'étant le berceau de sa race, le centre de ses États, il allait de soi qu'ils passeraient à celui qui serait après lui le chef de sa maison et qu'on appellerait comme lui Henri Plantagenet. Aussi ne songea-t-il pas un instant à en rien distraire pour le fils qui venait de lui naître et, pour bien montrer son intention, il fit, à l'Épiphanie de 1169, prêter par son fils aîné hommage de ces comtés au roi Louis VII. Comme son troisième fils, il chercha à établir ce dernier né par un mariage. Je ne raconterai pas, après Miss Norgate, les négociations auxquelles il se livra pour cela et qu'il commença avant même que le jeune prince eût achevé sa cinquième année; elles ne se terminèrent que dix-sept ans plus tard, en 1189, où Jean, six semaines après la mort de son père, épousa

Isabelle de Gloucester (29 août) et reçut de son frère Richard le comté de Mortain.

Je ne raconterai pas non plus sa conduite durant le règne de Richard et, en particulier, durant la croisade et la captivité de celui-ci ; elle est assez connue. Richard néanmoins lui pardonna et, en mourant, le désigna pour son héritier. Il avait hésité et changé plusieurs fois d'avis pendant son règne; mais, quand il fut frappé à mort, sous les murs du château de Châlus (26 mars 1199), il rassembla autour de lui ses barons, leur déclara sa volonté de laisser tous ses États à son frère Jean, leur fit jurer de le reconnaître et donna des ordres pour qu'on le mît en possession de ses châteaux et des trois quarts de ses trésors, le reste devant être distribué aux pauvres.

Richard mourut le 6 avril. Le 10, Guillaume le Maréchal, qu'il venait de nommer gouverneur du château de Rouen, était sur le point de se mettre au lit quand un messager lui apporta cette nouvelle.

« Il remonta ses chausses, dit le chroniqueur (1), se rhabilla promptement et se rendit à Notre-Dame du Pré, chez l'archevêque de Cantorbéry (2), qui s'étonna de cette visite tardive et se douta bien de ce qu'il allait apprendre. « Ah ! s'écria-t-il, le roi est mort ! Quel espoir nous reste-t-il ? Aucun, car après lui, je ne vois personne qui puisse défendre le royaume. Je m'attends à voir les Français nous courir sus, sans que personne puisse leur résister. » — « Il faudrait, dit le Maréchal, nous hâter d'élire son successeur. » — « A mon avis, nous devrions

(1) L'*Histoire de Guillaume le Maréchal*, édition P. Meyer, v. 11877-11908. Je prends la traduction de M. P. Meyer, t. III, pp. 168 et 9.

(2) Avec M. P. Meyer, je crois, contrairement à Miss Norgate, qu'il s'agit de l'archevêque de Cantorbéry, qui était alors en Normandie, et non de l'archevêque de Rouen.

choisir Arthur (1). » — « Ha ! sire, reprit le Maréchal, ce serait mal. Arthur a de mauvais conseillers ; il est ombrageux et orgueilleux. Si nous le mettons à notre tête il nous causera des ennuis, car il n'aime pas les Anglais. Mais voyez le comte Jean. En conscience, c'est le plus prochain héritier de la terre de son père et de son frère. » L'archevêque répondit : « Maréchal, le voulez-vous ainsi ? » — « Oui, sire, car c'est raison ; le fils est plus près de la terre de son père que le neveu. » — « Maréchal, il en sera selon votre désir, mais je vous dis que jamais d'aucune chose que vous ayez faite vous n'aurez eu tant de repentir. » — « Soit, mais toutefois c'est mon avis. »

Dans cette conversation, dictée sans doute au chroniqueur par un confident du comte de Pembroke, plusieurs choses sont à noter. D'abord les vues différentes des deux interlocuteurs montrent l'incertitude du droit de succession, incertitude dont on retrouve les traces dans l'histoire de France et dans celle des pays voisins, jusqu'au XIV[e] siècle, la lutte entre le principe de la représentation et celui de la proximité du sang. Ensuite, pour l'archevêque comme pour le comte, la question de droit n'est pas la plus importante ; ils examinent moins lequel a le meilleur titre que lequel sera le souverain le meilleur, ou plutôt le moins mauvais. A vrai dire, on n'avait guère que le choix des inconvénients. Jean n'était déjà que trop connu, et un écrivain contemporain résumait déjà son portrait en deux mots : c'est l'ennemi de la nature. D'Arthur on ne pouvait encore savoir ce qu'il serait, mais l'orgueil dont l'accusait Guillaume le Maréchal était assez vraisemblable ; son père Geoffroy, par son esprit d'intrigue et son ambition sans scrupule, avait été le

(1) Arthur de Bretagne, fils de Geoffroy, frère aîné de Jean, qui était mort en 1186.

mauvais génie de sa famille; sa mère, Constance de Bretagne, avait défié à la fois son second mari, son beau-frère le roi Richard et son souverain le roi de France. D'ailleurs, tout dans cet enfant était en hostilité contre la politique des Plantagenets. Son nom même était un défi à son grand-père, une protestation contre la domination angevine et une affirmation de l'indépendance de la Bretagne. Nourri dans ces sentiments, il était, depuis la captivité de sa mère, sous la garde du roi de France, qui le faisait élever avec son fils. Donner à cet enfant de douze ans les couronnes des Plantagenets, c'était les mettre sous la main de Philippe-Auguste. Le meilleur moyen de les sauver, c'était de les confier à un homme fait, en qui l'intérêt personnel s'unirait aux traditions de famille, pour l'animer à défendre l'intégrité de l'empire angevin. C'est ce qui avait décidé Richard Cœur de Lion à choisir Jean pour son héritier; c'est ce qui décida le comte de Pembroke, l'archevêque de Cantorbéry et les autres seigneurs anglais à le reconnaître.

Jean était en Bretagne quand il apprit la mort de son frère. Trait d'audace qui le caractérise, il y était venu pour se faire des amis parmi les sujets et les partisans les plus dévoués de son rival. Il en partit sur-le-champ pour Chinon, où était déposé le trésor des Angevins, car l'argent était la première chose dont il eût besoin. Il y arriva le mercredi saint, 14 avril, trois jours après l'enterrement de Richard à Fontevraud. Le château et le trésor lui furent immédiatement remis par le sénéchal d'Anjou, Robert de Turneham, et les officiers de son frère, se présentant devant lui, lui demandèrent de jurer d'exécuter les volontés de celui-ci et de garder les bonnes coutumes de ses prédécesseurs. Il prêta ce serment sans difficulté et, en retour, fut reconnu par eux pour leur souverain.

Le plus vénéré des prélats anglais, Hugues, évêque de

Lincoln, avait officié aux funérailles de Richard, il était encore à Fontevraud. Jean l'envoya prier avec instances de venir à Chinon, l'accueillit avec de grandes démonstrations d'amitié et le supplia de l'accompagner jusqu'en Angleterre. Le saint évêque ne consentit à rester avec lui que quelques jours. Ils partirent ensemble pour Saumur et s'arrêtèrent à Fontevraud pour prier sur les tombes de Henri et de Richard. Mais, quand le roi frappa à la porte du monastère, on lui répondit que l'abbesse était absente et que nul ne pouvait être admis dans le cloître sans sa permission. Il demanda à l'évêque d'insister et de promettre, en son nom, toutes sortes de faveurs. — Vous savez, répondit celui-ci, que je déteste la fausseté. Je ne ferai pas de promesses à moins d'être assuré que vous les tiendrez. — Jean jura de faire tout ce qu'il dirait et plus encore. Comme ils sortaient de l'église, il tira une amulette qu'il portait au cou sous ses vêtements et la lui montra, disant qu'elle avait été donnée à un de ses ancêtres avec promesse du ciel que qui que ce fût de la race des Plantagenets qui la posséderait ne perdrait jamais ses domaines héréditaires. L'évêque le reprit de sa superstition et l'avertit de ne pas mettre sa confiance dans cette pierre, mais en Jésus-Christ, la vraie Pierre angulaire, et, comme au tympan de la porte était sculpté le jugement dernier, il lui montra le groupe des damnés à la gauche du Juge, lui rappelant le péril et les responsabilités énormes de ceux qui exercent le souverain pouvoir pendant cette courte vie. Sur quoi le roi, se tournant vers le groupe des élus, à droite : « Vous devriez plutôt me montrer ceux-ci, car je me propose de suivre leurs bons exemples. » Pendant les trois derniers jours de la semaine sainte, en effet, il affecta les sentiments les plus chrétiens, mais, le jour de Pâques, il laissa tout à coup tomber le masque. Ils étaient à Beaufort-en-Vallée, probablement auprès de la veuve de Richard, la

reine Bérengère de Navarre. Jean n'avait pas communié depuis plusieurs années, pas, disait-on, depuis qu'il était libre d'agir à sa guise, et toutes les instances de l'évêque ne purent le déterminer à remplir ce devoir. Cependant il assista à la grand'messe et, à l'offrande, il s'avança; mais, après avoir tiré une poignée de pièces d'or, au lieu de les présenter, il se mit à les considérer avec des yeux avides et à jouer avec elles, et, comme l'évêque lui demandait à quoi il pensait : « Je pense, répondit-il, qu'il y a encore peu de jours, si j'avais eu cet argent, je l'aurais mis, non dans votre bourse, mais dans la mienne; pourtant, prenez-le. » Hugues indigné lui dit de se décider vite et de se retirer, puis il prêcha sur les caractères des bons et mauvais princes, sur les récompenses et les châtiments qui les attendaient. Le roi goûta peu ce sermon et essaya par trois fois d'y mettre un terme en envoyant dire à l'évêque qu'il avait faim; mais celui-ci, avec l'autorité que lui donnait sa réputation de sainteté et les grands services qu'il avait rendus, ne se laissa pas arrêter et contraignit son royal auditeur d'entendre jusqu'au bout les vérités dont il avait si grand besoin. Ils se séparèrent le lendemain.

Jean avait découvert qu'il était en grand péril. Pendant qu'il allait à Chinon et de là à Beaufort, le roi de France s'était emparé du comté d'Évreux et s'avançait sur le Mans. D'un autre côté, Constance de Bretagne, avec son fils et une armée, avait marché sur Angers. Les portes lui furent ouvertes, sans coup férir, par Thomas de Furnes, neveu du sénéchal Robert de Turneham, et, le jour de Pâques, une grande assemblée de barons angevins, tourangeaux et manceaux, réunis aux bretons, salua Arthur comme le légitime héritier de Richard. Les forces réunies à Angers, à 30 kilomètres seulement de Beaufort, pouvaient facilement accabler le roi d'Angleterre, qui n'avait autour de lui que quelques serviteurs. Quit-

tant donc Beaufort dès le matin du lundi de Pâques, il courut au Mans où il arriva dans la nuit. Les habitants le reçurent froidement, la garnison même était hésitante; il dut repartir le lendemain dès l'aube et à la dérobée. Le matin même les Bretons entrèrent dans la ville. Le roi de France ne tarda guère et Arthur reçut de lui l'investiture des comtés d'Anjou, du Maine et de Touraine.

Mais Jean avait pu gagner Rouen. Les Normands, que Richard, sur son lit de mort, avait déclaré les plus loyaux de ses sujets, le montrèrent en reconnaissant unanimement celui qu'il avait désigné pour son successeur, et le dimanche de Quasimodo (25 avril) l'archevêque Gautier de Coutances lui remit solennellement les insignes du duché. Alors il tenta de ressaisir l'Anjou. A peine les Français et les Bretons s'étaient-ils retirés que les mercenaires de Richard et leur chef Mercadier, appelés par la reine Éléonore, s'étaient précipités sur notre malheureux pays et l'avaient mis à feu et à sang. Jean essaya de les joindre; mais, après avoir repris le Mans, dont il détruisit les remparts, il dut s'arrêter; il ne pouvait s'avancer plus loin sans livrer la Normandie aux coups de ses ennemis. Il ouvrit des négociations avec les barons angevins et s'efforça de les gagner à force de promesses. Puis, confiant ses intérêts à sa mère Éléonore, il partit se faire couronner roi d'Angleterre à Westminster, le 27 mai 1199.

Un mois après il était de retour en Normandie et y luttait contre Philippe-Auguste. Celui-ci réclamait non seulement le Vexin, depuis longtemps prétendu par la couronne de France, mais l'Anjou, le Maine, la Touraine et le Poitou, soutenant que Jean en en prenant possession sans attendre son investiture avait forfait et perdu ses droits.

Au milieu de ces hostilités, le roi d'Angleterre écouta

les conseils du connétable de Bretagne, Guillaume des Roches, qui l'engageait à se réconcilier avec son neveu. Il lui signa même une promesse d'accepter les conditions qui seraient fixées par lui et par plusieurs chevaliers de son choix. Il eut avec Constance et Arthur une entrevue au Mans, le 22 septembre 1199. Mais ceux-ci se défiaient toujours de lui et, au premier prétexte, ils revinrent précipitamment à Angers. Il n'en restait pas moins en possession du Mans, de Chinon et de Saumur, et bientôt il améliora énormément sa situation par un traité avec le roi de France. Moyennant le mariage de sa nièce Blanche de Castille avec Louis, fils de Philippe-Auguste, il fut reconnu expressément par celui-ci comme le vrai héritier de Richard et investi à ce titre de tous les domaines des Plantagenets, sauf le Vexin, une partie du comté d'Évreux et quelques seigneuries de Berry et d'Auvergne, longtemps litigieuses, auxquelles il renonça.

Alors, il entreprit une sorte de voyage triomphal. Le 18 juin 1200, il entra à Angers et y séjourna jusqu'au 22; mais il semble qu'il se soit défié des habitants car il se fit remettre 150 otages. A la fin du mois il était à Tours, au commencement de juillet à Poitiers et le 15 à Bordeaux. Mais déjà il avait fait une faute qui devait lui coûter cher. Il venait de faire annuler son mariage avec Isabelle de Gloucester; il profita de son séjour au château de Lusignan pour négocier sous main la rupture des fiancailles de l'héritier de cette maison avec Isabelle d'Angoulême et pour se faire donner la main de celle-ci. C'était faire une mortelle injure à l'une des familles les plus puissantes et les plus remuantes du Poitou.

Je n'entrerai pas dans le détail de ce qui suivit; qu'il me suffise de dire qu'au mois d'avril 1202 Philippe-Auguste cita Jean, comte d'Anjou et de Poitou et duc

d'Aquitaine, à comparaître devant lui pour y être jugé par ses pairs; sur son refus, il entra en armes en Normandie et en occupa une partie. Mais, pendant ce temps, Jean faisait prisonnier son neveu Arthur. Depuis la mort de sa mère (1201), celui-ci était à la cour de Philippe-Auguste. Il avait été par lui armé chevalier, fiancé à sa fille Marie et investi des états des Plantagenets. Renforcé par 200 chevaliers français, il alla joindre les Lusignan et attaquer Mirebeau. La reine Éléonore, sa grand'mère, y était. Elle envoya un message à son fils Jean, qui accourut, surprit les assiégeants, les mit en déroute et prit Arthur et les Lusignan. On sait qu'il enferma son neveu au château de Falaise, d'où, après avoir essayé de lui faire crever les yeux, il le fit conduire au château de Rouen en 1203. Dès lors, le malheureux prince disparaît de l'histoire. On accuse Jean de l'avoir tué de sa propre main.

Miss Norgate remarque que l'accusation repose sur le témoignage de Guillaume le Breton, écrivain aux gages de Philippe-Auguste; que ce prince, plusieurs mois encore après la date donnée pour le meurtre, déclarait ne savoir pas si Arthur était mort ou vivant; que la mort a pu être naturelle, causée par une maladie ou par une chute dans une tentative d'évasion. Elle a raison d'invoquer en faveur de Jean sans Terre le bénéfice du doute, si léger soit-il, et je lui sais gré de n'avoir pas, comme quelques écrivains l'auraient fait en pareil cas, rejeté dédaigneusement et absolument l'histoire traditionnelle. Car, après tout, le poème de Guillaume le Breton n'est que de treize ans postérieur à l'événement et dans l'intervalle la vérité avait pu être découverte. Il est vrai qu'au moment même où son panégyriste écrivait, le roi de France affirmait dans un document solennel non seulement la réalité du crime, mais que le meurtrier avait été cité par lui devant ses pairs et condamné, affirmation que plusieurs savants

regardent aujourd'hui comme mensongère. Quoi qu'il en soit, et en admettant que Philippe-Auguste ne se posa pas d'abord en justicier et en vengeur de la mort d'Arthur, il en profita pour saisir l'Anjou. Guillaume des Roches se déclara en sa faveur. Le mercredi avant la Toussaint (30 octobre) 1202, il s'empara d'Angers qu'il fortifia. Le lundi de Pâques (7 avril) suivant, Beaufort se rendit à lui. Le 20, Philippe lui-même s'empara de Saumur. Déjà il avait reçu l'hommage de Maurice de Craon, pour le temps de la captivité d'Arthur (mars 1203). Quelques mois après (octobre) il donnait à Guy de Thouars les châteaux de Brissac et de Chemillé, sauf les droits d'Arthur au cas où il serait encore vivant.

Mais, en 1206, Jean reparut. Débarqué à la Rochelle le 7 juin, il fut bien accueilli par ses vassaux d'Aquitaine et, à la fin d'août, s'empara de Clisson et de Chantoceaux. Remontant la Loire par la rive gauche jusqu'à Chalonnes, il réussit à la passer à gué le 6 septembre, à un endroit qu'un chroniqueur de l'abbaye de Saint-Aubin appelle « Portus Alaschert », et un autre « Portus Loripedis ». Guillaume des Roches ne put lui résister. Angers tomba en son pouvoir. Les églises furent pillées. Le fort même qui avait été élevé aux Ponts-de-Cé capitula et livra le passage de la Loire. Cependant, le roi de France ne tarda pas à accourir. A son approche, le roi d'Angleterre, qui s'était avancé jusqu'au Lude, se replia sur Angers et sur les Ponts-de-Cé, qu'il fut même obligé d'abandonner à la suite d'une attaque malheureuse contre le château de Trêves.

Ce fut la fin de la campagne. Ses forces étaient épuisées; il dut écouter la voix des envoyés du pape Innocent III et consentir une trêve de deux ans, abandonnant tout ce que lui et ses ancêtres avaient possédé au nord de la Loire. Les embarras qu'il rencontra dans son royaume d'Angleterre le forcèrent à renouveler cette trêve à plu-

sieurs reprises et ne lui permirent qu'en 1214 de reprendre les hostilités.

Cette fois, pour se venger de Philippe-Auguste qui, en 1213, s'était porté comme le champion du Saint-Siège et avait menacé d'envahir l'Angleterre, il avait organisé une coalition formidable. Son neveu, l'empereur Othon de Brunswick, Ferrand, comte de Flandre, et Renaud, comte de Boulogne, devaient envahir la France par le nord avec le renfort d'un corps de troupes anglaises commandé par le comte de Salisbury. Jean lui-même débarqua à la Rochelle dès le mois de février. Il vit accourir près de lui en foule les barons d'Aquitaine. Les Lusignans eux-mêmes, oubliant l'injure qu'il leur avait faite, se laissèrent gagner par l'offre de marier sa fille Jeanne à l'héritier de leur maison. Le fils de Philippe-Auguste, Louis, qui s'était avancé jusqu'à Moncontour, fut forcé de se replier. Au commencement de juin, Jean était à Ancenis. Après avoir poussé ses avant-postes sur la rive gauche de la Loire jusqu'à Saint-Florent-le-Vieil et même jusqu'à Rochefort, il se tourna brusquement vers Nantes. Les bourgeois et les chevaliers français qui défendaient cette ville, marchèrent à sa rencontre (13 juin). Ils furent complètement défaits; 20 chevaliers restèrent prisonniers. Cette victoire paraît avoir porté la terreur jusqu'à Angers, qui ouvrit ses portes. Il y entra et, le 17 juin, y signa des lettres patentes pour garantir au clergé d'Angleterre le paiement de l'indemnité qu'il devait lui payer pour les biens qu'il avait saisis. Il y donna aussi l'ordre de fortifier la ville. Mais là s'arrêtèrent ses succès.

Tous les châteaux des environs étaient entre ses mains ou en celles de ses partisans, sauf celui de la Roche-aux-Moines. Guillaume des Roches, devenu sénéchal d'Anjou pour Philippe-Auguste, l'avait construit récemment, sur un domaine appartenant à l'abbaye de Saint-Nicolas,

pour assurer les communications entre Angers et Nantes et tenir en bride la garnison de Rochefort qui les inquiétait. Le roi d'Angleterre vint y mettre le siège le 19 juin. Il monta des pierriers et d'autres machines de guerre et poussa vivement les opérations. Il rencontra une résistance énergique. Parmi ses soldats, il y en avait un, d'une force extraordinaire, qu'un chroniqueur appelle Enguerrand Brisemoutier. Chaque jour, cet homme s'avançait jusque sur le bord du fossé en se faisant couvrir d'un grand bouclier qu'un valet portait devant lui, et, sous cet abri, reconnaissait la place ou criblait de flèches les défenseurs. Mais un de ceux-ci s'avisa d'une ruse : il attacha une corde solide et assez longue à un carreau d'arbalète, le lança avec force en plein dans le bouclier, puis, tirant brusquement, fit tomber dans le fossé le bouclier et celui qui le portait. Le Brisemoutier, sans protection, fut ensuite percé de flèches. Le roi Jean fut désolé de cette perte et, dans sa colère, fit dresser des potences et menaça d'y pendre les assiégés s'ils ne se rendaient sur-le-champ. Mais ces menaces demeurèrent sans effet. Il y avait quinze jours que le siège durait quand on annonça l'approche du prince Louis de France avec une armée. Il était déjà à Chinon. Les éclaireurs, il est vrai, disaient ses forces inférieures à l'armée anglaise, mais on ne pouvait rester à l'attendre devant la Roche-aux-Moines. Jean voulait marcher au-devant de lui et le combattre; les barons poitevins, avec leur « traîtrise habituelle », dit un chroniqueur anglais, refusèrent de le suivre. Savary de Mauléon vint en leur nom lui dire qu'ils étaient épuisés. D'après le poète de la Philippide, ce serait Aimery de Thouars qui aurait donné le signal de la défection. Toujours prêt à changer de parti, il se serait même adressé au roi d'Angleterre en termes insolents, raillant son ardeur belliqueuse et la traitant de vaine vantardise. Quoi

qu'il en soit, le roi ne pouvait risquer une action décisive avec des troupes diminuées et découragées. Il dut lever le siège et repasser la Loire (2 juillet). Cette retraite ressembla à une fuite. On abandonna pierriers, mangonneaux, matériel de guerre et provisions; beaucoup de soldats se noyèrent ou furent tués dans la poursuite; le roi lui-même, dit Guillaume le Breton, courut à cheval pendant dix-huit milles et n'osa plus ensuite approcher de l'armée française. Il est possible que le chroniqueur-poète ait grossi les faits; mais le désastre de Bouvines (27 juillet) acheva bientôt ce que l'échec de la Roche-aux-Moines avait commencé. Philippe-Auguste, après avoir fait à Paris une entrée triomphale, marcha vers le Poitou, joignit ses forces à celles de son fils et s'avança jusqu'à Loudun. Aimery de Thouars et les barons poitevins s'empressèrent de faire leur soumission.

Jean était à Parthenay, cherchant à refaire une armée et attendant les forces qu'il faisait lever en Angleterre. Mais, depuis plusieurs mois, le pape Innocent III insistait pour qu'on cessât la guerre et qu'on s'occupât de la défense de la Terre-Sainte. Les deux princes écoutèrent son légat, le cardinal anglais Robert Curson, et convinrent d'une supension d'armes de quinze jours, puis d'une trêve de cinq ans et demi (18 septembre) (1), chacun gardant ce qu'il possédait. C'était pour Jean-sans-Terre l'abandon de l'Anjou. Dans les premiers jours d'octobre, il s'embarqua à la Rochelle pour retourner en Angleterre, où bientôt il vit ses barons révoltés lui arracher une charte qui limitait l'autorité royale, puis tenter de lui arracher la couronne et de la donner au prince Louis de France. Sa mort (1216) vint juste à temps pour les ramener à son fils encore enfant et sauver à ce jeune prince son héri-

(1) Cinq ans après Pâques 1215.

tage; mais l'Anjou, le Maine et la Touraine furent perdus pour jamais. C'en fut fait de la puissance formidable qui s'était étendue des monts Cheviots aux Pyrénées et qui avait paru sur le point d'écraser les Capétiens. Ceux-ci l'emportaient sur les Plantagenets.

Nos ancêtres ne paraissent pas avoir éprouvé de leurs anciens comtes un très vif regret et leur avoir gardé un long souvenir. Ni complots ni soulèvement n'eurent lieu en leur faveur. Philippe-Auguste n'avait rencontré aucune résistance en 1204. Lorsque Jean reparut en 1206 et en 1214, nobles et bourgeois semblent avoir vu son retour avec indifférence ou même avec crainte. C'est sans doute que, les Plantagenets étendant leur empire, l'Anjou avait cessé d'en être le centre et Angers la capitale, leur comté passant bien après leur royaume d'Angleterre et même après leur duché de Normandie, trait d'union nécessaire de leurs possessions. Du berceau de leur famille ils ne gardaient le souvenir que pour désirer d'y dormir leur dernier sommeil; ils y séjournaient peu durant leur vie. Aussi me semblerait-il injuste d'accuser nos aïeux de froideur et d'ingratitude.

Jean sans Terre, en particulier, ne parut en Anjou que pour combattre. Tout occupé de le conquérir ou de le garder, il n'eut pas le temps de le gouverner. Il n'était pas homme non plus à susciter l'enthousiasme populaire, ni à gagner des amitiés ardentes ou durables. Égoïste, sans foi ni scrupule, dur et débauché, il eut en outre le malheur d'être vaincu. Le succès eût pallié ses fautes, la défaite voila ses qualités; il passa pour incapable et on l'accusa de mollesse et de lâcheté. Sur ce point Miss Norgate me paraît avoir rétabli la vérité. Non, l'homme qui sut contraindre les chefs gallois et irlandais et le roi d'Écosse à se reconnaître ses vassaux et qui organisa la coalition de 1214 ne fut pas un incapable; ni celui dont

tout le règne se passa à courir d'un point à l'autre de son empire, qui n'eut presque pas d'année sans guerre, ne fut un prince sans énergie. Le dernier des Plantagenets qui ait possédé l'Anjou fut, plus que les autres, emporté par la violence de ses passions, il ne fut pas indigne d'eux en force et en habileté.

Ch. Marchand.

LE DERNIER LIEU DE REPOS
DES
ROIS ANGEVINS

Messieurs et chers Collègues,

Le hasard m'a fait tomber, il y a quelque temps, sous la main, la revue anglaise du mois d'août, *The Nineteenth Century,* dans laquelle j'ai lu un article très documenté, intitulé : « The last resting-place of our Angevin Kings; « Le dernier lieu de repos de nos Rois Angevins », et dont le titre même avait de prime abord piqué ma curiosité. Vous avez déjà compris qu'il s'agit des mausolées, ou plutôt des statues tumulaires des Plantagenets à Fontevrault.

« Nommer Fontevrault, a dit M. Louis Lacour dans « son brillant article sur ce sujet, paru dans l'ouvrage du « baron de Wismes, *Le Maine et l'Anjou,* c'est parler « d'une des plus illustres et des plus singulières congré- « gations religieuses qui aient jamais existé et tout en- « semble de Robert d'Arbrissel, son fondateur, un inspiré « de la Providence, sans lequel tous ces magnifiques « bâtiments, cette superbe cathédrale feraient place à « d'épaisses bruyères et à une solitude dont les échos, « au lieu d'avoir répété pendant tant de siècles des can-

« tiques sacrés, n'eussent redit que les cris des oiseaux « de proie.

« Ce qui sera l'éternelle gloire de Fontevrault, aux « yeux surtout de nos voisins d'Outre-Manche, c'est « d'avoir été le dernier asile des rois d'Angleterre, comtes « d'Anjou, c'est de s'être attiré le beau titre de *Saint-* « *Denis des Plantagenets.* »

Le sujet m'a semblé d'autant plus de circonstance et rentrer dans le cadre plus spécial de notre Compagnie que vous savez tous, bien mieux que moi, et l'initiative et la part importante prises par notre *Société d'Agriculture, Sciences et Arts* dans la protestation contre le projet gouvernemental (en 1866) d'abandonner les statues des Plantagenets à l'Angleterre, protestation que n'oublie pas de mentionner l'auteur de l'article de la *XIX*e *Century*, M. Cecill Hallett.

L'éminent président honoraire de notre Société ne faisait-il pas récemment, dans une excellente brochure et avec l'autorité qui lui appartient, l'historique de cette belle levée de boucliers de tous les archéologues, de tous les corps savants, de tous les Angevins de marque qui étaient partis en guerre pour défendre à la fois un dépôt sacré et la volonté même de ces augustes monarques, inhumés dans une abbaye *angevine* en sol *angevin* et qui, après avoir mené une vie si aventureuse et si agitée, n'ont pu alors, une fois dans la tombe, assurer à leurs restes et à leurs effigies de pierre le repos, souvent refusé aux Grands et dont jouit la dépouille du simple mortel? Avec une sereine impartialité, M. d'Espinay a fait preuve de justice distributive à l'égard de tous les soldats de cette bonne campagne; *suum cuique.* Ainsi d'ailleurs le réclamait l'équité.

Un des plus ardents, certes, dans cette passe d'armes fut le conservateur du Musée archéologique, M. Godard-Faultrier, l'auteur du beau volume *l'Anjou et ses Monu-*

ments, qui parle avec tant de chaleur, j'allais dire avec amour, de ces Plantagenets ensevelis à Fontevrault, « d'Henri II, nommé lé Salomon de son temps, et dont « la cour, dit-il, était l'asile des savants de l'Europe » ; de Richard II, qui légua ses entrailles aux Poitevins, son cœur à la cathédrale de Rouen et son corps à Fontevrault, « voulant, ajoute malicieusement le savant archéologue, qu'il fût « déposé près de la tombe de son père « Henri II, afin que la mort réunît du moins ceux que la « vie n'avait pu lier d'affection ».

De son côté, notre très érudit collègue, M. Eusèbe Pavie, dans la biographie si complète qu'il nous donne sur le regretté M. Cosnier, a été bien inspiré en signalant les démarches officieuses faites, pour le maintien à Fontevrault des statues des Plantagenets, par celui qu'il appelle à juste titre notre *vénéré Doyen*, et c'est à bon droit qu'il ne laisse pas dans l'oubli les actives instances de M. Cosnier auprès du célèbre archéologue anglais, M. Georges Musgrave.

Enfin, au cours de l'étude fortement documentée *Histoire des Ponts-de-Cé*, publiée récemment dans les *Mémoires* de notre Société par notre distingué collègue M. le chanoine Bretaudeau, vous avez lu avec un vif intérêt les curieuses pages consacrées à la *Fondation de Fontevrault — Donation de Foulques aux Religieuses — Donation d'Henri II*, concernant les droits de péage et de censif que le jeune comte d'Anjou Foulques V, futur roi de Jérusalem, abandonna généreusement à Robert d'Arbrissel et à ses Religieux, donation confirmée par son successeur, le comte d'Anjou, Henri II, roi d'Angleterre.

Par ailleurs, il m'a semblé qu'il vous paraîtrait peut-être intéressant de connaître les idées, les théories, l'appréciation d'un savant anglais sur « le Saint-Denis des Plantagenets ».

Voici donc la traduction aussi fidèle que possible (et

pour laquelle je réclame toute votre indulgence) de l'article en question, publié sous la signature de M. Cecill Hallett, ancien étudiant de l'Université d'Oxford, *bachelor of Arts*, auteur distingué d'ouvrages d'esthétique, tels que *La Cathédrale de Ripon* (dans le comté de York), et de nombreux articles de revue, entre autres *L'Histoire de la Musique sacrée en Angleterre*, et *La Description de la Cathédrale de Southwell* (*comté de Nottingham*), parus le premier dans la revue *The Family Churchman*, le second dans la *Revue d'Architecture*. J'ajouterai que M. Cecill Hallett, à la suite de sa visite à l'abbaye fondée par Robert d'Arbrissel, a fait paraître en plus de l'article, objet de cette communication, une autre étude sur *l'Architecture de l'abbaye de Fontevault*, insérée dans la *Revue d'Architecture* de Londres, et dont il veut bien m'annoncer le gracieux envoi.

Après un court préambule sur la petite ville de Fontevrault et les formalités auxquelles doit se soumettre le touriste pour être admis dans l'église abbatiale qu'il décrit rapidement, M. Cecill Hallett entre dans le vif du sujet.

« Pour des visiteurs anglais, dit-il, l'architecture générale du monument, quelque digne d'attention qu'elle soit, comptera pour peu en comparaison d'une certaine petite chapelle, ouvrant sur le côté est du transept sud, où la lumière filtre à travers les fenêtres de l'abside sur quatre statues imposantes qui dorment l'une à côté de l'autre derrière une grille de fer, avec leurs pieds tournés vers l'est. Elles sont royalement vêtues et couronnées, et portent les traces de couleurs autrefois magnifiques, et on peut lire à leurs pieds les noms, en caractères modernes, et dans l'ordre suivant, du nord au sud :

« Éléonore de Guyenne (plus connue en Angleterre comme Éléonore d'Aquitaine), reine d'Angleterre,

« épouse de Henri II; puis Henri II, roi d'Angleterre;
« ensuite Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre; enfin
« Isabelle d'Angoulême, reine d'Angleterre, épouse de
« Jean Sans Terre. »

« La vue des restes ou témoins d'une illustre dynastie
« d'Angleterre, dans une chapelle de prison d'une petite
« ville de province du centre de la France, suggère de
« curieuses réflexions. Comment se fait-il que ces souve-
« rains aient été enterrés à Fontevrault? Quelle a été la
« pompe de leurs obsèques? Comment quatre statues de
« rois ou de reines ont-elles pu échapper aux fureurs de
« la Grande Révolution? Pourquoi ont-elles été ainsi
« reléguées dans un coin, avec leurs pieds tournés vers
« l'ouest?

« Les Rois angevins, ne l'oublions pas, étaient des
« souverains *essentiellement continentaux*. Leur domi-
« nation dans la France occidentale s'étendait de la
« Manche aux Pyrénées et, à leurs yeux, même à ceux
« de Henri II — l'Angleterre n'était guère qu'une source
« de revenus — de revenus qui pouvaient être dépensés
« pour leurs ambitions au dehors. Qu'ils aient été ense-
« velis en terre *française*, et en particulier en Anjou,
« province dont ils étaient les comtes héréditaires, ce n'est
« pas surprenant. Les raisons pour lesquelles cet honneur
« a été spécialement conféré à Fontevrault sont liées à
« l'histoire même du monastère. Le fondateur fut Robert
« d'Arbrissel, un prédicateur d'une puissance extraordi-
« naire qui, à la fin du XIe siècle, avait réuni autour de lui
« plusieurs milliers de pieuses personnes ou bien converti
« des gens des deux sexes, et ce fut probablement
« vers 1098 ou 1099 que ces foules se fixèrent dans la
« grande forêt de Fontevrault ou de Fontevraud (suivant
« l'orthographe plus ancienne), qui est encore marquée
« sur les cartes. De cet établissement sortit un double
« monastère, fondé comme les maisons de l'Ordre de

« Sempringham, à la fois pour les moines et pour les
« religieuses, les premiers observant certainement et les
« secondes probablement la règle bénédictine. Un
« trait remarquable dans la constitution monacale fut ce
« fait que l'autorité suprême sur les moines comme sur
« les sœurs était attribuée à l'Abbesse. Bien que béné-
« dictine dans les principes essentiels, la Maison, d'après
« certaines particularités dans la Règle, fut connue par la
« suite comme le centre d'un Ordre distinct, dit de Fon-
« tevrault. Elle devint avec le temps « une des maisons
« religieuses de l'Ouest » les plus nobles et les plus riches,
« et son Abbesse était quelquefois une Princesse de
« France. Ses relations avec les comtes d'Anjou com-
« mencent de bonne heure. Dans les débuts le monastère
« eut un puissant soutien dans Foulques V, et on a pensé
« qu'une partie de l'église avait été bâtie à ses frais. Sa
« fille Mathilde devint une des religieuses, et, lorsque
« Foulques accepta la couronne de Jérusalem, ce fut à
« Fontevrault qu'il eut une dernière entrevue avec ses
« enfants, parmi lesquels se trouvait Geoffroy Planta-
« genet. Mathilde, qui était ainsi la tante deHenri II
« d'Angleterre, devint la seconde abbesse. De Henri lui-
« même le monastère reçut beaucoup de bienfaits, parmi
« lesquels ses dons des Ponts-de-Cé bien connus près
« d'Angers, et du couvent d'Amesbury, dans le Wiltshire,
« se font remarquer au premier chef. Sa fille Jeanne fut
« élevée à Fontevrault, et peut-être son fils Jean y resta-t-
« il quelque temps. L'abbaye était au moins définitive-
« ment rattachée aux Plantagenets au temps de la mort
« de Henri II. Cet événement eut lieu en 1189, dans son
« cher château de Chinon, seulement à 9 milles de dis-
« tance; et pour la sépulture du roi Fontevrault fut aus-
« sitôt désigné et par les souvenirs se rattachant au défunt
« et à cause de la proximité, car à une époque aussi
« troublée il était prudent de ne pas transporter le corps

« du défunt à une trop grande distance — pas même « aussi loin que l'église de Saint-Martin, à Tours, qui « aurait pu être regardée, avec quelque raison, comme le « mausolée des comtes d'Anjou. Même si cela avait été « aisé, la sépulture en Angleterre n'aurait aucunement « convenu. Notre pays ne pouvait guère revendiquer les « restes d'un prince qui était essentiellement un monarque « *continental;* en outre aucune église spéciale, en Angle- « terre, n'avait depuis la Conquête assumé le caractère « d'un mausolée royal, les rois normands ayant tous été « ensevelis dans des endroits différents. C'est donc à « Fontevrault que la dépouille du roi fut portée, avec « autant de pompe qu'on pouvait en improviser à la « hâte, et ce fut dans le chœur de l'église abbatiale que « se passa, dit-on, cette terrible scène, lorsqu'à l'appa- « rition du rebelle Richard le corps du père commença « à perdre du sang par les narines. Les liens entre Fon- « tevrault et les Plantagenets, resserrés par le fait de la « sépulture d'Henri II, furent encore rendus plus étroits « par une série d'événements se continuant à travers le « XIVe siècle.

« On a dit que Richard Ier visita le monastère avant « de partir pour la croisade, qu'il attribua sa déli- « vrance de captivité aux prières des religieuses, qu'il « offrit en personne plus tard à leur église certaines « reliques rapportées de Palestine, et ce fut sur son « vœu exprimé que ses obsèques eurent lieu à Fonte- « vrault en 1199. Peu de temps après ses funérailles se « tint dans l'église cette fameuse entrevue entre son suc- « cesseur et saint Hugh de Lincoln, dont Froude, dans « ses *Courtes Études* (*Un Évêque au XIIe siècle*), a donné « une description si frappante; et ce n'était pas, peut- « être, la dernière fois que le Saint et le Roi devaient se « rencontrer auprès de la tombe de Richard II. La prin- « cesse Jeanne, qui était devenue successivement Reine

« de Sicile et Comtesse de Toulouse, et qui avait pris
« le voile d'une « Fontevriste » juste avant sa mort,
« fut ensevelie dans l'église abbatiale la même année
« que son frère Richard et en la présence, dit-on, d'Hu-
« bert Walter, archevêque de Canterbury. Là fut enterré,
« en 1250, le corps de son fils, Raymond VII, comte
« de Toulouse ; et là aussi, croit-on, fut apporté le cœur
« de la fille de Richard, Béatrice.

« La reine Éléonore, la veuve de Henri II, fut une grande
« bienfaitrice pour l'abbaye, et on prétend qu'elle fit rebâ-
« tir le mur de clôture. Elle se trouva là en 1199, lors-
« qu'elle fut appelée au lit de mort de Richard à Chaluz,
« et de nouveau en 1200, alors que son séjour au monas-
« tère paraît avoir duré deux années. On a dit qu'en 1202
« elle prit le voile et, bien qu'elle mourût vraisemblable-
« ment ailleurs, elle fut ensevelie à Fontevrault en 1204. La
« perte de l'Anjou éprouvée par le roi Jean cette année-là
« ne semble pas avoir aucunement altéré les relations
« entre l'abbaye angevine et les rois anglais. La deuxième
« Abbesse, Adèle de Bretagne, passe pour avoir appar-
« tenu à la cour de Henri III et avoir été préparée à son
« noviciat à Amesbury. En 1246, Fontevrault fut témoin
« de la mort et des obsèques de la reine Élisabeth d'An-
« goulême, épouse du roi Jean, qui s'était retirée là
« quelque temps auparavant et y aurait, dit-on, pris le
« voile. En 1254, le monastère fut visité par Henri III et
« on prétend qu'en 1274 Édouard Ier se trouva là, à son
« retour de la croisade, et qu'il était présent dans l'église
« à l'inauguration d'un réceptacle pour le corps du roi
« Jean, dont le vœu que cette partie de son corps reposât
« à Fontevrault avait été, pour des raisons inconnues,
« négligé jusque-là. Édouard passe aussi pour avoir per-
« suadé à la treizième Abbesse, Jeanne de Dreux, de se
« retirer en Angleterre et de gouverner l'Ordre en demeu-
« rant à Amesbury. Dans ce dernier couvent entra,

« comme on le sait, la mère d'Édouard, Éléonore de Pro-
« vence, qui fut peut-être la troisième reine d'Angleterre
« et le quatrième membre de la famille royale à prendre
« le voile de « Fontevriste ». Ce fut, dit-on, Marguerite
« de Pocey, quinzième Abbesse de Fontevrault, qui lui
« fit prononcer ses derniers vœux; cette princesse avait
« été incitée par Édouard à traverser la Manche dans
« le but d'étendre l'Ordre qui, en dehors d'Amesbury,
« possédait en Angleterre plusieurs rameaux. Cette
« Abbesse, sur le désir d'Édouard, rapporta à Fonte-
« vrault avec elle le cœur de Henri III, que ce roi avait
« promis au monastère en 1524. Il semblait qu'il y ait eu
« une tradition en France, d'après laquelle Éléonore de
« Provence serait morte à Fontevrault et y aurait été
« enterrée, et, au temps où l'Abbaye fut supprimée, il
« y avait une tradition d'après laquelle l'église aurait
« jadis renfermé les statues d'Éléonore et de Berengaria
« de Navarre, épouse de Richard Ier, idées qui ont été
« adoptées imprudemment par l'écrivain Édouard dans
« son ouvrage *Fontevrault et ses Monuments*. L'évi-
« dence prouve, cependant, qu'Éléonore mourut à Ames-
« bury et y fut enterrée, que son cœur fut déposé à
« Londres et que Berengaria fut inhumée à Espan où sa
« statue (maintenant au Mans) fut découverte par Sto-
« thard en 1816. Qu'Éléonore de Provence ait visité Fon-
« tevrault, il n'y a rien d'invraisemblable, et il est même
« possible que les cénotaphes aient perpétué là le souve-
« nir des deux reines, ou bien, pour Berengaria, que
« son cœur ait été déposé là et qu'au-dessus on ait élevé
« un tombeau, précisément comme une tombe et une
« statue furent érigées au-dessus du cœur de Richard Ier
« à Rouen. Fontevrault, au moyen âge, était apparem-
« ment riche en cœurs de monarques, que celui de
« Berengaria fût du nombre ou non; et, d'après une ver-
« sion, le cœur d'Édouard Ier lui-même, que l'on considère

« en général comme ayant été destiné à la Terre-Sainte, « aurait été porté à Fontevrault par sa seconde femme « Marguerite de France, et inhumé près de la tombe de « Henri II, en présence d'Antoine Bek, évêque de Durham. « L'abbaye et ses dépendances eurent beaucoup à souf- « frir pendant les guerres d'Édouard III; cependant, « après ces guerres, la vingt-deuxième Abbesse, Blanche « d'Harcourt, pouvait amener Charles VI à écrire à « Richard II et à réclamer le paiement arriéré des sub- « sides « annuels et perpétuels » accordés à l'Ordre par « les souverains anglais, subsides entraînant des droits « sur le Trésor royal et sur les revenus de Londres et de « Winchester.

« Mais suffisamment a été dit pour montrer quel lien « étroit unissait Fontevrault et les Plantagenets, si non « pour justifier l'appellation qui a été donnée au monas- « tère de « Saint-Denis anglais ».

« Les princes, dit Bacon, sont comme des corps « célestes. Ils sont l'objet de beaucoup de vénération, « mais ils ne jouissent d'aucun repos. Les tombes royales « de Fontevrault ont eu aussi peu de repos que les sou- « verains dont elles perpétuent le souvenir, et beaucoup « moins de vénération qu'eux. Le premier trouble dont « elles eurent à souffrir se produisit pendant la visite « d'Édouard III, qui, trouvant que sa mère, la reine « Isabelle, avait été inhumée d'après son propre désir au « milieu des simples religieuses, décida que son corps « serait transporté dans l'église et enterré au milieu des « membres de sa Maison sous un tombeau monumental, « dont la statue existant actuellement est un témoignage. « La partie de l'église dans laquelle les tombes royales « furent situées à l'origine était appelée *le Cimetière des « Rois*. Des écrivains modernes le placent dans la nef, « mais l'analogie d'autres mausolées royaux rend la « question très discutable. Nicquet, écrivant à une

« époque à laquelle cet emplacement pouvait très bien « avoir été encore conservé par la tradition, dit : « Il « s'étendait contre le grand pilier le plus éloigné de « l'autel. » Maintenant les seuls piliers dans l'église se « trouvent dans le chœur et sous la tour centrale. A nou- « veau, en parlant des obsèques de Jeanne, la sœur de « Richard, Nicquet dit que son corps fut déposé *dans le* « *chœur*. Il semblerait donc que le *Cimetière des Rois* fût « situé quelque part à l'extrémité ouest de cette partie de « l'édifice. Quant à la disposition réciproque des tombes, « on peut supposer en partie d'après les vœux exprimés « par les défunts, en partie d'après une tradition qui avait « survécu jusqu'à l'époque de Nicquet, que Richard Ier « reposait aux pieds d'Éléonore, et Raymond de Tou- « louse à ceux de Jeanne.

« En 1504, l'Abbesse Renée de Bourbon commença de « modifier les dispositions intérieures de l'église en pla- « çant une grande grille pour séparer le *Chœur de l'Autel* « du *Chœur des Dames*. Ce faisant, elle jugea nécessaire « de déplacer les tombes royales en les transportant dans « la *Clôture des Religieuses*. Elle les garda bien, en effet, « près du même pilier », mais Henri, Richard, Éléonore « et Jeanne furent placés l'un près de l'autre, quoique « Raymond et Isabelle fussent rapprochés de la grille. « La disposition des corps semble avoir été aussi changée, « et il est plus que douteux que le vrai corps ait été placé « sous la vraie statue correspondante; en effet, les « tombes exhaussées de Henri, de Richard, d'Éléonore « et de Jeanne, dit Nicquet, étaient vides.

« En 1563, l'Anjou fut ravagé par les huguenots, et il « est probable qu'il en résulta quelque dommage pour « l'abbaye et les tombes en question.

« En 1638, l'Abbesse Jeanne-Baptiste de Bourbon se « met à modifier encore plus les dispositions du chœur. « Elle érigea un avant-mur ouvragé avec soin dans le style

« de la Renaissance, mais était-ce pour remplacer la totalité ou une partie de la grille de Renée, ou comme une « addition à cette grille, cela ne ressort pas clairement de « la relation de Nicquet. En tous cas, en creusant les fon- « dations, elle fut obligée de déplacer à nouveau les tombes « royales. Bien pis! les statues de Jeanne et de Raymond, « couchées sans doute comme les autres, furent brisées et « remplacées par d'autres représentant (sans doute en « marbre) le comte et sa mère à genoux. Dans cette nou- « velle attitude Raymond était figuré se frappant la poi- « trine en signe de repentir pour avoir embrassé la religion « luthérienne hérétique. L'Abbesse Jeanne-Baptiste plaça « les six statues dans une construction massive de la « Renaissance qu'elle fit bâtir à leur intention contre le « mur du nord dans le chœur, et il est possible qu'elles « reçurent alors une nouvelle couche de peinture et une « nouvelle dorure. L'Abbesse envoya un dessin de ce « tombeau (copié d'après l'original fait par son dessina- « teur officiel) à l'héraldiste anglais Sandford, qui le « publia dans son *Histoire généalogique des Rois d'An- « gleterre* (Londres, 1677). On y voit les statues de « Henri, d'Éléonore, de Richard et d'Isabelle reposant « l'une à côté de l'autre dans une crypte profonde et « voûtée, et devant elles se trouvent les images agenouil- « lées de Raymond et de sa mère se faisant face. Il est « possible que les tombes (comme étant distinctes des « statues) furent couchées dans la partie basse de ce « monument, mais il est plus probable qu'elles furent « détruites. Quant aux restes des corps qui furent alors « découverts, on les enterra à quelques pas du nouveau « tombeau, que Sandford décrit comme un *cénotaphe*.

« Après cela on aurait pu penser qu'il serait du moins « permis à ces princes infortunés de reposer en paix. Bien « au contraire, leurs aventures ne faisaient que com- « mencer. En 1793 l'abbaye, comme tant d'autres à la

« même époque, fut supprimée. Cela se fit progressi-
« vement et les événements qui se succédèrent n'ont pas
« besoin d'être relatés. On en arriva aux pires extrémités,
« lorsque les révolutionnaires, rendus furieux par le
« caractère particulièrement aristocratique de ce monas-
« tère, se précipitèrent dans l'enceinte avec des bâtons et
« des haches et portèrent la dévastation dans tous les
« coins, dévastation qu'ils annonçaient aux gens du
« dehors par les cris : « La royale abbaye est enfin à bas ! »
« L'église, naturellement, devint la scène de sauvages
« violences, dont l'un des objets principaux fut la grande
« tombe royale. On brisa les statues agenouillées de
« Raymond et de Jean ; et comment les autres statues
« purent échapper, il est impossible de l'expliquer, à
« moins qu'elles n'aient dû leur salut à leur position plus
« retirée dans les profondeurs de la crypte. On est dans
« le doute sur la question de savoir ce qu'il advint des
« restes des corps — à supposer qu'il en existât. Les uns
« dirent qu'ils furent dispersés ; d'autres qu'ils furent bien
« dispersés, en effet, mais réunis ensuite et remis en
« place. Une histoire raconte que plus tard, au cours de
« certains travaux dans l'église, un commandant à Fonte-
« vrault découvrit les restes de Richard et le cœur de Jean.

« D'après d'autres bruits, cette dernière relique aurait
« été donnée au cardinal Wisemann, qui résidait alors
« dans le voisinage, et la dépouille mortelle de Richard
« aurait été envoyée à Londres. Cependant l'antiquaire,
« M. Deville, déclare qu'un maçon qui était présent lors
« de l'ouverture du tombeau de Richard, en 1793, et
« qu'il avait interrogé à ce sujet, lui aurait dit qu'on
« n'avait pas même découvert un seul ossement. »

Permettez-moi d'ouvrir à ce propos une parenthèse : voici le texte même du passage auquel il est fait allusion, et tiré de l'ouvrage de M. Achille Deville, *Tombeaux de la Cathédrale de Rouen*, édition de 1837, p. 164.

« Étant à Fontevrault, écrit cet antiquaire, j'inter-
« rogeai à plusieurs reprises le maçon qui avait fouillé,
« en 1793, la tombe de Richard, pour savoir quel avait
« été le résultat de cette recherche. Il persista à m'assurer
« que l'on n'avait absolument rien trouvé, pas même
« d'ossements, soit que cet homme craignît de me dire
« la vérité, soit plutôt qu'on n'eût pas creusé jusqu'à la
« fosse où était placé le cercueil. » — M. Louis Courajod, dans son article très étudié, *Sépulture des Plantagenets à Fontevrault*, et paru dans la *Gazette des Beaux-Arts* à la date de décembre 1867, paraît émettre des doutes à ce sujet. « Nous croyons, dit-il, qu'on a dû revenir à la
« charge et que l'appât de richesses enfouies fit violer en
« secret le sol du cimetière. On en tira, en effet, des
« ossements attribués tous, naturellement, aux plus
« célèbres des personnages inhumés. Il circule en Angle-
« terre et en France des crânes de Richard et des cœurs
« de Henri II. L'attribution qu'on donne à ces restes
« humains est purement arbitraire. »

Quant à M. Deville, il eut, comme il le dit lui-même dans une édition postérieure de l'ouvrage déjà cité, « l'in-
« signe bonheur de découvrir, le 31 juillet 1838, sous le
« dallage du sanctuaire de la cathédrale de Rouen, la
« statue et le cœur de Richard Cœur-de-Lion ».

Cette découverte a été d'autant plus heureuse que, depuis 1736, époque à laquelle l'autre statue de Rouen disparut, l'unique effigie de Richard était celle de Fontevrault, que M. Deville avait étudiée sur place et fait graver dans ses *Tombeaux de la Cathédrale de Rouen*.

Nous verrons plus loin que M. Cecil Hallett dit que la statue de Richard à Fontevrault est certainement très différente de l'autre effigie de ce roi à Rouen, près de laquelle son cœur était inhumé. « Le Richard normand,
« a écrit M. Courajod, nous semble inférieur en intérêt à
« celui de Fontevrault, car il dut être refait après l'in-

« cendie de la cathédrale, en 1200. C'est en vain qu'après « les avoir visités et comparés tous deux, nous avons « cherché à établir l'identité de l'un par l'autre. Le « Richard de Rouen ne ressemble nullement à celui de « Fontevrault... Quant à ce dernier, le visage en a été « trop mutilé pour qu'il puisse, après les restaurations, « donner une ressemblance bien exacte. Toutefois le « marteau qui le défigura n'a pu enlever toute trace « d'énergie et de personnalité. »

De son côté M. Deville, à propos de la statue de Rouen, dit avec sa grande autorité : « Malgré la roideur du « dessin et une certaine sécheresse de travail, cette statue « est extrêmement remarquable pour l'époque. Elle « prouve quels progrès les arts avaient faits depuis le « XIe siècle, où la statuaire, en particulier, était des- « cendue si bas.

« Elle a dû être exécutée dans la dernière année du « XIIe siècle et ne peut être sortie que d'une des mains « les plus habiles du temps. »

Vous voudrez bien, Messsieurs, excuser cette longue parenthèse; mais, pour moi, de précieux souvenirs de famille se rattachent au nom de M. Achille Deville, qui, comme archéologue et de longues années directeur du Musée des Antiquités à Rouen, et membre correspondant de l'Institut, s'occupa avec une prédilection marquée des *Tombeaux de la Cathédrale de Rouen* et en particulier de celui de Richard Cœur-de-Lion, qu'il appelle l' « Achille normand ».

Après cette digression je reprends la suite de l'intéressant article de M. Cecil Hallett : « Après la suppres- « sion, dit-il, de l'abbaye, l'église tomba presque en « délabrement, et les quatre statues restantes furent « transportées dans le prieuré de Saint-Laurent, qui fut « lui-même démoli peu après, et on rapporta les statues « à l'abbaye et on les plaça dans la tour d'Evraud, où

« elles demeurèrent 15 ans. En 1804, l'abbaye fut trans-
« formée en maison de correction et, avant 1816, les
« statues furent enlevées de la tour d'Evraud, dont on
« avait sans doute besoin pour quelque service péniten-
« cier, et déposées dans une cave d'un des bâtiments
« contigus. Telle est du moins l'histoire que l'on peut
« déduire de divers récits séparés. Comme la cave ren-
« fermait un puits, les statues se trouvaient exposées
« à la tendre (!) clémence des prisonniers qui venaient là
« puiser de l'eau. C'est dans ce misérable réduit qu'elles
« furent découvertes en 1816 par la personne qui, mieux
« que tout autre, était apte à s'occuper de l'affaire, et
« cela tant par sa science incomparable dans cette branche
« particulière de l'archéologie que par sa nationalité en
« tant qu'Anglais. Charles-Alfred Sthothard, travaillant
« alors à son grand ouvrage, *Statues monumentales de
« la Grande-Bretagne*, était venu à Fontevrault dans
« l'intention formelle de découvrir si possible les tom-
« beaux des Plantagenets et de les comprendre dans cette
« œuvre. On croyait alors qu'ils avaient été détruits et
« grande dut être sa joie en les découvrant. Il ne les
« trouva pas cependant intacts, puisque certains frag-
« ments gisaient dans la cave, sans doute après avoir été
« brisés par les prisonniers. Un des résultats de sa
« visite à Fontevrault peut être constaté par les admi-
« rables gravures contenues dans son ouvrage *les Statues
« monumentales;* un autre fut l'idée qu'il suggéra, à
« savoir que le Gouvernement devrait obtenir la trans-
« lation des statues à l'abbaye de Westminster.

« Quelque opinion que l'on ait sur cette proposition,
« il ne faut pas oublier qu'à cette époque il semblait y
« avoir peu de chance que les statues fussent traitées
« convenablement par les autorités françaises, qui les
« avaient laissées tomber dans un si misérable état ; ajou-

« tons qu'au temps de Georges III le goût n'était pas « aussi éclairé que de nos jours.

« L'idée de transférer les statues à Westminster « n'était pas nouvelle, car elle avait été déjà agitée « avant la Révolution. Pendant nos guerres, avec « Napoléon elle avait naturellement sommeillé, mais « alors Waterloo procura la paix aux deux pays et des « négociations furent entamées avec le Gouvernement « français. En ce qui concerne Louis XVIII lui-même, « il n'y aurait pas eu de difficultés; ses ministres, « néanmoins, durent s'incliner devant le sentiment « public et les négociations échouèrent. L'échec fut « attribué au fait qu'elles avaient été conduites par un « canal trop politique, mais il n'est pas probable qu'une « correspondance directe entre le Prince régent et le Roi « de France eût abouti à un meilleur résultat.

« Cependant, la proposition de Stothard servit à attirer « l'attention sur le fait que les statues étaient dans une « condition honteuse et, en 1819, on les transporta dans « l'église abbatiale et on les déposa, vraisemblablement, « dans la place qu'elles occupent encore à présent. On « prétend que le Gouvernement anglais renouvela alors sa « requête, mais sans plus de succès. La situation des « statues, en effet, était loin d'être satisfaisante. Il est « vrai qu'elles étaient bien réintégrées dans l'église, mais « elles se trouvaient reléguées dans un coin obscur et on « prétend qu'elles étaient traitées avec bien peu de respect « par les touristes qui s'en servaient comme de bancs. « Montalembert déclare expressément qu'elles étaient « dans une mauvaise condition lorsqu'il les vit en 1831. « Est-ce pour des motifs de ce genre, ou bien le Gouver- « nement anglais avait-il été réellement affecté par la « proposition que lui avait suggérée Stothard? Toujours « est-il que quelque temps après 1830 on remit sur le

« tapis l'idée de transporter les statues des rois angevins « à Westminster.

« Mais Louis-Philippe n'était pas plus à même que les « Bourbons d'y acquiescer. En France comme en Angle- « terre se manifestait un mouvement d'intérêt en faveur « des choses du moyen âge — intérêt auquel les leçons « professées par Thierry, Guizot et Sismondi avaient « donné une teinte de patriotisme; et les statues étaient « plus éloignées que jamais de quitter le sol français.

« Alors les choses prirent une tournure assez inatten- « due. Le gouvernement français, maintenant pénétré de « la conscience de ses responsabilités dans cette affaire « et désireux d'agir et même de montrer le très vif intérêt « que lui inspiraient ces statues, les transporta à Paris « en 1846, ou, suivant Montalembert, à Versailles, avec « l'intention de les placer dans le Musée du Louvre. C'est « ainsi que le juste courroux des habitants de l'Anjou fut « détourné de notre gouvernement sur le leur propre. « Heureusement leurs doléances furent soutenues succes- « sivement par deux membres du Ministère, dont l'un « était membre de la Société d'Archéologie d'Angers; et « le roi Henri II, son épouse, son fils et sa bru refirent « le voyage de la capitale à Fontevrault — non toutefois « avant que la seconde République eût succédé à Louis- « Philippe et que la République elle-même fût tombée « sous la domination de Louis-Napoléon, le Prince-Pré- « sident. »

Je me permettrai à ce passage encore une digression pour rappeler que les statues des Plantagenets furent, en 1846, enlevées de Fontevrault et transportées au Louvre pour orner le *Musée des Souverains*, que Louis-Philippe avait eu l'idée de créer, comme complément du Musée de Versailles. Le Ministre de l'Intérieur, département dont dépendait la maison centrale de Fontevrault, avait donné

son assentiment à ce que ces effigies de rois angevins fussent délivrées à l'Intendant de la Liste civile.

Cette singulière décision provoqua une vive émotion dans le département, et la *Société royale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*, avec l'autorité qui lui appartenait, s'en fit l'écho et, dans la séance du 7 février 1846, émit le vœu :

Que ces monuments fussent maintenus à Fontevrault; que la chapelle où ils étaient placés fût rendue au culte et conservée aux Arts; que des moulages en fussent seulement faits pour le Musée national et pour la collection archéologique départementale de la ville d'Angers.

Ce vœu fut transmis au Préfet de Maine-et-Loire.

Le 6 mars suivant, M. de Beauregard, le président, ayant fait part à ses collègues de l'insuccès des démarches tentées par l'administration préfectorale, l'assemblée manifesta ses vifs regrets de voir notre ville privée de la possession de monuments qui sont d'un immense intérêt par la place qu'ils occupent dans l'histoire locale. Elle crut au moins devoir insister sur le vœu qu'elle avait précédemment émis que les musées d'Angers reçussent de « la Liste civile » des plâtres moulés sur ces statues.

Le gouvernement, mal inspiré, avait passé outre à ces justes réclamations, et M. Jacquet, mouleur du Louvre, prenant possession des statues au nom du Directeur des Musées royaux, était venu les enlever à la hâte, presque nuitamment, comme à la dérobée.

Le 8 mai 1846, M. Godard-Faultrier, rapporteur de la Commission qui comprenait, en outre, MM. de Beauregard et de Contades, adressait au Ministre de l'Intérieur la réclamation suivante :

« Monsieur le Ministre,

« La *Société royale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*, qui s'intéresse à la conservation des monu-

ments historiques du département de Maine-et-Loire, a l'honneur de vous exposer qu'elle a vu avec la plus extrême surprise et avec le plus vif regret enlever de Fontevrault, où elles attiraient l'attention des touristes et des antiquaires, les statues de Henri II et de Richard-Cœur-de-Lion, comtes d'Anjou et rois d'Angleterre, ainsi que celles de la célèbre Éléonore d'Aquitaine et d'Isabeau d'Angoulême. — Dépaysées, comme elles le sont à cette heure, ces statues perdent leur intérêt, et la Société ne comprend pas ce que les Musées royaux peuvent beaucoup gagner à les posséder.....

« Ajoutons que si ce déplacement est dommageable au point de vue de l'histoire, il ne l'est pas moins au bien-être de la localité; par suite de l'établissement des chemins de fer, on pouvait légitimement espérer que les visites des voyageurs à Fontevrault se multipliant profiteraient à la commune.

« Attendu ces motifs la *Société*, Monsieur le Ministre, vous prie instamment de vouloir bien donner les ordres nécessaires pour faire opérer le rétablissement desdites statues à Fontevrault, ancienne abbaye que l'on pouvait appeler autrefois « le Saint-Denis » des Plantagenets, et dont l'église, loin qu'on dût la dépouiller de ses richesses archéologiques, mériterait à tous égards d'être rendue par vous, M. le Ministre, *en son entier*, au culte et aux arts, car ne perdons pas de vue qu'une partie de l'histoire d'Angleterre a ses origines dans ce qui nous reste du vieux Fontevrault. »

De son côté, « le Comité des monuments historiques » protesta également, et le Conseil général de Maine-et-Loire émit un vote énergique en faveur de la restitution à Fontevrault et aux Angevins de ces statues de rois et d'anciens comtes, qui constituent pour les annales de l'Anjou de glorieuses pièces justificatives.

Dans sa séance du 11 décembre 1846, M. Godard-Faultrier, à propos d'un bruit d'après lequel l'Angleterre aurait eu des visées sur les statues des Plantagenets, rappela que ces rois, « en venant chercher leur dernier asile « sur cette terre qui fut le berceau de leur illustre race, lui « ont légué leurs monuments d'une manière irrévocable « et sacrée » ; il ajouta que « la *Société* qui n'avait pas « hésité à revendiquer contre la liste civile elle-même les « droits imprescriptibles de l'Anjou à la possession des « monuments de Fontevrault, saurait montrer la même « énergie à l'égard de l'Angleterre ». La *Société* consultée décida que la Commission antérieurement nommée maintiendrait énergiquement ses réclamations et elle l'autorisa à faire toutes les démarches nécessaires pour en assurer la réussite.

Au mois de juillet 1847, M. Godard-Faultrier, dans une séance de la *Commission archéologique*, signalait une belle protestation de M. de Montalembert à la Chambre des Pairs, contre la translation des tombeaux des Plantagenets à Paris, et il ajoutait : « Espérons que la voix « de M. de Montalembert, si favorablement accueillie à « la Chambre haute, aura le pouvoir de nous faire rendre « ces monuments de notre glorieux Anjou. »

L'infatigable antiquaire, à la séance du 1er décembre 1848 de la *Commission archéologique*, donnait lecture d'une lettre de M. de Falloux. « Je n'oublie pas, disait le « ministre de l'Instruction publique, que je suis membre « de la *Société archéologique d'Angers* et, à ce titre, je « m'occuperai avec bien du plaisir de la restitution des « statues de Fontevrault. » L'éminent homme d'État, dont le vaste esprit savait embrasser, avec les conceptions de la haute politique, les questions qui à d'autres auraient pu sembler d'ordre secondaire, usa de sa puissante influence pour faire réintégrer dans leur province les augustes exilés, et les Plantagenets reprirent leurs places

à l'abbaye de Fontevrault, en septembre 1849, à la grande joie des habitants, si heureux de revoir leurs vieux princes de pierre ou de bois, qu'ils entouraient d'une affection particulière.

Nous n'insistons pas sur cet incident, presque dramatique, bien que l'étrange projet du gouvernement impérial présente pour nous, Angevins, un intérêt tout particulier et ait alors produit dans notre département une émotion que les rares contemporains de ces événements, archéologues ou membres de la *Société d'Agriculture*, *Sciences et Arts d'Angers*, n'ont certes pas oubliée; mais le sujet a été déjà traité ici récemment (1) avec tous les développements voulus et la haute autorité qui lui appartient, par le Président honoraire de cette Société, M. G. d'Espinay. Qu'ajouter après le docte et lumineux historique de cette belle levée de boucliers des corps savants, de tous les Angevins de marque, qui étaient vaillamment partis en guerre pour défendre à la fois un dépôt sacré et la volonté même de ces augustes monarques inhumés dans une abbaye *angevine*, en sol *angevin*, et qui, après avoir mené une vie si aventureuse et si agitée, n'ont pu alors, une fois dans la tombe, assurer à leurs restes et à leurs effigies de pierre le repos, souvent refusé aux Grands et dont jouit la dépouille du simple mortel !

Avec une sereine impartialité M. d'Espinay a fait preuve de justice distributive à l'égard de tous les soldats de cette bonne campagne : *suum cuique*. Ainsi d'ailleurs le réclamait l'équité.

Un des plus ardents, certes, dans cette passe d'armes fut le conservateur du Musée archéologique, M. Godard-Faultrier, l'auteur du beau volume, l'*Anjou et ses Monuments*, qui parle avec tant de chaleur de ces Plan-

(1) *Les statues de Fontevrault et la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*, par M. G. d'Espinay, ancien conseiller à la Cour d'Appel (*Revue de l'Anjou*, juillet et août 1902).

tagenets, ensevelis à Fontevrault, « de Henri II, nommé « le Salomon de son temps et dont la cour, dit-il, était « l'asile des savants de l'Europe », de Richard II, qui légua ses entrailles aux Poitevins, son cœur à la cathédrale de Rouen et son corps à Fontevrault, « voulant, « ajoute l'écrivain, qu'il fût déposé près de la tombe de « son père Henri II, afin que la mort réunît du moins « ceux que la vie n'avait pu lier d'affection ».

Ajoutons que M. Eusèbe Pavie, dans la biographie si complète et si vivante qu'il vient d'écrire sur M. Cosnier, a été bien inspiré en rappelant l'active intervention de ce philanthrope, doublé d'un savant, en faveur du maintien à Fontevrault des statues des Plantagenets, et ses démarches réitérées à cet effet auprès du célèbre archéologue anglais, M. Georges Musgrave.

« Les monarques angevins, continue M. Cecil Hallett, « avaient été troublés une demi-douzaine de fois, et « cependant même alors leur repos n'était pas assuré. « Un voyageur anglais, en 1866, dit-on, au retour d'une « excursion sur les bords de la Loire, écrivit à la *Pall « Mall Gazette* et suggéra naïvement, comme si c'était « une idée neuve et originale, que le don des statues « royales, fait à l'Angleterre par l'empereur Napoléon III, « serait un acte gracieux. Ces mots, qui firent, paraît-il, « leur chemin jusqu'à l'*Univers illustré*, furent répétés « probablement dans les cercles influents. En tout cas « ils ne trouvèrent pas mauvais accueil, car notre Minis- « tère des Affaires étrangères ne laissa pas oublier sa « demande déjà formulée tant de fois, et cela au moment « où Paris n'était occupé que de son Exposition du « Champ-de-Mars, dont le succès ne pouvait être com- « promis par un refroidissement quelconque dans les « amicales relations avec l'Angleterre. Soit en consé- « quence de ces considérations, soit, comme il serait plus « agréable de le supposer, par *un sentiment de haute*

« *courtoisie*, l'Empereur offrit alors effectivement les sta-
« tues à la reine Victoria ; mais l'opposition à leur trans-
« lation éclata avec encore plus de vivacité qu'auparavant.
« Lorsque l'ordre vint du secrétaire d'État, le fonction-
« naire dont c'était le devoir de les remettre refusa de le
« faire.

« L'Empereur avait, en effet, excédé ses pouvoirs
« légitimes. Le principe, exprimé par l'article 525 du
« Code Napoléon, à savoir que les statues sont im-
« meubles par destination si elles occupent des niches
« construites exprès pour les loger, avait été subsé-
« quemment étendu aux statues sur piédestal ou autre-
« ment, pourvu que l'intention de toujours laisser ces
« statues en place fût manifeste dès le principe. Or, une
« telle évidence ne pouvait certes faire défaut lorsqu'il
« s'agissait de tombeaux ; mais, même en laissant ce
« point de côté, le *statut* qui les faisait immeubles par
« destination et dont elles avaient joui avant la grande
« Révolution, n'avait été abrogé par aucun acte légal, de
« sorte que clairement on ne pouvait les aliéner sans le
« consentement des Chambres ; et d'un autre côté, même
« si ces statues n'avaient pas été au sens juridique des
« *immeubles par destination*, aucun acte législatif n'aurait
« pu aliéner des œuvres d'art qui avaient toujours été, en
« un sens, des apanages de la couronne de France, et qui
« étaient aussi protégées par les principes du *Droit civil*.
« L'opposition que fit à leur enlèvement la *Société d'Agri-*
« *culture, Sciences et Arts* du département de Maine-et-
« Loire, qui adressa au Ministère une pétition contre le
« projet, fut soutenue par toutes les classes élevées de
« l'Anjou et aussi par l'opinion publique prise dans son
« ensemble en France, et l'Empereur se vit obligé d'écrire
« à la Reine et de la prier de le dégager de sa promesse.
« Inutile d'ajouter que sa requête fut agréée, Sa Majesté la
« Reine « n'étant pas désireuse qu'une injure fût infligée

« en son nom aux vœux patriotiques et pieux des Rois, « ses illustres prédécesseurs de la Maison d'Anjou ».

« La question fut, paraît-il, soulevée encore une fois « dans le Parlement anglais, mais sans résultat. La lettre « de la Reine l'a réglée une fois pour toutes, espérons-le, « et les statues royales pourront goûter enfin le repos.

« Le transport de ces images de pierre à l'abbaye de « Westminster *ne fut jamais désirable* à aucun point de « vue, et la translation des restes de Napoléon de Sainte-« Hélène à Paris ne saurait offrir un parallèle vrai. Ce fait, « comme Édouard l'a prouvé, ne fut que la mise à exécu-« tion du désir bien connu qu'avait exprimé le grand Em-« pereur, tandis que le vœu des rois angevins, en tant « qu'il fût jamais exprimé, était d'être inhumés non pas « en Angleterre, mais *à Fontevrault*.

« Aussi longtemps, a écrit John Richard Green, que « nous pouvons les contempler à travers cette grille de « fer à Fontevrault, nous aurons quelque chose pour « nous rappeler qu'il y eut un siècle de l'histoire d'An-« gleterre pendant lequel ses Rois étaient français..... « quelque chose pour dire pourquoi ce fut sous ces rois « français que nous arrivâmes à être séparés de la France « et comment il advint que l'Angleterre fut redevable de « son unité nationale et de sa Grande Charte à un pou-« voir exercé sur elle par des étrangers ! »

« Après toutes les vicissitudes qu'elles ont subies, on « pourrait supposer que les statues ne sont plus que des « blocs informes. Loin de là, au contraire, et une des-« cription de leur condition présente ne sera peut-être « pas mal accueillie.

« Que le fait soit dû ou non à quelque jeu de lumière « filtrant à travers les petites fenêtres de l'abside et éclai-« rant leur antique costume, elles donnent l'impression « de statues colossales, à l'exception de celle d'Isabelle. « Cependant la plus grande, celle de Richard, ne mesure,

« dit-on, que six pieds ; on assure que l'image de pierre
« qui représente Isabelle est en bois, les autres étant en
« pierres de taille ; et elles ont toutes l'apparence d'avoir
« été repeintes trois ou quatre fois.

« Une planche, dans l'*édition de luxe* de Stothard
« (1876), montre la première peinture de la statue de
« Henri et les secondes peintures des quatre ; et cette
« seconde coloration diffère d'une autre décrite dans l'ou-
« vrage de Montfaucon, *la Monarchie française* (1730).
« Mais en dépit de ces changements de couleurs, leurs
« vêtements rouges, bleus et verts, parsemés de fleurs
« et de devises, sont maintenant comme estompés et ne
« donnent plus qu'un soupçon de ces teintes ternies par
« le temps et la poussière. Ce qu'elles étaient, ces statues,
« au temps de leur splendeur, on peut s'en faire une idée
« par la planche dans l'ouvrage de Stothard, déjà cité. Le
« costume des deux reines est moitié royal et moitié reli-
« gieux. Elles portent la robe flottante avec la ceinture,
« le manteau, la mentonnière, le voile et la couronne. Les
« mains d'Isabelle sont croisées sur la poitrine, mais
« celles d'Éléonore tiennent un livre ouvert (sans doute
« de dévotion), bien que ses yeux soient fermés par la
« mort. Le livre et les mains qui le soutiennent à moitié
« sont des *restaurations* faites après la visite de Stothard
« en 1816, mais on peut les justifier par les planches
« déjà citées dans les ouvrages de Sandford (1677) et de
« Montfaucon (1730). Dans son ensemble, et en particu-
« lier dans les lignes de la draperie, la statue d'Éléonore,
« en se plaçant au point de vue de l'art, est la plus
« belle des quatre.

« Les deux rois portent, en plus du surcot, la tunique,
« la dalmatique et le manteau, quelques-uns de ces vête-
« ments indiquant, comme ils le font encore aux couron-
« nements de nos rois, le caractère spirituel de la fonction
« royale. Ils portent la couronne et le sceptre ainsi que

« des éperons ; et leurs gants ont chacun au dos une « petite bosse ronde représentant un bijou, emblème de « souveraineté qui se trouve aussi sur la statue du roi « Jean à Worcester. La position du sceptre est digne de « remarque. Il n'est pas tenu à la main le bras recourbé, « mais il est pressé sur le milieu de la poitrine par la « main droite, tandis que la main gauche repose croisée « sur le corps. Dans les deux statues, la main droite et « le sceptre sont eux-mêmes des restaurations effectuées « depuis 1816. En effet, pour Richard le travail est de « toute apparence postérieur à 1873, puisqu'Édouard « n'en fait pas mention ; c'est aussi d'une valeur dou- « teuse en tant que restauration, car, comme le prou- « vent avec évidence les dessins de Stothard, cette statue « ne montrait pas antérieurement (comme le faisait celle « de Henri) les marques des supports pour un sceptre sur « la poitrine. Les sceptres avaient manqué pendant deux « siècles, si on peut s'en fier à l'autorité des planches de « Montfaucon et de Sandford. La couronne de Henri, plus « brisée que les autres, avait été réparée avant 1816 au « moyen de plâtre. A son côté gauche est déposée une « grande épée qui n'est pas ceinte, mais avec le baudrier « enroulé autour du fourreau. Sa statue est peut-être la « plus intéressante des quatre, non seulement à cause de « la célébrité du souverain, mais parce que (si l'on excepte « les statues debout de Henri Ier et de la reine son épouse « à Rochester), elle est la plus ancienne de la série des « images en pierre qui ont perpétué le souvenir de la « royauté anglaise.

« Les quatre têtes reposent sur des coussins, mais il n'y « a ni lions ni autres animaux contre leurs pieds; les « souverains morts sont représentés étendus sur des bières « richement drapées, dont les deux extrémités sont légè- « rement soulevées. Par suite il est tentant de supposer « (comme Stothard l'a suggéré pour Henri II) que ces

« tombeaux représentent bien l'attitude des corps dans « les cercueils. Mais la statue d'Isabelle ne fut exécutée « qu'après que le corps eut été enlevé de son premier lieu « de repos, soit huit ans après sa mort. Quant à ce qui a « trait à Henri II, la comparaison des divers récits de ses « obsèques faits par divers chroniqueurs va contre la « théorie de Stothard. Le résultat d'une telle comparaison « est admirablement énoncé dans l'ouvrage de Miss Nor- « gate, l'*Angleterre sous les Rois angevins*, qui donne « la description de ce qui forme peut-être les obsèques les « plus effroyablement pittoresques que connaisse l'his- « toire. Au lieu d'être inhumé au milieu d'une pompe « voulue et royale (comme sa tombe, suivant la théorie « ci-dessus énoncée, en serait l'indice), Henri fut enseveli « en grande hâte, avec des ornements improvisés rapi- « dement et avec difficulté, la couronne même sur la tête « du mort ayant été composée, dit-on, avec la frange dorée « arrachée à la robe d'une dame. La théorie de Stothard « est, en effet, basée sur Matthieu Paris, mais le récit des « funérailles fait par ce dernier diffère des autres et peut « (comme Édouard le suggère) avoir été écrit d'après « l'examen de la statue. »

Nous interromprons un instant l'article de M. Hallett pour faire remarquer que sur ce curieux sujet des obsèques de Henri II Plantagenet deux versions contradictoires sont en présence : l'une s'appuie sur le récit de Matthieu Paris, qui copia Roger de Wendover et s'inspira de Benedictus Petroburgensis, pour donner à ce convoi funèbre le caractère de pompeuses obsèques et en faire une sorte de marche triomphale; l'autre s'appuie sur le témoignage de Roger de Hoveden, de Giraldus Cambrensis et de l'Anonyme de Laon pour prouver, au contraire, l'abandon lamentable dans lequel mourut ce monarque et la simplicité, peu digne d'un tel roi, avec laquelle on procéda en toute hâte à des funérailles impro-

visées. C'est cette dernière version, adoptée par l'éminent historien de la *Conquête de l'Angleterre*, Augustin Thierry, acceptée aussi par M. Louis Courajod dans l'étude déjà citée, à laquelle se rallie également M. Cecill Hallett.

« L'application, continue M. Hallett, de la théorie de « Stothard aux deux autres statues peut jusqu'à un cer- « tain point être justifiée par les faits qui se produi- « sirent à l'ouverture du tombeau du roi Jean à Worces- « ter, lorsqu'une étonnante ressemblance fut remarquée « entre la statue et le corps du défunt. Si la théorie est « admise, les insignes de la royauté, portés par la sta- « tue de Richard, représentent ceux qui furent employés à « Winchester, en 1194, à l'époque de son second cou- « ronnement et avec lesquels on sait qu'il fut inhumé.

« La théorie est au moins intéressante en ce qu'elle « vise la valeur des quatre statues par rapport à la ressem- « blance. En ce qui regarde Isabelle, la ressemblance est « peut-être discutable pour une raison déjà mentionnée et, « par ailleurs, Édouard a déclaré que la figure d'Éléo- « nore est de convention. La statue de Richard est aussi « certainement très différente de son image d'albâtre à « Rouen, lorsqu'on inhuma son cœur. Mais l'assertion « concernant Éléonore est dénuée de preuves et il est « possible que la statue de Richard, à Rouen, ait été faite « après la reconstruction de la cathédrale, travail qui eut « lieu au XIIIe siècle. On peut difficilement, d'ailleurs, « mettre en doute que, pour ces quatre statues à Fonte- « vrault, on ait eu à tout le moins l'intention de rendre la « ressemblance aussi bonne que le permettaient les cir- « constances et l'habileté de l'artiste. Jusqu'à quel point « la tentative réussit et jusqu'à quel point on arriva à « reproduire la *stature* réelle des rois, nous n'en pou- « vons juger que d'après la description des originaux « (c'est-à-dire des souverains mêmes), que nous ont

« léguée les chroniqueurs, puisqu'il est impossible de « présenter les corps mêmes comme termes de compa- « raison. Mais quiconque a regardé avec attention à tra- « vers la grille de fer ces formes sculptées, si pleines « d'expression et de caactère, sentira que, si on rejette « leur témoignage sur la question de la ressemblance et « de la présence des princes angevins à Fontevrault, « aucune autre preuve, en tout cas, plus convaincante « ne pourrait être fournie.

« On a jusqu'ici supposé que l'attribution traditionnelle « faite à chacune des quatre statues est authentique; mais, « si on se rappelle leur histoire, il devient évident que « cette supposition ne doit pas être faite à la légère. Il est « très possible que les inscriptions originales, même en « admettant qu'elles aient survécu aux vicissitudes par « lesquelles les tombeaux ont passé, aient elles-mêmes « été déplacées. Ainsi, les statues furent toutes réunies « dans une même crypte lors de la construction élevée par « l'Abbesse Jeanne-Baptiste, et les inscriptions (dont les « copies en français existent dans la *collection Gaignières* « à la Bibliothèque nationale) paraissent avoir été sépa- « rées du monument. Le fait que l'attribution, depuis « 1793, n'a pas été toujours la même que celle d'aujour- « d'hui est indiqué par un passage de l'ouvrage de Bodin, « *Recherches historiques sur l'Anjou* (1821), dans lequel « la statue, maintenant appelée celle d'Isabelle, est dé- « crite comme étant celle d'Éléonore, et *vice versâ*, ano- « malie qu'on a tenté d'expliquer par la théorie du « changement de place des inscriptions (quelles qu'elles « fussent), au temps de la visite de Bodin, mais qui est « au moins curieuse, parce que sa visite ne peut avoir « été très éloignée de celle de Stothard, qui donne la « même attribution aux statues et aux restes des rois, que « celle qui est admise aujourd'hui. Les vues de Bodin ne « sont pas anormales en elles-mêmes, si l'on reconnaît que

« la statue qui passe pour celle d'Isabelle est d'un art infé-
« rieur à l'autre et qu'on peut supposer qu'elle lui est
« antérieure, en se plaçant sur ce seul terrain. Une
« remarque semblable pourrait s'appliquer à la statue,
« appelée celle de Richard, par rapport à celle qui passe
« pour représenter Henri II, la dernière étant reconnue
« supérieure à la première, excepté pour la proportion
« des épaules.

« Quelle évidence, alors, peut-on demander, pourrait
« être donnée en faveur de l'attribution maintenant
« adoptée en général? Il y a l'évidence qu'on peut tirer de
« Nicquet, dont l'ouvrage fut publié en 1642, trois ans
« après les changements opérés par l'Abbesse Jeanne-
« Baptiste, et qui eurent pour résultat de détruire les
« statues de Raymond de Toulouse et de sa mère Jeanne,
« et de les remplacer par des statues agenouillées. Si donc
« il n'y avait que six statues de souverains en tout, les
« quatre qui restent, étant couchées, doivent représenter
« Henri, Richard, Éléonore et Isabelle. L'attribution
« admise de nos jours pour les deux statues de femmes ne
« peut s'étayer beaucoup sur le costume, mais elle peut
« s'appuyer sur la gravure et la description, non seule-
« ment sur celle faite par Montfaucon (1730), mais encore
« sur celle donnée par Sandford, et cette théorie est au
« moins aussi vieille que 1677. Quant aux deux rois, le
« costume n'est pas encore de grand secours, mais l'attri-
« bution qui les concerne repose non seulement sur la
« planche de Montfaucon, mais encore sur des descriptions
« de la tombe de Henri que l'on trouve chez d'anciens
« chroniqueurs. Matthieu Paris, en outre, affirme que
« Henri fut inhumé l'épée au côté et le sceptre à la main;
« et, si on pouvait prouver que (comme le suppose
« Édouard), sa description du mort était basée sur un
« examen de la statue, son affirmation serait concluante,
« puisqu'il y a une épée le long de la statue qui passe pour

« celle de Henri, mais qu'il en manque une à la statue qui « passe pour être celle de Richard, alors que, pour le « sceptre dans la main du premier, on a déjà prouvé que « son authenticité est douteuse en tant que restauration.

« On prend plus de soin aujourd'hui des statues « royales qu'à aucune autre époque depuis la suppression « de l'abbaye. On ne peut même les photographier sans « autorisation préalable du Directeur de la prison (une « précaution inspirée toutefois moins par amour des rois « que par peur de la chambre noire). Elles sont protégées, « au sens du mot, à la fois contre les prisonniers et contre « les touristes par une grille en fer d'une rigidité indis- « cutable. Cependant, il est difficile de rester satisfait de « leur condition actuelle, à moins d'appartenir à cette « école de gens, adonnés à l'esthétique, qui refusent « d'effacer le badigeonnage sur une fresque sous prétexte « que, bien que le badigeonnage détériore la fresque, « l'effacer serait détruire une phase dans l'histoire du « mauvais goût. Les bières sculptées des rois reposent « maintenant sur le sol; mais l'imagination prend son « vol pour les temps où elles étaient surélevées sur des « tombes-autels (comme Nicquet nous l'apprend incidem- « ment en disant qu'elles l'étaient avant l'œuvre accom- « plie par l'Abbesse Jeanne-Baptiste). En outre, deux « des tombes, dit-on, portaient des épitaphes parmi les- « quelles celle de Henri II est ainsi rédigée, une phrase « de Nicquet laissant entendre que ces lignes sont anté- « rieures aux changements opérés par cette Abbesse :

« Rex Henricus eram : mihi plurima regna subegi,
« Multiplicique modo duxque comesque fui.
« Cui satis ad votum non essent omnia terræ
« Climata, terra modo sufficit octo pedum.
« Qui legis hæc, pensa discrimina mortis et in me
« Humanæ speculum conditionis habe.
« Sufficit hic tumulus ; cui non sufficerat orbis :
« Res brevis ampla mihi, cui fuit ample brevis. »

« — lignes qui, si elles ne sont pas particulièrement bril-
« lantes, offrent toutefois de l'intérêt, parce qu'elles ren-
« ferment une pensée qui a été exprimée avec plus de
« talent dans un passage célèbre de Shakespeare. La
« tombe de Richard passe pour avoir été dorée et pour
« avoir eu au-dessus d'elle, peut-être sur une tablette
« suspendue, les vers suivants, qui, quoique douteux
« sous le rapport de la *quantité,* ne sont pas dépourvus
« d'esprit :

« Scribitur hoc Tumulo ; rex auree, laus tua tota
« Aurea, materiæ conveniente nota
« Laus tua prima fuit Siculi, Cyprus altera, dromo
« Tertia, caravana quarta, supprema Joppe.
« Suppressi Siculi : Cyprus pessumdata : dromo
« Mersus ; caravana capta : retenta Joppe. »

« Nicquet donne la première de ces épitaphes (moins
« la dernière ligne), mais pas la seconde, qui a été em-
« pruntée à Sandford. Ce dernier donne les deux et laisse
« entendre qu'il les a eues d'un moine de Fontevrault,
« appelé Pavillon. Restaurer les épitaphes ou bien placer
« les statues sur des tombes-autels de faux style moyen-
« ageux serait absurde, mais il ne saurait y avoir d'ob-
« jection, assurément, à les dresser, aux frais de
« l'Angleterre, sur des socles érigés à neuf et d'exécution
« franchement moderne.

« En outre, leurs pieds, bien qu'ils soient tournés vers
« l'autel d'après la disposition actuelle de l'église, sont
« cependant dans la direction de l'ouest contrairement à
« un ancien sentiment très honorable se rapportant à
« l'inhumation des chrétiens ; et même, bien que ce soit
« les statues des souverains et non leurs corps qui sont
« ainsi disposés, le sentiment des convenances exige
« qu'elles soient tournées de manière à faire face à l'est.
« Enfin, les statues ne sont pas à leur place dans cette
« petite chapelle ouvrant du transept sud et elles devraient

« être transportées dans le chœur. Il est vrai que dans « l'état actuel des choses tout changement de ce genre « serait difficile. Cela constituerait une intervention dans « les exigences que comporte la chapelle d'une prison, « dont la partie *est* doit être remplie de bancs, à moins « cependant que les tombes ne soient placées dans les « bas-côtés. Mais la meilleure solution serait de rendre « la vaste nef à ses usages sacrés. La reine Victoria, en « dégageant Napoléon III de sa promesse, ajouta une « requête, à savoir que l'église de l'abbaye royale fût « rendue au culte catholique et que les statues des sou- « verains anglais fussent remis dans la position qu'ils ont « occupée dans l'édifice pendant plus de cinq siècles. Il « est étrange qu'un vœu, émanant d'une pareille source « et ayant un tel objet, n'ait pas été exaucé à ce moment « là. Qu'il ait été oublié par la suite au milieu du cliquetis « de la guerre et du changement de gouvernement, il n'y « a là rien de surprenant. Est-ce trop d'espérer que dans « quelque temps futur le plus courtois des peuples, qui « n'est jamais insensible à l'évocation d'une idée, se lais- « sera émouvoir jusqu'à accéder à la requête de la reine « Victoria — si non en souvenir de Celle dont le droit à « l'hommage dominait les rivalités entre les nations, du « moins sur une nouvelle demande de la part de son fils « le roi Edouard VII ? »

L'auteur dit avoir consulté, pour écrire cette étude, « l'Histoire de l'Ordre de Fontevrault » de Nicquet (1642) — « Fontevrault et ses Monuments » par Édouard (1873) — « Les Statues monumentales » de Stothard — « Les lettres écrites pendant un tour à travers la Normandie, la Bretagne et d'autres parties de la France » par Mme Stothard (1820) — « L'Angleterre sous les Rois angevins » par Miss Norgate — « Les Moines d'Occident » par Montalembert — « Le Dictionnaire de Biographie nationale » — « La Vie des Reines d'Angle-

terre » par Miss Strickland. — On peut regretter qu'à cette liste l'écrivain n'ait pas ajouté : « L'Anjou et ses Monuments » par M. Godard-Faultrier — « Le Maine et l'Anjou » par le baron de Wismes — « L'Abbaye de Fontevrault, notice historique et archéologique » par Malifaud (Angers 1866) et la notice très consciencieuse sur *l'Abbaye et les Statues de Fontevrault* par P. J. Dulaure en 1788, peu avant la Révolution, à propos de laquelle M. Marchegay a pu dire justement dans la *Revue de l'Anjou*, en 1854, qu'aucun auteur n'a fourni des renseignements plus précis sur les monuments funéraires de ces princes, documents d'autant plus intéressants que l'auteur a vu et décrit lui-même, à la veille pour ainsi dire de leur destruction, les précieux mausolées, qui ont fait donner à Fontevrault le titre de *Saint-Denis des Plantagenets.*

M. Cecil Hallett aurait pu consulter également avec fruit la très remarquable étude de M. Louis Courajod, intitulée *Les Sépultures des Plantagenets à Fontevrault* parue en 1867, dans « La Gazette des Beaux-Arts » et où cet érudit a fait une minutieuse description des statues et discuté très sérieusement les divers problèmes d'archéologie, d'histoire ou d'art que provoque l'étude de ces glorieuses effigies royales.

Mon incompétence en archéologie, et en particulier dans cette délicate question, ne me permet aucunement de discuter les théories émises par M. Cecil Hallett ; mais il m'est quand même loisible de constater que le savant, faisant abstraction de sa qualité d'Anglais (et pour un habitant du Royaume-Uni il y a double mérite à le faire), s'élève, dans cette étude, au-dessus de toute question de nationalité et semble guidé uniquement par la recherche de la vérité et l'amour de la science. C'est ainsi que très loyalement M. Cecil Hallett reconnaît d'une part que la translation des royales statues des Plantagenets à West-

minster n'était pas désirable, que ces rois *angevins* étaient *essentiellement continentaux*, qu'ils considéraient l'Angleterre surtout comme une source de revenus, que leur vœu avait bien été d'être inhumés en terre *angevine* et *française* à Fontevrault, de l'autre qu'on n'a jamais eu en France plus d'égards pour les images tombales de ces souverains à aucune époque que de nos jours.

Par ailleurs, n'est-ce pas une dure leçon pour nous, peuple catholique, qu'une nation protestante, par la voix d'un de ses savants, nous invite à rendre l'église abbatiale au culte catholique ? Mais je n'insiste pas.....

Permettez-moi du moins, en terminant, de vous donner lecture de quelques passages, particulièrement intéressants, il me semble, d'une lettre que M. Cecil Hallett m'a fait l'honneur de m'écrire dernièrement :

« Il est des plus regrettables, dit-il, que la nef de la « splendide église abbatiale ait été séparée du chœur et « affectée au logement des prisonniers. Elle devrait être « rendue assurément à sa destination primitive, comme « elle constitue (ainsi que je l'ai appris dans l'ouvrage « *L'Architecture byzantine en France*, par M. Félix de « Verneille) un des édifices les plus intéressants de votre « pays. Un instant j'ai pensé qu'il serait peut-être pos- « sible d'organiser en Angleterre un mouvement en « faveur de la restauration de l'abbaye, comme elle con- « tient les sépultures de deux Rois d'Angleterre ; et, à « cet effet, j'ai pris l'avis d'un ami anglais qui, s'il avait « voulu, aurait été en situation de provoquer un mou- « vement de ce genre ; mais il me répondit — peut-être « avec raison — qu'il serait impossible de susciter dans « le public anglais assez d'intérêt pour cette cause, parce « que, quoique les tombeaux de ces rois et de ces reines « se trouvent à Fontevrault, leurs corps ont été déplacés « à l'époque de la Révolution. Vous me parlez de votre « intention d'entretenir de mon article du *XIXth Century*

« la *Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*, « serait-il alors possible de saisir votre Compagnie « de cette question, à savoir : tenter de rendre au culte « la nef de l'église abbatiale de Fontevrault? On se figu- « rerait volontiers que cette grande Société (qui a rendu « dans le passé des services signalés en empêchant la « translation à Londres des tombeaux des Plantage- « nets) aurait le pouvoir de persuader le Gouvernement « français de loger dans d'autres bâtiments les prison- « niers de Fontevrault et de restaurer cette église d'une « manière digne d'un monument aussi magnifique et « aussi intéressant.

« Si la restauration de cet édifice avait lieu quelque « jour, on pourrait peut-être s'occuper d'un autre projet « que j'aimerais à voir se réaliser, soit : de transférer « les tombeaux des Plantagenets de la petite chapelle du « transept où ils sont aujourd'hui à une place plus hono- « rable dans le chœur, qui est encombré à présent par « les bancs des prisonniers. »

Cette dernière proposition n'est pas nouvelle, ajouterons-nous; car dès 1867, à la fin de son article dans la *Gazette des Beaux-Arts*, M. Courajod écrivait : « Le « directeur de l'établissement pénitentiaire, juste appré- « ciateur des grandes choses qu'il conserve, M. Christaud, « prépare à ces statues, dans les absides du chœur res- « tauré, un asile définitif. La *Commission des Monu- « ments historiques* a les yeux sur l'abbaye. Viennent « les subventions publiques, et Fontevrault rétabli offrira « à nos statues une hospitalité qui ne leur fera pas « regretter celle de Westminster! »

Serions-nous à la veille de voir enfin entrer dans le domaine de la réalité un projet mis en avant il y a quelque quarante ans?

En effet, dans son rapport de l'an dernier au Conseil général, M. le Préfet de Maine-et-Loire, en mentionnant,

au Chapitre II « Encouragement aux Lettres, aux Sciences et aux Arts », la visite faite à Fontevrault par M. Roujon, directeur des Beaux-Arts, constate que l'église est actuellement occupée par des magasins et un dortoir, et que trois étages ont été établis du sol aux voûtes; il ajoute que des négociations vont avoir lieu entre l'administration des Beaux-Arts et le Ministère de l'Intérieur, les deux administrations intéressées, et espère que, par suite d'un accord à intervenir entre elles, on arrivera à rendre au monument son aspect primitif. C'est assurément, n'est-ce pas, Messieurs, notre vœu à tous?

Comme conclusion pratique à la communication, peut-être un peu longue, que j'ai eu l'honneur de vous faire, je demanderai à notre Président de vouloir bien soumettre à votre approbation, mes chers Collègues, la proposition suivante :

« La *Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts* « *d'Angers*, fidèle à la mission qui lui incombe de veiller « sur les monuments historiques qui sont la gloire de « l'Anjou, émet le vœu (1) que les Administrations com- « pétentes fassent disparaître l'aménagement actuel qui « divise en plusieurs étages la nef de l'église abbatiale de « Fontevrault et que les murs, séparant la nef du chœur, « soient abattus, de manière à rendre à ce magnifique « édifice son aspect primitif. »

Si cet heureux résultat pouvait être obtenu, il serait alors souhaitable que les statues de ces monarques fussent retirées de la petite chapelle obscure du transept, où elles sont reléguées aujourd'hui, et placées dans les absides du chœur ou dans la nef sur des socles d'un style simple et imposant à la fois. En un mot, Messieurs, rien ne saurait

(1) Ce vœu, lu par M. Bodinier, sénateur, président de la *Société*, a été adopté à l'unanimité des membres présents à la séance du 9 février 1903.

être négligé, au point de vue de l'esthétique, pour que ces Plantagenets, dont l'Angleterre et l'Anjou peuvent également s'enorgueillir à juste titre, aient enfin à Fontevrault un mausolée digne de l'illustration qui entoure leur nom dans l'histoire.

Alors, l'ère des vicissitudes et des pérégrinations étant close pour les royales voyageuses, ces augustes images de pierre pourraient enfin jouir, espérons-le, d'un long et paisible repos !

Joseph JOÛBERT.

Les Gens d'esprit devant la montagne

Messieurs, si nous vivions encore au temps des galanteries littéraires, à l'âge des compliments précieux et ridicules, le collègue qui doit à vos indulgents suffrages l'honneur d'entrer aujourd'hui dans votre Compagnie trouverait sans peine, dans le titre même de sa lecture, le sujet d'un madrigal imité de ceux qui firent longtemps les délices de nos pères. « Pour mettre en présence les gens d'esprit et la montagne, pourrait-il vous dire, il n'est que d'évoquer la montagne et de la faire paraître devant vous ! »

Mais je craindrais trop, si je me laissais entraîner à ces fadeurs sentimentales, de voir surgir tout-à-coup l'ombre irritée de M. l'abbé Louet, tenant à la main et brandissant sur ma tête, pour m'en accabler justement, l'ode qu'il lut, le 14 mai 1732, devant l'Académie d'Angers, sur la maxime : « *Laudare præsentem adulatoris est.* » Hâtons-nous d'éviter une si funèbre entrevue, et sans plus de préambule, tel le prophète de l'Islam, transportons-nous à la montagne, sur les ailes de l'imagination et par le vol de la pensée. Aussi bien, en ce siècle de transmissions instantanées et de locomotion foudroyante, n'aurons-nous gagné ainsi que peu d'heures sur la durée du voyage.

Nous voici, sans contredit, devant l'un des plus beaux et des plus inspirateurs de tous les spectacles de la nature.

Profitons-en pour relire quelques-unes des pages qu'il a suggérées aux étoiles de la littérature, aux maîtres de la pensée et du style.

Nous nous réjouissons d'avance de savourer ce qu'a dû inspirer un pareil sujet à de tels esprits, un pareil tableau à de tels artistes? Hélas, surprise amère, déception profonde! Nous allons constater avec stupéfaction que, si les montagnes sont vieilles pour la géologie et l'histoire, elles viennent à peine de naître pour la littérature; que ceux-là seuls, parmi les modernes, en ont écrit dignement, qui les ont vaincues et gravies et que, pour en parler comme elles le méritent, c'est peu, ce n'est rien, d'avoir été un homme de lettres et même un poète, si l'on n'a été en même temps un rude grimpeur, un conquérant des cimes et, pour parler la langue de nos jours, un alpiniste.

La thèse ne souffre même pas discussion pour toute l'antiquité classique. Peu de montagnes étaient connues des anciens, et ce peu de sommets semblent leur avoir inspiré, à l'exclusion de tout autre sentiment, une profonde et religieuse terreur. Le Sinaï retentit des foudres du vrai Dieu, comme les Acrocérauniens des carreaux de Jupiter; Pélion et Ossa sont le tombeau des Titans révoltés : l'Etna, la prison de feu de Vulcain et des Cyclopes. Hors de ces souvenirs terribles ou de ces fables effrayantes, les montagnes ne fournissent çà et là, soit à l'écrivain sacré, soit au poète profane, que des images grandioses ou gracieuses, mais fugitives. David les fait bondir comme des béliers, Virgile en allonge les ombres sur les campagnes endormies : nulle part elles ne sont le sujet du tableau, pas même chez les bucoliques : et le plus sensible de tous aux charmes de la nature, Théocrite, ne sait faire des monts de Sicile que le siège énorme d'un Polyphème monstrueux, dont les grossiers pipeaux mettent Galathée en fuite et les Nymphes en déroute.

Enjambons les siècles : nous voici au seizième, en plein

renouveau des lettres. Les montagnes, si longtemps ignorées, sont désormais connues, visitées et franchies, non seulement par les armées, mais par les voyageurs. Pour ouvrir les routes des Alpes, la pioche du terrassier a succédé — avantageusement — au vinaigre d'Annibal. Voici justement le chevalier de Montaigne, — nom prédestiné ! — qui veut gagner l'Italie en traversant la Suisse. Passant à Schaffouse, il s'y arrête et va contempler la chute du Rhin. Pour qui ne pouvait admirer encore le Niagara, le spectacle était l'un des plus extraordinaires et des plus grandioses qui se pût voir. Voulez-vous connaître là-dessus ce que nous appellerions de nos jours l'impression de voyage du célèbre écrivain ?

« Au-dessoubs de Schaffouse, le Rhin rencontre un fond plein de gros rochiers, où il se rompt, et au-dessoubs dans ces mêmes rochiers il rencontre une pante, où il faict un grand sault, escumant et bruiant estrangement. »

A quoi il se borne à ajouter, avec un bon sens déconcertant :

« Cela arreste le cours des basteaus et interrompt la navigation de laditte rivière. »

Peu après, il franchira les Alpes du Tyrol sans observer autre chose, sinon « qu'il y a eu bien moins froid qu'on ne lui avait fait craindre. » Et qu'en eût-il donc écrit, ô mon Dieu ! s'il eût été plus refroidi ?

Tournons le feuillet d'un siècle : nous allons saisir un amusant contraste. Ce n'est plus un philosophe, c'est un imaginatif, c'est un bel esprit que nous rencontrons au pied des Alpes. En 1669, un directeur général des gabelles en Dauphiné visite Chamonix et sa vallée fameuse, dans laquelle le Mont-Blanc déverse majestueusement les cataractes immobiles de cinq immenses glaciers. Notre voyageur, nous pourrions presque dire notre compatriote, — il était né à Nantes en 1636 — n'est pas demeuré un inconnu dans les lettres. « C'était », écrit Ch. Durier, qui

a le premier publié la page curieuse que nous allons lire, « c'était un homme du monde, familier de l'hôtel de « Rambouillet, grand coureur de ruelles, bel esprit en « vers ainsi qu'en prose, lettres, madrigaux, sonnets, « rondeaux et le reste; un émule de Voiture, dont « beaucoup de gens l'appelaient le *singe*, mais à qui « d'autres le préféraient. Boileau lui a fait l'honneur de « le nommer :

Le Pays, sans mentir, est un bouffon plaisant.

« Il appartenait, en un mot, à l'école dont Molière s'est « moqué dans les *Précieuses ridicules*... N'êtes-vous pas « bien aise de voir le marquis de Mascarille en présence « du Mont-Blanc? L'y voici : il prend la plume et écrit à « une dame. Vous avez droit de supposer que c'est

une dame
Qui de quelque espérance avait flatté sa flamme.

De Chamony en Fossigny, le 16 may 1669.

« J'avoüe, Madame, que je n'ay point fait ce que je vous avois promis, quoyque j'aye trouvé de très belles occasions de vous tenir parole. Dans le désespoir où vous m'aviez mis en vous quittant, j'avois juré de me précipiter dans le premier lieu commode. Cependant depuis quinze jours j'ay monté et descendu les plus dangereuses montagnes de Savoye; j'ay passé sur les bords de mille précipices, et jusqu'icy je ne me suis point précipité. Je vous dirois bien que mes affaires m'en ont ôté la mémoire : mais il ne faut pas vous tromper. Le plaisir de voir vostre portrait en ce pays affreux m'a toûjours retenu quand j'ay pensé à m'acquiter de ma promesse. Je ne sçaurois me résoudre à mourir en des lieux où je puis voir quand je veux vostre agréable image.

« Vous serez sans doute fort en peine à deviner quel est le Portrait dont je vous parle ; vous irez d'abord foüiller

vostre cassette, pour voir si je vous ay dérobé celuy que vous m'avez refusé tant de fois. Mais sçachez que je ne dois point ce plaisir à la peinture; la Nature elle mesme en est l'Ouvrière. Enfin, Madame, je voy ici cinq montagnes qui vous ressemblent, comme si c'étoit vous-même.

« Oh! n'en riez point tant. Ce sont des Tableaux qui vous représentent mieux que la *Judith* et la *Pallas* que vous avez dans vostre cabinet. Cinq montagnes, Madame, qui sont de glace toute pure depuis la teste jusqu'aux pieds; mais d'une glace qu'on peut appeller perpetuelle. On sçait icy par tradition qu'elle est glace depuis la creation du Monde. Les feux de cinq à six mille Canicules, ny les eaux du Déluge universel n'ont pas eû la force de la fondre, si ce n'est en quelques endroits, où l'on trouve souvent du cristal et des pierres precieuses. Mais pour dire vray, il est dangereux de les y chercher. Les curieux et les avares y sont souvent accablez en Esté sous la ruine des neiges qui s'éboulent. On m'en a montré quelques-uns qui sont morts enchassez dans les glaces, et leurs parens pour leur consolation disent que l'Art ne pouvait pas leur faire un Tombeau si pompeux et si brillant que celuy qu'ils ont reçeu de la Nature. Au reste, Madame, rien n'est si magnifique que ces montagnes, quand elles reçoivent les rayons du Soleil; les faces differentes que la Nature bizarre a données à leurs glaces, rendent les lumieres de ce bel Astre en tant de façons, qu'il semble qu'on y voit un million de soleils de couleurs differentes.

« Après cela peut-on trouver de vous des Portraits plus veritables? Cette glace perpetuelle qui vous environne, ces bijoux que trouveroient chez vous ceux qui pourroient la faire fondre, ce peril où s'exposent les Temeraires qui l'entreprennent, la mort de tant de gens qui ont osé l'entreprendre, et enfin ces Soleils qu'on voit en vos yeux, ne sont-ce pas des rapports si justes avec les

montagnes de glace, que je les puis regarder toutes comme des portraits de vous très-achevez? La Nature a fait cinq fois en vostre faveur ce qu'un sculpteur fameux voulut faire une fois pour Alexandre. Vous estes icy peinte sur cinq montagnes, et c'est pour vous une gloire incomparablement plus grande que si Appelles ou Praxiteles revenoient au monde, pour vous peindre sur le cuivre ou vous tailler sur le marbre.

« Enfin, Madame, ce sont des Portraits qui vous representent si vivement, que pour me vanger de la cruauté que vous avez euë de me refuser si souvent le vostre, j'ay envie de pendre une de ces montagnes à mon col en guise de medaille, ou, si je n'y puis reussir, j'ay envie de me pendre moy-mesme à la montagne, afin de mourir colé sur vostre Portrait. Mais pourtant s'il faut mourir de froid, il vaut encore mieux que ma mort soit causée par la glace de vostre cœur que par celle des montagnes. De sorte, Madame, que je suis resolu de me tirer le plûtost que je pourray de ce Païs affreux, pour m'en aller mourir à vos pieds. C'est là que je pretens vous tenir parole; aussi bien ma mort ne satisferoit pas pleinement vostre cruauté, si vos yeux n'avoient la joye d'en estre les témoins. »

Il faut avouer, observerait Cathos, qu'il a une manière particulière de dire les choses!

Après les insanités de l'imagination galante, celles de l'imagination épouvantée, qui pourrait bien, en consciencieuse analyse, n'être après tout qu'une forme inavouée de la vanité de l'écrivain, quelque chose comme un lointain prélude aux récits vantards de Tartarin. « O glacières éternelles! » s'écrie l'auteur de *Soirées helvétiennes*, publiées en 1771 :

« O glacières éternelles, qui de loin donnez un si beau cadre à la nature, que de près vous êtes horribles! Diamants monstrueux qui de loin me sembliez une écharpe

resplendissante du globe, vous ne m'offrez ici qu'horreur, effroi, désastre, bouleversement ! »

Le hasard le rend témoin d'une avalanche :

« Tout à coup un bruit semblable à cent foudres fait gémir les rochers et mon âme. Du plus haut de la montagne un glaçon, égal en volume à trois palais de Rois, s'affaisse. Il pèse avec un fracas terrible sur les glaçons qui le soutiennent. Il est à deux lieues de hauteur et à une demi-lieue de distance. Il se détache, il bondit, la terre tremble, une raréfaction étouffante s'établit dans l'atmosphère : ma poitrine est douloureusement comprimée, et je crois que les lobes de mes poumons n'ont plus d'air à respirer. A chaque bond du colosse, il se divise ; un nuage monte au ciel, un autre m'inonde ; les glaçons choqués *font feu*, les pins tremblent sur les monts voisins ; je crois la Nature entière ébranlée, je regarde... et mes yeux ne découvrent pas même une altération sur le théâtre de cette révolution formidable... »

Inutile, n'est-ce pas? de réduire à ses proportions véritables le phénomène décrit avec tant de fracas.

Il était temps que le bon sens et le bon goût triomphassent de ce jargon ampoulé, et la littérature naissante des montagnes attendait son réformateur. Ce ne fut pas Malherbe qui vint : ce fut Horace-Bénédict de Saussure.

Si la science a fait un piédestal à ce nom, les lettres lui doivent une couronne. Passionné pour l'étude et l'exploration des Alpes, le premier qui, après le célèbre guide de Chamonix, Jacques Balmat — ce Christophe Colomb du Mont-Blanc — ait foulé la tête du colosse, Saussure a laissé de ses expéditions des récits qui sont un modèle de netteté et de sincérité, en même temps que de hauteur de vues et d'éloquente simplicité. Avec lui plus rien des frasques de l'imagination, des écarts du style : il constate, il décrit. Mais cette montagne, contre laquelle il lutte pour lui arracher ses secrets, elle exerce

sur lui son inévitable et triomphante réaction. Il l'aime, et pour ne pas le dire avec emphase il ne le dit pas sans émotion ni grandeur. Lisons seulement — car nous devons nous borner — cet épisode d'une halte de nuit, le 13 septembre 1785. Nous sommes avec lui sur un des contreforts du Mont-Blanc, au cours de l'une de ces tentatives infructueuses, mais hardies, qui préparaient pour l'année suivante le triomphe de Jacques Balmat.

Une expérience sur l'ébullition de l'eau vient d'échouer. « Mais », ajoute Saussure :

« Mais la beauté de la soirée et la magnificence du spectacle que présenta le coucher du soleil depuis mon observatoire vinrent me consoler de ce contre-temps. La vapeur du soir qui, comme une gaze légère, tempérait l'éclat du soleil et cachait à demi l'immense étendue que nous avions sous nos pieds, formait une ceinture du plus beau pourpre qui embrassait toute la partie occidentale de l'horizon, tandis qu'au levant les neiges des bases du Mont-Blanc, colorées par cette lumière, présentaient le plus grand et le plus singulier spectacle. A mesure que la vapeur descendait en se condensant, cette ceinture devenait plus étroite et plus colorée; elle parut enfin d'un rouge de sang, et dans le même instant de petits nuages qui s'élevaient au-dessus de ce cordon lançaient une lumière d'une si grande vivacité qu'ils semblaient des astres ou des météores embrasés. Je retournai là, lorsque la nuit fut entièrement close; le ciel était alors parfaitement pur et sans nuages; la vapeur ne se voyait plus que dans le fond des vallées; les étoiles brillantes, mais dépouillées de toute espèce de scintillation, répandaient sur les sommités des montagnes une lueur extrêmement faible et pâle, mais qui suffisait pourtant à faire distinguer les masses et les distances. Le repos et le profond silence qui régnaient dans cette vaste étendue, agrandie encore par l'imagination, m'inspiraient une sorte de terreur; il me

semblait que j'avais survécu seul à l'univers, et que je voyais son cadavre étendu sous mes pieds. »

Viennent maintenant à la montagne les écrivains de race, les littérateurs de profession : ils trouveront un modèle! Soyons justes : Saussure n'aura pas été le seul Genevois à le leur fournir. Ce grand semeur d'idées fausses que fut Jean-Jacques Rousseau en avait, dans le nombre, répandu une plus juste et plus heureuse, en apprenant à aimer et à peindre la nature telle que Dieu l'a faite; en réagissant contre des siècles d'une tradition littéraire qui pourrait se résumer par le mot de Buffon : « La nature brute est hideuse et mourante »; en écrivant enfin ces lignes, prélude, comme tant d'autres dans ses œuvres, d'une révolution, mais celle-là légitime et pacifique :

« On sait ce que j'entends par un beau pays. Il me faut des torrents, des rochers, des sapins, des bois noirs, des montagnes, des chemins raboteux à monter et à descendre, des précipices à mes côtés qui me fassent bien peur. »

Vers la même époque paraissait aux Alpes un homme qui devait bientôt découvrir, en quelque sorte, et populariser les Pyrénées. Ramond publiait en 1781 le premier de ces ouvrages qui devaient lui valoir, comme consécration d'une prompte renommée de littérateur, cette ligne de Buffon : « Vous écrivez comme Rousseau », et plus tard l'admiration de Sainte-Beuve. Sans atteindre à la sérénité de Saussure, sans être exempt encore de quelque boursouflure, son style est d'une clarté et d'une précision qui font pressentir le futur membre de l'Institut, le futur préfet de l'Empire. On connaît sa description, tant de fois citée — et trop vantée peut-être — de la vallée de Campan. Lisons de préférence ce court passage, où il peint les approches d'une tempête par vent d'Espagne au lac d'Oo, dans le fond d'une haute vallée voisine de Luchon :

« La nature n'était pas ici dans cette tranquillité qui annonce de beaux jours. Le ciel, quoique pur, recélait des

orages. Le vent du sud tombait en rafales sur la surface du lac dont les eaux soulevées allaient briser leurs lames contre le môle de roches qui en soutient le poids. Je ne sais quelle inquiétude répandue dans l'atmosphère semblait ressentie par la terre et les eaux. Elle agissait non seulement sur la mobilité des feuillages qui frisent la surface du lac, sur l'herbe flottante qui en couvre les rives, mais l'immobile enceinte même en paraissait affectée, et ce sentiment involontaire qui nous fait attribuer aux êtres inanimés la connaissance des présages qu'ils nous transmettent trouvait dans la pâleur de ces monts, éclairés par une lumière moins affaiblie que décolorée, de quoi les croire émus du trouble secret de la nature et sensibles au pressentiment de la tempête. »

De si bons exemples ne devaient pourtant pas fructifier de suite. Dusaulx, de l'Académie des Inscriptions, le traducteur connu — et honorable après tout — de Juvénal, publie en 1788 son *Voyage à Barège et dans les Hautes-Pyrénées*. Si l'indignation de Juvénal fait les vers, l'enthousiasme de Dusaulx fait, hélas ! le galimatias. Il avoue en être arrivé, ce sont ses propres expressions, « à ne plus parler notre langue maternelle, mais une langue d'expressions figurées, de tournures orientales, de poésie inspirée par la nature primitive ! » En voici un petit échantillon pris au haut du Pic du Midi :

« Augustes Pyrénées, franchies par Annibal et chantées par Lucain, et dont je vais tenter la description, je vous salue. Mais, après avoir langui treize mois dans les cachots de nos cruels oppresseurs (voyez la préface de ma troisième édition de Juvénal), comment me rappeler ce qui m'a tant affecté sur vos cîmes majestueuses, moi dont les organes s'altèrent de jour en jour... Mais je revois les sources caverneuses des torrents dont j'ai franchi les ondes écumantes, et je plane sur des milliers de pics ! ! ! »

Ce membre grandiloquent de l'Académie des Inscriptions a laissé de lui, pour le dire en passant, un autre souvenir aux Pyrénées. En montant de Luz à Gavarnie, à gauche vers le second kilomètre de la route, à l'entrée de l'une des plus profondes des gorges de ce magnifique passage, une plaque adossée aux rochers porte ces lignes, écrites par Dusaulx à l'honneur des montagnes, en style que l'on serait tenté de qualifier de mégalithique :

« Contemple ici d'une âme ferme et d'un œil assuré, depuis le sommet de ces monts sourcilleux jusqu'au fond de l'abîme, les prodiges de l'Art et ceux de la forte Nature. Adouci par l'industrie humaine, le fier génie de ces montagnes défend d'y trembler désormais ! »

Qui de nous, pour tant de fois que nous sommes passés là, a lu cette plaque? Fatalité! le précipice de droite, avec ses avalanches de rochers et ses cascades de noirs sapins, avec le Gave qui écume dans la profondeur, attire invinciblement les regards; la route aborde justement là un petit replat : le cocher enveloppe ses chevaux d'un coup de fouet; Dusaulx a passé inaperçu, et l'épigraphie a perdu son pathos!

Une brillante compensation va nous attendre sans doute. Un grand nom, un grand homme paraissent devant les Alpes : Chateaubriand vient à Chamonix en 1805. Quels traits ne va pas dessiner, quelles couleurs ne va pas emprunter à sa palette, pour fixer un tel tableau, le peintre du Meschacébé et des paysages de l'Orient? Hélas! avouons-le, avec tout le respect que nous devons à un génie que ne saurait obscurcir une légère critique, puisque nos éloges eux-mêmes ne pourraient atteindre au niveau de sa gloire, le brillant ancêtre du romantisme n'a rien compris à la montagne, qu'il n'a vue qu'en calèche. Tant il est vrai qu'elle ne livre qu'à ses vainqueurs le secret de sa beauté et que, pour en parler comme il faut, l'écrivain, même de génie, fait en

vain travailler son cerveau s'il n'a d'abord fait travailler ses jarrets !

Chateaubriand avait visité au passage la Grande-Chartreuse. Il y arrive par cette gorge divine qui arrachait ce cri du cœur à l'un d'entre nous, la gravissant avec un groupe de pèlerins angevins : « Messieurs, nous devrions monter à genoux ! » Voici tout le tableau qu'il en trace :

« Quand vous êtes arrivé aux Échelles, le pays devient plus sauvage. Vous suivez, pour trouver une issue, des gorges tortueuses dans des rochers plus ou moins horizontaux, inclinés ou perpendiculaires. Sur ces rochers fumaient des nuages blancs, comme les brouillards du matin qui sortent de la terre dans les lieux bas. Ces nuages s'élevaient au-dessus ou s'abaissaient au-dessous des masses de granit, de manière à laisser voir la cime des monts, ou à remplir l'intervalle qui se trouvait entre cette cime et le ciel. Le tout formait un chaos dont les limites indéfinies semblaient n'appartenir à aucun élément déterminé. »

Est-ce là de la littérature, ou de la géométrie ?

Et devant le Mont-Blanc :

« Virgile se serait fort peu soucié de la vallée de Chamouny, du glacier de Taconay, de la petite et de la grande Jorasse, de l'aiguille du Dru et du rocher de la Tête-Noire...

« L'Écriture, qui connaissait mieux la nature de l'homme que les faux sages du siècle, nous montre toujours les grands infortunés, les prophètes et Jésus-Christ même, se retirant au jour de l'affliction sur les hauts lieux... Ce fut sur le mont des Oliviers que Jésus-Christ but le calice rempli de toutes les douleurs et de toutes les larmes des hommes. »

Singulière idée, en vérité, que celle de jeter dans deux plateaux le Mont-Blanc et le mont des Oliviers, qui pèsent de poids si divers dans la balance divine comme

dans celle de la nature ! Mais Chateaubriand est, à Chamonix, en veine, en mal de raisonnement :

« On attribue, dit-il, aux paysages des montagnes la sublimité ; celle-ci tient sans doute à la grandeur des objets. Mais, *si l'on prouve* que cette grandeur, très réelle en effet, n'est cependant pas sensible au regard, que devient la sublimité ? »

Et l'infortuné grand homme s'évertue à tuer le Mont-Blanc par raison démonstrative. Prenons la fuite : il n'est pire engeance qu'un professeur qui n'a pas su jeter bas sa robe de classe !

Si nous fuyons jusqu'aux Pyrénées, nous y rencontrerons une autre variété d'animal raisonnant : un philosophe. L'auteur des *Compensations dans les destinées humaines*, Azaïs — une célébrité de ce temps-là — monte en 1809 à Gavarnie par un sentier déjà frayé depuis longtemps et praticable aux chevaux. Il raconte cette promenade. Nous le supposons, en philosophe qu'il est, doué, suivant la formule de son collègue Pancrace, de la faculté de parler et de ratiociner tout ensemble. Point du tout ! Il semble n'avoir pris la parole que pour déraisonner et se voir à tout propos, et surtout hors de propos, environné de dangers imaginaires, de brigands d'opéra-comique et d'avalanches à ressort sortant d'une boîte en carton. Il ne se rassure un peu que par le calcul des probabilités :

« Le point que je vais occuper successivement au milieu de ces masses gigantesques sera toujours imperceptible. Il y a la plus grande improbabilité à ce que je me rencontre victime d'un funeste accident. Non ! la frayeur de laisser, parmi ces vastes débris, les débris de ma frêle existence n'est que pour peu de chose dans l'impression que je reçois. Mon Dieu, recevez d'avance l'hommage de mon admiration, et de mon épouvante ! »

Dans le Cirque, il se place au pied de la grande cascade, éclairée par le soleil :

« Grand Dieu, que c'est beau ! Quelle est cette matière fondue, embrasée, cette fumée étincelante ? Cela n'est-il que de l'eau ? — Mais non, l'eau ne m'épouvanterait pas... Je frémis... une grande fournaise s'est défoncée... Grand Dieu, arrête !... ferme le volcan... Je tremble... je n'y puis tenir... »

Et, s'abritant à la descente sous un rocher du Chaos, il s'imagine être tombé dans une caverne de voleurs :

« Je suis rentré sous l'épouvantable masse qui me recouvrait avant-hier. Dieu, quelle impression ! Du sang... de noirs projets... des ossements... des remords ! Grand Dieu, sortons au plus vite... je suis dans l'*antre du crime !* »

Il serait cruel d'insister, n'est-ce pas ? Infortuné Azaïs ! N'y touchons plus... il est fêlé !

Cette fois, enfin, voici un poète : le poète du siècle, l'enfant sublime ! Victor Hugo visite les Alpes en 1825, les Pyrénées en 1843. Pour nous consoler de la Grande-Chartreuse de Chateaubriant, regardons avec Victor Hugo le panorama de la vallée de Chamonix :

« A gauche, au-dessus d'un amphithéâtre bariolé de jardins, de chalets et de champs cultivés, le Brévent élève presque à pic sa forêt de sapins et ses pitons, autour desquels le vent roule et déroule les nuées comme le fil sur un fuseau. A droite, c'est le Mont-Blanc, dont le sommet fait vivement briller l'arête de ses contours sur le bleu foncé du ciel... Plus bas, à l'extrémité d'un immense manteau bleuâtre que le Mont-Blanc laisse traîner jusque dans la verdure de Chamonix, se dessine le profil découpé du glacier des Bossons... Qu'on se figure d'énormes prismes de glace, blancs, verts, violets, azurés, selon le rayon de soleil qui les frappe, étroitement liés les uns aux autres, affectant une foule d'attitudes

variées, ceux-là inclinés, ceux-ci debout et détachant leurs cônes éblouissants sur un fond de sombres mélèzes. On dirait une ville d'obélisques, de cippes, de colonnes et de pyramides, une cité de temples et de sépulcres, et je ne m'étonne pas que les primitifs habitants de ces contrées aient souvent cru voir des êtres surnaturels voltiger entre les flèches de ce glacier, à l'heure où le jour vient rendre son éclat à l'albâtre de leurs frontons et à la nacre de leurs pilastres. »

Aux Pyrénées, Victor Hugo est moins heureux. Il a bien, dans une lettre au peintre Louis Boulanger, une description gracieuse, quoique déjà un peu travaillée, de l'aube dans une vallée de Cauterets :

« Ce matin, la nuit avait été sereine. Le ciel était étoilé: mais quel ciel, et quelles étoiles ! vous savez, cette fraîcheur, cette grâce, cette transparence mélancolique et inexprimable du matin, les étoiles claires sur le ciel blanc, une voûte de cristal semée de diamants. A cette voûte lumineuse s'appuyaient de toutes parts les énormes montagnes, noires, velues, difformes. Celles de l'orient découpaient à leur sommet, sur le plus vif de l'aube, leurs sapins, qui ressemblaient à ces feuilles dont les pucerons ne laissent que les fibres et font une dentelle. Celles de l'occident, noires à leur base et dans presque toute leur hauteur, avaient à leur cime une clarté rose. Pas un nuage, pas une vapeur. Une vie obscure et charmante animait le flanc ténébreux des montagnes; on y distinguait l'herbe, les fleurs, les pierres, les bruyères, dans une sorte de fourmillement doux et joyeux. Le bruit du Gave n'avait plus rien d'horrible et était un grand murmure mêlé à ce grand silence. Aucune pensée triste, aucune anxiété ne sortait de cet ensemble plein d'harmonie. Toute la vallée était comme une urne immense où le ciel, pendant les heures sacrées de l'aube, versait la paix des sphères et le rayonnement des constellations. »

Mais devant le Cirque de Gavarnie, Hugo est emporté par la comparaison de la montagne à une architecture, dans un déluge de vers sans nombre et sans frein, de sa plus détestable manière. Je saute vingt feuillets pour en trouver la fin, et ne veux citer que ceux-ci :

..... Tours où l'on dirait que chante Beethoven,
Pylône, imposte, cippe, obélisque, peulven,
Tout en foule apparaît; soubassements, balustres
Où l'eau nacrée étale au jour ses vagues lustres;
Crevasses où pourraient tenir des bataillons;
Sur les parois, des creux pareils à ces sillons
Qu'aux temps diluviens laissaient au seuil des antres
Et dans les grands roseaux des passages de ventres;
Là des courbes, des arcs, des dômes : par endroits
Des murs carrés, des plans égaux, des angles droits.
Partout la symétrie inconcevable et sûre;
Des gradins dont on semble avoir pris la mesure
Aux angles des genoux des archanges assis.
Des pinacles géants portent des oasis....
Piranèse effaré, maçon d'apocalypses,
Seul comprendrait ce nœud d'angles, d'orbes, d'ellipses.....
Une espèce d'étrange et morne entassement
De brèches, de frontons, de cavernes, de porches,
Où les astres hagards tremblent comme des torches,
Et dans on sait quel cintre démesuré
De l'étoilé qui flotte avec de l'azuré.....

Pourquoi faut-il, ô poète, que vous ayez évoqué là ce « maçon d'apocalypses ? » Vous réveillez un écho du mot cruel de Veuillot contre vous : « Jocrisse à Pathmos ! »

La montagne n'aura pas chance meilleure en 1836, avec George Sand. « Que m'importe cela ? » dit-elle devant la Mer de glace. « Je porte la nature dans mon sein, je la vois sans cesse : qu'ai-je à faire de venir ici pour l'admirer ? » Et un peu plus loin : « Ce que j'ai vu de plus beau à Chamonix, c'est ma fille ! » Grattons ce sentencieux palimpseste : que trouverons-nous sous cette indifférence affectée ? Eh, mon Dieu, très probablement un sentiment fort commun, pour ne pas dire fort vulgaire, dont Labiche

devait plus tard immortaliser l'amusante formule : une grande George Sand et un petit Mont-Blanc !

Rentrons dans le vrai, dans le réel, pour nous reposer l'esprit et les yeux, à la suite de deux écrivains qui, pour n'être pas des génies de premier plan, n'en ont pas moins manié notre langue du XIXe siècle avec une verve et une netteté qui demeureront un charme et un modèle.

Avec Alexandre Dumas, dans ses *Impressions de voyage en Suisse*, nous avons la bonne humeur intarissable, la joie de vivre, le sel gaulois versé à larges mains. De ces pages, à la fois endiablées et charmantes, tout serait à citer, comme tout est à lire, les jours où l'on a le spleen. A défaut d'une tranche de ces incomparables récits, qui sont du Molière dans les Alpes, à défaut d'une description de montagnes, rivale heureuse de celles que nous avons déjà rencontrées, voici une note nouvelle : l'émotion vraie, parce qu'elle a été sentie, et la vibration naturelle d'un cœur généreux et sincère. Les lignes qui suivent ont été écrites à l'hospice du Grand-Saint-Bernard, au cœur d'un paysage désolé, devant un lac désert et glacé, encadré par des montagnes éternellement arides et neigeuses :

« C'est en petit une image de la mer Morte, couchée aux pieds de Jérusalem détruite. Tout ce qui est doué d'une apparence de vie animale ou végétale s'est échelonné sur la route, selon que sa force lui a permis de monter : l'homme et le chien seuls sont arrivés au sommet.

« C'est ce morne tableau sous les yeux, c'est là seulement où nous étions, qu'on peut prendre une idée du sacrifice de ces hommes qui ont abandonné les vallons ravissants du pays d'Aoste et de la Tarentaise, la maison paternelle qui se mirait peut-être aux flots bleus du petit lac d'Orta, qui brille ardent, humide et profond comme l'œil d'une Espagnole amoureuse, la famille aimée, la fiancée bénie avec sa dot de bonheur et d'amour, pour venir, un bâton à la main, un chien pour ami, se placer

sur la route neigeuse des voyageurs, comme des statues vivantes du dévouement. C'est là qu'on prend en pitié la charité fastueuse de l'homme des villes, qui croit avoir tout fait pour ses frères lorsqu'il a laissé ostensiblement tomber du bout de ses doigts, dans la bourse d'une belle quêteuse, la pièce d'or que lui paient une révérence et un sourire. Oh ! s'il pouvait arriver, au milieu de ces nuits voluptueuses de notre hiver parisien, quand le bal fait bondir les femmes comme un tourbillon de diamants et de fleurs, quand les beaux vers de Victor sur la charité ont attiré une larme juvénile au coin d'un œil brillant de plaisir; s'il pouvait arriver que les lumières s'éteignissent, qu'un pan de mur s'écroulât, que les yeux pussent percer l'espace et qu'on vît tout-à-coup, au milieu de la nuit, sur un étroit sentier, au bord d'un précipice, menacé par l'avalanche, enveloppé d'une tempête de neige, un de ces vieillards à cheveux blancs, qui vont répétant à grands cris : « Par ici, frères ! » Oh ! certes, certes, le plus fier de son aumône essuierait son front humide de honte et tomberait à genoux en disant : « O mon Dieu ! »

Dans le voyage de 1832, Dumas emportait ses crayons; dans celui de 1868, Théophile Gautier emporte ses pinceaux et sa prodigieuse palette. Ne tardons pas à mettre en brillant contraste la nuit de Saussure sur les contreforts du Mont-Blanc avec le lever de soleil contemplé par Gautier sur l'alpe du Riffel, en face de l'incomparable panorama de tous les pics du Mont-Rose et du Cervin :

« Il semblait que la nature fût dans l'attente : le silence même, si profond, redoublait comme lorsque va commencer l'ouverture d'une symphonie de grand maître.

« Enfin, du côté de l'orient, une lueur d'or rougi colora une bande de petites nuées clapoteuses comme une mer agitée qui s'allongeait en écumant sur la crête d'une zone de montagnes lointaines. Quelques minutes après, scintilla sur le flanc de l'étroit nuage comme un fourmille-

ment d'écailles de feu, et un mince segment de disque apparut au-dessus d'un pic. Aussitôt s'alluma sur l'extrême pointe du Cervin une légère flamme rose, comme si un guetteur invisible eût voulu signaler la présence du soleil. Aucun mot humain ne peut rendre ce rose céleste, qui eût fait paraître livides les joues et les fleurs les plus fraîches et se posait comme un papillon de lumière au front de la montagne. Ainsi Psyché devait rosir sous le premier baiser de l'Amour. Le soleil montait et la teinte divine descendait, illuminant la moitié du pic gigantesque; mais déjà des nuances d'or se mêlaient à cette pourpre idéalement rosée. Alors toutes les cimes s'allumèrent comme des trépieds à l'entour d'un candélabre colossal et, selon les rites mystérieux de la nature, célébrèrent en chœur le lever de l'astre. Il aurait fallu sur ce plateau, comme au temps des Incas, une prêtresse du soleil, brûlant des parfums et récitant un hymne au dieu visible de notre univers; mais il n'y avait qu'un poète, écrivant en prose ses impressions pour un journal. »

En prose? Sans doute, Monsieur Jourdain. Mais, avouons-le, ni vous ni moi, que nous commandions à Nicole ou que nous traînions la plume sur le papier, nous ne savons parler cette prose-là !

A vouloir contempler tous les tableaux qui ont été faits de la montagne, la galerie serait infinie et deviendrait monotone à parcourir. Deux noms seulement encore à inscrire à notre catalogue; l'amitié me dicte l'un, le souvenir de notre province me rappelle l'autre.

Le premier est déjà célèbre et demeurera inoubliable dans l'histoire des Pyrénées. A lui seul, le comte Henry Russell y a foulé plus de cimes vierges que tous les autres gravisseurs ensemble; et malgré la consonance britannique de son nom authentiquement irlandais d'origine, et parfaitement catholique et français — il est né à Toulouse et habite Pau, — ce grimpeur intrépide s'est révélé

un écrivain de premier ordre, plein de sensibilité et d'imagination, une âme ardente et pure, ne quittant jamais les sommets de la pensée ou des arts, un maître enfin de notre langue. Plus d'une page de lui, réservée aux anthologies futures, se tient debout sans peine, sinon avec avantage, près de celles de Chateaubriand. Il est tout entier dans celle-ci, écrite à la maturité de l'âge, mais dont bien des jeunes pourraient envier la verve et la chaleur :

« L'amour de la nature survit à tout. L'immensité lugubre et muette des sables et des glaciers, les solitudes sonores de l'Océan, la poésie dont il entoure le monde font encore battre et palpiter mon cœur. Il se ranime et s'électrise au souvenir de l'Inde, de l'Amérique et de l'Océanie, de leurs forêts phosphorescentes, de leur soleil, de leurs îles enchantées, vrais bouquets de palmiers et de fleurs, que l'on dirait seulement posés sur l'eau et prêts à s'en aller avec le vent, au chant des colibris. Je trouve encore la terre bien belle, et je ne pense jamais sans m'attendrir aux plages lointaines, aromatiques et lumineuses, caressées tous les soirs par la brise harmonieuse des tropiques et baignées par des mers toujours bleues. Je les ai tant aimées ! Ne les reverrai-je plus ?

« Si je ne dois plus voir que par le souvenir ces paradis terrestres où le saphir, l'opale et le rubis se mêlent aux cocotiers, aux aloès et aux cactus, où l'homme n'a pas autre chose à faire qu'à être vertueux, où le soleil suffit pour émousser toutes ses douleurs, — j'irai me consoler au haut des Pyrénées, dans les déserts de marbre, ou dans le monde radieux des neiges : car la nature a des sourires sous les frimas, comme sous les fleurs.

« L'Ulysse des anciens jours tressaille encore à la vue d'une montagne. Je remonterai sur ces trônes flamboyants de porphyre et de glace, où tout est froid, même les éclairs. J'irai revoir, du haut des nues, ces horizons

stériles et chauves, grands comme l'éternité, mais que je n'ai jamais trouvés assez illimités ni assez mornes. Je m'y endormirai encore au vent des solitudes, qui m'enivrait jadis comme un enfant des steppes. Et, quand aura sonné l'heure fatale et cruelle du repos, j'irai m'asseoir, en vue des Pyrénées, au bord de l'Océan, sur les collines arides et romantiques où l'air est saturé de l'amertume des mers, et où, dans ma jeunesse, je courais comme la brise. Il est si doux de se souvenir, quand l'avenir se couvre de neige et d'ombre !

« Lecteur, pardonnez-moi. Comment ne pas devenir un peu lyrique sur les montagnes? Mais on y est heureux aussi, car le bonheur y devient naturel et la sagesse facile. On y a des idées qu'on n'a pas dans la plaine. Entouré de blancheur, de silence et d'azur, l'homme oublie les tristesses de la terre : son cœur se dore avec le jour qui tombe et, même au sein des villes, de leurs plaisirs, de leurs enivrements et de leur faste, il a souvent la nostalgie de ces soirées sereines, mélancoliques et chaudes comme les derniers rayons d'une belle âme qui s'en va. »

Voilà le comte Russell : l'amitié d'un tel homme est un bienfait des dieux !

L'autre nom appartient à notre vieille province d'Anjou, non par ses origines, mais par la résidence actuelle de celui qui le porte : M. Georges Bartoli exerce dans la ville de Châteaugontier la magistrature administrative la plus élevée. C'est de là qu'est parti un premier volume de récits, *Montagnes et montagnards*, dont quelques lignes suffiront à faire apprécier le style — et désirer la suite :

« Dans les solitudes rocheuses ou glacées, l'alpiniste parfois s'arrête charmé devant quelque petit lac semblable à un pan azuré du ciel tombé dans la montagne pour en atténuer la désolation. Oh ! ces lacs minuscules et délicieux, les uns clairs comme le myosotis, d'autres profonds comme le saphir, combien de fois n'ai-je pas

interrompu ma course, rêvant près de leurs eaux frissonnantes ! Ces petits lacs sont le sourire de la montagne. Innombrables, ils constellent les Pyrénées, comme si quelque Astarté, sortant de l'onde bleue, avait secoué sur elles les gemmes liquides de sa chevelure. »

Nous en lirions davantage avec charme, si l'ombre des montagnes ne semblait s'allonger désormais sur notre lecture, comme sur les plaines de l'églogue : Tircis, il faut songer à la retraite. Ne jetons donc plus qu'un coup d'œil, comme à la dérobée, sur d'autres recueils de la littérature de montagne : j'entends parler de ces registres, ouverts un peu partout aux voyageurs pour y consigner, toute chaude et toute vibrante encore, l'expression de leurs sentiments, la photographie de leur admiration devant les grandes scènes de la nature. Sans s'étonner, dans la plupart de ces inscriptions, d'une vulgarité qui va jusqu'à l'ineptie — et parfois au delà, — on est stupéfait de rencontrer des noms illustres, bien authentiquement signés au-dessous de lignes qui n'ont pas même le mérite d'être intelligibles.

C'est ainsi, pour n'en citer qu'un curieux exemple, que le registre de l'hôtel de Chamonix, en 1825, porte ces deux vers, fortement « apocalyptiques » :

Napoléon, Talma,
Chateaubriand, Balma,

avec la signature monumentale : « Victor Hugo. »

Le bon Charles Nodier, qui était du voyage, s'ingéniait à les expliquer ainsi plus tard :

« Je ne sais si je me trompe, mais il me semble voir dans cette expression naïve toutes les grandeurs de la pensée humaine : la gloire, le talent, le génie, la nature. »

Nodier est bien bon ; et tout ce que j'en retiens, c'est que nous aurions été dans un furieux embarras si nous eussions assisté à la scène et que le grand poète nous eût

demandé à brûle-pourpoint : « Comment trouvez-vous ce que je viens d'écrire là ? » Nous n'aurions eu alors d'autre ressource pour nous en tirer que la présence d'esprit du marquis de Bièvre, le jour où le Roi, jouant aux cartes et ayant par une lourde faute compromis la partie, lui disait brusquement : « Marquis, que pensez-vous de ce coup que je viens de jouer ? — Sire », riposta de Bièvre sans sourciller, « Votre Majesté a joué royalement ! »

Eh bien, dût-on m'appeler Alceste, j'avoue que je prise bien moins le distique prétentieux de Chamonix que le petit sixain que je m'en vais vous dire, et que je copie, sans y changer une syllabe, sur le livre des voyageurs au lac de Gaube, près de Cauterets. Il aura du moins le mérite de jeter au travers de ces pages une petite note gaie de poésie... insulaire :

Dans le bleu du ciel le temps éclaire,
On sent partout la fraîcheur de l'eau.
Le Vignemale se reflète dans les eaux si calmes,
Comme ta visage chérie se reflète en mon âme !
Dieu fasse que les nuages jamais font obscures
Cette vue à mon esprit, ta présence à mon cœur.

Messieurs, je sens bien depuis longtemps que je ne puis me défendre d'une trop juste accusation : c'est d'avoir recouru jusqu'ici beaucoup plus aux ciseaux qu'à la plume, et de vous avoir lu surtout les œuvres d'autrui. Pour me laver de ce reproche, je vous demande la permission de terminer cette étude sur les montagnes par un salut aux Pyrénées. Je vais l'emprunter à un écrivain avec lequel je suis assuré de n'avoir jamais de comptes d'auteur à régler par l'intermédiaire de la Société des gens de Lettres :

Montagnes paisibles, vous n'avez pas couvert mon berceau de votre ombre. Mais c'est dans vos replis les plus enchanteurs, au murmure des flots de l'Adour, au reflet des neiges lointaines, au milieu des fleurs de vos vallons, à la fraîcheur de vos ruisseaux et sous les

ombrages de vos châtaigners, que ma mère est née à Bagnères-de-Bigorre. Salut, montagnes natales !

A l'âge de l'adolescence, mes yeux vous ont contemplées pour la première fois. J'ai essayé mes pas dans vos sentiers, j'ai joui de la paix et de la fertilité de vos vallées, j'ai promené mes regards émerveillés sur quelques-uns de vos grands horizons. Vous avez fait alors jaillir en moi la première étincelle du feu si pur que vous savez allumer dans les âmes neuves; j'ai senti s'éveiller le sens du sublime, la flamme de l'enthousiasme, l'ardeur pour monter toujours plus haut. Salut, montagnes éducatrices!

Depuis lors il a neigé, hélas ! sur ma tête et sur mon cœur. Mais je suis retourné à vous : je vous ai ramené mes fils, je les ai initiés à leur tour à votre connaissance, à votre amour, à votre religion ! Ensemble nous avons remonté vos vallons et vos gorges profondes, nous avons gravi vos flancs et foulé vos sommets : vous nous avez prodigué vos tendresses ou fait sentir vos colères; nous sommes toujours descendus de vos cimes plus forts, plus restaurés plus armés pour les combats de la vie. Salut, montagnes consolatrices !

Nous passons, et vous demeurez! Nous nous courbons, et vos têtes magnifiques, couronnées de diadèmes de glaces, dominent toujours de la même hauteur, avec la même majesté silencieuse et sereine, avec la même éclatante jeunesse, les mortels changeants et caducs qui s'agitent à vos pieds. Nous ne serons plus, et vous vivrez encore. Nous serons couchés, et vous resterez debout. Nous ne serons plus qu'une poussière attendant son lendemain, et vous porterez encore au même niveau dans le ciel un front sans rides, sur lequel le Créateur a fait briller l'image de notre résurrection et de son éternité. Montagnes immortelles, salut !

A. Mauvif de Montergon.

Un cours sur l'Électricité à Angers

en 1779

Les savantes leçons professées à Paris par l'abbé Nollet avaient, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, mis en honneur l'étude des sciences physiques. Les élèves de ce maître, en répétant les expériences dans les principales villes, firent jouir des mêmes avantages les habitants des provinces. A Angers nous trouvons, en 1773, Damoreau de la Brière faisant un cours public « tant sur l'air que sur les autres parties, telles que l'aimant, les phosphores et l'électricité » (1).

Cette dernière partie du cours avait alors le grand attrait qui nous porte à rechercher la connaissance raisonnée des nouvelles découvertes scientifiques, surtout quand, grâce à elles, on espère obtenir la solution de problèmes qui, de tout temps, ont intrigué l'humanité.

Aussi nous a-t-il semblé digne de quelque intérêt de rechercher quel était l'état des connaissances sur l'électricité vers cette époque, en notant — d'après des cahiers d'élèves — quelques parties du cours professé au collège d'Anjou par le Père Roy, pendant l'année scolaire 1778-1779.

(1) *Mémoires de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts*, année 1902, p. 262.

Tout d'abord le docte maître fait remarquer l'importance de l'étude de l'électricité. Elle « n'est pas », dit-il « seulement agréable et faite uniquement pour présenter les phénomènes les plus amusants et les plus diversifiés; la liaison intime qu'elle a avec le système général de la nature la rend la plus intéressante de toutes les questions que l'on traite en physique ».

Le professeur étudie ensuite les corps conducteurs et les corps non conducteurs de l'électricité; traite de l'électrisation par frottement ou par influence. Les expériences auxquelles on a eu recours pour savoir en quoi consistait l'électricité ont montré que c'est un « fluide qui sert d'atmosphère aux corps qui sont dans l'état actuel d'électrisation et que ce fluide n'est pas l'air grossier que nous respirons, puisque les corps peuvent s'électriser dans le vide produit par la machine pneumatique ». L'atmosphère qui environne ainsi les corps électrisés « est formée de particules qui s'élancent continuellement de leur sein et qui se portent plus ou moins loin, à raison de la force de l'électricité ».

Nous voyons ensuite les phénomènes d'attraction et de répulsion; les gracieux appareils qui servent pour les expériences classiques du carillon électrique et de la danse électrique ont été, depuis cette époque, conservés dans les cabinets de physique. Mais quelles sont les contradictions des physiciens quand ils veulent mesurer la rapidité de la propagation du fluide électrique ! L'électricité s'étendrait selon les uns, en une seconde, sur toute la longueur d'une corde de 896 pieds et, d'après d'autres savants, sur plus de 12.676 pieds dans le même laps de temps. Une opinion différente serait que l'électricité se meut avec tant de rapidité que la distance parcourue en une seconde est incommensurable.

Parvenu à l'étude des phénomènes de la commotion électrique, le professeur insiste sur cette terrifiante expé-

rience : « Jusqu'ici la nature ne s'était présentée aux yeux du physicien que sous une forme capable de l'intéresser agréablement et de l'encourager dans ses recherches ; ravi par la beauté du spectacle, pressé du désir de s'enrichir encore par de nouvelles découvertes, il s'occupait continuellement à répéter les expériences dont nous avons parlé et à mettre le fluide électrique dans toutes les circonstances imaginables, afin d'en obtenir encore de nouveaux effets ; mais, tout à coup, contre son attente, sous l'appareil le plus formidable, la nature paraît vouloir le punir de la témérité et de la hardiesse qui le portaient à pénétrer jusqu'en son sanctuaire ». Ce physicien, Musschenbroek, avait été tellement saisi qu'il déclarait ne pas vouloir recommencer cette expérience, « même pour la couronne de France. »

Plus terrifiants encore sont les phénomènes de l'électricité naturelle ou électricité météorique. Ainsi, fait observer le P. Roy « nous arrivons enfin à l'époque la plus brillante de l'électricité : la découverte la plus capable d'enorgueillir non seulement son auteur, mais même l'esprit humain. Nous voulons parler de l'identité du feu électrique avec celui du tonnerre. Grâce à des expériences célèbres, on a inventé les paratonnerres, qui « soustraient » l'électricité des nuages, et, « depuis ce moment, le tonnerre a paru céder et respecter les bornes que lui avait prescrites le docteur Franklin ».

Parfois aussi les phénomènes de l'électricité peuvent être appliqués au soulagement de l'humanité : « Les effets de l'électricité sur le corps humain eussent, sans contredit, porté loin les bornes de nos connaissances, si le pyrrhonisme outré de plusieurs célèbres physiciens et l'enthousiasme déplacé de quelques partisans trop zélés de la vertu électrique n'eussent ralenti le zèle de ceux qui étaient le plus en état de faire ces recherches. »

« La dispute qui, dès les premières expériences, s'éleva

entre tous les physiciens, son opiniâtre continuité depuis ce moment, ne nous permet pas de douter que les deux partis ne soient fondés, jusqu'à un certain point, dans leurs prétentions : tant de grands hommes ne se seraient certainement pas disputés si longtemps pour le seul plaisir de se contredire. » Et le professeur se propose « dans une matière si intéressante pour l'humanité » d'examiner avec soin les expériences et les observations faites jusqu'alors, en suivant « pas à pas » M. Sigaut de Lafond. Mais, « si nous voulons nous livrer à la spéculation la plus ingénieuse, la mieux fondée, et établir par une suite de raisonnements très convaincants, que l'électricité a une influence des plus universelles et des plus immédiates sur le corps humain, nous n'aurions qu'à recourir au Mémoire que le P. de Toury, de l'Oratoire, donna l'an dernier au public ».

De nos jours on réclame sans cesse la sollicitude de l'État pour la santé publique; il en était de même autrefois : « n'est-il pas de notoriété publique que le monarque bienfaisant qui nous gouverne n'a pas dédaigné de prendre l'électricité dans la considération la plus intéressante pour l'humanité et qu'en conséquence l'Académie Royale de Médecine s'occupe actuellement, avec les plus grands soins, de l'influence du fluide électrique sur le corps humain ».

Quelles sont les causes des phénomènes électriques? Le P. Roy énumère longuement les différents systèmes proposés à cette époque, et voici sa conclusion : le fluide électrique « n'est pas précisément le feu primitif pur et simple, constitutif du soleil, mais bien le même feu uni et combiné avec quelques principes ou quelques substances étrangères qui lui servent de véhicules ». Si l'on veut chercher quelle est cette substance « qui lui sert, pour ainsi dire, de corps », considérant « que les corps électrisés répandent une odeur d'ail et de soufre », il faut

penser que cette substance est celle que les chimistes appellent phlogistique ; elle « ne vient que des parties huileuses et sulfureuses dont la terre et tous les corps terrestres sont, pour ainsi dire, imprégnés. On conçoit par là que le feu primitif devenu, par cette union, électrique, sera différent à raison de différents corps ; qu'il pourra se répandre plus ou moins dans l'air, parce que l'atmosphère peut être plus ou moins chargée de phlogistique. » Et c'est alors que l'on peut définir l'électricité : « le feu élémentaire ou primitif uni et combiné avec un phlogistique plus ou moins subtil, selon les corps dont il est provenu ».

En 1779, comme de nos jours, l'électricité atmosphérique était l'objet d'une étude spéciale. On enseignait alors que la matière propre, l'âme du tonnerre, n'est pas autre chose que le feu électrique. « Il s'élève du sein de la terre, dans la région où se forme le tonnerre, une quantité de vapeurs et d'exhalaisons sulfureuses, huileuses, nitreuses, bitumineuses. Elles forment les aliments du feu électrique. La preuve manifeste en est dans cette observation que les tonnerres ne sont jamais plus fréquents que dans les pays où la terre produit beaucoup d'exhalaisons de cette espèce et qu'après la chute de la foudre on sent toujours une odeur de soufre et de bitume ».

« Les nuages sont des corps en partie électrisables par frottement et en partie électrisables par influence : en effet, les nuages contiennent des particules aqueuses et des particules sulfureuses, bitumineuses, etc. L'eau des nuages s'électrise par influence, tandis que le soufre et le bitume s'électriseront par frottement. Dans un temps où règnent des vents contraires, ces vents portent ces particules les unes contre les autres », et c'est ce qui fait éclater l'orage.

Alors retentit le bruit du tonnerre, dont l'explication

« coûte peu à trouver ». Il est facile de comprendre que « l'inflammation dilate l'air qui se trouve entre les deux nuages; cet air dilaté est assez élastique pour se remettre à l'instant dans son premier état, et c'est en s'y remettant qu'il cause ces bruits effroyables qui jettent la consternation dans l'âme même des plus intrépides ».

Facilement aussi on s'explique certains effets bizarres de la foudre. « Autrefois, dit le P. Roy, l'on n'était pas dans un petit embarras lorsqu'on demandait pourquoi certains tonnerres avaient fondu la lame d'une épée sans endommager le fourreau et pourquoi certains autres avaient précisément fait le contraire : si le feu électrique est joint à des exhalaisons fort légères il n'agira que contre les corps qui n'auront pas de pores assez ouverts pour lui donner libre passage; il fondra la lame d'une épée sans endommager le fourreau; mais, si le feu électrique a pour aliment une exhalaison plus grossière, son action ne se portera que contre les corps dont les pores sont assez grands et assez évasés. Elle sera nulle vis-à-vis de ceux dont les corps sont serrés : ce sera donc le fourreau qui, dans cette occasion, sera seul endommagé. »

Cent vingt-cinq années se sont presque écoulées depuis qu'un professeur donnait ce cours sur l'électricité. De nombreuses et intéressantes découvertes ont été faites, qui ont permis d'utiliser pour le bien de l'humanité les phénomènes électriques : télégraphes et téléphones, éclairage éblouissant et tramways rapides nous font reconnaître que l'étude de l'électricité, tout en étant très agréable et très intéressante, peut, au point de vue pratique, rendre de grands services.

P. Lemesle.

NOTES SUR LE FAUBOURG D'AZÉ

AU XVIIe SIÈCLE

Le faubourg d'Azé que l'on appela d'abord faubourg du Genéteil, puis faubourg de Château-Gontier vers Azé, doit son premier nom à une ancienne petite chapelle élevée, dit-on, dans un champ de genêts où l'on avait trouvé une statuette miraculeuse de la Vierge.

Les Bénédictins de Saint-Nicolas d'Angers, amenés dans l'antique bourg d'Azé par la libéralité d'Élisabeth, mère de Renaud III de Château-Gontier, qui, dès les dernières années du XI[e] siècle, leur avait donné un vaste domaine, se firent d'abord céder l'église d'Azé par le curé Guérin Le Boiteux et le seigneur Garsias du Bignon. Non contents de ce premier établissement augmenté d'un certain nombre de dons consentis notamment par Fromont de Beauchesne, Lisois Le Corvaisier, Foulques de Mathefélon, Geoffroy de Rallay, ils contraignirent les Frères Hospitaliers, qui desservaient l'ancienne aumônerie voisine de la chapelle de Notre-Dame du Genéteil, à leur abandonner cette chapelle et leur aumônerie que, d'ailleurs, ils ne surent pas administrer convenablement. Ce ne fut pas tout : entre 1125 et 1136, les moines obtinrent d'Alard III, seigneur de Château-Gontier, la concession de « la moitié de toutes les coûtumes d'une « foire à établir au Genéteil... et celles de tous les

« hommes qui viendraient de n'importe quel pays habiter « le domaine de l'aumônerie pour y construire et édifier « un bourg ». Alard et les Religieux convenaient en outre de faire bâtir à frais communs un four banal dont ils partageraient les revenus et les frais d'entretien (1).

La création de la foire promise par Alard, qui, fixée d'abord à l'Angevine (8 septembre), est devenue la Foire Saint-Fiacre, la construction d'un prieuré et d'un hôpital dont nous parlerons plus loin, la proximité du donjon commencé par Foulques Nerra et terminé par Renaud Ier de Château-Gontier, furent autant de circonstances favorables qui devaient amener de nouveaux habitants à se grouper dans le voisinage de la chapelle que les Bénédictins réédifièrent dans les premières années du XIIe siècle.

LES PONTS

Situées sur la rive gauche de la Mayenne, les maisons du faubourg sont désignées, dans les aveux du XVe siècle, par les mots : « *Oultre les Pongs* ». Ce pluriel, sans motif aujourd'hui, n'est cependant pas complètement tombé en désuétude ; c'est une preuve de la fidélité aux vieilles traditions des Castrogontériens qui disent encore le *Grand-Saint-Jean* pour l'église Saint-Jean-Baptiste, bien que le *Petit-Saint-Jean* (Saint-Jean-l'Évangéliste) n'existe plus depuis nombre d'années. Et, à notre avis, cette fidélité qui fait sourire quelques-uns ne saurait être le sujet d'un blâme (2).

(1) Voir les dix-sept premiers titres du *Cartulaire des prieurés d'Azé et du Genéteil*, publié récemment par la *Société des Archives historiques du Maine*.

(2) Nous ne saurions adresser le même compliment à la municipalité castrogontérienne qui n'a pas su échapper à la manie générale de changer les noms des rues et des places, le plus souvent sans raison.

Autrefois la Mayenne, dont le lit n'avait pas été rétréci par des quais bâtis sur chacune de ses rives, était beaucoup plus large et ses eaux baignaient un petit îlot qui la divisait en deux bras inégaux. De là la nécessité de deux ponts distincts : l'un, le moins long, servait de protection à la porte située au bas de la Grande-Rue, l'autre plus important, qualifié de pont *dormant*, reliait l'îlot à la rive gauche, c'est-à-dire au faubourg du Genéteil. Ces ponts étaient situés un peu en aval du pont actuel et se continuaient par une rue tendant au carrefour de l'Écu, aujourd'hui place Quinefault (1). On profitait ainsi d'une direction unique et aucun ingénieur n'avait encore eu l'idée bizarre de rompre cette concordance, sans se préoccuper des difficultés et même des dangers occasionnés par la disposition actuelle.

Si les Ponts étaient situés sur un emplacement plus raisonnable et plus commode que le nouveau pont, ils étaient par contre bien moins solides, à cause du bois qui entrait pour beaucoup, sinon pour le tout, dans leur construction, et les crues de la rivière leur occasionnaient de fréquents dommages quand elles ne les enlevaient pas complètement. Sans parler des dégâts antérieurs, nous citerons une délibération des habitants en date du 15 février 1651, que nous trouvons résumée de la manière suivante dans les archives municipales de Château-Gontier : « Le procureur sindic se pourvoira vers M[rs] les « Trézoriers (de la Généralité de Tours) affin d'ordonner « de montrer de l'état des ponts rompus au mois de janvier dernier par la creüe extraordinaire d'eau et ensuitte « au Conseil pour avoir fond pour les rétablir » ; et le 1[er] mai suivant les mêmes habitants décidaient qu'on

(1) Cette rue, en grande partie comblée, est aujourd'hui occupée par les trois avant-corps qui surchargent, au lieu de l'orner, la façade de l'Hôtel-Dieu ; on en voit encore des vestiges près de la Mayenne.

percevrait un droit de péage sur les individus, animaux et charrettes passant sur les ponts et qu'une barrière serait mise pour en faciliter le recouvrement.

CHAUSSÉE DES TROIS-MOULINS

En sortant de la ville par la Porte des Ponts, on apercevait sur la gauche la chaussée des Trois-Moulins qui barrait obliquement la Mayenne et qui devait son nom à « troys moulins en une maison » (1) terminée par une petite tour crénelée, encore présente à la mémoire des gens d'un certain âge. D'autres moulins avaient été construits sur cette chaussée et, pour en donner la désignation exacte au XVIIe siècle, nous ne pouvons mieux faire que de l'emprunter à l'aveu rendu en 1669 par Louis de Bailleul, marquis de Château-Gontier :

« Quatre moulins à eaue, avec les logemens en dépen-
« dans, assis aux deux bouts et dessus la chaussée de la
« Rivière de Mayenne, appelée la chaussée des Trois-
« Moulins, estant au droit et au dessoubs de la place de
« l'antien chasteau, deux desdits moulins à bled, l'un
« d'iceulx ayant trois roues du costé de la dicte ville, et
« l'autre nommé le Verger, du costé du faubourg d'Azé,
« ayant une roue,... et les deux autres moulins sont
« l'un à draps et l'autre à tan. »

Ces moulins avaient été, en partie au moins, aliénés pendant la réunion à la Couronne de la Baronnie de Château-Gontier et rachetés par les nouveaux seigneurs. Aujourd'hui il n'en reste aucune trace, non plus que de la chaussée...

(1) Aveu rendu le 25 août 1414 au roi de Sicile, duc d'Anjou, par Jean Ier d'Alençon, au nom de sa mère Marie Chamaillard, vicomtesse de Beaumont et dame de Château-Gontier.

LE CORPS DE GARDE DES GABELLES ET L'HOTEL-DIEU SAINT-JULIEN

Les premières constructions que l'on voyait sur la rive gauche, à la tête du Pont dormant, étaient un corps de garde de Gabelous et l'Hôtel-Dieu Saint-Julien.

Les fermiers de la gabelle avait dû établir de nombreux postes d'archers le long de la Mayenne; il en existait notamment au Bois de Villiers-Charlemagne, à Azé, à Daon, partout, en un mot, où un pont ou un gué permettait de traverser plus ou moins facilement la rivière. La fraude était fréquente en raison de l'élévation des droits et du voisinage de la Bretagne; cette province, en effet, était pays de *franc salé*, et ses habitants n'étaientpas soumis aux exactions et aux tracasseries dont se plaignaient les Angevins et les Manceaux. Mais les archers avaient beau faire, leur service était entravé par la mauvaise volonté des contribuables naturellement enclins à favoriser les faux sauniers pour avoir d'eux, à meilleur compte, le sel dont ils avaient besoin en sus de la quantité qu'ils étaient obligés de prendre chaque année au Grenier. De là des rixes fréquentes suivies d'incarcérations et parfois de transactions. Du reste, les agents de la Gabelle avaient si mauvaise réputation que le 30 mars 1649 les habitants de Château-Gontier prirent une délibération dont un paraphe est ainsi conçu : « Ne seront receu à la garde « (de la ville) aucuns *gabeleux* ny enfans au-dessous de « 18 ans. » Et cependant on se trouvait en pleine Fronde; 7 jours auparavant Mgr de la Trémouille avait donné commission au Marquis de la Barre, pour le moment logé au faubourg, de lever 2,000 hommes de pied.

Quant à l'Hôtel-Dieu ou Hôpital Saint-Julien, nous avons déjà raconté ses origines (1). Les Frères Hospitaliers

(1) *Mémoires de la Société nationale d'Agricnltare, Sciences et Arts d'Angers, 5e série,* t. III, p. 96.

qui avaient eu tant de peine à refaire cet établissement charitable près des Ponts, l'avaient quitté en 1507, époque à laquelle Marguerite de Lorraine, veuve de René d'Alençon et dame douairière de Château-Gontier, les remplaça par des Religieuses. « L'an 1507, nous dit la sœur Renée « Dubois (1), cette vertueuse dame vint en sa ville de Chas« teaugontier, et voyant que l'Hospital de ce lieu n'estoit « gouuerné selon que la grandeur de sa piété et que sa « charité sans pareille eust pu désirer, elle fit auec les « habitans qu'ils lui cédèrent le droict qu'ils y préten« doient, pour le faire seruir par ceux ou celles qui luy « plairoit. Elle fit donc venir à cet effet des Religieuses « du Monastère de Mortaigne, ausquelles elle consigna « l'administration perpétuelle dudit Hospital; et pour « cela, elle fit bastir pour leur demeure, proche la ville et « Hospital, vn Monastère auec vne Église... »

Les Cordelières de Saint-Julien devinrent nombreuses; mais les habitants leur suscitèrent plusieurs procès au sujet des revenus de l'Hôpital qu'elles dépensaient probablement avec plus de zèle charitable que de prudence. En 1566, dix-huit d'entre elles émigrèrent à Champigné dans le couvent que Mgr de Montpensier avait fait bâtir et neuf seulement restèrent au faubourg d'Azé. Vingt-sept ans plus tard eut lieu « la ruine de la maison de Saint« Julien qui arriua par le mal'heur des guerres ciuiles de « la ligue, sous le règne de Henri 3 (2), l'an 1593. Ce cou« uent donc, — nous citons toujours la sœur Dubois, —

(1) *Petit recueil de l'ancienne maison de S. Julien des Religieuses du Tiers-Ordre de S. François de Châteaugontier... extrait des archives de cette maison par sœur Renée Dubois, Religieuse du mesme ordre et la plus ancienne Professe d'icelay.* — A Angers, chez Paul Avril, imprimeur ordinaire du Roy et de l'Université, 1653. Reimprimé à 55 exemp. par A. Goupil, Laval, 15 décembre 1891.

(2) Inutile de faire remarquer l'erreur de la bonne Sœur. Henri III avait été assassiné le 1er août 1589.

« fut entièrement démoly et sappé iusques aux fondemens, « pour la créance qu'auoient les habitans de Chasteau-« gontier que la ville seroit attaquée et prise par ce costé-« là. Ils conclurent avec le sentiment de Monseigneur le « Mareschal du Bois-Dauphin (1) qu'il estoit totalement « nécessaire de l'abattre pour la plus seure conseruation « de la ville. »

Après être restées pendant trois ans dans deux chambres et une petite cuisine au prieuré de Saint-Jean, les Cordelières se rendirent le 5 mai 1596 au lieu du Buron que Boisdauphin avait acheté pour elles « moyennant le prix « de quatre mil livres qu'il donna à la communauté « pour fonds et beaucoup de deniers pour commencer à « bastir ». Elles continuèrent néanmoins à s'occuper des pauvres et des malades jusqu'en 1613. Le 29 avril de cette année, les habitants décidèrent de transiger avec elles au sujet des biens appartenant à l'Hôpital et déléguèrent pour conclure cette transaction Zacharie Amys, sieur de la Grugeardière, conseiller du Roi en son parlement de Bretagne, René Poisson, lieutenant général au siège royal, René Quantin, lieutenant particulier au même siège, et Jean Demond, sieur de la Montagne, conseiller à l'Élection et procureur syndic de la ville. En même temps, ils nommèrent pour *Pères des Pauvres* ou administrateurs de Saint-Julien, ledit sieur de la Grugeardière, Claude Cherbonnel, sieur du Bourgeau, et Jean Juguin, ces deux derniers apothicaires, pour deux ans à commencer du jour de la transaction. Cet acte fut enfin signé le 21 juillet 1614 devant Me Girard, notaire royal, mais ne fut homologué que postérieurement au 1er février 1618. (Arch. munic.).

Cependant on avait dû s'occuper activement de la reconstruction des bâtiments détruits et, en 1648, on les

(1) Gouverneur pour la Ligue.

augmentait encore. Ce fut l'œuvre des Administrateurs dont les fonctions duraient deux ans et qui, d'abord au nombre de trois, ne furent plus que deux à partir de 1628. Parmi eux, on trouve des représentants des principales familles de la ville : des Trochon, des Charlot, des Théart, des Juffé, des Poisson, des Letessier, des Douard; mais, malgré tout leur zèle et tout leur dévouement, ils ne pouvaient qu'exercer une surveillance insuffisante sur le personnel infirmier. Il fallut bien reconnaître que les malades seraient mieux soignés par des Religieuses, et l'on engagea des pourparlers avec les Augustines de l'Ordre de la Miséricorde de Vitré. La mère Saint-Ignace, supérieure, et Jeanne Cerisier, sœur de Jésus, vinrent à Château-Gontier.

« Elles furent reçues », lisons-nous dans un manuscrit intitulé les *Annales de la Communauté de Saint-Julien*, « comme de véritables sœurs par les Ursulines chez qui « elles descendirent et logèrent. Messieurs de la ville leur « témoignèrent beaucoup d'estime dans les fréquentes « visites qu'ils leur firent. On arrêta les conditions de la « manière la plus civile et les mandataires regagnèrent « leur communauté. »

Enfin les Lettres Patentes nécessaires furent obtenues; quatre religieuses partirent de Vitré le 9 février, couchèrent le même jour à Laval, le lendemain à la Loge, paroisse de Villiers-Charlemagne, et arrivèrent le 11 à Château-Gontier où elles descendirent aussi chez les Ursulines. « Le lundi 19, le clergé et le conseil municipal (1) « les vinrent prendre et conduire processionnellement « après la messe et le sermon de circonstance, de l'église « de la Trinité (2) à l'Hôtel-Dieu Saint-Julien, où l'on

(1) Terme impropre employé par l'auteur anonyme des *Annales* qui écrivait au XIXe siècle. Il faut lire : le Corps de ville.

(2) La chapelle des Ursulines, qui ne devint l'église de la Trinité que longtemps après.

« chanta un *Te Deum* en actions de grâces de leur heu-
« reuse arrivée et de leur installation. » Les *Annales manuscrites* auxquelles nous empruntons cette dernière phrase ne nous disent pas que ce jour-là tout le faubourg fut en fête ; mais nous nous l'imaginons facilement, connaissant le caractère angevin des habitants de Château-Gontier.

Les conditions acceptées de part et d'autre étaient fort avantageuses pour la ville : non seulement les Religieuses ne demandaient aucune rémunération, mais elles s'engageaient à ne recevoir ni don ni legs et à construire, sur un terrain acheté de leurs deniers, une maison conventuelle dont la propriété serait à la ville.

Comme les Cordelières, les Augustines virent leur nombre s'augmenter rapidement ; cinq ans après leur installation dans le faubourg, « la nouvelle famille reli-
« gieuse comptait déjà vingt membres tant professes que
« novices, postulantes et pensionnaires. Aussi le local
« fourni (provisoirement) par la ville se trouvant trop
« étroit, il en fallut agrandir l'enceinte d'ailleurs peu
« propre aux exigences d'une communauté régulière,
« puisque les séculières y étaient forcément mêlées aux
« religieuses. Aussi le 9 septembre de cette même année
« 1679, Mgr l'Évêque (Henri Arnauld) vint-il poser la
« première pierre d'un monastère proprement dit, bâti
« dans les dépendances voisines du couvent provi-
« soire (1). »

Dès 1692, il avait été dépensé 35.000 l. tant pour l'acquisition des terrains nécessaires que pour l'édification des bâtiments, aujourd'hui remplacés par des constructions récentes élevées sur un plan plus grandiose, dit-on, que pratique.

(1) Mêmes *Annales*.

L'Hôtel-Dieu Saint-Julien s'étendait alors comme maintenant entre la rivière la Mayenne et la rue de Daudibon conduisant à une fontaine du même nom que nous trouvons citée dans un acte du 28 juin 1393 (1). Presque en face de cette voie, la rue du Four-Gillot, ainsi nommée d'un four banal appartenant au seigneur de Château-Gontier, conduisait au carrefour des Forges, et après l'avoir traversé, se prolongeait sous le nom de rue Trouvée. Celle-ci, également parallèle à la Mayenne, est fort ancienne; une charte datée de 1221 et émanant d'Hémery, abbé de Saint-Nicolas, mentionne un tennement situé au Genéteil, « *in ruga que dicitur Troée* ». Un fief du même nom, auquel elle menait ou qu'elle longeait, avait appartenu, aux XII[e] et XIII[e] siècles, à Payen et Hamelin de *Troeia* ou de *Trouée*, comme on écrivait au siècle suivant (2). Au sortir de la rue Trouvée, on rencontrait le chemin du Bourgneuf de Baubigné dans la direction de Laval.

Le carrefour des Forges était relié à celui de l'Écu par une rue dont nous ignorons le nom (aujourd'hui rue Félix-Bigot). De ce dernier partait la grande rue du faubourg qui formait alors une section de la route de Laval à Angers. En partant de la première de ces deux villes, on pouvait suivre indistinctement la rive droite ou la rive gauche de la Mayenne; mais par la rive gauche, les chemins étaient en si mauvais état que nous avons vu les Religieuses Augustines obligées de coucher à la Loge après une étape de 16 kilomètres seulement. Par la rive

(1) « Chemin par ou l'en vait de Chasteaugontier à la fontaine de Daudibon. » (*Cart. d'Azé et de Geneteil*, n° LXVII.)

(2) Paganus de Troieia, de Troeia; Hamelinus de Trocia. (*Id.*, n[os] XIII, XXXI, XXXII, LXIV.)

droite, il fallait traverser Château-Gontier par la Grande-Rue et passer la rivière sur les Ponts. Ensuite la route, laissant un peu à droite le bourg d'Azé, se dirigeait sur Sœurdres.

Le carrefour de l'Écu était formée par la rue appelée maintenant Félix-Bigot, la grande rue du faubourg, la rue venant des ponts et le chemin de la Petite-Noë. Il devait son nom à l'hôtel de l'Écu de France situé à l'angle aigu formé par ce dernier chemin et la Grande-Rue. Presque vis-à-vis de l'hôtel, on voyait le four banal construit par Alard III et les Religieux du Genéteil; mais les revenus et les dépenses n'en étaient plus partagés par moitié et, depuis longtemps, les seigneurs n'avaient plus que le droit de prendre un denier sur chaque fournée cuite à ce four (1).

En 1669, le four et la maison du fournier étaient en assez mauvais état d'entretien; une expertise faite à la requête des Religieux de Saint-Nicolas, sur la demande de « maistre Pierre Costard, prieur commendataire de « Genétay », constata que les réparations indispensables exigeraient une somme de 283 l. et que la valeur locative de ces immeubles était de 35 ou 36 l. Suivant procès-verbal dressé le 2 avril 1637, par Sérézin, notaire à Angers (2), ces réparations furent mises à la charge du sieur Étienne Martinet, marchand, demeurant au faubourg, déclaré adjudicataire, moyennant une rente annuelle de 65 l., du four, de la maison et du droit de banalité. En outre, chaque année, Martinet devait payer au Prieur, à cause de son fief, « une fouasse de pain blanc de douze deniers de devoir ».

(1) Aveux de 1415, 1453, 1669, publiés par la *Commission hist. et arch. de la Mayenne.*

(2) *Cart. d'Azé et du Genéteil*, nos CXX et CXXI.

NOTRE-DAME DU GENÉTEIL

Si, laissant l'Hôtel de l'Écu de France à gauche et le four banal à droite, on prenait la Grande rue du faubourg, on ne tardait pas à rencontrer la chapelle (1) et les bâtiments du Prieuré du Genéteil, à présent affectés au Collège uuiversitaire qui grève si lourdement les finances de Château-Gontier.

Cette chapelle, qui existe encore aujourd'hui presque intacte, fut bâtie par les Bénédictins, pour remplacer l'antique sanctuaire de Notre-Dame, dont nous avons déjà parlé. En 1125 elle n'était pas encore terminée et l'évêque Ulger autorisait les Religieux à recueillir des offrandes et à les consacrer uniquement à son achèvement. Après plusieurs siècles de prospérité, le Prieuré se trouvait dans une période de décadence complète, résultat de la commende dans laquelle il était tombé. En vain Guy Lasnier, prieur de 1639 à 1663, qui était en même temps abbé de Vaux et archidiacre de Paris, s'efforça-t-il de lui rendre un peu de vie; en vain fit-il aux bâtiments des réparations depuis longtemps nécessaires; le Prieuré devait bientôt être abandonné par les Bénédictins. Dès les premières années du XVIII[e] siècle il fut annexé au Collège de la ville, dont les revenus étaient insuffisants, et le dernier prieur, Henri de la Brunetière, en consentit la cession moyennant une rente viagère de 450 l.

LES URSULINES

Presque en face du Prieuré s'élevait le couvent des Ursulines, de création beaucoup plus récente. Il suffit d'un coup d'œil jeté sur sa chapelle pour reconnaître une

(1) M. l'abbé R. Charles a donné une description détaillée de ce monument dans la *Revue du Maine*, t. III, p. 97.

construction du XVIIe siècle; le style de sa façade ne permet aucune hésitation à cet égard, et l'histoire ne fait que confirmer les déductions tirées des caractères architecturaux de cet édifice. Les Religieuses Ursulines furent-elles appelées par quelque personnage important de la ville, ou vinrent-elles à Château-Gontier de leur propre initiative? c'est un problème que nous n'avons pu résoudre. Quoi qu'il en soit, le général des habitants réuni, le 9 septembre 1622, prit une délibération, résumée de la manière suivante dans le plus ancien registre des Assemblées, conservé aux archives municipales :

« Sur les propositions faites que les Dames Religieuses
« Ursulines désirent se bastir et establir en cette ville ou
« près d'icelle pourveu que les habitans l'ayent agréable,
« iceux habitans ont consenty et consentent qu'elles se
« bâtissent et establissent en cette ville, ou près d'icelle
« à leurs dépans, sans que lesdicts habitans soient pour
« ce contribuables en aucunes chosses, aux charges de
« l'instruction de la jeunesse et autres fonctions de leurs
« institus ; à cette fin ont député M. le lieutenant général
« (René Poisson) pour suplier M. le Révérand Evesque
« d'Angers de donner sa permission requise à cet effet. »

Il y a tout lieu de croire qu'à cette époque les familles résidant à Château-Gontier et dans les environs avaient peu de facilités pour l'éducation de leurs filles et qu'elles devaient les envoyer s'instruire dans des couvents éloignés, car, par une nouvelle délibération du 25 juin 1629, les habitants remercièrent l'évêque Claude de Rueil d'avoir accordé l'autorisation demandée. De son côté le roi, par Lettres-Patentes du mois d'avril 1630, donna son assentiment à l'établissement des Ursulines et le 7 août de l'année suivante, quelques Religieuses, venues de Laval sous la conduite de la Mère Catherine Moreau, s'installèrent provisoirement sur le territoire de la paroisse de Saint-Rémy en dehors des murs.

Dès le 1er mai 1634, par acte passé devant M. Nicolas Girard, notaire royal de la Cour de Château-Gontier, les Ursulines, représentées par leur supérieure Marie de Sarra et la sous-prieure Marie Dupas, achetèrent de René Hélyand, écuyer, sieur de la Touche, conseiller du Roi et auditeur des comptes de Bretagne, le lieu et closerie de la Petite-Noë, avec une grande maison, composée de deux corps de bâtiments, le tout joignant les dernières habitations du faubourg. Le prix, fixé à 7.000 l., fut payé moitié comptant et moitié le 13 janvier 1637. Ce fut le noyau du couvent qui est encore aujourd'hui occupé par des membres de cette Congrégation enseignante. Mais l'espace devint bientôt trop étroit, le nombre des maîtresses et des élèves augmentant sans cesse, et de 1642 à 1700 treize nouvelles acquisitions successives, dont le détail offrirait peu d'intérêt, permirent de donner à l'enclos une étendue de plus en plus considérable. Le 5 avril 1660, la première pierre de la chapelle fut posée par M. l'abbé de Vaire, préposé par l'Évêque d'Angers (1), et le 28 novembre 1664, Henri Arnauld vint faire la dédicace de ce sanctuaire, par un « temps fort humide, pluvieux et inconstant » si l'on en croit une mention écrite sur le registre paroissial de Saint-Jean-Baptiste; et cette circonstance est peu surprenante pour ceux qui connaissent la température ordinaire de nos automnes.

Les professions affluèrent; Miroménil, dans son mémoire de 1637, reproduit partiellement en tête du *Dictionnaire de Lepaige*, porte à 49 le nombre des Ursulines existant alors dans notre couvent; du 20 décembre 1634 au 3 août 1788, 185 jeunes filles, la plupart des meilleures familles de Château-Gontier et des environs, prononcèrent leurs vœux dans la chapelle du Monastère et

(1) *Journal de Mathurin Douard,* ancien syndic de Château-Gontier, conservé au château de Thévalles.

depuis l'année 1810 les entrées en religion n'y sont pas moins nombreuses qu'avant la tourmente révolutionnaire.

LES REMPARTS

Le faubourg d'Azé était-il protégé par une muraille continue dans toutes les parties où il n'était pas limité par la Mayenne? Nous ne le croyons pas et cependant nous n'avons pas de certitude complète. Renaud IV de Château-Gontier, vers la fin du XII[e] siècle, y fit creuser un fossé, et comme il avait ainsi porté préjudice aux Religieux du Genéteil, il les dédommagea des cens qu'il leur faisait perdre en leur abandonnant pareil droit sur d'autres immeubles (1). En outre, nous savons qu'il existait quatre portes dans le faubourg : celle de la rue Trouvée, celle de la Tour Marion, dont une rue a retenu le nom, la porte Champfleury ou des Ursulines et celle de Daudibon, mais ces portes étaient-elles reliées entre elles? Dans tous les cas elles étaient en fort mauvais état et n'avaient point de gardes. La preuve en est dans la délibération des habitants de la ville, prise le jeudi gras, 6 février 1625, et qui fut émaillée d'incidents assez curieux pour que nous en reproduisions le procès-verbal d'après le registre des Assemblées générales :

« Après que Messieurs les lieutenants général et par-
« ticulier et le Procureur du Roy (2) se sont retirés et
« déportés de cuillir les voix sur la proposition faite par
« Jullien Guilloteau, sieur de Mauvinet, faisant les fonc-
« tions de procureur sindic pour l'absence du sieur du
« Verger-Deniau (3), sur la rupture des murailles du

(1) *Cart. d'Azé et du Genéteil*, n° XXI.

(2) René Poisson, sieur de Beaumont; René Quantin et Gatien Galiczon.

(3) Jean Deniau du Verger, lieutenant à l'Élection et procureur syndic de la ville pour les années 1624 et 1625.

« Pas aux Chèvres (1), que Me Jean Chesneau, antien « advocat, requis de présider, c'est aussy retiré et « déporté, led. Guilloteau c'est adressé à Me Robert « Jousse (2), qui a recueilli les voix desd. habitans dont « la pluralité a été à ce que Jean et François Chouippes « qui ont fait tirer de la pierre au pied des murailles de « cette ville seront poursuivis pour la réfection d'icelles, « pardevant d'autres juges que de cette ville qui seront « priés de s'en déporter, sinon récusés ensemble par le « Procureur du Roy, et seront prins experts autres que « de cette ville et faubourg. Seront aussy lesd. Chouippe « poursuivis par instance séparée pour la *démolition des* « *portaux et fortifications dud. faubourg, pierres et* « *matériaux emportés.* »

François Chouippes, sieur d'Éventard, et Jean Chouippes, sieur de la Noë, frères de l'avocat Christophe Chouippes, sieur de Cuterson, étaient deux riches lavandiers; il fallait que leurs relations avec Messieurs du siège royal fussent bien étroites pour motiver et le refus des officiers de ce siège de recueillir les voix et la suspicion des habitants. Nous ignorons quelle fut l'issue de l'instance et même si elle fut engagée.

Cette délibération mentionne les portes et fortifications; mais elle ne prouve pas l'existence d'une enceinte continue, et ce qui nous fait douter de la réalité d'une ceinture de murailles, c'est la résolution prise en 1593 par Boisdauphin de raser l'hôpital Saint-Julien et les autres constructions bordant la rive gauche de la Mayenne. Son plan était donc de défendre uniquement la ville contre les Royaux qui occupaient Meslay, et si le faubourg lui avait fourni un ensemble de fortifications sérieuses, il est hors de doute qu'il les eût utilisées au lieu d'ordonner

(1) Près la place du Château.

(2) Sieur du Boisleau, avocat du roi à l'Élection.

une démolition si désastreuse pour tout le monde et si onéreuse pour lui.

LES HABITANTS

Nous ne trouvons dans le faubourg d'Azé aucun reste de logis important et tout porte à croire qu'il n'a jamais renfermé aucune maison présentant quelques détails intéressants d'architecture. Mais on y voit encore, surtout vers le carrefour des Forges, quelques spécimens de vieilles demeures probablement élevées au XVII[e] siècle sur les ruines de 1593. Quoique assez curieuses, elles n'ont rien d'agréable dans leur aspect et leurs constructeurs paraissent avoir absolument ignorer les règles du confortable et de l'hygiène.

Néanmoins, malgré l'étroitesse de ces rues assombries par la saillie des pignons et attristées par le gris foncé des ardoises qui revêtaient une grande partie des façades, le faubourg était bien peuplé et plusieurs membres de la bourgeoisie ne dédaignaient pas d'y demeurer. Les actes de l'époque mentionnent parmi eux Pierre Dublineau, président de l'Élection à partir de 1678, René Dezérée, procureur du roi au même siège, Jean Damourette et Mathieu Bodin, sieur du Houx-Baron, conseillers du roi au Grenier à sel, le sieur de Rallay, fils de ce dernier, également conseiller du roi et receveur des deniers patrimoniaux de la ville, Guillaume Sizé, receveur des tailles, François Déan, sieur de la Pouletterie, receveur des Aides du Comté de Beaumont, François Moyné, sieur de la Lande, Pierre Dezérée, qui devait être échevin en 1705, Macé Douard, député à l'Hôtel de ville en 1626 et père des pauvres en 1649, René Bruneau, sieur de la Ducherie, etc., etc.

Dans la rue Trouvée, était établi un bureau des Traites foraines et les assises de la Cour d'Azé se tenaient dans

une maison du faubourg. De même, plusieurs notaires royaux de la Juridiction de Château-Gontier y eurent leurs études : Mabon, Gilloteau de la Minzière, Deschamps, Nicolas Girard, Letessier, Meignan, Perrier, les quatre Le Corneux... On y trouvait des architectes, des chirurgiens comme René Theulier, sieur des Brunetières, et Louis Huet, sieur de la Rivière, des apothicaires parmi lesquels François Vivien, sieur de la Motte, et les Bruneau du Boismorin.

Les Hotelleries y étaient nombreuses; indépendamment de l'Écu de France dont nous avons parlé et qui était tenu en 1653 par Nicolas Déan, nous pouvons citer celles où pendaient pour enseignes les Trois-Trompettes et les Trois-Maries, près de la rivière, le Lion-d'Or dans la Grande-Rue du faubourg, le Louvre, la Tête Noire, le Plat d'Étain.

On ne fuyait pas encore la campagne comme à présent, et beaucoup de propriétaires voisins, à défaut de pied-à-terre, descendaient dans ces hôtels qui recevaient aussi de nombreux voyageurs, marchands ou acheteurs, appelés par la foire Saint-Fiacre.

LA FOIRE SAINT-FIACRE

C'est celle dont les coutumes, c'est-à-dire les droits de place et autres, avaient été données pour moitié par Alard III aux moines du Genéteil. Nous ignorons quand et dans quelles circonstances les religieux furent privés de cet avantage; ce fut au plus tard dans les premières années du xv[e] siècle, car dans l'aveu rendu par lui le 25 août 1414 au nom de sa mère Marie Chamaillard, Jean I[er] d'Alençon mentionne sept foires, y compris celle de l'Angevine « avecques les droiz et prouffiz qui en dépendent ».

Or cette foire se tenait encore cette année le 8 septembre, jour de Notre-Dame angevine; mais quand le pèlerinage qui se célébrait dans la chapelle du Genéteil et auquel se rendait processionnellement le chapitre de Saint-Just, eût acquis une grande réputation, quand la foule des pèlerins réunis autour de ce sanctuaire le 30 août de chaque année fût devenue considérable, leur « assemblée » se confondit avec la foire qui fut avancée de neuf jours. C'était une source de bénéfices pour les habitants de la rive gauche; aussi leur mécontentement fut-il général lorsque, le 7 juillet 1650, il fut décidé par les habitants de Château-Gontier, sur la proposition du Procureur du Roi, « que « la foire de la Saint-Fiacre seroit dorénavant tenue soubs « les halle et placistres ». Cette délibération fut confirmée par une ordonnance royale obtenue par Mme de Bailleul, dame de Château-Gontier (1). Mais le seigneur d'Azé, après un long procès, fit rétablir l'ancien état de choses, et aujourd'hui encore, outre d'importantes transactions sur les bestiaux, la prairie Saint-Fiacre voit chaque année pendant quinze jours de nombreux promeneurs circuler autour des établissements forains, se délectant à l'odeur des fritures, à la vue des oripeaux des saltimbanques et à l'audition de leurs orchestres criards.

INDUSTRIE

La prospérité du faubourg tenait aussi à des causes permanentes. Au XVIIe siècle, Château-Gontier — on s'en

(1) Élisabeth Mallier, deuxième femme de Nicolas de Bailleul, surintendant des finances, mort le 20 août 1652. On lui donne parfois le titre de marquise de Château-Gontier; c'est une erreur. La baronnie ne fut érigée en marquisat qu'au mois de juillet 1656 et à cette époque elle appartenait à Louis-Dominique de Bailleul, fils de Nicolas, qui l'avait acquise par licitation. La prétendue érection de 1647 n'a jamais existé; une confusion de date a donné naissance à cette légende.

douterait peu aujourd'hui — était une ville industrielle : ses cuirs, ses toiles, ses serges, ses étamines étaient l'objet d'un commerce important. Trop à l'étroit dans l'enceinte fortifiée, les diverses industries s'étaient répandues ou localisées dans le faubourg où les tanneurs, les mégissiers, les corroyeurs, les sergers, les tireurs d'étain, les cardeurs et fileurs de laines, les « tixiers en toille » avec leurs aides : lenfessiers, poupeliers, blanchisseurs ou lavandiers, rouettiers et « thietiers », étaient nombreux.

Parmi les maîtres tanneurs nous trouvons Michel Gaudicher, René Huault de la Nouillère, Jean Juffé de la Planche, Jacques Sesbouē, Guillaume Portays, Gilles Déan, père du sieur de la Pouletterie, Macé Gallard sieur de la Mare, son fils René sieur de la Reverserie, ses deux gendres Gabriel Letessier sieur du Chêne-Vert et Michel Meignan sieur de la Sancie. Dans une « ruette tendant de « la Mayenne à la rue Trouvée » étaient les tanneries de Jean Lefebvre, de Mathurin et de François Rousillon; dans la rue des Tanneries celles de Daniel Le Breton, de Mathieu Courcelle. Urbain Brun était mégissier, ainsi que Marin Breteau et plusieurs autres.

Les principaux marchands sergers s'appelaient Lefebvre, Letessier, Moreau, Lacombe, Brière, Buisard, Chantelou, Chesnaie, Déan du Patis, Deschamps, Grignon, Guillet, Meslin, Paigis, Terron.

Pierre Dubois et François Rabeau se disaient maîtres tondeurs de draps, Jacques Talvas marchand maître drapier.

Nous nous bornerons à citer parmi les marchands tixiers du faubourg, dont la liste pourrait facilement être bien plus longue, les Rouzière, les Laumaillé, les Jouin, les Jollivet du Taillis, les Babin, les Baglin, les Hayer. Il y a lieu de remarquer à ce sujet qu'à Château-Gontier, comme

à Laval et à Alençon les tisserands n'étaient soumis à aucune maîtrise ni aucune jurande (1).

Tous les corps de métiers ordinaires, tailleurs, chapeliers, maçons, menuisiers, couvreurs, etc., etc., étaient représentés dans notre faubourg. On y trouve même, vers 1650, un sieur Jean Itasse qui s'intitule fourbisseur et blanchisseur d'épées. Château-Gontier n'était pas une ville de garnison et ses habitants criaient bien haut lorsque des soldats y étaient envoyés en quartiers d'hiver. Néanmoins on y avait le goût des armes à un tel point qu'en 1683 et 1684 les avocats-procureurs près le siège présidial durent défendre à leurs clercs de venir à l'étude ou à l'audience l'épée au côté, sous peine de se voir refuser le certificat de pratique.

LES LAVANDERIES

Une industrie, annexe de celle du tissage, qui exigeant de vastes étendues de terrain s'était installée sur la rive gauche de la Mayenne, était celle des lavandiers ou blanchisseurs. Les *anciennes lavanderies* existaient dès avant le XVII[e] siècle vers l'extrémité de la rue Trouvée, près du moulin du Verger, où une prairie portant encore le nom des Lavanderies fait face à la promenade du Bout-du-Monde, dont elle est séparée par la rivière. On les divisait en grandes Lavanderies d'Éventard et petites Lavanderies. C'était la propriété de la famille Chouippes, qui, par cession ou par alliance, passa en partie entre les mains des Dugué de la Chevalerie et des Séguin. Mais ces établissements ne suffisaient plus à blanchir les laines,

(1) Ce fait est rappelé dans un arrêt du Conseil Royal de commerce rendu en 1667 à la requête de divers marchands de la ville du Mans qui demandaient la même exemption (Archives de la Sarthe, H, 37).

les fils, les toiles apportés par les sergers et les tixiers, car le 18 janvier 1630, le sieur Julien Guillotteau, sieur de Mauvinet, apothicaire dans le faubourg, proposait à la ville de « prendre à rente le jardin et pré de l'Hospital, « maison de Daudibon et cimetière, pour la somme de « 200 livres par an, à la charge d'y bastir dans la Tous- « saintz prochaine des bastimens pour 4000 livres et y « faire construire des lavanderies pour la comodité du « bien public » ; et l'assemblée des habitants décidait que le procureur-syndic et les administrateurs de l'Hôpital feraient « procéder aux publications des dictes choses « pour estre baillées à rentes aux plus offrans, à la charge « d'y construire des lavanderies et non autrement ».

L'adjudication eut lieu le 7 février 1630, devant Girard et Godier, notaires, au profit du sieur Brice Moreul et de ses associés, et fut ratifiée par délibération du 11 du même mois. Des difficultés s'élevèrent au sujet de la construction des *Lavanderies nouvelles;* mais les Archives de Château-Gontier ont seulement conservé des délibérations de cette époque des analyses si peu explicites que nous ignorons la cause et la nature de ces différends. Il semble que le 30 juillet 1630, les habitants aient prononcé la mise en régie de la continuation des travaux pour le cas où il ne se présenterait pas un autre surenchérisseur. Le 10 février 1631, la Chambre de la Réformation générale des Hôpitaux et Maladreries rendit une sentence qui dut être signifiée aux sieurs Brice Moreul et François Chouippes, sieur d'Éventard. Enfin tout se termina pour le mieux et, le 16 juillet de la même année, les habitants « louent et ratifient » la transaction conclue le 6 juin précédent devant les notaires Pierre Persault et René Girard, entre le lieutenant général, le procureur-syndic Claude Arnoul, les sieurs Boutin, Dupas, Lemoulnier, Guilloteau et Valin, députés à l'Hôtel-de-Ville, d'une part, et François Chouippes, Pierre Chouippes, Jean

Meignan et Brice Moreul de l'autre. Un peu plus tard, Pierre Dublineau, gendre de Jean Meignan, était intéressé dans les Lavanderies nouvelles dont il ne reste plus aujourd'hui aucune trace.

FÉODALITÉ

Parler de la féodalité à propos du XVII[e] siècle peut paraître un anachronisme, surtout à ceux qui ont borné leurs études à la lecture des historiens des batailles et conquêtes, tant critiqués par Monteil. Duruy n'a-t-il pas intitulé une des périodes de son *Histoire de France : Dernière victoire de la royauté sur l'aristocratie féodale* (1436-1491)? Sans doute on ne voyait plus les seigneurs se révolter contre le roi ou guerroyer entre eux; l'état des personnes avait été profondément modifié. Mais les *fiefs* n'en existaient pas moins avec leurs mouvances et dépendances; leurs détenteurs payaient encore aux suzerains (nobles ou roturiers) les devoirs, cens et autres droits féodaux, et notamment la banalité n'avait pas été abolie. Or le faubourg d'Azé renfermait plusieurs fiefs.

En 1206, Alard IV avait accordé aux Frères Hospitaliers l'exemption de tout impôt sur les terrains occupés par les bâtiments de leur hôpital et sur ceux qui seraient nécessaires pour de nouvelles constructions (1). Mais cette immunité ne concernait pas les autres biens possédés par Saint-Julien; aussi dans son aveu du 20 juillet 1669, Louis de Bailleul déclare-t-il que « les administrateurs de « l'hospital de Châteaugontier sont ses sujets pour le « temporel et féages deppendans dudit Hospital ».

Le fief du Genéteil était plus étendu : il comprenait la terre située entre le pont de la Mayenne et l'église Saint-

(1) Voir la charte dont nous avons publié le texte latin dans la *Province du Maine*, t. VII, p. 382.

Saturnin d'Azé, donnée à Saint-Nicolas par Élisabeth, mère de Renaud III, plus la chapelle et ce que les Hospitaliers leur avaient abandonné, et la libéralité d'Élisabeth avait été confirmée par Renaud et son fils Alard II, puis par Alard III.

La baronnie de Château-Gontier ne retenait donc plus dans sa mouvance que la partie septentrionale du faubourg, et encore faut-il en excepter quelques maisons et jardins situés rue Trouvée et rue des Tanneries qui relevaient d'Ingrandes ou des Aillères (1).

CULTE

Au point de vue religieux le Faubourg, compris dans les limites de la paroisse Saint-Saturnin d'Azé, était complètement indépendant de la ville, sauf que ses habitants devaient concourir à la nourriture du prédicateur, minime ou capucin, envoyé par l'Évêque pour l'avent et le carême. La distance du bourg d'Azé, bien faible pourtant, avait paru trop grande ; les offices religieux se célébraient pour les fidèles dans la chapelle du Genéteil, considérée comme simple succursale de l'église paroissiale, sans clergé spécial, mais ayant sa boîte et fabrique des trépassés, sa charité pour les pauvres, ses confréries, etc.

Cette double affectation n'avait pas été sans créer des froissements entre le curé d'Azé et le prieur qui, dès le xv[e] siècle, avaient été en désaccord au sujet des noces, des « ammessailles de commères » et de la procession des Rogations (2). Pour couper court à ces difficultés on

(1) Au xv[e] siècle le fief d'Ingrandes fut réuni à la seigneurie d'Azé pour former une chatellenie relevant en nuesse du comté d'Anjou. — Les Aillères en Azé dépendaient pour partie de la baronnie d'Ingrandes et, pour le surplus, de la terre de Forges en Châtelain, mouvant elle-même d'Ingrandes et d'Entrammes.

(2) *Cart. d'Azé et du Genéteil*, n° XCVII.

employa un moyen bien simple. La nef fut séparée du transept par une cloison à laquelle on adossa l'autel de la Trinité et les moines furent réduits au chœur et au transept où se trouvaient les autels de Notre-Dame, de Saint-Fiacre et de Saint-Nicolas. Mais la propriété de tout l'édifice était demeurée au prieuré avec ses charges, ainsi qu'il résulte d'une délibération du faubourg, assemblé le 9 juin 1706 « au-devant de la principalle porte « et entrée de l'église paroissialle d'Azé, à l'issüe de la « messe paroissialle ». D'après l'acte de cette délibération rédigé par M[e] Marin Lecorneux, notaire royal, les « particulliers de la paroisse d'Azé demeurans au fau-« bourg dudit Azé », se plaignent que, par ordre épiscopal, la célébration des offices ait cessé l'avant-veille dans la chapelle, « depuis longtemps ruynée par le « défaut de reparations », et ils décident « qu'ils se « pourvoiront par les voyes ordinaires de la justice « contre le sieur prieur pour le faire condemner à faire « touttes les réfections et réparations convenables et « nécessaires à laditte esglize de Notre-Dame du Genétay « et à cet effait qu'ilz en feront leurs remontrenses et « déclaration à M. le Procureur du Roy de la Séné-« chaussée et siège Présidial de cette ville. »

ADMINISTRATION CIVILE

Au point de vue de l'administration civile, la situation était plus compliquée. On sait qu'avant la division de la France en communes, les mêmes limites servaient pour les paroisses situées en dehors des villes et pour les circonscriptions administratives. Les habitants du faubourg se réunissaient donc aux autres habitants de la paroisse d'Azé quand les intérêts de cette paroisse étaient en jeu. Mais, comme nous venons de le voir, pour les affaires

propres à leur agglomération, ils tenaient des assemblées spéciales devant l'église Saint-Saturnin à l'issue de la messe paroissiale, ou encore « à l'issüe des vespres de « N.-D. du Genétay, au devant de la grand'porte et prin- « cipalle entrée de cette chapelle (1) ».

Mais, dans de nombreuses circonstances, ils étaient comptés parmi les habitants de la ville et astreints à certaines charges communes. Comme preuve, nous pouvons citer les délibérations suivantes que nous relevons aux archives municipales :

2 septembre 1611, — « les habitans sont d'avis que le « taux (la taxe) de 300 l. sera levé tant sur la ville que « faubourg, attendu que c'est pour employer au paye- « ment des médicamens et maladie du père capucin qui « a presché et pour payer la dépense faitte par M. le « Mareschal du Bois-Dauphin lorsqu'il vint en cette ville « pour la démolition de la tour de Giziers (2) ».

28 janvier 1616, — « les habitans ont député M. le « Lieutenant général (René Poisson) et procureur sindic « (René Hélyand, s[r] de Malabri) pour aller à Tours ou « ailleurs, où sera Sa Majesté et Monseig[r] le Mareschal « du Bois-Dauphin, gouverneur de cette province, pour « le suplier d'obtenir de Sa Majesté que la ville et *fau- « bourg* soient exemps de garnison et rafreschissement « des gens de guerres ».

(1) Acte Letessier, notaire royal à Château-Gontier, du 10 août 1652, par lequel les habitants du faubourg refusent de payer les frais de nourriture des enfants exposés.

(2) En 1602, Henri IV, qui était baron de Château-Gontier par son père, donna au protestant Lancelot d'Andigné de Maineuf la capitainerie de cette tour. D'Andigné fit prendre possession de ce poste par son frère, dont l'insolence fut la cause de troubles. A la suite de cet incident, Henri IV ordonna la démolition de la tour de Giziers « affin « qu'elle ne serve de prétexte à l'advenir pour faire du mal ou donner « ombrage aux habitans ». Cette tour s'élevait à peu près derrière la prison actuelle.

15 mars 1622, — « la garde sera exactement faite tant « en ville que *faubourg* et les *portes de la Tour-Marion* « *et de Daudibon* condamnées en sorte qu'il n'y ayent « que deux portes ouvertes au faubourg ».

17 juillet 1626, — « pour le regard des pauvres de la « ville et *faubourg*, il y sera pourveu à leur noriture dans « huitaine ».

14 octobre 1626, — « sera fait questes ès esglises pour « les pauvres du *faubourg* les jours de feste et di- « manche ».

Ces quelques exemples suffisent pour prouver qu'au point de vue de la police notamment, la ville et le faubourg étaient soumis aux mêmes règlements. Il en était de même pour la plupart des impôts et notamment pour les droits sur les vins vendus, débarqués ou transportés. En ce qui concerne la taille, le faubourg avait été taxé séparément jusqu'en 1602; mais à partir de cette époque, il n'y eut plus qu'un rôle malgré une réclamation formulée en 1612.

Dans de telles circonstances, il avait bien fallu admettre au moins accidentellement les habitants du faubourg à concourir aux assemblées générales des habitants de Château-Gontier. On fit plus : parmi les *députés* chargés d'assister le Lieutenant général et les autres officiers de l'hôtel de ville dans l'expédition des affaires de la communauté, figuraient des députés spéciaux pour le faubourg. Nous pouvons citer parmi eux Macé Douard du Tertre en 1626, Jean Chouippes en 1632, Chouippes de la Noë et Meignan de la Sansie en 1643, Déan de la Poulletterie en 1649 et 1651, Sizé en 1649. Lorsque, après 1693, Château-Gontier eut un maire et des échevins, ces derniers furent parfois pris dans le faubourg; René Dezérée, dès l'application de ce nouveau système, Étienne Martinet des Haies et Pierre Dezérée, quelques années plus tard, en sont des exemples.

Aujourd'hui la situation politique et religieuse de notre faubourg est bien simplifiée ; distraite de la commune d'Azé, cette agglomération fait partie de la ville de Château-Gontier. Elle forme une paroisse distincte desservie dans la chapelle des Ursulines sous le vocable de la Trinité. Outre l'Hôtel-Dieu elle possède la gare du chemin de fer et le collège universitaire ; mais tanneurs et lavandiers ont disparu et l'on n'entend plus nulle part le tictac des métiers.

Du Brossay.

M. LÉON COSNIER

La Société d'Agriculture, Sciences et Arts

Le petit cénacle de la rue Saint-Laud. — Les réunions sous la devise *Étude et Foi.* — La Société Industrielle. — La Société d'Agriculture et la présidence de M. Adolphe Lachèse. — M. de Quatrebarbes, la statue du roi René et David. La cavalcade d'inauguration de la statue du roi René : le char des typographes. — Le concours sur l'éloge de David : le rapport de M. Cosnier, MM. de Falloux, Hippolyte Durand et Adrien Maillard. — Le culte amical de M. Cosnier pour Daillière ; leurs relations littéraires ; le legs Daillière. — M. Cosnier, source d'histoire locale ; son rôle dans l'érudition angevine ; exploitation de ses souvenirs. — MM. Cosnier, Célestin Port et Péan de la Tuillerie. — La rue Saint-Laud et le logis Abraham. — *Angers ancien et moderne :* la conservation de nos anciens monuments, leur affectation à des institutions de bienfaisance. — Les statues de Fontevrault et sir Georges Murgrave. — Le Glossaire angevin. — Les embellissements d'Angers. — *Le marquis de Contades :* l'entrevue d'Érasme-Gaspard de Contades avec M. d'Andigné ; le défilé victorieux aux portes d'Angers de l'armée vendéenne ; entrevue de M. de Contades avec Napoléon, le 6 juillet 1801, sur le champ de bataille de Wagram ; la préfecture d'Illyrie ; seconde entrevue de M. de Contades avec Napoléon, le 8 janvier 1814 ; la préfecture de Clermont et l'organisation de la défense nationale ; le libéralisme de M. de Contades et le comte d'Artois ; M. de Contades dîne avec Guizot chez l'abbé de Montesquiou ; son honorable disgrâce, son intervention salutaire en sa qualité d'adjoint à la Mairie d'Angers dans l'imminente conflagration politique du 6 juin 1830. — *Les mémoires de Mmes de Sapinaud et de la Boutetière ;* les héroïnes de la Vendée et de l'émigration ; la place du Pilory, le curé Arnail et l'avocat Chedevergne. — Liaison de M. Cosnier avec M. de Falloux, M. Cosnier au Bourg-d'Iré ; son crédit et sa considération littéraire auprès de M. de Falloux. *Le comte de Falloux à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers :* M. de Falloux au Congrès de 1843 ; MM. de Falloux, Mme de Caradeuc et Mme Daillière à la Société

d'Agriculture ; Mmes de Falloux et de Caradeuc au Bourg-d'Iré. M. Gréard et *Le comte de Falloux à la Société d'Agriculture*, etc. à l'Académie française. — Les liens d'amitié entre M. Cosnier et M. Louvet : M. Cosnier, mon père, et Daillière et le pèlerinage annuel à la Chesnaye. — *Charles Louvet :* à Paris, Louvet et Hugo ; dans le mairat de Saumur, inauguration du théâtre et conversion de Mme Arnould-Plessis ; au Corps législatif, rôle de M. Louvet et considération dont il y jouit. Projet et publication de ses œuvres : les « Feuilles volantes » ; Caro et la bibliothèque angevine. — *Éliacin Lachèse :* le portrait de Grégoire Lachèse ; M. Éliacin Lachèse et les Guides Joanne ; son bulletin bibliographique à la Société d'Agriculture ; le Choran angevin et le chanoine Grimaud ; la sociabilité d'Éliacin Lachèse. — *Léon Boré :* son lamenaisianisme ; les Universités de Munich et de Berlin ; sa carrière universitaire ; les débuts d'Hector de Blowitz, correspondant du *Times* ; Cyprien Robert et le passage du Dniester ; Léon Boré et Jourdain de Sainte-Foix. — *Fr.-J. de Lens :* le développement en Anjou de l'instruction primaire ; le vrai M. de Lens. — *Une famille chrétienne :* Henry Jouin et ses deux frères, le dominicain et le curé de Joinville. — *M. Rondeau.* — *Rosalie Barbot :* l'accès chez les dames Barbot et leur accueil dans leur salon. — L'apogée littéraire de M. Cosnier. — Ses imperfections : l'optimisme, l'exagération, l'abus des digressions et des familiarités. — Le mémoire de 1847 en faveur de la création à Angers d'une Faculté des Sciences ; *la Renaissance de l'Université* et la revanche de 1870 ; succès de cette publication et sa propagande ; situation officielle et honorifique de M. Cosnier dans l'organisation de l'Université ; l'Université et la Société d'Agriculture. — M. Cosnier mélomane : la Malibran, les concerts d'études et les concerts sur l'eau ; Émile Souvestre et les amateurs de Rennes ; la Société Philharmonique et le Cercle du Boulevard. — Le portrait physique de M. Cosnier. — Sa physionomie et son rôle dans la Société d'Agriculture. — La présidence honoraire. — Le parallèle entre M. Cosnier et mon père.

Les premières réunions littéraires où se produisit à Angers M. Cosnier dès après son retour d'Italie furent celles où mon père tâcha de reconstituer dans la réacclimatation natale le groupement de l'hôtel Ladame. Ce fut ce qu'on appela *le petit Cénacle de la rue Saint-Laud*, parce que ces réunions s'y tenaient au siège de l'imprimerie paternelle. Nous en connaissons le personnel,

puisque nous connaissons la *Gerbe*, et que la *Gerbe* est une éclosion du Cénacle.

Peu à peu, ces réunions s'accentuèrent et se régularisèrent, autour du thé traditionnel, sous la devise *Étude et Foi*. Chaque invité y lisait à tour de rôle son manuscrit inédit, devant un public chaque jour plus étendu. Car on y vit entrer, tour à tour, l'abbé Morel, M. Aimé de Soland, l'affable érudit M. Nicolas, futur professeur à la Faculté des Lettres de Rennes, l'exilé polonais Rettel, qui se consolait des disgrâces de sa patrie dans l'enseignement de sa langue, et puis, bientôt, sous les auspices de l'abbé Morel, son néophyte et son adepte Albert Lemarchand, puis Henri Meauzé, l'avocat Philippe Bellanger et Oppert de Blowitz.

Enfin, les soirées d' « Étude et Foi » se renouvelèrent par des réciprocités de réceptions où chacun des maîtres de céans convoquait son groupement personnel. C'est ainsi, par exemple, qu'on serait tenté d'énumérer parmi les hôtes de M. Cosnier et avec les stationnaires habituels de sa librairie, l'oncle François Grille, Eugène Veuillot, le professeur du Lycée et futur académicien Caro, les Boré et Jourdain de Sainte-Foix, le poète Julien Daillière, Achille Cesbron et l'avocat Cubain, le curé Gourdon et l'abbé Bodaire, et le futur cardinal et académicien Mgr Perraud, alors professeur d'histoire au Lycée d'Angers. C'est ainsi qu'un jour M. Cosnier assista chez M. de Livonnière à une réception de Lacordaire. Un autre jour, chez M. Aimé de Soland, au lendemain de la révolution du 24 février, M. de Falloux lança de sur ses lèvres et M. Cosnier reprit et développa ce thème politique à l'ordre du jour : Nécessité du ralliement avec fusion conservatrice (1).

(1) *Victor Pavie, sa jeunesse, ses relations littéraires : Le petit Cénacle de la rue Saint-Laud.* — Renseignements de M. Aimé de Soland. Correspondance : M. Nicolas, 11 février 1881.

Mais là où M. Cosnier eut son plein jeu de sociabilité, ce fut dans les séances périodiques des Sociétés publiques et officielles, à commencer par la Société Industrielle, de bonne heure florissante, sous la présidence de M. Leclerc-Guillory. Non seulement M. Cosnier lui emprunta en partie l'élément angevin de la *Mosaïque de l'Ouest;* non seulement il obtint son appui ou son patronage pour ses fondations de la *Revue d'Anjou,* de la Bibliothèque populaire ou de l'*Almanach de Maine-et-Loire,* ou, au moins, ses témoignages de considération sérieuse pour l'étude des projets d'une association ou d'une Athénée musicale; mais encore il la défrayait largement de sa rédaction expéditive et diverse. C'est à la Société Industrielle qu'il destina sa notice sur la liquidation du cabinet de Toussaint-Grille. C'est M. Cosnier que la Société Industrielle, exploitant son usage des langues anglaise et italienne, apprises en vue de ses voyages, préposa aux rapports sur les publications étrangères scientifiques ou agraires qu'elle recevait en abonnements ou en échanges, et surtout sur l'intéressant bulletin agricole des Georgeophiles de Florence. C'est encore pour la Société Industrielle que M. Cosnier rédigea le programme d'un concours pour l'histoire professionnelle des Angevins, ou le mémoire adressé au maire d'Angers sur la création d'une Faculté de Sciences. C'est sur l'initiative de la Société Industrielle qu'il préconisa dans le Maine-et-Loire l'œuvre de la Caisse des retraites pour les vieillards (1).

Si M. Cosnier avait dans la Société Industrielle son libre jeu de littérature ou de philantropie chrétienne, qu'était-ce donc d'une société comme la nôtre, où a régné si longtemps sa famille? Car, si jamais l'ancienneté du

(1) *Bulletin de la Société Industrielle*, années 1839-1843, 1846-1848, 1854, 1864, et *passim.* — Correspondance : M. Cosnier à la Société Industrielle, 1843.

culte, la sympathique influence et la vitalité des ressources assurent dans une société quelque empire, on peut dire que rien ne fut plus incontesté, chez nous, que ce que l'on serait tenté d'appeler la souveraineté des Lachèse. La promotion à la présidence, en 1861, de M. Adolphe Lachèse, avait été due non seulement au souvenir de son père Grégoire, qui compte au rang de nos fondateurs ; on avait apprécié en outre, avant tout, en la personne de M. Adolphe, de ce digne ami de Ménière, d'Orfila et de Jules Janin, l'enseignement éclairé et l'exercice courageux de la médecine, qui fut chez les Lachèse un noble héritage de famille. Puis on l'avait vu comme imprimeur rivaliser de goût avec son beau-frère dans la préparation commune de leurs belles éditions. Enfin l'on avait discerné en M. Adolphe, dans notre enceinte, l'entrain et le tact d'un vrai impresario d'un orchestre littéraire, en un mot de ce qu'avait été son frère Éliacin dans leurs concerts de famille. Dans nos séances, en effet, non seulement M. Lachèse mettait du sien par la mise en œuvre animée de ses riches souvenirs, mais nous lui devons en grande partie l'éclat de nos séances solennelles, auxquelles s'attachent les noms de Villemain et de M. de Falloux, de Mgr Freppel et de M. de Quatrebarbes, de Paul Flandrin et de Julien Daillière (1). Il est vrai que, dans l'organisation de ces fêtes intellectuelles, il s'aida de ce que lui offraient de précieux son frère Éliacin et son neveu Paul Belleuvre, dans l'agréable fécondité de leurs productions et de leurs services. Mais il fut particulièrement redevable de ce chef à M. Cosnier, car nulle part M. Cosnier ne prodigua plus complaisamment qu'à son beau-frère en faveur de notre Société l'ingéniosité de ses conseils, la gracieuseté de sa rédaction et de ses démarches.

L'occasion habituelle de nos séances solennelles ce fut

(1) *Le Dr Lachèse*, par M. d'Espinay, *passim*.

jadis la distribution de nos prix de poésie, et toujours nous y voyons M. Cosnier dans les Commissions préparatoires (1). Mais il y figura plus particulièrement en relief lors du concours proposé par mon grand-père et ouvert en 1858 sur l'éloge de David.

C'est qu'aussi cela n'allait à nul autre mieux qu'à notre ami, vu l'indéfectibilité du culte voué par lui à notre grand statuaire, depuis son triomphe joyeux du voyage de Saint-Florent jusqu'à l'ovation assombrie de son retour de l'exil. Dès 1843, M. Cosnier témoignait cette sollicitude pour la gloire de David, en s'employant pour une de ses plus grandioses entreprises. C'était peu après la réimpression des œuvres du roi René, dont nous avons vu que M. de Quatrebarbes avait assigné le bénéfice à l'érection de sa statue. Mais, ce bénéfice ayant été presque tout absorbé par les frais de l'édition, M. de Quatrebarbes se saigna pour doter sa ville natale d'une effigie de son héros sous la forme la plus monumentale; car, dans sa patriotique pensée, le roi René devait surgir d'un socle entouré des statuettes de tous les comtes et ducs d'Anjou. Ici naturellement M. de Quatrebarbes se tourna vers l'imprimeur, que dis-je, vers son ami, pour l'entretenir de ce rêve favori dont la réalisation lui semblait revenir de droit à David. Et là-dessus voilà M. Cosnier en campagne pour aller jusqu'à Paris, de la part de M. de Quatrebarbes, relancer le grand artiste et le saisir d'une initiative qu'immortalisera son ciseau. Sa requête fut assez persuasive pour lui aller droit au cœur. David y adhéra d'un bond, en rivalisant même avec la munifi-

(1) Voir notamment (à part le concours pour l'éloge de David) le concours pour le prix que mon grand-père fut heureux d'offrir à la meilleure poésie sur le château d'Angers. (Soc. d'Agr., 20 avril 1855, 11 mai et 10 juin 1857.) C'est M. Cosnier qui eut avec M. Adolphe Lachèse l'initiative d'inviter Villemain à venir présider avec M. de Falloux la séance solennelle où fut décerné ce prix. — (Voir encore Société d'Agriculture, 9 mai 1872.)

cence seigneuriale de M. de Quatrebarbes. Tandis que celui-ci fournissait pour la statue l'emplacement et le bronze avec la rénumération des praticiens, lui, de son côté, se désista chevaleresquement de ses honoraires. Et, après avoir ainsi provoqué cet assaut de générosités entre le Mécène et le Phidias angevins, en vue d'une commune entreprise où se perpétuerait l'alliance de leurs noms, il devint facile à M. Cosnier d'obtenir de Hawke le dessin des costumes historiques des figurines du socle. Après cela l'œuvre marcha vite. A peine sorti de son moule, le bon, le vaillant, le poétique roi René vint, en 1847, s'installer dans le bosquet de notre Jardin Fruitier, avec le cortège des illustrations de son futur piédestal, qui s'étalèrent sur les corniches de notre bibliothèque jusqu'au jour de l'érection du majestueux monument sur une de nos places publiques.

Ce jour tarda longtemps, peut-être en égard à la révolution de 1848 qui ouvrait une ère où toute l'ardeur républicaine de David ne dissipait pas le soupçon d'une manifestation royaliste inhérente à l'apothéose de son œuvre. Et cependant, en écartant d'une main, en 1848, la candidature électorale de l'homme qu'en 1852 il disputera à l'exil, M. Cosnier rappelait, le 14 mai, à notre édilité, le vœu de M. de Quatrebarbes qui assignait comme rendez-vous à la statue du roi René cette place où elle se dresse aujourd'hui en une fière perspective d'adossement à son château natal.

Le 12 octobre 1850, M. Cosnier, toujours aussi infatigable dans ses instances que nous l'étions dans notre hospitalité, M. Cosnier, dis-je, encouragé par le succès d'autres démarches en faveur de David pour l'installation de sa Sainte-Cécile dans le chœur de Saint-Maurice (1),

(1) Rappelons ici que, en 1846, c'est par M. Cosnier, assisté de mon père, que David avait renouvelé l'offre gratuite à Saint-Maurice, datant de l'envoi antérieur de sa sainte Cécile, de deux autres œuvres,

revint à la charge pour l'acheminement du roi René sur la place du Château. Mais ce ne fut qu'après de nouvelles instances de notre ami, datées du 15 avril 1852, qu'enfin le 6 juin 1853 nos édiles exaucèrent tant de suppliques en une fête d'inauguration dont l'éclat dédommagea les Angevins de leur longue attente, puisqu'elle était accompagnée d'un des plus mémorables épisodes de nos réjouissances publiques, à savoir la cavalcade de charité représentant l'entrée, en 1614, à Angers, de Louis XIII et de Marie de Médicis (1).

Bien entendu M. Cosnier eut sa place dans l'organisation de ce festival. Il s'ingénia surtout dans la composition des chars qui suivirent le couple royal et dont trois appelèrent sa plus vive sollicitude, comme honorant plus particulièrement la bienfaisante mémoire de notre Henri IV angevin. Ce fut d'abord le char des Pêcheurs, qui célébraient là comme la fête patronale du souverain qui s'était familiarisé si paternellement avec eux dans son hermitage fluvial de Reculée.

Ensuite on ne pouvait oublier qu'à l'époux de Jeanne

le Christ et la Vierge, qui ornent aujourd'hui la chapelle latérale située à droite du grand portail d'entrée. (Extrait du registre des délibérations de la Fabrique de la cathédrale d'Anges, séance du 19 novembre 1846 : communication de Mgr Angebault. *David d'Angers,* par Henry Jouin, t. I, document 21.)

(1) L'organisation de cette cavalcade est due principalement à M. Guy de Charnacé, qui y figura dans le commandement des mousquetaires. Le rôle de Louis XIII échut à M. Voisin et celui de Marie de Médicis à Mme Goltz. M. Cosnier avait originairement tracé un projet de cavalcade qui ne fut pas suivi en tous points. Suivant lui, le héros de la cavalcade eût été le roi René en personne suivi de douze tableaux historiques dans chacun desquels eût figuré comme acteur principal un des douze personnages figurés dans les douze statuettes du socle. La cavalcade eût été, dans la journée, suivie d'un tournoi, et la fête se serait terminée le lendemain par une messe solennelle.

de Laval remontait en partie la postérité rurale de la vallée de la Loire; aussi nos campagnes furent-elles conviées à la fête du souverain d'où avait découlé leur fortune. Ici encore s'évertua M. Cosnier; et de là son attendrissement, un attendrissement d'idylle et d'églogue, lorsqu'il crut voir sur le passage du char opulent de l'agriculture « des yeux s'humecter de larmes ».

Là où M. Cosnier se piqua d'honneur entre tous, parce qu'il y allait de sa considération professionnelle, ce fut dans la mise en scène de l'industrie qui, en ressuscitant littérairement le roi René, ne semblait que lui avoir payé un premier tribut de ce qu'à son tour elle lui devait de gratitude. Car, non seulement Angers avait été la première ville de France, après Paris et Lyon, qui eût vu dans son sein fleurir l'imprimerie, mais c'est le roi René qui l'y avait le plus originairement protégée par sa fondation des deux belles bibliothèques de ses châteaux d'Angers et de Beaufort, la première, si riche en incunables, et la seconde possédant la première édition de Joinville. Il était donc juste que, en revanche, par un surcroît d'hommage à son adresse, notre imprimerie angevine, après avoir consacré sa poésie, décorât son triomphe. Et de là, dans la solennité de 1853, le char des typographes, dressé par MM. Cosnier et Lachèse, avec l'aide de leurs dignes confrères MM. Barassé, Lainé, Lecerf et Pignet, et sous la direction artistique de MM. Dauban et Belouin. On l'avait dessiné d'après le char dit « de Mars », qui menait les musiciens à la fête célébrée à Paris lors du mariage du dauphin, père de Louis XVI. Il portait un moulage du buste de Gutenberg de David, sur un piédestal formé de somptueux in-folios, et au centre de tout un outillage d'imprimerie. Au pourtour s'étalaient des peintures sur panneaux enguirlandées de buis. Par derrière suivait le groupe des

ouvriers typographes, portant au bras un ruban rouge cerise; et au milieu flottait un drapeau avec cette devise en lettres d'or : « Typographie angevine » (1).

Durant ce brillant défilé l'on n'oubliait pas le vrai but de la fête. Sur le passage des quêteurs ce fut comme une pluie de largesses, si bien que, le lendemain, le trésorier du comité d'organisation, M. Toutain, put aller à la mairie verser trente mille francs au bureau de bienfaisance (2). Ce fut le cas ou jamais, pour M. Cosnier, de s'attendrir pour la part qu'il y avait eue, en voyant dans un impérissable souvenir de charité s'associer trois noms qui lui furent également chers : M. de Quatrebarbes, le roi René et David.

Nous voilà loin de nos prix de poésie. Mais, si nous nous sommes laissé entraîner à suivre l'émigration de de notre hôte royal vers le vrai théâtre de son apothéose, ou plutôt si, avec lui, nous y avons suivi David, ç'a été pour montrer à quel point l'homme qui s'y était si persévéramment employé à la glorification de son œuvre, avait acquis droit de suffrage dans le couronnement de son éloge. La commission appelée à statuer sur le concours de 1858, et où figuraient avec M. Eliacin Lachèse, mon père et Albert Lemarchand, désigna même M. Cosnier pour l'organe de son verdict, en lui ménageant par là un succès mesuré sur la difficulté de l'épreuve. C'est en la séance solennelle du 21 février 1859 que devait avoir

(1) Le char des typographes forma le sujet d'une des gravures de Vétault dans la monographie visée ci-dessous.

(2) *Maine-et-Loire*, 14 mars 1848, 18 octobre 1850, 14 septembre 1851, 15 avril 1852, 26 mars 1853. — Notes communiquées par M. Cosnier à Mgr Pasquier. — Correspondance : David à M. Cosnier, 13 août 1843, 3 février 1844. — *Fêtes de la charité de la ville d'Angers* (Cosnier et Lachèse, 1853), ouvrage publié sous les auspices de l'administration municipale de la ville d'Angers, orné de douze gravures par Vétault (Cosnier et Lachèse, 1853). — Renseignements de MM. A. de Soland et Sommier.

lieu, sous la présidence d'honneur de M. de Falloux, la proclamation des vainqueurs. L'œuvre jugée la plus brillante du concours était une étude critique, où le très distingué professeur du lycée. M. Hippolyte Durand, avait, disait-on, caractérisé trop sévèrement l'audace des tendances novatrices de David, en perdant de vue à quel point se rattachait aux plus saines traditions l'auteur du *Bonchamps*; et c'en était assez pour rejeter douloureusement dans la catégorie des mentions honorables un candidat dont l'œuvre, en elle-même, serait venue en première ligne, s'il n'avait méconnu les conditions de son programme qui visait un éloge, tandis que lui ne produisait qu'une apologie mêlée de censures. C'est ce qu'exposa M. Cosnier dans un rapport où il conciliait avec le culte religieux de David les félicitations dues à un sérieux panégyrique qu'atténuaient seules de trop rigoureuses réserves. Aussi M. Durand n'en voulut point à M. Cosnier, puisqu'il ne dérobait à ses atteintes la médaille d'or qu'en le couvrant de fleurs (1).

Après le travail de M. Durand venait une éloquente poésie du non moins malheureux concurrent Adrien Maillard, celui-là déclaré forclos non seulement pour l'adoption d'une forme exclue d'un concours qui n'admettait que la prose, mais pour n'avoir produit même sa poésie que hors des délais utiles. C'était une nouvelle disgrâce à consoler; et M. Cosnier s'en tira encore en insérant dans son rapport les plus vibrantes tirades du poète évincé (2), pour les désigner aux applaudissements vengeurs de l'Assemblée.

En pareille matière, l'infaillibilité du critérium s'incarnait ce jour-là dans la présidence d'honneur. Sans être

(1) M. Cosnier ménagea aussi au travail de M. Durand une digne retraite dans la *Revue d'Anjou*.

(2) La poésie de Maillard avait, d'ailleurs, paru déjà dans la *Revue d'Anjou et du Maine*.

artiste, M. de Falloux avait dans l'oreille, par excellence, le diapason des convenances et des mesures. Aussi M. Cosnier pouvait se flatter d'avoir réussi, lorsque, en sanctionnant les arrêts de notre aréopage, le glorieux académicien dit dans son allocution finale, en se tournant vers le rapporteur : « M. Cosnier avait une tache difficile à remplir et qui exigeait beaucoup de ménagements, il s'en est acquitté avec un tact irréprochable et une parfaite intelligence des qualités du sculpteur illustre. Dans le domaine de l'art », poursuivait-il en commentant le rapport, « il y a deux écoles distinctes parmi les artistes de notre siècle; l'une qui prétend qu'on ne peint jamais mieux que lorsqu'on ne sait pas dessiner, l'autre qui soutient l'opinion contraire. L'auteur du *Bonchamps*, de Fénélon, et de tant d'autres chefs-d'œuvre populaires, a su se tenir en dehors de ces exagérations et respecter les traditions classiques sans interdire à son ciseau les hardiesses ni les délicatesses de l'art moderne. » Enfin, c'était à l'avisé metteur en scène de l'ode d'Adrien Maillard que revenait une partie de cet ingénieux compliment. « M. Cosnier nous a cité quelques-uns des vers que le souvenir de David a inspirés à M. Adrien Maillard et nous a expliqué pourquoi la Société ne couronnait pas l'auteur d'un poème dont elle a si bien reconnu le mérite. Il ne manque qu'une montre à la muse de M. Maillard. Les muses, il est vrai, n'ont pas l'habitude d'en porter, mais, si la sienne veut bien en prendre une pour le prochain concours, le succès du poète est assuré » (1).

Pour en revenir à M. Cosnier, désormais il a conquis le droit de cité dans le culte de David. C'est, désormais, toujours à lui qu'on s'adressera quand il n'aura pas agi

(1) Soc. d'Agr., séances des 8 février 1856, 11 mars 1857, 28 avril et 17 novembre 1858 ; séance solennelle du 21 février 1859.

de lui-même en faveur de David où de son œuvre. C'est lui qui propose David, ou qui songe à exploiter ses cartons pour l'érection d'une statue de Robert-le-Fort ou de Beaurepaire, pour l'ornement du théâtre, pour la commémoration funèbre de la catastrophe du pont de la Basse-Chaîne (1). C'est lui qui négociera l'enrichissement de notre musée par l'acquisition du modèle de Bonchamps (2), du mausolée du général Foy. C'est lui qui s'abouchera et correspondra avec la famille de David et avec son biographe Henry Jouin pour la publication posthume de ses écrits ou de sa correspondance (3). Toujours il est auprès de David pour provoquer son génie et manifester ou protéger sa gloire (4).

(1) En réponse à la proposition de M. Cosnier, relative à ce monument funéraire, David lui en adressa un projet en un croquis à la plume que j'ai trouvé parmi les papiers de M. Cosnier, et que j'ai rattaché à la lettre d'envoi pour l'adresser à mon ami Henry Jouin. Dans cette lettre, David sollicitait l'entremise de M. Cosnier pour obtenir de l'architecte Moll la réalisation sculpturale de ce dessein à l'entrée du nouveau pont de la Basse-Chaîne. Ce projet avorta alors, sans doute par suite de l'exil de David; mais Henry Jouin vient de le reprendre. Il recommande la patriotique entreprise en un éloquent appel à notre municipalité dans une brochure qui relate en un tableau saisissant et à l'aide d'une documentation neuve toutes les péripéties du drame, et qu'illustre le croquis de David, avec le projet de cénotaphe exécuté sur cette donnée par le jeune sculpteur Jules Déchin (*Revue de l'Anjou*, janvier à février 1903). — M. Paul Lachèse, héritier de la correspondance de son oncle, vient d'offrir ce croquis au Musée.

(2) Ce moèle était au musée de Rouen et, dès 1861, des pourparlers étaient entamés dans ce but entre les deux municipalités rouennaise et angevine. C'est le 24 août 1872 qu'Henry Jouin, appuyé en cela par M. Dauban, suggéra à notre Société l'idée d'insister là-dessus auprès de nos édiles pour une conclusion, et de là le mandat d'entremise conféré sur son offre à M. Cosnier.

(3) Ce projet de publication fut patronné par la Société, qui nomma dans ce but une Commission où M. Cosnier entra avec Henry Jouin, C. Port, M. Adolphe Lachèse et mon père.

(4) *Maine-et-Loire*, 14 mars 1848, 12 octobre et 18 novembre 1850, 6 mars 1851, 15 avril 1852. — Société d'Agriculture, séances des 10 novembre 1869, 24 avril et 21 juillet 1872, 7 août 1874. — *Études*

Puisque nous en sommes à nos prix de poésie, une de ces institutions l'intéressa entre toutes, par la perpétuité de sa destinée et l'amitié du fondateur. Nous ne savons jusqu'où remonte, si ce n'est encore au Lycée, la liaison de M. Cosnier avec notre éminent poète Daillière, mais elle ne fut jamais plus intime qu'à dater de la publication originaire, en 1858, de ses *Drames et Poèmes*, précédés d'un choix des éloges les plus autorisés de la critique parisienne. Daillière y apprécia si bien les conseils de son éditeur, que dès lors M. Cosnier lui devint à la fois un confident et un Aristarque. Le théâtre favori de leurs épanchements littéraires était, après la retraite à Angers de Daillière, sa villa suburbaine, un vrai jardin d'Auteuil de Boileau. Là venaient avec M. Cosnier leur ancien professeur du Lycée, le solide latiniste Jean Sorin, puis son fils, le bibliothécaire et brillant poète Élie Sorin. C'était ensuite le docteur Grille, notre aimable traducteur d'Horace, de Plaute et de Térence; le distingué député de la Sarthe Fernand de Perrochel; le docte, vaillant et intarissable écrivain Faligan; et enfin, lors de ses rares passages à Angers, l'ancien condisciple de M. Cosnier, Geffroy, le célèbre acteur de la Comédie-Française.

Mais quand Daillière se retrouvait seul avec M. Cosnier, c'est alors que, en retour d'une lecture de « Rosalie Barbot » sous ses tilleuls, le poète lui débitait avec une déférente soumission ses strophes fraîchement écloses de la veille (1), avant de se recommander par lui à M. de

sur la commune d'Angers (mss. inédit). — *Quelques mots sur les embellissements d'Angers* (mss. inédit). — Correspondance Cosnier : David, 18 novembre 1850 ; Lenepveu, 12 novembre 1875.

(1) Daillière a reconnu même en M. Cosnier l'inspirateur principal de celle de ses odes intitulée : *Nos Angevins* (Table de marbre au Lycée d'Angers), qu'il lut aux eaux de Luchon au poète académicien Camille Doucet.

Falloux pour un prix de poésie aux Jeux Floraux ou à l'Académie Française.

En retour de la confiance et de l'estime de Daillière, M. Cosnier lui avait voué un culte devenu une de ses religions littéraires. Nul n'admirait plus que M. Cosnier l'habile composition, le ton noble et soutenu, le rythme harmonieux et pur du poème de l'*Aigle* et de la *Guerre d'Orient* ou des Drames d' *André Chenier*, de *Napoléon et Joséphine* et de *Jeanne d'Arc*. Notre ami était tellement plein de la gloire de Daillière, qu'il en était devenu son coryphée. Lorsque Daillière cueillait une palme à l'Institut ou à Toulouse, ou lorsque Geffroy faisait recevoir à l'Ambigu *Napoléon et Joséphine*, M. Cosnier avait la primeur de l'heureuse nouvelle, et c'est par lui que tout Angers la savait. C'est notre ami qui nous avait suggéré l'acclamation de Daillière comme notre collègue hors des formalités préliminaires d'usage; lui qui avait sollicité l'apposition de son nom à l'une des rues de notre ville, ou négocié l'érection de son buste dans notre enceinte (1). Aussi quand, par une reversibilité de lauriers, le poète couronné du palais de Mazarin nous légua en revanche son prix de poésie et de vertu, il désigna comme un de ses exécuteurs testamentaires M. Cosnier (2) qui, tout en préparant en 1885 la seconde édition de ses *Drames et Poèmes* (3), hâta par ses

(1) Suivant le désir d'un des exécuteurs testamentaires du legs de Daillière, Élie Sorin, M. Cosnier devait s'entendre là-dessus avec le Dr R. Grille et le sculpteur Taluet. On sait que, finalement, ce fut le sculpteur Massé qui exécuta le buste inauguré solennellement dans notre salle.

(2) M. Cosnier y figurait avec les principaux amis de Daillière, parmi lesquels (pour ne citer que les noms angevins ou d'attache angevine) MM. Bessonneau, Geffroy, Ernest Faligan, le Dr R. Grille, Charles Livet, Élie Sorin. — Le testament de Daillière contenait une disposition tendant à faciliter l'entrée de plusieurs vieillards chez les Petites-Sœurs des Pauvres.

(3) Cette seconde édition ne diffère pas sensiblement de la pre-

démarches l'homologation du legs (1). Aussi l'on peut dire que c'est en partie grâce à M. Cosnier que Daillière a, tour à tour, reçu et distribué des couronnes. Et, si l'on pouvait supposer notre ami briguant ici une place pour sa propre effigie, il l'eût voulue ornée d'un des festons détachés du buste de Daillière.

En s'identifiant à nos illustrations locales, en sollicitant de notre municipalité la glorification du roi René, de Robert-le-Fort et de Beaurepaire, en se vouant à l'apothéose de David ou de Daillière, M. Cosnier ne voulait voir s'ériger leurs statues ou s'inscrire leur noms que sur l'horizon vierge encore de leur cité natale ou adoptive. C'est que M. Cosnier lui-même s'attachait au vieil Angers par autant de liens que de racines. Aux attaches du berceau, au développement de l'entourage de famille, à l'invétération des amitiés d'enfance, s'ajoutait l'enlacement multiple des œuvres, l'assiduité de nos séances, l'engrenage et l'enchevêtrement des médiations, des agissements et des entremises. Il était devenu plus que personne et par tous les côtés l'homme d'Angers. Angers lui était devenu un monde d'où il ne sortait plus. Hors de là ses plus longues promenades étaient dans la banlieue,

mière. Elle fut pour Daillière l'acheminement vers la récompense académique qui couronna toute sa carrière poétique. Le prix Vitel fut décerné à l'ensemble de ses œuvres le 13 mai 1886.

(1) *Maine-et-Loire,* 19 janvier 1887 : Discours de M. Cosnier sur la tombe de Daillière. — *Drames, poèmes et contes,* par Julien Daillière, 1re éd. (1858), préface signée des éditeurs Cosnier et Lachèse ; 2e éd. (Lachèse et Dolbeau), 1885. — Soc. d'Agr., séances des 11 janvier et 8 février 1887. — *Julien Daillière, sa vie et ses œuvres,* par Élie Sorin. — *Inauguration du buste de Julien Daillière, quelques souvenirs intimes de M. Élie Sorin* (travail lu en séance solennelle de la Société d'Agriculture du 10 juin 1890). — Correspondance Cosnier : Fr. Grille, 10 septembre 1846 ; Daillière, 1er mars 1869 et 28 juin 1885 ; Geffroy, 1887 ; Élie Sorin, 17 avril 1887 ; M. Th. de Soland.

sur les bords de la Loire ou de la Maine, mais toujours avec la perspective de Saint-Maurice ou de Saint-Serge, de Saint-Nicolas ou de Saint-Joseph, avec l'illusion d'un lointain rustique bien qu'altéré déjà par les envahissements de la ville. Et dans ses promenades il se retournait souvent comme inquiet de son égarement et rebroussait chemin, dès que l'enfoncement dans un vallon ou l'escarpement d'une colline lui dérobait ses chères perspectives urbaines. Il faisait bien, il est vrai, quelques rares apparitions dans des villas de famille ou d'amis, mais dans celles surtout où il ne perdait pas de vue pour ainsi dire l'horizon ni l'atmosphère de la ville. Hors de là il eût perdu pied, même dans notre ère de centralisation universelle. Figurons-nous-le, par exemple, transplanté dans la vie parisienne. Loin de s'y transformer il se fût étiolé dans cette atmosphère sulfureuse, entre deux interlocuteurs brûlant l'asphalte du boulevard des Italiens ou de la rue de Vivienne. L'absorption dans cette fournaise, en violant l'autonomie et ses sereines allures, lui eût été mortelle, à lui qui n'ambitionnait que de nous appartenir tout entier. Angers de bonne heure a eu toutes ses évolutions. Toute sa destinée a eu ses plus et ses replis dans notre enceinte.

C'est ainsi que littérairement un angevin d'aussi vieille roche exploitait sa ville à la façon accorte et engageante de ses vrais prédécesseurs dont le premier certes est Boudigné, qu'il n'avait point exhumé de ses presses sans s'y imprégner de son arome; et après lui venaient Claude Ménard, Grandet et Bruneau de Tartifume, Péan de la Tuillerie et Toussaint Grille. Il s'imposait et s'impatronisait dans le groupe contemporain de MM. Bougler et Blordier-Langlois, de MM. de Quatrebarbes et Aimé de Soland, du docteur Romain Grille, de MM. Adolphe et Éliacin Lachèse. Auprès de lui, comme auprès d'une fontaine d'eau vive, on puisait et on s'abreuvait sans relâche.

Aussi, autour de lui, que d'exploitateurs divers et à tous degrés! C'est M. de Falloux dans les *Mémoires d'un royaliste*. Ce sont entre autres : MM. Marchegay, François Grille et Lemarchand dans le recolement de leurs archives; Célestin Port dans son *Dictionnaire historique*, M. Godard-Faultrier dans le *Répertoire archéologique*, M. Bougler dans le *Mouvement provincial de 1789*, M. Camille Bourcier dans la *Terreur en Anjou*, M. Eugène Berger dans ses travaux de critique littéraire, M. Alexis Chevalier dans ses *Histoires des Frères des Écoles chrétiennes et de l'Hôtel-Dieu de Paris* et dans les *Annales de la Charité*, M. Aimé de Soland dans le *Bulletin Monumental*, M. La Bessière dans la *Géographie de Maine-et-Loire*, mon père dans ses *Revenants*, Henry Jouin dans sa *Vie de David* et ses *Notices sur les artistes angevins*, Mgr Pasquier dans sa préparation de la biographie de M. de Quatrebarbes, M. de Rallaye dans celle d'Eugène Boré, M. le chanoine Portais dans sa *Vie de l'abbé Gruget*, M. le marquis de Villoutreys dans l'enrichissement de sa bibliothèque. Enfin M. Cosnier était, en outre, le cicerone des étrangers dans notre ville. Non seulement il y accompagnait Émile Souvestre et David, mais c'est à lui qu'on s'adressait pour y guider MM. de Caumont, de Riancey et Vitet (1), et l'archéologue anglais sir Musgrave.

Tant de travailleurs, de lettrés ou de voyageurs recouraient encore moins à son érudition qu'à ses souvenirs; car M. Cosnier était comme un de ces aïeux raconteurs qui savent et disent beaucoup parce qu'ils ont beaucoup vu et beaucoup écouté. Non que notre ami n'ait été de profession comme de goût, un érudit et un liseur. Mais il en était un peu de sa bibliothèque comme de ce qu'il

(1) *A Monsieur le Maire et à Messieurs les Membres du Conseil municipal d'Angers*, par L. Cosnier, p. 17. — Correspondance Cosnier : M. Vallon.

avait remarqué dans celle d'un historien, d'ailleurs plus sûr, M. Bougler; elle était loin de représenter toute sa somme d'informations personnelles. Il ne se fiait même que trop complaisamment à sa mémoire. Il lui arrivait trop souvent de ne recourir aux livres qu'après l'arrangement de son récit et d'en répudier tant soit peu ce qui contrariait sa veine, afin de maintenir entre l'autorité d'un texte et l'emprunt aux souvenirs une pénombre propice à l'homogénéité du récit. En somme, sa prétendue crédulité historique était moins naïve qu'artistique, c'était la crédulité des Hérodote, des Amyot et des Bourdigné. A l'égard de la légende dorée de notre histoire il éprouvait une vulnérabilité de dilettante. Aussi, dans un compte rendu de la deuxième édition donnée par Célestin Port de la *Ville d'Angers* de Péan de la Tuillerie, exprimait-il le regret de l'immolation de nos traditions les plus chères, par exemple la Légende de la tour des Druides, l'incendie de l'église de Saint-Laurent par les Normands, l'hymne *Gloria Laus*, chanté par l'évêque Théodulfe au passage de la procession des Rameaux sous la porte Angevine, le séjour de Jean de Lépine à l'atelier de Philibert Delorme. Eh! bon Dieu! je perçois encore d'ici les gémissements de notre ami, quand, au lendemain de chacune des séances auxquelles il ne pouvait plus assister, je lui dénonçais comme l'un des principaux événements qui l'avaient marquée l'autodafé des plus mirifiques enjolivements de Bourdigné ou du Spicilegium!

Au moins ce qu'abritait sûrement son hospitalière imagination, c'étaient les réminiscences qui n'étaient pas tellement reculées qu'elles n'échappassent aux atteintes toutes rétrospectives de nos pourfendeurs de légendes; c'était ce avec quoi il avait vécu ou ce qu'il avait entendu. Tout cela semblait incarné en lui comme en un beau livre récréatif qu'il avait agrémenté de ses illustrations comme eût fait un vieux maître flamand attardé dans

notre siècle et échoué dans notre Anjou. Ce beau livre était accessible à tout venant. Il vous dispensait même de l'ouvrir pour ne vous laisser que la peine d'en tourner les feuillets. Que dis-je? on trouvait en M. Cosnier mieux qu'un beau livre, on y jouissait de l'émanation de lui-même, et cela pendant de longues heures; si bien que, en prenant congé de lui, on se demandait pourquoi on le quittait. On ne se consolait d'avoir brusqué le départ qu'en songeant à tout ce que la prolongation de la visite eût enlevé à la Société de Secours mutuels, à l'Asile des vieillards, à l'hospice Sainte-Marie, aux Fourneaux économiques ou à la Société de Saint-Régis. Il fallait cela pour se dédommager d'avoir échangé le charme insinuant de ses confidences pour la lecture d'un livre tout sec, d'un vrai livre dont on retenait moins de choses, parce que ce livre était moins aimable.

De plus en plus M. Cosnier valait mieux qu'un livre, parce que plus la vieillesse à tous autres égards attentait à sa dépense de lui-même et plus il se réfugiait dans les confidences. Ne pouvant plus se multiplier au loin, plus que jamais dans l'enchaînement des infirmités il livrait, il dénouait, il nous abandonnait ses souvenirs. Et, lorsqu'il n'eut plus à les déverser sur des contemporains disparus tous avant lui, c'est nous qui en recevions la dérivation naturelle. Il n'y avait qu'à le provoquer comme en une légère secousse pour en détacher de lui le suc et la moëlle. Ses confidences suintaient et filtraient à fleur de sol.

Et cependant ce ruissellement à pleins bords était toujours réglé, car M. Cosnier était également facile à stimuler et à interrompre. Ses épanchements ne s'imposaient jamais. On le voyait avec la même disponibilité courir ou s'arrêter. Et si, en attendant une halte de son interlocuteur, on voyait pour ainsi dire sourdre la suite de son récit suspendu derrière des lèvres frémissantes qui ne

demandaient qu'à se rouvrir, l'interlocuteur était sans crainte pour l'intégral développement de sa réplique.

D'ailleurs, jusque dans le déchargement de sa plénitude, notre ami sans cesse se renouvelait par les réprocités et les échanges. Il ne se figeait point dans son passé et, en plongeant dans son enfance, il demeurait toujours une source encore moins profonde qu'accessible. Son nonogénariat ne creusait point un abîme entre lui et les générations nouvelles. Plus elles se multipliaient autour de lui, et plus elles accroissaient ses ressources, parce que chacune d'elles en passant déposait en lui sa couche de souvenirs. Il ne pouvait se saigner à blanc parce que toujours en lui se reformait la sève. En même temps que, par lui, nous remontions à nos origines, lui, de son côté, suivait notre avenir. Jamais on n'est descendu de si loin vers nous, jamais fleuve n'a reçu des affluents si éloignés de sa source.

M. Cosnier renouvelait tellement son enrichissement jour par jour de tout ce qu'il avait appris la veille, que jamais il n'eût suffi à tout déverser. Au moins ce qu'il ne répandait pas au dehors peuplait sa solitude finale, la solitude d'un veuvage sans postérité. Bien qu'éminemment sociable, à la fin, dans l'intervalle de nos visites, rien ne l'effrayait de l'isolement de la vieillesse. Même à cette heure mélancolique de l'année où la dispersion des vacances et l'émigration de la famille et des amis vers les villégiatures où il ne pouvait plus les suivre faisaient le vide autour de lui, sa sociabilité se continuait avec ses souvenirs qui lui tenaient compagnie. Il vivait sur l'atmosphère encore tiède, dégagée de l'agitation des cendres de son foyer. Hélas! ce qu'il trouvait de société dans les réminiscences non encore dépensées de ses dernières heures, nous donne la mesure de tout ce que nous avons perdu dans le jour qui l'a vu s'éteindre. On peut dire que, ce jour-là, c'est une partie du vieil Angers qu'il aura emportée avec lui, comme pour demeurer inséparable d'avec

lui, même dans un monde meilleur. En cela il nous rappelle un peu ce vertueux jardinier d'un conte chinois, qui, pour un digne complément des récompenses célestes, n'est entré dans la béatitude éternelle qu'avec les pivoines qu'il avait ici-bas le plus pieusement cultivées.

Au moins les plus précieux souvenirs que notre ami ait eu le temps de nous léguer, non plus seulement en portraits, mais en tableaux, sont ici. Abordons-les donc avec lui par la même ouverture et la même pente d'écoulement. Ces souvenirs de figures ou de groupes d'ancien régime, de sociétés évanouies, de scènes devenues historiques ou de vieilles mœurs, ne revivaient jamais plus en lui qu'avec l'ébranlement des logis surannés auxquels ils adhéraient comme le miel tient aux alvéoles d'une ruche. Aussi affluaient-ils à même les brèches ouvertes en tous sens par l'haussmanisation dans la cité de Péan de la Tuillerie. Mais chaque retentissement d'une démolition nouvelle n'agitait en lui de chères reminiscences qu'en lui arrachant du même coup de nouvelles plaintes. Ici j'en reviens toujours au compte rendu du « Péan de la Tuillerie » : « Vision d'un monde enchanté », s'écrie-t-il, « arceaux dentelés, rosaces flamboyantes, cloîtres à ogives géminées, tourelles aériennes. L'intérêt redouble, mais aussi la tristesse, car la deuxième édition due à M. Port paraît à une heure suprême sur les confins de deux époques et semble, quant au caractère traditionnel de la cité, la lettre de faire-part funèbre qu'une génération d'hier adresse à la génération de demain... Que de ruines annoncelées! Notre chère ville avait son empreinte particulière... Quelques années encore, à peine si l'on reconnaîtra son berceau », soupirait-il, en songeant qu'avec nos vieux édifices avaient disparu tant de sites adjacents, depuis nos remparts tapissés de giroflées jusqu'à la « turcie » du port Ayrault où les barques glis-

saient entre des rideaux de saules « comme en un canal de Hollande ». Et, plus loin, « l'auteur dénombre, avec trop d'impassibilité, les transformations... consommées par nos pères, auxquelles nous nous laissons davantage entraîner. Il est juste d'observer que M. Port ne peut ressentir pour ces témoins de nos vieilles mœurs l'attachement qu'ils inspirent aux héros de nos contemporains. Il leur porte un intérêt purement historique, tandis que notre cœur saigne comme s'ils étaient des membres de notre famille ».

A l'endroit de ces filiales doléances d'un intérêt plus palpitant que les beaux rêves de Bourdigné ou du Gesta, M. Port, cet inexorable exécuteur de la légende du *Gloria Laus*, mais cet analyste soigneux des Cartons de biographie, avait les entrailles moins dures que ne le lui reprochait doucement M. Cosnier. Car, dans la préface même de son édition de Péan de la Tuilerie, il disait délicatement d'une des plus volumineuses œuvres de M. Cosnier : « Il n'est que temps déjà de parler du vieil Angers. Le voilà qui s'en va, sans qu'on y prenne garde, à l'instar vraiment des plus grandes villes, et nos anciens vraiment ne s'y reconnaîtraient plus. Un autre, un Angevin de race et d'habitude, esprit délié, fine plume, se prépare à nous raconter ce qu'était la ville noire il y a quarante ans. » En effet, tel est le panorama que nous offre M. Cosnier dans une de ses plus volumineuses œuvres, dont nous eumes ici, au moins en partie, la lecture, mais qui est demeuré inédit, sous ce titre : « *A Messieurs les Conseillers municipaux passés, présents et futurs. Étude sur la commune d'Angers* ». Au surplus ce n'est guère qu'une ébauche ou un résumé et ses diverses monographies sur ces problèmes palpitants d'édilité angevine où nous venons de nous engager à le suivre (1).

(1) Ce manuscrit est sans date. Mais j'y trouve des allusions à nos désastres, envisagés comme récents, de 1870-1871.

Revenons donc au compte-rendu du Péan de la Tuillerie où M. Cosnier disait encore de notre ville : « Nos neveux donneront pour sujet de concours la question de savoir si elle a été bâtie sur une colline ou dans une plaine » (1). Ceci est une allusion à l'un des plus gigantesques projets de notre municipalité. En 1878, ce n'est plus l'élargissement de la rue de l'Oisellerie, ce n'est rien moins qu'un nivellement général pour mettre en communication directe, par un raccordement carrossable, le point culminant d'Angers avec les bas quartiers de la Maine; et par là c'était la condamnation d'une rue médiale qui allait passer toute sous le cylindre égalitaire. Or cette rue, dont on voyait déjà les maisons enterrées jusqu'aux premiers étages ou déchaussées jusqu'aux fondations, c'était jadis notre rue centrale et notre artère vitale. C'était la mémorable rue Saint-Laud, qui d'ailleurs par l'un de ses tronçons les plus menacés confinait à la place du Pilory, ce quartier natal de M. Cosnier.

Ainsi touché au plus vif dans son patriotisme local, voilà notre ami qui, piqué d'honneur, se remit en campagne, comme pour une affaire d'état. Il s'agite et se démène comme il ne l'eût pas fait davantage au Maine-et-Loire pour les élections de la Constituante, ou l'option entre Napoléon et Cavaignac, ou la révision de la constitution, ou l'expédition de Rome. C'était à s'étonner de le voir ainsi, ce semblait-il, hors de son assiette normale, si l'on ne réfléchissait qu'à cette date, rendu à la liberté par sa sortie de l'imprimerie, notre ami cherchait partout un emploi social de ses loisirs. Car il lui fallait toujours une activité continue, bien que sans marche forcée. Et le voilà donc qui prend fait et cause, qui plaide et péti-

(1) *Maine-et-Loire,* 30 novembre 1850, 5 mai 1869. — *Études sur la commune d'Angers.* Nouvelle édition de Péan de la Tuillerie. Préface de C. Port.

tionne pour une rue qu'à son gré nulle toge d'avocat ne pouvait trop largement couvrir. Il fomente la procédure, il feuillette les dossiers d'expropriation, les plans de voirie, les devis d'architectes. Il surveille et proclame l'ouverture de l'enquête « de commodo et incommodo », il suppute les dires hostiles des propriétaires riverains, il interprète et commente avec allégresse l'avis conforme du juge-commissaire, il épuise l'arsenal des arguments de finance, d'hygiène et de voirie.

Aujourd'hui que la pauvre rue Saint-Laud est déformée par l'envahissement des bazars industriels, aujourd'hui qu'elle est en tous sens écharpée par les percées transversales et labourée par les rails des tramways, aujourd'hui enfin que la voilà, ce semble, à jamais déclassée et supplantée par la concurrence parallèle des grandes artères nouvelles, il a fallu, dût notre patriotisme en rougir, l'intervention sentimentale de M. Cosnier pour nous apitoyer sur son sort. Au moins retenons de son plaidoyer ce rappel touchant de la vieille vie plébéienne que sa rue natale, allions-nous dire, recélait dans ses sinuosités nombreuses, et qui s'exhale d'un de ses pignons éventrés comme un tendre reproche. « La rue Saint-Laud formait vraiment le cœur de la cité. Grâce au mouvement des affaires, le sang y circulait plus vivement qu'ailleurs. Au centre de l'activité commerciale, on vivait selon les vieilles mœurs, simples et saines. Les idées se modifiaient peu; elles se perpétuaient de génération en génération. Tout le monde s'y connaissait. C'était une grande famille où l'on respectait la hiérarchie de l'âge, du savoir et des mérites. Rien n'y était caché, parce que rien n'y était à cacher. Si, par aventure, les langues s'y exerçaient à propos du voisin, par une large compensation, on saisissait toutes les occasions de lui venir en aide. Le moindre commérage y était racheté par un dévouement toujours prêt. En un mot, nulle part on ne

conservait avec plus de constance les anciennes traditions de l'urbanité et de la cordialité françaises » (1).

Populaire par ses anciennes destinées, à l'une de ses issues la rue Saint-Laud tenait de la vie seigneuriale par le logis Abraham. Qui ne regrette ce pittoresque édicule du XVI[e] siècle, dans les boiseries duquel un chevalier naïvement martial semblait encore garder la porte Girard, qui jadis fermait là notre seconde enceinte, celle de Foulques Nerra? Quand, en 1871, les mêmes exigences de circulation eurent frappé déjà le logis Abraham, nous protestâmes et nous ne pouvions mieux protester que par M. Cosnier. Et cela lui allait d'autant plus que c'est avec lui que nous avons déjà vu s'adosser au logis Abraham, comme par une inféodation plébéienne où la rue Saint-Laud symbolisait ses harmonies d'hiérarchie sociale, l'attachante et l'honorable écaillère Javotte. A tant de titres anciens et renouvelés, M. Cosnier lança en faveur du Gardien de la porte Girard une requête qui n'est d'ailleurs qu'une épisode et qui partagea malheureusement le sort de sa grande plaidoirie en faveur de la rue Saint-Laud. Le castel marqué pour l'exécution tomba. Mais au moins la supplique du 28 avril valut à M. Cosnier la sympathique adhésion, recueillie dans nos annales, d'un ouvrier d'art qui, ayant relevé sur son album et emporté avec lui dans son tour de France un croquis du logis Abraham, l'avait ressuscité presque en le faisant adopter par un châtelain du midi, comme motif d'un décor de fabrique pour son parc de Pierrefitte sur l'horizon des Pyrénées (2).

(1) *La rue Saint-Laud*, par M. Cosnier (Soc. d'Agr., 1879), pp. 12, 13, 24, 25, 47 et *passim*. — *Maine-et-Loire*, 3 février 1878 : *Un dernier mot sur la rue Saint-Laud;* 22 juillet 1878 : *Encore la rue Saint-Laud*, épilogue.

(2) *Le Logis Abraham* (Soc. d'Agr., 1871), pp. 291-292, 295-297 et *passim*.

Si M. Cosnier eût pu ainsi reconstituer, mais sur place, le vieil Angers avec les épaves archéologiques recueillies dans le musée Saint-Jean, nul autant que lui ne s'en serait fait fête. Au moins, dès sa période de rédacteur en chef du *Maine-et-Loire*, et concurremment à la rédaction des *Œuvres municipales*, il y avait mené en faveur de nos monuments historiques, surtout en une série d'articles intitulés *Angers ancien et moderne*, une campagne poursuivie dans l'*Étude sur la commune d'Angers* ou dans le sein de nos commissions, et visant la cathédrale, le château d'Angers, la tour Saint-Aubin (1), l'ancien Hôtel-Dieu, le logis Barrault, l'hôtel Pincé (2). Mais dans ce parallélisme entre les *Œuvres municipales* et cette énumération préservatrice de nos richesses archéologiques, l'art avait confiné à la charité. Art et charité! c'est en alliant ces deux sollicitudes que M. Cosnier avait

(1) Dès 1841, M. Cosnier avait plaidé pour la restauration de la tour Saint-Aubin, en un article que je n'ai pu retrouver, mais dont François Grille le félicita chaudement dans une lettre du 18 avril. Peut-être est-ce le même article dont M. Cosnier envoya l'année suivante le manuscrit à son oncle. Du moins celui-ci lui écrivit le 16 novembre 1842 : « Je vous remercie de votre manuscrit, je le classerai dans le rang de nos *angevinières*. Il y tiendra bien sa place. Mais ce que je demandais, c'était un numéro imprimé du journal où cet article se trouve. Si vous pouvez le découvrir aisément, envoyez-le moi, afin que j'en fasse usage en temps et lieu près d'une puissance qui puisse protéger nos monuments contre les Welches. » Je ne sais si M. Cosnier a adressé à François Grille le numéro du *Maine-et-Loire* où se trouve son article. Mais je n'en ai pas trouvé le manuscrit à la bibliothèque municipale parmi d'autres lettres de lui, dans la collection des lettres autographes adressées à François Grille et, par lui, offertes à la ville.

(2) A ce point de vue, les sollicitudes conservatrices de M. Cosnier ne se renfermèrent pas toutes dans la ville. C'est ainsi qu'il eut à s'occuper de la restauration de l'église de Morannes. (Soc. d'Agr., 5 mai, 7 juin, 5 juillet. — *Maine-et-Loire*, 26 juin, 7 août 1851 ; 4 juin 1852, 12 juillet 1852. — *La rue Saint-Laud* (1879), p. 39. — *Études sur la commune d'Angers*. — *Quelques mots sur les embellissements d'Angers*. — Soc. d'Agr., 25 juillet 1860.

cherché pour une partie de nos plus précieux édifices tombant en ruines, ou exposés à la brutalité des sécularisations administratives, industrielles ou commerciales, une sauvegarde en des appropriations plus discrètes de bienfaisance. Dans ce panorama de pieuse esthétique, il s'était affligé de l'émigration nécessaire, en 1864, vers l'hospice Sainte-Marie, des sœurs de Saint-Vincent de Paul, qui, en désertant l'ancien hospice Saint-Jean, lui semblaient répudier la double consécration, proclamée judiciairement au dix-huitième siècle, de Henri II et de saint Vincent de Paul. Pour le consoler de ce malheur, il n'avait pas fallu seulement l'affectation de la salle Saint-Jean à un musée archéologique devenu, grâce au goût éclairé de son fondateur, l'asile de nos ruines; il en avait voulu voir encore les annexes, avec le sanctuaire de Saint-Vincent-de-Paul, voués à l'installation de notre orphelinat municipal (1). L'abbaye de Saint-Nicolas n'aurait abdiqué sa destination primitive de dépôt de mendicité que pour disputer aux plaines de Pouillé leur orphelinat agricole. La basilique de Saint-Martin serait devenue la chapelle des Pères du Saint-Sacrement ou de l'Externat Saint-Maurille. L'ancienne abbaye Toussaint eût abrité les débuts de l'Université, et le Palais des Marchands allait s'ouvrir à notre bibliothèque populaire (2).

Par une suite du même culte voué à l'Aumônerie de Saint-Jean, et par là même au royal fondateur dont

(1) *Mémoires sur le déplacement de l'Hôtel-Dieu d'Angers* (1854), pp. 3-7 et *passim*. — Soc. d'Agr., séance du 26 décembre 1867. — *Études sur la commune d'Angers*. — *Quelques mots sur les embellissements d'Angers*.

(2) *Études sur la commune d'Angers*. — *Quelques mots sur les embellissements d'Angers*. — Soc. d'Agr., février et mars 1881. — *Maine-et-Loire*, 29 mai 1852. — *Les Bibliothèques populaires* (La charité à Angers). — *Renaissance de l'Université d'Angers*, par L. Cosnier (1872), pp. 13 et 14.

il n'eût voulu voir s'y perpétuer le nom que dans l'immuabilité de son œuvre, on peut juger avec quel zèle M. Cosnier embrassa la revendication des statues de nos Plantagenets de l'abbaye de Fontevrault, lorsque, en 1866, leur offre illégale par Napoléon III à la reine Victoria faillit nous les enlever. L'on se rappelle avec quelle ardeur, en 1867, de concert avec M. Port, notre société, par l'organe de M. de Falloux, du président Adolphe Lachèse, de M. Godard-Faultrier et de mon père, s'évertua pour solliciter des barreaux d'Angers et de Paris une consultation conforme aux vœux du patriotisme angevin. M. Cosnier ne demandait qu'à s'adjoindre à d'aussi patriotiques démarches; aussi les recommanda-t-il à MM. Beulé, Louvet et Eugène Berger, pour décider leurs entremises auprès de Berryer et de Dufaure, ou au ministère des Cultes, ou au secrétariat des Beaux-Arts.

Mais le maintien de nos Plantagenets à Fontevrault ne tenait pas seulement à l'empereur, ébranlé par l'unanimité des protestations juridiques; il fallait le désistement parallèle des deux souverains en cause; et par là s'imposait une simultanéité d'agissements à Paris et à Londres. Ici encore, M. Cosnier s'employa près du célèbre archéologue et voyageur anglais sir Georges Musgrave, délégué par ses collègues du Royal Institut de Londres pour venir en Anjou examiner sur place les statues litigieuses et pénétrer le fond du débat. Or, M. Cosnier était trop à la fois l'homme d'Angers et l'homme de notre société pour que sir Musgrave négligeât de le voir. Eu égard au but de son voyage, notre ami répondit à sa démarche par de politiques avances. Il s'institua son cicerone dans l'exploration de notre ville, en éclairant leur parcours de maintes observations judicieuses dont plus d'une, par l'éminent voyageur, passa dans le « Guide de l'étranger en France » de Murray.

Il y a plus. Voyant dans sir Musgrave un savant curieux doublé d'un honorable clergyman, M. Cosnier lui fit les honneurs de l'Évêché et de l'hospice Sainte-Marie, et par là lui valut l'aimable accueil de Mgr Angebault et des sœurs de Saint-Viucent de Paul. Et, le voyant même en veine de docilité et de tolérance, M. Cosnier alla jusqu'à le mener à la prédication d'un ardent capucin, le Père Joachim, dont les hardiesses apostoliques, atténuées par la charité du cicerone, trouvèrent grâce devant les susceptibilités anglicanes. Puis, chaque soir, le guide à la fois et l'amphytrion de l'éminent voyageur groupait autour de son hôte, devenu de plus en plus son ami, l'élite des érudits de notre ville.

C'est sous d'aussi favorables auspices que s'engagea entre M. Cosnier et sir Musgrave, sur le chapitre de Fontevrault, une discussion courtoise continuée dans leur correspondance. Dès son arrivée en Anjou, sir Musgrave était allé à Fontevrault relever sur son album, avec l'agrément du directeur M. Christaud, qui nous seconda de ses démarches, un dessin des quatre statues.

C'est à son retour en Angleterre que sir Musgrave faisait envisager de là à M. Cosnier, en regard de leur délaissement sur les dalles humides d'un cloître obscur, le somptueux accueil qui les attendait avec leur cortège dynastique sous les voûtes de Westminster. « Car vous ne nierez pas », ajoutait-il, « que les Plantagenets de Fontevrault appartiennent historiquement bien plus à l'Angleterre qu'à la France. Et », poursuivait l'archéologue en développant un mélange original de loyauté et de raideur, « quand vous nous chassâtes très justement de votre sol, vous auriez bien fait de renvoyer avec nous tous les vestiges de la domination britannique. Au surplus, si votre empereur les a concédés à notre reine, c'est en retour de notre abandon à la France du corps de

Napoléon Ier, dont nous avait investis de droit la captivité de Sainte-Hélène. »

A son digne contradicteur M. Cosnier objectait le caractère d'inaliénabilité conféré à leurs monuments funéraires par nos Plantagenets, angevins d'ailleurs par le berceau comme par la tombe. « Ils nous appartiennent même plus qu'à l'Angleterre », ajoutait-il, « rien qu'à envisager la priorité de leurs titres, puisqu'ils avaient été comtes d'Anjou avant de devenir rois d'Angleterre. Enfin », concluait-il, « l'église de la vieille abbaye de Robert d'Abrissel va être restaurée avec toute sa gloire primitive et les statues de nos Plantagenets vont y être rétablies sur l'emplacement de leurs dépouilles mortelles. »

Cette dernière assurance, tirée d'un projet d'une réalisation prochaine (1), fut ce qui émut davantage le patriotisme insulaire de sir Musgrave. « Votre lettre », répondit-il de suite à M. Cosnier, « est arrivée juste à temps pour me mettre en état d'en faire un usage opportun ». Il promettait en même temps de communiquer cette lettre à la prochaine séance du Royal Institut, fixée au 5 avril suivant, pour délibérer sur l'incident de Fontevrault. Puis il ajoutait : « Nous serons maintenant aussi contents d'apprendre que là-bas les Angevins veulent rendre aux Plantagenets tous les honneurs dus à leurs illustres morts, que nous l'aurions été d'accueillir leurs statues en Angleterre ». A en juger par

(1) Sur la proposition de M. le sénateur Bodinier, le Conseil général vient d'allouer un crédit de 12.800 francs pour la réintégration de l'abbaye de Fontevrault dans son aspect primitif, en conformité du vœu formulé en notre Société par M. Joseph Joûbert en la séance du 9 février 1903, et transmis par le secrétaire, M. l'abbé Urseau, aux ministres compétents. Cette restauration tant souhaitée par les archéologues va être entreprise immédiatement par l'Administration des Beaux-Arts, grâce aux mesures préparatoires que vient d'ordonner l'autorité préfectorale. (*Maine-et-Loire*, 13 juillet 1903.)

le ton de cette réponse, M. Cosnier avait su captiver l'estime de son impartial visiteur anglais. Avec cela, vu le crédit dont jouissait sir Musgrave au Royal Institut et près du ministre des Affaires étrangères, lord Stanley, saisi de nos démarches officielles, on peut apprécier le succès décisif qu'y eût peut-être obtenu la communication si bien venue de notre ami, si, sur les entrefaites, n'était intervenu le désistement courtois de la reine Victoria (1). En somme, M. Cosnier s'était encore tiré de là à son honneur et, faute d'avoir pu retenir à l'Hôtel-Dieu de Saint-Jean les sœurs de Saint-Vincent de Paul, il avait au moins contribué à retenir nos Plantagenets à Fontevrault.

Dans les calculs conservateurs de M. Cosnier, l'Angers de nos ancêtres n'allait pas sans leur vieux langage. En cela, du reste, il suivait le mouvement enrayé dès la première moitié de notre siècle par les investigations de la science littéraire. Dès 1842 était apparu, sous le nom d'un inspecteur de l'Académie de Bourges, Pasquier de Gembloux, un volume intitulé *Des patois et de l'utilité de leur étude.* Peu après, un ancien ministre des Travaux publics, le comte Joubert, publiait le résultat de ses recherches des vieux mots de sa province natale du Berry, en une brochure adressée à toutes les Sociétés académiques

(1) Correspondance Cosnier : M. Beulé; M. Berger, 19 février 1867; M. Louvet, 13 mars 1867 ; sir Georges Musgrave, 20 août et 8 décembre 1866 ; 13, 29 et 30 mars 1867. — *Nooks and corners in old France*, by sir Georges Murgrave (2 v. in-8°, Hurst and Blackett, great Malborough, streat London). Cet ouvrage étant aujourd'hui épuisé et n'existant pas à la Bibliothèque Nationale, j'ai dû recourir à l'obligeance amicale d'un lettré très érudit de Londres, M. Sampson, qui a extrait pour moi du *nooks and corners,* au British Museum, le récit des relations qui s'établirent à Angers entre sir Musgrave et M. Cosnier. Je lui adresse ici mes vifs remerciements. — *Times,* saturday march 30, 1867.

de France, avec invitation de suivre son exemple. Chez nous c'était une tâche ardue de reconstituer un patois qui n'était ni une vraie langue comme le basque ou le breton, ni un idiome homogène comme le languedocien ou le provincial, mais un amalgame restreint de provenance à la fois celtique, romaine et de Languedoc, et qui, à travers nos crises sociales et la diffusion du langage académique, ne s'était perpétué qu'en de rares refuges, à l'extrémité de nos faubourgs et au fond de nos campagnes. Et cependant, dès avant la publication datée du Berry, M. Cosnier avait collectionné des éléments épars de notre idiome local, avec collaboration de l'érudit lettré M. Château et de MM. Boreau et Hiron, tandis que des entreprises analogues étaient poursuivies de leur côté par MM. Aimé de Soland et Aubin de Nerbonne. Aussi notre Société ne crut pouvoir mieux répondre au vœu du comte Joubert qu'en associant nos trois amis sous son patronage en vue d'une formation commune d'un glossaire angevin. Ils fondirent donc leurs butins respectifs en une seule masse, elle-même absorbée bientôt dans le développement d'un noyau de création antérieure mais d'apparition posthume. C'était ce rudiment de vocabulaire angevin exhumé de la liquidation du fond Grille et dont nous avons vu M. Cosnier amiablement nanti, avec plein pouvoir de communication ou de mise en œuvre. Il déposa donc dans le fond commun ce nouveau trésor, qui s'accrut encore d'allusions ultérieures, dues surtout aux apports successifs du docteur Grille et de mon père (1). Et, bref, enfin se forma, en partie sous les mains de

(1) Je trouve, en effet, dans les papiers de M. Cosnier une liste de vieux mots écrits de la main paternelle. Mon père les avait recueillis en partie autour de ses deux résidences rurales de Feneu et de Saint-Melaine.

Quant au contingent de MM. de Soland, de Chateaux et de Nerbonne, ils sont demeurés pour moi, jusqu'ici, introuvables.

M. Cosnier, un dictionnaire de six cents à mille mots (1), dont beaucoup se recommandent par leur grâce naïve ou leur énergie imitative. Plusieurs même d'entre eux sont empruntés aux plus charmants de nos vieux auteurs : Joinville, Froissard, Amyot, Montaigne et surtout Rabelais; Rabelais! dont François Grille dénonça par là les affinités angevines, en des notes préparées pour la nouvelle édition, par Éloi Gouanneau, de Gargantua et de Pantagruel.

Et cependant pas un des mots de notre glossaire ne s'est introduit dans le dictionnaire de l'Académie. Aussi, malgré leur ancienneté et sauf ce que nous devons aux incrustations de Joinville ou de Rabelais, n'ont-ils pas franchi les limites de l'Anjou. Mais ne nous en plaignons pas. Car il en est d'eux comme de certains de nos vins d'un cru exquis mais difficilement transportables : ils ont conservé sur place toute la saveur du terroir. Ajoutons que notre ami a maintes fois assaisonné de notre condiment gaulois sa grâce athénienne; alliant ainsi un peu de l'érudition de Ducange au goût philologique d'un Nodier. Et par là il n'a pas tenu à lui que l'Angers de Ménage, de Claude Ménard et de Péan de la Tuillerie ne se soit perpétué jusqu'à nous à la fois avec son revêtement et son organe (2).

Esclave de la conservation du vieil Angers, M. Cosnier ne l'était pas au point d'exclure de ses destinées tout pro-

(1) M. Cosnier en accuse tantôt six cents, tantôt mille. Quoi qu'il en soit, je n'en ai trouvé dans tous ses papiers qu'une centaine, écrite sous sa dictée, sur un des feuillets restés en blanc d'un cahier destiné à la rédaction d'une œuvre distincte.

(2) *De l'étude du patois et de l'utilité d'un glossaire angevin* (*Mém. de la Soc. d'Agr.* (1842), par L. Cosnier. — *Une idée* (Soc. d'Agr., 1891), par L. Cosnier, pp. 318-325. — *Maine-et-Loire*, 10 juin 1886. — Correspondance Cosnier : Fr. Grille, 17 août 1852; 30 mars et 17 avril 1853.

grès. Tandis qu'on ressuscitait au pied des Pyrénées le Logis Abraham, il ornait Angers de ses reminiscences de voyages. A ce point de vue il offrait à nos édiles comme modèle non seulement le rajeunissement respectueux du vieux Saumur sous le mairat éclairé de son ami Louvet et sous l'habile direction de son cousin l'architecte Joly-Leterme. Il voulait encore voir à Angers un somptueux hôtel de ville comme ceux d'Arras ou de Bruges, un Hôtel-Dieu décoré de fresques comme l'Ospidale Borromeo de Milan, un théâtre rival de ceux de Saumur (1) et de Toulon, et dont le vestibule porterait sur des cariatides de David. Il nous souhaitait un élégant casino comme ceux de Milan, du grand-duché de Bade ou de Francfort. Il avait pris à cœur ce gigantesque projet de l'escalier par où la cathédrale accèderait à la Maine et au centre duquel jaillirait, comme à Rome, une fontaine Borghèse. Il traçait des squares autour des ruines. Il rêvait sur le pont de la Basse-Chaîne un terre-plein pareil à celui qui s'ajoute à Paris au pont d'Henri IV et d'où l'on entendrait des concerts sur l'eau. Puis, en réalisant un beau rêve que lui avait confié David, et qu'il embellissait encore, il eût voulu bannir d'une esplanade voisine un sinistre abattoir avec les bêlements de ses innocentes victimes, pour que de pacifiques promeneurs vinssent là contempler en paix le riche panorama de la Baumette à l'ombre de statues groupées sous la main du grand artiste en symboles d'union patriotique : ici Robert-le-Fort et Beaurepaire, et là, Bonchamps et Hoche (2). Bref, c'était une

(1) M. Cosnier s'occupa spécialement de la reconstruction du théâtre. La municipalité l'avait mis dans une Commission *ad hoc* qui alla visiter, comme un modèle à suivre, le théâtre de Saumur. M. Cosnier en rapporta des observations favorablement écoutées de nos édiles.

(2) *Maine-et-Loire*, 14 mars 1848, 27 décembre 1849, 18 février et 12 octobre 1850; 6 mars, 7 avril, 25 juin 1851 ; 16 novembre et 2 décembre 1851 ; 15 avril 1852. — *Union de l'Ouest*, 13 avril 1867. — *La rue Saint-Laud*, pp. 20-21, 39. — *Études sur la commune*

de ces villes que le jeune Télémaque voyait surgir dans la république de Salente, ou que dans la Grèce Orphée et Amphion bâtissaient au son de la lyre.

Encore une fois, aux yeux de M. Cosnier, tant d'embellissements futurs n'étaient que la parure de notre histoire. Et si, avant de la recueillir au cœur même de tant de vieux logis, nous nous sommes tant attardés sur leur seuil, ç'a été un peu selon le procédé de notre ami qui, lui-même, à l'instar de ce qu'a fait Nodier dans « la légende du roi de Bohême et de ses sept châteaux », nous a promenés toute une journée dans la cour de Mlle Barbot, depuis la tour Saint-Aubin jusque sous le clavecin de l'organiste Boyer, avant d'aborder le vestibule de la vénérable centenaire. Maintenant, après l'épuisement des dédales par où s'exploitaient tant de gîtes mystérieux, il est temps d'aspirer par leurs fissures la vie intime qu'ils recélaient. Car la ville noire, non plus seulement celle de Mlle Barbot, mais même celle de M. Cosnier, branle et craque de toutes parts. La ruche éclate et le miel arrive.

Voici, par exemple, ce qui se dégage pour nous du bouleversement de son quartier natal. Si cette distillation se prolonge un peu, c'est que notre ami avait l'évocation lente, comme il sied à un élève de Joinville et de Froissard, de Mme de Motteville, de Fénelon et de Walter Scott.

« De l'hôtel de Villiers, rue Saint-Georges, le général de Contades » (c'est Erasme Gaspard, chef d'état-major de l'expédition de Quiberon)... « était venu à pied rendre visite à son voisin de la rue Milton, M. d'Andigné » (le

d'Angers. — Quelques mots sur les embellissements d'Angers. — A Monsieur le Maire et à Messieurs les Membres du Conseil municipal d'Angers, 25 mars 1866.

général et pair de France). « Ma famille demeurait vis-à-vis, et j'étais monté sur un banc intérieur qui garnissait le bas de la fenêtre du rez-de-chaussée, quand le portail s'ouvrit et qu'on vit apparaître ces deux vieillards qui s'inclinaient l'un vers l'autre, presque dans la rue. Je restais immobile de surprise et je les considérai avec une curiosité d'enfant. Notre tante, qui nous servait de mère, me dit : « Ote-donc ta casquette; c'est M. d'Andigné et M. de Contades, pair de France. Ce titre augmenta mon admiration et me fit tressaillir comme si l'on avait évoqué devant mes yeux les douze pairs de Charlemagne. Tous les passants de notre côté saluaient respectueusement.

« M. d'Andigné offrait le type de ces gentilshommes de vieille roche, que l'on appelait voltigeurs de Louis XIV. Pour ces fidèles chevaliers de la Belle au Bois dormant, tout ce qui s'était passé de 89 à 1815 était non avenu. Les modes n'avaient pas plus changé que les idées. On en était encore au chapeau à cornes, aux ailes de pigeon, à la queue frétillante sur un mince collet droit, aux culottes de soie, à la brette à verronil et aux bottes à l'écuyère; c'était juste le costume du grand Frédéric; aussi le peuple... ne désignait M. d'Andigné que sous le titre de roi de Prusse.

« M. de Contades tenait bien pour quelques traits à l'ancien régime, mais il n'avait pas craint de pactiser avec le nouveau. La perruque était sanpoudrée de quelques frimas, mais les pentes en étaient unies et s'interrompaient assez court. L'habit flottait à la française, mais les basques en retombaient mollement, sans répugnance, sur un pantalon serré en tricot, qui disparaissait sous les jaunes revers des bottines à la Souvarow; enfin, un chapeau à forme basse et à larges bords, un jabot et des manchettes complétaient l'ensemble de cette toilette composite qui admettait les innovations sans déserter les anciens usages.

« Si le costume de M. d'Andigné me frappait plus que sa figure bienveillante, le grand air de M. de Contades attirait mon attention, plus encore que la sévère élégance de ses habits. Il était de très haute taille, maigre, mais vigoureusement constitué; d'une physionomie énergique avec des traits réguliers, des yeux noirs sous d'épais sourcils, enfin, une de ces mines fières et froides qui semblent plutôt faites pour commander que pour plaire, pour exciter la crainte que la sympathie. Cette attitude altière ne l'empêcha pas de prendre congé de son ami avec une distinction inimitable. Ils échangèrent plusieurs salutations un peu cérémoniales, peut-être, mais d'une bonne grâce qui m'était inconnue. Quand, à leur séparation, M. d'Andigné, apercevant ma tante, abaissa son chapeau à plumes avec une politesse exquise, M. de Contades, tournant du même côté son clair regard, décrivit avec le bras droit, en se découvrant, une courbe si naturelle et si parfaite, que l'on eût dit un seigneur du XVIIe siècle, sortant du salon de Versailles. J'étais émerveillé, et non sans motifs : je venais d'assister à l'une des dernières reminiscences de la première cour de l'Europe. »

Cette scène n'est qu'un épisode du préambule généalogique de la plus vaste des biographies dont M. Cosnier ait défrayé nos séances, sans qu'il ait eu le temps de l'achever pour en doter nos annales. Et le héros de cette œuvre, c'est le fils de l'illustre visiteur du général d'Andigné, M. Méry de Contades, préfet d'Illyrie sous le premier Empire, préfet de Clermont tour à tour sous le premier Empire et sous Louis XVIII. Mais M. Cosnier n'avait pas encore songé à honorer littérairement sa mémoire, lorsqu'un jour, vers 1850, il tira de lui tout le fond de son histoire en un procédé d'informations trop caractéristique chez notre ami pour ne pas le laisser lui-

même nous le dire. « Il y a 15 ans (1), j'eus l'heureuse fortune de rencontrer M. de Contades à la gare, nous allions tous deux à Paris. Avec sa courtoisie bien connue, il m'invita à prendre place dans son wagon, et la conversation ne tarit guère!... Il aimait beaucoup à raconter, et l'on sait avec quelle grâce et quelle distinction animée. Nous étions seuls dans notre compartiment, libres de toute intervention importune. Je le mis sur le chapitre inépuisable de ses souvenirs les plus lointains, surtout de ceux qu'il affectionnait le plus. Ils m'inspirèrent tant d'intérêt que je les aurais certainement notés, si l'activité de vie que j'avais alors m'eût laissé quelque loisir. Les heures de trajet me semblaient des minutes. J'arrivai au terme avec un vif regret, et je suis heureux de retrouver dans ma mémoire quelques-uns des traits d'un entretien qui eut pour moi tant de charme. Tant que dura la route, M. de Contades revenait sans cesse sur ses souvenirs. Si j'avais prévu qu'un jour on dût me confier le rôle si honorable d'être son historiographe, combien j'aurais été encore plus pressant dans l'interrogation circonstanciée que je faisais subir à mon obligeant et inépuisable interlocuteur ! »

Quand, plus tard, un culte de reconnaissance voué par M. Cosnier à la famille de Contades lui inspira son projet d'une biographie destinée à notre Société (2) et restée

(1) Je ne sais jusqu'à quelle époque cette indication nous recule ; car je ne puis fixer la date précise de cette partie de la rédaction de la biographie de M. de Contades qui sert de point de départ rétrograde à ces quinze ans, cette rédaction occupant l'intervalle écoulé entre la lecture d'une partie de la biographie à M. Gérard de Contades en 1864 et la suspension du travail en 1873. On ne peut donc que placer approximativement entre 1850 et 1855 la date de la rencontre, en wagon, de M. Cosnier et de M. de Contades.

(2) Nous eûmes même la lecture d'un fragment de ce travail en notre séance du 18 août 1869.

inachevée en 1873 (1), il obtint dans ce but toutes les communications épistolaires de la famille, avec des archives administratives émanées des préfectures de l'Illyrie et du Puy-de-Dôme. Mais dans la conception de M. Cosnier ces données n'ont fait que se greffer sur les confidences primitives de son éminent compagnon de voyage; et c'est à leur fraîche conservation que nous devons d'abord le tableau des vicissitudes dramatiques qu'en 1793, durant notre grande guerre civile, Angers essuya sous l'occupation alternative des Vendéens et des Bleus. A ce moment le jeune Méry de Contades y vivait à l'hôtel patrimonial de Villiers sous la sage tutelle de sa mère qui, durant l'émigration de son mari qui précéda et suivit le désastre de Quiberon, demeurait comme ensevelie dans ce refuge avec ses jeunes fils, pour y veiller, à travers autant de sacrifices que d'angoisses, à la conservation de leur fortune. Aussi, jusque dans la fidélité de son royalisme, l'honorable marquise évitait, en vue du salut de ses enfants, au moins jusqu'à la captivité qui finalement mit en relief son courage, toute compromission inutile avec les deux partis aux prises devant elle. Ce n'est donc que sous la garde sûre de l'avisée Javotte que le jeune Méry put aller aux portes d'Angers contempler ce défilé animé de la grande armée vendéenne qui, le 24 juin, entrait victorieusement dans nos murs.

« Nous allâmes » (M. Cosnier fait parler son héros) « jusqu'aux Justices, et là, montés sur un tertre de débris d'ardoises, nous attendîmes, au milieu d'une foule impatiente composée de femmes et d'enfants : peu d'hommes osaient s'y montrer. Bientôt un bruit confus

(1) Le travail était, en 1864, assez avancé pour que M. Cosnier communiquât son manuscrit à M. Gérard de Contades, qui le lui rendit avec ses encouragements Il fut suspenda en 1873 par le décès de Mme Cosnier, qui y avait secondé son mari (une partie du manuscrit est écrite de sa main).

comme celui de la mer, un roulement lointain, puis des clameurs plus distinctes, annonçèrent l'approche de ces flots humains.

« Enfin, on aperçut le premier groupe composé d'une cinquantaine de cavaliers en belle ordonnance, ayant à sa tête M. Charles d'Autichamp, allié à notre famille, charmant jeune homme qui répondait aux cris répétés de « vive le Roi ! » avec une grâce toute chevaleresque. Puis venait un épais peloton de sapeurs qui, la carabine en bandoulière et la hache sur l'épaule, avaient une mine superbe et n'étaient pourtant, disait-on, que des forgerons et des charpentiers de la veille. Après un tambour-major dont la haute taille et la désinvolture excitaient notre admiration, étaient rangés en files bien alignées, trente à quarante tambours battant la charge, flanqués de fifres, jeunes garçons pas plus grands que nous. Ensuite s'avançait l'état-major, avec revers et plumets blancs; des mouchoirs rouges à la ceinture soutenaient les sabres et les pistolets. Parmi ces mâles figures, toutes empreintes de la fièvre du combat et rayonnantes des récents triomphes, on distinguait surtout Cathelineau, le *saint de l'Anjou*, dont la belle tête, encadrée d'une belle chevelure, n'avait rien perdu, malgré les honneurs qu'on lui rendait, de son expression grave et modeste. Il était entre Larochejacquelin, que l'on nommait « M. Henri » et que tout le monde reconnaissait à son aspect héroïque, et M. de Bonchamps, le bras en écharpe d'une blessure faite à Saint-Florent de Saumur par un dragon qu'il venait de sauver. Tous les deux, avec une déférence digne de leur caractère, retenaient leurs chevaux pour laisser le pas au généralissime (1).

(1) L'évocation de Bonchamps complète là un brillant tableau Mais, historiquement, il n'y figure que par erreur. Mis hors de combat par une grave blessure dans un combat antérieur à l'occupation d'Angers par ses frères d'armes, Bonchamps ne put repartir

« Puis s'avançaient en colonnes serrées, drapeaux flottants, plusieurs milliers de fort beaux hommes, bien armés, dont l'air martial, malgré leurs grands chapeaux, leurs vestes rustiques et leurs sabots, ne le cédaient point à des troupes bronzées par plusieurs campagnes. C'était l'élite de l'armée qui, sous le nom de « grenadiers de Bonchamps », presque tous de l'Anjou, conquirent la même place dans les rangs vendéens que les Mayençais parmi leurs adversaires; ils eurent la même gloire et la même mort.

« Nous vîmes, à son tour, défiler l'artillerie ; elle était composée d'une trentaiue de pièces, provenant pour la plupart du château de Saumur. La fameuse coulevrine, *Marie-Jeanne*, couverte de fleurs et de couronnes, était en tête. De vrais canonniers la traînaient, tandis que les autres pièces étaient traînées par des chevaux. Chacun la considérait avec respect, car vous savez de quel prestige elle était entourée. La cavalerie suivait, fort bigarrée d'équipements, mais formée d'homme déterminés qui, en dépit des lacunes de leur uniforme, produisaient un fort bel effet. Leur jeune chef, Forestier, leur communiquait le feu sacré qui brillait dans ses regards. Fils d'un tisserand de Chaudron, il n'avait que 18 ans et venait de terminer ses études au collège de Beaupréau... Il retrouvait à Angers plusieurs de ses condisciples et leur prodiguait de joyeuses poignées de main.

« A la suite des cavaliers, se pressait une multitude confuse de gens de tout âge et de costumes variés, avec toutes sortes d'armes, des piques des faux et même de simples gourdins ferrés. Ils passaient sous nos yeux, haletants des nuages de poussière, et plusieurs, le visage en feu, semblaient accablés par la chaleur du jour.

à leur tête que dans leurs derniers combats sur la rive gauche de la Loire et pour y retomber mortellement blessé à la sinistre bataille de Cholet.

« A une faible distance de cette foule au pas précipité, l'arrière-garde était ouverte par plusieurs sections de fantassins réguliers, en bon ordre. Des prêtres venaient ensuite, avec la soutane retroussée et le havresac sur l'épaule comme des fusiliers. Quelques-uns avaient de belles chevelures blanches. On voyait, confondus dans leurs rangs, des religieux de divers ordres, plusieurs portant de grands chapelets à la ceinture. Tous tenaient à la main le bâton du voyageur, sur lequel ils s'appuyaient souvent. Seul à cheval au milieu d'eux, l'évêque d'Agra, précédé d'un paysan qui tenait élevée sa crosse de bois, bénissait les deux rangs de spectateurs agenouillés.

« La phalange serrée était suivie par une longue file de charrettes, dont beaucoup tirées par ces grands bœufs du Bocage qui semblaient tristes d'avoir quitté leurs frais vallons pour nos routes poudreuses. C'était la partie des bagages, mais c'était aussi l'ambulance. Des malades, des blessés y étaient couchés sur des matelas, et l'on y remarquait avec attendrissement des femmes, et surtout des religieuses, soutenant sur leurs genoux des figures pâles, pour tâcher d'atténuer les cahots du chemin. La marche était fermée par un peloton de cavaliers éprouvés, qui avaient pour mission de veiller à l'ordre et de stimuler les traînards.

« L'ensemble de cet immense défilé était austère et solennel. Malgré l'exaltation du succès on y surprenait peu de sourires. Vous savez que le Vendéen est de nature sérieuse. L'expression des visages semblait plutôt appartenir à un cortège religieux qu'à une troupe victorieuse marchant à de nouveaux triomphes. Nos paysans ont montré qu'ils peuvent acquérir spontanément la solidité de vieux soldats, mais ils n'ont jamais perdu impunément de vue le toit de leurs métairies. Cependant, s'il n'y avait point de transports chez nos innombrables hôtes, il n'y avait point non plus de tristesse. Le temps des

calamités n'était pas venu. Tous libres et frais, sous l'œil de Dieu, obéissaient simplement et résolument à la voix de leur conscience ».

A quatorze ans de là Méry de Contades, après des études de droit achevées dans le loyal ralliement de l'Empire, est nommé auditeur au Conseil d'État, et c'est en cette qualité qu'après y avoir révélé de précoces aptitudes administratives, au cours de la campagne de 1809, il va jusqu'en Allemagne porter à Napoléon ses dépêches. « Enfin », poursuit M. Cosnier, « il arrive. C'était le 6 juillet, le lendemain de Wagram. Aux grand'gardes du quartier général, on lui dit que l'Empereur est allé visiter le champ de bataille. Pressé de remplir son devoir et sachant que cette hâte va être bien accueillie, M. de Contades, couvert de poussière, remonte dans sa chaise de poste, qui part au galop. On n'avait pas franchi une lieue, qu'un groupe d'officiers généraux, escorté d'un peloton de chasseurs, apparaît au sommet d'une côte. En quelques secondes on est rendu à cinquante pas du groupe. Un homme s'en détache. Sa tenue est plus simple que celle des officiers, il s'avance au pas de son cheval. Sa figure est d'un blanc mat, il semble réfléchir profondément. C'était l'Empereur ; M. de Contades saisit ses dépêches les plus recommandées, se jette à terre et s'incline devant le conquérant en lui présentant son message. L'empereur le fixe de ce regard qui pénétrait jusqu'au fond de l'âme et, sans prononcer une parole, le remercie d'un geste plein de noblesse et de grâce. C'en était assez pour une nature facile à émouvoir par les grands spectacles et surtout par les grands hommes. Notre jeune homme était conquis.

« Le lendemain, à Schoenbrunn, il fut introduit par la bienveillance de Bassano dans le cabinet impérial, où Berthier, malgré le glorieux titre qui venait de lui être conféré, examinait, avec son maître, des cartes déployées

sur une table. La portière avait été soulevée sans bruit, et les survenants, qui n'avaient pas été annoncés, se tenaient silencieux le long de la tapisserie retombée. Napoléon, penché sur les objets de ses préoccupations, ne les avait pas aperçus. Quelques minutes s'écoulèrent; le cœur de notre angevin battait avec une force facile à comprendre. Enfin, l'empereur se détourna, son beau visage calme et grave ne montra aucune impatience à la vue des interrupteurs. Il fit un signe affectueux à son fidèle secrétaire et, considérant, comme la veille, son protégé, lui adressa plusieurs questions assez brèves, mais avec une douceur caressante dont la séduction était irrésistible. M. de Contades, d'abord très intimidé, se remit vite et répondit avec un à-propos modeste qui fit naître un sourire sur les lèvres du vainqueur de Wagram. Ce symptôme, assez rare, était la preuve évidente de la satisfaction que lui causait un nouveau venu.

« Après l'audience, à la sortie du palais, où s'agitait en ce moment le sort de l'Allemagne, ou plutôt du monde, M. de Bassano l'enmena dîner et, lui apprenant ensuite que son frère Gaspard avait reçu quatorze coups de sabre à la bataille d'Essling, le fit conduire à l'hôpital militaire de Vienne, où notre vaillant compatriote resta plusieurs jours entre la vie et la mort. Ce fut au chevet du pauvre blessé, qui l'avait à peine reconnu, que M. Méry reçut l'ordre de se rendre en Illyrie. »

Dans la préfecture de ce nouveau département français, conquis sur le champ de bataille de Wagram, M. de Contades, sous le gouvernement militaire du maréchal Marmont, réalisa tout ce qu'au Conseil d'État il avait donné d'espérances, en régissant avec autant de fermeté que de mesure, des populations indigènes encore insoumises et en les pliant adroitement aux rigueurs fiscales de leur nouveau maître. Déjà même, tout en réprimant militairement leurs révoltes, à force de conciliations il

y avait su faire accepter son règne, lorsque, avec les désastres de 1813, s'écroula dans la dislocation générale de l'Empire son éphémère souveraineté, si bien que, au cœur de l'hiver, il dut évacuer l'Illyrie avec les épaves de la domination française, pour les aller rallier à travers les Alpes au prince Eugène, déjà lui-même aux abois dans sa vice-royauté chancelante d'Italie. Puis, M. de Contades revint se mettre à la disposition de Napoléon, fort de l'estime que lui avait valu près de lui sa vigilante retraite de nuit et de jour, à travers les neiges du mont Cenis.

C'est le 8 janvier 1814, vers midi, selon la date assignée pour l'audience des Tuileries, que M. de Contades, en grande tenue, fut introduit dans le cabinet de l'empereur. « L'empereur », poursuit M. Cosnier, « était en costume de cérémonie, selon le type traditionnel : l'habit vert de chasseur de la garde, avec parements blancs, culotte courte et bas de soie de même couleur. Il se tenait devant la cheminée, où flamboyait un grand feu, les mains derrière le dos et la tête penchée. Depuis l'entrevue après Wagram, les lignes du visage s'étaient alourdies, le teint semblait plombé, le regard seul restait clair et profond. Dans un coin, le baron (mot illisible), écrivait sur un petit bureau de campagne, attentif à son travail. On eût dit qu'il transcrivait les dernières phrases d'une dictée. A l'entrée de M. de Contades, Napoléon releva la tête et, attachant sur lui ses yeux qui voyaient tout, lui dit : « Vous arrivez d'Illyrie, M. Eugène m'a mandé que vous aviez ramené tout votre monde. C'est bien, vous n'êtes pas de ceux qui perdent la tête. Ah! si tout le monde faisait son devoir comme vous! L'Italie est agitée par des souffles contraires. Le vice-roi pense-t-il pouvoir tenir? M'enverra-t-il des troupes ou se repliera-t-il lui-même sur la Savoie? Comment êtes-vous venu si vite, et comment est le mont Cenis? » Pendant qu'il

jetait un coup d'œil sur les grandes fenêtres battues par une rafale de neige. M. de Contades en profita pour glisser ces mots, les seuls qu'il pût jeter dans cette rapide audience : « Nul obstacle ne devait m'empêcher d'accourir aux ordres de Sa Majesté, et le mont Cenis n'est pas le Saint-Bernard. — Nous sommes loin de Marengo », répartit l'empereur, avec un ton mélancolique et d'une voix plus lente. « Alors j'avais votre âge et, en descendant aux plaines de la Lombardie, nous trouvions le printemps. Maintenant c'est l'hiver, et cependant il faut repousser l'ennemi. Que la guerre va être lente! Vous avez encore votre mère, je le sais. Comme presque toutes les autres, elle ne doit pas m'aimer. Elle a perdu un fils et votre frère aîné est contraint d'entrer dans le civil. C'est un noble cœur. Il n'est pas encore à sa place. Son tour viendra. Vous, je vous envoye à Clermont, vous remplacerez un savant, le baron Ramond. Nous ne nous reverrons plus. Il ne s'agit pas de logarithmes ni d'herborisations, il me faut des hommes et des subsides. C'est dur, mais c'est nécessaire. Tempérez par vos qualités personnelles ce que vos instructions ont de trop rigoureux. Ne perdez pas votre secret de faire aimer un gouvernement, même quand il est porté aux mesures extrêmes. Servez la France à l'intérieur comme vous l'avez servie à l'étranger, je ne vous demande rien de plus ». Et d'un signe de la main droite, non sans grâce, mais fort expressif, il indiqua que l'audience était close. Le plus jeune de nos préfets s'inclina profondément, se retira pensif et tout reconnaissant qu'il était, ne sachant s'il devait se livrer à la joie ou à l'inquiétude. ».

C'est que jamais il n'y avait eu avènement de préfet à une date plus critique que celle à laquelle M. de Contades abordait son nouveau poste de Clermont. Il est vrai aussi qu'il ne s'agissait plus là de façonner des populations inconnues et rétives à la dureté du joug encore

neuf d'un maître éloigné. Cette fois il y avait à organiser la cause sacrée de la défense nationale au cœur de la France et au sein de populations dont le patriotisme antique était à la hauteur des derniers sacrifices. Ajoutons qu'en ne servant la patrie en danger qu'avec tous les ménagements compatibles avec les plus rigoureuses exigences, il suivait les instructions d'un maître qu'avait humanisé le malheur. Aussi fut-ce sans rencontrer d'écueils trop infranchissables que M. de Contades déploya encore là assez de tact et de sagesse pour lui valoir, à l'avènement réparateur des Bourbons, le maintien dans son poste. Par malheur, cette modération jusque-là si propice à sa fortune politique, mais dont il ne se départit pas même sous la dynastie de son berceau et de sa race, finalement se tourna contre lui. Au cours des tournées du comte d'Artois en province et dans une de ses réceptions officielles, M. de Contades risqua devant lui des exhortations à la prudence gouvernementale qui transpirèrent et que des courtisans ultraroyalistes de ce prince, naturellement bienveillant mais à la fois ardent et faible, envenimèrent comme émanées d'un libéral révolutionnaire, déjà compromis par ses antécédents d'inféodation impériale. Aussi, lorsque, instruit de ces mauvais offices, M. de Contades vint se justifier près du ministre de l'intérieur, le léger, mais l'aimable et spirituel abbé de Montesquiou, celui-ci déclara agréer ses explications, tout en regrettant de lui annoncer lui-même sa révocation parue dans le *Moniteur* du jour. Mais il lui promit une réparation prochaine et, en attendant, pour achever d'adoucir sa disgrâce, il le retint à dîner pour une présentation préalable aux convives du jour.

Ici nous redonnons pour une dernière fois la parole à M. Cosnier : « Tout étourdi de la nouvelle de ma destitution annoncée d'une manière affable, je m'inclinai à la proposition de mon aimable persécuteur devenu mon

Mécène, et il m'introduisit dans un salon où l'attendaient plusieurs invités. Les deux dames étaient la femme et la fille du général de Montesquiou-Fezensac... Je ne connaissais les hommes que par leur réputation et vous allez voir si je dus être frappé de leurs noms, lorsque le ministre les nomma en me présentant. Le premier, assez près de la marquise de Montesquiou, était M. Royer-Collard, dont la célébrité commençait et qui, par l'austère grandeur de toute sa personne, donnait de suite l'idée de supériorité. Les trois autres amis de la maison causaient en groupe près d'une fenêtre. L'un était M. Lainé, président de la Chambre des Députés, qui devait porter si loin le renom de sa loyale éloquence... Il avait le teint bilieux, le regard passionné et intelligent. Ajoutez-y cette ampleur, ce je ne sais quoi de particulier aux hommes de premier ordre... Il avait pour interlocuteur le ministre de la police, M. Beugnot, auquel les écrivains malicieux du *Dictionnaire des Girouettes* appliquèrent plus tard le début de la fable du « Héron et des petits poissons » à cause de sa taille gigantesque et de son cou démesuré, et de ses fluctuations politiques. Il n'en était pas moins un des esprits les plus originaux, avec un talent de causeur des plus fins et des plus attachants. Le troisième membre du groupe en était de beaucoup le plus jeune, plus jeune même que moi, mais il semblait plus âgé à cause de sa gravité précoce. Il gardait respectueusement le silence et écoutait avec avidité tout ce qu'il entendait. « Eh bien, mon cher Guizot », dit Son Excellence, en abordant son secrétaire, « nous avons fait encore une sottise en révoquant M. de Contades, que je vous présente comme l'un des préfets les plus précieux à conserver. Il n'est coupable que d'avoir obéi à sa conscience, et nous l'en avons puni, pas vous qui ne le connaissiez pas, mais j'aurais dû prendre d'autres informations quand on me l'a dépeint comme un caractère intraitable, un révolutionnaire.

J'aurais dû consulter son dossier, j'ai cru sur parole les rapports les plus superficiels. Il est si rare d'entendre dire la vérité aux princes, que l'on est tenté, à la vue de ces prodiges, de les prendre pour des fous et des mal intentionnés. Allons, mon cher, je vous racommande mon jeune ami; nous avons tous les deux intérêt à le satisfaire, et, en attendant que nous puissions le dédommager de notre injustice, je le confie à votre affection ». M. Guizot me tendit la main avec cette bonne grâce et cette ardeur qui sont le privilège des jeunes gens d'élite, même quand ils ont la retenue dont le futur homme d'État ne s'est jamais départi. Touché de mon empressement à répondre à son avance, il me dit de sa voix déjà grave et pénétrante : « Vous ne m'en voulez donc pas, M. le Préfet ? » J'allais répondre, lorsqu'on annonça le dîner ».

Peu de jours après une soirée d'où il était sorti aussi rassuré qu'enchanté, M. de Contades ne retournait chez l'abbé de Montesquiou que pour apprendre de lui que le dédommagement promis à son égard était sa nomination « dans le plus beau département, puisque c'était celui... de la Légion d'honneur ». Et sur ce dénouement significatif, où se clôt sa très honorable carrière préfectorale, la toile tombe.

Car M. Cosnier n'avait, il est vrai, interrompu là sa rédaction que pour la reprendre après la publication de *La Charité à Angers*, des *Sœurs Hospitalières*, et de l'*Église et la paroisse de Saint-Joseph*. Mais, quand l'achèvement de ces trois grandes œuvres l'eut ramené en face de sa biographie si longtemps suspendue, l'extrême vieillesse ne lui avait plus laissé que la force d'appeler en aide un continuateur (1), qui retraçât la dernière phase,

(1) Sur la proposition de M. Cosnier, je l'aurais aidé très volontiers à achever la biographie de l'homme éminent dont mes deux aïeux par le sang et l'alliance s'honoraient d'avoir été les collègues à la municipalité d'Angers. Mais, depuis la disparition du vénérable

la phase municipale de la vie publique de son héros, nommé à la seconde restauration adjoint à Angers, sous le mairat de M. de Villemorge.

Que dis-je ? nous tenons encore de la main de M. Cosnier le plus saillant épisode de la carrière municipale de M. de Contades ; un épisode qui eût pu être rattaché directement à sa biographie, au lieu d'être comme égaré dans une des dernières œuvres de son historien, le panégyrique d'ailleurs très attachant de M. Éliacin Lachèse. Car il a suffi là à M. Cosnier de rencontrer parmi les écrits du gracieux conseiller l'éloge bienveillant de mon grand-père Louis Pavie, collègue de M. de Contades dans l'échevinage angevin, pour y avoir ouvert la plus large de ses parenthèses au récit de cette fameuse journée du 6 juin 1830 où M. de Contades, assisté d'un autre de ses collègues, mon aïeul par alliance, M. Retailliau, alla au devant de nos députés libéraux de la chambre dissoute par Charles X, pour détourner un conflit entre la population qui les acclamait et le colonel de gendarmerie Cadoudal. Après cela, notre ami ne pouvait ajouter à sa digression déjà si tendue que ce n'est que par une suite d'une aussi chevaleresque interposition qu'après la révolution de Juillet ce même Cadoudal, traqué par la réaction victorieuse, à son tour emprunta sûrement au domicile de M. Retailliau cette même protection qui lui avait dérobé les vaincus de la veille.

N'importe, en attendant qu'un continuateur compétent achève son œuvre, M. Cosnier a assez fait pour que, au pied du beau portrait où revit, dans le château patrimonial des Contades, le préfet d'Illyrie et de Clermont, on assigne à sa biographie une place d'honneur digne d'elle,

ami qui m'y était un guide nécessaire, je ne puis que laisser cette tâche délicate à des travailleurs plus autorisés que moi.

entre les hommages funéraires de MM. Louvet, Montrieux et de Lens (1).

Si, en remontant aux ressouvenances vendéennes de M. de Contades, M. Cosnier a eu l'apogée de Bonchamps; si, d'autre part, il a perçu tour à tour aux veillées de la Guerche l'écho de son agonie, ou dans le plein triomphe de David un reflet de son apothéose, il l'a encore surpris, pour ainsi dire, presque dans l'aurore de sa gloire, par le vaillant, le pieux et le lettré M. de Sapinaud de Bois-Huguet qui, dans les guerres de la Révolution, avait héroïquement commandé les higlanders britanniques dans l'armée du duc d'York. C'est de lui que, en 1838, notre jeune imprimeur, à travers la correction des épreuves de sa traduction de l'*Imitation*, soutira aussi les confidences de ce frère d'armes et de ce confident du Bonchamps le plus lointain, du Bonchamps dont il avait cultivé la séduisante amitié tout en appréciant déjà sa sérieuse valeur, dans les campagnes du règne de Louis XV. Et ce fut là pour M. Cosnier l'un des grands attraits de la publication que M. de Sapinaud donna des *Mémoires* maternels *sur la Vendée*, en les accompagnant de ses propres *Notices sur les généraux vendéens*.

Mais, pour notre ami, tout l'intérêt de cette œuvre ne gisait pas seulement dans ces révélations additionnelles

(1) Ajoutons que la biographie préliminaire du commandant de Quiberon Érasme Gaspard, composée en partie avec l'analyse de ses mémoires, a pu être utilisée par le comte Gérard en vue d'une biographie plus complète de son bisaïeul (voir là-dessus *Coblentz*, *Quiberon : souvenirs du comte de Contades*, *pair de France*, publiés par le comte Gérard de Contades, et compte rendu d'André Joûbert (*Mém. de la Soc. d'Agr.*, 1866). — *Le marquis de Contades* (biographie mss. inédite), *passim*. — Correspondance Cosnier : M. Gérard de Contades, 30 janvier et 5 octobre 1864, 26 janvier 1865; M. Cosnier à M. Gérard de Contades, 20 novembre 1897. — Renseignements que je dois à la gracieuseté de la comtesse de Contades.

dont son noble client, entre deux versets de l'*Imitation*, lui avait servi l'avant-goût. Il y suivait aussi les vicissitudes poignantes essuyées par la noble mère de son client, en 1793, dans toutes les transes de la guerre civile, en errant de refuge en refuge autour de ses domaines de Mortagne. Sans avoir suivi les grandes armées vendéennes comme Mmes de Bonchamps et la Rochejaquelein, Mme de Sapinaud était, pour ainsi dire, de leur famille. Car, de part et d'autre, c'est la même énergie dans le péril. Et ces Vendéennes elles-mêmes étaient les dignes rivales de ces femmes d'émigrés qui, par l'identification conjugale, ont déployé tant de constance dans la détresse et les souffrances de l'exil, et dont notre ami nous a offert encore ailleurs un type angevin dans Mme de la Boutetière. Or, en embrassant ces deux groupes d'héroïnes dans un même culte, un culte datant de la lecture des *Mémoires de Mme de la Rochejaquelein*, et qui se développa d'abord à Heidelberg dans les confidences de Kreutzer sur ses fréquentations d'émigrés, puis dans l'interrogation des souvenirs populaires autour de la villa poitevine de M. Marchegay, M. Cosnier avait projeté de leur ouvrir une galerie de biographies, un peu comme ce que Cousin a réalisé pour les non moins vaillantes mais beaucoup plus profanes amazones de la Fronde (1). A cet égard, nous avons les confidences de M. Cosnier à deux reprises, à savoir dans le compte rendu qu'il nous a donné des *Mémoires de Mme de Sapinaud*, le 7 février 1888, et dans celui des *Mémoires de Mme de la Boutetière*, le 5 mai 1885. Malheureusement il en fut de cela comme de l'achèvement de la biographie de M. de Contades. Au moins, en

(1) *Mémoires de Mme de Sapinaud* (*Mém. de la Soc. d'Agr.*, 1889), pp. 17, 20, 25, 29-30 et *passim*. — *Mém. de Mme de la Boutetière*, par L. Cosnier (*Mém. de la Soc. d'Agr.*, 1886), pp. 142, 144, 150-151, 167-172. — Voir encore : *Mémoires du général Turreau de la Vendée*, par L. Cosnier (*eod.*, 1889), pp. 45, 66, 67.

s'ouvrant à nous de sa noble pensée, dans son compte rendu des *Mémoires de Mme de Sapinaud*, M. Cosnier nous a entretenus d'une de nos plus nobles races angevines.

Ajoutons que, en reconduisant après sa mise en scène M. de Sapinaud jusqu'à son vieil hôtel de famille, lui-même traverse tout son quartier natal et, en passant, il s'y attarde avec nous, le 8 juin 1886, à remuer ce vieux nid de souvenirs. Alors s'ébat tout un essaim de revenants. Saluons-y deux des plus saillantes figures : « Dans mon enfance, je passais presque toutes mes soirées, surtout en été, dans le jardin de mon grand-père, attenant à un vieux logis de l'impasse Saint-Michel, qui a résisté à toutes les transformations modernes. Ce jardin était suivi d'une terrasse qui donnait sur le boulevard. De cette éminence, les yeux plongeaient, à gauche, sur le jardin de l'un des doyens du barreau angevin, Me Chedevergne, et, de l'autre côté, sur celui de M. le curé de Notre-Dame (M. Arnail). Quand M. Chedevergne, en feuilletant un dossier ou en lisant la *Gazette* — on ne disait pas alors le journal — m'apercevait, il me faisait de la main un petit signe affectueux mais un peu banal. Figure approchant du type de Prud'homme, ample redingote marron, col de chemise dressé jusqu'aux oreilles, il personnifiait le bourgeois honnête mais absorbé dans les occupations de la terre. Chez notre autre voisin c'était bien différent. Le bon curé, méditant son bréviaire, montait son allée centrale bordée de plates-bandes d'œillets et de balsamines. En m'apercevant, il s'approchait du mur de séparation et m'adressait, de sa voix caressante, un bonjour gracieux qui vous élevait dans une sphère idéale » (1).

(1) *M. Arnail et M. de Sapinaud du Bois-Huguet, la place du Pilory en 1820*, p. 44.

Pour en revenir à M. de Sapinaud et, par lui, aux guerres de la Vendée, si M. Cosnier n'a pu trouver ou a laissé échapper le temps de féconder dans une incubation centrale tout ce qu'il avait, là-dessus, moissonné de souvenirs, au moins un peu de cette germination dispersée a levé dans plus d'une grande œuvre. Nous en attestons, entre autres, les *Mémoires d'un royaliste*, où M. de Falloux a recueilli de notre ami plusieurs récits sur la grande épopée de 93, et notamment sur l'entrée de La Rochejaquelein à Angers (1).

La liaison qui a valu à M. de Falloux ces épanchements de M. Cosnier n'avait été, à l'origine, qu'une liaison de condisciples entretenue d'abord aux réunions d'« Étude-Foi », aux conférences de Saint-Vincent-de-Paul, puis dans l'impression des vies de *Saint Pie V* et de *Louis XVI*; puis dans le rôle actif que notre ami a joué dans ce congrès scientifique de 1843, où s'inaugura la carrière oratoire de l'illustre homme d'état. Mais le resserrement de leur amitié date surtout de l'avènement de M. Cosnier à la direction dn Maine-et-Loire. Et, depuis le grand service que ce dernier lui avait rendu là, en assurant son élection à la Constituante avec un dévouement continué dans toute sa carrière politique, M. de Falloux lui voua, avons-nous dit, une reconnaissance dont les témoignages n'éclatèrent jamais mieux que dans l'hospitalité du Bourg-d'Iré. M. Cosnier y était passé à l'état d'hôte favori. Il y voyait des visiteurs éminents ou distingués, entre autres, M. Augustin Cochin et Mmes de Fitz-James et de Bellevue. Il était tellement considéré, pour ainsi dire, comme l'ami de la maison, qu'au retour du Bourg-d'Iré c'est avec impatience qu'on attendait de lui le récit des éphémérides du château; et il satisfaisait là-dessus

(1) M. Cosnier tenait cet épisode à la fois de Mlle Barbot, de sa belle-mère Mme Debrais-Grille, et de M. Mery de Contades.

l'avidité de son entourage avec autant de discrétion que de charme, un charme dont on a remarqué qu'il avait en partie dérobé le secret à la fréquentation de son hôte (1). Au surplus, ces festins intellectuels dont il avait le privilège, il n'y participait point en convive jaloux et ne demandait qu'à communiquer autour de lui ses faveurs, en amenant au Bourg-d'Iré, tour-à-tour, ses beaux-frères et belles-sœurs les Auguste Debrais et les Alexis Gaudin, ou des amis tels que l'abbé Bodaire ou M. de la Sicotière.

Mais, à l'égard de M. Cosnier, M. de Falloux était encore moins accueillant que serviable. Il avait toujours l'oreille ouverte à ses demandes et l'exauçait dans toute sa mesure de crédit. C'est si vrai que, pour solliciter de M. de Falloux une entremise ou une faveur, on recourait à M. Cosnier, comme s'il eût été près de lui l'intendant des entrées et des grâces. Et c'est en déférant à tant de suppliques, quand il ne les prévenait pas de lui-même, que, tour-à-tour, notre ami a plaidé pour l'avancement de son cousin Goury dans sa brillante carrière militaire; que, durant le passage de M. de Falloux au ministère de l'instruction publique, il obtint de lui pour ses amis Léon Boré et de Lens de hauts grades universitaires; qu'il ouvrait à nos écrivains l'accès au Correspondant; qu'il appela sur Daillière les palmes de l'Académie ou des jeux floraux. Enfin, vers 1850, c'est grâce à M. Cosnier que, sur la recommandation de M. de Falloux et avec la connivence du préfet Bordillon, la sœur Jeanne de l'hospice Sainte-Marie allait recevoir, lors du passage à

(1) Le distingué abbé Froger, aujourd'hui curé de Vernantes, qui, durant le préceptorat qui l'attachait aux d'Armaillé, hantait le Bourg-d'Iré et voyait à Candé chez les Gaudin M. Cosnier, lui écrivait : « Vous contez toujours d'une façon bien charmante qui me rappelle M. de Falloux. Vous faites lever les anecdotes sous vos pas comme le moissonneur fait lever les bandes d'oiseaux qui s'envolent de tous côtés avec de charmants gazouillements. »

Angers et de la main même du prince-président Bonaparte, la croix de la Légion d'honneur, si l'on avait pu violenter dans cette héroïque religieuse la modestie d'une fille de Saint-Vincent-de-Paul.

Mais jamais notre ami n'agit mieux au Bourg-d'Iré que pour le service même de M. de Falloux. C'est ainsi qu'il plaça auprès de sa fille comme professeur de dessin le peintre Alfred Ménard. C'est ainsi, surtout, qu'il remonta plus d'une fois son secrétariat. Et à cet égard il n'eut jamais la main plus heureuse qu'en lui colloquant son neveu, l'excellent Samuel Debrais que M. de Falloux aima, qu'il s'attacha et qu'il embrassa comme dans une adoption paternelle. Ainsi, lorsqu'en 1871, dans la guerre contre l'Allemagne, le jeune Samuel, engagé comme zouave dans la légion de Charette, eut, à la bataille du Mans et dans l'intrépide défense du plateau d'Auvour, essuyé une irrémédiable blessure, personne ne le couva de plus inquiètes sollicitudes; et dès la fin de la guerre, il n'est rien que M. de Falloux n'ait tenté auprès de Charette, ou du général Trochu, ou du Ministre de la Guerre, le général de Cissey, pour la décoration de son digne protégé. Et telles furent alors envers lui ses démonstrations d'affectueuse estime que, trente ans après, lorsque le comte de Blois et le commandant Regnard eurent, hélas! à exprimer leurs adieux sur la tombe du héros d'Auvour, leur cousin et frère d'armes, c'est surtout de la correspondance de M. de Falloux, datée de 1871, que s'inspira leur éloquence funéraire.

Cet attachement de M. de Falloux à tout ce qui touchait M. Cosnier provenait encore moins, si c'est possible, de gratitude que d'estime. Il lui témoignait une réelle considération; il l'a consulté dans maintes occurrences de sa vie politique; il a suivi au moins une fois ses conseils dans ses plus conciliantes démarches; il l'honorait de ses confidences; il prisait sa valeur littéraire. M. Cosnier lui

était à la fois un Pylade et un Atticus. Lorsqu'il écrivit la *Vie d'Augustin Cochin*, M. de Falloux tint à avoir ses appréciations et, par lui, celles du public. En revanche, au salon du Bourg-d'Iré on lisait *Rosalie Barbot.* Mais c'est surtout dans notre enceinte que M. de Falloux montrait ce que lui était notre ami, soit en s'y laissant conduire par lui pour applaudir Daillière, soit en goûtant son rapport sur le concours pour l'éloge de David, soit en s'aidant de lui pour nous servir les primeurs de la correspondance de Mme Schwetchine. Et certes, ici, celui qui servit à la fois à son illustre éditeur d'instrument et d'organe, fut d'avance bien récompensé de son zèle, le jour où M. de Falloux lui procura une entrée chez la grande chrétienne qu'a glorifiée son culte. C'est par là que M. Cosnier y put voir Lacordaire, entre Montalembert et M. de Melun, présenter à Mme Schwetchine le Père Hermann, fondateur de l'œuvre de l'Adoration perpétuelle (1).

Après tout ce que M. de Falloux avait été pour notre ami, rien qu'en lui venant rendre ici ses visites au Bourg-d'Iré, tous ici, dès qu'eut disparu notre inoubliable président d'honneur, le désignèrent pour son panégyriste. Et M. Cosnier entreprit donc pour M. de Falloux ce que M. de Falloux lui-même avait fait pour Eugène Janvier, M. Bougler et M. de Quatrebarbes, ce qu'avaient fait Albert Lemarchand pour Villemain, le Dr Farge pour Chevreul, mon père pour David, le Dr Grille et Élie Sorin pour Daillière. Mais, quant à M. de Falloux, M. Cosnier s'est gardé de nous donner dans toute son ampleur une figure appartenant en partie à la politique. A ce point de vue il a jugé que M. de Falloux réclamait une perspective plus vaste que celle de notre enceinte et plus reculée que

(1) C'est encore à l'occasion de l'impression de la *Vie de Mme Swetchine* que M. de Falloux gratifia M. Cosnier de deux lettres autographes d'une valeur inappréciable : l'une de Mme Swetchine et l'autre de Lacordaire.

celle de son siècle. Laissant donc hors d'ici ses souvenirs de directeur du *Maine-et-Loire*, il nous rend M. de Falloux dans un cadre plus adapté à la spécialité de notre culte, en n'envisageant en lui que l'amitié et la présidence d'honneur. Et de là le travail lu à nos séances des 16 novembre 1886 et 11 janvier 1887, sous ce titre : *Le comte de Falloux à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*.

Le voici d'abord qui pose familièrement devant nous, comme en une des avenues de notre salle : « M. de Falloux était un de ces esprits qui dominent de leur hauteur la mesure de la foule. Tout en lui était grand, les traits, le corps, le regard. Quand, à sa promenade habituelle du midi, on le voyait s'avancer sur nos boulevards, d'un pas ferme, simplement et fièrement à la fois, on pensait à la noble attitude de Charles Ier dans le portrait de Van Dick. Il ne manquait que le costume chevaleresque du temps de Louis XIII ; mais celui de M. de Falloux, contraint de suivre la mode peu artistique de nos jours, eût semblé des plus simples, si une élégance personnelle ne l'eût relevé. »

Suit un compte rendu de notre Congrès scientifique de 1843, où M. de Falloux se révèle comme orateur dans le fameux débat sur les causes du massacre de la Saint-Barthélemy, dont il disculpa brillamment le clergé. « Il y déploya », nous dit M. Cosnier, « les avantages naturels et les facultés acquises qui l'élevèrent au premier rang de nos orateurs : noble attitude, simplicité de gestes, voix émouvante, un peu voilée mais vibrante dans les grands effets, choix d'expressions toujours justes, dialectique inattaquable, sang-froid apparent, mais passion profonde qui ne se troublait jamais dans la propriété des mots ».

Suivent des résumés ou extraits des travaux de M. de Falloux destinés à nos annales, ou des excellents procès-

verbaux où MM. Éliacin Lachèse, Lemarchand, Belleuvre, Biéchy et Cholet ont raconté les séances solennelles qu'il a honorées de sa présidence, et spécialement ses habiles démarches pour le maintien de nos Plantagenets à Fontevrault. Relevons seulement dans M. Cosnier ce que ne disent pas les procès-verbaux. Il s'agit de la séance du 15 décembre 1868, où M. de Falloux est venu entendre la lecture de la *Jeanne d'Arc* de Daillière. « L'attention », dit M. Cosnier, « se concentra lorsque Mmes de Falloux » (l'épouse et la fille de M. de Falloux) « furent introduites dans la salle et conduites au premier rang des chaises. Cette impression continua à l'entrée de Daillière, donnant le bras à sa respectable mère, vêtue selon sa modeste condition. Un mouvement unanime de sympathie se manifesta quand on vit Mme la marquise de Caradeuc » (belle-mère de M. de Falloux) « et Mmes de Falloux se lever à l'approche de la bonne vieille et l'obliger, de la manière la plus gracieuse, à s'asseoir près d'elles. On admirait cet échange de courtoisie entre ces trois grandes dames et la digne femme du peuple, rapprochées par la parenté idéale des deux héros de la fête. Tous les cœurs étaient émus par cette scène touchante, privilège de la société française, où les femmes savent si bien pratiquer la véritable égalité, celle des vertus, avec une distinction simple et une grâce toute naturelle. »

Au sortir de cette brillante séance, reconduisons, avec notre ami, les nobles châtelaines du Bourg-d'Iré, non pas seulement jusqu'à leur hôtel de l'impasse des Jacobins, mais jusque dans leur salon rural, pour y achever avec elles une connaissance qui fut ici si agréablement commencée : « Lorsque Mlle Marie de Caradeuc », poursuit M. Cosnier, « devint Mme la comtesse de Falloux, elle n'exerça pas moins d'influence sur son mari que sa belle-mère, mais d'une autre façon. Douée d'une bonté angélique accompagnée d'une fine intelligence et d'un

esprit très cultivé, elle voilait sous un air de jeune fille qui rougissait au moindre mot une haute raison et un caractère décidé. Quand son mari sortait, par un mouvement passionné, de l'empire qu'il exerçait sur lui-même, il suffisait d'une parole caressante, d'un accent de cette voix si douce pour ramener au calme le fier impatient, pour changer en sourire l'éclair de son regard ». Et encore plus loin : « Mme la marquise de Caradeuc, type de caractère breton dans toute sa franchise et sa cordialité, plus démonstrative que sa fille, ne lui ressemblant que d'apparence, mais au fond la cordialité était parfaite, même délicatesse, même piété, même charité. Toutes deux, avec une intelligence supérieure et une instruction variée, se tenaient à la hauteur de toutes les grandes questions du temps. Toutes deux également heureuses et fières du grand homme dont elles partageaient l'existence, ne se mêlaient qu'avec réserve aux entretiens qui se succédaient devant elles ; mais une pensée émise à propos, un assentiment donné aux plus sages, un encouragement aux plus timides, prouvaient qu'elles saisissaient les points difficiles avec une remarquable justesse d'esprit et contribuaient, en mettant chacun à l'aise, à rendre les divers interlocuteurs aussi satisfaits des autres que d'eux-mêmes.... Si grand que fût le dévouement des deux aimables femmes à M. de Falloux, il faut bien dire qu'en politique elles n'étaient pas tout à fait au même diapason. Bien que partageant des idées de fusion et de conciliation, elles penchaient davantage vers l'opinion qu'on appelait d'extrême droite; ce n'était qu'une nuance, mais elle était visible. Cependant elle n'entraînait jamais le plus faible dissentiment; au contraire, elle devenait un moyen gracieux de pacification. Quand M. de Falloux ou un de ses invités dépassait un peu la mesure d'une habituelle équité, un regard bienveillant de sa belle-mère ou une tendre observation de sa femme arrêtait soudain la

vivacité de la discussion, et le calme renaissait avec l'indulgence et la courtoisie qui rendaient le Bourg-d'Iré l'égal des salons où se perpétuaient les plus nobles traditions de la société française ».

D'aussi précieuses révélations sur une illustre intimité ne pouvaient passer inaperçues. Non seulement le panégyrique de M. de Falloux fut goûté par Lavedan, directeur du *Correspondant*. Mais, lorsque le digne successeur de M. de Falloux à l'Académie française, M. Gréard, prépara son discours de réception, dont le thème traditionnel devait être l'éloge de son prédécesseur, un de nos plus sympathiques compatriotes, M. Ernest Oriolle, ami de la famille du récipiendaire et confident de son embarras de ressusciter l'aspect familier du glorieux angevin qu'il n'avait jamais vu, suggéra à M. Cosnier l'heureuse idée d'adresser à M. Gréard un exemplaire de son œuvre. Bien entendu M. Cosnier s'exécuta de sa meilleure grâce; et bien nous en prit de cette avance utilisée à notre honneur, par M. Gréard, dans son magistral discours. Car, en indiquant toute la place que nous occupions dans les loisirs de notre président d'honneur, M. Gréard a désigné à la bienveillante considération de l'Académie une société qui a mérité si souvent la possession et par là a toujours heureusement provoqué l'éloquence d'un tel hôte (1).

(1) *Le comte de Falloux à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*, par L. Cosnier (*Mém. de la Soc. d'Agr.*, 1887), pp. 294, 301-302, 339-344 et *passim*. — Soc. d'Agr. : *Mme Swetchine à la Société d'Agriculture*, lecture de M. Cosnier. — *Léon Boré*, par L. Cosnier (*Mém. de la Soc. d'Agr.*, 1884), p. 147. — *F.-J. de Lens*, p. 19; *Sœur Jeanne*, par L. Cosnier (*Mém. de la Soc. d'Agr.*, 1871), p. 98. — L'*Anjou*, 18 février 1893. — Correspondance Cosnier : M. de Falloux, 13 juin 1862, 11 juillet 1866, 28 octobre 1868, 16 avril, 7, 22 et 23 août 1871, 24 février 1874, 4 juin 1878; Mme de Falloux, 16 avril 1871; M. de Blois, 7 mars 1881; M. de la Sicotière; M. Th. de Soland, 27 juillet 1880; M. Ambroise Joûbert, 20 novembre 1875; Mme Goury, 6 juillet 1849, 1865, 1869; A. Langlois, 29 no-

En fait de reconnaissance datant du passage de M. Cosnier à la direction du *Maine-et-Loire*, nul ne rivalisa plus avec M. de Falloux qu'un autre ami dont l'intimité datait de plus loin. C'est dès l'hôtel Ladame que nous avons vu Charles Louvet présider à la commensalité angevine et s'y attacher à Léon Cosnier, en attendant la collaboration de la Gerbe, par les affinités du goût, de la délicatesse et de la grâce. Mais, entre eux deux, la gratitude vint encore resserrer l'amitié. Car, plus de vingt ans après que M. Cosnier eut assuré l'élection de M. Louvet à la Constituante et le renouvellement de son mandat à la Législative, le député devenu ministre s'en ressouvenait lorsque, en retour, il agit victorieusement auprès de M. le préfet Porriquet pour l'entrée de notre ami dans l'administration des hospices et lorsqu'il s'entremit pour la décoration de son beau-frère Adolphe Lachèse, ou pour l'avancement de M. Alexis Chevalier dans sa carrière administrative, ou pour la conservation des Plantagenets à Fontevrault.

En même temps, tout en proposant pour modèle à l'édilité angevine la sage restauration matérielle de la ville de Saumur accomplie sous le mairat de son ami, M. Cosnier trouvait dans la somptueuse villa de la Chesnaye une hospitalité qui lui était un pendant de celle du Bourg-d'Iré. Il y amenait avec lui les beaux jours et y fournissait la note gaie. Ceux qu'il y voyait, c'étaient Mgr Freppel et l'archevêque de Tours, Mgr Fruchaud. C'était un neveu de son beau-frère Alexis Gaudin, le digne député de la Loire-Inférieure Emile Gaudin, que

vembre 1882; M. l'abbé Froger, 12 mars 1897 ; M. Oriolle, 14 avril 1887 ; M. Auguste Debrais, 7 juillet 1867; Mme Auguste Debrais, 25 juin 1867; Samuel Debrais, 8 juillet 1867 ; M. Drouault, 25 juin 1867. — Informations dont m'a honoré M. Gréard, de l'Académie française. — Renseignements obtenus de Mme Regnard et de M. Alexis Chevalier. — Confidences de M. Cosnier.

M. Cosnier influençait pour le rapprocher politiquement de leur hôte. C'était le préfet du second Empire M. Grouchy, neveu du maréchal du premier Empire dont il portait le nom. C'étaient à la fois, par un piquant contraste entre deux anciens condisciples qui, dès le collège, s'étaient prédit mutuellement leurs très divergentes carrières, l'illustre abbé de Solesmes dom Guéranger et l'honnête acteur Geffroy.

Du reste, à la Chesnaye comme au Bourg-d'Iré et à tant d'autres villas, M. Cosnier amenait avec lui des amis. Car si, pour se secouer de ses habitudes de plus en plus casanières, il fallait l'affectueux attrait d'un rendez-vous rural, encore ne s'y rendait-il qu'en mettant là, comme en ses plus lointains voyages, toute sa sociabilité en marche. Comme en souvenir de ses nostalgies d'Italie, il souffrait d'y aller seul; c'était alors comme une âme en peine, il lui manquait comme quelque chose de lui-même. Il ne pouvait se résigner à ne jouir qu'en égoïste d'une réception charmante. Il s'y mêlait aussi une délicate attention pour ceux qui l'attendaient et dont il pensait doubler le plaisir en s'associant d'autres hôtes. Mais l'idéal, pour M. Cosnier, c'était de cheminer à trois, entre deux compagnons de route bien choisis, entre lesquels il devisait à l'aise, en se reportant alternativement de l'un à l'autre. Et c'est ainsi qu'un beau jour il recruta, pour les atteler à lui dans la direction de la Chesnaye, deux amis qui, d'ailleurs, de longue date en savaient la route : mon père et Julien Daillière.

Il est vrai que tous trois partaient en un de ces jours de mélancolie où la sollicitude pèse d'avantage. C'était en 1871, au lendemain de nos désastres. Avec le second Empire, s'y était écroulé le ministère où M. Louvet avait atteint l'apogée de sa belle carrière politique. Au moins il était tombé avec honneur, après avoir tout fait pour conjurer nos malheurs, en exhortant fermement son sou-

verain à une modération diplomatique qui conciliait vis-à-vis de l'Allemagne l'honneur national avec la sécurité et la paix. Et, néanmoins, toute sa satisfaction de conscience ne l'avait pas détaché des angoisses patriotiques, ressenties en raison de la hauteur d'où l'avaient précipité nos revers et qui avaient pesé sur sa vieillesse. Or, c'est à cette date émouvante que nos voyageurs devaient revoir leur ami commun, après le long ensevelissement de sa disgrâce. Ecoutons là-dessus M. Cosnier : « On se figure facilement combien cette première entrevue fut touchante. Notre ami vint au-devant de nous jusqu'à l'entrée du parc. Nous le trouvâmes un peu pâli, un peu fatigué; mais son affable physionomie avait conservé toute sa distinction et sa sérénité. Par un égard délicat pour ses vieux amis, ne voulant pas être seul à les accueillir, il était suivi, à quelques pas, par sa femme et sa sœur (Mme Toché), qu'il confondait dans le même attachement. Au souvenir de tant de pensées mélancoliques, l'entretien se prolongea bien avant dans la nuit et ne se fût point terminé si notre cocher ne nous eût fait prévenir de l'heure inattendue à laquelle nous étions arrivés. Malgré cet avertissement, nos bienveillants hôtes ne nous eussent pas laissé partir, si nous ne leur avions pas fait la promesse de revenir souvent pour reprendre la série de souvenirs et d'appréciations du présent. Nous remplîmes fidèlement cet engagement. C'était toujours avec un bonheur réciproque que s'accomplissait le cordial pèlerinage. »

Le pèlerinage annuel de la Chesnaye était fondé, pour survivre même à l'ami qu'on y venait voir. Car, au décès de l'inoubliable châtelain, sa veuve et ses filles, Mme Louvet et Mmes Mayaud et de Maillé, héritières de son affabilité et de sa grâce, insistèrent là-dessus avec une cordialité si irrésistible que la tradition se perpétua dans une périodicité d'accueil où le fidèle trio retrouvait toujours le

même charme, en même temps qu'avec lui toujours il ramenait le passé. C'est ce qui faisait dire à mon père, une année où M. Cosnier le relançait une fois de plus pour la visite annuelle : « Nous irons secouer sur le seuil de la Chesnaye la poussière de toutes les tombes accumulées derrière nous depuis la disparition de notre hôte. »

A force d'agiter ces cendres mortuaires, on les ranima. Car c'est d'un de ces rendez-vous si persévéramment renouvelés que surgit un projet d'une biographie de M. Louvet confiée d'abord à la rédaction de mon père, sauf la collaboration de M. Cosnier, jusqu'à ce que le décès consécutif de mon père eût investi ce dernier seul de toute l'entreprise, en sa qualité du dernier survivant des pèlerins de la Chesnaye. Il est sorti de là une biographie écrite sous la surveillance judicieuse et avec les renseignements de Mmes Mayaud et de Maillé, joints aux souvenirs personnels de l'auteur et de l'intime ami et contemporain du défunt, M. Charles Bruas. Toute la partie de cette œuvre charmante, qui nous appartient par les lectures des 23 avril et 23 décembre 1895 et par l'insertion dans nos annales sous ce titre *Charles Louvet*, embrasse la jeunesse de M. Louvet jusqu'au mairat de sa ville natale de Saumur.

A propos de l'éducation universitaire de M. Louvet, nous y trouvons de curieuses pages sur l'histoire du Lycée d'Angers datant de sa jeunesse. Puis nous le suivons dans ses vacances rurales à Rochefort, où Léon Cosnier l'amène à La Guerche chez le fermier Yvon, ce vétéran de la grande guerre de Vendée, qui leur raconta l'agonie de Bonchamps.

Puis, à Paris, c'est l'hôtel Ladame, avec la commensalité angevine et la laborieuse vie d'étudiant que Louvet y mena de front avec les jouissances de littérature et d'art. Nous n'y reviendrons pas, puisque nous y avons vu presque partout notre ami le suivre. Mentionnons seule-

ment le récit de Louvet à Sainte-Beuve d'une soirée de l'Arsenal, avec l'évocation de Nodier et de sa charmante fille, Mme Menessier (1). Puis arrêtons-nous chez Hugo, que Louvet a vu de plus près quand Hugo patronna son édition de Dovalle, de cet infortuné poète dont son compatriote saumurois a retracé aux convives angevins et dont notre ami redit d'après lui le tragique trépas (2). Pour en revenir à Hugo : « C'était », nous dit M. Cosnier, « l'époque de l'apogée de l'auteur des *Odes et Ballades*. Il demeurait dans un hôtel, style Louis XIII, de la place Royale. C'était la lune de miel de sa royauté romantique; aucun nuage n'en trahissait la pureté. Les trois amours d'enfants que lui avait donnés son aimable et belle compagne égayaient son foyer d'une joie sans mélange; en le voyant jouer avec eux, on eût dit presque un frère aîné. Prévenant et bon prince pour tous, ses partisans étaient nombreux; le grand homme n'exigeait pas alors de culte, l'admiration tempérée lui suffisait. Or, c'était la mesure que Louvet apportait à ces précieuses réunions. »

Enfin Louvet revient à Saumur, et là s'ouvre un riant panorama de ce pittoresque théâtre de sa carrière administrative où tant de succès l'attendent et où il prodiguera si sympathiquement les ressources de son esprit facile, sage et délié.

Nous arrivons à la partie inédite de la biographie, suspendue par la préparation de l'*Histoire de Saint-Joseph*, mais que, dans son extrême vieillesse, en 1897, M. Cosnier put achever grâce au concours de M. l'abbé

(1) C'est mon père qui avait mené Louvet à l'Arsenal. — Cf. le récit de cette soirée, tel que M. Cosnier le reproduit d'après Louvet, avec le récit de mon père en ses Œuvres choisies : *Revenants*, *Charles Nodier*.

(2) Cf. encore ce récit d'après M. Cosnier avec celui de mon père (*Les Revenants, Charles Dovalle*).

Uzureau (1). Sur le chapitre du mairat de Saumur, en ce qui est du côté purement administratif, M. Cosnier s'est récusé, vu son incompétence et son grand âge, en n'en retenant pour ainsi dire que l'aspect social. Par là s'est introduit l'attachant épisode de l'inauguration du théâtre, où fut conviée l'élite des artistes de la Comédie-Française, qui reçurent à l'hôtel des Louvet l'hospitalité la plus délicate; et de là l'adroit acheminement par Mme Louvet d'une des plus éminentes d'entre eux, Mme Arnould-Plessis, vers sa conversion chrétienne.

Pour la présidence du Conseil général, M. Cosnier renvoie aussi aux procès-verbaux des séances, en y résumant seulement la physionomie de M. Louvet en une comparaison judicieuse entre ses deux éminents collègues, son prédécesseur M. de Marcombe et son successeur M. de Civrac.

Abordant sa carrière de député, M. Cosnier raconte, et nous avons raconté d'après lui la campagne victorieuse du Maine-et-Loire en vue des élections de la Constituante, et il rappelle son zèle personnel pour l'élection de son ami à la Législative. Appréciant son rôle dans la droite de la Chambre, il y expose ses vues honnêtement éclectiques et y définit son rôle modérateur; il y raconte les services qu'il a rendus à la commission des finances pour la conservation du crédit gouvernemental. Puis il nous le montre, après le coup d'État du deux décembre, rallié loyalement à l'Empire mais sans abdication d'indépendance; et il nous donne un spécimen de son éloquence élégante et précise en d'amples extraits de son apologie

(1) Ne pouvant, à mon grand regret, continuer avec M. Cosnier, pour l'achèvement de *Charles Louvet,* la collaboration que j'avais été heureux de lui fournir pour son histoire de Saint-Joseph, je m'étais entendu avec Mgr Pasquier pour lui faire agréer à ma place M. l'abbé Uzureau, qui se prêta de la meilleure grâce à notre démarche.

de la loi militaire de 1832. Il nous apprend aussi la considération dont il jouissait auprès de Thiers, qui influa près de l'Empereur pour sa nomination dans le ministère Olivier, et la sympathique estime dont l'honora Napoléon III jusqu'au dernier jour de son règne.

Avec les dernières années de M. Louvet, son ami nous dépeint l'*otium cum dignitate* dans la bienfaisance rurale, dans les consolations littéraires et dans le recueillement du vrai chrétien qui envisage tranquillement ses fins dernières. C'est encore là que nous avons emprunté à M. Cosnier le récit de cette entrevue de 1871 où ses trois visiteurs scellèrent au foyer de la Chesnaye l'engagement de leur pèlerinage annuel.

M. Cosnier vient de nous montrer son ami donnant une partie de ses derniers loisirs à la littérature. De là l'éclosion des *Feuilles volantes*, pensées délicates, qui ne sont le fruit que d'une bienveillante expérience. Elles ne sont ni amères comme celles de La Rochefoucaud et de Labruyère, ni sombres comme celles de Pascal. Elles sont élevées et sereines comme celles de Vauvenargues et de Mme de Sablé, de Joubert et de Mme Swetchine. Elles sont de celles que M. Cosnier eût voulu écrire, si lui-même avait ouvert en lui et suivi cette veine. Au moins il dégustait les *Feuilles volantes*. Et, si tel eût été le vœu de la famille, il n'eût pas tenu à lui d'en colliger quelques pensées dans un recueil d'œuvres choisies, qui, en supposant la biographie de son ami intégralement publiée, y eussent fait suite à quelques morceaux de la Gerbe, à ses meilleurs discours de la Chambre et à des extraits de correspondance, y compris les affectueuses lettres du prince impérial. Le tout eût pris place entre les œuvres de Daillière et les sermons de l'abbé Bodaire, en une sorte de bibliothèque angevine, éditée sous le patronage d'un des plus illustres amis angevins de M. Cosnier, l'académicien Caro. Du

moins les *Feuilles volantes* se sont gravées sur les tablettes (1) et jusque dans les méditations de notre ami, à côté de celles de Mme Swetchine et de Joubert; et sainte Beuve n'eût pas dit d'elles mieux que ce qu'un jour en écrivait à l'auteur son futur biographe : « Le second volume des *Feuilles volantes*, comme le premier, appartient à ce choix de liqueurs de bon coin, que l'aïeul réserve pour les fêtes de famille : on les savoure goutte à goutte, afin d'en concentrer tout le charme et de n'en pas perdre le parfum. Vos deux livres, cher ami, accroissent l'élite de ceux dont quelques lignes rendent meilleur... Outre les divers genres de plaisir que vous avez éprouvés en réunissant, comme dans un vase d'élection, les fleurs et les fruits de votre sage expérience, n'avez-vous pas goûté une grande douceur à léguer à vos descendants un ensemble durable de sentiments auxquels vous associez des souvenirs bien aimés à d'immortelles espérances? » (2)

Par la sérénité dans l'expérience, par la fleur d'urbanité, par la courtoisie dans le dilettantisme et par la richesse dans la grâce, en même temps que par sa longévité de jeunesse, nul ne rivalisait plus avec M. Louvet dans les affinités de notre collègue qu'un ami d'une intimité encore plus reculée, et aussi plus prolongée,

(1) J'ai trouvé dans les papiers de M. Cosnier la transcription d'un choix de pensées tirées des *Feuilles volantes*.

(2) *Charles Louvet* (*Mém. de la Soc. d'Agr.*, 1895), pp. 63, 65 et *passim*, partie inédite, due à la gracieuse communication de Mme Mayaud. — Correspondance Cosnier : M. Louvet, 10 mai 1848, 24 avril 1867, 23 septembre 1878; Mme Mayaud à M. Cosnier, 17 septembre 1882; mon père, 25 septembre 1884, etc.; M. Charles Bruas, 24 juillet 1894; Geffroy, 1887. — Correspondance Louvet (dont je dois la gracieuse communication à Mme Mayaud) : M. Cosnier à M. Louvet, 27 juin et 11 juillet 1869, 21 juin 1877, 2 mars 1882; M. Cosnier à Mme Mayaud, 21 décembre 1891; 17 et 23 février, 19 mars, 5 et 18 juin 1897. — Renseignements de Mme Mayaud et de Maillé. — Souvenirs personnels.

qu'avaient resserrée à la fois les alliances de famille et l'adhérence urbaine, la fraternité des fécondations angevines et jusqu'à la commensalité de nos agapes littéraires; sans compter les pénétrations d'influence. Car, si M. Cosnier tenait par le catholicisme à mon père, à l'abbé Morel et à l'abbé Lepresvot; si Sainte-Beuve et Emile Souvestre ont en lui développé le goût; si François Grille et M. Bougler ont spécialisé son érudition; si M. de Falloux et M. de Marcombe lui ont enseigné la politique, si Mgr Freppel, M. de Melun, MM. Montrieux et Alexis Chevalier ont orienté sa bienfaisance, M. Cosnier doit à M. Eliacin Lachèse, après Mlle Barbot, sa sociabilité; et il lui doit presque toute son éducation artistique. Aussi, lors du décès de notre vénérable conseiller, c'est à M. Cosnier que revenait de droit son éloge; et cela lors même que ne l'y eussent convié ni notre Société, en invoquant son titre de doyen, ni l'illustre ami du défunt, Mgr Freppel (1). Notre doyen s'est donc, une fois de plus, mis à l'œuvre. Et, de là, à nos séances des 25 avril et 13 juin 1893, un éloge orné d'un préambule qu'attendaient encore nos annales, la biographie du père d'Éliacin Lachèse qui fut un de nos fondateurs, Grégoire Lachèse. En ce qui est de sa brillante carrière chirurgicale, couronnée dans son octogénariat par sa courageuse campagne contre le choléra de 1849, M. Cosnier nous l'a racontée en partie avec les notes manuscrites de son fils Adolphe. Quant à la phase angevine des florissantes soirées de l'hôtel Lachèse, il nous l'a fait revivre surtout avec ses souvenirs personnels. C'est donc par notre ami que nous avons ressuscité ce vigoureux chef de race par l'aspect où se reflète la jeunesse de son biographe. Retenons seulement de son panégyrique cette page vivante, comme l'exhibition d'un portrait de fondateur : « Plusieurs d'entre vous se rappellent cet

(1) En l'invitant à s'entendre là-dessus avec M. l'abbé Grimault.

énergique docteur d'allure martiale, la tête haute, le front découvert, arpentant à grands pas sa terrasse, comme l'officier de quart sur la passerelle de son vaisseau. Doué d'un coup d'œil sûr, fidèle à une politesse prévenante, il saluait de loin avec la main ses anciennes connaissances, dans les courts intervalles de ses visites professionnelles. Par la beauté des traits, que la vieillesse n'avait point altérés, par la vigueur et les heureuses proportions de sa nature, il était un des heureux survivants de cette admirable race française de 89, moissonnée presque tout entière dans les guerres de la République et de l'Empire. Parmi les habitués de ce poste d'observation du Dr Lachèse, figurait, en première ligne, le général de Contades, colonel du 7e chasseurs avant la Révolution » (que nous avons déjà vu figurer dans une rencontre parallèle à celle-ci sur le seuil de l'hôtel d'Andigné). « Il avait quitté le régiment pour se joindre à l'armée des Princes, dont il était l'ami de jeunesse. Quand, dès le matin, il apercevait le docteur prenant le frais, les cheveux au vent, il s'approchait de la terrasse, et lui disait en souriant : « Bonjour, jacobin », et le docteur répondait : « Bonjour, déserteur ». Ces manières de saluer, un peu vertes, n'empêchaient pas les deux vétérans de se rechercher avec bonheur ».

Une fois sorti de son cadre préliminaire, M. Cosnier aborde Éliacin Lachèse par sa jeunesse d'étudiant, en nous disant ce que fut à Paris son éducation juridique, littéraire et musicale et ce que furent, à lui aussi, les joyeuses vacances de Rochefort. Puis il suit dans sa carrière judiciaire le magistrat intègre, éclairé et disert, en s'aidant de ses *Souvenirs du Palais,* pour parcourir ses étapes du ressort et énumérer ses chères relations de collègues. Ensuite, envisageant en M. Lachèse le littérateur à l'érudition ingénieuse et à la verve élégante et multiple, il rappelle ses agréables itinéraires prompte-

ment écoulés sous les titres de *Voyage d'Angers à l'Océan*, du *Guide de l'étranger dans notre ville* et d'*Angers pittoresque*. Il est vrai que M. Cosnier n'insiste pas là-dessus sans une prédilection bien naturelle, puisque lui-même adressa les deux premières de ces publications, toutes sorties de ses presses, à Adolphe Joanne (1), ce fondateur de la bibliothèque des Guides, en les jugeant à bon droit aussi utiles que l'avaient été à son prédécesseur Murray ses propres observations transmises par Sir Musgrave.

Ouvrant ensuite la *Revue d'Anjou*, M. Cosnier mentionne les deux délectables notices de la *Gardienne de la Porte Girard* et du *Maître Fifre du régiment de Mortemart*. Mais c'est surtout à notre Société que M. Cosnier rappelle le contingent de M. Lachèse. Ce sont d'abord les panégyriques de l'ingénieur Lucien Ayrault et de mon grand-père Louis Pavie, sur qui s'ouvre la parenthèse offerte à la journée du 6 juin 1830. Puis ce sont les excellents procès-verbaux datant de son secrétariat, et surtout celui de la séance solennelle du 18 juin 1857, où MM. de Falloux et Villemain vinrent décerner le prix du concours de poésie sur le château d'Angers. Enfin, c'est le Bulletin bibliographique, dont M. Cosnier nous recommande par là la remise en vigueur (2).

Après cela M. Cosnier avait originairement trop appartenu à M. Lachèse par l'initiation musicale pour oublier d'honorer de ce chef sa mémoire. Il ne se borne donc pas à signaler sa chronique artistique de l'*Union de l'Ouest*, ou à relever dans nos annales l'éloge de cette pianiste accomplie que fut la baronne du Verger, ou la

(1) Il y joignit encore la section *du Mans à Angers*, détachée du *Guide de Paris à Nantes*, qui forma un des volumes de la collection Joanne.

(2) Dans la pensée de M. Cosnier, ce bulletin eût embrassé particulièrement les ouvrages offerts à notre Société par nos collègues titulaires ou correspondants.



piquante notice sur la mésaventure angevine qui nous valut les *Voitures versées* de Boieldieu. Mais il nous résume aussi la carrière musicale de son héros, depuis ses relations d'élève avec le clarinettiste Brod, jusqu'à l'éclat des concerts paternels. Puis, avec l'aide de M. le chanoine Grimault, qui, en goûtant M. Lachèse, l'avait amicalement secondé dans nos solennités religieuses, il y définit le rôle qu'y joua, en sa double qualité d'imprésario et de virtuose, ce Choron angevin et ce prédécesseur officieux de MM. Jules Bordier et de Romain.

Mais la musique, et toujours par M. Lachèse, avait trop civilisé M. Cosnier pour qu'il ne suivît pas son maestro jusque dans les intermèdes des « Concerts d'étude » et des grands saluts de Saint-Maurice, afin de nous l'y manifester dans son élégance et sa correction sociales : « Ce qui frappait d'abord dans Éliacin Lachèse, c'était l'alliance rare d'un caractère original avec l'observation scrupuleuse des bienséances de la société. Il ne manqua jamais à une visite de convenances, à un devoir de politesse, à une prévenance de bon ton. Rarement il vous abordait dans la rue ou dès son entrée dans un salon, sans accompagner son salut d'un air souriant et d'une parole flatteuse, parfois un peu subtile, ce qui vous causait un certain embarras, quand on n'avait pas comme lui le don de la répartie... L'humeur ! ce triste penchant lui était inconnu, ou du moins je ne lui en ai jamais surpris d'accès... Prévenant et obligeant sans relâche, il n'omettait aucune occasion de rendre service. Bienveillant, non par faiblesse, mais avec discernement, il ne disait du mal d'autrui que dans le cas de nécessité et recherchait naturellement le plaisir de louer les gens... Nature délicate et constamment affinée par une société polie, il se plaisait surtout dans les réunions où dominaient la douceur des mœurs et la bonne éducation ; c'est pourquoi il recherchait de préférence les salons où la présence du sexe

aimable donnait le ton à la conversation. Il était sur ce point de lignée toute française, alliant à la douceur angevine la courtoisie chevaleresque d'autrefois. »

Je n'ai redonné ici ces linéaments du caractère de M. Lachèse que parce que, en lisant cette page, on se demandera plus d'une fois si c'est bien là M. Lachèse ou M. Cosnier. Car il en est de cela comme de ces portraits où l'artiste nous a laissé sous les traits de son modèle un peu de lui-même. Restons donc sur cet aspect où n'eût su mieux se refléter son biographe et rappelons seulement avec lui la pieuse fin de M. Lachèse, qu'un fils avait de longue date converti par les instances finales de sa pure et fragile jeunesse (1).

Après avoir avec notre ami, devenu pour ainsi dire notre panégyriste d'office, passé de l'Académie et de la politique à la magistrature, nous abordons l'Université en la personne d'un de ses plus brillants professeurs, M. Léon Boré (2). Ce fut un des plus chauds amis, et il est demeuré un des correspondants les plus expansifs de M. Cosnier, qui lui rend ici comme un hommage de gratitude, en retour des bienveillants éloges d'autrefois sur ses morceaux de la *Gerbe*. En son éloge, lu ici le 10 avril 1883, M. Cosnier d'abord nous le montre à la Chesnaye avec son frère, l'éminent supérieur des Laza-

(1) M. Cosnier, dans sa biographie de M. Éliacin Lachèse, n'a voulu parler que des membres défunts de son entourage de famille. — *Éliacin Lachèse*, pp. 7, 29, 30, 63-66, 67, 94, 95, 104, 165-166 et *passim*.

(2) On sait que Léon Boré était le frère de l'éminent Eugène Boré, supérieur des Lazaristes, qui fut, non moins que son frère, l'ami de M. Cosnier. Mais M. Cosnier n'en a rien écrit de spécial sur l'abbé Boré. Seulement il a rédigé sur son apostolat en Orient, et spécialement en Perse où il établit les Lazaristes et les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, des notes précieuses qui ont servi à M. de la Rallaye pour la composition de sa biographie, et dont je dois à ce dernier l'obligeante communication.

ristes, et ses deux amis et compatriotes Éloi Jourdain et Cyprien Robert, dans toute la ferveur studieuse et chrétienne du culte de Lamennais. Puis il le suit dans ses voyages d'Allemagne, d'abord à Berlin dont il fréquente l'université et où il se lie avec les deux hommes d'État Ancillon et Savigny, puis avec Brentano, traducteur de la *Douloureuse passion d'Anne Emmerich*. De Berlin, Boré passe à Munich, où il pénètre dans l'intimité des trois éminents professeurs de philosophie catholique Baader, Goerres et Dœllinger qui apprécièrent en lui, sous la distinction physique, l'esprit ouvert, l'enthousiasme élevé, la verve de causeur; puis il y cultive notre plénipotentiaire accompli, le baron Charles de Bourgoing. Revenu en France, Boré occupe la chaire d'histoire au collège des Oratoriens de Juilly. Puis, à Angers, il est promu à la chaire d'histoire du Lycée, où l'on applaudit à l'érudition vivante de ses leçons. De là il passe inspecteur à l'Académie de Lyon, où il hante les brillants salons du consulat grec; puis à l'Académie de Besançon, où il conquiert l'amitié du cardinal Matthieu. Enfin dans la chaire de littérature étrangère, à la Faculté de Dijon, il atteint l'apogée de ses succès universitaires par l'affluence d'un auditoire d'élite et par ses liaisons avec Foisset, le biographe de Lacordaire et l'un des fondateurs du *Correspondant*, et avec le professeur de littérature Aubertin, auteur de l'*Histoire de la Poésie au moyen âge*. Puis enfin, et comme dernière étape d'une carrière souvent compromise par son humeur intempérante et frondeuse, M. Boré revient dans sa ville natale consacrer à l'Université son dernier souffle de vie; et M. Cosnier clôt là sa notice en citant les principaux travaux de cet excellent traducteur des *Origines du Christianisme* de Dœllinger, de la *Jeanne d'Arc* de Papenkort, et de l'*Histoire de Rienzi* de Goerres.

Voici maintenant l'un des plus étranges épisodes de la

carrière nomade et curieuse de notre distingué compatriote. « En suivant, un jour de juillet 1848, la rue Saint-Aubin », nous dit son biographe, « il aperçoit dans un bureau de tabac un jeune homme en petite casquette et jaquette à brandebourgs d'étudiant allemand, qui proposait au marchand des pipes d'écume de mer. A cette vue tous les souvenirs de Leipsick et d'Heidelberg montent à la tête de notre ancien voyageur, il entre dans la boutique et interroge en pur tudesque le jeune étranger. Celui-ci répond qu'il s'est échappé de Prague après la victoire du prince de Windisgratz sur les insurgés de Bohême ; il se nomme Michel Oppert et n'a d'autres ressources pour vivre que la vente des pipes confiées sur sa bonne mine par un de ses compatriotes, lors de son passage à Strasbourg. Boré reconnaît dans l'émigré un jeune homme instruit et bien élevé ; il l'emmène chez lui, l'héberge pendant plusieurs jours, lui trouve des élèves dans sa famille, chez ses amis, et le fait ensuite admettre comme professeur d'allemand au collège d'Angers. De là, Michel Oppert parvint à Paris par une évolution savante et, s'élevant d'échelon en échelon, il est devenu M. de Blowitz, correspondant du *Times*, avec cent mille livres de traitement, hôtel, équipage, accès libre près de tous les ministères, et même au palais de l'Élysée. » Je n'ai cité cette anecdote que parce qu'elle a fait son chemin et couru le monde, puisqu'un ami de M. Cosnier l'a recueillie dans sa notice pour la lancer dans les journaux à Paris. Et par là le public s'est diverti de cette piquante origine d'une des plus vertigineuses fortunes d'un siècle qui fut le siècle des milliardaires et des nababs.

A sa biographie de Léon Boré, M. Cosnier a rattaché le souvenir des deux compatriotes qui furent, avec son frère Eugène, ses condisciples et ses coreligionnaires de la Chesnaye : Cyprien Robert et Éloi Jourdain. Il n'a garde de suivre, à travers ses explorations centrifuges de l'Eu-

rope orientale, Cyprien Robert, ce voyageur linguiste, qui y rivalisa d'audace heureuse avec les La Boullaye-Legouz et les Bernier, avant de revenir occuper au Collège de France la chaire de professeur de littérature slave. Il nous le montre seulement, et cette fois avec un peu plus de la sobriété rapide de Mérimée, en une de ses plus anxieuses aventures. « Par un beau soir d'été, comme Quentin Durward aux bords du Cher, mais un peu plus loin de l'Anjou, il arrive sur la berge escarpée d'un affluent du Dniester, grossi par l'orage. En cherchant un gué faute de pont, il atteint un poste de cosaques : après avoir salué le commandant, il s'enquiert des moyens de continuer sa route. L'officier, ravi de voir un français parler sa langue nationale, commande à l'un de ses soldats d'amener son cheval, invite Robert à se mettre en selle et l'engage à le suivre, en lui recommandant de se fier à l'instinct de son porteur. On traverse le torrent à la nage et, quand on est parvenu sur l'autre rive, le brave cosaque, en félicitant notre compatriote de son courage, le pria d'accepter la monture qui l'a si bien tiré d'embarras, en souvenir de leur heureuse rencontre. »

Beaucoup moins risquées, mais non moins fructueuses, furent les doctes périgrinations du second des adeptes lamennaisiens de Boré, Éloi Jourdain, plus connu sous le pseudonyme de Sainte-Foi, dont il signa sa *Théologie à l'usage des gens du monde*, ses *Heures sérieuses d'un jeune homme* et sa *Mystiquede Gœrres*. Or, le suave, le candide et laborieux Jourdain évolua un peu en satellite de Boré à travers les universités et les salons littéraires de l'Allemagne. Car ils partirent ensemble. « C'était », nous dit M. Cosnier, « par une brillante matinée d'avril... Paris avait un air de fête. Les voyageurs nous avaient donné rendez-vous dans la cour des *Grandes Messageries*. Ils y arrivèrent un peu en retard, après avoir assisté à la messe de Notre-Dame des Victoires. Je

vois encore, en dépit de cinquante-deux ans d'intervalle, apparaître Boré, toujours élégant, en jaquette serrée et casquette à visière imperceptible; puis, à quelques pas derrière, son Pylade, affublé d'une longue redingote appelée *lévite*, chapeau à haute forme et cravate en cordelette, enfin le costume des *Cloarcks* du Morbihan, dont Émile Souvestre a tracé l'attachante image dans les *Derniers Bretons*. Jourdain tenait sa malle par une anse, cherchant ainsi à soulager un pauvre infirme qu'il avait pris pour commissionnaire, bien plus par charité que par économie. Nous n'eûmes que le temps d'embrasser nos amis radieux comme s'ils allaient découvrir une nouvelle Amérique. Boré grimpa lestement sur l'impériale. Son compagnon l'imita, mais plus posément. Les postillons enfourchèrent leurs montures et, au bruit des adieux et des claquements de fouet, l'immense véhicule s'élanca vers la route dont la dernière étape française était alors Strasbourg (1) ».

Une carrière universitaire plus circonscrite que celle de Léon Boré, mais plus stable et plus sûre et aussi pleine, fut celle de M. de Lens. C'est dès sa jeunesse d'étudiant, à Paris, que Léon Cosnier vit d'abord notre distingué compatriote d'adoption, lorsqu'à la Sorbonne, au seuil de la salle ou ils allaient applaudir Guizot, Villemain et Cousin, un ami commun, le jeune et déjà le brillant Morren, notre futur proviseur du lycée, le lui présenta comme un de ses

(1) En ce qui est de l'honneur dû à la mémoire d'Éloi Jourdain, M. Cosnier fit plus que de nous donner de lui cette fugitive esquisse. En 1883, il s'était employé auprès de la famille de notre distingué compatriote pour une communication à notre Société, en tout ou en partie, de ses mémoires inédits. Je ne sais pourquoi ces démarches, d'abord favorablement accueillies, demeurèrent sans suite. — Correspondance Cosnier : M. Cherdenier, 14 novembre 1883. — *Léon Boré et ses deux premiers amis* (*Mém. de la Soc. d'Agr.*, 1804), pp. 127, 128, 134-135, 143, 147.

plus chers condisciples de l'École normale. Dès lors Léon Cosnier et François de Lens se lièrent au point qu'une fois fixé à Angers par ses débuts scolaires du lycée, l'agrégé, puis le professeur en vacances, vint, avec Morren et tant d'autres, s'adjoindre aux parties de Rochefort, où il s'enracina dans l'intimité de son futur biographe. M. Cosnier nous a donné aussi son éloge à notre séance du 6 février 1883. Abordant la carrière universitaire de son héros, il revient avec une prédilection encouragée par la spécialité de son sujet sur la florissante période du Lycée d'alors, du Lycée des saines traditions de Rollin, de Fontanes et de Frayssinous. C'est dans cet honorable atmosphère que M. de Lens occupa dignement la chaire de philosophie, où notre ami caractérise son enseignement pur et substantiel. Ensuite, glissant sur le provisorat de Grenoble et l'inspection de Nîmes, pour arriver à l'étape définitive de son inspection angevine, M. Cosnier nous dénombre ses sérieux états de service dans le développement de l'instruction primaire, en soulignant les deux publications du *Guide des instituteurs de Maine-et-Loire* et du *Bulletin de l'Instruction primaire.*

Mais, dans la biographie de M. de Lens, M. Cosnier est surtout original en humanisant son héros, soit qu'il relève sous ses allures embarrassées la droiture chrétienne, soit que, sous son masque sévère, il trahisse la note gaie, comme aux parties de Rochefort ou aux banquets des sessions académiques de Rennes, soit qu'il surprenne sous la rigidité de son abord la note sensible, comme dans les épanchements de famille ou sur la tombe de ses deux amis Morren et l'inoubliable curé de la Trinité M. Légeard, dont M. de Lens recueillit le dernier soupir en l'hospitalité de son foyer.

Enfin, sous une attitude taxée tantôt de raideur universitaire et tantôt de timidité naturelle, M. Cosnier a dévoilé

les persévérantes aspirations de M. de Lens vers le libéralisme scolaire. Dès les débuts de sa phase d'inspection angevine, et tout en publiant sa biographie du voyageur Bernier, M. de Lens, en une série d'articles du *Maine-et-Loire* parus sous le pseudonyme complaisant de son biographe, avait préparé la fondation de notre École supérieure des Sciences et Lettres. Mais c'est dans sa studieuse retraite qu'avec sa probité scientifique il conçut l'entreprise, recueillit les matériaux et dressa magistralement les premières assises d'une histoire de notre ancienne Université, à laquelle M. Cosnier souhaite un continuateur (1).

Du département de l'Instruction publique nous passons à celui des Beaux-Arts, d'où M. Cosnier nous amène pour nous le produire, en la séance du 17 juillet 1883 et en sa notice intitulée *Une famille chrétienne*, notre éminent collègue et compatriote Henry Jouin, qui n'est pas encore promu au secrétariat des Beaux-Arts, mais qui a déjà inventorié les richesses artistiques de France, écrit la monumentale vie de David et la biographie de Coysevox et rédigé longtemps la critique éclairée de nos salons de sculpture. Mais chez Henry Jouin l'artiste était doublé d'un fervent chrétien qui, au début de sa brillante carrière littéraire, avait été auxiliaire des conférences de Saint-Vincent de Paul et de Notre-Dame-des-Champs, puis fondateur et directeur de la *Revue des Associations ouvrières*; et c'est dans cette émulation d'apostolat que nous apparaissent avec lui ses vieux frères. C'est d'abord l'éloquent dominicain qui, tour à tour, en 1870, s'est signalé comme aumônier dans l'armée de Faidherbe, et puis a prodigué dans toutes les chaires de Paris son infatigable apostolat d'éloquence. Vient enfin le prêtre au zèle industrieux qui, dans la première étape parisienne

(1) *F.-J. de Lens* (v. *passim*).

de la cure de Joinville, a installé nos Servantes des pauvres; et ici s'ouvre le touchant épisode de cette immigration régénératrice, où le curé de Joinville fut si adroitement aidé de sa pieuse mère, aussi digne éducatrice de tels fils qu'elle a été un guide sûr de Mme Cosnier dans le gouvernement de l'œuvre de Notre-Dame-du-Bon-Secours (1).

Par l'apostolat de charité nous revenons du presbytère de Joinville à nos conférences de Saint-Vincent de Paul, dont un de ses membres les plus précieux, M. Louis Rondeau, a dignement écrit l'histoire, insérée dans la *Charité à Angers*. Mais c'est à notre Société qu'appartient M. Rondeau par son excellente histoire de Saint-Michel-du-Tertre et sa parfaite administration de nos finances en un trésorariat de plus de trente ans. Aussi son éloge revenait encore de droit à notre doyen, qui nous l'a servi le 22 mars 1892 et qui le clôt par cette touchante page : « Au milieu d'épreuves de diverses sortes, M. Rondeau a su toujours conserver un caractère égal, une humeur bienveillante, le calme de l'âme, en un mot, ne pensait qu'à rendre heureux ceux qui l'entouraient... Par ses travaux, sa bonne volonté, la droiture de son jugement, il a su tout faire marcher en même temps : sa piété inaltérable, les sollicitudes de la famille, ses devoirs d'état, le goût de l'étude, et les œuvres de charité. C'était un homme... réunissant la sûreté de la pratique à la fécondité de l'initiative. Dans ses conseils comme dans ses actes, Rondeau se montrait guide sûr non moins qu'obligeant. Sans chercher l'éclat, il n'écoutait et ne faisait entendre que la voix du bon sens et de la charité; il a bien fait beaucoup de choses, sans bruit,

(1) *Une famille chrétienne*, par L. Cosnier (*Mém. de la Soc. d'Agr.*, 1884), *passim*.

rendu beaucoup de services et par conséquent mérité beaucoup de grâces, réservées aux hommes d'exemples et de lumières. Son abord cordial, son franc sourire nous reviendront souvent (1). »

Et maintenant, après ce sourire sympathique, par où mieux clore cette galerie de portraits de notre ami, que par l'enchanteresse chez qui s'éveillèrent ses instincts de biographe ? Car il les tient en grande partie de Mlle Barbot, puisque c'est pour ainsi dire sur les genoux de cette fée-marraine que le jeune Léon a d'abord souri au monde avant de l'écouter et de la peindre. Aussi Mlle Barbot fut-elle un de ses plus chers revenants. Dans la biographie qu'il nous a laissée d'elle, après nous l'avoir lue à la séance du 13 février 1883, il l'a ressuscitée plus amoureusement que personne. Il y a mis tout ce qu'il y avait en lui de verve et de couleur, de fumet et d'arome, de suc, de sel et de saveur. C'est au point que, si l'on pouvait oublier les *Sœurs hospitalières* et la *Charité à Angers*, rien que parce que ces deux œuvres tiennent à sa vie d'homme de bien, en n'envisageant dans M. Cosnier que le lettré on l'appellerait : l'auteur de *Rosalie Barbot*.

Cette œuvre était aussi sa création privilégiée parce qu'elle plaisait le plus à tous et qu'on se la disputait le plus pour les lectures de salon. Et puis, à part quelques notes fournies par le digne neveu de Rosalie Prosper Barbot, ce peintre soigneux et cet excellent homme qui a eu, aussi lui, de notre ami son mot de biographie, il a tiré sa *Rosalie Barbot* presque toute de lui seul ; elle lui est venue à même le souvenir, et par là elle lui appartient plus que toute autre œuvre.

Et Mlle Barbot tient tellement à lui qu'avec lui elle a déjà passé presque toute dans notre œuvre, à part ses

(1) *M. Louis Rondeau*, pp. 30, 31 et *passim*.

dernières années écoulées entre les ingénieuses charités de l'œuvre des Dames de la Miséricorde et la magique décoration des mois de Marie de Saint-Maurice. Aussi n'y reviendrons-nous que pour la saluer une dernière fois, en entrant chez elle un jour de dîner ou de soirée, mais avant la venue des invités que nous connaissons presque tous : « L'on faisait retentir la sonnette argentine d'une petite porte... de couleur locale, au chaperon plaqué d'ardoises en guise d'écailles,... presque au pied de la tour Saint-Aubin. On entrait ensuite dans une vaste cour dont le silence n'était interrompu que par le roucoulement des hôtes familiers du logis, par les sifflements des martinets, ou, le soir, par les plaintes mélancoliques des hôtes nocturnes de l'abbaye : une végétation tenace recouvrant les interstices du pavé, luttait victorieusement contre l'amour de propreté de la bonne vieille Perrichon, une de ces servantes taillées et coiffées à l'antique, comme elles n'étaient pas rares alors ; puis on se trouvait vis-à-vis d'une façade tapissée de jasmins et de chèvrefeuilles..., encadrant des fenêtres à petits losanges de plomb, derrière lesquels eût rêvé avec délices le *Liseur de Rembrandt*, que l'on admire au Louvre... Enfin, sans être annoncé, après avoir frappé discrètement en ami, on pénétrait dans un vaste salon où tout respirait le bon vieux temps. Il était tendu d'une chaude tapisserie de laine, qui représentait une suite de pastorales, et garni d'une cheminée ou flambait un feu réjouissant. Une bonne vieille dame en toilette de 1810, répondant à votre salut de l'air le plus affable, était assise à l'un des coins de cette cheminée. Elle dévidait à un rouet, noir d'ébène, des écheveaux de soie couleur d'or, ou, plus souvent, elle filait à une quenouille retenue par des rubans, du lin blanc comme des flocons de neige. Sa fille, Mlle Rosalie, changeait souvent d'occupation. Car, si la stabilité était un des traits du caractère de sa mère, la mobilité était son par-

tage. Elle vous avait vu entrer dans la cour, et vous la trouviez presque toujours debout, prête à vous accueillir avec un sourire affectueux et une saillie spirituelle. Veillant à tout et s'apercevant de tout, aimant à aller et venir, elle passait sa journée, comme l'abeille diligente, dans une activité toujours utile et bienfaisante... Les soirées de Mlle Barbot! je m'en souviens comme d'une perfection de bon goût et de confort tempéré. En pénétrant dans le salon, sur le seuil, on était saisi par la douceur du bien-être. Tout était prévu et disposé avec un ordre charmant. La maîtresse du logis, qui avait présidé et mis la main à chaque chose, avec une imagination toujours en éveil, vous accueillait d'un regard pétillant qui semblait dire : « Êtes-vous satisfait? » (1).

Nous le serions encore davantage si avec Mlle Barbot nous tenions tout ce que M. Cosnier a vu ou ouï raconter chez elle plus que partout ailleurs; s'il eût fixé quelque part cette floraison de ressouvenances ; si tout ce qu'il ne nous a pas dit ou si tout ce qui a échappé chez lui à nos interrogations eût été réservé pour le sertir dans des mémoires. C'est ce que m'a souvent dit de notre vénérable doyen un de ses amis qui l'ont le plus littérairement apprécié et dont l'éloge certes n'est pal banal, M. Célestin Port. A quoi je lui répondais que M. Cosnier eût-il vécu un second siècle, jamais on n'eût eu de lui des mémoires en règle, parce que tel n'était pas son procédé. Il aimait mieux féconder des noyaux de biographies isolées en les revêtant d'allusions concentriques formées d'appels aux souvenirs adjacents. Et encore n'y épuisait-il jamais en une seule fois toute une mine de souvenirs. C'était à recommencer à chaque formation d'un nouvel embryon, pour le développement duquel il repassait par les gise-

(1) *Mlle Rosalie Barbot*, pp. 15-16, 23, 30, 61.

ments de la veille, sans que jamais tant de foyers épars aient convergé vers une refonte générale. Non qu'un jour M. Cosnier ne m'ait avoué sa velléité de rallier tant de réminiscences ambulantes en une rédaction de mémoires, en m'invitant à l'y aider comme je l'avais déjà fait pour l'histoire de *Saint Joseph*. Mais, y eût-il eu là en lui plus qu'une velléité, cela venait trop tard. Sa carrière littéraire était close. Il venait de léguer à des continuateurs la vie de M. de Contades. Et, dès lors, qu'entreprendre lorsqu'on a passé l'heure des achèvements?

N'importe! En ce qui est de la partie la plus spécialement littéraire de son œuvre, M. Cosnier nous en a laissé ici de quoi l'apprécier, sinon dans tout son rendement au moins dans toute sa portée. Nous sommes à l'apogée de son talent. Sa verve bat son plein. Ce sont les agréments et les ressources du Maine-et-Loire, amenés de leur premier jet au développement d'une nappe azurée. C'est un fluide dont nul orage et nul affluent impérieux n'ont grossi les ondes et qui s'est accru sans nul débordement de ses rives, qu'il baigne mollement du même flot léger et caressant, ourlé et argenté. C'est partout avec la même élasticité que ses rives tour à tour s'écartent et se resserrent, depuis le champ de bataille de Wagram et le château du Bourg-d'Iré jusqu'au foyer des Drs Barbot et au presbytère du curé Arnail. Et, dans l'élargissement de son bassin, c'est la même harmonie entre le murmure de ses eaux et les nuances ou les contours de ses rives. C'est aussi la même tranquillité d'écoulement ; et de là un parcours égal où se reflète sur une surface toujours plane la même intégrité d'aspect.

Dans cette limpidité de cristal, M. Cosnier n'oublie parfois que la gradation des plans et l'aménagement des horizons. Dans ses meilleurs œuvres et dans les œuvres les plus étendues où même ce défaut n'est que plus sensible, il manque trop souvent d'ordre, de corps et de

méthode. Tout y est sur la même ligne. Et jusque sur la même ligne de personnages il s'entend encore mieux à grouper des affinités, et même à repartir des nuances qu'à accuser des contrastes. Il en est de cela un peu comme de la tapisserie historiée de Mlle Barbot, dont il nous dit que « elle laissait un peu à désirer sous le rapport de la perspective; les bergers dépassaient le toît des maisons et les agneaux égalaient la taille des génisses, mais le peintre avait jeté sur les plumages des oiseaux des couleurs si brillantes, les traits de ses personnages respiraient un bonheur si parfait qu'on se plaisait à considérer les créations de son caprice, et l'on pardonnait à l'artiste l'invraisemblance des détails en faveur de l'heureux effet de l'ensemble. » (1)

Oui, mais dans les œuvres de M. Cosnier la teinte aussi n'est que trop uniforme. Ses héros, à tous les degrés, n'y sont que trop invariablement embellis. Cela tient à sa bonté d'âme et à ce fond d'optimisme qui s'est développé chez lui toujours avec ses bonheurs de sociabilités, de fusions et d'entremises. Au rebours de tant d'expériences qui désillusionnent, la sienne avait accru sa foi dans l'amélioration de ses semblables. Avec son alliage original de ruse, de tendresse et de candeur, il les jugeait par tout ce qu'ils lui témoignaient de simplicité et d'égards. Il s'exclamait en les louant par ce qu'il les voyait à travers son cœur d'or; et c'est sur ce fond que, à l'instar d'Ange de Fiesole et des vieux maître enlumineurs, il prodiguait les apothéoses et les canonisations, les nimbes et les auréoles. Et si parfois, dans sa mellifluence, il hasardait quelques critiques, ce n'était qu'en effleurant ses héros d'une pointe de malice toute bénigne, ou avec ces précautions édulcorées et ces euphémismes dont usait la charitable Mme de Motteville dans ses récits de la Fronde, ou l'indulgente Mlle de Scudéry dans son roman du grand Cyrus.

(1) *Rosalie Barbot*, p. 21 en n.

Si telle était, en général, chez M. Cosnier sa bienveillance d'idéalisation, qu'était-ce donc quand elle opérait sur le sol natal? Répétons ici qu'Angers c'était sa respiration, son sang et sa vie. Il s'identifiait à l'Angers du passé et de l'avenir, il l'avait adopté avec ses grandeurs et ses misères, ses péripéties et ses charmes. Angers était le sanctuaire de son culte, comme il était la clef de son histoire et le refuge de ses ruines. Aussi, à tout ce qui traversait son champ d'observation angevine il conférait un revêtement de prestige. Avec lui toutes nos notabilités devenaient illustres, toutes nos entreprises monumentales, toutes nos solennités mémorables. Il eût voulu convier l'univers aux glorifications angevines. Nous l'avons vu intéresser l'Académie à la littérature natale, comme il fera l'Église de France à la charité angevine. Et, s'il a rêvé de transplanter dans nos murs les splendeurs urbaines d'Italie et d'Allemagne, ce n'était que pour y mieux attacher les curiosités cosmopolites des Musgrave, des Murray et des Joanne. Et ce fut là, certes, chez M. Cosnier, une sollicitude toujours respectable et très souvent heureuse. Mais il en était de cela comme de toute tendance extrême. Ce fut là, pour lui, à la fois sa force et son faible, son originalité et son travers. A force de ramener tout à Angers et de tout lui subordonner, il avait fini par déplacer les centralisations normales. Angers lui était devenu, dans sa consécration hypertrophiée, comme cette candide illustration d'une vieille chronique monastique, où l'abbaye dont elle narre les vicissitudes embrasse dans son assiette géographique le tiers d'une mappemonde.

Angers, dans les productions de M. Cosnier, l'a tellement envahi et absorbé qu'il y a trouvé littérairement son écueil. Certes, en préconisant la littérature angevine devant l'Académie, il en fixait sur lui-même la considération sérieuse. Plus d'un immortel l'a goûté et applaudi.

Daillière eût été heureux de lui voir cueillir une palme dans le champ de ses triomphes ; et pour M. Cosnier cela n'eût pas tenu à ses glorieux amis MM. de Falloux et Caro. Il ne lui a manqué pour cela que de généraliser davantage son œuvre, ainsi que le lui avait jadis conseillé Souvestre. Au point de vue des traditions de l'Institut, il ne l'a pas assez dégagée de la spécialité angevine (1). Et, par là, chez notre ami, le patriotisme local a fait échec au couronnement littéraire.

L'Angers de M. Cosnier lui était devenu tellement un monde, il s'était tellement peuplé pour lui de souvenirs, de ramifications et d'entrecroisements de souvenirs, que c'était à s'y perdre, ou du moins à craindre que ne s'échappât avec lui dans son labyrinthe le fil d'Ariane. Lui-même avouait, de sa meilleure grâce, ce qu'on serait tenté d'appeler sa maladie de digressions. « C'est », nous disait-il, « un des défauts de la vieillesse de ne retrouver ses souvenirs qu'en s'égarant un peu dans les méandres des sentiers (2). » Par là souvent il se rapprochait tellement du point de départ, que c'était à se demander, comme en côtoyant le Layon de ses promenades d'enfance, si ce fleuve capricieux n'allait pas remonter vers sa source; et cela surtout quand le rapprochement de ses rives, la luxuriance de ses bocages et la somnolence de ses eaux dérobaient les orientations d'entrée et de sortie. En cela notre ami vagabondait à la façon du charmant biographe de Mme de Sévigné, Walkenaer, qui sur les traces de l'illustre marquise parcourut avec nous tout le XVIIe siècle. Lui aussi il sacrifiait trop la concentration aux développements. A l'ordonnance rigoureuse d'un récit il préférait volontiers les agréments

(1) Correspondance : M. de Falloux, 7 décembre 1881, 3 février et 20 mars 1882 ; M. Jardry, 1er avril 1882 ; MM. le duc de Broglie et Caro, *passim*.

(2) *Éliacin Lachèse*, p. 126.

d'une promenade à pas lents, avec ses plis flottants et ses grâces traînantes, à travers des dédales sans issues. Il s'y complaisait dans l'attardement des écoles buissonnières, étant de ces chroniqueurs musards qui, de rue en rue, comme Péan de la Tuillerie, s'en vont « tressaillant à toutes rencontres de clochers ». Et, devant chaque ami de passage, c'était une pause avec ouverture d'une parenthèse se dilatant à loisir pour consigner sur lui des amabilités. C'était comme quand on suspend en route une causerie pour saluer un visage de connaissance, que l'ami qui vous accompagne doit saluer avec vous. En introduisant même dans son œuvre cet ami, qui avait tout lieu de s'y croire un intrus, il ne se proposait, me disait-il maintes fois avec l'aimable naïveté de Lafontaine, il ne se proposait que de « lui faire plaisir », et d'avance il jouissait de la surprise que l'ami éprouverait en se voyant si inopinément accueilli dans sa galerie. Après tout, qui jamais s'est plaint de ces hospitalités de rencontre, que notre ami d'ailleurs n'exerçait jamais sans dédommager de son attardement le lecteur par l'urbanité d'une demande d'excuse? Nous sommes-nous jamais lassés de respecter ses vagabondages, et de nous y complaire? Que celui d'entre nous que n'ont pas charmé ses hors-d'œuvre se lève aujourd'hui pour les proscrire!

En flânant, M. Cosnier questionnait; et, avec sa curiosité tout à la fois et son affabilité populaires, il questionnait les petits et les humbles. Après avoir lancé M. de Contades sur Napoléon, ou Sainte-Beuve sur Hugo ou Châteaubriand, ou M. de Falloux sur Mme Swetchine, ou M. Louvet sur les Tuileries ou le Palais-Bourbon, il faisait parler un ouvrier sur la chronique de sa mansarde, ou une bonne vieille sur les piétés de Saint-Joseph, ou tel hôte de Saint-Nicolas sur son odyssée correctionnelle, ou tel client de la Saint-Régis sur les péripéties de ses fiançailles. Et de là un emmagasinement d'anecdotes qui

passaient dans ses livres plus que jamais depuis que la cécité l'avait condamné à substituer au courant de la plume l'épanchement verbal. Car alors, par l'effet d'une confusion entre la dictée et la causerie, il livrait au scribe suspendu à ses lèvres certaines de ces choses qui se disent aux veillées du foyer plus qu'elles ne s'écrivent. Il en résultait çà et là, dans ses dernières productions et dans son louable souci du naturel, un excès de familiarité. Mais, comme il faut que chez notre ami toutes les imperfections nous plaisent, ce laisser-aller nous est encore une jouissance, car nous y gagnons un peu plus de lui-même. Par là il ne se livre pas, il coule; et, en le lisant, ceux qui ont vécu de sa vie croient mieux le revoir et l'entendre.

En s'abandonnant ou en errant dans sa sphère angevine, en y disséminant, en y amplifiant, en y embellissant sa végétation de souvenirs, il s'en fallait que M. Cosnier nous donnât toute sa dépense littéraire. Non seulement il défrayait nos séances de sa riante fécondité, mais encore, avec son génie d'ouvertures, de groupements et de liaisons, il voulait propager dans notre enceinte, sous toutes les formes, l'association intellectuelle. C'est dans cet ordre d'idées qu'il organisait ou alimentait les congrès de 1841 et de 1843, ou siégeait dans nos jurys d'expositions. C'est dans le même ordre d'idées que, en se faisant l'organe de M. Marchegay, il nous déduisait sa théorie d'une Athénée de cours publics, ou que, dans le *Maine-et-Loire*, aux numéros des 22 janvier, 6, 7 et 12 février 1855, il prêtait son nom à M. de Lens pour la rédaction d'un mémoire réclamant pour Angers une école supérieure de Sciences et d'Arts (1). Mais jamais notre ami ne s'évertua

(1) *Maine-et-Loire*, 22 janvier, 6, 7 et 12 février 1855. — *F.-J.-L. de Lens*, p. 33. — Renseignements de MM. Alexis Chevalier et Hippolyte Godard. — Comptes rendus des Congrès (Bibl. municipale), *passim*.

plus que pour le succès d'une cause à laquelle il a voué toute son éloquence et où reparaît sur une déclivité de rechange, après une longue fuite souterraine, cette verve apologétique que nous avons déjà surprise au *Maine-et-Loire* dans les « Œuvres municipales ». Il ne s'agit cette fois de rien moins que de la création de notre Université catholique.

Dès 1847, quand le Ministre de l'Instruction publique Fortoul eut annoncé à la Chambre des pairs la fondation en principe de trois Facultés de Sciences, une députation de nos trois corps académiques avait réclamé pour Angers l'une d'elles, par l'organe unanimement choisi de M. Cosnier. En vertu de ce mandat, notre ami, dans un mémoire adressé à notre maire M. de la Tousche (1), avait invoqué nos antécédents historiques, notre assiette géographique relativement centrale et la convenance morale de nos mœurs athéniennes. A son tour, M. de la Tousche alla transmettre au ministre une aussi opportune requête avec sa recommandation personnelle; et là-dessus nous étions exaucés, sans la pierre d'achoppement des impossibilités financières.

Pour reprendre, et cette fois plus en grand, l'œuvre avortée de 1847, il fallut attendre l'avènement de Mgr Freppel (2). Et dès lors, après la séance d'inauguration de notre Cercle catholique, c'est au sein de notre Société, de cette Société d'où était partie il y avait vingt-cinq ans la supplique à l'adresse de Fortoul, que Mgr Freppel vint d'abord en renouveler le thème. C'est le 13 mars 1872 que notre grand évêque, en sa séance de

(1) Ce mémoire fut incorporé à sa *Renaissance de l'Université d'Angers*. V. inf.

(2) Cependant, dès 1869, M. Cosnier revenait à l'objet du mémoire de 1847, en se chargeant d'une pétition en faveur du principe de la liberté d'enseignement supérieur. — Correspondance Cosnier : Mgr Angebault, 1er janvier 1869.

réception présidée par M. de Falloux, nous confia son projet de ressusciter l'*Alma mater* aux quatre nations d'Ulger, de Marbode et d'Hubert de Vendôme, de saint Louis et de Charles V, en ajoutant aux anciens arguments d'histoire et d'ethnographie celui de l'exemple des universités de Belgique et d'Allemagne.

Si Mgr Freppel s'ouvrait ainsi à nous de ses primeurs d'initiative à l'endroit d'une des plus vitales créations qui aient inauguré son règne, c'est qu'il voulait voir revivre par la Société d'Agriculture ce qu'il appelait sa sœur aînée. En vue de la restauration d'une Université qui fraternisait jadis avec notre ancienne Académie, il nous piquait d'honneur par la perspective d'un rejaillissement de gloire sur notre enceinte et d'une émulation d'études. Or, pour nous rendre ainsi l'ancienne vie de famille, pour recommander en notre nom au patriotisme angevin l'Université angevine, quel plus naturel avocat que celui qui nous avait déjà représentés de ce chef dans l'antériorité de nos démarches ? quel collègue plus persuasif que celui qui, dans ses débuts d'apostolat angevin, était devenu le secrétaire et comme l'ambassadeur officieux de toutes nos œuvres ? M. Cosnier embrassa donc et plaida la cause de l'Université avec mise en œuvre d'informations topiques que M. Alexis Chevalier obtint pour lui de M. de Germiny, secrétaire de la Société Générale d'éducation et d'enseignement, en retour de communications réciproques sur les progrès de la grande fondation angevine. Et de là une suite d'articles lus d'abord ici par M. Cosnier, du 27 décembre 1871 au 29 mai 1872, et développés puis propagés au loin par notre ami sous ce titre : *Renaissance de l'Université.*

Le 22 décembre 1871, une commission de l'Assemblée nationale, saisie de la question de l'enseignement supérieur, avait adopté le principe de la liberté. Ce fut pour M. Cosnier l'occasion de lancer sa brochure. D'abord il y

réédite son mémoire de 1847, en y ajoutant le rappel du rang d'ancienneté et d'importance qu'occupait notre ancienne Université dans le monde scolaire; et il y énumère ses plus éminents services. Ensuite M. Cosnier réfute les prétentions des villes qui nous disputaient d'abord l'Université mais qui bientôt là-dessus nous rendirent les armes. Puis il envisage dans l'Université la sécurité morale en même temps que l'intérêt matériel des pères de familles, il y voit un stimulant général pour l'Anjou scolaire en même temps qu'un gage de maintien pour notre Cour d'appel menacée (1). Enfin il généralise sa cause et, développant les considérations tirées de l'exemple de l'Allemagne, il nous évoque avec l'*Allemagne* de M[me] de Staël, les souvenirs de ses voyages d'outre-Rhin et les causeries de Léon Boré, un panorama de la floraison de science, de littérature et d'art que ceux qui nous avaient vaincus la veille sur les champs de bataille de Sedan et de Metz doivent à leurs anciennes universités ; et là-dessus il nous presse de renchérir sur les universités germaniques par les nôtres, et par là de répondre à ce dont l'Allemagne se vantait comme d'une revanche intellectuelle d'Iéna par la revanche de 1870. « C'est le patriotisme », disait-il à l'Allemagne, « qui enfante les merveilles de la délivrance. Nous allons joindre à nos avantages ceux que vous possédez à un degré supérieur : le sentiment du devoir, le respect de l'autorité, le goût des hautes études. Notre jeunesse va partager son temps entre le maniement des armes et la variété du travail aux universités. Grâce à Dieu, nous avons plus que vous la connaissance de la vérité, la lumière de la foi. L'épreuve de l'adversité ramènera dans la grande voie ceux qui s'en

(1) Rappelons ici la pétition rédigée par M. Cosnier au nom de notre Société en faveur du maintien de notre Cour d'appel. Cette pétition fut lue à notre séance du 1er août 1884, puis signée par le bureau et envoyée à la chancellerie.

sont écartés, nous lèguerons à nos enfants l'espoir que les pages futures du livre *Gesta Dei per Francos* ne seront pas écrites par la main de l'étranger ».

Passant de l'Allemagne à l'Angleterre, M. Cosnier nous déduit les principes de discipline paternelle et de libre association qui président aux universités d'Oxford et de Cambridge, dont la plupart entrèrent dans le programme de la nôtre. Il n'oublie pas non plus l'Italie ; car un ami voyageur lui a rapporté, et il nous expose en les complétant avec l'*Annuaire de l'Instruction publique*, d'intéressantes données sur les organisations scolaires du pays où ont prospéré Pavie et Bologne.

Mais, poursuit M. Cosnier, dans nos emprunts à l'étranger sauvegardons notre individualité. Nous surtout, angevins, demeurons autonomes. Vivons de notre vie, exploitons nos ressources indigènes. Les prouesses littéraires dont notre Cercle catholique est le théâtre nous y révèlent une pépinière d'éminents professeurs pour notre Université de demain, où après les cours de la journée se perpétuera l'éclat des conférences du soir.

En nulle autre de ses œuvres M. Cosnier ne déploya dans le patriotisme angevin à la fois et national plus de chaleur et de vigilance, nulle part il n'écrivit et ne raisonna avec une plus heureuse alliance d'opportunité et d'érudition, et d'une érudition aussi choisie qu'abondante. Aussi cette œuvre obtint-elle un vrai succès de propagande. Non seulement elle fut publiée dans toute la presse catholique du Maine-et-Loire et de la Sarthe, mais, durant la discussion sur la loi de l'enseignement supérieur, M. Alexis Chevalier la répandit dans l'Assemblée nationale et la recommanda surtout à l'éminent député Chesnelong.

Il y a plus. L'habile mémoire de M. Cosnier à l'appui de la grande entreprise de Mgr Freppel l'avança tellement dans son estime que, de bonne heure, notre ami prit

place dans le Conseil d'organisation, avec MM. Gavouyère et Loriol de Barny, et en même temps dans la Commission financière (1). Et lorsqu'enfin il fallut, à la veille de son inauguration religieuse, conférer à l'Université catholique l'existence légale par une déclaration officielle d'ouverture, Mgr Freppel, le 8 octobre 1875, n'y voulut pas procéder à la préfecture, avec le doyen M. Gavouyère, sans l'assistance de M. Cosnier. Et là ne s'est pas close pour notre ami, dans l'histoire de notre Université, l'importance au moins honorifique de son rôle. Même après la solennité de son inauguration, le nom de M. Cosnier revient encore à chaque page de ses fastes. Il y figure en 1882 dans le personnel administratif, puis à titre de président de la Société civile, et on le retrouve jusque dans les négociations d'assurance de vie par lesquelles Mgr Freppel pourvut à son avenir. Et c'est encore lui qui s'entremet pour l'impression par la maison Lachèse de notre *Revue des Facultés catholiques*.

Pour en revenir à cette Société d'où était parti le signal de son retour, nous ne demandions qu'à ce que, une fois relevée, l'Université renouât avec nous les fraternités anciennes. Il nous tardait de voir notre sœur aînée revenir à nous. Aussi, dès que l'Université eut atteint son complément d'organisation, nous exprimâmes, en notre séance du 8 novembre 1878, le vœu de voir ses professeurs devenir nos collègues. Et, pour les y convier, l'homme si cher à l'Université pour avoir deux fois ici plaidé son rappel, était le messager le plus assuré de nous la ramener. M. Cosnier s'achemina donc vers elle en la très honorable société de MM. d'Espinay, Grille et Rondeau. En leur nom, il aborda la noble compagnie et, sous son escorte, ils franchirent l'enceinte où leur glorieux chan-

(1) Dès 1872, M. Cosnier s'était activement occupé de recueillir des souscriptions. — Correspondance Cosnier : M. le député Châtelain, 1872.

celier leur avait pour ainsi dire retenu leurs places et les attendait du haut de sa présidence d'honneur. Et ce fut donc un des plus beaux jours de M. Cosnier que le jour où l'Université et la Société d'Agriculture, en la séance du 15 janvier 1879, confluèrent sous ses auspices (1). Ce jour-là, en retour de l'accueil que nous nous honorions de lui offrir, l'Université nous communiquait son lustre.

Après les groupements intellectuels venaient les confédérations artistiques. Le 25 février 1848, M. Cosnier, devançant en cela nos réalisations actuelles, nous conviait à nous joindre à la Société Industrielle pour fonder, sur l'invitation des amateurs de Rennes, et à l'instar de nos voisins de Nantes, une Société angevine des Amis des Arts, encourageant l'étude de la peinture, du dessin et surtout de la musique. L'éducation musicale de M. Cosnier

(1) Dans leur adjonction à notre Société, MM. les professeurs de l'Université étaient accompagnés de MM. l'abbé Subileau, supérieur du Petit-Séminaire Mongazon, et l'abbé Gardais, supérieur de l'Externat Saint-Maurille. La séance était présidée par mon père, vice-président. — *Renaissance de l'Université d'Angers*, pp. 30 et suiv. et *passim*. — Soc. d'Agr., séances des 13 mars 1872, 8 novembre 1878, 6 et 15 janvier 1879. — *Maine-et-Loire*, 19 et 20 janvier, 5 et 6 mai 1872. — *Union de l'Ouest*, 6 et 9 octobre 1875. — *Union de la Sarthe*, 3, 8 et 9 octobre 1875. — Correspondance Cosnier : Mgr Freppel, 20 février 1874 et 17 mai 1881 ; Alexis Chevalier, 16 mars 1872 et 26 juin 1875; Société Générale d'Éducation et d'Enseignement (secrétaire général : M. Germiny) : 25 avril 1872. — *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*, 1re année (1891-92) : *Les Facultés catholiques d'Angers (1875-80)*, par M. l'abbé Crosnier. — *Livre d'or de l'Université catholique d'Angers (1874)*, par Hervé-Bazin. — *Acte des 28 février et 4 mars 1882 constitutif de la Société d'administration des internats de l'instruction publique et supérieure d'Angers* (je dois la communication de ce document à l'obligeance du notaire Me Georges Cherière). — Renseignements dus à l'obligeance de M. l'abbé Delahaye, secrétaire général de l'Université catholique. — Renseignements de MM. le chanoine Crosnier et l'abbé Rondeau.

date, comme nous avons vu, de ses assiduités d'adolescent à l'hôtel Lachèse. Elle se perfectionna dans la fréquentation de mon aïeul et de mon père, et surtout des Nerbonne père et fils. Aussi, à Paris, notre ami était-il tout préparé à jouir des soirées musicales des salons d'Orfila et des concerts de Choron et de Fétis. Nous l'avons vu aussi, en société de Louvet, de mon père et d'Aubin de Nerbonne, applaudir aux Italiens la Malibran, dont il nous a donné cette juste idée : « Dès le premier jour la jeune virtuose parvint à la perfection... Elle n'était pas douée de qualités extraordinaires sous le rapport de la voix et de la beauté, mais, chez elle, tout était en harmonie et formait un ensemble complet : grâce, naturel, goût et sentiment dramatique. En un mot, son genre de talent était aussi vrai que l'héroïne de Shakespeare, la pauvre Desdémone, dont son père, dit-on, lui avait enseigné les frayeurs un poignard à la main. Dans chacun de ses rôles, ce n'était point l'artiste que l'on voyait et entendait, c'était la personne même, aussi gaie et spirituelle dans la Rosine du *Barbier de Séville* en chantant la belle cavatine : *Di peacer il basme il cuor,* qu'elle était touchante dans la romance du saule d'Otello : *Al piedi dun salice*. Et, quand on ajoute que ces chefs-d'œuvre étaient interprétés dans cette langue charmante, sœur de la nôtre, et qui, même en prose, est une délicieuse mélodie, on comprendra que, dans les cœurs les moins sensibles, Mme Malibran ait laissé... une admiration ineffaçable. »

Une fois rendu à ce sol natal qui avait eu ses premières délectations musicales, notre mélomane y voulut, en retour, propager et socialiser la musique, ainsi qu'il fit la poésie et les lettres. Tout en liant la *Gerbe*, il rapprochait, il unissait, il assujettissait, comme avec des festons et des guirlandes, les orchestres et les chœurs. Non seulement, avec le personnel renouvelé de l'hôtel Lachèse fusionné avec celui des salons de Nerbonne, il faisait sa

partie de basson ou de clarinette aux *Concerts d'étude*(1). Mais il suggérait aux Nerbonne et organisait avec eux sur la Maine les *concerts sur l'eau* pour charmer les promenades de la Baumette et de Reculée. A cet effet, sous la direction générale de M. de Nerbonne père, il suscita le zèle de deux habiles clarinettistes, Caupène et Corbin, l'un garde-magasin et l'autre professeur de dessin à l'École des Arts; et de là des symphonies nautiques alternatives très courues, où les *caupenistes*, relevant plus particulièrement de notre ami, et les *corbinistes* se disputèrent en une émulation courtoise les applaudissements de la foule (2).

Peut-être est-ce vers cette époque, qu'un jour arrivèrent à M. Cosnier deux virtuoses, le chansonnier Lhuillier et le jeune violoniste Artaud, avec cette recommandation d'Emile Souvestre : « Les jeunes gens qui vous remettront cette lettre sont deux artistes fort distingués. ... Veuillez les recevoir avec hospitalité, les..... » (mettre) « en rapport avec beaucoup de personnes et surtout des artistes : Ils veulent donner des concerts dans votre ville, faites-vous leur patron. Je suis certain d'avance de toute votre bienveillance; il est temps qu'une association artistique se forme un réseau sur la province et serve de lien pour recommander d'une ville à l'autre les hommes distingués qui viennent nous visiter. Je prends la main à mes jeunes gens et la remets dans la vôtre; à vous maintenant de leur servir de guide, ceci est l'hospitalité du talent, et vous êtes digne de la comprendre et de l'exercer. »

(1) Cette institution fonctionna place Saint-Martin, de 1817 à 1839, parallèlement aux concerts de l'hôtel Lachèse. On y entendait M. Romain Cubain, oncle de notre célèbre avocat Cubain; MM. Fétu et Cauville; M. et Mme Melchior; MM. Boyer, Varet, Depeigne, Estella, Séjourné père.

(2) Le paquebot portant les deux troupes était conduit par Auguste Myionnet.

Peut-être fut-ce à l'instigation d'Emile Souvestre, que M. Cosnier nous proposa de fonder cette société musicale des Amis des Arts, s'entendant avec celles de Rennes, du Mans et de Laval, pour nous assurer à tour de rôle la périodicité d'un festival mélodieux, dont l'éclat se rehausserait de l'audition d'une de nos gloires parisiennes. Et, dans la pensée de notre ami, cette ghilde artistique eût développé l'institution des « Concerts d'étude », comme elle eût fourni l'intermède des séances de nos sociétés et des cours d'une Faculté de sciences.

Heureuse entreprise, mais alors, sauf notre prise en considération platonique (1), préconisée dans le vide, faute de ce qui seul l'eût rendue viable : un personnel musical suffisant et la possession d'un local fixe. A ce double point de vue, les souhaits de notre ami ne furent exaucés que par l'institution permanente de la Société philharmonique, munie de ressources indigènes, grâce au développement de notre orchestre de théâtre, et dotée d'un siège assuré. Car, en même temps, comme pour rafraîchir chez notre ami ses souvenirs de voyages, de ces voyages où il a applaudi Mozart, Beethoven et Rossini dans les casinos d'Allemagne et d'Italie, voici que s'illumine la vaste salle des concerts de notre élégant Cercle du Boulevard, dont l'ouverture coïncide avec des élections municipales où a passé avec toutes ses promesses d'avenir une liste de fusion. Et, pour notre ami, c'est encore là un thème d'attendrissement. Ce casino idéal, c'est le temple de la paix; et sous ses bosquets de magnolias et de mélèzes, s'étendent des Champs-Elysées où Apollon dresse sur sa tête un luth qu'agitent des souffles de concorde (2).

(1) On alla, il est vrai, jusqu'à la nomination d'une commission d'examen, formée de MM. Béraud, Planchenault, de Beauregard et mon père.

(2) Soc. d'Agr., séance du 25 février 1848, et lettre autographe

En poursuivant à travers nos harmonies familiales son cycle de civilisation athénienne (1), en filant et en dévidant, chemin faisant, son flocon de soie, et en déroulant le satin, la ouate et le velours, notre ami ne pouvait s'épuiser, et nous aurions encore de quoi ne jamais l'oublier, rien qu'avec ce que ne nous ont donné de lui ni les procès-verbaux ni les œuvres. Arrêtons-nous donc un peu sur cette portion la plus insaisissable de lui-même, avant qu'il nous échappe pour voler aux pieuses sollicitudes qui le revendiquent et l'attendent. Jusqu'à ce que la charité nous le dispute, nous ne saurions trop le retenir. Car, peut-être retrouverons-nous encore ici des célébrités ou des illustrations. Espérons que plus d'un météore traversera notre enceinte. Mais disons-nous bien que nous ne reverrons jamais un second M. Cosnier.

C'est qu'il nous aimait, non pas seulement comme un patriarche, mais comme un frère aîné. Depuis les deuils qui avaient ravagé son foyer sans avenir, et dans l'isolement de sa longévité, il trouvait chez nous, plus que jamais, une patrie et une famille. Aussi professait-il à notre égard la religion des assiduités. Nous le voyons

de M. Cosnier lue en ladite séance. — *Maine-et-Loire*, 20 juin et 2 août 1851, 19 août, 12 et 22 novembre 1852, 31 janvier 1854, 10 juin 1886. — *Les Concerts d'étude*, par M. E. Lachèse (*Rev. d'Anjou* 1857). — *Souvenir d'Aubin de Nerbonne.* — Correspondance Cosnier : Émile Souvestre. — Renseignements de M. A. de Soland.

(1) C'est au cours de cette bienfaisante évolution qu'en 1864 M. Cosnier fut élu membre correspondant de la Société des amis des Sciences, sur la proposition de M. de Marcombe, qui lui annonçait sa promotion en ces termes aimables : « Tâchez d'enrôler un bon nombre de souscripteurs de l'œuvre utile à laquelle vous voilà associé. Vous êtes jeune, agile, maître de votre temps ; tout le monde vous aime et vous estime ; vous vous servez très agréablement de la parole ; vous ne pouvez manquer d'avoir de grands succès. A l'œuvre donc, jeune homme, et que Dieu vous conduise. » — Correspondance Cosnier : M. de Marcombe, 24 mai et 3 octobre 1864 ; M. Boudet, secrétaire de l'Œuvre, 2 juillet 1864.

encore, arrivant vers nous à pas comptés, avec son manuscrit dans les plis d'un large manteau de coupe surannée, à l'instar d'un bourgmestre sortant d'un des vieux logis de son enfance. Son équarrure massive à la fois et sa lente démarche attestent la placidité dans la force. Sa tête, ployant sous l'abondance d'une neige intacte, semble moins affaissée par l'âge qu'inclinée sous le poids des souvenirs et penchée vers les générations nouvelles. Son visage vermeil et épanoui n'a jamais été crispé par une impatience et ne connaît d'autres rides que les plis gravés par la permanence du sourire. Sur ce doux et frais visage, le profilement des narines et la dilatation des lèvres dénotent la finesse dans l'expansion. Mais ses yeux roux et bombés, naturellement vifs, sont comme retournés en une projection intérieure. C'est qu'il ne vous voit pas. D'ailleurs ne le troublez pas, car il traverse un beau nuage d'or. Il se récrée en une suave réminiscence, ou complote et combine une entremise, ou tourne une phrase aimable. Enfin il vous aperçoit de près. Alors se tendent vers vous deux larges mains hospitalières, et il vous interpelle avec son chevrotement guttural et les inflexions attendries de la cantilène angevine.

Cependant il arrive quelques minutes avant l'heure, pour goûter cette causerie préalable, qui est comme le prélude d'une symphonie, ou le coup d'archet avant-coureur du lever de rideau. Et puis, dès qu'ont retenti les trois coups de baguette, il déplie son manuscrit avec la disponibilité d'un lecteur qui ne se fait prier ni ne s'impose, mais qui vient à point nommé et fournit bénévolement sa note. C'est comme s'il apportait à un périodique repas de famille le vin de son cru, ou, dans son extrême vieillesse, c'est comme un de ces fruits d'un automne avancé qui réjouissent notre table au cœur de l'hiver. Et ces produits de son domaine nous appartiennent presque tous. Mais il n'y a pas jusqu'aux œuvres d'une

destination plus générale dont il ne nous serve la primeur; et alors c'est comme la dégustation du cellier avant la livraison au public.

Après cela il ne retourne à sa place que pour s'abîmer dans un bienveillant recueillement à l'audition de la lecture suivante, qui a sa plus grave attention, sans qu'on soupçonne s'il goûte plus une ode ou un sonnet qu'une constatation minéralogique, une formule de droit féodal, un inventaire de numismatique ou une recette de phylloxéra. Si l'œuvre a plu, il rehausse ses applaudissements d'une louange délicate. Si, au contraire, elle n'a été que tièdement accueillie, il console le lecteur chagriné en lui glissant dans l'oreille ou en ajournant dans le tête-à-tête du lendemain un compliment compatissant pour n'incriminer pas tout haut le silence ou la désapprobation de ses collègues.

Grâce à tant de ménagements et d'égards, M. Cosnier s'était acquis parmi nous une autorité naturelle qui n'attentait point à l'autorité hiérarchique et que nul ne songeait à lui envier; et qui eût pu envier le décanat d'un nonagénaire? En lui, d'ailleurs, rien ne portait ombrage, ni l'importance officielle, ni son originalité littéraire toujours discrète et aussi exempte d'intempérances offusquantes que d'éblouissements impardonnables. Au milieu de nous il n'imprimait le respect qu'en semant l'affection, et il était devenu vénérable sans cesser d'être charmant. Aussi nous le révérions comme un aïeul et un Nestor. Ses insinuations étaient toujours bien reçues, soit qu'il s'agît de défrayer nos ordres du jour (1), de pourvoir à notre état-major et à notre hiérarchie, de conjurer des démissions ou de recruter des collègues, ou de faire valoir auprès des sociétés correspondantes nos

(1) L'un des collègues les plus persévéramment réclamés par lui à cet effet fut l'inépuisable Ernest Faligan.

travaux littéraires. Il était le négociateur des démarches, l'homme des comités et des jurys de concours, le rédacteur des rapports, des manifestations et des requêtes (1). Dès que nous arrivait un nouveau collègue, un collègue qu'il avait le plus souvent patronné, une des plus chères prérogatives de son droit d'aînesse c'était d'aller au devant de lui jusqu'au seuil, pour lui déférer l'accolade de bienvenue. En revanche, dès la levée de la séance il se formait autour de notre ami comme un cercle de déférences qui le suivait jusqu'à sa demeure.

Lors même que l'eurent cloué là les dernières infirmités de l'âge, il suffisait qu'il vécût encore pour que nous le crussions toujours parmi nous. Sa place ici était comme demeurée vacante. Nous ne pouvions désespérer de l'y revoir. En attendant, son autorité ne ressortait que mieux dans son absence, parce que cette autorité imprescriptible nous attirait de plus loin vers lui. C'était à qui d'entre nous le relancerait jusque dans son immobilisation suprême, pour un conseil, ou un rappel de nos traditions, ou un de ses verdicts indulgents sur une lecture inédite, ou son suffrage pour la composition de nos volumes. C'était un courant établi entre le Jardin Fruitier et la rue des Arènes, où sa porte restait ouverte comme celle d'un oracle, mais de l'oracle le moins impératif. Plus d'un manuscrit se déploya sur ses chenets avant de s'ouvrir devant nous; et alors c'était pour lui la délibation des primeurs. Enfin nous lui servions assidument nos éphémérides. Et ainsi, si de chaque visite nous rapportions ici comme un reflet de lui-même, lui de son côté percevait tour à tour l'avant-goût et l'écho de nos séances.

(1) Soc. d'Agr., séances des 17 février 1858, 2 juin 1865, 6 janvier 1879, 8 mars 1887. — Correspondance Cosnier : Ernest Faligan, 19 juillet 1885, 25 novembre 1889; Guillaume Bodinier, 20 juillet 1890.

La place que M. Cosnier occupa jusqu'à la fin parmi nous est d'ailleurs marquée par une consécration honorifique dont l'initiative date de loin. Lorsque, en 1886, au décès de mon père, il s'agit de lui élire un successeur dans la vice-présidence, c'est par cette promotion qu'on voulut couronner en M. Cosnier son indiscutable prérogative de doyen. Or, ici le doyen s'effaça devant le poète vénérable à qui sa traduction d'Horace avait valu les palmes de l'Académie, et c'est grâce à cette touchante abnégation que passa le docteur Grille. On ne pouvait se désintéresser en faveur d'un plus digne collègue, mais on ne pouvait, non plus, lui sacrifier plus de titres. Aussi, notre ami n'en fut que justement récompensé quand, peu après, le 24 juin 1895, on lui décerna d'emblée la présidence honoraire (1).

En déclinant la vice-présidence, M. Cosnier avait d'autant plus de mérite qu'elle lui eût été un lien de plus avec celui qui la laissait vacante et qui lui était assez cher pour avoir reçu de lui la veille, au cimetière, tout ce qu'on peut verser d'effusions sur une tombe. C'est qu'il y avait entre mon père et M. Cosnier tant d'affinités à travers tant de contrastes.

Tant d'affinités! C'étaient deux cœurs d'or. Même précocité littéraire et même verdeur de vieillesse. Tous deux ont applaudi Hugo et cultivé Sainte-Beuve et David; l'un s'attachant, il est vrai, davantage à Sainte-Beuve, et l'autre à Emile Souvestre. Tous deux explorèrent l'Allemagne et l'Italie avec la persistance angevine. Dans la littérature angevine, ce sont deux imprimeurs lettrés, dont l'un édite *Joachim du Bellay* et *Gaspard de la Nuit*, et l'autre *Bourdigné* et *Le roi René*. Ce sont deux fon-

(1) Soc. d'Agr., séance du 24 juin 1895. — Correspondance Cosnier: Guillaume Bodinier, 15 juillet 1895. — Souvenirs personnels.

dateurs de revues, dont l'un lance *La Gerbe* et l'autre *La Mosaïque de l'Ouest*. Dans leurs œuvres, l'un relève de Hugo et d'Hoffman, et l'autre de Nodier et de Sainte-Beuve. Mais, chez tous deux, c'est une originalité tour à tour stimulée et trahie, fertile et dispersée. L'un ressuscite l'organiste Boyer et l'autre M[lle] Barbot, mais tous deux sont compatriotes de la rue Saint-Laud et en évoquent les revenants. Tous deux finalement ont échangé leurs mots d'ordre de jeunesse, Hugo et la Malibran, pour ces deux devises de leurs évolutions parallèles vers la charité, Ozanam et M. de Melun. Dans ce nouveau rendez-vous de charité, leur littérature devint un apostolat, ou plutôt chez tous deux la charité fut agréable et la littérature vertueuse; et tous deux dissimulèrent sous la vénérabilité la poésie et l'art.

Mais avec tant d'affinités que de contrastes! En littérature, l'un, en perdant de vue parfois les attaches angevines qui, d'ailleurs, nous le ramèneront bien vite, fuit à tire d'ailes et à perdre haleine vers des horizons inconnus; et l'autre contourne amoureusement les rives les plus proches, pour y exploiter richement un domaine modeste. Il y a dans l'un plus d'envolées et dans l'autre plus de circuits; dans l'un plus de tressaillements et d'enthousiasmes et dans l'autre plus de délectations et d'extases. L'un est alerte et primesautier, l'autre ondoyant et fluide. L'un est un volcan et l'autre une source. L'un est plus capiteux et l'autre a des saveurs plus musquées. L'un fièvreusement brosse, injecte, asperge sa fresque, l'autre vernit, détrempe et caresse ses enluminures et ses pastels, ses gouaches, ses lavis et ses aquarelles. Ici ce sont les fantaisies du calcaire, et là une frondaison sablonneuse. L'un est plus abrupt et l'autre plus égal. Ici l'image est plus enlevée, et là c'est avec plus de patience qu'on l'amène et qu'on l'achève. Ce

sont tour à tour des soudainetés et des gradations, des reliefs et des harmonies, des hasardements et des nonchalances. Il y a d'un côté des ellipses et de l'autre des développements, des parenthèses et des variantes, des repentirs et des retouches. On ne sait si l'un, dans ses escarpements et ses raccourcis, récèle plus d'idées, ou si l'autre étale plus de nuances dans ses redites.

Jusque dans les entrailles de la charité où tout se résume et se dilate, entre les deux amis les oppositions se poursuivent. Dans leur émulation de zèle, l'un paraît d'abord plus chevaleresque et l'autre plus paternel. L'un a plus de flamme et l'autre plus d'onction. Ici c'est un cordial et là une émanation de baume. Tour à tour ce sont des élans et des tendresses, des exaltations et des mansuétudes, des entraînements et des conciliations. Enfin, si l'un a renouvelé en Mgr Freppel ses ferveurs d'impulsions, l'autre trahit un peu des secrets ravis à M. de Falloux dans sa diplomatie des œuvres.

Si, à travers tant de contrastes, il y eut entre les deux amis tant d'identifications, c'est qu'ils s'aimaient au point que, quand l'un d'eux survécut à l'autre, on eût dit que ce n'eût été que pour le pleurer et le peindre. Que dis-je? En revanche, ce qui aujourd'hui survit à M. Cosnier dans la réciprocité de ce pieux office, c'est au moins l'hérédité d'affection. A cet égard, que n'ai-je eu ici des accents dignes de ceux que M. Cosnier a trouvés sur la tombe paternelle ; des accents aussi comme ceux qui, en retour, s'échapperaient de cette même tombe paternelle si elle pouvait se rouvrir? Au moins ai-je mis tout mon cœur dans cet éloge, et tout mon cœur aussi dans cette part d'éloges que revendique plus naturellement cette enceinte. Que pouvais-je faire de plus pour une mémoire qui nous fut bien chère, puisque, même après les sollicitudes de charité qui réclament notre ami et où il nous reste à le

suivre, il nous laissait encore une si grande part de lui-même? Aussi, puisse M. Cosnier vivre toujours dans le culte ému d'une Société dont il fut à la fois la sagesse et le charme, la félicité, l'ornement et le modèle!

Eusèbe Pavie.

SOUVENIRS DE CAUTERETS ET DU VIGNEMALE

Au mois de juin 1893, j'étais à Cauterets, par déférence aux ordres de l'excellent docteur qui s'attache depuis longtemps, avec autant de dévouement que de succès, à conserver un père à mes enfants. Je ne dirai pas à ce propos, comme Alexandre Dumas, qu'en m'ordonnant d'aller aux eaux, mon médecin m'ordonnait ce que les médecins ordonnent quand ils ne savent plus qu'ordonner : rééditer cette formule irrespectueuse serait tout ensemble de ma part une injustice et une ingratitude. J'aime mieux proclamer que je rapportai, du plus justifié des voyages, une précieuse et durable provision de santé et de souvenirs.

Parmi ces souvenirs, l'un des premiers encadre pour moi la figure originale et attachante du prêtre d'Esculape à qui j'eus hâte d'aller confesser les faiblesses de mon organisme. La consonance franchement méridionale de son nom et le premier regard jeté sur sa corpulente, mais alerte personne, m'avaient fait soupçonner dès l'abord un homme plein de rondeur et de verve : l'événement ne démentit pas le pronostic. Éclairées par une science et une pratique du meilleur aloi et envelop-

pées dans une conversation intarissable et toujours spirituelle, ses consultations ne commandaient pas seulement l'obéissance et le respect envers les Nymphes des eaux sulfureuses : elles allaient jusqu'à leur concilier une sympathie qui confinait à la tendresse. En le quittant, on était parfois tenté, en vérité, de trouver des douceurs au bain, des charmes à la douche et au gargarisme lui-même des appas !

Du premier coup le docteur lut à livre ouvert dans mon tempérament et formula son avis d'une manière bien faite pour m'intéresser tout à la fois et me donner à réfléchir. La nature, me dit-il, m'avait créé en cœur de chêne ; des rhumes de collège négligés m'avaient transformé en hêtre ; la fatigue dont les suites m'amenaient entre ses mains avait fait de moi un ormeau : bois encore excellent et pouvant même résister aux intempéries, à la condition — ajoutait-il en esquissant un geste du côté de la Raillère — de l'entretenir régulièrement et périodiquement de bonne peinture. Faute de quoi j'étais menacé de devenir un sapin, pour dégénérer bientôt en peuplier, et ne plus laisser enfin de moi qu'un bois mort... J'avais compris : je n'étais encore qu'à la bradypepsie. L'ombre terrifiante de Purgon passa devant mes yeux : je résolus incontinent de mettre bon ordre à la corruption de mon sang et à la féculence de mes humeurs, et de ne pas me laisser conduire, par ma folie, jusqu'à la privation de la vie. Je fis donc des eaux de Cauterets, par la gorge, par le nez, par tous mes pores, un si bon et si loyal usage, que vingt jours plus tard le brave docteur s'extasiait sur ma bonne mine. Trouvant sans doute alors mon ormeau rempli de sève, non seulement il me permit, mais il me conseilla formellement d'épancher cette sève au dehors, par une course dans la haute montagne. Je faillis l'embrasser ! Je lui parlai du Vignemale, que je n'avais pas encore gravi et dont je désirais depuis longtemps fouler

aux pieds les vastes névés et la cime ardue. — « Parfait! me dit-il, vous êtes maintenant de force à tenter l'ascension; d'ailleurs la vue de ces belles plaines de neige ne peut que vous faire du bien, en vous réjouissant le cœur et en vous dilatant les yeux. » En pouvais-je douter? C'était, à deux siècles de distance, l'avis même des médecins ordinaires du gentilhomme de Limoges : « *Album est disgregativum visus.* »

Un dimanche donc, dans l'après-midi, je partais d'un cœur et d'un pied légers, après m'être assuré les services du vieux guide Pierre Bordenave. Nommez Bordenave devant un alpiniste, devant un professionnel de la montagne, vous verrez s'esquisser de suite une sorte de salut militaire à l'adresse de cette figure qui appartient déjà à l'histoire, sinon même à la légende des Pyrénées, et évoque le souvenir de miracles à peine croyables de vigueur, d'endurance et de témérité. Prononcez maintenant ce nom devant un naturel de Cauterets : à peine saura-t-il qui vous entendez désigner. Mais parlez-lui de *Perruque*, et tout de suite votre interlocuteur, nasillant comme le bonhomme lui-même, vous répondra en riant qu'il connaît à merveille cette bonne tête à cheveux abondants bien collés sur les tempes, et qui ne sont jamais devenus ni trop gris ni trop longs, bien qu'ils n'aient oncques passé sous la teinture ou les ciseaux. C'est qu'en effet, si le vieux Pierre Bordenave surabonde d'énergie et de courage, osons le divulguer, il manque totalement de toupet.

Le temps de faire au passage mes dévotions médicales à la Raillère, et nous voilà lancés, dans la fraîcheur et la divine beauté du soir, sur le chemin du pont d'Espagne et du lac de Gaube. Marchant aux côtés de mon guide armé du piolet, ce compagnon obligé des ascensions pleines de péril et de gloire, je tâchais de soutenir avec une assurance modeste les regards curieux, et que je me

figurais quelque peu admiratifs, pour ne pas dire jaloux, des caravanes et des cavalcades qui redescendaient au dîner de Cauterets. Faiblesse humaine, et qu'il me faut avouer aujourd'hui! Ma modestie n'était qu'à la surface, et le critique de Diogène aurait pu lire sans peine à travers les trous de mon manteau.

Un voyageur était avant nous au lac de Gaube, arrivé depuis le matin, en annonçant le dessein d'y coucher, pour passer le lendemain à Gavarnie. La tête et l'accoutrement du bonhomme méritent une description. Rien de plus juif ni de plus allemand que sa face à petits yeux rentrés sous leurs lunettes rondes, encadrée par une barbe en collier qui fermait le cercle avec des cheveux en filasse. Sur de gros souliers ferrés tombait un pantalon, pincé en bas par des épingles de nourrice et serré au-dessous du genou par des jarretières en cuir. Continué par un sac en toile grise de la forme de celui des écoliers de campagne, l'équipage était complété par un riflard énorme, un parapluie de marchand d'orviétan, le manche coupé au ras des baleines et porté en sautoir. Ce meuble volumineux avait dû jadis posséder une couleur, mais la recherche de la nuance primitive semblait être entrée depuis longtemps dans le domaine des questions historiques.

L'hôtelier, un joyeux patriote, nous apprit que le pèlerin s'était livré toute la journée à des observations suspectes et avait pris à la dérobée quantité de notes. Ce ne pouvait donc être, manifestement, qu'un espion prussien. Tout comme celui-ci, qu'on venait d'arrêter à Luchon ; ou comme ces deux-là, pour qui les gendarmes accoururent au lac : mais ils arrivèrent trop tard, tels de simples carabiniers... Et les anecdotes de pleuvoir ! Nous tînmes conseil de guerre, et il fut décidé que le lendemain, dans la solitude de la montagne, sur quelque corniche surplombante ou au bord de quelque crevasse

bien perfide, l'un de nous, pour faire remarquer au traître la beauté du paysage, lui donnerait amicalement un petit coup de coude qui aiderait au hasard et le préciterait dans le vide...

Quelque féroce qu'elle fût, cette idée ne l'était pas plus que notre appétit. Lorsque notre hôte nous eut fait, malgré l'altitude et la rusticité de son installation, les honneurs d'un dîner digne de ses talents d'ancien chef d'un des grands hôtels de Cauterets, je sortis pour contempler le spectacle féerique des adieux du soleil, de son dernier et brûlant baiser à cette cime du Vignemale dont la vue me faisait battre le cœur. L'espion, monstre affreux, contemplait le même tableau à travers ses lunettes. M'abordant enfin gauchement, il m'adressa la parole en un mauvais français de portier alsacien, ce qui m'enhardit à lui demander sa nationalité. — « Ché souis Anglais », me répondit-il en baragouinant; et il me déclara qu'il était natif de Gloucester. Cette révélation calma nos alarmes patriotiques : peut-être lui sauva-t-elle la vie.

Qui n'a pas dormi dans un refuge de montagne, la veille d'une grande ascension, n'a pas vu en rêve tous les orages du ciel crevant à la fois sur le malheureux grimpeur, assailli au sommet par tous les brouillards de la terre. Le coup classique frappé à ma porte, à trois heures et demie du matin, mit fin à ces visions funestes. A quatre heures, sous un ciel pur, par un vent tiède, j'enfourchais un petit bidet poussif, et nous marchions résolument vers le géant. La Grande-Bretagne suivait à pied, de ce pas cadencé et élastique qui dénote un intrépide marcheur. Deux heures plus tard, nous devenions tous uniformément piétons, pour gravir, sur une neige excellente et facile, le glacier nord du Vignemale. Mais ce n'est pas de ce côté que se fait l'ascension habituelle du colosse, et nous avions d'abord à passer à droite un

col élevé, pour attaquer la montagne par son revers. C'est le col d'Ossoue, où s'élève aujourd'hui un refuge-hôtel bâti par le Club Alpin français.

Mais alors c'était le désert... Nous tirons les provisions des sacs et commençons le premier acte du carnage, poétique dans son ensemble, mais quelque peu vulgaire dans ses détails, auquel se livrent régulièrement les touristes, à pareille heure et en pareil lieu. Ils lèguent aux musées de l'avenir, comme témoignage de leur passage, des boîtes de fer-blanc éventrées et des débris de bouteilles, parmi lesquels des os demi-rongés pourront faire croire les générations futures à un sacrifice de païens, immolant sur les hauts lieux des victimes propitiatoires à ces divinités que Dusaulx appelait encore de nos jours les fiers génies des montagnes.

La diversité des chemins séparant la caravane, l'anglais de Gloucester voulut, sans doute, prendre galamment congé et chercha à échanger avec moi, dans une langue qui rappelait le *Volapük* et présageait l'*Espéranto*, quelques phrases d'admiration sur le spectacle (nous venions de découvrir, par-dessus les contreforts de la vallée d'Ossoue, les sommets de Gavarnie). Mais, ne trouvant pas aisément d'expressions et renonçant à un effort inutile autant que pénible, il finit par me demander tout simplement si je ne parlais pas..... allemand. Le scélérat! il n'était plus temps de le précipiter!

Je me couvrirais de ridicule en cherchant à décrire, sur le mode tragique, une ascension au Vignemale. C'était de style il y a tantôt cent ans. Mais, depuis lors, l'art des ascensions a fait de singuliers progrès; tous les glaciers ont été étudiés, toutes leurs routes reconnues; aujourd'hui, un guide de Gavarnie ou de Cauterets monte au Vignemale avec la même désinvolture et la même sûreté qu'un couvreur à son clocher, sinon même un sacristain à son beffroi. Je n'entends point cependant,

par une secrète revanche de la vanité moderne, méconnaître les fatigues ou les difficultés de l'entreprise : un touriste sans entraînement et sans expérience courrait là de sérieux dangers et s'y mettrait aisément en perdition. Sans être allé si loin, je conviendrai sans peine que le ramollissement extrême des neiges et des névés, la chaleur du vent d'Espagne et le rayonnement ardent du soleil me causèrent une fatigue qui confinait, si même elle n'y atteignit, au mal de montagne. Un tel aveu, j'ose l'espérer, n'a rien de déshonorant pour un homme qui, pendant vingt et un jours, a surtout bu de l'eau, — et de quelle eau! Il eût assurément suffi de peu de courses aux cimes pour me guérir promptement de cette faiblesse.

Un spectacle merveilleux nous attendait sur le sommet du Vignemale. Sur nos têtes et autour de nous non seulement pas un nuage, mais pas même une vapeur. Pour plafond, un ciel d'azur; pour tapis, la France et l'Espagne à nos pieds. Je n'ai pas souvenir d'avoir joui, à pareille hauteur, d'une journée aussi pure et d'avoir mieux embrassé un plus vaste champ de vue. Sur ce piédestal sublime, devant les magnificences qu'il révèle, le premier mouvement de l'âme est de monter plus haut encore et de s'élancer, par delà cet azur sans tache, par delà ce soleil qui l'embrase et ces astres qui en jalonnent les profondeurs, vers le Dieu « admirable dans les montagnes » qui a laissé sur elles flotter une ombre de sa puissance et tomber un rayon de sa beauté!

Mais j'ai promis des souvenirs, et non des impressions... Je ne parlerai de la descente du grand glacier du Vignemale que pour signaler et condamner très énergiquement la déplorable habitude des guides de Cauterets, qui, contrairement à ceux de Gavarnie, ne mettent jamais à la *cordée* leurs voyageurs dans la traversée de la région des crevasses. Plus simplement encore, ils n'em-

portent même pas de cordes pour l'expédition. Il arriva ce qui devrait beaucoup plus souvent arriver : c'est que tout à coup, à ma grande surprise et — pourquoi ne pas le dire ? — à mon vif émoi, l'une de mes jambes disparut toute entière dans le vide. Au cri que je poussai, Bordenave, qui descendait le glacier en brillantes glissades à cent cinquante mètres devant moi — encore une tradition des guides pyrénéens, — remonta de mon côté avec une placidité qui me faisait beaucoup plus d'honneur que de plaisir. Il me trouva déjà debout, grâce au bâton ferré jeté d'instinct, au moment du faux pas, en travers de la crevasse. Fort mécontent de ma mésaventure et de mon isolement et n'ayant pas la ressource de prendre mon guide aux cheveux, je lui décochai séance tenante une philippique que n'eût pas désavouée Démosthène : elle sembla d'ailleurs lui faire tout autant d'impression qu'à un Athénien. Il se borna à me répondre du nez, en m'expliquant qu'après tout ce n'était pas si dangereux de tomber dans une crevasse du Vignemale, et que cela pouvait même devenir avantageux, vu que le premier qui était monté là-haut, le guide Cantouz, de Gèdre, en 1834, n'avait dû de réussir son coup qu'à la chance d'être tombé dans une crevasse très longue et fort étroite. Il n'avait pu en sortir qu'en la longeant d'un bout à l'autre, ce qui l'avait mis à son insu dans la bonne voie que depuis des années il cherchait en vain. *Ad augusta — per angusta !*

Rentré à Gavarnie vers cinq heures du soir, je m'accordais encore la petite vanité — et la grande joie — de faire à pied, sur le chemin muletier d'Espagne, une promenade d'une heure et demie qui me donnait vers le cirque, inondé par le déclin du soleil d'une lumière tendre et comme amoureuse, une des plus belles vues, sinon la plus admirable, dont on puisse jouir sur l'ensemble de ses sommets. Ce spectacle incomparable demeure — est-il

besoin de le dire? — complètement ignoré de la masse des touristes qui, pour obéir à la tradition et aux sollicitations des naturels du pays, s'en vont, moutons montés sur des ânes, par le sentier de la vallée jusqu'à l'entrée du cirque. Arrivés là, ils en découvrent tout justement autant que peut apercevoir des flèches d'une cathédrale le visiteur qui va franchir le seuil de la grande porte!

Le lendemain matin, dans la petite carriole de Vergez, le maître d'hôtel de Gavarnie, je fuyais jusqu'à Saint-Sauveur devant un orage qui nous menaça sans nous atteindre. A un tournant de la route, — rencontre plus fâcheuse que celle d'un serpent! — je dépassai l'Allemand de Gloucester, toujours à pied, toujours automatique dans sa marche, et ayant déjà mis en batterie sa vaste mécanique à baleines. O patriotisme! J'eusse voulu voir de mes yeux le malheureux noyé par toutes les cataractes du ciel, et sa carcasse fendue en quatre par un coup de tonnerre!

Que faire à Saint-Sauveur à neuf heures du matin, par un temps rasséréné, mais laissant des nuages sur les hauteurs, sinon descendre à pied à Pierrefitte, y déjeuner, et remonter à loisir dans l'après-midi, par le même système de locomotion, jusqu'à Cauterets? Cette promenade de vingt-deux kilomètres, succédant à l'exploit de la veille, ne m'enchanta pas seulement par ses aspects, qui ont usé depuis longtemps le vocabulaire de l'admiration : elle me donna de ma vigueur une idée des plus flatteuses et me démontra victorieusement que le Vignemale n'avait pas épuisé la sève de mon ormeau. Lancé sur cette pente, où mon esprit se fût-il arrêté? J'entrevoyais déjà la santé perpétuelle : j'en serais arrivé peut-être à me promettre l'immortalité, si à deux kilomètres de Cauterets je n'avais éprouvé au talon — le point vulnérable d'Achille! — une sensation croissante de piqûre.

Plus heureux que le fils de Pélée, j'en fus quitte pour une vulgaire et guérissable ampoule. Je lui dus un jour

de repos, un retour salutaire sur la fragilité de notre nature aux pieds d'argile et le loisir de jeter sur le papier quelques notes qui m'ont servi à écrire un récit dans lequel j'espère qu'on n'aura rien trouvé d'ampoulé, — que le talon du narrateur.

A. Mauvif de Montergon.

LES ÉLECTIONS DU CLERGÉ D'ANJOU

AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1789

C'est le 24 janvier 1789 que parut la lettre du roi pour la convocation et assemblée des États généraux du royaume. Louis XVI y avait annexé un règlement qui entrait dans tous les détails des élections des trois ordres.

Le soin de faire publier en Anjou la lettre et le règlement du roi incombait au grand sénéchal d'épée ; mais ce dernier, le comte de Gallissonnière, n'avait pas un titre légal et régulier, ayant négligé la formalité dispendieuse de l'enregistrement des lettres patentes (1), c'était au lieutenant général de la sénéchaussée principale de la province à remplacer le sénéchal. Or, depuis la mort de M. de Marcombe, en 1780, cette charge était demeurée vacante à Angers, et le lieutenant particulier, M. Milscent, en remplissait les fonctions.

Le 14 février, une ordonnance du lieutenant particulier de la sénéchaussée principale d'Anjou (2) enjoignit au procureur du roi de publier la lettre et le règlement de Louis XVI, en même temps que son ordonnance, dans les villes, bourgs, villages et communautés du ressort de la sénéchaussée. Le procureur du roi devait transmettre les trois pièces au lieutenant général de la sénéchaussée de Château-gontier, au lieutenant général de la sénéchaussée de la Flèche, au

(1) Les lettres, contenant commission de la charge de grand sénéchal d'épée, furent lues et registrées en l'audience de la sénéchaussée d'Angers le 3 mars 1789. — Sa nomination datait de 1768.

(2) La sénéchaussée d'Angers était appelée « sénéchaussée principale d'Anjou », et les quatre autres « sénéchaussées secondaires ».

lieutenant civil de la sénéchaussée de Baugé et au sénéchal de la sénéchaussée de Beaufort (1), qui les publieraient dans leur ressort.

Voici les dispositions relatives au clergé, le seul ordre dont nous ayons à nous occuper ici.

L'Évêque, les abbés, les chapitres, corps et communautés ecclésiastiques rentés des deux sexes, les prieurs, les curés, les commandeurs et généralement tous les bénéficiaires devaient être assignés par un huissier royal pour comparaître, *en personne ou par procureur*, à l'assemblée générale des trois États, le 16 mars, à Angers (2).

Lettre, règlement et ordonnance furent ponctuellement exécutés (3).

(1) La sénéchaussée de Saumur avait obtenu une représentation spéciale aux États généraux.

(2) Les chapitres, corps et communautés ecclésiastiques devaient comparaître à l'assemblée générale par des députés dans la proportion déterminée par les articles X et XI du règlement royal, et tous les bénéficiers en personne ou par procureur.

Tous les curés qui étaient éloignés de plus de deux lieues d'Angers étaient tenus de se faire représenter par procureurs, à moins qu'ils n'eussent un vicaire ou desservant résidant dans leur cure ; défense était faite à ce dernier de s'absenter pendant le temps nécessaire aux curés pour se rendre à l'assemblée, y assister et retourner dans leurs paroisses.

Tous les autres ecclésiastiques, suffisamment avertis par les publications, affiches et cri public, étaient tenus de se rendre, en personne et non par procureur, à l'assemblée du 16 mars ; étaient exceptés les ecclésiastiques résidant dans les villes, lesquels devaient se réunir chez le curé de la paroisse dans laquelle ils étaient habitués ou domiciliés pour élire un ou plusieurs d'entre eux, conformément à l'article XV du règlement de Sa Majesté.

(3) *Voici le texte des assignations qui furent faites à la fin de février et au commencement de mars :*

L'an 1789, le jour du mois de février, à la requête de M. le procureur du roi de la sénéchaussée d'Anjou, pour lequel domicile est élu au greffe dudit siège, en vertu des lettres du Roi données à Versailles le 24 janvier 1789 pour la convocation et assemblée des États généraux de ce royaume, du règlement y joint, et de l'ordonnance de M. le lieutenant particulier rendue en conséquence le 14 du présent mois, j'ai.........., huissier royal soussigné, donné assignation à.........., au principal manoir de sondit bénéfice, situé à.........., audit domicile, en parlant à.........., à comparoir, en personne ou par procureur de son ordre fondé de pouvoirs suffisants, pardevant mondit sieur le lieutenant particulier, pour assister à l'assemblée des trois États, qui sera tenue dans la ville

De tous les points de la province les membres du clergé vinrent à Angers pour assister à l'assemblée générale des trois ordres des sénéchaussées d'Angers, Baugé, Beaufort, Châteaugontier et la Flèche, qui se réunit à la cathédrale, le 16 mars, à 8 heures du matin, sous la présidence d'Augustin-Félix-Élisabeth Barrin, chevalier, comte de la Gallissonnière, chef de nom et armes, seigneur de la sirerie et principauté de Pescheseul, du marquisat de la Guerche et autres lieux, maréchal des camps et armées du roi, grand sénéchal d'épée héréditaire de la province d'Anjou et pays saumurois (1).

Voici la liste des ecclésiastiques présents à l'assemblée (2) :

† Michel-François *Couet du Vivier de Lorry*, évêque d'Angers et abbé de Saint-Serge-lès-Angers.

César-Scipion *de Villeneuve*, doyen et député de l'église d'Angers, et chargé de procuration d'Augustin-François *de Seré*, prieur de Saint-Martin de Daumeray, et de Léonard *Pericaud*, prieur de Saint-Jacques de Montfaucon.

d'Angers, le 16 mars prochain, huit heures précises du matin, dans la grande salle du palais, et concourir avec les autres députés de son ordre à la rédaction des cahiers de doléances, plaintes et remontrances et autres objets exprimés en ladite ordonnance, et procéder à la nomination de députés qui seront envoyés aux États généraux. Le tout conformément et en exécution desdites lettres du roi, règlement y annexé, et ordonnance de mondit sieur le lieutenant particulier. Lui déclarant que, faute de s'y trouver ou procureur par lui, il sera donné défaut. Et afin qu'il n'en ignore, je lui ai, audit domicile en parlant comme dessus, laissé mon présent exploit, et il a été payé 12 sols pour le coût d'icelui.

Même assignation et dans les mêmes termes pour les membres de la noblesse.

(1) Le procureur du roi assistait à l'assemblée. Le sénéchal était assisté de Me Julien-Auguste-Jacques Baret, greffier en chef de la sénéchaussée d'Angers. — Du 9 au 13 mars, M. de la Gallissonnière avait présidé, à l'église Saint-Pierre de Saumur, l'assemblée des trois ordres de la sénéchaussée de Saumur. Puis il avait présidé, dans la grande salle du pavillon des casernes destinée aux officiers généraux, l'assemblée de la noblesse, qui s'était séparée le 14, après s'être ajournée au 26 mars.

(2) *Archives Nationales*, B III 7.

Dominique-Balthazar *d'Alichoux*, grand archidiacre d'Angers, et chargé de procuration de Claude-Charles *de Mostuejouls*, abbé de Saint-Nicolas-lès-Angers, et de Jean-François *de Maillan*, abbé de Saint-Georges-sur-Loire.

Jacques *Letresle de Kbernard*, trésorier de l'église d'Angers.

René *Jouet*, prêtre, député des officiers du chapitre de l'église d'Angers.

Jean *Dron*, curé d'Allençon.

Jacques *Rangeard*, archiprêtre d'Angers et curé d'Andard, et chargé de procuration de Germain *Chantrel*, curé de Saint-Poix, et de Jacques *Dreux*, titulaire de la chapelle de la Passion, à Brion.

Jacques *Crosnier*, titulaire de la Chapelle des Perrains, à Andard, et chargé de procuration de René *Paigis*, titulaire de la chapelle de Sainte-Catherine d'Ingrandes, à Azé, et de Pierre *Crosnier*, curé de Saint-Rémy de Châteaugontier.

Jacques-Étienne-François *Peteul du Boulay*, titulaire de la Chapelle de la Boulaye, à Andard.

Jean *Fouassier*, curé d'Andigné, et chargé de procuration de Jean *Peccot*, titulaire de la chapelle de Saint-André, à Andigné.

Benjamin-François *Auger*, vicaire d'Angrie, chargé de procuration de Pierre *Trillot*, curé d'Angrie, et de Jean *Tusseau*, chapelain du château d'Angrie.

Jacques-Jean-Pierre-Gabriel *Dutertre*, curé d'Armaillé, et chargé de procuration de René-Aubin *Lemonnier*, curé de Saint-Michel-du-Bois.

Pierre-François *Vaulgéard*, curé d'Athée, et chargé de procuration de Jean-Baptiste *Bigot*, titulaire de la chapelle du Bois-Jouan, à Athée, et de François *Peltier*, desservant la chapelle du Petit-Cossimbre, à Livré.

Louis-Michel *Loyau*, curé d'Avrillé.

Pierre-Joseph *Royer*, curé d'Argenton, et chargé de procuration de Louis *Lebeau*, curé de Saint-Laurent-des-Mortiers.

François-Antoine *Graffard*, curé d'Auverse, et chargé de procuration de Julien *Champion*, titulaire de la chapelle de Saint-Claude, à Auverse, et de Louis-Auguste *Guillot*, titulaire de la chapelle de Saint-Michel, à Cuon.

Paul *Tanqueray*, curé de Bauné, et chargé de procuration de Pierre *Fercoq*, curé de Cornillé, et de Pierre-Claude-Mathurin *Arlouet*, titulaire de la Chapelle-du-Puis-Moiry, à Saint-Laud-lès-Angers.

Pierre *Habert* aîné, curé de Beaucouzé.

Pierre-Gervais *Renou*, vicaire de Beaucouzé.

André *Clambart*, curé de Saint-Martin de Beaupréau, et chargé de procuration de Jean *Trottier*, curé de Notre-Dame de Beaupréau.

Honoré-Paul *Lecoursonnays*, bénédictin, prieur de Saint-Martin de Beaupréau, et chargé de procuration d'Augustin *Pallias*, prieur de Notre-Dame-des-Champs, et de Guillaume *Esnocq*, prieur de Saint-Jean de Maulévrier.

Pierre *Piffard*, chanoine et député du chapitre de Beaupréau, et titulaire de la chapelle d'Hérisson, à Baugé.

Mathurin *Allard*, prieur-curé de Beausse.

Joseph Marie *Delacroix*, curé de Bécon, et chargé de procuration de Léonard-François-Philbert *Vildé*, titulaire de la chapelle de la Grande-Forestrie, à Bécon.

Jean-Baptiste *de la Grange-Chancel*, titulaire de la chapelle de la Rouletrie, à Bécon, et chargé de la procuration de René-Guy *de la Haye-Montbault*, titulaire de la chapelle du Pin dans l'église d'Angers.

Pierre-Charles *Phelippaux*, curé de Bierné, et chargé de procuration de Jean *Pottier*, titulaire de la chapelle

Sainte-Marguerite, à Bierné, et de Joseph *Gibert*, curé de Pruniers.

François-Pierre *Gueffier*, vicaire à Bierné, et chargé de procuration de Claude-René *Justeau*, prieur-curé de Pincé.

René *Courjaret*, curé de Botz.

Julien *Martin*, titulaire de la chapelle de la Conception, à Botz, et chargé de prcuration du nommé *Martin*, titulaire de la chapelle Saint-Sulpice, à Bauné.

René *Herlaud*, curé de Bouchamps, et chargé de procuration de Gabriel *Lebreton*, curé de Saint-Martin-du-Limet, et de Jean-Baptiste *Malherbe*, curé de Renazé.

Charles-Louis *Claveau*, titulaire de la chapelle du Perrain, à Bouchamps.

René *Thomas de Fontenay*, procureur de Jean-Baptiste *Boumard*, titulaire de la chapelle de l'Epinay, à Bouchamps.

Mathurin-Jean *Thibault*, curé de Bouchemaine.

René *Dutertre*, curé de Bourg.

Pierre *Bonnesœur*, titulaire de la chapelle de la Conception, à Bourg.

Pierre-Jean-Didier *Durand*, curé de Bourgneuf, et chargé de procuration de René *Giffard*, curé d'Andrezé.

René *Benoist*, titulaire de la chapelle Saint-Nicolas, à Saint-Florent-le-Vieil, et chargé de procuration de Mathurin *Benoist*, curé de Bouzillé.

Pierre *Cailleau*, chapelain de Saint-Pierre d'Angers, et chargé de procuration de François *Vannier*, desservant de Brain-en-Craonnais et titulaire de la chapelle de Saint-Barthélemy, à Brain.

Urbain *Bardoul*, curé de Brain-sur-l'Authion, et chargé de procuration de Jean *de Veaufleury*, curé de Saint-Germain-des-Prés.

Barthélemy *Abrial*, titulaire de la chapelle de Sainte-Catherine-la-Majeure, à Brain-sur-l'Authion, et chargé

de procuration de la *dame de Scepeaux*, religieuse du Ronceray et prieure de Seiches.

Jean *Crasnier*, curé de Brain-sur-Longuenée.

Jean-Michel *Langevin*, curé de Briollay, et chargé de procuration de Jean-Baptiste *Jarry*, curé de Saint-Maurice-de-la-Fougereuse.

Joseph-Pierre *Chaudet*, chapelain de Noirieux, à Briollay.

Pierre *Mongodin*, titulaire de la chapelle de Bellemotte, à Briollay, et chargé de procuration de Jacques *des Ribles*, titulaire de la chapelle de Saint-Martin-de-Vertou, au Lion-d'Angers, et de Mathurin *Poirier*, titulaire de la chapelle de Saint-Pierre-des-Pionnaux.

Pierre *Jacquesson*, curé de Brissac, et chargé de procuration de Pierre *Bailly*, curé de Quincé, et de Jean-Marie *Lemercier*, curé des Alleuds.

Joseph *Meslier*, vicaire de Loiré, et procureur d'Hyacinte *Bonniot de Montaigu*, prieur de Notre-Dame-de-la-Colombe à Brissac.

Claude *Jacquemart*, curé de Brissarthe.

Urbain-Yves Desplaces, titulaire de la chapelle Saint-Jean, à Brissarthe.

François *Besnard*, curé de Candé, et fondé de procuration des ecclésiastiques habitués de Candé.

Julien-René *Gabillard*, titulaire de la chapelle de Saint-Julien à Candé.

Louis *Seraux*, procureur de Jean-Hubert Colliot, titulaire du prieuré de Saint-Nicolas de Candé.

Gabriel-Jean *Maupoint*, curé de Cantenay.

Hugue-François *Martin*, titulaire de la chapelle d'Aigrefouin à Cantenay, et chargé de procuration de Jean *Herbert*, titulaire de la chapelle de Saint-René de la Motte d'Orvaux à Saint-Martin-du-Bois, et de Louis *Daurisson*, titulaire du prieuré de Saint-André-Goule-d'Oie à Saint-Christophe-du-Bois.

François-Pierre-Julien *Pelletier*, curé de Sceaux.

Charles-Dominique *Chiron*, titulaire de la chapelle de Sainte-Barbe des Aulnais à Chalain.

François *de la Bellangeraie*, prieur des Carmes de Chalain et député de la communauté.

Laurent-Mathurin *Bastard*, curé de Notre-Dame de Chalonnes.

Urbain *Besnier*, curé de Saint-Maurille de Chalonnes.

Charles *Dumesnil*, titulaire de la chapelle de la Jolivette à Notre-Dame de Chalonnes, et chargé de procuration de François *Jeanneteau*, curé de Saint-Quentin-en-Mauges.

Jacques-Jean-Marie *de la Haye*, titulaire de la chapelle Saint-Hubert à Saint-Maurille de Chalonnes, et chargé de la procuration de Charles *Pehu*, titulaire de la chapelle du Coudreau à Quincé.

Pierre-Jean *Ribau*, titulaire de la chapelle Sainte-Barbe à Saint-Maurille de Chalonnes.

François *Rabin*, curé de Notre-Dame de Cholet, et chargé de procuration de Louis-Jean-Baptiste *Burgevin*, prieur-curé de La Tessoualle, et de Jacques-Marie *Rousseau*, titulaire de la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié à la Séguinière.

Michel *Trouillart*, prieur de Notre-Dame de Cholet.

Gabriel-Jean-Baptiste *Loyau*, cordelier, chargé de procuration des cordeliers de Cholet.

Pierre *Boisnaud*, curé de Saint-Pierre de Cholet, et chargé de procuration des cordelières de Cholet.

Alexandre *Vincent*, curé de Chambellay.

Pierre *Soulart*, bénédictin, chargé de procuration de Guy-Joseph *Gerautel*, prieur de Saint-Aubin de Chambellay, et de Sébastien-François *Bonnard*, prieur de Notre-Dame de Gouis.

Jacques-Charles *Lecamus*, curé de Champigné, et chargé de procuration de Louis-Michel *Adenet*, titulaire des chapelles de Sainte-Catherine et Notre-Dame à Cherré,

et de René-Louis *Abafour*, titulaire de la chapelle de Saint-Fiacre à Contigné.

Just *Cailliot*, curé de Champtocé.

Jacques-Pierre *Garreau*, curé de Chanteloup.

Mathias-Pierre-Jacques *Blondel de Rye*, curé de Chanzeaux, et chargé de procuration d'Henri *Dumoulin*, curé de Beaulieu, et de Jacques *Asseray*, chapelain du village du Champ en Thouarcé.

Pierre *Picherit*, titulaire de la chapelle Sainte-Anne à Chanzeaux.

Pierre *Cochard*, curé de Charcé, et fondé de procuration de Joseph-François *Ménard*, curé de Saint-Ellier.

François-Marie *Fricot*, curé de Notre-Dame de Châteauneuf, et chargé de procuration du sieur *du Buhat*, titulaire de la chapelle de la Brardière, à Méral.

Louis *Julliot*, bénédictin, procureur de Charles *Laudié*, titulaire du prieuré de Seronnes, à Châteauneuf, et de Pierre-François *Bazonné*, titulaire du prieuré de Saint-Philbert de Fontenay.

René-Louis *Dagonneau*, curé de Saint-André de Châteauneuf, et chargé de procuration de François *Pineau*, curé de Cherré, et d'André-Jean *Monsallier*, curé de Sœurdres.

Thomas *Lavalay*, prieur-curé de Chavagnes.

Charles-Pierre-Prosper-François-Jean *Duverdier de la Sorinière*, curé de Chaudefonds, et chargé de procuration d'André-René *Crispiel*, titulaire de la chapelle de Sainte-Catherine, à La Jumellière.

Jean *Pineau*, vicaire à Chaudron, titulaire de la chapelle de Notre-Dame, à Chaudron, et chargé de procuration de Pierre-Nicolas *L'Heureux*, curé de Chaudron.

Guillaume *Gernigon*, curé de Chazé-Henri, et fondé de procuration de François *Jouanne*, curé de La Chapelle-Hulin.

Jean *Lasausse*, prieur-curé de Chazé-sur-Argos.

Roger-François *Delaage*, curé de Champteussé.

François-Marie-Alexis-Jérôme *Nioche de la Brosse*, titulaire de la chapelle Sainte-Anne-de-Vernée, à Champteussé, et chargé de procuration des *religieuses de Nyoiseau*, et de Thugal-François *Hullin de la Maillardière*, titulaire de la chapelle Sainte-Anne, à Marcé.

Antoine *Poulain de la Forestrie*, titulaire de la chapelle de Saint-Jean, à Champteussé.

Claude-Antoine *Thirode*, prieur-curé de Cheffes, et chargé de procuration de Just-Urbain *Hébert*, prieur-curé de Cellières.

Charles *Malterre*, curé de Notre-Dame de Chemillé.

Bernard *Montjot*, procureur de Jean-Baptiste *Sooz*, prieur de Saint-Pierre de Chemillé, et de Jean *Maulny*, prieur de Saint-Vincent du Lude.

Jean-Louis *Ménard*, curé de Saint-Léonard de Chemillé, et chargé de procuration de François *Chalopin*, desservant de la Chapelle-Rousselin, et de René *Ménard*, titulaire de la sacristie da Saint-Léonard de Chemillé.

Clément-Sébastien *Chaillou*, chanoine et député du chapitre de Saint-Léonard de Chemillé.

François *Cochard*, curé de Saint-Pierre de Chemillé, et chargé de procuration de Nicolas *Boussicault*, curé de Saint-Lézin-d'Aubance, et de Jean-Jérôme *Aurange*, curé de La Jumellière.

Lézin *Jaunet*, curé de Chemiré-sur-Sarthe, et chargé de procuration de René-Denis *Marchant*, curé de Varennes-Bourreau.

Pierre *Courtin*, curé de Chérancé.

Laurent-Maurice *Robert*, curé de Combrée, et chargé de procuration de Jean-François *Martin*, curé de Grugé.

André *Royné*, curé de Congrier, et chargé de procuration de René *Houssin*, curé de Seronnes, et de Guillaume *Geslin*, curé de Cuillé.

Louis-Mathurin *Clavreau*, curé de Contigné, et fondé

de procuration de Michel *Soulou*, titulaire du bénéfice de Charon, à Contigné, et de Nicolas *Mézières*, prieur-curé de Chenillé.

René *Hayer*, titulaire de la chapelle de Saint-Barnabé, à Contigné.

Noël-Pierre *Rabier*, curé de Coron.

Charles-Marie-Joseph *Huau de la Bernardrie*, curé de Craon, et chargé de procuration de Julien *Chartier*, curé de Ballots, et de Michel-René *Frémond*, curé de Saint-Aignan-en-Craonnais.

Jean-Baptiste-Pierre *Lebreton*, chanoine et député du chapitre de Saint-Nicolas de Craon.

Jacques *Perdoux*, prieur et député des Bénédictins de Craon, et fondé de procuration d'Urbain-Alexandre *de Vahaize*, prieur de Saint-Eutrope de Craon, et de Georges-Gatien *Lefebvre*, prieur de Saint-Romain à Savennières.

Bertrand-Jean *Asseline*, titulaire des chapelles de la Tulaye et de la Pommeraye à Craon, et chargé de procuration de Pierre *de Lignac*, prieur de la Haye-aux-Bonshommes.

Pierre *Brisson*, bénédictin, procureur de Noël *Motel*, titulaire du prieuré des Rosiers, et de Charles-Gabriel *Bonnin*, titulaire de la chapelle Sainte-Catherine à Saint-Germain-d'Arcé.

Pierre *Richard*, maire chapelain de l'église d'Angers, et chargé de procuration de Marin-François *Guilloteau*, titulaire de la chapelle de Robory à Craon, et de Pierre-Mathurin *Benoist*, titulaire de la chapelle de la Haute-Potherie à Saint-Martin-du-Limet.

Antoine *Poulain de la Forestrie*, titulaire du bénéfice de Moulin à Daumeray.

Julien-Étienne *Laurent*, titulaire de la chapelle de la Rochejaquelein à Daumeray, et chargé de procuration de François-René *Riveray*, titulaire de la chapelle de Notre-Dame à Noyant-sous-le-Lude.

Jacques-Michel *Rabouin*, curé de Denazé.

Antoine-Thomas *Coquet de Genneville*, curé de Denée, et chargé de procuration de René *Moreau*, curé de Béhuard.

Jean-David *Gilly*, prieur de Denée.

Louis *Bonneau*, vicaire de Denée, et chargé de procuration de Jean-Baptiste *Fleury*, titulaire de la chapelle de Saint-Nicolas à Saint-Denis-d'Anjou.

Charles-François *Guitter*, curé d'Écuillé, et chargé de procuration de René-Joseph-François *de Champagné*, curé de Saint-Quentin-en-Craonnais, et de Jean *Chauveau*, curé de Saint-Jacques de Montfaucon.

Nicolas *Trottier*, curé d'Érigné.

René-François *Jameron de la Hunnière*, titulaire de la chapelle de Notre-Dame à Érigné.

Jean-Urbain *Leroy*, curé d'Écouflant.

Jacques *Tonnelier*, vicaire à Écouflant.

Félix *Gehère-Lepin*, prieur-curé d'Étriché, et chargé de procuration de Pierre *Guillard*, prieur de Saint-Vincent d'Étriché, et de Louis *Boulay*, titulaire de la chapelle du Chêne à Saint-Quentin-en-Mauges.

René *de la Cochetière*, prieur-curé de Faye, et chargé de procuration de Thomas-Michel *Mabille*, titulaire de la chapelle de Saint-Gatien à Juigné-sur-Loire.

Louis *Peton*, curé de Feneu, et procureur de Pierre *Cailleau*, curé du Plessis-Macé.

François-Louis *Peton*, prieur du Bignon à Feneu.

François *Louët*, chaplain du château de Sautré à Feneu.

Pierre-Charles-Borromée-Jean *Cahouet*, curé de Fontaine-Couverte, et procureur de Joachim *Esnue de la Vallée*, curé de Saint-Michel près la Roë.

Antoine *Morin de Grou*, curé de Freigné.

Jean-Sébastien *Dinan*, curé de Foudon.

Pierre *Justeau*, titulaire de la chapelle de Sainte-Catherine à Foudon.

Jacques *Godineau*, curé de Gené.

Christophe-Augustin *Flosseau*, bénédictin, chargé de procuration de Pierre-Pascal *Joubert*, prieur de Saint-Pierre de Gonnord, et de Pierre *Prégent*, prieur de Saint-Maurille de Chartrené.

Alexis-François-César *Gasnault*, titulaire de la chapelle de Saint-Vincent de Gonnord, et procureur d'Antoine *Quatre-Sous de la Motte*, prieur de Gesté, et des *Religieuses de l'Ave*, à la Flèche.

Julien *Sorbier*, vicaire à Gonnord, et chargé de procuration de Barthélemy-Séverin *Prisset*, curé de Gonnord, et de Pierre *Abellard*, titulaire de la chapelle de la Grüe, à Gonnord.

Louis *Launay*, curé de Grez-Neuville, et procureur de Louis-Charles *Franche*, vicaire de Brissarthe, titulaire de la chapelle Saint-Jean-de-la-Renouardière, à Brissarthe.

Pierre *Chauveau*, vicaire de Grez-Neuville.

Joseph-Jean *David*, titulaire de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, à Grez-Neuville.

François *Farrayre*, curé de Huillé, et procureur de Raymond-Denis *Lebeurier*, curé de Saint-Pierre de Durtal, et de Jean-François *Carnot*, curé de Saint-Léonard de Durtal.

Jean-Baptiste *Maslouin*, bénédictin, chargé de procuration de Pierre-Jean *de Pericard*, prieur de Saint-Jean-Baptiste de Huillé, et de Jean-Baptiste *Lebiche*, prieur de Saint-Symphorien de Rochefort.

Julien-Jean-Baptiste-René *Leroyer*, curé de Jallais.

Aimé-Augustin-Michel *Bancelin*, titulaire de la chapelle de Saint-Nicolas-de-Piédault, à Jallais.

Jean *Blanvillain*, curé d'Ingrandes, et procureur de Jean *Blanvillain*, titulaire de la chapelle de la Scolastique, à Ingrandes.

François *Houdebine*, curé de Joué-Etiau, et procureur

Charles *Thierry*, curé de La Cornuaille.

Louis-Henri *Dutertre des Roches*, chanoine de l'église d'Angers et prieur de La Fosse-de-Tigné, et chargé de procuration de Michel-Louis *Reyneau*, curé de La Fosse, et de Charles-Louis-André *Chaubry*, titulaire de la chapelle du château de Varennes, à La Flèche.

Étienne *Cherbonnier*, curé de Laigné, et procureur de Jean-Louis *Mahier*, curé de Saint-Jean de Châteaugontier, et de François *Logeais*, curé de Loigné.

Étienne-Jacques *Charruau*, curé de La Jubaudière.

Jean *Baril*, curé de La Meignanne, et procureur de *Pouyet*, curé de Saint-Clément-de-la-Place.

Alexis-Pierre-René *Burgevin*, chanoine et titulaire de la chapelle des Aulnais, à La Meignanne, et chargé de procuration de l'*abbesse de Fontevrault*, et de René *Berault*, curé de Baugé.

Jean-Baptiste *Sarcher*, curé de La Membrolle, et procureur de Pierre *Barryer*, curé de Saint-Sigismond.

Henri-René *Masson*, curé de La Poitevinière.

Jean *Avrillon*, titulaire de la chapelle de La Renouardière, à La Poitevinière.

Sébastien-Geneviève *Duboys*, curé de La Pommeraye, et chargé de procuration de l'abbé *Irlauld*, titulaire de la chapelle de Sainte-Catherine-de-Putille, à La Pommeraye, et de Julien *Gendron*, titulaire de la chapelle de Sainte-Catherine, à Botz.

Jean *Veillon*, curé de La Pouëze.

Denis-Alexandre *Girardeau*, prieur-curé de La Rouaudière, et chargé de procuration de Jean-Baptiste *Boué*, prieur de Mée, et d'Étienne *Mongazon*, titulaire de la chapelle du Bois-Monboucher, à Chambellay.

Étienne-Louis *Barré*, prieur-curé de La Roë, et chargé de procuration de Louis-Philippe *Lancry de Pontleroy*, abbé de La Roë, et des religieux.

Louis-Claude *Archambault*, curé de La Romagne, et

chargé de la procuration de Jean *Pasquier*, curé de Montigné, et de Charles-Hilaire *Durand*, curé de Torfou.

René-François *Poidevin*, curé de La Renaudière, et chargé de procuration d'Étienne *Fonteneau*, curé de Tilliers, et de Jean *Conin*, curé de Notre-Dame de Montfaucon.

Jacques *Vigneron*, titulaire de la chapelle des Hutaux, à La Renaudière.

Augustin-Charles *Monsallier*, curé de La Salle-de-Vihiers.

Laurent *Pasquier*, curé de La Séguinière.

Louis-Jean *Hullin de la Coudre*, titulaire de la chapelle de La Fontaine, à La Selle-Craonnaise.

Mathieu *Ohea*, curé de la Tourlandry.

Bernard-Joseph *Cornet*, curé de La Varennes-sous-Champtoceaux, et chargé de procuration de Joseph *Perrichon*, curé de Saint-Sauveur-de-Landemont.

Pierre *Raimbault*, curé du Bourg-d'Iré, et procureur d'André *Drouin*, curé de la Potherie.

Laurent-Claude *Gruget*, curé du Fief-Sauvin, et chargé de procuration d'Yves-Michel *Marchais*, curé de la Chapelle-du-Genêt, et de René *Dupont*, titulaire de la chapelle de la Roche, à Saint-Rémy-en-Mauges.

François-Louis *Raby*, curé du Fuilet, et procureur d'Alexis *Beaugeard*, curé de Champtoceaux.

René-François *Soyer*, titulaire de la chapelle Saint-Denis, à Montrevault.

Etienne-Pierre *Bassereau*, curé du Lion-d'Angers, et chargé de procuration de Pierre-Louis *David*, curé de Neuvy, et des *religieuses du Tiers-Ordre de Saint-François de Vezins*.

Jean-René *Beucher*, chapelain de la Perrière, au Lion.

Louis *Allard*, chargé de procuration de Pierre *Lemotheux*, titulaire de la chapelle de Saint-Fort, au

Lion, et d'Étienne-Vincent *Lehoreau*, titulaire de la chapelle de Toussaint, à Neuvy.

François-Marie *Grolleau*, curé du Longeron, et procureur de Jean-François *Roy*, titulaire de la chapelle Sainte-Anne à la Séguinière.

Noël *Pinot*, curé du Louroux-Béconnais.

Pierre-François *Petinau*, prieur de l'abbaye de Pontron et député de sa communauté.

Pierre-François *Breheret*, titulaire de la chapelle des Besnards au Louroux, et chargé de procuration de Jacques *Diard*, titulaire de la chapelle de Sainte-Marguerite à Parcé-sur-Sarthe.

Etienne *Coulonnier*, curé du May, et chargé de procuration de Michel *Boisdron*, titulaire de la chapelle de la Guérivière au May, et de François *Alliot*, titulaire de la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, au May.

Charles-Jacques *Oursel*, feuillant de Bellefontaine, député de son abbaye, et chargé de procuration de Gabriel-Charles *Cardon*, prieur de Beaumont à Saint-Maurille de Chalonnes, et de Zacharie *Merle*, titulaire du prieuré de Saint-Pierre d'Andrezé.

Mathurin *Cruon*, curé du Mesnil-sur-Loire.

Mathurin-Joseph *Martin*, titulaire de la chapelle de Sainte-Marguerite au Mesnil, et chargé de procuration de Michel *Gault de la Grange*, curé de Daumeray, et de Marin *Lizambard*, titulaire de la chapelle des Rues, à Juvardeil.

Jacques-Augustin *Sourice*, curé du Petit-Montrevault.

Jean-Baptiste *Rompion*, curé du Petit-Paris.

Jacques *Cantiteau*, curé du Pin-en-Mauges.

René-Jean *Bailly*, curé du Plessis-Grammoire.

Augustin *Viger*, titulaire de la chapelle Sainte-Catherine au Plessis-Grammoire, et procureur de Louis-César-François *Doublé*, titulaire de la chapelle Saint-Charles, à Angrie.

Prosper-Paul *de la Morlaye*, curé de Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde.

Jean-François-Raymond *Laurent*, curé du Tremblay, et procureur de Pierre *Paris*, curé de Bourg-l'Évêque.

Jean *Bazille*, curé de Livré, et procureur d'André *Ferron*, curé de Niafle, et de Louis *Mahier*, curé de La Selle-Craonnaise.

Pierre *Abeline*, vicaire de Liré, et chargé de procuration d'Augustin *Douillard*, curé de Liré, et de Claude *Cosnüel*, curé de Saint-Laurent-des-Autels.

Louis-René *Hyau*, curé de Loiré, et procureur de Jean *Salmon*, titulaire de la chapelle de l'Ermitage, à Méral.

Maurice *Juet*, curé de Luigné.

Denis *Princé*, curé de Marans.

René-Jacques *Chateau*, titulaire de la chapelle de Sainte-Catherine-de-la-Guyardière, à Marans.

Michel *Meschin*, titulaire de la chapelle du Crucifix, à Maulévrier.

Jacques *Galpin*, curé de Melay, et chargé de procuration de François *Morigné*, curé de Saint-Gilles de Chemillé, et de Martin *Viau*, titulaire de la chapelle de Saint-Jean-l'Evangéliste, à Saint-Léonard de Chemillé.

Olivier *Rousseau*, curé de Méral, et procureur de Pierre *Rabasche*, curé de Gastines.

Louis-Joseph *Bodin*, curé de Mûrs, et procureur de François *Vallée*, curé de Rablay.

Pierre *Soreau*, curé de Montjean, et chargé de procuration de Valérien *Dessain*, prieur-curé de Châteaupanne, et de Pierre *Guéret*, titulaire de la chapelle Sainte-Anne, à Montjean.

Pierre *Renou*, prieur des Cordeliers de Montjean, député de sa communauté, et chargé de procuration de Mathurin *Deschamps*, titulaire de la chapelle de Sainte-Catherine-de-Cierzay, à Jallais.

Jacques *Bureau*, chanoine de Clisson, député de ce chapitre comme seigneur de Montfaucon.

Yves *Briand*, curé de Saint-Jean de Montfaucon, et chargé de procuration de Julien *Gouys*, curé de Saint-Crespin, et de Luc *Thareau*, curé de Saint-Germain, près Montfaucon.

Nicolas-Charles *Chesneau*, curé de Montreuil-Belfroy, et procureur de François *Merlau*, titulaire de la chapelle du Louvre, à Simplé.

Jacques *Blouin*, curé de Montreuil-sur-Maine, et procureur de Pierre *Bruneau*, curé de Thorigné.

Jacques-François *Brisson*, curé de Morannes, et procureur de Maurice *Bodereau*, titulaire du bénéfice de la sacristie, à Morannes.

Louis-Nicolas *Tendron*, prêtre habitué, à Morannes.

Charles-Pierre *Androuin*, titulaire de la chapelle de Gadubert, à Morannes.

Pierre Maussion, procureur de *Grignon*, titulaire de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, à Morannes, et de Jacques *Vallet*, curé de Villeneuve.

Pierre-François *Touzé*, curé de Mozé.

Jean-Baptiste Jannin, vicaire de Mozé, et procureur de Jean-Baptiste *Lefebvre*, curé de Saint-Denis-d'Anjou.

Jean Dargonne, bénédictin, procureur d'Augustin *Fortier*, prieur de Mozé, et de Guillaume *Lefebvre*, prieur de Saint-Melaine-sur-Loire.

Jean-André Loir-Mongazon, procureur d'André *Ferron*, titulaire de la chapelle de Sainte-Catherine, à Niafle, et de René *Marsoulier*, titulaire de la chapelle de la Griffonnière, à la Selle-Craonnaise.

Vincent-François *Lemoine*, directeur de l'abbaye de Nyoiseau, et procureur de Jean-Baptiste *Maugars*, curé de Nyoiseau.

Charles-Jean *Boutmy*, titulaire de la chapelle de la Pelousière, à Nyoiseau.

René-Charles *Pean*, titulaire de la chapelle de la Malvandrie, à Noëllet.

René *Moreau*, curé du Pé, et procureur de Jacques-Stanislas *Lefebvre*, curé de Saint-Germain-sous-Daumeray.

François-Guillaume *Herbault*, curé de Pommérieux, et procureur de Marin *Oger*, titulaire de la chapelle Sainte-Croix, à la Jaille.

Charles-Jean *Poilièvre*, curé de la Madeleine de Pouancé, et chargé de procuration de Charles-Pierre-Jean *Delaunay*, curé de Saint-Saturnin-du-Limet, et de Michel *Buchet*, titulaire du prieuré de Pruillé.

Jean-François-André *Bertrand*, curé de Saint-Aubin de Pouancé, et procureur de Georges-Louis *Roger*, curé de Saint-Erblon.

François-Antoine *Lebreton*, curé de Pruillé.

Louis-Frédéric *Letessier*, vicaire de Saint-Samson-lès-Angers, et procureur de *Hayer*, curé de Querré.

René *Gourion*, titulaire de la chapelle de Saint-Jean-l'Evangéliste, à Rablay.

Pierre *Boulloys*, curé de Rochefort, et procureur de René *Taugourdeau*, curé de Gesté.

Guy-Joseph-Michel *Duboueix*, prieur-curé de Roussay.

Pierre-Raoul *Doguereau*, curé de Saint-Aignan d'Angers, et chargé de procuration de Jacques *Guigneux*, curé du Puiset-Doré, et de *Gabard*, titulaire de la chapelle de Saint-Antoine, à Saint-Maurice-de-la-Fougereuse.

Michel-Mathurin *Goupil*, curé de Saint-Évroult d'Angers, et procureur de Jacques-Alexis *Roustille*, titulaire du prieuré de Champigné.

Jean *Tonnelet*, prieur et député de l'abbaye de Toussaint, et procureur de Michel-François *Verdier de la Cour*, titulaire du bénéfice de Bossard à La Roë, et de Girard *Billet*, titulaire de Saint-Vincent des Hautes-Brosses, à Épiré.

Charles-Abel *Huchelou des Roches*, curé de Saint-Julien d'Angers, et procureur d'*Élias*, curé de Saint-Barthélemy-lès-Angers, et de Louis-Nicolas *Chauveau*, curé de Saint-Germain-du-Val.

Ollivier-Pierre *Reyneau*, député des ecclésiastiques de Saint-Julien d'Angers.

Pierre *Noël*, curé de Saint-Jacques d'Angers, et procureur de Jacques-Charles *Drouet de Grassigny*, curé d'Azé, et de Marin-François *Houdebine*, curé de Quelaines.

Antoine *Raget-Muller*, titulaire de la chapelle de la Conception à Saint-Jacques d'Angers, et procureur de Michel *Raoul*, curé de Mareil.

Michel-Charles *Martin du Chesnay*, curé de Saint-Laud-lès-Angers, et procureur de *Moreau*, titulaire de la chapelle du Mont-Georges à Saint-Saturnin-sur-Loire, et de *Lefebvre*, titulaire de la chapelle du Port, à Beaufort.

Noël-François *Laurencin*, directeur de Sainte-Catherine d'Angers, et procureur de cette communauté.

Maurille-Charles *Bâtard*, vicaire de Saint-Laud-lès-Angers, et procureur de François *Dubois*, curé de Longué.

Pierre-Louis *Bachelot*, titulaire de la chapelle des Piaux à Saint-Michel-du-Tertre d'Angers, et procureur de Nicolas *Guillot*, curé de Saint-Léger-des-Bois.

Jacques *Pouteau*, titulaire de la chapelle du Saint-Sacrement, à Saint-Michel-du-Tertre d'Angers.

Sébastien-Pierre *de la Pichonnière*, minime et député de sa communauté d'Angers.

François-René *Suchet*, curé de Saint-Michel-de-la-Paluds d'Angers.

Jean-Marie *Mancel*, prieur et député de Saint-Aubin d'Angers, et procureur de Jean-Jacques *Gros*, prieur des Alleuds, et d'Augustin *de Belliardy*, abbé commendataire de Saint-Florent-le-Vieil.

Jean *Follenfant*, curé de Saint-Maurice d'Angers, et procureur de Guy-René *Tharreau*, curé de Maulévrier, et de Jean-Pierre *Péhu*, curé de Faveraye.

Pierre *Pavallier*; titulaire de la chapelle des Grands-Agneaux, à Saint-Maurice d'Angers.

Gaspard-Marie *Brossier*, archidiacre d'Outre-Loire.

Charles-François *de Creny*, archidiacre d'Outre-Maine, et procureur de Charles *de Caqueray*, titulaire de la chapelle de Saint-Léger à Marigné-près-Daon, et de Henri-Hercule *des Hayes de Cry*, titulaire du prieuré de Champtocé.

Jean-Hilaire *Pavy*, titulaire du bénéfice de la Cornette, à Saint-Maurice d'Angers.

Gabriel-Vincent *Pochard*, titulaire de la chapelle de la Saulais, à Saint-Maurice d'Angers.

Noël-Marin *Puissant*, procureur et député des Jacobins d'Angers.

Jean *Drady*, titulaire de la chapelle de Saint-Thibault, à Saint-Maurice d'Angers, et procureur des *Religieuses Pénitentes d'Angers*.

Charles-Geoffroy *Follenfant*, vicaire de Saint-Maurice d'Angers, seul prêtre habitué.

Armand *Gautreau de Villeneuve*, chanoine et député du chapitre de Saint-Martin d'Angers, et procureur des *Carmélites d'Angers*, et de François-Louis *Bauné*, curé du Vieil-Baugé.

Michel-René *Meignan*, député des ecclésiastiques de Saint-Martin d'Angers.

François-Joseph-Fidèle *Faucheux*, député des officiers du bas-chœur du chapitre de Saint-Martin d'Angers.

René-Claude *Chaloigne*, curé de Saint-Martin d'Angers, et procureur de René-Henri *Hautreux*, curé de Meigné-le-Vicomte.

Michel-René *Meignan*, procureur de Charles-Urbain *Daburon*, prieur de Saulgé-aux-Moines.

Joseph *Roussel*, curé de Saint-Maurille d'Angers.

Jacques *Devaux*, supérieur et député des prêtres de la Mission d'Angers.

Louis *Le Cornué*, chanoine et député du chapitre de Saint-Maurille d'Angers.

René-François *du Tremblier*, titulaire de la chapelle de Saint-Antoine, à Saint-Maurille d'Angers, et procureur des *Religieuses de la Fougereuse.*

Louis-Michel *Arnoul*, supérieur des Cordeliers d'Angers, député de sa communauté, et procureur des *Religieuses du Buron*, près Château-Gontier.

Antoine-Vincent *Dugrip*, député des ecclésiastiques de Saint-Maurille d'Angers.

Claude *Robin*, curé de Saint-Pierre d'Angers.

Joseph *Chivaille*, chanoine et député du chapitre de Saint-Pierre d'Angers, et procureur de Jean *Touchaleaume*, titulaire de la chapelle Saint-Gilles, à la Trinité d'Angers, et de Jacques-Hyacinthe *de Cucsac*, abbé du Loroux.

Pierre-Jean-François *Daburon de Mantelon*, titulaire de la chapelle de la Purification, à Saint-Pierre d'Angers.

Jean *Foussier*, titulaire des chapelles du Cormier et des Trois-Echelles, à Saint-Pierre et Saint-Julien d'Angers.

Michel *Bardoul*, titulaire de la chapelle Fallet, à Saint-Pierre d'Angers.

François-Laurent-Gabriel *Taillebouis*, vicaire de Saint-Pierre d'Angers et député des ecclésiastiques de cette paroisse.

Louis *Boumard*, curé de Sainte-Croix d'Angers, et procureur de Pierre-René *Courtiller*, curé de Saint-Denis d'Angers, et de Jean-Jacques *Pichard*, curé de La Blouère.

Bernard-Guillaume *Gaudin*, curé de Saint-Nicolas-lès-Angers.

Julien Bonhomme, bénédictin et député de la communanté de l'abbaye de Saint-Nicolas.

François-Louis *Ferré*, curé de Saint-Samson-lès-Angers, et procureur de Gabriel-Aubin-Bernard-Elisabeth-Toussaint *Bouguié*, curé de Saint-Michel-du-Tertre d'Angers.

Nicolas *Renaudin*, prieur et député de la communauté de Saint-Serge d'Angers, et procureur de Pierre-Gabriel *de Bar*, prieur de Saint-Jacques de Grez-Neuville, et de Jean-François *Bureau*, prieur de Notre-Dame de Beaulieu.

René-François *Durand*, curé de Saint-André-de-la-Marche.

Guillaume-François *Avril de Boutigny*, curé de Saint-Aubin-de-Luigné, et procureur de Pierre *Moreau*, curé de Mouliherne.

François-Jean-Pierre *Fronteau*, curé de Saint-Aubin des Ponts-de-Cé, et procureur de Pierre *Beziau*, curé de Sainte-Gemmes-sur-Loire.

Michel-Pierre-Maurille *Nicolle*, vicaire et député des ecclésiastiques de Saint-Aubin des Ponts-de-Cé.

Gabriel Levau, procureur des *Cordeliers des Ponts-de-Cé.*

François *Gazeau*, curé de Saint-Maurille des Ponts-de-Cé.

Louis-François *Couraudin*, titulaire de la chapelle de Sainte-Barbe, à Saint-Maurille des Ponts-de-Cé.

Jacques-René *Marchand*, prêtre habitué, à Saint-Maurille des Ponts-de-Cé, et procureur de François *de Crochard*, titulaire des chapelles de Saint-Louis et Saint-René, à Cheviré-le-Rouge.

Antoine *Pannay de Champotier*, prieur-curé de Saint-Augustin-des-Bois, et procureur de Gabriel *Guibert*, prieur-curé des Essarts.

Pierre-François *Saget*, prieur-curé de Saint-Augustin-lès-Angers, et procureur de René *Voisin*, titulaire de la

chapelle de Notre-Dame-de-Lorette, à Saint-Jean-des-Mauvrets.

David-Othon-Geneviève *Goirand*, vicaire de Saint-Augustin-lès-Angers.

Michel *Menard*, curé de Sainte-Christine, et procureur d'Henri *Rivereau*, titulaire de la chapelle de Notre-Dame, à Rablay.

Jacques-Louis *Rousselière*, curé de Saint-Christophe-du-Bois, et procureur de Raymond-Pierre *Hillairet*, curé d'Evrunes.

Emmanuel *Piolaine*, bénédictin, titulaire du prieuré de Saint-Ellier.

Michel-François *Gruget*, curé de Saint-Florent-le-Vieil, et procureur de Jacques-René *Houdet*, titulaire de la chapelle de la Busselinière, à Laigné, et d'Yves *Perrichon*, curé du Marillais.

Barthélemy *Dugats*, prieur de Saint-Florent-le-Vieil et député de sa communanté.

Gabriel *Guérif*, titulaire de la chapelle de Notre-Dame à Saint-Florent-le-Vieil, et procureur de Jacques-Pierre *Houdebine*, titulaire de la chapelle des Rochettes, à Saint-Maurice d'Angers.

Augustin-Charles-François d'Assise et de Paul *Gournay*, prieur-curé de Saint-Georges-sur-Loire, et procureur de Jean *Boumier*, titulaire de la chapelle Saint-Séréné à Saint-Georges, et de Jean-Baptiste *Armand*, prieur du Jauné, à Saint-Augustin-des-Bois.

Rémy-Antoine-Joseph Lenfle, chanoine régulier, procureur de Pierre-Guillaume *Cocquillot*, titulaire du bénéfice de l'Épinay, à Saint-Georges-sur-Loire.

Antoine *Vallée*, chanoine régulier et député de l'abbaye de Saint-Georges-sur-Loire.

François *Charon*, curé de Sainte-Gemmes, près Segré.

Geoffroy *Boulnoy*, chanoine de l'église d'Angers, titulaire de la chapelle de Fremureau à Sainte-Gemmes-sur-

Loire, et procureur de Prosper *de Terves*, titulaire de la chapelle du Mergot, à Contigné.

Jacques-Joseph *Prudhomme*, curé de Saint-Hilaire-du-Bois, et procureur de Pierre-Joseph *Bourasseau*, curé de Mazières, et de Maurice *Blanvillain*, titulaire de la chapelle Saint-Nicolas, aux Cerqueux-de-Maulévrier.

Louis *Roy*, curé de Saint-Pierre-des-Échaubrognes, et procureur de François *Violeau*, curé de Saint-Hilaire-des-Échaubrognes.

Joseph-René *Courballay*, curé de Saint-Jean-de-la-Croix.

François *Bourgonnier*, curé de Saint-Jean-de-Linières, et procureur d'Alexis-Julien *Fougeron*, titulaire de la chapelle de la Juiverie, à Champtocé.

Germain *Faucillon*, vicaire de Saint-Jean-des-Mauvrets et procureur de René *Gatsceau*, curé de cette paroisse.

Jacques *Ganné*, curé de Saint-Lambert-la-Potherie, et procureur de René *Bouvier*, curé de Saint-Jean-des-Marais.

Charles-Gabriel *Champion*, curé de Saint-Lambert-du-Lattay, et procureur de Joachim-Pierre *Chartier*, curé de Sainte-Foy, et de Pierre-Louis-Joseph *Hermenot*, titulaire de la chapelle de Saint-Nicolas-du-Lavoir, à Saint-Maurice d'Angers.

Joseph Chalopin, procureur de *dame Aimée Cornu de Princé*, prieure de Saint-Lambert-du-Lattay.

Charles-Gervais *Bourdais*, curé de Saint-Laurent-de-la-Plaine, et procureur de René *Deschamps*, titulaires des chapelles de Saint-Mathurin et de Saint-Nicolas, à Saint-Laurent-de-la-Plaine.

Pierre-Paul *Oger*, curé de Saint-Laurent-du-Lattay.

Louis-Esprit *Sapineau*, titulaire de la chapelle Sainte-Marguerite à Saint-Laurent-du-Mottay, et procureur des *Religieuses de la Fidélité d'Angers*, et de Jean *Deval-*

lois, titulaire de la chapelle de la Bouchetière, à Saint-André de Châteauneuf.

Gabriel-Marie *Paulu*, curé de Saint-Léonard-lès-Angers, et procureur de Pierre *Thibault*, titulaire de la chapelle Sainte-Anne, à Saint-Martin-du-Bois.

Louis-Jacques *Delacroix*, curé de Saint-Macaire.

Alphonse-Hyacinthe *Chaillou*, titulaire de la chapelle du Percher, à Saint-Martin-du-Bois.

Gilles *Houël*, curé de Saint-Martin-du-Fouilloux.

René-François *Gourand*, curé de Saint-Melaine-sur-Loire.

Louis *Duchillau*, doyen du chapitre de Saint-Laud-lès-Angers, député de ce chapitre, et procureur des *Visitandines de la Flèche*.

Louis *Barbot*, maire-chaplain du chapitre de Saint-Laud, et procureur de François *Menard*, titulaire de la chapelle de Villefort, à Yzernay.

François *David*, curé de Saint-Philbert-en-Mauges.

François *Bretault*, curé de Saint-Pierre-Montlimart, et procureur de *Levacher*, curé du Grand-Montrevault.

Louis-Pierre *Barat*, titulaire du prieuré de Saint-Jean, à Saint-Pierre-Montlimart.

Charles *Delaunay*, chanoine et député du chapitre de Saint-Pierre-Montlimart.

Etienne-Louis *Amant*, curé de Saint-Rémy-en-Mauges.

Jacques *Besnard*, vicaire de Saint-Saturnin-sur-Loire, et procureur de Sébastien *Rogeron*, curé de Saint-Saturnin.

Etienne-Anne-François *Gomas Bosserice*, titulaire de la chapelle des Rateaux, à Saint-Saturnin-sur-Loire, et procureur de Jean-Baptiste *de Montmignon*, titulaire du prieuré de Saint-Nicolas de Craon.

René-Denis Breton, diacre, procureur de René *Pasquier*, curé de Saint-Sauveur de Segré.

Alexandre-François *Beaufils*, curé de Sarrigné.

Jean *Cornau*, curé de Saint-Silvin.

Pierre *Boilève*, chanoine, titulaire de la chapelle d'Écharbot, à Saint-Silvin, et procureur de Jean-René *Ledoyen de Claine*, titulaire du prieuré de Nuaillé, et de Jean-Pierre-Pascal-François *Frémond*, titulaire de la chapelle de la Croix-Nouvelle, à Brain-sur-l'Authion.

Louis *Jumereau*, curé de Saint-Sulpice-sur-Loire, et procureur de Pierre *Jumereau*, titulaire de la chapelle de Saint-Michel, à Alençon.

Guillaume Lemaure, procureur de Joseph *Corbin*, titulaire de la chapelle des Martin, à Saint-Sulpice.

René-Louis *Bonnet*, curé de Savennières, et procureur de Louis-Marie-Venant *Brunet du Tail*, curé de Saint-Melaine près Cholet, et de Gabriel-André-Jean *Brunet*, titulaire de la chapelle de Recouvrance, à Saint-Christophe-du-Bois.

Jacques *Genneteau*, titulaire de la chapelle de Sainte-Catherine, à Savennières, et procureur de René-François *Guillier de la Touche*, curé d'Épiré.

Jean-René *Pirault*, titulaire de la chapelle de l'Alleu, à Savennières.

René-François Dumesnil, vicaire de Saulgé-l'Hôpital, et procureur de Louis *Mangin*, curé de Saulgé, et de Pierre-Guy *Lucas*, titulaire du prieuré de Saint-Michel du May.

Jacques *Sallais*, titulaire de la chapelle du Haut-Etronnier, à Simplé, et procureur de Gilles *Moche*, prieur de Simplé.

Denis-François *Poupard*, curé de Somloire, et procureur de Joseph *Joullain*, curé du Voide, et de Georges *Bechard*, titulaire de la chapelle de Saint-Antoine, à Notre-Dame de Chemillé.

Jacques *Davy*, curé de Sorges.

Pierre-Jérôme *Chatizel*, curé de Soulaines.

Jean-Michel *Testu*, titulaire de la chapelle de la Passion, à Soulaines, et procureur des chapelains de Ruillé.

Lucien-François de la Corbière, procureur de Pierre-François *Buchet*, titulaire de la chapelle de Sainte-Catherine de Noezet à Soulaines, et de *Menial de Cledot*, prieur de Coron.

Jacques *Barat*, curé de Soulaire, et procureur de Pierre *Silvestre*, titulaire de la prestimonie de Sainte-Anne, à Soulaire.

Christophe *Toupelain*, prieur-curé de Tiercé.

Pierre-Urbain *Jouin*, titulaire de la chapelle de Saint-Marcel, à Tiercé.

Prosper-Pierre-François *de Collasseau*, titulaire de la chapelle de Saint-Gaultier, à Tiercé, et procureur des *Ursulines d'Angers*, et de Jean-Marie *Pierre*, titulaire de la chapelle de la Rollière, à Ampoigné.

Louis *Dalençon*, titulaire de la chapelle de la Maçonnerie, à Tiercé.

Mathieu *Daviau*, vicaire de Thouarcé, et procureur de Michel-Pierre *Godard*, curé de cette paroisse.

Louis-Pierre *Loir-Mongazon*, procureur d'Hilaire-Jacques-Méric-Louis *Guillon*, titulaire de la chapelle de Sainte-Barbe, à Thouarcé.

Jean-André *Rousseau*, curé de Trémentines, et procureur de François *Bascher*, curé de Nuaillé, et de François *Mesnard*, titulaire de la chapelle des Bricheteau, à Notre-Dame de Cholet.

René *Genest*, prieur-curé de Trelazé.

Laurent *de Montdor*, curé de Vauchrétien, et procureur de Charles-François *Roulleau*, titulaire de la chapelle des Gringuenières, à la Chapelle-d'Aligné.

Jean-Jacques *Peyneau*, curé de Vergonnes.

Etienne-Joseph *Cordier*, curé de Vern.

Charles-René *Bouchet*, curé de Vezins, et procureur d'Augustin-Fortuné *Leclerc de la Ferrière*, titulaire de la chapelle du Poteau, à Saint-Hilaire-du-Bois.

Georges *Bouchet*, curé de Notre-Dame de Vihiers, et

procureur de Jacques *Champion*, curé de Saint-Nicolas de Vihiers, et d'Augustin *Gabory*, curé de Saint-Hilaire de Vihiers.

Laurent-Antoine *Beguyer*, titulaire de la chapelle Saint-Etienne, à Notre-Dame de Vihiers.

Pierre-Eloi *Lalesse*, prieur-curé de Villemoisan, et procureur de Jean-Michel-Claude *Bachelot*, titulaire du collège de Champigné et de la chapelle des Trois-Marie, à Feneu, et de François-Charles *Vauguyon*, prieur-curé de Channay.

André-Jacques *Gautreau*, curé de Villevêque, et procureur de Julien *Lemonnier*, titulaire de la Madeleine, à Corzé, et de Jean-Baptiste *de Walsh*, chapelain du château de Serrant.

René *Rabeau*, titulaire de la chapelle de la Caillerie, à Villevêque, et procureur de Julien *Drouin*, chapelain de la sacristie, à Villevêque.

Marie-Pierre-Nicolas *Parage*, titulaire de la chapelle de l'Ecole, à Villevêque, et chargé de procuration de Julien-René *Bonnenfant*, titulaire du prieuré de Fiolle, à Somloire.

Joseph-François *Vexiau*, curé d'Yzernay, et procureur de Gervais-André *Rabier*, curé des Cerqueux-de-Maulévrier.

Claude-Marie-Henri Darly d'Arnemont, chanoine de l'église d'Angers, procureur de Jean-Louis *de Gaston*, prieur d'Azé, et de René-Charles *de Lancreau*, prieur de Saint-Blaise, à Marigné-Peuton.

Antoine-Louis-François Laurent, procureur des *Ursulines de Château-Gontier* et des *Augustines Hospitalières de Château-Gontier*.

Etienne-Jean-Baptiste Bernier, procureur de François *Fontaine*, titulaire de la chapelle de Saint-Gilles, à Baugé, et des *Religieuses Hospitalières de Baugé*.

Raoul-César-Auguste de Girard de Charnacé, procu-

reur de Charles-Marie *Oger*, titulaire de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, à Baugé.

Charles Cailleau, député des *Ecclésiastiques non possédant bénéfices de Baugé.*

Pierre-Henri *Marchant*, curé de Baracé, et procureur de Louis *Rocher*, titulaire de la chapelle des Trépassés, à Baracé.

Mathurin-Charles *Beaumont*, curé de Bazouges-sur-le-Loir, et procureur de Guillaume-Charles *Lorit*, prieur de Saint-Léonard-du-Creux, et de Pierre *Brichet*, curé de La Bruère.

Gaspard-Jean-Joseph *Boussard*, curé de Brion, et procureur de Joseph *Dion*, titulaire de la chapelle Saint-Jean de la Guillonnière, à Cornillé.

Pierre-François-André *Guillon*, titulaire de Saint-Jean-Baptiste à Brion, et procureur de Julien *Gaultier*, titulaire de la chapelle de Notre-Dame d'Épiré, et de Pierre-André *Gaultier*, titulaire de la chapelle des Boureau, aux Rosiers.

Henry *Pellé*, desservant de Sobs, succursale de Brion.

Jean-Nicolas *Grasset*, prieur-curé de Beauveau.

André *Provost*, curé de Bocé, et procureur de Jacques *Gazeau*, titulaire de la chapelle de l'Auberdière, à Bocé.

Jean Doué, prêtre de l'Oratoire, procureur de Jean-Louis *Hérillard*, titulaire de la chapelle de Saint-Fiacre, à Bocé.

René-Chales Pean, vicaire d'Aviré, procureur de Charles-Gilles *Charbonnier de la Guesnerie*, curé d'Aviré.

François-Jean *Tacheron*, prieur-curé de Bousse, et procureur de Jacques *Hulmère*, titulaire de la chapelle de la Chevalerie à Bousse, et de François *Lecorneur*, curé de Ligron.

Hugues *Pelletier*, prieur-curé de Beaufort, et procureur de Jérôme *Chaton*, prieur-curé de Saint-Georges-du-

Bois, et de Bernard *Leroyer de Chantepie*, prieur-curé de Milon.

Auguste *Deville*, titulaire de la chapelle de Sainte-Catherine des Gastines, à Beaufort.

Pierre *Leseiller*, chapelain de Beaufort, et procureur de Jean *Jameron*, titulaire de la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, à Beaufort.

Pierre-Claude-Charles *Vaillant*, titulaire de la chapelle de Notre-Dame de Sainte-Maure, à Beaufort, et procureur de Matthieu *des Rupières*, prieur de Montjean, et d'Alexis *Trochon*, titulaire de la chapelle de Touchemaure, à Sœurdres.

Joseph-Charles *Leseiller de Montplacé*, titulaire de la chapelle de Saint-Sébastien à Beaufort, et procureur de René *Girou*, curé de Fontaine-Guérin, et de *Robereau*, titulaire de la chapelle de Saint-Loup, à Cheviré-le-Rouge.

Mathurin-René-Guillaume *Regnier*, titulaire de la chapelle de Migon, à Beaufort.

Mathurin *Bodin*, titulaire du legs de Guillou, à Beaufort, et procureur d'André *Janin*, titulaire de la chapelle de la Thouinière, à Tiercé, et de Michel-Jean-Urbain *Houdin de la Noë*, titulaire de la chapelle des Marion, à Mazé.

Pierre Macé, procureur de Dominique-Louis-Marie *Vergne*, titulaire de la chapelle Saint-Julien, à Beaufort, et de François-Louis *Potterie*, titulaire de la chapelle de l'Annonciation et Conception, à Marcé.

René *Chesneau*, titulaire de la chapelle de Saint-Michel-le-Grand à Beaufort, et procureur de Jacques-Marie *Giron*, titulaire de la chapelle de Sainte-Catherine, à Beaufort.

François-Jacques-Modeste *Lenoir*, titulaire de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste à Channay, et procureur de Joseph *Martineau*, titulaire de la chapelle de Notre-Dame

de la Délivrance, au Lude, et de Julien-Pierre *Desnoyers*, titulaire de la chapelle Sainte-Anne, à Longué.

Urbain *Girault*, curé de Bouillé-Ménard, et procureur de Louis *Corbeau des Mazures*, curé de l'Hôpital, près Bouillé.

Joseph-Marie *Drouineau*, curé de Clefs, et procureur de François *Buineau*, titulaire de la chapelle de Creuspot-Maussion à Beaufort, et de Louis *Malmouche*, titulaire de la chapelle de Saintonnière, à Parcé-sur-Sarthe.

Maurice-Vincent *Jubin*, curé de Cheviré-le-Rouge, et procureur de René *Gillier*, curé de Montigné près Baugé, et de *Renou*, titulaire de la chapelle des Senezeau, à Vern.

René *Thomas*, curé de Corné.

Jean-Baptiste-François *Cognard*, titulaire de la chapelle de la Reine, à Cornillé.

Charles-Jacques *Avril des Monceaux*, curé de Corzé, et procureur d'Urbain *Quincé*, titulaire de la chapelle de la Chevelière, à Corzé, et d'Antoine *Retailleaud*, curé de Cossé.

Gilles *Briand*, titulaire de la chapelle de Sainte-Catherine, à Corzé.

Pierre *Tulasne*, curé de Cuon, et procureur de Pierre-René *Brunsard*, curé d'Échemiré, et de François *Derbouillez*, curé de Montpollin.

Nicolas *Marchal*, prieur et député des Bernardins de Chaloché, et procureur de la communauté de l'abbaye de la Boissière.

René Audio, chanoine de Jarzé, procureur de Louis-Jacques *Derbouillez*, curé de Chartrené, et de Pierre-Jacques *Gaudais*, prieur-curé de la Lande-Chasle.

Charles-Pierre *Dubois*, curé du Coudray, et procureur de Guillaume *Clavreuil*, curé de Saint-Pierre de Précigné.

Pierre *Gislard*, curé de Châtelais.

Jean-François *Lemasson*, prieur et député des Bénédictins de Châteaugontier, et procureur de Jean-Baptiste

Varré, titulaire du prieuré de Notre-Dame de Vendangé, à Châteaugontier, et d'Armand Jean *Froger*, titulaire du prieuré de Notre-Dame de Brissarthe.

Joseph *Bernier*, chanoine et député du chapître de Saint-Just de Châteaugontier, et procureur de René-Barthélemy *Millet*, titulaire de la chapelle de la Peignerie à Châteaugontier, et de Jérôme-François *de Clinchamps*, curé de Grez-en-Bouère.

Claude *Gilberge*, curé de Châtelain.

Joseph *Richard*, bénédictin, procureur de Savinien *Grivault*, prieur de Chartrené, et de Julien *Lecerf*, prieur de Saint-Euvert de Trémentines.

Louis-Jean *Faillet*, curé de Chenu.

Jacques *Richard*, curé de Clermont, et procureur de Léonard-Charles-Gabriel *Leblais*, curé de Créans, et de Mathurin-Mathieu *Bidault*, titulaire de la chapelle de la Coudraye, à Verron.

Urbain-René *Lanceleur*, curé de Cré, et procureur de Louis-René *Marguerite de Rochefort*, curé de Saint-Quentin près Baugé, et de Clément *Beaussier*, titulaire de la chapelle de Saint-Laurent, à Cheviré-le-Rouge.

Jean *Gandon*, bénédictin, procureur de Jean-Baptiste-Guillaume *Bellegarde*, prieur de Créans, et de Mathurin-Joseph *Genereux-Leray*, titulaire de la chapelle-aux-Choux.

Noël-Gabriel-Luc *Villard*, député des *Doctrinaires du collège de la Flèche*, comme seigneurs bénéficiers de Créans, et procureur de la *communauté des filles de Fontevrault, à la Flèche*.

Christophe-Jean-Baptiste-Michel *Brocard*, curé de Crosmières, et procureur de Benjamin *Bourdais*, curé de Verron.

Guillaume-Augustin *Chesneau*, curé de Notre-Dame de Durtal.

Louis-François *Martinet*, prieur-curé de Daon, et

procureur de Jean-François *Aubert*, curé de Montguillon, et de Mathurin *Chudeau*, curé de Saint-Michel-de-Feins.

Alexandre *Ramart*, bénédictin, procureur de *Cazand*, titulaire du prieuré de Fontaine-Guérin, et des religieuses de Saint-Florent-le-Vieil.

Jean-Baptiste-Charles *Desmazières*, procureur de Charles-César-Mathieu *Mothey*, prieur d'Entrammes, et de *Rezé*, titulaire de la chapelle des Pignonnières, à Saint-Pierre d'Angers.

Louis-François *Parage*, curé de Fromentières, et procureur de Jean-Joseph *Guillois*, titulaire de la chapelle Sainte-Anne, à Fromentières.

Louis *Vaidies*, curé de Fougeré, et procureur de René-Louis-Marie *Vaidies*, titulaire de la chapelle de Notre-Dame-de-Lorette, à Saint-Quentin, près la Flèche, et d'Urbain *Tandon*, titulaire de la chapelle Saint-Nicolas et Saint-Julien, à Fougeré.

Joseph-Jacques-Philippe *Huault-Dupuy*, prieur-curé de Gée, et procureur de Pierre *Lebreton*, titulaire de la chapelle de Montgeoffroy, à Mazé.

René *Chardon*, curé de Gennes, et procureur d'Etienne *Lebreton*, curé de Carbay.

Jean-Baptiste *Gandon*, curé de Genneteil, et procureur de *Provost*, curé de Chavaignes, et de Louis *Meunier*, curé de la Chapelle-aux-Choux.

Jean-Nicolas *Renard*, curé des Hommes, et procureur de René-Urbain *Tendron*, curé de Chalonnes-sous-le-Lude, et de Pierre *Cormier*, curé de Linières-Bouton.

Pierre *Gazeau*, curé du Guédéniau.

Joseph *Chevron*, chanoine et député du *chapitre de Jarzé*.

André-Charles *Simonneau*, vicaire de Jarzé et titulaire de la chapelle de la Grande-Fresnaye, à Jarzé, et procureur de Vital *Nègre*, curé de Sermaise.

Jean-Gatien *Cuisnier des Blinières*, procureur de Jean-

François *Revesche du Perron*, titulaire du prieuré de Saint-Jean-des-Bois et de Jarzé, et de Jean-Baptiste *de Maillan*, abbé du Perray-Neuf.

Jean-Baptiste-Etienne *Berard*, prieur-curé de Jumelles, et procureur d'Antoine *Baumard*, prieur du Port-Rangeard.

Jacques-François *Touchais*, curé de Bailleul, et procureur de Joseph *Renouard des Lauriers*, titulaire de la chapelle de la Barbée, à Bazouges-sur-le-Loir, et de Jacques *Levacher*, titulaire de la Grande-Chapelle, à Bazouges.

Pierre-Joseph *Favereau*, procureur de Joseph-Jacques *Lehou*, titulaire de la chapelle Saint-Julien-le-Martyr, au Bailleul.

Louis *Lancelot*, curé de la Chapelle-Saint-Laud.

Pierre *Lancelot*, titulaire de la chapelle de la Vraie-Croix, à la Chapelle-Saint-Laud.

Nicolas-Mathurin *Lehou*, curé de la Chapelle-d'Aligné, et procureur de Jean *Lelièvre*, titulaire de la chapelle du legs Janvier.

Jacques-François *Androuin*, procureur de Blaise *Quincé*, titulaire de la chapelle de la Motte-Roland, à la Chapelle-d'Aligné.

Charles-François *Quenion*, curé de Lezigné.

Jacques *Bougère*, curé de Lué.

Ambroise *Goummenault*, curé du Lude, et procureur d'Etienne *Boivin*, curé de Saint-Mars-de-Cré, et de Micolas *Renard*, curé de Broc.

René-François *Vaudolon*, titulaire de la chapelle de Notre-Dame du Châtelet, au Lude.

Louis *Boulay*, titulaire de la chapelle du Paradis, au Lude.

Léonard-Joseph *Tourtois*, prieur-curé de Lasse.

Mathurin-François *Dutertre*, curé de l'Hôtellerie-de-Flée.

Louis *Bertrix*, curé de Louvaines.

Louis-René *Huard*, titulaire de la chapelle de Notre-Dame de Pitié du Vionné, à Loigné, et procureur de Marie-Thérèse-Andrée *Gourzy de Charray, abbesse du Perray-lès-Angers.*

André *Hayer*, curé de la Ferrière.

Michel-Antoine *Milscent*, curé de la Flèche, et procureur des *Hospitalières de Saint-Joseph à La Flèche*, et des ecclésastiques du clergé de la Flèche.

Pierre-Urbain-Thomas *Mousset*, titulaire de la chapelle de Notre-Dame de Pitié à la Flèche, et procureur d'André *Jannin*, titulaire de la chapelle de Saint-Laurent du Grip, et de Jean-Pierre *Charnacé*, titulaire de la chapelle Sainte-Catherine, à Huillé.

Pierre *Godineau*, curé de la Bohalle.

René-Hilarion *Billard*, vicaire de la Daguenière, et procureur de Jacques *Perrin*, desservant de cette paroisse.

Michel *Cailleau*, curé des Rosiers, et procureur de Joseph-Pierre *Diet*, titulaire du legs de Girard, à Saint-Clément-des-Levées.

Jean *Davy*, curé de Marcé, et procureur de François-René-Marie *Fleury*, curé de Jarzé.

Louis-Jean *Drouet*, curé de Marsillé, et procureur de Joseph *Pinguenet*, curé de Braie.

Jacques-René *Rousseau*, curé de Mazé.

Louis *Goron*, diacre à Mazé.

Jean-Baptiste *Jamin*, curé de Mouliherne.

Marin-Jacques *Jallet de la Vérouillière*, curé de Miré, et procureur de Jean-René-Joseph *Lemasson*, curé de Saint-Martin de Villenglose, et d'Anselme-Thomas *Jallet de la Vérouillière*, titulaire de la chapelle de Sainte-Catherine, à Soulaire.

Jean *Marais*, curé de Marigné-près-Daon, et procureur de Pierre *Oger*, curé de la Jaille-Yvon, et de Jean *Hocdé*, titulaire de la chapelle des Roches, à Ampoigné.

René-Florent *Duchemin*, prieur-curé de Marigné-Peuton, et procureur d'Alexandre *Miré*, curé de Cheripaux.

Jean-François *Larousse*, curé de Noyant-sous-le-Lude, et procureur de François *Mangin*, curé de Denezé, et de Pierre *Moreau*, curé de Méon.

René-Vincent *Favre*, curé de Parcé-sous-Rillé.

Jean-Pierre *Pineau*, curé de Pontigné, et procureur de Louis *Guitard*, curé de Rigné.

Julien *Bagot*, curé de Peuton, et procureur de Louis *Gerbon*, prieur des Cherres, et de Joseph *Letellier*, curé de Saint-Gault.

Pierre-René *Maslard*, curé de Pringé, et procureur de Jacques-Marie *Barbot*, curé de Luché, et de Félix-Marie-Louis *Bonouvrier*, curé d'Aubigné.

Ignace *Praticou*, curé de Saint-Martin de Précigné, et procureur de Pierre *Drouault*, prieur-curé de Saint-Martin-d'Arcé et curé de Chaumont, et de Jacques *Colombeau*, titulaire de la chapelle de Sainte-Croix, à Précigné.

Jean *Lorois*, prémontré, député de l'abbaye de Notre-Dame du Perray-Neuf, et procureur des religieux de l'abbaye de Vasse.

Jean-Baptiste-Joseph *Gillier de la Chevrolais*, curé de Saint-Pierre de Parcé-sur-Sarthe, et procureur d'Urbain *Fournier*, titulaire de la chapelle des Avrillard, à la Chapelle-d'Aligné, et de François-Louis *Pineau*, titulaire de la chapelle de Saint-Benoist, à la Trinité d'Angers.

René-Julien-Gaston *Jamin*, curé de Saint-Martin de Parcé-sur-Sarthe, et procureur de Claude-Louis *Lesellier*, titulaire de la chapelle des Pineau et des Chatons, à Parcé, et de Julien *Leverrier*, titulaire d'une des chapelles de Champagne, à Parcé.

François *Legault*, chapelain de la Trinité d'Angers et titulaire de l'autre chapelle de Champagne, à Parcé-sur-Sarthe.

René-François *Blin*, curé de Rillé, et procureur de

Charles-Urbain *Daburon*, prieur-curé de La Pellerine, et de François *Dreux*, curé de Breil.

Pierre-René *Lhéritier*, curé de Seiches, et procureur de Julien Testard, desservant de la paroisse de Montreuil-sur-Loir, et de Pierre-François *Brenigard*, prieur de Sainte-Croix du Verger.

Michel-Antoine *Clavreul*, titulaire des chapelles des Bœufs et de Saint-Yves, à Seiches, et procureur d'André *Dubois*, curé de Saint-Fort, et de Sébastien-Grégoire *Omo*, curé de Menil.

Pierre *Pesse*, curé de Savigné-sous-le-Lude, et procureur de François *Carré*, curé de Thorée, et de *Fourmond,* curé de Chigné.

Philippe-Pierre *Gaugain*, titulaire de la chapelle du Saint-Sacrement d'Étiau, à Saint-Philbert-du-Peuple, et procureur de Laurent-René *Buron*, curé de Saint-Philbert.

André-Michel *Plessis*, curé de Saint-Aubin-du-Pavoil.

Claude *Roi*, supérieur de l'Oratoire d'Angers, en cette qualité prieur de Saint-Pierre de Verron, et procureur de Pierre *Judois du Taillis*, titulaire de la chapelle Saint-Laurent et Saint-Martin, à Gouis.

Antoine-Pierre *Chollet*, prieur de Mélinais.

André *Girault*, prieur-curé de Saint-Sauveur-de-Flée.

Michel *Chapeau,* prieur-curé de Sainte-Colombe.

Joseph *Jameau*, procureur de Jean-Baptiste *Jameau,* titulaire de la chapelle Saint-Sébastien, à Saint-Denis-d'Anjou.

René *Thomas de Fontenay*, chanoine de Saint-Laud, titulaire de la chapelle de la Louvetière, à Saint-Denis-d'Anjou.

Gervais-Marie *Lejau*, curé de Saint-Martin-des-Levées.

Jacques-François *Foucault*, prieur-curé de Vaulandry, et procureur de Joseph-Pierre *Mallot*, curé de Dissé-sous-le-Lude, et de *Lecamus*, titulaire de la chapelle de Saint-Thomas, au Lude.

Michel *Girault de Rougemond*, curé de Villaines.

Mathurin *Blanchouin*, curé de Soucelles, et procureur d'Alexandre *de Mignot d'Houdan*, titulaire des chapelles des Chatons et de la Bodinière, à Soucelles.

Joseph *Chassebœuf*, titulaire de la chapelle du Petit-Saint-Martin, et procureur de Pierre-Charles *Fleury*, titulaire de la chapelle de Saint-Jacques, à la Possonnière.

Emmanuel *Fourmond*, bénédictin, procureur de Jacques-Alexandre *Grandidier*, prieur de Saint-Georges du Mesnil, et de Claude *Dubuisson*, titulaire du prieuré de Saint-Jean-des-Mauvrets.

Ollivier-Jacques-Emélie *Faultrier*, ancien curé de Saint-Gilles-des-Bois en Châteaugontier, et procureur de Joseph *David*, curé de Saint-Gilles-des-Bois.

A l'Assemblée générale du 16 mars, le clergé était placé à droite du président, la noblesse à gauche et le Tiers en face. Après la messe du Saint-Esprit et le discours du comte de la Galissonnière, on s'occupa de la vérification des pouvoirs. Cette oprération dura deux jours. Le matin du 18 mars, les membres des trois Ordres prêtent serment de procéder fidèlement, en leur âme et conscience, à la rédaction d'un cahier général unique et à l'élection des députés aux États généraux. Sitôt la prestation de serment terminée, le grand sénéchal ordonna au clergé de se retirer dans l'église des Cordeliers (1), sous la présidence de Mgr de Lorry, évêque d'Angers ; la noblesse et le Tiers s'installèrent dans la salle capitulaire de l'abbaye de Saint-Aubin (2) et dans la grande salle de l'Hôtel de Ville (3).

Les séances de l'Ordre du clergé, commencées le 18 mars, se terminèrent le 6 avril, après dix-neuf séances. Nous donnons *in extenso* le procès-verbal de ces réunions, resté inédit jusqu'à ce jour, comme la liste ci-dessus (4).

(1) *La rue des Cordeliers* est ouverte aujourd'hui en plein sur toute la longueur de la nef de cette église.

(2) Cette salle capitulaire renferme actuellement une partie des archives départementales.

(3) *Place des Halles.*

(4) Archives Nationales, B III, 7.

PREMIÈRE SÉANCE

L'an 1789, le 18 mars, sur les 10 heures du matin, dans l'église des Cordeliers, où l'ordre du Clergé s'est retiré, sous la présidence de Nous, *Michel-François* Couet du Vivier de Lorry, *évêque d'Angers et abbé de Saint-Serge*, en vertu de l'ordonnance rendue sur les conclusions du procureur du Roi, ce matin, en l'église cathédrale d'Angers, lieu de l'assemblée générale des trois états de la province d'Anjou, présidée par Messire Augustin-Félix-Elizabeth Barin, chevalier, comte de la Galissonnière, chef de nom et armes, seigneur de la Sirerie et principauté de Pescheseul, du marquisat de la Guerche et autres lieux, maréchal des camps et armées du Roi, grand sénéchal d'épée héréditaire de la province d'Anjou, de la Flèche, Château-Gontier, sièges royaux de Saumur, Baugé et autres endroits de la province d'Anjou, ont comparu devant nous les ecclésiastiques inscrits en leurs titres et qualités dans le procès-verbal de l'assemblée des trois états de la province d'Anjou, dont extrait nous a été remis par le greffier d'icelle.

Lesquels, tous réunis dans l'église des Cordeliers, se sont assis, et Monseigneur l'Evêque, président (1), a prononcé un discours dans lequel il a témoigné combien il était flatté de se trouver à la tête d'un ordre aussi respectable, et ensuite a représenté que, conformément à l'article 41 du règlement du Roi du 24 janvier dernier

(1) Le 22 février, Mgr de Lorry avait écrit au Garde des Sceaux que les deux sénéchaussées principales d'Angers et de Saumur éliraient directement aux Etats Généraux. Devait-il et pouvait-il présider les deux assemblées du Clergé qui, du reste, auraient lieu à des jours différents? Barentin avait répondu, le 9 mars, que le prélat devait les présider toutes deux. — L'assemblée du Clergé saumurois se tint du 13 au 28 mars, et l'évêque d'Angers n'y parut point.

pour la convocation des Etats généraux du royaume, il était à propos de nommer un secrétaire de l'ordre. La matière mise en délibération, les suffrages se sont réunis en faveur de M. Etienne *Coulonnier*, curé du May, lequel a accepté cet emploi et a promis de s'y comporter fidèlement.

Après quoi, Monseigneur a proposé de députer vers l'ordre de la Noblesse, pour lui porter les vœux de celui du Clergé et son désir de concourir avec lui à la régénération de la chose publique et de cimenter par de nouveaux liens l'union qui a toujours régné entre les deux ordres. Sur quoi l'assemblée a député vers l'ordre de la Noblesse : MM. l'abbé *de Villeneuve*, doyen de l'église d'Angers, *Rabin*, curé de Notre-Dame de Cholet, *Chatizel*, curé de Soulaines, *Martinet*, prieur-curé de Daon, dom *Mansel*, prieur de l'abbaye de Saint-Aubin, et *Peton*, prieur de Bignon.

MM. les Députés, de retour, ont dit qu'ils avaient été reçus par l'ordre de la Noblesse de la manière la plus honnête, et que M. le Président les avait priés de rendre à leurs commettants la réciprocité des sentiments de l'ordre de la Noblesse pour celui du Clergé, et de son zèle pour le bien public.

Sur la représention de Monseigneur l'Evêque, président, l'assemblée a chargé les mêmes députés de se transporter à l'hôtel commun de cette ville, pour assurer MM. de l'ordre du Tiers du sincère attachement de l'ordre du Clergé et de la disposition unanime de ses membres à partager avec lui les charges de l'Etat et à sacrifier ses privilèges pécuniers.

MM. les députés de retour ont dit que MM. du Tiers les avaient reçus avec les égards dûs à leur ordre, et leur avaient témoigné combien ils étaient sensibles aux dispositions généreuses de l'ordre du Clergé.

Dans l'instant MM. les Députés de la Noblesse se sont

fait annoncer, et l'assemblée a nommé six de ses membres pour les recevoir à la porte de l'église et les introduire au milieu de la séance. La députation était composée de MM. le marquis de Bonchamps, le comte de Cossé, le marquis de Contades, le marquis de Maulévrier-Colbert, le comte d'Autichamps et Legouz du Plessis; M. le marquis de Bonchamps portant la parole a dit qu'ils étaient chargés de témoigner à l'ordre du Clergé la réciprocité des sentiments de l'ordre de la Noblesse et de son désir sincère de concourir avec lui à la prospérité de l'Etat. MM. les députés de la Noblesse se sont retirés ensuite, et ont été reconduits avec le cérémonial observé à leur entrée.

Mgr l'Évêque, président, a représenté qu'il convenait de nommer des commissaires à l'effet de rédiger le cahier des demandes et doléances du clergé d'Anjou. Sur quoi l'assemblée a nommé : MM. *d'Alichoux*, grand archidiacre de l'église d'Angers, *Barat*, chanoine de Saint-Martin, *Burgevin*, chanoine de Saint-Pierre, *Rangeard*, archiprêtre d'Angers, curé d'Andard, *Chatizel*, curé de Soulaines, *Martinet*, prieur-curé de Daon, Dom *Mansel*, prieur de Saint-Aubin, *Arnoul*, supérieur des Cordeliers, *Dupont*, prieur des Augustins, *Clavreuil*, ancien curé de la Trinité d'Angers, *Peton*, prieur du Bignon, et *Bernier*, professeur de théologie de l'Université d'Angers, lesquels ont accepté la commission.

L'assemblée a nommé ensuite pour saluer au nom de l'ordre du Clergé M. le comte de la Galissonnière, grand sénéchal d'Anjou, les mêmes députés qu'elle avait envoyés vers les ordres de la Noblesses et du Tiers.

Différents membres de l'assemblée ont exposé que les articles 10 et 11 du règlement joint à la lettre du Roi paraissaient ne donner qu'un petit nombre de votants aux chapitres et aux communautés; que cependant les chanoines et les réguliers y paraissaient en beaucoup plus

grand nombre qu'il ne semblait le permettre, sous prétexte qu'ils étaient titulaires de bénéfices particuliers (1). Sur quoi MM. les Députés vers M. le Sénéchal, ont été chargés de demander sa décision (2).

MM. les Députés de retour ont dit que M. le Sénéchal avait reçu les compliments de l'assemblée avec reconnaissance, et les avait assurés qu'il se rendrait à la séance de l'après-midi pour y éclaircir les difficultés survenues.

La séance a été indiquée à cejourd'hui, trois heures après-midi.

† M.-FR., ÉV. D'ANGERS, *président.*
COULONNIER, *secrétaire.*

DEUXIÈME SÉANCE

Le même jour, à 3 heures après midi, l'assemblée étant formée dans le lieu ordinaire, MM. les Députés de l'ordre du Tiers ont fait avertir qu'ils désiraient y être introduits. Six de MM. du Clergé se sont détachés pour les recevoir, et les ont conduits au milieu de la séance.

(1) Sur la querelle qui existait depuis quelque temps entre le clergé régulier et le clergé séculier de l'Anjou, cf. *L'Église d'Angers pendant la Révolution*, par l'abbé Bourgain, deuxième conférence.

(2) C'était une répétition, car la veille à l'assemblée générale des trois ordres, deux curés avaient déjà protesté au nom des autres contre les chanoines qui se présentaient comme bénéficiers. M. de la Galissonnière avait répondu qu'après la séparation des Ordres, le président vérifierait les pouvoirs et le nombre des voix, et s'il y avait contestation le président l'aviserait. Alors un des deux curés avait répliqué que l'évêque serait capable de garder le silence sur les réclamations, puis il avait ajouté des diatribes contre les moines et particulièrement contre les Bénédictins. M. de la Galissonnière répondit à cette impertinence par beaucoup de modération : les deux autres ordres l'applaudirent et un grand nombre de curés désavouèrent leur confrère (*Lettre de M. de la Galissonnière au garde des Sceaux*, 17 mars 1789).

La députation était composée de MM. Brevet de Beaujour, avocat du Roi au présidial d'Angers, Chassebeuf de Volney, Allard, médecin à Château-Gontier, Ferrière, avocat à Baugé. M. Brevet de Beaujour, portant la parole, a dit que l'ordre des Communes était sensiblement flatté des témoignages d'attachement que lui donnait l'ordre du Clergé; qu'il reconnaissait, avec satisfaction, dans la proposition du sacrifice de ses privilèges pécuniers cet esprit de patriotisme et d'équité qui caractérise toujours les ministres d'un Dieu de paix. Après quoi les députés ont été reconduits et accompagnés comme ils ont été reçus.

L'arrivée de M. le Sénéchal annoncée l'instant après, MM. les Députés, déjà nommés, sont allés au-devant, l'ont reçu à la porte de l'église et l'ont introduit. Il a pris séance à côté et à la droite de Monseigneur l'Evêque, président. La question mise en délibération et controversée de part et d'autre, vues et lues la lettre de M. le Garde des Sceaux qu'avait reçue, en réponse à la question, M. l'abbé de la Brosse, et celle de M. Necker, qu'avait de même reçue M. le curé de Sainte-Croix, M. le grand Sénéchal a dit que, déterminé particulièrement par l'interprétation que les deux lettres de M. le Garde des Sceaux et de M. le Directeur des finances donnaient si clairement des articles du règlement du Roi, et de l'esprit desquelles il ne croyait pas pouvoir s'écarter, il décidait que MM. les chanoines des chapitres qui n'ont voulu se donner qu'un député dans une assemblée capitulaire composée de huit membres, en renonçant aux autres députations qu'ils avaient droit d'avoir par le nombre de leurs membres, en vertu du règlement du Roi, pouvaient comparaître dans l'assemblée du Clergé par les membres absents de l'assemblée capitulaire pour y voter en vertu des bénéfices dont ils seraient titulaires, pourvu qu'ils

fussent indépendants de ~~leurs~~ églises (1). M. le grand Sénéchal, n'ayant point les mêmes raisons pour se déterminer pour l'autre partie de la motion qui regarde les réguliers, a dit qu'il la déciderait après des réflexions plus mûres, et a requis que quelques-uns de MM. les Curés et réguliers se présentassent chez lui le jour suivant, à l'heure de midi, pour y exposer leurs moyens respectifs. L'assemblée a commis en conséquence MM. *Blondel de Rys*, curé de Chanzeaux, *Leroy*, curé d'Ecouflant, dom *Mansel,* prieur de Saint-Aubin, et dom *Piolaine*, prieur de Saint-Nicolas. M. le Sénéchal s'est retiré et a été reconduit dans le même cérémonial qu'il avait été reçu.

Quelques-uns des électeurs ont observé qu'il paraissait dans l'assemblée quelques ecclésiastiques dont le droit n'était pas évident et porteurs de procurations non recevables. On a nommé, pour en faire l'examen et la vérification, MM. *de Villeneuve*, *Gautreau*, *Mongodin*, *Bernier*, dom *Chabanel*, dom *Gaudon*, dom *Blisson*, le

(1) Le 8 mars 1789, le garde des sceaux Barentin avait répondu à ce sujet au lieutenant particulier de la sénéchaussée d'Angers : « Les chanoines bénéficiers doivent être associés à ce double titre, et ils seront libres de se présenter à l'assemblée de leur chapitre ou comme les bénéficiers ». — Le 9 mars, Barentin répondait à M. de la Brosse, syndic, qui lui avait écrit le 22 février, que tous les bénéficiers dans les ordres ou non devaient être assignés; un chanoine possédant une abbaye ou un prieuré ou tout autre bénéfice, pouvait opter en se présentant comme bénéficier ou chanoine. — Le 10 mars, les curés de Sainte-Croix, de Saint-Maurice, de Saint-Julien, de Saint-Michel-la-Palud, de Saint-Aignan, ainsi que le curé d'Andard, mandaient à Barentin que les chanoines et les Bénédictins se partageaient en deux classes. « Ceux qui n'ont point de bénéfices simples doivent seuls tenir le chapitre et y nommer des députés, aux termes du règlement. Ceux qui en possèdent, et c'est le plus grand nombre, ne doivent pas y paraître, afin de pouvoir donner dans l'assemblee générale leur voix particulière en qualité de bénéficier.... Est-ce bien là l'intention du roi et la vôtre? Nous supplions Votre Grandeur de les manifester pour prévenir les troubles. » (*Arch. Nat.*, B. III, 7.)

prieur de Pontron, *Trouillard*, *Huard*, *Rabeau*, *Chasseboeuf*, *Blondel de Rys*, *Jacquemart*, *Pelletier* et *Leroy*, lesquels se sont rendus sur-le-champ dans une chambre désignée pour vaquer à leur commission.

La séance pour le jour suivant a été fixée à 8 heures du matin.

† M.-FR., ÉV. D'ANGERS, *président*.
COULONNIER, *secrétaire*.

TROISIÈME SÉANCE

Le 19 mars 1789, l'assemblée s'étant formée aux lieu et heure indiqués, après la célébration d'une messe du Saint-Esprit à laquelle MM. ont assisté, Mgr l'Évêque a fait dire qu'une indisposition l'empêchait de se rendre à la séance et d'y présider. M. l'abbé d'Alichoux, grand archidiacre, invité par l'assemblée, a pris la place de Monseigneur.

M. le Président a proposé de députer six de ces MM. pour témoigner au seigneur Évêque l'intérêt que l'Assemblée prenait à l'état de sa santé, ce qui a été exécuté sur-le-champ.

La séance a été assignée à 3 heures après-midi.

L'ABBÉ D'ALICHOUX, GRAND ARCHIDIACRE, *président*.
COULONNIER, *secrétaire*.

QUATRIÈME SÉANCE

Le même jour, à 3 heures après-midi, l'assemblée s'étant formée aux lieu et heure indiqués, M. d'Alichoux, président, a proposé de procéder à la nomination des scrutateurs; il a été convenu que les seuls présents y auraient droit de suffrage, sans égard aux procurations, et qu'on y procéderait par un seul et même scrutin.

M. le Président a donné lecture de la décision provisoire, en date de ce jour, donnée par M. le grand Sénéchal, sur la question discutée devant lui par les quatre députés nommés dans la séance d'hier :

L'an 1789, le 19 mars, nous Augustin-Félix-Elisabeth Barrin, chevalier, comte de la Gallissonnière, chef de nom et armes, seigneur de la sirerie et principauté de Pescheseul, du marquisat de la Guerche et autres lieux, maréchal des camps et armées du Roi, grand sénéchal d'épée héréditaire de la province d'Anjou et pays saumurois ; sur la contestation élevée entre les curés du diocèse d'Angers d'une part et les communautés régulières du même diocèse d'autre part, concernant la représentation accordée aux réguliers, par l'article 10 du règlement du 24 janvier dernier, pour la convocation des États-Généraux du royaume : parties ouïes, faisant droit, ordonnons que, conformément à l'article 37 du règlement qui enjoint d'assigner généralement tous les bénéficiers à l'effet de se rendre à l'assemblée générale des bailliages ou sénéchaussées principales, les procurations données aux ecclésiastiques soit réguliers soit séculiers par des réguliers non résidents dans la province et titulaires de bénéfices distincts des menses conventuelles, à l'effet de les représenter à l'assemblée générale de la sénéchaussée principale d'Angers, seront bonnes et valables. Déclarons les curés du diocèse d'Angers non recevables dans leur demande à ce contraire. Ordonnons que notre présente décision sera exécutée par provision, sauf aux parties intéressées à se pourvoir par devers Sa Majesté, conformément à l'article 51 du règlement (1).

(1) L'évêque n'avait pas voulu trancher le différend et avait renvoyé l'affaire au grand sénéchal. Ces procurations données par des réguliers non résidents dans la province et titulaires de bénéfices distincts de menses conventuelles étaient donc déclarées bonnes et valables, et leurs procureurs pouvaient les représenter à l'assemblée. — Il n'y

La séance a été assignée à demain 20 mars, 8 heures du matin.

L'abbé d'ALICHOUX, grand archidiacre, *président.*
Coulonnier, *secrétaire.*

CINQUIÈME SÉANCE

Le vendredi 20 mars 1789, à 8 heures du matin, le clergé s'est réuni dans l'église des Cordeliers et a entendu la messe. — Il a été convenu d'envoyer les six députés déjà nommés vers Monseigneur pour savoir des nouvelles de sa santé et lui porter les vœux communs pour son rétablissement. MM. les Députés de retour ont dit qu'il ne pouvait encore présider aux séances du jour.

Les commissaires nommés pour la vérification des titres et procurations à l'effet de voter, ont donné lecture du catalogue des votants dressé par eux et l'ont soumis aux observations de chacun des présents.

La séance suivante a été assignée à 3 heures après-midi.

L'abbé d'ALICHOUX, grand archidiacre, *président.*
Coulonnier, *secrétaire.*

SIXIÈME SÉANCE

Le même jour, à 3 heures après-midi, l'assemblée s'étant formée aux lieu et heure indiqués, on a procédé à l'élection des scrutateurs par un seul scrutin, ainsi qu'il avait été résolu dans l'assemblée du jour précédent. Conformément à l'article 47 du règlement joint à la lettre du

a plus de trouble dans le clergé, mandait M. de la Galissonnière au garde des sceaux, le 21 mars, et mes deux décisions ont été bien accueillies.

Roi, MM. *Roussel*, curé de Saint-Maurille d'Angers, *Peton*, curé de Feneu, et *Jumereau*, curé de Saint-Sulpice, les plus anciens d'âge de l'assemblée, ont pris séance au bureau avec le secrétaire pour vérifier les billets. L'appel fait par M. Leroy, curé d'Écouflant, les trois susdits curés ont d'abord mis leurs billets dans un vase placé sur le bureau, et après eux chacun des votants, selon l'ordre où il a été appelé. L'appel fini, M. le Secrétaire, assisté des trois anciens curés, ont fait le recensement de tous les billets, au vu de l'assemblée, et ont déclaré hautement que le nombre des billets déposés dans le vase ne surpassait pas le nombre des assistants. Après quoi ils ont ouvert et transcrit avec exactitude chacun des billets, et après avoir compté les suffrages tombés sur plusieurs membres du clergé ils ont reconnu et déclaré que MM. *Blondel de Rys*, curé de Chanzeaux, *Jallet de la Veroullière*, curé de Miré, et *Lau*, archiprêtre de Juigné-sur-Loire, avaient réuni chacun un grand nombre de suffrages au delà de la moitié des présents. En conséquence, lesdits sieurs curés et archiprêtre ont été reconnus et déclarés scrutateurs par l'assemblée.

Sur l'avis donné de l'arrivée des députés de la Noblesse, six de ces MM. ont été nommés pour les recevoir et les introduire. M. le comte de Cossé, chef de la députation, a dit que l'ordre de la Noblesse s'unissait à l'ordre du Clergé dans le sacrifice de ses privilèges pécuniaires, et MM. les Députés ont été reconduits en la manière accoutumée.

La séance a été indiquée à demain 21 mars, à 8 heures du matin.

L'ABBÉ D'ALICHOUX, GRAND ARCHIDIACRE, *président*.
COULONNIER, *secrétaire*.

SEPTIÈME SÉANCE

Le samedi 21 mars, l'assemblée commencée aux lieu et heure indiqués, M. l'abbé d'Alichoux, président, a dit qu'il était nécessaire de députer vers MM. de la Noblesse pour répondre à l'objet de leur députation précédente. MM. ont, en conséquence, nommé MM. *Bassereau*, curé du Lion-d'Angers, *Farrayres*, curé de Huillé, *Tonnelet*, prieur de Toussaint, *Barat*, chanoine de Saint-Martin, *Burgevin*, chanoine de Saint-Pierre, et dom *Piolaine*, prieur de Saint-Nicolas d'Angers, qui en même temps ont été chargés de prendre connaissance du désistement de quelques seigneurs haut-justiciers du procès intenté au sujet des arbres existant sur les chemins vicinaux dans l'étendue de leurs fiefs. — MM. les députés rendus et introduits à l'assemblée de l'ordre de la Noblesse, M. le curé du Lion a dit : « L'ordre du Clergé, sensible au témoignage de confiance que lui donne l'ordre de la Noblesse, s'unit à lui en lui confirmant également le sacrifice de ses privilèges pécuniaires, et offre de supporter en raison de ses facultés l'impôt qui sera arbitré par les États Généraux du royaume. » — MM. de retour à l'assemblée, M. le curé du Lion a dit que l'ordre de la Noblesse les avait reçus honorablement et leur avait demandé copie de cette déclaration de l'ordre du Clergé ; à quoi il a répondu que l'ordre du Clergé priait aussi l'ordre de la Noblesse de lui donner copie en forme du désistement de MM. de la Noblesse intéressés dans l'arrêt rendu sur l'affaire des arbres ; ce qui a été agréé de part et d'autre (1).

(1) *Voici la « copie en forme du désistement de MM. de la Noblesse » :*

L'ordre de la Noblesse ayant exprimé, par la voix d'un de ses membres, le vœu ardent qu'il formait de voir s'éteindre dans la province d'Anjou toute division au sujet de la propriété et jouissance des

M. le Président a dit : « Messieurs, pour accélérer les opérations de l'assemblée, il est intéressant d'entendre la lecture de la rédaction des cahiers de doléances préparés par la commission, pour en obtenir la sanction de l'assemblée générale, ou écouter les réclamations contre les articles exprimés, ou l'omission des autres, et enfin pour en arrêter définitivement l'ensemble avec l'unanimité possible ». L'assemblée a consenti à cette proposition.

Lecture faite des doléances par M. l'abbé Bernier, commissaire à la rédaction, différentes observations ont été faites sur plusieurs articles et sur l'omission de

arbres crûs dans les chemins vicinaux, ruraux et tous les autres, il a été fait sur cet objet les déclarations suivantes :

Les seigneurs haut-justiciers, soussignés, eussent été heureux de prévenir le vœu de l'assemblée en lui offrant leur désistement personnel de toutes les suites à donner à l'affaire des arbres crûs dans les chemins, mais ils regardent comme un devoir de lui en faire l'hommage, lorsque le sacrifice leur en est demandé au nom du rétablissement de l'union dans l'ordre de la Noblesse et de la paix dans la province. En conséquence, les hauts justiciers soussignés ont arrêté, en leur nom seulement, et sans que les intéressés absents puissent être liés par leur engagement, de cesser toute prétention sur la propriété des arbres des chemins, sans déroger à leurs droits sur la police de ces chemins, ni à tous autres attachés à leurs hautes justices, et sous la réserve qu'il ne pourrait être donné d'effet rétroactif à leur désistement. L'assemblée reconnaissant que l'oubli le plus entier de cette affaire doit être assuré, les seigneurs haut-justiciers soussignés ayant déclaré qu'ils se désistent purement et simplement de tous jugements, sentences ou arrêts rendus à leur profit, à condition que tous les riverains dont les arbres ont été marqués ou vendus ou qui auraient été condamnés, ne pourront former contre les seigneurs haut-justiciers soussignés aucun retour de demandes de frais, dépens, dommages ni intérêts.

A Angers, ce 21 mars 1789.

Choiseul, duc de Praslin; le Cte de Walsh Serrant; le Cte de Maulévrier; le Cte de Cossé.

Et les autres membres de la Noblesse ici présents déclarent expressément qu'ils n'ont jamais formé de prétentions sur les arbres qui croissent sur les chemins vicinaux et ruraux, reconnaissant que les riverains en ont toujours joui comme de leur propriété.

quelques autres. Il a été arrêté que, dans toutes les classes du clergé, ceux qui auraient des doléances particulières se rendraient au bureau de la commission pour recevoir et modifier, ôter ou ajouter ce qui pourrait intéresser toutes les classes et les unir de sentiments.

La séance a été indiquée pour cejourd'hui, à 3 heures après-midi.

L'ABBÉ D'ALICHOUX, GRAND ARCHIDIACRE, *président.*
COULONNIER, *secrétaire.*

HUITIÈME SÉANCE

Le même jour, à 3 heures après-midi, l'assemblée s'étant formée au lieu ordinaire, Monseigneur l'Evêque s'y est rendu et a dit que le rétablissement de sa santé lui permettait de continuer les séances et qu'il était charmé de se retrouver au milieu de son clergé pour écouter les vœux de tous et contribuer à l'union des sentiments. Ce qui a été entendu avec applaudissement et reconnaissance.

On a repris la lecture des doléances. Plusieurs articles ont encore éprouvé des difficultés. On a resserré les uns, étendu les autres, on en a supprimé et on y en a ajouté de nouveaux. L'assemblée, enfin, s'est accordée invariablement sur trois chapitre : Le premier concernant l'administration générale du royaume, compris en 35 articles; le deuxième concernant la province d'Anjou, compris en 22 articles; le troisième concernant le clergé d'Anjou, compris en 21 articles.

La séance prochaine a été fixée au lundi 23 mars 1789, à 8 heures du matin.

† M.-FR., ÉVÊQUE D'ANGERS, *président.*
COULONNIER, *secrétaire.*

NEUVIÈME SÉANCE

Le lundi 23 mars 1789, à 8 heures du matin, l'assemblée s'étant formée au lieu assigné, Monseigneur l'Evêque, président, on a, pour la troisième fois, donné lecture des doléances comprises en trois chapitres et dans le nombre d'articles exprimés dans l'acte de la séance précédente, lesquelles ont été unanimement approuvées, arrêtées et signées tant par le seigneur Evêque que par le greffier et les commissaires (1).

M. l'abbé de Villeneuve, chef de la commission députée pour la vérification des inscriptions et procurations des votants déposées au greffe de M. le grand Sénéchal, a lu le rapport signé du commissaire, en date de ce jour, par lequel il constate que, collaboration faite des copies en deux cahiers à leur original déposé au greffe, le nombre des votants se monte à 871, savoir 640 dans le cahier de la sénéchaussée principale et 231 dans le cahier des sénéchaussées secondaires; ce qu'ils ont affirmé, sauf erreur de calcul, et sans préjudicier aux droits des personnes. Le rapport et le catalogue dressé en conséquence ont été approuvés et reconnus valables par l'assemblée, qui a jugé que l'on pouvait procéder au scrutin pour l'élection des députés aux Etats Généraux, conformément au tableau.

La séance suivante a été remise par l'assemblée à cejourd'hui, 3 heures après-midi.

M.-FR., ÉV. D'ANGERS, *président.*
COULONNIER, *secrétaire.*

(1) Le manuscrit, tout entier de la main de l'abbé Bernier, est conservé aux archives de la Cour d'Appel. Le cahier du clergé d'Anjou a été publié dans les *Archives parlementaires* de Mavidal et Laurent, tome II, pages 30, 31 et 32. — Il a été imprimé également dans les *Archives de l'Ouest* de Proust, pages 31 et suivantes.

DIXIÈME SÉANCE

Le 23 mars après-midi, l'assemblée s'étant réunie dans le lieu ordinaire et en la manière accoutumée, M. d'Alichoux, président, a proposé de procéder à l'élection des députés du clergé de la province aux États Généraux, dans la manière prescrite par le règlement arrêté dans le conseil du Roi. En conséquence, M. *Leroy*, curé d'Ecouflant, chargé par l'assemblée de faire l'appel des votants, on a procédé à l'élection du premier député. MM. les scrutateurs ont mis d'abord leurs billets dans le vase placé sur le bureau pour les recevoir, et ensuite chacun des votants y a mis le sien selon l'ordre où il a été appelé. L'appel fini, MM. les scrutateurs ont fait le recensement de tous les billets au vu de l'assemblée. Ils ont déclaré hautement que le nombre des billets placé dans ce vase ne surpassait pas le nombre des voix de l'assemblée; après quoi ils ont ouvert et transcrit avec exactitude chacun des billets. Après avoir compté le nombre des suffrages tombés sur plusieurs membres du clergé, ils ont reconnu et déclaré que Me Pierre-Jérôme *Chatizel*, curé de Soulaines, a réuni un grand nombre de suffrages au delà de la moitié. En conséquence, M. Chatizel, curé de Soulaines, a été reconnu et déclaré par l'assemblée premier député du clergé d'Anjou aux États Généraux. Les billets, notes des scrutateurs, du secrétaire et tout écrit concernant l'élection ont été brûlés, conformément au règlement du Roi.

Après quoi, M. le Président a remis la continuation au lendemain matin, à 8 heures.

L'ABBÉ D'ALICHOUX, GRAND ARCHIDIACRE, *président.*
COULONNIER, *secrétaire.*

ONZIÈME SÉANCE

Le 24 mars 1789, à 8 heures du matin, l'assemblée s'étant réunie dans le lieu ordinaire en la manière accoutumée, M. d'Alichoux, président, a proposé de continuer de procéder à l'élection des députés du clergé de la province aux États Généraux, dans la manière prescrite par le règlement arrêté dans le conseil du Roi. En conséquence, M. Bernier, professeur de théologie, chargé par l'assemblée de faire l'appel des votants, on a procédé à l'élection d'un second député. MM. les scrutateurs ont mis d'abord leurs billets dans le vase placé sur leur bureau pour les recevoir. Ensuite chacun des votants y a mis le sien, selon l'ordre où il a été appelé. L'appel fini, MM. les scrutateurs ont fait le recensement de tous les billets au vu de l'assemblée. Ils ont déclaré hautement que le nombre des billets placés dans le vase ne surpassait pas le nombre des voix de l'assemblée, après quoi ils ont ouvert et transcrit avec exactitude chacun des billets. Après avoir compté le nombre des suffrages tombés sur plusieurs membres du clergé, ils ont reconnu et déclaré que Me Jacques *Rangeard*, archiprêtre d'Angers, curé d'Andard, l'un des trente de l'Académie Royale des Sciences et Belles-Lettres d'Angers, avait un grand nombre de suffrages, bien au delà de la moitié. En conséquence, M. Rangeard a été reconnu et déclaré par l'assemblée second député du clergé d'Anjou aux États Généraux. Les billets, notes des scrutateurs, du secrétaire et tout écrit concernant l'élection ont été brûlés, conformément au règlement du Roi.

Après quoi M. le Président a remis la continuation des séances à 3 heures après-midi.

L'ABBÉ D'ALICHOUX, GRAND ARCHIDIACRE, *président.*
COULONNIER, *secrétaire.*

DOUZIÈME SÉANCE

Le 24 mars après-midi, l'assemblée réunie dans le lieu ordinaire et en la manière accoutumée, M. d'Alichoux, président, a proposé de procéder à l'élection d'un troisième député du clergé d'Angers aux États Généraux. Sur quoi, M. Bernier, professeur en théologie, chargé par l'assemblée de faire l'appel des votants, MM. les scrutateurs ont mis d'abord leurs billets dans le vase placé sur leur bureau pour les recevoir. Ensuite chacun des autres votants présents y a mis le sien, selon l'ordre ordinaire. Sur les 5 heures, M. le Président a fait remarquer que les occupations du grand nombre des votants ne leur permettant pas de rester davantage dans l'assemblée, attendu la fête de demain, jour de l'Annonciation, il convenait de remettre la continuation de la séance au jeudi suivant, à 9 heures du matin. En conséquence, le vase où étaient les billets a été couvert, scellé et cacheté du sceau des RR. PP. Cordeliers, par MM. les scrutateurs, et déposé dans une armoire dont la clef a été remise à l'un des scrutateurs. Du consentement de l'assemblée, l'assemblée a été remise au jeudi suivant, à 9 heures du matin.

L'abbé d'ALICHOUX, grand archidiacre, *président.*
Coulonnier, *secrétaire.*

TREIZIÈME SÉANCE

Le 26 mars, à 9 heures du matin, l'assemblée s'étant réunie dans le lieu ordinaire, en la manière accoutumée, sous la présidence de M. d'Alichoux, MM. les scrutateurs ont représenté le vase scellé dans la séance précédente. Il a été reconnu que les sceaux étaient sains et entiers. L'ouverture faite du vase, on a continué l'appel de ceux

qui n'avaient pas voté dans la séance précédente. L'appel étant fini et tous les billets déposés dans le vase, MM. les scrutateurs ont fait le recensement de tous les billets, au vu de l'assemblée. Ils ont déclaré hautement que le nombre des billets placés dans le vase ne surpassait pas le nombre des voix de l'assemblée. Après quoi ils ont ouvert et transcrit avec exactitude chacun des billets. Après avoir compté le nombre des suffrages tombés sur plusieurs membres du clergé, ils ont reconnu et déclaré que Me Laurent-François *Rabin*, curé de Notre-Dame de Cholet, a réuni un grand nombre de suffrages au delà de la moitié. En conséquence M. Rabin a été reconnu et déclaré par l'assemblée troisième député du clergé d'Anjou aux États Généraux. Les billets, notes des scrutateurs et tout écrit concernant l'élection ont été brûlés, conformément au règlement du Roi.

Après quoi M. le président a remis la continuation des séances à 3 heures après midi.

L'abbé d'ALICHOUX, grand archidiacre, *président*.
Coulonnier, *secrétaire*.

QUATORZIÈME SÉANCE

L'an 1789, le jeudi 26 mars, à 3 heures après midi, l'assemblée s'étant réunie dans le lieu ordinaire, M. d'Alichoux, président, a proposé de procéder à l'élection du quatrième député du clergé de la province aux États Généraux, dans la manière prescrite par le règlement arrêté dans le conseil du Roi. En conséquence, M. Bardoul, curé de Brain-sur-l'Authion, chargé par l'assemblée de faire l'appel des votants, on a procédé à l'élection du quatrième député. MM. les scrutateurs ont mis d'abord leurs billets dans le vase placé sur leur bureau pour les recevoir. Ensuite chacun des votants y a mis le sien, selon l'ordre

où il a été appelé. L'appel fini, MM. les scrutateurs ont fait le recensement de tous les billets au vu de l'assemblée. Ils ont déclaré hautement que le nombre des billets placés dans le vase ne surpassait pas le nombre des voix de l'assemblée. Après quoi ils ont ouvert et transcrit avec exactitude chacun des billets. Après avoir compté le nombre des suffrages tombés sur plusieurs membres du clergé, ils ont reconnu et déclaré que Me Louis-François *Martinet*, chanoine régulier de la congrégation de France, prieur-curé de Daon, a réuni un plus grand nombre de suffrages au-delà de la moitié. En conséquence, M. Martinet a été reconnu par l'assemblée quatrième député du clergé d'Anjou aux États Généraux. Les billets, notes des scrutateurs, du secrétaire et tout écrit concernant l'élection ont été brûlés, conformément au règlement du roi.

Après quoi M. le président a remis la continuation des séances au lendemain, à 8 heures du matin.

L'abbé d'ALICHOUX, grand archidiacre, *président*.
Coulonnier, *secrétaire*.

QUINZIÈME SÉANCE

Le 27 mars 1789, à 8 heures du matin, l'assemblée s'étant réunie dans le lieu ordinaire, M. d'Alichoux, président, a proposé de nommer des suppléants à MM. les députés à l'assemblée des États Généraux, en cas que la mort ou la maladie les mît dans l'impuissance de remplir leur commission. Sur quoi l'assemblée ayant procédé par la voie ordinaire du scrutin à l'élection de deux suppléants, comme il en a été convenu, les suffrages donnés et examinés de la manière observée dans les précédentes élections, il a été reconnu que M. Jacquemart, curé de Brissarthe, et M. Boumard, curé de Sainte-Croix d'Angers, avaient réuni beaucoup de voix au-delà de la moitié

des suffrages. En conséquence, ils ont été déclarés suppléants de MM. les députés pour les remplacer avec les mêmes pouvoirs en cas de mort ou de maladie.

La séance ainsi finie, la continuation en a été remise à 3 heures après midi.

L'ABBÉ D'ALICHOUX, GRAND ARCHIDIACRE, *président*.
COULONNIER, *secrétaire*.

SEIZIÈME SÉANCE

Le vendredi 27 mars 1789, à 3 heures après midi, l'assemblée étant réunie en conséquence de la délibération précédente, Mgr l'Évêque, président, a proposé de rédiger la procuration à donner à MM. les députés et de décider sur quel fonds serait prise la somme accordée à MM. les députés pour les dépenses de leur voyage et de leur séjour à Versailles pendant la tenue des États Généraux. La matière mise en délibération, il a été unanimement convenu qu'outre le pouvoir de demander tous les articles exprimés dans les cahiers arrêtés dans les assemblées précédentes en la manière qu'ils y sont énoncés, l'assemblée donne par la présente délibération à MM. Pierre-Jérôme *Chatizel*, curé de Soulaines, Jacques *Rangeard*, archiprêtre d'Angers, curé d'Andard, Laurent-François *Rabin*, curé de N.-D. de Cholet, et à Louis-François *Martinet*, prieur-curé de Daon, députés du clergé d'Anjou, le pouvoir général et suffisant de proposer, remontrer, aviser et consentir à tout ce qui peut concerner les besoins de l'État, la réforme des abus, l'établissement d'un ordre fixe et durable dans toutes les parties de l'administration, la prospérité générale du royaume, le bien de tous et de chacun des citoyens, mais surtout la gloire du Roi heureusement régnant et de son auguste maison. L'assemblée veut et entend qu'ils règlent

fidèlement leurs demandes sur celles qui sont exprimées dans les cahiers qui ont été lus et approuvés, et qui leur seront remis. Secondement, il a été arrêté que le receveur du bureau des décimes délivrerait provisoirement sur sa caisse à chacun de MM. les députés la somme de 1200 livres en avancement sur le traitement qui leur sera assigné par le Gouvernement, et que leur quittance lui sera passée en compte.

L'assemblée a été assignée au mardi 31 mars, à 3 heures après midi.

† M.-FR., ÉV. D'ANGERS, *président.*
COULONNIER, *secrétaire.*

DIX-SEPTIÈME SÉANCE

Le mardi 31 mars après midi, l'assemblée s'étant réunie dans la grande salle du chapitre des RR. PP. Cordeliers, en la manière accoutumée, Mgr l'Évêque, président, a proposé de procéder à la nomination d'un secrétaire à la place de Me Étienne Coulonnier, curé du May, exerçant ci-devant cet office, rappelé en sa paroisse par les devoirs de son ministère. Sur quoi MM. de l'assemblée ont nommé d'une voix unanime Me Jean-Urbain Leroy, curé d'Écouflant, pour remplir la charge; ce qu'il a accepté et a promis de s'y comporter fidèlement.

La séance a été indiquée par continuation au jeudi 2 avril, à 3 heures après midi.

† M.-FR., ÉV. D'ANGERS, *président.*
LEROY, *secrétaire.*

DIX-HUITIÈME SÉANCE

Le jeudi 2 avril 1789, l'assemblée s'étant formée aux lieu et heure indiqués en la séance du 31 mars après-midi, Monseigneur l'Evêque, président, a requis que

lecture fût faite du procès-verbal de la dernière séance; ce qui ayant été fait, l'acte en a été approuvé et confirmé.

Monseigneur l'Evêque a requis ensuite que l'on fît lecture du procès-verbal entier de toutes les séances, afin de l'arrêter définitivement. Alors, un nombre de chanoines et de religieux bénédictins ont introduit deux notaires royaux, lesquels ont verbalisé longuement; et lesdits chanoines et religieux se sont opposés à la lecture ordonnée du procès-verbal. Le seigneur Evêque, président, ne pouvant obtenir silence, a déclaré hautement qu'il allait se retirer, et s'est retiré en effet. La plupart des assistants l'ont suivi, et l'assemblée a été ainsi résolue et séparée sans assignation pour une autre séance.

† M.-FR., ÉVÊQUE D'ANGERS, *président.*
LEROY, *secrétaire.* (1)

(1) *A la suite de cette orageuse séance, Mgr de Lorry adressa la supplique suivante au grand Sénéchal d'Anjou :*

L'Evêque d'Angers expose que ce jour, 2 avril, le clergé de son diocèse était assemblé devant lui, en une salle des Cordeliers, pour y entendre la lecture des opérations faites et délibérations prises dans et par l'ordre du Clergé assemblé à l'occasion des Etats Généraux. L'assemblée était moins nombreuse, parce que nombre de curés appelés par les services spirituels que le moment exige de chacun d'eux en leurs paroisses respectives, les avaient obligés de s'y rendre. Mais elle était suffisante pour les dernières opérations. Cette assemblée s'est trouvée interrompue par l'intervention de deux notaires, qui y sont entrés à la réquisition de trois classes du Clergé, les chapitres, plusieurs membres des réguliers et des simples bénéficiers du diocèse; à la réquisition desquelles classes les notaires auraient notifié des protestations contre toutes les opérations antérieures et actuelles de l'ordre du Clergé du diocèse. Cette insurrection des notaires a troublé l'assemblée et en a dissipé les membres, qui se sont retirés.

Le règlement du 24 janvier vous établit, Monsieur, juge de toutes les difficultés qui pourraient se rencontrer, arrêter ou retarder le cours des opérations.

Il vous plaise, sans avoir égard aux protestations que plusieurs membres des trois classes du Clergé ont fait notifier ce jour par le ministère de deux notaires, ordonner que l'assemblée générale du

DIX-NEUVIÈME SÉANCE

Le lundi 6 avril, à 3 heures après-midi, l'assemblée s'est réunie en la manière accoutumée dans la grande salle des Révérends Pères Cordeliers, en présence de Monseigneur l'Évêque, président.

M. Coulonnier, curé du May, qui avait été contraint de s'absenter pour raison de son ministère et arrêté jusqu'ici par l'intempérie de la saison et la difficulté des chemins, étant de retour, a repris sa place et fonction de secrétaire.

Clergé de la sénéchaussée d'Anjou sera continuée le lundi 6 de ce mois, à 3 heures après-midi, au lieu où se sont tenues les précédentes assemblées, pour y être fait lecture des procès-verbaux des opérations faites et délibérations prises au cours de l'assemblée susdite; et chaque séance signée par celui qui y a présidé; les cahiers des représentations et doléances arrêtés dans cette assemblée, être signés et remis aux députés; le procès-verbal être clos et arrêté, et copies être remises tant à vous qu'à autres, à qui elles doivent être présentées.

Le lendemain, 3 avril, M. de la Galissonnière écrivait au bas de la requête épiscopale ce qui suit :

Vu la requête et le procès-verbal y joint, faisant droit, sans nous arrêter au procès-verbal, ordonnons que l'assemblée du Clergé sera continuée au lundi 6 de ce mois, à 3 heures de relevée, au lieu accoutumé de ses séances, pour y parachever les opérations restant à faire et clore le procès-verbal de l'assemblée de cet ordre; ce qui sera exécuté par provision, nonobstant oppositions ou appellations quelconques, sauf par les parties à se pourvoir par devant Sa Majesté, conformément à l'article 51 du règlement du 24 janvier dernier.

Les chanoines, réguliers et bénéficiers, firent signifier, le 6 au matin, une opposition au grand Sénéchal, à l'Evêque et à l'abbé d'Alichoux. On n'y eut aucun égard. — Cf. « Précis des réclamations, protestations et significations faites par le chapitre de l'église d'Angers, les chapitres royaux de Saint-Laud et de Saint-Martin, les collégiales de Saint-Pierre et de Saint-Maurille, et autres du diocèse, les abbés, prieurs, et plusieurs bénéficiers simples, les abbesses et les communautés régulières et séculières des deux sexes, etc. ». *Imprimé chez Mame en 1789.*

Monseigneur a dit que la dernière assemblée du 2 avril, troublée par les protestations faites au nom de quelques chanoines et religieux bénédictins et le tumulte qui les accompagna, ayant été rompue sans assignation de jour et heure pour la séance suivante, il a été obligé de présenter requête à M. le Sénéchal pour fixer les jour et heure; que, sur sa requête, M. le Sénéchal a rendu une ordonnance en date du 3 de ce mois, portant que l'assemblée du Clergé sera continuée au lundi 6 de ce mois, à 3 heures de relevée, au lieu accoutumé de ses séances, pour y parachever les opérations restant à faire et clore le procès-verbal de l'assemblée de cet ordre, ce qui sera exécuté par provision, nonobstant opposition ou apellation quelconque, sauf par les parties à se pourvoir par devant Sa Majesté, conformément à l'article 51 du règlement du 24 janvier dernier. En conséquence de cette ordonnance et d'avis donnés aux chapitres et communautés séculières et régulières, aux curés et autres titulaires, la séance actuelle s'est formée.

Monseigneur a requis que l'on fît itérativement lecture du procès-verbal de toutes les séances précédentes, lequel ayant été lu a été unanimement approuvé.

Monseigneur a déclaré que l'assemblée de tous les ordres était indiquée par M. le Sénéchal à mercredi 8 du courant, à 9 heures du matin, en l'église d'Angers, pour voir prêter serment par tous les députés aux États Généraux, et être déclarée finie et terminée.

L'assemblée a observé qu'elle devait des remerciements et des hommages à Monseigneur, président, à M. d'Alichoux, président en sa place, à M. le Sénéchal et aux Révérends Pères Cordeliers.

MM. les quatre députés et leurs deux suppléants ont été commis pour acquitter ces devoirs envers M. le Sénéchal. M. Rangeard, archiprêtre d'Andard, a bien voulu

se charger de complimenter sur-le-champ Monseigneur et M. d'Alichoux, présidents.

MM. les Curés de Corzé, Mozé et Érigné ont été chargés de faire les remerciements aux Révérends Pères Cordeliers.

M. Rangeard a rempli sa commission de la manière la plus flatteuse pour Monseigneur et la plus conforme aux sentiments de son clergé. Monseigneur a répondu par les remerciements les plus honnêtes et par une exhortation à la concorde et à la paix, où tout le monde a reconnu la bonté de son cœur.

Clos et arrêté dans l'assemblée de l'ordre du Clergé d'Anjou, après lecture très exacte, faite à haute et intelligible voix du procès-verbal, le 6 avril 1789.

† MICH.-FR., ÉVÊQUE D'ANGERS, *président.*
COULONNIER, *secrétaire.*

Le mercredi 8 avril, les trois ordres ayant terminé leurs opérations, se réunirent de nouveau en assemblée générale (1), à la cathédrale, sous la présidence du grand Sénéchal. Après la prestation de serment des députés, on leur remit les cahiers, et M. de la Gallissonnière déclara l'assemblée électorale terminée (2).

F. UZUREAU.

(1) Bon nombre d'électeurs avaient déjà regagné leur domicile : le tiers avait terminé ses séances dès le 21 mars, la noblesse le 7 avril.

(2) Après avoir présidé l'assemblée des trois ordres à la cathédrale, puis l'assemblée particulière de la noblesse, M. de la Gallissonnière s'était rendu à Saumur; il y avait terminé les séances de l'ordre de la Noblesse, puis avait clôturé, le 28 mars, l'assemblée des trois ordres. (*Arch. Nat.*, B. 111, 140.)

Cf. *Les élections et les représentants de Maine-et-Loire depuis 1789*, par G. Bodinier; *Archives de l'Ouest*, par Ant. Proust.

VICTOR-EMMANUEL III

(Prince de Naples)

NUMISMATE

Assurément, de toutes les visites faites par le Roi d'Italie, pendant son séjour en France, aux monuments ou aux musées de Paris et de Versailles, c'est celle de l'*Hôtel des Monnaies* qui a le plus séduit et intéressé le fils d'Humbert, fait d'ailleurs bien naturel, si l'on songe que le jeune monarque a une véritable passion pour la numismatique et qu'il est à la fois un érudit *di primo cartello* dans cette science et un inlassable collectionneur de monnaies et de médailles.

C'est dire avec quelle curiosité Victor-Emmanuel III a vu dans les ateliers fonctionner les machines spéciales, l'or couler en fusion dans les lingotières pour sortir en barres, d'habiles ouvriers couper à l'emporte-pièces les lames de métal jaune ou blanc destiné à la frappe, puis les monnaies, rejetées par les tubes, tomber une à une dans les corbeilles, ensuite se faire les pesées et le triage des pièces lourdes ou légères au moyen des balances automatiques. Enfin, avec un intérêt croissant, le souverain a assisté à l'opération de la frappe et à l'exécution de la médaille commémorative en l'honneur des hôtes royaux, pièce unique du module de 63 millim., qui appartient à la collection historique de la Monnaie et avait été gravée pour

l'inauguration de l'hôtel par les fils Roettiers. A l'avers figure la façade de l'édifice avec des barques, des groupes de personnages et au ciel des nuages ; sur la plinthe les mots : *Ædes ædificatæ ;* en exergue : *Auro argento ære flando feriendo.* — Au revers, l'effigie de Louis XV a été remplacée par l'inscription suivante : « Leurs Majestés « le Roi et la Reine d'Italie ont visité la Monnaie de « Paris le 16 octobre 1903. »

Aucun souvenir ne pouvait être plus agréable au numismate émérite à qui, en outre, fut fait hommage de deux magnifiques écrins aux armes de Savoie, contenant chacun 12 jetons, remarquables pièces exécutées pour la circonstance : 6 de Louis XIV et 6 de Louis XV offerts au Roi ; 4 de Marie-Thérèse, 4 de Marie Leczinska et 4 de Marie-Antoinette pour la Reine ; enfin un superbe album en maroquin rouge écrasé, également rehaussé des armes de Savoie et renfermant 20 planches très belles des spécimens iconographiques les plus rares de nos collections nationales.

De son côté, le Conseil municipal de Paris a tenu à faire don aux souverains d'Italie d'un riche volume de jetons de l'*Échevinage parisien*, ainsi que d'un « médaillon de luxe en acajou », présentant une curieuse collection de pièces de choix en argent, médailles commémoratives d'événements marquants, tels que le siège de la capitale en 1870, le centenaire de Victor Hugo, des inaugurations d'églises, de mairies, de prisons, etc., et toutes signées d'artistes renommés comme Chaplain, Roty, Dupuis, Dubois, Borel, etc.

A ce propos, rappelons un mot anecdotique de M. Arnauné, directeur de l'Administration des Monnaies, à l'adresse du Roi, qui, examinant en amateur avisé les vitrines des médailles italiennes, donnait à la Reine de savantes explications : « Près de vous, Sire, nous ne « sommes que de petits écoliers ! »

Le Prince de Naples, en effet, a montré de bonne heure un goût prononcé pour la numismatique et tout jeune s'est passionné pour les médailles anciennes. Nous avons pensé qu'il serait intéressant de donner quelques détails sur cette caractéristique du souverain actuel de l'Italie, qui n'a pas renoncé à son penchant très spécial, et cela malgré la lourde charge que lui impose le pouvoir royal.

Le Prince de Naples, sur la jeunesse duquel veillait la tendre sollicitude maternelle de la reine Marguerite, a reçu une éducation très sérieuse et virile sous la ferme direction de son gouverneur, humaniste fort distingué, le colonel Osio. Les heures consacrées à l'étude de sciences variées alternaient avec les exercices du corps, les promenades ou les récréations suivant une minutieuse exactitude et une inflexible régularité.

Aussi, tout en ornant son esprit et acquérant des connaissances étendues en histoire, en géographie, dans les langues vivantes, les sciences exactes et surtout dans l'art militaire, l'héritier du trône a-t-il pu, grâce à cette rigoureuse discipline, fortifier sa constitution physique, plutôt faible et délicate dans les années d'enfance.

Pendant les heures de loisir, une des principales distractions du prince était de s'adonner (et cela avec ferveur) à la numismatique. Il est curieux de voir comment ce goût, ou plutôt cette passion, a pris naissance et s'est développée chez l'héritier de la couronne. Le futur numismate n'avait qu'une dizaine d'années lorsque l'idée lui vint de faire une collection de pièces ; la récolte monétaire aux modestes débuts devait avec le temps aboutir à l'abondante et magnifique moisson du *Corpus nummorum italicorum*.

Dans une composition littéraire intitulée : *Il mio Medagliere*, « Mon Médaillier », le prince a raconté lui-même comment la chose s'était passée :

« Il y a trois ou quatre ans, écrit-il, le hasard me fit

« tomber entre les mains un sou du pape Pie IX, et je le « conservai; puis, m'en étant procuré un second, je « l'ajoutai au premier et, continuant, j'en avais réuni « successivement une quinzaine de genres variés, lorsque « le Roi me donna soixante-dix pièces environ de cuivre, « qui, ajoutées à celles que j'avais déjà, formèrent le « noyau de ma collection. »

Le prince dit encore un peu plus loin que « son « médaillier, laissé quelque temps dans l'oubli, puis « revenu au jour, continua alors de s'augmenter progres- « sivement », grâce aux dons du Roi et de la Reine, aux époques de sa fête ou de l'anniversaire de sa naissance; c'est ainsi, raconte-t-il, que sa collection atteignit le chiffre fort respectable de 3.000 pièces, comprenant des monnaies, des tessères et des médailles.

Le jeune prince s'est plu à exposer la méthode employée par lui pour classer son médaillier, à montrer par des exemples typiques comment cette science lui fut d'un secours très efficace pour l'étude de l'histoire. Le futur roi conclut ainsi : « Enfin, lorsque j'en ai le temps, c'est « toujours pour moi une agréable et utile occupation que « de classer mes pièces ou de chercher dans les livres les « dates qui s'y rapportent. »

Et, à propos des jeux auxquels se livrait le prince pendant ses récréations, M. Luigi Morandi, dans une curieuse et très intéressante brochure intitulée *Come fu educato Vittorio Emanuele III* — Comment fut élevé Victor-Emmanuel III (1), — rappelle que le prince s'occupa aussi, mais plutôt en passant, de collections d'histoire naturelle, ensuite que souvent il s'amusait à élever de petites fortifications en terre avec des rivières en réduction et des cascatelles, destinées à faire tourner

(1) Ditta G. B. Paravia e Comp., Torino, Roma, Milano, Firenzo, Napoli, 1903.

des roues, à servir de moteurs à des turbines d'un système primitif. C'était là ce qu'on appelait, peut-être irrévérencieusement à la cour, la passion *hydraulique* du prince.

Pour en revenir à la passion non point passagère, mais persistante, du fils d'Humbert, la numismatique, le prince fut le premier à s'apercevoir qu'il manquait de méthode : car il réunissait à la fois des pièces italiennes et d'autres de l'étranger, des spécimens iconographiques de l'antiquité, du moyen âge et des temps modernes, médailles, monnaies et tessères de tous pays et de toutes époques.

Aussi le collectionneur princier n'hésita-t-il pas à reconnaître son erreur et à changer fort judicieusement de système; on en a la preuve par la lettre suivante datée de Florence, 22 octobre 1895, qu'il écrivait à M. Luigi Morandi :

« Depuis quelques années je ne recherche plus que les « monnaies de frappe italienne, soit du moyen âge, soit « modernes ; j'ai dû renoncer à collectionner les monnaies « classiques, parce que j'ai reconnu que je ne pouvais « espérer faire une collection sérieuse qu'en limitant le « champ de mes recherches. »

C'est avec raison que le prince bornait ses investigations; en effet, rien que pour la République romaine, la multiplicité des types iconographiques est prodigieuse et c'est pour ainsi dire à l'infini que varient les symboles monétaires qui caractérisent chaque émission ; par exemple, on a relevé plus de 10.000 spécimens différents pour les deniers frappés en une seule année, en 89 avant l'ère chrétienne, par les ordres du triumvir monétaire Lucius Calpurnius Piso. Et, si nous passons aux Césars, un règne comme celui d'Hadrien, pour nous borner à un exemple unique, compte plus de 2.500 revers monétaires variés, qui se partagent en 1.600 pièces latines environ et 900 symboles grecs.

La collection princière, sans comprendre ni médailles, ni monnaies classiques, ne tarda pas à compter 12.000 pièces ; deux années plus tard elle atteignait 18.000 spécimens et, à la fin de l'année 1900, avant même l'acquisition de la collection Marignoli, elle était riche de 22.000 pièces.

Mais il fallait un lien pour coordonner ces efforts trop disséminés. Il parut donc nécessaire au rejeton de la Maison de Savoie de réunir, classés avec ordre et méthode, ces *membra disjecta*. C'est la grande œuvre que devait réaliser le *Corpus nummorum italicorum*, dont le projet germait dans l'esprit ingénieux du Prince. Bientôt le fils d'Humbert, après être entré dans la *Société numismatique italienne*, dont il devint le Président honoraire, fit part de ses intentions à ses savants collègues, qui accueillirent cette heureuse idée avec une faveur marquée.

Tout *Corpus nummorum* d'un pays ou d'une époque rend à la science des monnaies de très grands services ; aussi ne peut-on qu'applaudir à de telles œuvres, qui exigent une somme considérable de labeur et d'érudition. Et à ce propos je citerai, dans une mesure et un cadre plus restreints, le remarquable ouvrage d'un numismate italien, M. G. Dattari, intitulé : *Numi Augg. Alexandrini, monete imperiali greche : catalogo della collezione G. Dattari, completo dal proprietario* (1), premières assises d'un *Corpus nummorum Œgypti ;* le recueil de pièces alexandrines, dressé par l'auteur avec les monnaies des 50 nomes et un catalogue de 6.580 numéros, donne, en effet, la série des Empereurs au grand complet.

Quant à la collection du prince de Naples, elle devint le noyau de cette vaste synthèse de numismatique ita-

(1) *Le Caire,* 1901. Publié aux frais de l'auteur par l'imprimerie de l'Institut français d'Archéologie Orientale.

lienne, facilitée par l'acquisition de l'importante et très riche collection de Marignoli, qui coûta plus d'un demi-million de lires à la cassette princière; d'autres achats également heureux portèrent ensuite la collection du futur roi à 50.000 pièces. Naturellement le *Corpus* cataloguait, non seulement les monnaies du Prince, mais encore toutes les pièces italiennes contenues dans les autres collections, ou bien décrites ou signalées par les auteurs.

Ce fut une besogne des plus laborieuses et à laquelle, sous la haute direction et la surveillance vigilante du Prince, s'attelèrent avec ardeur d'abord le professeur Costantino Luppi, ensuite, après la mort de ce dernier, le colonel Joseph Ruggero.

Il ne faudrait pas croire que les graves soucis de la royauté aient fait renoncer le monarque à ses goûts de prédilection. Sur le trône, Victor Emmanuel III continue de s'occuper volontiers de numismatique; car, « comme le « dit avec vérité M. Luigi Morandi, le souverain demeure « un travailleur infatigable et conserve l'habitude de se « reposer en se livrant à des occupations variées ».

Dans cette intéressante étude de longue haleine, le Prince de Naples fut d'ailleurs secondé par son épouse, Hélène de Montenegro, dont le mariage, tout d'amour, avait été une délicieuse idylle, charmante princesse, si populaire en Italie, que Paris a récemment saluée et acclamée avec une respectueuse allégresse et qui, par sa grâce et sa beauté, est venue, en entrant dans la Maison de Savoie, ajouter un fleuron slave à une couronne latine (1).

Ainsi que l'a fait justement remarquer la *Revista italiana numismatica* (2), la Princesse de Naples devint, dans les travaux de numismatique de son époux, *una*

(1) La Reine d'Italie est en outre une philatéliste des plus distinguées et possède une fort belle collection des timbres-poste les plus rares.

(2) *Milan*, 1897, fascic. IV, p. 541.

fida et intelligente Compagna, comme d'ailleurs l'étudiant princier avait trouvé auparavant une collaboratrice tendrement dévouée dans sa mère, la douce reine Marguerite, dont les cruels malheurs n'ont pu altérer l'exquise bonté.

La collection de monnaies et de médailles italiennes du moyen âge et des temps modernes, réunie sous les auspices de Victor-Emmanuel III, est la plus belle et la plus complète qui existe pour la numismatique de la péninsule à ces époques, comme me l'écrivait dernièrement le très érudit et très distingué Directeur de la *Revista italiana numismatica* de Milan.

Ce trésor inestimable, renfermé au Quirinal, compte plus de cinquante mille pièces, parmi lesquelles quatre mille en or. Elle contient aussi beaucoup de spécimens uniques et inédits, et on y admire les plus grandes raretés, surtout dans les séries de Rome et de la Savoie.

Des esprits superficiels se sont demandé comment le futur roi d'Italie avait pu s'adonner avec passion à la numismatique, pourquoi il n'avait pas choisi de préférence une autre science et quels profits il avait bien pu en tirer. La réponse est bien simple. Par sa nature même, la numismatique touche à la mythologie, à l'épigraphie, à la symbolique, à la chronologie, à la philologie, mais surtout à l'histoire et à la géographie, et on a pu dire sans exagération que cette science forme une des bases fondamentales de l'archéologie. C'est à cette source féconde que les érudits ont puisé pour reconstituer les annales des évolutions des sociétés civilisées.

« La science des médailles, si riche aujourd'hui en mo-
« numents anciens, laisse encore bien des mystères à
« dévoiler aux générations futures, et il est utile que l'his-
« torien soit éclairé dans sa marche par les inscriptions
« numismatiques. » Ainsi s'exprime l'historien M. J. Boldenyi dans son savant ouvrage sur la Hongrie, royaume

qui, en particulier sous les dynasties d'Arpad et de « la Maison d'Anjou », a fourni des spécimens si fins et si riches à la fois de numismatique artistique.

Dans la longue enquête patiemment entreprise par l'Histoire sur le passé de l'humanité et le développement de la civilisation les Monnaies et les Médailles constituent des témoins en quelque sorte oculaires, incorruptibles, officiels et indiscutables.

Qu'il nous soit permis d'appuyer cette affirmation par un exemple probant et tout récent : nombre de médailles rappelaient l'*Ara Pacis*, monument des plus caractéristiques de la Rome impériale, érigé par les amis d'Auguste en son honneur ; mais on ignorait l'emplacement du célèbre monument enfoui et disparu. Des fouilles, exécutées sous l'habile direction d'un archéologue italien, M. Pasqui, viennent de mettre à jour près du Corso les restes ensevelis de l'*Ara Pacis*. Or, si l'on donne suite au projet de réédification de ce beau spécimen architectonique, de quel précieux secours ne seront pas les monnaies de l'époque qui en ont perpétué le souvenir ?

Par ailleurs, quel gain inestimable n'ont pas retiré, à la fois, la philologie et la géographie des 1200 noms de lieux et des 2.400 à 2.500 dénominations de personnages qui ont été sauvés pour la postérité, grâce aux symboles iconographiques des époques mérovingiennes ?

Aussi M. F. Lenormant a-t-il rappelé avec justesse, dans son savant ouvrage *La Monnaie dans l'Antiquité*, que les Romains conservaient précieusement des collections de pièces anciennes et étrangères *uniquement* afin de prouver, c'est le cas de dire (ajouterons-nous) « pièces en mains », la réalité de certains événements marquants.

On sait que les revers des monnaies, sous l'Empire romain, forment, en quelque sorte, par leur multiplicité variée et leur précision chronologique, les archives officielles de l'Histoire; aussi les portraits monétaires des

Césars ont-ils été d'une grande utilité pour attribuer le nom qui convient à bien des statues d'empereurs romains, dont la science se reconnaissait impuissante à reconstituer l'identité.

On a donc pu dire, avec raison, en parlant de l'immense série de ces monnaies impériales, qu'il y a là une admirable galerie de plusieurs milliers de tableaux en miniature, qui déroulent à nos yeux les événements d'un règne, nous initient à la vie publique de chaque empereur, nous le font suivre étape par étape dans ses expéditions et ses voyages.

Il n'y a pas lieu, par suite, de s'étonner qu'un prince, descendant d'une race guerrière comme la Maison de Savoie, ait été séduit par la numismatique, qui a des liens si étroits, comme nous l'avons déjà dit, avec l'histoire et la géographie, bases de l'art militaire, que doit connaître spécialement un futur roi, chef suprême de l'armée nationale. En outre, la science des médailles et des monnaies a certainement contribué à développer encore l'esprit chercheur du prince de Naples, au cours des fructueux voyages qu'il a faits pour achever son éducation, en parcourant la plupart des états d'Europe et plusieurs contrées de l'Asie.

Ajoutons que l'occupation du numismate, ou du *numismatiste* ou du *médailliste,* n'est pas celle d'un oisif ou d'un flaneur; s'il veut *collectionner* sérieusement et avec méthode, il lui faut classer, dénommer, décrire, déchiffrer, reconnaître les dates, vérifier les signatures et constater mille menus détails au sujet de l'authenticité.

Pourquoi La Bruyère est-il donc si sévère pour Diognète, lorsqu'il écrit fort spirituellement, mais avec une raillerie acérée : « Je l'admire et je le comprends moins « que jamais. Pensez-vous qu'il cherche à s'instruire par « les médailles et qu'il les regarde comme des preuves « parlantes de certains faits et des monuments fixes et

« indubitables de l'ancienne histoire? — Rien moins —
« Vous croyez peut-être que toute la peine qu'il se donne
« pour recouvrer *une tête* vient du plaisir qu'il se fait de
« ne voir pas une suite d'empereurs interrompue? — C'est
« encore moins : Diognète sait d'une médaille le *fruste*,
« le *flou* et la *fleur du coin!* (1) »

Il ne faut certes rien exagérer et ce serait errer gravement que de demander aux médailles *seules* la solution de certains problèmes que pose l'histoire; mais ces témoins véridiques peuvent être d'un grand secours à l'historien, qui s'appuie à la fois sur les monnaies, les inscriptions, les monuments en tout genre, et sait les rapprocher entre eux, les comparer aux récits et aux chroniques, les expliquer tous les uns par les autres.

La numismatique n'était donc pas inutile, tant s'en faut, à l'instruction de l'héritier présomptif; d'ailleurs, il est tout naturel que cette science *bien italienne* ait charmé un prince dont l'esprit très ouvert était hanté des grandeurs de la patrie et des gloires romaines. L'Italie, en effet, n'est-elle pas, avec la Grèce, sa merveilleuse éducatrice, la terre classique de la numismatique, le pays d'élection des érudits adonnés à une science embellie par *l'Art*, cette fleur exquise qui s'épanouit avec tant de grâce sous les rayons vivifiants du soleil radieux, dorant les cimes des Apennins?

Les étymologies mêmes font penser à Rome et à l'Italie; car, si le mot de numismate a une origine grecque (νόμισμα, monnaie), par contre le terme de monnaie ne vient-il pas du latin *moneta* ou *monēta*, « l'avertisseuse du Capitole », surnom donné à Junon, parce que le premier atelier monétaire avait été installé dans une dépendance du temple de cette déesse, lui-même élevé à l'endroit précis d'où Manlius appela les Romains pour

(1) *Les Caractères*, chapitre III : *De la Mode.*

repousser les Gaulois cherchant à s'emparer du Capitole par surprise! Et le mot médaille n'a-t-il pas une étymologie italienne : *medaglia*, qui, au moyen âge, était synonyme d'obole ou de *demi-denier ?*.

En Italie quelle variété de types monétaires au cours des siècles, depuis les lourds pavés cités par Tite-Live et qu'il fallait transporter sur des chariots pour de gros paiements, depuis les lingots quadrilatères de bronze, reproduisant l'image primitive d'un bœuf ou d'une brebis, souvenir manifeste de l'ancien étalon commercial représenté par du bétail, *pecus* (d'où *pecunia*), jusqu'aux lires actuelles d'une jolie frappe, à l'effigie des souverains de la dynastie de Savoie, en passant par tant de curieux spécimens monétaires aux symboles iconographiques si divers : d'abord l'*as* ou *quadrussis* en cuivre ; puis les *denier, quinaire* ou *sesterce*, lors de l'installation des premiers ateliers pour la frappe de l'argent ; ensuite en Sicile, comme dans les colonies chalcédiennes de la péninsule, les *drachmes*, imitation de l'étalon éginétique, ou les *stratères*, reproduisant dans les colonies achéennes l'étalon corinthien ; plus tard les premières monnaies d'or frappées à Rome sous Scylla ; ensuite l'*aureus* ou le *nummus aureus*, monnaie de poids et de valeur fixes, créée par Jules César!

Enfin, pendant toute la durée de l'Empire romain, l'Italie n'est-elle pas le pays des *Grands Moyens* et *Petits Bronzes*, termes « qui, a dit une autorité, « Henry Cohen, au début de son fameux ouvrage *Des* « *monnaies frappées sous l'Empire romain*, n'ont rien « de scientifique ni de réel, mais qui sont cependant les « seuls à satisfaire à tous les besoins de la numismatique « romaine. »

Citons, seulement en passant, les médaillons *contorniates* en bronze, postérieurs à Constantin, dont l'étymologie vient encore de l'italien *contorno*, sillon, creux.

Arrivons-nous à la Féodalité? Les séries monétaires et les types sont encore fort intéressants avec les deniers *carolingiens*, la *genovina* de Gênes, la *fleur de lis* de Florence, le *grosso* ou *matapan* d'argent de Venise, à l'effigie pittoresque du Doge recevant une bannière des mains de saint Marc, avec les *tari* d'or du duché de Pouilles, les *follari* de bronze, imitant la monnaie de Byzance, avec les *augustales* d'or de Sicile, qui passent pour les plus belles pièces du moyen âge, enfin, pour nous limiter, avec les *florins* d'or de Florence (1252), au lendemain de la fondation de la République, et les *ducats* ou *sequins* d'or de Venise, sous le doge Jean Dandolo (1284).

Passons-nous à la Renaissance : « C'est surtout en « Italie, de 1440 environ jusqu'à la fin de cette centurie, « que fleurit l'art de ciseler et de fondre les grands « médaillons, » lit-on dans l'Introduction du *Trésor de Numismatique et de Glytique*, publié sous la direction de M. Paul Delaroche, qui traite avec tant de compétence des *Médailles italiennes exécutées aux* XVe *et* XVIe *siècles*.

On ne saurait non plus oublier la fameuse École de Vérone (1) (rivale de l'École florentine de Masaccio), fondée par le grand artiste Vittore Pisanello (2), qui forma de si remarquables élèves à Parme, Mantoue, Ferrare, en Toscane (3) et dont les superbes médailles

(1) Citons à Vérone même les remarquables médailleurs : Matteo de Pasti, Julio della Torre, J. M. Pomedello, Giovanni Carotto, etc.

(2) Pisano Vittore, dit Pisanello, peintre et médailleur, né à San Vito dans le Véronais, vers 1380, mort vers 1456, recherché par tous les princes de son temps, en particulier par l'Empereur Jean Paléologue, le pape Martin V, François de Gonzague, Lionel d'Este, Isotte de Rimini, etc., dont il a exécuté les admirables médailles.

(3) Par exemple : Sperandio à Mantoue, Giovanni Boldù à Venise, Marescotti à Ferrare, Giovanni Francesco à Parme, Andreo à Crémone, Ambrogio Frappa dit Caradosso, Pastorino, etc., etc.

donnent les portraits en miniature de plusieurs milliers de princes ou de personnages contemporains en Italie. Le talent artistique de Pisanello était tel qu'on a pu dire, sans exagération aucune, que ses admirables médaillons représentent une série de petits chefs-d'œuvre de netteté, de concision et d'éloquence qui n'a pas été surpassée.

La patrie de ces célèbres graveurs, dont le nombre atteint 200, fut donc le berceau de l'art de la médaille artistique, qui se répandit ensuite, pour s'épanouir aussi avec éclat, en France et en Allemagne.

Sans être numismate, on peut se rendre compte de la diversité, du goût, du fini artistique des médailleurs italiens en parcourant, par exemple, les planches du magnifique ouvrage de Litta sur les *Famiglie celebri italiane*, les Maisons célèbres de la Péninsule, telles que les d'Este, Visconti, Spinola, Grimaldi, Médicis, Sforza, Doria, Farnèse, Mocenigo de Venise, etc., dont les portraits forment une galerie iconographique si intéressante.

Ajoutons que longue est la liste des savants, antiquaires ou archéologues italiens, qui ont écrit d'importants ouvrages sur la numismatique ou agrandi le cercle des connaissances dans cette curieuse branche scientifique. Dès le début du XVI[e] siècle, Fulvio Orsini publiait à Rome un vaste recueil sur les monnaies de la *République romaine*, traité appelé par les spécialistes *aureum et divinum*. Un siècle plus tard, Filippo Paruta composait à Palerme le premier répertoire des monnaies siciliennes. Citerons-nous Mezzabarba, le cardinal Noris, Arrigoni, Anselmo Banduri, le bibliothécaire du duc d'Orléans, auteur de la *Numismatica Imperatorum romanorum*, comprenant la série des empereurs romains et byzantins de Trajan à la chute de la dynastie des Paléologues; puis Gori, l'antiquaire, dont le *Museum florentinum* nous initie à tant de détails sur les médailles des collections

de Florence? Certes, bien des inexactitudes et des lacunes ont été relevées dans les ouvrages de ces primitifs ; mais, comme l'a reconnu avec justesse Henry Cohen, « la « plus grande reconnaissance est due aux anciens « numismates pour leurs savants et incorrects travaux », qui ont préparé les grandes œuvres des Maîtres, tels que Brandis, Mommsen, Lenormant, Barclay et, en particulier, l'immortel législateur de la numismatique ancienne, J.-H. Eckhel, dont le fameux recueil *Doctrina nummorum veterum* n'a pas été surpassé au point de vue général.

Les Italiens modernes, eux aussi, ont apporté à la science des médailles et des monnaies leur précieuse contribution ; il suffit de rappeler les noms bien connus de Cernuschi, de Desimoni, de Pappadopoli, de Dattari, de Parazzoli, etc.

Il n'est donc pas surprenant qu'en fin connaisseur Victor-Emmanuel III, au cours de sa visite à l'Hôtel des Monnaies, à Paris, ait surtout examiné avec le plus vif intérêt les pièces des divers États composant l'Italie, avant l'unité, depuis les monnaies de papes, tels que Benoît XIX, Urbain VIII ou Innocent XI, des ducs de Ferrare, de Lucques, de Mantoue jusqu'aux effigies d'une Marie-Louise, duchesse de Parme, à l'élégant diadème retenant la torsade de cheveux caractéristique, d'un Murat si séduisant, *Gioacchino Napoleone*, à l'abondante chevelure toute frisée, d'un Ferdinand, roi des Deux-Siciles, au masque déprimé, épaissi par la courbure trop accusée du nez bourbonnien, pour n'en citer que quelques-unes.

N'est-il pas d'ailleurs naturel que le descendant des Amédée et des Philibert se soit longuement arrêté devant la collection offerte au Musée par son aïeul Victor-Emmanuel II en 1860 et reproduisant la série des portraits des rois de Sardaigne « à la tête de fer », au profil plus énergique que régulier, des princes aventureux de cette Maison

de Savoie, fièrement campée sur les Alpes, disciples de Machiavel aussi versés dans la science de la diplomatie que dans l'art militaire, toujours prêts à changer leurs alliances au gré de leurs ambitions, enfin qui avaient pour secrète devise : agrandir leurs petits états montagneux *per fas et nefas*, emportant de force la Fortune, fût-ce au prix de guerres condamnées d'avance à des défaites, parfois plus fructueuses pour les vaincus que des victoires?

Joseph Joûbert.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 12 JANVIER 1903

La séance s'ouvre à huit heures, sous la présidence de M. Bodinier, président.

Le procès-verbal de la réunion du 15 décembre est lu et adopté.

M. Bodinier, que des raisons de famille avaient empêché d'assister à la dernière séance, remercie ses collègues du témoignage de sympathie qu'ils lui ont donné en le choisissant, encore une fois, comme président de notre Compagnie. Il s'exprime en ces termes :

« Messieurs et chers Collègues,

« Un douloureux événement de famille m'a empêché d'assister à votre dernière séance.

« Vous m'avez fait l'honneur de me réélire président de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, pour 1903.

« En vous adressant l'expression très sincère de mes remerciements pour le témoignage de confiance et de sympathie que vous venez de me donner, permettez-moi, Messieurs et chers Collègues, de vous exprimer un vœu.

« Il est désirable, il est nécessaire que nos paisibles et studieuses réunions ne soient pas troublées par des préoccupations étrangères à nos études.

« Les Académies — et les plus illustres nous en fournissent la preuve — ne sont pas toujours exemptes de passions au moment des scrutins qui renouvellent leurs membres ou modifient leur bureau... Mais ces passions doivent s'éteindre dès que le vote a prononcé. Les émotions, les préférences, les souvenirs doivent s'effacer pour laisser s'ouvrir la période paisible et féconde qui seule convient au travail. .

C'est dans ces sentiments de paix et d'union que je vous convie, mes chers Collègues, à continuer d'apporter à notre vieille

Académie angevine, par votre présence de plus en plus assidue, par vos travaux nombreux et variés, ces éléments de vie et d'intérêt qui ne lui ont jamais manqué et à ne jamais vous départir de ces traditions de bonne confraternité académique qui font le charme de nos réunions mensuelles. »

M. LE PRÉSIDENT annonce à la Société que MM. Dauge, membre titulaire et trésorier, Lelong, membre titulaire, et Duhourcau, membre correspondant, ont envoyé leur démission.

La correspondance comprend :

Une lettre par laquelle M. le Ministre de l'Instruction publique rappelle que le 41e congrès des Sociétés savantes se tiendra cette année à Bordeaux et précise dans quelles conditions pourra s'effectuer le voyage des délégués. Ceux-ci seront nommés dans la prochaine séance.

Une circulaire de M. le Ministre des Beaux-Arts, fixant au 2 juin 1903 l'ouverture de la 27e session des Sociétés des Beaux-Arts des départements. M. Planchenault accepte de représenter la Société à cette réunion.

Une lettre par laquelle M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce d'Italie annonce que le 7e congrès international d'Agriculture doit se tenir à Rome, du 19 au 23 avril.

La Société décide d'envoyer son adhésion au Comité romain chargé d'organiser les fêtes du 25e anniversaire de la mort du P. Secchi; mais, vu la modicité de ses ressources, elle ne peut contribuer pécuniairement à rehausser l'éclat de cette solennité.

MM. URSEAU, BODINIER et HUAULT-DUPUY présentent comme membre titulaire M. Mauvif de Montergon.

M. DE FARCY communique à la Société le résultat des fouilles qu'il a entreprises et dirigées à la Cathédrale, du 18 août au 12 septembre 1902. Les recherches de notre savant confrère ont été couronnées de succès : elles lui ont permis, non seulement de constater la place exacte de plusieurs sépultures et d'exhumer quelques curieux débris d'étoffes et de jolies briques émaillées, mais surtout de retrouver une partie de la nef du VIIIe siècle et de déterminer le plan, les contours, le niveau, l'appareil du transept et du chœur de l'église du XIe siècle.

M. Eusèbe PAVIE achève la lecture des pages qu'il a consacrées à la jeunesse de M. Léon Cosnier. Il nous raconte, avec une grande précision dans les détails, les relations littéraires de notre ancien président honoraire, ses projets d'avenir, ses incertitudes sur le choix d'une carrière, enfin son mariage, qui suivit de près l'achat de l'importante imprimerie dont il allait devenir le directeur.

M. l'abbé Bossebœuf, après avoir déposé sur le bureau un exemplaire de son étude sur l'*Architecture Plantagenet*, entretient la Société des fouilles exécutées récemment à l'abbaye d'Asnières. Il donne une description exacte des carreaux anciens, de la table d'autel, des dalles tumulaires et des fresques qui viennent d'être retrouvés ou dégagés. Au sujet d'une statue tombale dont on a recueilli les divers fragments, M. l'abbé Bossebœuf fait remarquer avec raison qu'elle ne peut être celle du fondateur de l'abbaye, Bernard, abbé de Tiron, qui n'a pas été enterré à Asnières, et qu'elle n'est ni de la même date ni de la même facture que les statues de Fontevraud, avec lesquelles on a eu tort de vouloir la comparer.

M. le Président présente le compte rendu financier de l'exercice 1902 et le projet de budget pour 1903. La Société approuve le compte de 1902, lequel se solde par un actif de 2.509 fr. 10.

Les intérêts du legs Daillière, formant un compte spécial non compris dans cette somme, s'élèvent à 283 francs.

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire général,

Ch. Urseau.

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 1903

La séance s'ouvre à huit heures, sous la présidence de M. Bodinier, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Secrétaire général est nommé délégué de la Société au congrès des Sociétés savantes, qui doit se réunir à Bordeaux pendant la semaine de Pâques.

M. le Président donne communication d'une lettre de M. Œhlert, bibliothécaire de la ville de Laval, lequel, constatant que notre Société s'occupe surtout de recherches historiques et archéologiques qui ne rentrent pas dans le cadre de ses études, envoie sa démission de membre correspondant.

M. A. Mauvif de Montergon est élu membre titulaire.

M. Urseau présente comme membres titulaires, MM. Grassin, imprimeur, directeur de la *Revue de l'Anjou*, et David, pharmacien de première classe, président de la Société de Pharmacie de Maine-et-Loire, et comme membre correspondant M. l'abbé Bourdeaut, docteur en théologie, vicaire à Vieillevigne (Loire-Inférieure).

M. Joseph Joubert donne lecture d'un remarquable article, publié récemment par une revue anglaise, *The XIXth Century*, sur le « dernier lieu de repos des rois angevins » à Fontevraud. L'auteur M. Cecil Hallett, a visité en détail l'ancienne abbaye. Il en raconte l'origine; il en énumère les richesses. Mais ce qui l'intéresse surtout ce sont les statues tombales des Plantagenets : il les décrit avec admiration et rappelle, en des pages mélancoliques, les diverses péripéties de leur histoire. Il regrette, ainsi que tous les archéologues et tous les artistes, qu'on ait transformé l'église des religieuses en magasins et en dortoirs et qu'on ait relégué les statues des rois angevins dans une chapelle obscure du transept.

Comme conclusion de cette lecture et des commentaires historiques dont M. Joûbert l'accompagne, la Société, à l'unanimité, émet le vœu « que les administrations compétentes fassent disparaître l'aménagement actuel, qui divise en plusieurs étages la nef de l'église abbatiale de Fontevraud, et que les murs séparant la nef du chœur soient abattus, de manière à rendre à ce magnifique édifice son aspect primitif ».

M. Eusèbe Pavie aborde le second chapitre de sa notice sur M. Léon Cosnier, l'imprimeur. Il esquisse, en traits heureux, le portrait du maître, des clients et des principaux ouvriers; il énumère quelques-uns des importants travaux qui ont établi la réputation de la maison et signale avec raison l'influence exercée par M. Cosnier sur ses collaborateurs. Les remerciements de M. le Président ont dû prouver à M. Pavie combien il a su intéresser l'auditoire.

M. le Bibliothécaire-archiviste et M. le Secrétaire général sont priés de se concerter sur les mesures qu'il conviendrait de prendre pour empêcher les volumes de disparaître de la bibliothèque de la Société et pour faire rentrer au plus tôt ceux dont on a constaté l'absence.

La séance se termine par l'élection du Trésorier et d'un membre du Comité de publication. M. Meauzé est nommé Trésorier, en remplacement de M. Dauge, démissionnaire, et M. Ernest Jac, membre du Comité de publication, en remplaéement de M. l'abbé Urseau, Secrétaire général.

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire général,

Ch. Urseau.

SÉANCE DU 9 MARS 1903

La séance s'ouvre à huit heures, sous la présidence de M. Eusèbe Pavie, doyen d'âge.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président dépose sur le bureau une circulaire de M. le Ministre de l'Agriculture, relative au Congrès des Études économiques pour les emplois industriels de l'alcool, qui se tiendra à Paris du 11 au 17 mars.

L'Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Amiens annonce à notre Société qu'elle a décidé d'ouvrir un concours sur la question suivante : *Etude sur la lumière.* Elle décernera, s'il y a lieu, un prix de huit cents francs.

M. le Secrétaire général est chargé de transmettre les remerciements de la Société à M. Halphen, membre correspondant, qui a bien voulu nous faire hommage d'une étude sur les *Prévôts et voyers de l'Anjou au XIe siècle.*

Sur la proposition de M, Brichet, la Société décide d'appuyer d'un avis favorable les vœux émis récemment par la Société départementale d'Agriculture de la Nièvre, au sujet du marché de la Villette.

M. le Président soumet au vote de l'assemblée les trois candidats présentés à la dernière séance. MM. David et Grassin sont nommés membres titulaires ; M. l'abbé Bourdeaut est nommé membre correspondant.

M. l'abbé Uzureau, pour qui l'histoire de l'ancienne Académie d'Angers n'a plus de secrets, donne lecture d'une communication pleine d'intérêt sur les fêtes auxquelles donna lieu la séance d'inauguration de l'Académie royale des Belles-Lettres de notre ville, le 1er juillet 1686.

M. le Secrétaire général lit, au nom de M du Brossay, une étude intitulée : *les habitants de Château-Gontier et le lieutenant général Guitau* : c'est le curieux récit d'étranges difficultés qui éclatèrent entre la municipalité de Château-Gontier et le lieutenant général, à propos de la nomination du principal du collège, en 1736.

M. Eusèbe Pavie, prenant la parole à son tour, nous présente, sous un nouvel aspect, l'originale et sympathique figure de M. Léon Cosnier. Laissant de côté l'homme politique, il nous montre M. Cosnier chargé, à peu près seul, de la direction littéraire du *Journal de Maine-et-Loire.*

M. Xavier de la Perraudière, au nom de son frère, M. René de la Perraudière, raconte l'histoire émouvante d'un angevin, Benoît-Paul Maultrot, avocat au Parlement, arrêté et guillotiné

à Laval, en 1794, pour avoir fait partie, pendant quelques mois, du conseil provisoire de l'armée vendéenne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire général,
Ch. Urseau.

SÉANCE DU 6 AVRIL 1903

La séance s'ouvre à huit heures, sous la présidence de M. de Farcy, vice-président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président annonce que M. F. Delahaye a donné sa démission de membre titulaire.

MM. Meauzé, Planchenault et Urseau présentent comme membre titulaire M. le Dr Labesse, pharmacien à Angers.

MM. Mauvif de Montergon, Grimault, doyen du Chapitre, et Urseau présentent au même titre M. l'abbé Ory, chanoine honoraire, curé-doyen de Pouancé.

MM. Urseau, Bodinier et Planchenault présentent comme membre correspondant M. Daniel Prévost.

M. Planchenault est prié de vouloir bien fournir à la Société belfortaine d'émulation les renseignements qu'elle sollicite sur la nature des rapports existant entre notre Société et la ville.

D'après l'avis de M. Bizard, la Société, considérant qu'il est impossible d'assimiler la tolérance du sucrage des vins à celle du plâtrage, refuse de prendre en considération et d'appuyer auprès des représentants du département le vœu formulé par la Société d'encouragement à l'Agriculture de l'Hérault, dans sa séance du 17 février 1903.

La parole est donnée à M. Mauvif de Montergon. Dans une étude originale et très vivante, dont il ne nous communique que la première partie, notre nouveau collègue met en présence de la montagne les gens d'esprit, c'est-à-dire les maîtres de la pensée et du style. Il recueille leurs réflexions, signale avec une fine malice leurs remarques naïves ou quelquefois même grotesques, et fait cette curieuse constatation que, si les montagnes sont vieilles pour la géologie et pour l'histoire, elles viennent à peine de naître pour la littérature, et que ceux-là seuls, parmi les modernes, en ont écrit dignement, qui les ont vaincues et gravies.

M. Louis La Combe, qui étudie avec succès l'histoire de la société angevine au xviiie siècle, raconte, à l'aide de documents officiels qu'il vient de retrouver, la condamnation à mort et la

confiscation des biens de François-Charles Coquereau-Boisbernier, ancien officier au régiment de Vermandois, guillotiné Paris, le 25 juillet 1793.

La séance se termine par la lecture des pages fort intéressantes que M. Eusèbe Pavie consacre à M. Léon Cosnier, fondateur de la *Revue de l'Anjou.*

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire général,
Ch. URSEAU.

SÉANCE DU 11 MAI 1903

La séance s'ouvre à huit heures, sous la présidence de M. Bodinier, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le PRÉSIDENT adresse, au nom de la Société, un souvenir ému à la mémoire de MM. Eugène Berger, ancien député, membre titulaire, et Philippe Bellanger, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, membre honoraire, décédés recemment (1).

M. le Dr Labesse, pharmacien à Angers, et M. le chanoine Ory, curé de Pouancé, sont admis comme membres titulaires; M, Daniel Prévost, de Daumeray, comme membre correspondant.

Sur la proposition de M. le PRÉSIDENT, la Société accepte de faire l'échange de nos Mémoires avec les *Annales Flèchoises* bulletin mensuel de la *Société des Lettres, Arts et Sciences de la Flèche.*

M. PLANCHENAULT, qui avait bien voulu assumer la lourde charge de publier le *Cartulaire du chapitre de Saint-Laud d'Angers*, annonce que son travail est terminé. Le volume forme le tome IVe de notre série de *Documents historiques sur l'Anjou*; il sera distribué incessamment.

Après avoir annoncé cette heureuse nouvelle, notre distingué collègue analyse brièvement un vieux poème français sur l'Invention de la Sainte-Croix, qui semble avoir été composé à Saint-Laud même, dans les dernières années du XIIe siècle, et dont le texte a été transcrit peu après sur les premiers feuillets du Cartulaire.

M. le PRÉSIDENT, se fait l'interprète de l'assistance, en adressant à M. Planchenault ses remerciements les plus sin-

(1) Voir à la suite du procès-verbal l'allocution de M. le Président.

cères et ses plus chaudes félicitations. Il demande ensuite à la Société d'ouvrir un crédit de 263 fr. 25, qui s'ajoutera à la subvention de 400 fr. accordée par le Ministère et permettra à M. le Trésorier de solder les frais occasionnés par l'impression du Cartulaire. Cette proposition est adoptée.

M. le Président prévient les membres de la Société qu'ils recevront, avec le Cartulaire de Saint-Laud, l'introduction, les planches et les tables du Cartulaire de Saint-Aubin. Les tables, à elles seules, ont fourni la matière d'un volume ; elles ont été rédigées par notre compatriote, M. Eugène Lelong, avec le soin minutieux, l'érudition sûre et précise qui caractérisent tous ses travaux. M. le comte Bertrand de Broussillon, qui a pris l'initiative de cette publication importante, et M. Eugène Lelong, son collaborateur, ont droit à toute la reconnaissance de notre Compagnie.

La parole est donnée ensuite à M. l'abbé Marchand pour la lecture d'une savante communication intitulée : *Le dernier Plantagenet comte d'Anjou.* C'est d'après un livre, publié récemment en Angleterre par Miss Kate Norgate, le portrait, non pas précisément flatteur, mais très net et très exact, de Jean-sans-Terre, et l'exposé des rapports de ce prince, assez peu sympathique d'ailleurs, avec l'Anjou, où il ne parut guère que pour combattre.

M. Eusèbe Pavie signale, en un récit qui provoque à juste titre l'attention des auditeurs, les traits principaux de l'influence exercée par M. Léon Cosnier au sein de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.

A la fin de la séance, M. Semery demande si la Société ne pourrait pas intervenir pour empêcher l'enfouissement de l'ancienne tour de la Haute-Chaîne, à Angers, dont l'existence même semble compromise par les travaux de l'élargissement du quai. Une commission, composée de MM. Huault-Dupuy, Planchenault et Urseau, est chargée d'étudier par quels moyens on pourrait obtenir le dégagement et assurer la conservation de cet intéressant édifice.

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire général,

Ch. Urseau.

Allocution de M. le Président, à l'occasion de la mort de MM. Eugène Berger et Philippe Bellanger

Mes chers Collègues,

Pendant les mois de mars et d'avril, retenu au Sénat par le devoir parlementaire, j'ai été privé du plaisir, que j'apprécie tant, de venir assister à vos séances.

Dans cet intervalle, notre Compagnie a perdu deux de ses membres qui l'ont honorée par leur talent et leur caractère.

En quelques mots, je voudrais leur rendre un suprême hommage et consacrer à leur mémoire un dernier souvenir.

M. Eugène Berger était, depuis de longues années, membre titulaire de notre Société ; s'il ne fréquentait pas nos réunions mensuelles, je sais du moins qu'il feuilletait avec intérêt nos *Mémoires*, qui lui apportaient à Paris un écho de l'Anjou.

Né à Cholet, en 1829, M. Berger entra jeune dans la carrière administrative; il était chef de personnel au Ministère de l'Intérieur, lorsque, en 1866, à la mort de M. Bucher de Chauvigné, les électeurs de Baugé-Segré lui confièrent le mandat de député au Corps Législatif, qu'il conserva jusqu'à la révolution du 4 septembre.

En février 1876, M. Eugène Berger fut élu député de l'arrondissement de Saumur, qu'il représenta jusqu'en 1893, sauf une interruption de 1881 à 1885.

Mais M. Berger ne fut pas seulement un homme politique : c'était aussi un fin lettré, un écrivain élégant, un causeur spirituel. Il a publié dans la *Revue de l'Anjou* plusieurs travaux justement appréciés et dont l'un fut récompensé par l'Académie française : *Volney et ses œuvres*, *la Fronde en Anjou*, *le général Hoche*, *le comte Rostopchine*, etc., et ce joli discours prononcé, en 1889, au banquet du *Vin d'Anjou*, à Paris, où il fait, en termes charmants, l'*Éloge de l'esprit angevin*, ce mélange de « discernement, de finesse, de culture délicate, de sociabilité et d'urbanité ». Ce sont les expressions mêmes de M. Berger.

Il est mort, après quelques jours d'une douloureuse maladie, qu'il supporta avec une grande résignation, fortifié par les secours de la religion.

Quelques semaines après, nous avions encore à déplorer la perte de M. Philippe Bellanger, décédé à Angers, à l'âge de 78 ans. Il nous était attaché par les liens de l'honorariat. C'est lui qui, comme bâtonnier de l'Ordre des avocats, rédigea, en 1866, la *Consultation des avocats d'Angers contre l'enlèvement*

des statues de Fontevrault, à laquelle adhérèrent la plupart des barreaux de France.

La Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, décerna alors à M. Philippe Bellanger, le titre de membre honoraire en reconnaissance des services que le distingué avocat nous avait rendus. Personne mieux que lui, par sa science juridique et son amour de l'Anjou, n'était plus désigné pour élever la voix lorsqu'il s'agissait de la défense de notre patrimoine artistique et national.

Pendant plus d'un demi-siècle, M. Bellanger a honoré le barreau de sa ville natale. Il y succédait à son père qui, lui-même, avait tenu une place d'élite dans le vieux barreau angevin.

Homme de devoir, d'une loyauté insoupçonnable, M. Philippe Bellanger, au cœur chaud, aux émotions et aux ardeurs vives, est mort comme il avait vécu, en chrétien convaincu, et il laissera parmi tous ceux qui l'ont connu le souvenir d'un nom respecté et aimé.

La Société d'Agriculture, Sciences et Arts, mes chers collègues, n'oubliera pas ces membres éminents qui lui ont naguère témoigné toutes leurs sympathies. Elle adresse à leur mémoire un salut respectueux et prie les familles de nos anciens collègues d'agréer l'expression de ses vifs regrets.

Réunion du Bureau et du Comité de publication le 13 mai 1903

Le mercredi 13 mai 1903, à cinq heures du soir, les membres du Bureau et du Comité de publication se sont réunis dans la salle des séances de la Société, pour examiner les travaux qui doivent être insérés dans le volume des Mémoires pour l'année courante.

Étaient présents : MM. Bodinier, président, Pavie, Meauzé, Planchenault, Huault-Dupuy, Joûbert, Jac et Urseau. M. Semery s'était excusé.

Après discussion, les travaux suivants ont été admis à l'impression :

Les fouilles de la Cathédrale, du 18 août au 12 septembre 1902, par M. L. de Farcy.

Le dernier lieu de repos des Rois angevins, par M. J. Joûbert.

L'ancienne Académie d'Angers ; séance d'inauguration, par M. l'abbé Uzureau.

Les habitants de Château-Gontier et le lieutenant général Guitau, par M. du Brossay.

Un Angevin guillotiné à Laval sous la Terreur, par M. René de la Perraudière.

Le dernier Plantagenet comte d'Anjou, par M. l'abbé Marchand.

L'histoire des Ponts-de-Cé (fin), par M. l'abbé Bretaudeau.

M. Léon Cosnier et la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, par M. Eusèbe Pavie.

M. le Président présente un exemplaire de la plaquette primée au dernier concours de la Société des Amis des Arts et destinée à récompenser le lauréat du prix de poésie, fondé par M. Julien Daillière. Les membres du Bureau et du Comité de publication, après avoir rendu justice au mérite artistique de ce travail, considérant que la plaquette ne représenterait qu'une valeur intrinsèque trop faible pour répondre aux intentions exprimées par M. Daillière, sont d'avis de demander à l'auteur : 1° d'augmenter le format de sa maquette ; 2° d'abandonner à la Société les droits qu'il pourrait prétendre sur la reproduction de son travail. M. Huault-Dupuy et Urseau sont priés de traiter cette affaire avec M. le Président de la Société des Amis des Arts.

Le Secrétaire général,

Ch. Urseau.

SÉANCE DU 8 JUIN 1903

La séance s'ouvre à huit heures, sous la présidence de M. de Farcy, vice-président.

La correspondance comprend :

1° Deux lettres, par lesquelles M. le docteur Labesse et M. le chanoine Ory remercient la Société de les avoir admis comme membres titulaires ;

2° Une lettre, par laquelle les membres du Comice agricole de l'arrondissement de Saumur demandent à notre Compagnie d'appuyer d'un avis favorable la pétition qu'ils ont adressée à M. le Ministre de l'Agriculture, afin d'obtenir que désormais les négociants et courtiers en vins soient admis au Concours général, dans une section spéciale et en dehors des producteurs non négociants.

La Société décide d'envoyer son adhésion à M. le Président du Comice agricole de Saumur.

M. le Secrétaire général lit, au nom de M. Paul Lemesle, l'intéressant résumé du cours d'électricité professé à Angers, en 1779, par le Père Roy, de l'Oratoire.

M. Mauvif de Montergon donne lecture de la dernière partie de son étude sur les gens d'esprit devant la montagne. Ces pages, écrites avec beaucoup d'art et de verve, ont été particulièrement goûtées de l'auditoire.

M. Eusèbe Pavie, poursuivant ses recherches sur les relations de M. Léon Cosnier avec la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, analyse quelques-unes des notices insérées par notre regretté doyen dans les volumes de nos Mémoires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire général,

Ch. Urseau.

SÉANCE DU 13 JUILLET 1903

La séance s'ouvre à huit heures, sous la présidence de M. Bodinier, président.

Le procès-verbal de la séance du mois de juin est adopté, après une observation de M. Eusèbe Pavie, qui fait remarquer que l'étude de M. Léon Cosnier sur M. de Contades n'a pas été imprimée dans les mémoires de la Société.

M. le Président prend la parole pour féliciter, au nom de la Société, notre éminent collègue, M. René Bazin, auquel l'Académie française vient d'ouvrir ses rangs, et pour lui offrir le titre de président d'honneur (1).

MM. Urseau, Bodinier et Meauzé présentent comme membre titulaire M. Paul de Farcy, vice-président de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, qui doit prochainement se fixer à Angers.

M. le Secrétaire général donne lecture, au nom de M. du Brossay, d'une étude pleine d'intérêt sur le faubourg d'Azé, à Château-Gontier, au xviie siècle.

M. l'abbé Uzureau raconte, à l'aide de documents inédits et fort curieux, l'histoire mouvementée des élections du clergé d'Anjou aux Etats généraux de 1789.

M. Eusèbe Pavie achève la lecture des pages où il rappelle les liens intimes qui rattachaient M. Léon Cosnier à notre

(1) Voir à la suite du procès-verbal l'allocution de M. le Président.

Compagnie. En cette fin de chapitre, particulièrement émouvante, il établit, entre son regretté père et notre vénérable doyen, un parallèle à la fois très juste et très éloquent.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire général,
Ch. Urseau.

Allocution de M. le Président à l'occasion de l'élection de M. René Bazin à l'Académie française

Mes Chers Collègues,

Le 18 juin dernier, notre distingué collègue et ami, M. René Bazin, a été élu membre de l'Académie française. Elle a consacré ainsi l'exquise œuvre littéraire de notre éminent concitoyen.

C'est un honneur pour notre Société qui, depuis de longues années, compte M. René Bazin dans ses rangs.

Je vous demande, Messieurs, d'exprimer à notre ami la joie que nous a causée son entrée sous la coupole de l'Institut et aussi de lui décerner, par vos acclamations, le titre de président d'honneur de notre Association.

Nous renouerons ainsi la tradition qui, depuis Chevreul, Lenepveu et le comte de Falloux, a porté à la présidence d'honneur de notre Compagnie ceux de nos concitoyens à qui leurs talents et leur science ouvraient les portes de l'Institut.

Réunion du Bureau et du Comité de publication le 13 juillet 1903

Le lundi 13 juillet, à la suite de la séance ordinaire de la Société, le Bureau et le Comité de publication se sont réunis pour compléter la liste des travaux qui devront figurer dans le volume des Mémoires de 1903.

Étaient présents : MM. Bodinier, président, de Farcy, Huault-Dupuy, Jac, Meauzé, Pavie, Semery et Urseau.

MM. Joûbert et Planchenault s'étaient excusés.

Le procès-verbal de la réunion du 18 mai est lu et adopté.

M. Huault-Dupuy rend compte des pourparlers qu'il a engagés avec M. Saulo, afin d'obtenir de cet artiste l'agrandissement de

la plaquette qu'il propose à la Société et qui servirait désormais de récompense pour le prix de poésie. M. Saulo semble disposé à agrandir des trois quarts le modèle, qui figurait à la dernière exposition des Amis des Arts.

Après discussion, le Comité décide d'imprimer les travaux suivants :

Un cours d'électricité, à Angers, en 1779, par M. Paul Lemesle.

Les gens d'esprit devant la montagne, par M. A. Mauvif de Montergon.

Le faubourg d'Azé à Château-Gontier, au XVII[e] siècle, par M. du Brossay.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire général,
Ch. URSEAU.

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 1903

La séance s'ouvre à huit heures, sous la présidence de M. Bodinier, président.

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre de M. René Bazin, de l'Académie française, qui accepte la présidence d'honneur de notre Compagnie et remercie la Société des félicitations qu'elle lui a adressées et du titre flatteur qu'elle lui a offert.

La correspondance comprend :

Une circulaire par laquelle M. le Ministre de l'Instruction publique annonce que le 42[e] Congrès des Sociétés savantes s'ouvrira, à la Sorbonne, le mardi 5 avril 1904.

Une circulaire de la Direction des Beaux-Arts, qui annonce, pour la même date, la 28[e] réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements.

Une lettre, en date du 31 août, par laquelle M. le Préfet de Maine-et-Loire fait connaître que, sur sa proposition, le Conseil général a bien voulu maintenir au budget départemental de 1904 un crédit de 500 francs en faveur de notre Société. En accusant réception de cette lettre, M. le Secrétaire général a transmis à M. le Préfet les remerciements de la Société.

MM. BODINIER, Valentin HUAULT-DUPUY et URSEAU présentent comme membre titulaire M. Robert Huault-Dupuy.

M. Paul de Farcy, vice-président de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, présenté par MM. URSEAU, BODINIER et MEAUZÉ, est élu membre titulaire.

M. l'abbé Marchand lit, sur Madame des Ursins et la succession d'Espagne, un travail du plus haut intérêt, où il indique, d'après les lettres de cette princesse, le rôle qu'elle a joué pendant l'année 1702. Il la montre amenant en Espagne Marie-Louise de Savoie, qui épousa le nouveau roi Philippe V, s'emparant avec adresse de l'esprit de la reine et la dirigeant habilement dans la conduite des affaires, soit en Aragon soit en Castille. Les protestations de désintéressement, de dégoût pour les affaires publiques, qui reviennent souvent dans cette correspondance, forment un contraste amusant avec l'activité que déploie Madame des Ursins. M. l'abbé Marchand fait connaître d'assez nombreux extraits de ces lettres, écrites avec beaucoup d'esprit.

M. Mauvif de Montergon, en la compagnie duquel il doit être fort agréable de voyager, raconte quelques-uns de ses meilleurs souvenirs de Cauterets et du Vignemale. Les membres présents à la réunion n'oublieront pas de sitôt le médecin, le guide et le voyageur anglais dont il trace l'original et charmant portrait.

M. le Secrétaire général, au nom de M. René de la Perraudière, donne lecture de plusieurs fragments des *Recherches historiques et statistiques sur la commune de Lué*. Cet important travail doit compléter la *Monographie de la commune de Lué*, publiée en 1901 par M. de la Perraudière.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire général,
Ch. Urseau.

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 1903

La séance s'ouvre à huit heures, sous la présidence de M. Bodinier, président.

Le procès-verbal de la réunion du 9 novembre est lu et adopté.

M. Ernest Jac s'excuse, par une lettre adressée à M. Bodinier, de ne pouvoir assister à la séance.

M. l'abbé Réchin, professeur au collège de Mamers, prie la Société de vouloir bien accepter sa démission de membre correspondant.

A la suite d'une observation de M. Planchenault, il est décidé que M. le Secrétaire général pourra communiquer officiellement à la Presse l'ordre du jour de nos séances, à

l'exclusion de l'extrait du procès-verbal, qui ne doit pas paraître dans les journaux avant d'avoir été approuvé par la Société.

L'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon fait part à notre Compagnie de la mort de M. Joseph-François Garnier, ancien président de la Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or. Au nom de la Société, M. le Secrétaire général a transmis à l'Académie de Dijon l'expression de nos regrets et de nos sincères condoléances.

M. JOUBIN, professeur au Muséum d'histoire naturelle de Paris, annonce qu'il organise, dans son laboratoire, une collection aussi complète et aussi détaillée que possible des coquilles de France. Son intention est de réunir toutes les espèces avec leurs variétés locales, leurs formes jeunes et adultes, leurs déformations accidentelles, etc. Il demande à ceux de nos collègues qui s'intéressent à la conchyliologie de vouloir bien lui envoyer les coquilles dont ils pourraient disposer.

MM. PLANCHENAULT, BODINIER et URSEAU présentent comme membre titulaire M. Saché, archiviste du département.

M. Robert Huault-Dupuy, présenté à la dernière séance, est admis en qualité de membre titulaire.

Sous le titre : *Victor-Emmanuel III, prince de Naples, numismate,* M. Joseph JOUBERT donne lecture d'un travail plein d'actualité et d'intérêt, dans lequel il montre comment le fils du roi Humbert a développé sa riche collection de monnaies et de médailles italiennes, du moyen âge et des temps modernes. Il explique le profit que le prince a pu tirer de la numismatique pour son éducation et rappelle que les savants italiens ont cultivé cette science avec succès, à toutes les époques de leur histoire et particulièrement pendant la Renaissance.

M. Louis de FARCY décrit ensuite, avec la compétence et la précision qui le distinguent, les autels anciens et modernes de la cathédrale d'Angers : ces pages sont détachées d'un ouvrage important, dont les archéologues attendent avec impatience la publication et qui formera l'un des volumes de la *Monographie de la Cathédrale.*

A la fin de la séance, on procède à l'élection du président et du vice-président pour l'année 1904 et du comité de publication pour 1904 et 1905.

Sont réélus : M. Bodinier et M. Louis de Farcy, président et vice-président sortants.

Sont nommés membres du Comité de publication : MM. Halopé, Valentin Huault-Dupuy, Ernest Jac, Joseph Joûbert et Semery.

La séance est levée à neuf heures trois quarts.

Le Secrétaire général,

Ch. URSEAU.

Réunion du Bureau et du Comité de publication le 16 décembre 1903

Le mercredi 16 décembre 1903, à dix heures du matin, les membres du Bureau et du Comité de publication se sont réunis, dans la salle des séances de la Société, sous la présidence de M. Bodinier, président. Étaient présents, avec lui, MM. Jac, Joûbert, Valentin Huault-Dupuy, Meauzé, Pâvie et Urseau. S'étaient excusés MM. Bazin, Planchenault et Semery.

Le procès-verbal de la séance du 13 juillet est lu et adopté.

M. Huault-Dupuy annonce que, M. Saulo ayant quitté Angers pour habiter à Paris, il ne lui a pas été possible de régler la question relative à la plaquette du concours Daillière. M. Bodinier accepte de traiter l'affaire avec l'artiste. Il demandera à M. Saulo certaines modifications dans le format de la plaquette et dans les textes qui doivent y figurer et offrira d'acquérir, pour un prix à débattre, l'œuvre elle-même et le droit de la reproduire.

Après discussion, le Comité décide d'imprimer les travaux suivants :

Les élections du Clergé d'Anjou aux États généraux de 1789, par M. l'abbé Uzureau.

Souvenirs de Cauterets et du Vignemale, par M. Mauvif de Montergon.

Victor-Emmanuel III, prince de Naples, numismate, par M. Joseph Joûbert.

La séance est levée à onze heures.

Le Secrétaire général,

Ch. Urseau.

Réunion du Bureau et du Comité de publication le 4 janvier 1904

Le lundi 4 janvier 1904, à quatre heures du soir, les membres du Bureau et du Comité de publication se sont réunis au domicile et sous la présidence de M. Bodinier, président.

Etaient présents, avec lui, MM. Valentin Huault-Dupuy, Meauzé, Eusèbe Pavie, Planchenault et Urseau. Les autres membres s'étaient excusés.

M. Bodinier rend compte des démarches dont il a bien voulu se charger auprès de M. Saulo. L'artiste accepte d'agrandir son œuvre, qui formera une plaquette de 0^m23 sur 0^m12, et d'y

inscrire les textes qui lui seront indiqués. Il cédera à la Société, pour un prix convenu, son travail ainsi modifié et tous ses droits d'auteur.

Les membres du Bureau et du Comité de publication prient M. le Président de traiter définitivement avec M. Saulo, dans ces conditions, et décident que la plaquette devra porter, en caractères carrés de diverses grandeurs, les textes suivants :

AU PAYS DES PLANTAGENETS

CONCOURS DAILLIÈRE

PRIX DE POÉSIE

. . . . .

. . . . .

SOCIÉTÉ NATIONALE
D'AGRICULTURE SCIENCES ET ARTS D'ANGERS

Après les mots : *prix de poésie,* l'auteur réservera l'espace nécessaire pour l'inscription de l'année du concours et du nom du lauréat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures et demie.

Le Secrétaire général,
Ch. URSEAU.

Extrait du procès-verbal de la séance du 11 janvier 1904

M. LE PRÉSIDENT, au nom de M. le Trésorier, fait connaître l'état des finances de la Société, à la fin de l'exercice 1903, lequel se solde par un actif de 3.397 fr. 50.

Les intérêts du legs Daillière, formant un compte spécial, s'élèvent à 419 fr. 85.

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE

D'AGRICULTURE, SCIENCES & ARTS D'ANGERS

Ancienne Académie d'Angers, fondée en 1685

ANCIENS PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM.

FALLOUX (comte de), membre de l'Académie française.
VILLEMAIN, Secrétaire perpétuel de l'Académie française.
BEULÉ, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts
CHEVREUL, membre de l'Académie des Sciences.
Mgr FREPPEL, évêque d'Angers.
LENEPVEU, membre de l'Académie des Beaux-Arts.
Mgr BARON, évêque d'Angers.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM.

JAC, ancien premier président de la Cour d'appel d'Angers.
S. E. le Cardinal MATHIEU, à Rome.
Mgr RUMEAU, évêque d'Angers.
BAZIN (René), membre de l'Académie française.

PRÉSIDENT HONORAIRE

MM.

D'ESPINAY, ancien conseiller à la Cour d'appel d'Angers, ancien président de la Société.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1904

MM.

Bodinier (Guillaume), *président.*
Farcy (Louis de), *vice-président.*
Urseau (Chanoine Ch.), *secrétaire général.*
Pavie (Eusèbe), *secrétaire.*
Meauzé (André), *trésorier.*
Planchenault (Adrien), *bibliothécaire-archiviste.*

MEMBRES HONORAIRES

MM.

Chamard (Dom), prieur de l'abbaye de Ligugé (Vienne), à Chevetogne, par Leignon, province de Namur (Belgique).
Jouin (Henry), secrétaire de l'École des Beaux-Arts, à Paris.
Campeau, présid. de l'Institut canadien-français d'Ottawa (Canada).
Abbé Pottier, chanoine, président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, Montauban.

MEMBRES TITULAIRES

MM.

Albert (Georges), docteur en droit, professeur à la Faculté de Droit, rue Proust, 31.
Allard (Gaston), à la Maulévrie, route des Ponts-de-Cé.
Baudriller (l'abbé), vicaire général, parvis Saint-Maurice.
Baugas, docteur en droit, professeur à la Faculté de Droit, avenue Jeanne-d'Arc, 58.
Baron (Jules), ancien député, conseiller général de Maine-et-Loire, à Cholet.
Bazin (René), de l'Académie française, docteur en droit, professeur à la Faculté de Droit, rue de la Préfecture, 16.
Bernier, ingénieur civil, rue Volney, 7 *bis*.
Billard (Gabriel), rue Ménage, 17.
Bizard (René), licencié en droit et ès sciences, 72, rue Desjardins.
Blois (Comte de), sénateur, conseiller général, château de La Rochejaquelein, à Daumeray, par Durtal.
Bodinier (Guillaume), sénateur, conseiller général, rue Tarin, 2

Bordeaux-Montrieux (Georges), manufacturier, rue Hanneloup, 11.
Bossebœuf (l'abbé), rue Béclard, Angers.
Bougère (Laurent), député, rue Chevreul, 12.
Bretaudeau (l'abbé), curé de Saint-Aubin des Ponts-de-Cé.
Brichet (Paul), licencié en droit, rue de Bel-Air, 4.
Chasle (l'abbé), aumônier au Bon-Pasteur, à Angers.
Clamens, peintre-verrier, rue Rabelais, 14.
Crosnier (l'abbé), directeur de la *Revue des Facultés catholiques*, professeur à la Faculté des Lettres, rue Donadieu de Puycharic, 22.
Dardenne, avocat, à Baugé (Maine-et-Loire).
David, pharmacien, rue de la Gare, 11.
Dedouvres (l'abbé), docteur ès lettres, professeur à la Faculté des Lettres, 6, rue Cubain.
Desvaux, docteur en médecine, rue Paul-Bert, 16.
Dezanneau (Alfred), docteur en médecine, rue Hoche, 13.
D'Espinay, ancien conseiller à la Cour, rue Tarin, 26.
Fairé (Alexandre), avocat, ancien député, rue Pocquet-de-Livonnière, 43.
Faligan (Arsène), ancien magistrat, rue Paul Bert, 33.
Farcy (Louis de), parvis Saint-Maurice, 3.
Farcy (Paul de), à Saint-Martin-la-Forêt.
Genest, licencié ès sciences mathématiques, professeur à la Faculté des Sciences, 89, rue du Quinconce.
Gilles Deperrière, président de la Société des Amis des Arts, rue Talot, 4.
Grassin, imprimeur, directeur de la *Revue de l'Anjou*, rue du Cornet, 40.
Grellier (l'abbé), vicaire général, rue du Vollier, 5
Griffaton (Julien), avoué à la Cour, rue Béclard, 14.
Grimault (l'abbé), doyen du Chapitre, place Saint-Maurice, 6.
Halopé, rue Ménage, 3 *bis*.
Hautreux (l'abbé), curé du Champ.
Houdebine (l'abbé), professeur d'histoire à l'Institution de Combrée.
Huault-Dupuy (Robert), rue Tarin, 2.
Huault-Dupuy (Valentin), rue Denis-Papin, 14.
Jac (Charles), ancien premier président de la Cour d'appel, rue Desjardins, 53.
Jac (Ernest), docteur en droit, professeur à la Faculté de Droit, rue Franklin, 98.
Joûbert (Joseph), rue des Arènes, 11.
Kernaeret (Mgr de), ancien doyen de la Faculté de Théologie, à Saint-Martin-la-Forêt.
Lebesse, docteur en médecine, pharmacien, rue des Lices, 38.

La Combe (Louis), rue Saint-Évroult, 15.

Lair, ancien conseiller à la Cour, correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), rue Saint-Julien, 48.

Le Bault de la Morinière (Vte), boulevard de Saumur, 43.

Lemesle (Paul), licencié en droit, à Champteussé.

Lemesle (Prosper), ancien architecte diocésain, rue Desjardins, 7.

Lemotheux, rue Volney, 11.

Maisonneuve (Paul), docteur en médecine et ès sciences, professeur à la Faculté des Sciences, rue Volney, 5.

Marais (l'abbé), aumônier du Pensionnat Saint-Julien.

Marchand (l'abbé), docteur ès lettres, professeur à la Faculté des Lettres, rue de l'Esvière, 5.

Mas (Henri du), rue Rabelais, 14.

Mauvif de Montergon, château de Montergon, à Brain-sur-Longuenée.

Meauzé (André), directeur d'assurances, rue Rangeard, 1.

Nicolas, docteur en médecine, rue du Quinconce, 100.

Ory (l'abbé), curé de Pouancé.

Pasquier (Mgr), docteur ès lettres, recteur des Facultés catholiques, rue Donadieu de Puycharic, 22.

Pavie (Eusèbe), ancien magistrat, rue Volney, 27.

Perraudière (René de la), château de la Perraudière, par Seiches.

Perraudière (Xavier de la), rue Desjardins, 70.

Planchenault (Adrien), archiviste-paléographe, boulevard du Roi-René, 23.

Pocquet du Haut-Jussé, à Baugé (Maine-et-Loire).

Riandière-Laroche, rue Desjardins, 51.

Rivereau (l'abbé), docteur ès sciences mathématiques, doyen de la Faculté des Sciences, rue Volney, 2.

Rondeau (l'abbé), aumônier de l'Oratoire, rue Chevreul, 9.

Rumeau (Mgr), évêque d'Angers.

Saché, archiviste du département, rue Joubert, 2 *bis*.

Semery, avocat, ancien bâtonnier, rue Proust, 33.

Simon (l'abbé), curé de Saint-Laud.

Thézée, docteur en médecine, rue de Paris, 70.

Urseau (l'abbé Charles), chanoine, correspondant du ministère de l'Instruction publique, rue du Parvis Saint-Maurice, 4.

Uzureau (l'abbé), aumônier de la Prison d'Angers, directeur de l'*Anjou historique*.

Villoutreys (Marquis de), château du Plessis-Villoutreys, par Montrevault.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

BALLU (Camille), conservateur des hypothèques, à Mortagne-sur-Huisne (Orne).

BÉNARD (Henry), à Cholet.

BERTIN (l'abbé), professeur de sciences, au collège de Noyon (Oise).

BERTRAND DE BROUSSILLON, archiviste-paléographe, rue de Tascher, 15, Le Mans (Sarthe).

BOUCHET (l'abbé), à Sœurdres et rue Pascal, Angers.

BOURDEAUT, docteur en théologie, vicaire à Vieillevigne, (Loire-Inférieure).

BROSSAY (du), ancien directeur de l'Enregistrement, à Châteaugontier (Mayenne).

CHEVALIER, docteur en médecine, place de la Préfecture, à Laval (Mayenne).

DENAIS (Joseph), rue Fontaine-Saint-Georges, 10, Paris.

FIÉVÉ (Georges), médecin, à Jallais.

GAZEAU (Ernest), avocat, 12, rue de Grammont, à Tours (Indre-et-Loire).

GESLIN, docteur en médecine, à Beaufort-en-Vallée.

GODARD (André), à Tigné (Maine-et-Loire).

GODARD (Hippolyte), docteur en médecine, à Tigné (Maine-et-Loire).

GRIMAULT (René), pharmacien, à Pornic (Loire-Inférieure).

HALPHEN (Louis), 8 *bis*, Chaussée de la Muette, Paris.

LEQUEUX (Paul), licencié ès sciences, étudiant en médecine, rue du Cherche-Midi. 44, Paris.

LETARD, pharmacien, à Talmont (Vendée).

LOUVARD, secrétaire de la Chambre de commerce de Laval, à Châteaugontier (Mayenne).

MABILLE DU CHESNE (Gaëtan), à La Flèche.

MAISONNEUVE (l'abbé Daniel), professeur à l'École cléricale, Périgueux (Dordogne).

MARAGE (Dr), docteur ès sciences, rue Duphot, 14, à Paris,

PARANT (Victor), docteur en médecine, allée de Garonne, 17, à Toulouse (Haute-Garonne),

PREVOST (Daniel), à Daumeray.

RONDEAU (Augustin), avoué à Cholet.

SAHUT (F.), avenue Pont-Juvénal, 10, Montpellier (Hérault).

SIMON, docteur en médecine, Beaupréau (Maine-et-Loire).

VILLEBRESME (vicomte Maurice de), château du Messey, par Saint-Briac (Ille-et-Vilaine).

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

FRANCE

ABBEVILLE. Société d'émulation (Somme).
AIX. Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres (Bouches-du-Rhône).
ALENÇON. Société historique et archéologique de l'Orne.
ALGER. Société historique algérienne (*Revue africaine*).
AMIENS. Académie des sciences, des lettres et des arts (Somme).
— Société des Antiquaires de Picardie.
ANGERS. Société d'horticulture de Maine-et-Loire.
— Société industrielle et agricole.
— Société des études scientifiques.
— Bibliothèque de la ville d'Angers.
ANGOULÊME. Société archéologique et historique de la Charente.
ARRAS. Académie des sciences, lettres et arts (Pas-de-Calais).
AUTUN. Société Éduenne (Saône-et-Loire).
— Société d'histoire naturelle.
AUXERRE. Société des sciences historiques et naturelles (Yonne).
BAR-LE-DUC. Société des lettres, sciences et arts (Meusé).
BAYONNE. Société des sciences et arts (Basses-Pyrénées).
BÉZIERS. Société archéologique, scientifique et littéraire (Hérault).
BORDEAUX. Académie des sciences, belles-lettres et arts (Gironde).
— Société d'agriculture de la Gironde.
BOURGES. Bulletin de la Société d'Agriculture du département du Cher.
BREST. Société académique (Finistère).
CAEN. Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres (Calvados).
CAEN. Société d'agriculture et de commerce (Calvados).
— Société linnéenne de Normandie (id).
— Société des beaux-arts (id).
— Société des Antiquaires de Normandie (id).
CHALONS-SUR-MARNE. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts (Marne).

CHALON-SUR-SAONE. Société d'histoire et d'archéologie (Saône-et-Loire).
CHARTRES. Société archéologique d'Eure-et-Loir.
CHATEAUROUX. Bulletin de la Société d'agriculture de l'Indre.
CHERBOURG. Société académique (Manche).
CLERMONT-FERRAND. Bibliothèque de Clermont-Ferrand. (Académie des sciences, belles-lettres et arts) (Puy-de-Dôme).
COMPIÈGNE. L'Agronome praticien.
DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres (Côte-d'Or).
DOUAI. Société d'agriculture, sciences et arts (Nord).
ÉPINAL. Société d'émulation des Vosges.
FONTAINEBLEAU. Société historique et archéologique du Gâtinais (Seine-et-Marne).
GRENOBLE. Académie Delphinale (Isère).
— Société de statistique de l'Isère.
LA FLÈCHE. Société des Lettres, Sciences et Arts de la Flèche (Annales Fléchoises).
LA ROCHELLE. Académie des belles-lettres, sciences et arts (Charente-Inférieure).
LAVAL. Commission historique et archéologique de la Mayenne.
LE HAVRE. Société havraise d'études diverses (Seine-Inférieure).
LE MANS. Société historique et archéologique du Maine (Sarthe).
— Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.
LE PUY. Société académique d'agriculture, sciences, arts et commerce (Haute-Loire).
— Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.
LILLE. Société des sciences, agriculture et arts (Nord).
— Archives de l'agriculture du nord de la France.
LIMOGES. Société archéologique et historique du Limousin (Haute-Vienne).
LYON. Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rhône).
— Bulletin historique du diocèse de Lyon.
— Société d'agriculture, d'histoire naturelle et arts utiles (Rhône).
— Annales de la Société du Sud-Est pour l'échange des plantes (Dr Edouard Jacquemet, directeur), rue Neuve de Monplaisir, à Lyon.
MACON. Académie de Mâcon (Saône-et-Loire).
— Société d'histoire naturelle.
MARSEILLE. Société de statistique (Bouches-du-Rhône).
— Muséum d'histoire naturelle de Marseille (Bouches-du-Rhône).
MEAUX. Société d'agriculture, sciences et arts (Seine-et-Marne).
— Bulletin du syndicat agricole.
MONTAUBAN. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

MONTPELLIER. Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault.
NANCY. Académie Stanislas (Meurthe-et-Moselle).
— Société d'archéologie lorraine (id.).
NANTES. Société académique (Loire-Inférieure).
— Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France (Loire-Inférieure).
NEVERS. Société nivernaise des sciences, lettres et arts (Nièvre).
— Bulletin de la Société départementale d'agriculture de la Nièvre.
NICE. Société des lettres, sciences et arts (Alpes-Maritimes).
NIMES. Académie du Gard.
— Société d'étude des sciences naturelles (Gard).
NIORT. Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres.
— Bulletin du syndicat agricole.
— Société botanique des Deux-Sèvres.
ORLÉANS. Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts (Loiret).
— Société archéologique et historique de l'Orléanais (Loiret).
PARIS. Institut de France.
— Académie des inscriptions et belles-lettres.
— Académie des sciences.
— Bibliothèque de la Sorbonne.
— Musée Guimet (30, *avenue du Trocadéro*).
— Société d'anthropologie.
— Société nationale des Antiquaires de France.
— Société nationale d'agriculture (18, *rue de Bellechasse*).
— Société nationale d'horticulture (84, *rue de Grenelle*).
— Société botanique de France (84, *rue de Grenelle*).
— Société de l'histoire de France (60, *rue des Francs-Bourgeois*).
— Société philomathique (7, *rue des Grands-Augustins*).
— Société Indo-Chinoise (44, *rue de Rennes*).
— Société de géographie (184, *boulevard Saint-Germain*).
— Société de géographie commerciale (7, *rue des Grands-Augustins*).
— Le monde des plantes.
— Ornis.
— Chronique horticole.
— Journal des savants.
— Ministère de l'Agriculture. Bulletin.

PARIS. Ministère de l'Instruction publique.
— — Comité des travaux historiques et scientifiques. Bulletin archéologique.
— — Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. Section des sciences économiques et sociales.
— — Bulletin du Comité des Sociétés des Beaux-Arts.
— — Bibliographie des travaux historiques et scientifiques.
PAU. Société des sciences, lettres et arts (Basses-Pyrénées).
PERPIGNAN. Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.
POITIERS. Société des Antiquaires de l'Ouest (Vienne).
— Société académique d'agriculture, sciences et arts (Vienne).
QUIMPER. Société archéologique du Finistère.
REIMS. Académie nationale de Reims (Marne).
RENNES. Société scientifique et médicale de l'Ouest.
— Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine (Bulletin et mémoires).
— Journal d'agriculture pratique.
ROCHECHOUART. Société des amis des sciences et arts (Haute-Vienne).
ROMANS. Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, etc. (Drôme).
ROUEN. Académie des sciences, belles-lettres et arts (Seine-Inférieure).
— Société centrale d'horticulture de la Seine-Inférieure.
— Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie (Seine-Inférieure).
SAINT-LÔ. Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle de la Manche (Manche).
SAINT-QUENTIN. Société académique (Aisne).
SAINTES. Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis (Charente-Inférieure).
SENLIS. Comité archéologique (Oise).
SENS. Société archéologique (Yonne).
TOULON. Académie du Var.
TOULOUSE. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres (Haute-Garonne).
— Académie des jeux floraux (Haute-Garonne).
— Société archéologique du Midi de la France (Haute-Garonne).

TOULOUSE. Journal d'agriculture pratique.
TOURS. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres (Indre-et-Loire).
— Société archéologique de Touraine (Indre-et-Loire).
TROYES. Société académique de l'Aube.
VALENCE. Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme.
— Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, etc. (Drôme). Voy. ROMANS.
VALENCIENNES. Société d'agriculture, sciences et arts (Nord).
VANNES. Société polymathique du Morbihan.
VENDÔME. Société archéologique du Vendômois (Loir-et-Cher).
VERDUN. Société philomathique (Meuse).
VERSAILLES. Société des sciences morales, des lettres et des arts (Seine-et-Oise).
— Société d'agriculture et des arts (Seine-et-Oise).
VESOUL. Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône.
VILLEFRANCHE. Société des sciences et arts du Beaujolais.

ÉTRANGER

Allemagne.

GIESSEN. Oberhessische Gesellschaft für Natur-und Heilkunde.
METZ. Académie de Metz.
MULHOUSE. Société industrielle.
STRASBOURG. Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

Belgique.

BRUXELLES. Société royale malacologique de Belgique.
— Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique.
LIÈGE. Société géologique de Belgique.

Russie.

MOSCOU. Société impériale des naturalistes de Moscou.

Suède.

UPSAL. Bulletin of the Geological Institution of the University of Upsala.

Canada.

OTTAWA. Institut Canadien-Français d'Ottawa.

États-Unis.

BOSTON. American Academy of Arts and Sciences.
— Society of Natural History.
CHICAGO. Université de Pensylvanie.
— Académie américaine des Sciences politiques et sociales.
COLUMBUS. Mechanic's Institute of Ohio.
NEW-YORK. American Museum of Natural History.
PHILADELPHIE. Academy of Natural Sciences.
SAINT-LOUIS. Missouri Botanical Garden.
WASHINGTON. Patent office.
— Smithsonian Institution.
— Smithsonian Institution — Bureau of Ethnology.
WISCONSIN. Academy of Sciences, Arts and Letters.

Mexique.

MEXICO. Observatorio Meteorologico Central de Mexico.
— Sociedad cientifica « Antonio Alzate ».
— Boletin de agricultura, mineria e industrias.

Uruguay.

MONTEVIDEO. Anales del Museo nacional.

ABONNEMENTS

Revue des Deux-Mondes.
Revue des Questions historiques.
Revue des Questions scientifiques.
Gazette des Beaux-Arts.
Nature.
Tour du Monde.

TABLE DES MATIÈRES

Procès-verbaux des Séances

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 226-4.


3 2044 015 549 140




3 2044 015 549 140